UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/revuecanadienne69montuoft

# REVUE CANADIENNE

NOUVELLE SERIE

VOLUME XVI

1915

JUILLET — DECEMBRE

# REVUE CANADIENNE

NOUVELLE SÉRIE

VOLUME XVI

1915

139656
27/9/16

LA CIE DE PUBLICATION DE LA REVUE CANADIENNE
MONTRÉAL, Canada

AP
21
R34
v. 69

# Le problème des races au Canada [1]

---

M. John Boyd vient de consacrer à la mémoire de Sir Georges-Etienne Cartier un ouvrage aussi large d'esprit qu'il est abondamment documenté. Un des chapitres les plus intéressants, sans contredit, est celui où il expose l'idéal du grand homme d'Etat. [2]

L'une des doctrines qui composent cet idéal nous intéresse surtout, à cause du relief que lui donnent les difficultés de l'heure présente. A l'époque de Cartier, comme aujourd'hui, la diversité des races inspirait à plusieurs des craintes sérieuses sur le maintien de l'unité politique au Canada. Cartier, sans nier le péril créé par cet état de choses, le combattait par ces paroles : " Quelques-uns ont exprimé l'espoir que ces différences ethniques disparaissent avec le temps. La fusion des races est un rêve, une utopie, une impossibilité. Des distinctions comme celle-là, il en existera toujours. La diversité est

---

(1) Etude présentée à la " Société Royale " du Canada, en séance régulière, le mardi 25 mai 1915.—Dans la même occasion, le président de la " Société Royale ", Sir A.-B. Routhier, a prononcé un discours qui a créé une profonde sensation, " tant par l'élévation des idées — a-t-on dit — que par la diction parfaite et une chaleur de débit, que l'on ne s'attend pas à trouver chez un homme de soixante-quinze ans ". " A la lumière de l'histoire, l'éminent magistrat homme de lettres a fait voir que c'est bien la volonté et le désir de la Providence que le peuple canadien soit formé de deux des plus grandes races qui habitent la terre.—Il a démontré que si les fils du Canada, Anglais comme Français, vont combattre avec leurs aînés d'Angleterre ou de France pour le triomphe de la liberté en Europe, c'est une raison de plus pour eux de vivre en harmonie sur cette terre d'Amérique et de travailler ensemble au succès de notre patrie commune. — Il a posé devant tous, avec l'autorité de son âge, de sa position et d'un nom sans tache, les droits que les Canadiens français ont de vivre leur vie

la loi du monde physique, moral et politique. Soutenir que nous ne pouvons constituer une nation solide parce qu'en pratique le Bas-Canada est composé de Français et de catholiques et le Haut-Canada d'Anglo-protestants, c'est une prétention on ne peut plus futile. — La Grande-Bretagne est partagée entre trois grandes races. Est-ce que cette diversité a nui à ses progrès, à son bien-être ? Est-ce que les trois races n'ont pas mis en commun leurs qualités, leur énergie, leur courage, et contribué ainsi à la gloire de l'Angleterre, à sa législation si sage, à ses succès sur terre comme sur mer, à son expansion commerciale ? — Notre Confédération, de même, comprendra des catholiques et des protestants, des Anglais, des Français, des Irlandais et des Ecossais. Chacun de ces groupes, par ses efforts et ses succès, ajoutera quelque chose à la prospérité du Dominion, à la gloire de la nouvelle Union. Nous appartenons à des races différentes ; ce n'est pas pour nous quereller, mais pour travailler de concert au bien commun. Nous ne pouvons, à coups de lois, supprimer les différences ethniques; mais, j'en suis convaincu, Anglo-canadiens

---

nationale en ce pays. En rappelant l'histoire, depuis Montcalm et Wolf jusqu'aux luttes homériques d'aujourd'hui, il a prouvé que nous avons sur cette terre du Canada des droits imprescriptibles à l'enseignement du français dans nos écoles. " (*Le Droit*, 27 mai.)

Son Altesse Royale, le Duc de Connaught, gouverneur du Canada, assistait à cette séance de la " Société Royale " et voici, d'après un compte rendu des journaux, comment il s'est exprimé au sujet de notre troublant problème de races : " Nous devons comprendre l'histoire du Canada, et bien malheureux est celui qui ne sent pas vibrer en soi le sentiment patriotique à la lecture de l'histoire canadienne. Nous, Anglais, sommes fiers des Français qui étaient ici avant nous et tous nous devons être animés des mêmes sentiments en pensant au magnifique avenir de ce pays. Les Canadiens doivent se rappeler ce qui s'est passé sur cette terre et ils ne doivent pas oublier ce qu'ils doivent à leurs ancêtres, que ces ancêtres soient Anglais ou Français." Le Duc se réjouit à la pensée que tout sujet britannique a compris qu'il était de son devoir de défendre le souverain et l'empire en

et Canadiens français estimeront à leur juste valeur les avantages de leur situation. Se coudoyant comme les membres d'une grande famille, ils retireront de leur contact un heureux esprit d'émulation. En fait, la diversité des races contribuera, croyez-m'en, à la prospérité de l'ensemble. " ([3])

En parlant ainsi, le principal artisan de la Confédération touchait à tous les aspects du vaste problème qui, dans notre pays, a de tout temps sollicité l'attention des hommes d'action et de pensée.

* * *

Il en est des différences ethniques comme de tant d'autres phénomènes: elles proviennent de la nature elle-même. A cause de cela, aucun pouvoir politique ne peut les faire disparaître, comme aucun ne peut les créer. Elles ne dépendent pas davantage de la volonté de ceux qu'elles séparent. Il a même fallu une loi positive pour permettre à l'homme né en dehors du pays de sa race d'être considéré comme citoyen du

---

une circonstance aussi solennelle. " Nous n'avons qu'un objet en vue qui est de maintenir la religion, la morale et la littérature du monde civilisé. Nous ne devons pas accepter la doctrine que la force prime le droit; la liberté de conscience et le dévouement à la patrie doivent primer tout. "

" Nous ne voudrions pas—commentait un journaliste (*L'Evénement*, (Premier-Québec), 27 mai 1915)—dépasser la pensée de l'illustre personnage qui parle ainsi de notre histoire et de nos aïeux, mais ne vous semble-t-il pas comme à nous que Son Altesse prêche ici l'union plus intime des deux races canadiennes par le respect et l'usage des deux langues ? — N'est-ce pas d'ailleurs l'intention des gouvernements anglais de faire comprendre à tous les sujets du Canada l'importance et le droit à l'existence de la langue française en ce pays, lorsqu'ils nous envoient, le plus souvent, comme vice-rois, les personnages les mieux versés dans la connaissance du français et de la littérature française? " — *Note de la Rédaction.*

([2]) *Sir Georges-Etienne Cartier. — His life and times*, ch. XVII.

([3]) *Ibid.*, p. 355.

pays de sa naissance. On choisit son allégeance politique, on ne choisit pas sa race. On change de patrie, on ne change pas son caractère ethnique. On peut désirer ne pas être Français ou Anglais, on ne saurait, quand on est l'un ou l'autre, s'empêcher de l'être. Ceux-là qui protestent le plus vigoureusement contre leur origine sont les premiers à en prendre la défense quand il arrive à un imprudent de s'y attaquer.

Qui donc a fait cela? Qui donc a fait que l'Espagnol fût espagnol, l'Allemand allemand, l'Anglais anglais, le Français français ? Celui-là même qui a imprimé aux différents groupes de l'humanité des caractères si divers, même opposés. Dieu l'a voulu ! L'être humain apporte en naissant une tournure d'esprit, une langue, des goûts intellectuels, des tendancees morales qui se retrouvent chez tous les enfants de même sang que lui. La communauté civile et politique dont il fera partie lui procurera plus tard d'autres tendances et d'autres goûts. Les uns et les autres demeureraient improductifs, s'ils parvenaient à effacer les caractères ethniques, au lieu de s'y adapter pour les compléter. Ces oppositions sont encore plus irréductibles lorsque s'y surajoutent deux cultures aussi différentes que la culture latine et la culture celtique.

Une cloison étanche, établie par Dieu même, sépare donc les groupes ethniques. Suit-il de ce fait que leurs membres aient le droit de supprimer les frontières politiques du pays qu'ils habitent, qu'ils puissent se rattacher, par-dessus elles et malgré elles, au berceau de la race ? Ce serait mettre en péril le rouage politique, l'un de ceux qui contribuent davantage au bon fonctionnement de la machine humaine. La fausseté du principe des nationalités, lorsqu'on l'entend ainsi, saute aux yeux de quiconque réfléchit. Ce principe toutefois n'est plus erroné s'il proclame seulement que les membres d'un même groupe ethnique, rassemblés sur un territoire

déterminé et puisant dans leur agglomération la force politique avec la paix nationale, peuvent aspirer à servir d'Etats-tampons entre des puissances toujours prêtes à en venir aux mains. Il n'est pas faux non plus quand il affirme qu'une nationalité, à laquelle la constitution du pays dont elle fait partie assure sa liberté, a le droit, tout en respectant et les lois communes et les autres races de ce pays, de s'y développer conformément à son caractère propre et à ses traditions particulières.

* * *

Le problème des races se pose chez nous de cette dernière façon.

Déjà la série de nos chartes constitutionnelles, de 1760 à 1867, avait fait des Canadiens " non des sujets anglais, mais des sujets britanniques parlant les uns l'anglais, les autres le français ". ([4])

La Confédération de 1867 a uni des corps différents. Elle à laissé à chacun d'eux un terrain politique où il peut évoluer à sa guise : l'arène provinciale. Elle leur a, de même, proposé et fait accepter une certaine allégeance à l'égard d'une autorité commune : le pouvoir fédéral. Mais, en même temps, le pacte fédératif reconnaissait à chacune des deux races fondamentales la liberté de garder ses aspirations et de tendre à les satisfaire selon sa volonté. Il comportait même une garantie pour le cas où leur infériorité numérique exposerait ces deux races, et les autres comme elles, dans le domaine religieux, scolaire et linguistique, aux empiètements d'une majorité quelconque. Les Pères du projet l'avaient compris, l'union

---

([4]) L'expression est encore de Cartier.

des quatre provinces initiales ne pouvait avoir ni pour point de départ ni pour terme l'absorption des unes par les autres. " Les petits peuples qui y donnaient leur adhésion — a dit justement un de nos écrivains—, trop faibles pour conquérir leur indépendance, étaient aussi trop fiers de leur sang pour consentir à une pareille fusion ". ([5])

Pour se convaincre que telle était bien la conviction des signataires, il suffirait de se reporter à leurs délibérations, à l'article 133 qui reconnait à la langue française les mêmes droits qu'à l'anglais. D'ailleurs, leurs déclarations subséquentes ne permettent même pas de mettre en doute leur intention. Sir John Macdonald, le plus autorisé de leurs porte-parole, s'en rendait garant quand il répondait, le 17 février 1890, à son adversaire Dalton McCarthy: " Nous avons une constitution en vertu de laquelle tous les sujets britanniques ont des droits égaux en matière de langue, de religion, de propriété et de personne. Il n'y a pas ici de race supérieure, il n'y a pas de race conquise! Nous sommes tous des sujets britanniques. " Par leur conduite en maintes circonstances autant que par leurs discours nos principaux hommes d'Etat, les honorables Edward Blake et Richard Scott, les Sirs Charles Tupper et McKenzie Bowell, contresignaient et adoptaient comme leur cette affirmation si catégorique. ([6])

Pour ce qui est des Canadiens français, même avant cette époque on avait compris qu'ils méritaient cette égalité officielle. Leur dévouement en 1763, en 1775 et en 1812, avait

---

([5]) L'abbé Groulx: *La Constitution fédérative de* 1867 (*Revue Canadienne*, novembre 1914, p. 396.)

([6]) *Débats de la Confédération* (Québec, Fréchette, 1865). — *Journaux de la Chambre des Communes* : Affaire du Nouveau-Brunswick, 1872 ; Affaire de Manitoba, 1890; Affaire de l'Alberta et de la Saskatchewan, 1905. — *Recollections of Sixty Years*, Sir Chs Tupper.

prouvé hautement leur loyauté. La longue durée de leur séjour dans le pays, la différence de leurs moeurs, de leurs traditions, de leur foi, de leur langue, faisaient d'eux, en face de la république voisine, le rempart le plus solide contre les infiltrations dangereuses, une barrière infranchissable à toute tentative extérieure. Les Anglais, nouveaux venus des Iles Britanniques, fortement apparentés aux Américains, eussent résisté moins facilement sans doute à ces tentatives comme à ces infiltrations. Cette double vérité a été proclamée, dans les termes les plus nets, à différentes périodes de notre histoire, par Sir Guy Carleton, lord Haldimand, Sir Andrew Stuart, lord Elgin, l'honorable Henry Pope. ([7])

La protection que méritaient les Canadiens français, minorité dans la Confédération, les minorités provinciales, de quelque race qu'elles fussent, pouvaient la réclamer également. Si elles avaient cru trouver dans l'union une moindre garantie de leurs droits naturels ou acquis, eussent-elles consenti à s'y associer ? Elles y entrèrent attirées par cette pensée qu'elles obtiendraient, de leurs nationaux constituant une majorité dans les autres provinces, l'appui nécessaire contre l'oppression possible de la majorité locale. Pour attester l'influence de cette intention sur leur signature, il suffit de se rappeler le soin avec lequel les honorables A.-T. Galt et Henry Pope veillèrent à faire insérer dans le pacte une clause favorable à la minorité anglo-protestante du Québec. ([8]) Qu'on

---

([7]) Texte de Carleton, 1766 (Short et Doughty: *Documents constitutionnels*, I, 1760-91, pp. 368-9, note). — Dépêche de Haldimand (1784). — Discours de Stuart à la Chambre (1822). — Document d'Elgin (29 juin 1848). — Opinion de Pope, d'après l'ancien député Chicoyne (*Le Devoir*, 18 juin 1913).

([8]) *Débats de la Confédération*, 1865, et Tassé : *Discours de Cartier*, passim.

songe encore aux instances de Sir Richard Scott pour protéger la minorité catholique de l'Ontario par la reconnaissance constitutionnelle des écoles séparées. (9) Tous ces efforts seraient inexplicables si nos législateurs n'avaient pas eu en tête que l'égalité de droits entre Anglais et Français, entre majorités et minorités, constituait la base même du pacte interprovincial.

* * *

Pour tout homme sérieux, les conséquences de ce principe sont évidentes.

Et la première de toutes est celle-ci : aucun élément de la Confédération ne doit être molesté pour sa façon de rendre à Dieu le culte qui lui est dû. Sans doute, il serait à souhaiter que tous les composants, confondus dans l'unité politique, le fussent également dans l'unité religieuse. Plût au ciel que tous servissent Dieu de la seule manière dont il veut être honoré ! C'est même le devoir de tout véritable apôtre d'amener à l'unique bercail divin les brebis des divers troupeaux humains. Mais cette unification ne saurait être l'oeuvre de la violence. Jusqu'à ce que la persuasion ait accompli son oeuvre de conquête pacifique, en vertu de la constitution les différents groupes ne doivent pas être lésés, dans les croyances où ils vivent de bonne foi, par les groupes d'autre croyance.

Cette tolérance pratique dans l'ordre religieux a elle-même pour conséquence la reconnaissance de l'école séparée, de l'école confessionnelle. Quiconque croit vraie la foi qu'il pratique a le droit naturel et le devoir corrélatif d'en instruire

---

(9) *Loi des Ecoles séparées* d'Ontario, 1863 : discussion à l'Assemblée législative.

ceux " qui sont quelque chose de lui ([10]) ", ses enfants. L'école est le prolongement de la famille. Incapable, quand l'enfant a dépassé un certain âge, de lui assurer davantage l'éducation convenable, le père ne fait que substituer aux siennes l'autorité et les aptitudes du maître ou de l'institutrice. Parce que les circonstances le contraignent de faire exercer par d'autres son droit, s'en suit-il qu'il le perde et soit dégagé de son devoir ? L'absurdité d'une pareille prétention est évidente. Elle le devient plus encore si l'on songe qu'avant de faire de l'enfant un honnête citoyen l'école doit former en lui un croyant sincère. Comment cette fin primordiale serait-elle atteinte, si le père ne peut choisir pour son fils des maîtres, et employer pour lui des livres, qui enseignent à son enfant ce que lui-même croit être la vérité religieuse ? Comment le père satisferait-il à son devoir s'il est obligé de confier son fils à des esprits qui peuvent être nourris d'erreur ou de fausseté, à des volontés incapables souvent de se conformer elles-mêmes à la loi morale ? Ce danger, on le sait par l'exemple d'autres pays, n'est pas chimérique.

Il est double quand le législateur oublie la troisième conséquence du principe proclamé par les Pères de la Confédération, quand il empêche qu'on instruise les enfants au moyen de leur langue maternelle. La pédagogie, appuyée sur l'expérience des siècles, l'a affirmé de tout temps : il y a entre le langage propre à une race et la tournure de son esprit une alliance étroite, entre les mots qui lui communiquent la science et la solidité comme l'étendue de cette science une association nécessaire. Se servir, pour la faire acquérir à l'enfant, de termes, d'expressions, de tours, d'images qui ne concordent pas avec la façon des siens de penser, de sentir et

---

([10]) Léon XIII : Encycl. *Rerum Novarum.*

de s'exprimer, c'est vouloir imprimer une photographie sur une plaque insensible, écrire des caractères avec une plume dépourvue d'encre, faire lire sans lumière un livre dans les ténèbres. Une fois l'enfant pourvu des notions essentielles, qu'on emploie un autre idiome, à la bonne heure ! Encore ne faut-il pas le priver, même alors, de l'usage de sa langue propre. Une foule de connaissances, qu'il eût acquises d'instinct à l'aide de celle-ci, lui échapperont à cause des heures qu'il aura dépensées sans profit à apprendre le maniement de l'autre.

Liberté de la langue maternelle, liberté de la pratique religieuse, liberté de l'école confessionnelle : telles sont les conclusions implicitement contenues dans le principe fondamental de notre constitution. En affirmant ce principe, les promoteurs de la Confédération les affirmaient ; en le revendiquant aux heures de lutte, ils les revendiquaient elles aussi.

* * *

Ces conclusions et ce principe, si on se les rappelait toujours pour les appliquer, préviendraient tous les conflits possibles entre les races qui habitent notre pays cosmopolite. C'est parce qu'on les oublie parfois qu'il en surgit çà et là, à moins que leur éclosion ne soit le résultat d'une crainte injustifiée.

Déjà en 1792 l'on soutint que la reconnaissance de la liberté religieuse, scolaire et linguistique, battait en brèche l'unité politique et nationale. Les motifs, invoqués alors contre cette prétention par M. de Lotbinière et repris depuis par tous les esprits cultivés ([11]), n'ont pas perdu leur valeur. Au contraire, l'expérience d'un siècle de plus l'a démontré.

---

([11]) Bédard : *Histoire de cinquante ans* (1791-1840). — Dionne : *Pierre Bédard et ses fils*, ch. 1.

L'Angleterre, loin d'être affaiblie par la diversité des langues de ses multiples sujets, puise dans cette diversité même une force et un éclat qui excitent l'envie de ses rivaux. Pareillement, les distinctions religieuses n'ont nui en rien à l'homogénéité de ses peuples divers, à la loyauté de ceux auxquels elle accordait une quasi autonomie. La croyance catholique, par exemple, fait remonter à Dieu la source de l'autorité. Par là même, elle en impose le respect plus impérieusement que les autres doctrines — celles qui font de la volonté souveraine une émanation des volontés individuelles renonçant à leur prétendu pouvoir. Et enfin, la diversité d'éducation, la même expérience d'un siècle l'atteste encore, n'a pas créé entre les esprits des sujets des oppositions irréductibles; elle a été pour la Grande-Bretagne le germe fécond du développement intellectuel le plus varié qui soit.

Cette vérité, ceux-là la méconnaissent qui tentent d'écarter le principe et les conséquences posés par l'*Acte* de 1867. Ils se rendent ainsi responsables des conflits malheureux dont le Canada est périodiquement secoué.

* * *

Comme il serait facile pourtant de les supprimer, même de les prévenir !

Cartier indiquait le moyen à prendre quand, dans le même discours que je citais au début, il résumait par cette maxime sa doctrine et sa pratique : " Ma politique consiste à respecter les droits de tous. " Il suffirait de s'en tenir, comme Cartier, au respect des droits de tous. Explicitement garantis par la lettre de la constitution ou implicitement contenus dans son esprit, ils sont intangibles. Quiconque y porte une main sacrilège s'expose non à des représailles sanglantes et immédiates, mais aux coups d'une justice immanente et supérieure, tardive parfois mais inévitable. Pour elle, ni les ma-

jorités temporaires ne comptent ni la légalité ne prime le droit.

Cette conviction a toujours inspiré les relations mutuelles des deux races qui se coudoient dans la province de Québec. Leur conduite, partout imitée, sauvegarderait partout la tranquillité et la paix. En une circonstance récente, les représentants parlementaires de la minorité y ont proclamé la largeur de vues avec laquelle ses membres sont traités. Qu'on agisse de même partout, et l'on aura moins besoin de rappeler sans cesse l'esprit de notre constitution et la pensée de ses promoteurs non plus que la maxime du grand Cartier, gage de la stabilité du lien interprovincial: " Ma politique consiste à respecter les droits de tous. "

* * *

Je viens d'énoncer des idées qui ne pourront, ce me semble, être contredites nulle part, et je suis heureux de les avoir énoncées au sein de cette " Société Royale " qui, par son but clairement défini, ses règlements, ses traditions, je pourrais dire par son essence même, leur donne, en face du Canada tout entier, le plus éloquent des témoignages. Ce n'est pas ici qu'il a été dit et qu'il sera dit jamais : " Que pouvons-nous gagner à maintenir deux langues ? "

Mgr BRUCHESI,

archevêque de Montréal.

---

# L'attitude de la Belgique

## CONFÉRENCE DU PERE RUTTEN (*)

Monseigneur (1),

Mesdames et messieurs,

JE vous apporte le salut reconnaissant et l'hommage ému de la Belgique spoliée, dévastée, ensanglantée, mais toujours fière, indomptable, et pleine d'espoir !

Dix mois de guerre n'ont fait qu'accroître le patrimoine glorieux qu'aucune violence n'a pu nous enlever : un roi-soldat, personnification radieuse du sacrifice généreusement accepté et du devoir vaillamment accompli ; une reine-soeur de charité, se penchant comme une mère très aimante et très douce sur le chevet des blessés et des mourants ; un cardinal, dont le calme imposant et l'énergie souve-

(*) Conférence faite au Monument National de Montréal, le 14 juin 1915. — Le Révérend Père Rutten, le très distingué délégué du cardinal Mercier auprès des évêques canadiens et de leurs diocésains, a bien voulu réserver à la *Revue Canadienne* le texte de la conférence qu'il a donnée à Montréal pour s'acquitter au milieu de nous de sa mission. Nos lecteurs connaissent le Père Rutten. Il nous plaît cependant de leur rappeler ici, en note, ce qu'écrivait la *Semaine religieuse* de Montréal, en date du 7 juin :

" Et cette cause (la cause des oeuvres catholiques belges) quel apôtre fut jamais plus digne de la plaider que le jeune fils de saint Dominique qui a déjà tant et si bien travaillé pour elle à Gand d'abord et dans tout le

(1) Mgr Bruchési, archevêque de Montréal.

raine suscitèrent l'admiration des adversaires comme des enfants de l'Eglise catholique; des hommes d'Etat et des chefs d'armée, n'ayant pas hésité un instant à faire face à la plus formidable des puissances militaires; et derrière eux, tout un peuple qui savait qu'un torrent de sang et de larmes allait passer sur lui et qui n'a pas hésité, lui non plus, parce que l'honneur lui était plus cher que la vie.

Tout ce peuple, jadis divisé par des luttes linguistiques et politiques, n'a plus aujourd'hui qu'un coeur et qu'une âme, pour remercier ses bienfaiteurs comme pour défendre sa liberté. Merci de nous avoir secourus avec une générosité qui,pour ne nous avoir pas étonnés, ne nous a pas moins profondément touchés. Merci surtout de nous avoir donné quelque chose d'infiniment plus précieux que l'argent: le sang de vos fils. Sur les bords de l'Yser, le sang des Canadiens s'est mêlé au sang des Belges, et nous sentons mieux que nous ne le pouvons dire que ce mélange sacré est le gage d'une alliance que le temps ni la distance ne dissoudront jamais.

Il est dur pour nous, qui eûmes toujours l'ambition

---

pays belge ensuite? On sait, en effet, que le Père Rutten est l'un de ces hommes à qui Dieu semble faire, dans une circonstance donnée, une vocation toute spéciale. Depuis quinze ans — et il en a à peine quarante — c'est-à-dire depuis sa sortie du noviciat, il s'est entièrement consacré aux oeuvres sociales chrétiennes de Belgique. Il est docteur en sciences sociales et directeur, depuis 1901, croyons-nous, du Secrétariat général des unions professionnelles chrétiennes belges. Avant de proposer des réformes, d'élaborer des programmes, de faire des conférences et de grouper des travailleurs, il a voulu connaître lui-même la vie de l'ouvrier, ses risques et ses besoins. " Il endossa, nous racontait naguère le directeur du *Devoir* (1er août 1914), la rude casaque du piocheur de houille, et descendit dans le puits sombre et profond. Au sortir de la mine, il était prêt. " — " Homme d'action avant tout, écrivait encore M. Bourassa, comme la plupart de ses compatriotes, mais avec une flamme d'idéal qui manque à plusieurs, le Père Rutten ne perdit pas son temps en lamentations,

de vivre du produit de notre labeur, d'en être réduits aujourd'hui à tendre la main comme les plus pauvres d'entre les pauvres; mais cette misère même, succédant à une prospérité économique que l'étranger nous enviait, ne constitue-t-elle pas pour nos envahisseurs le plus accablant des témoignages ?

Sans doute, la cause que je viens plaider devant vous est une cause gagnée d'avance. Il faut cependant que je parle, parce que notre envahisseur a voulu étouffer, par la calomnie, la voix de nos protestations mille fois justifiées. Depuis longtemps, nous sommes résignés à être spoliés et meurtris, nous ne le serons jamais à être souillés. C'est pourquoi je vous demande de m'autoriser à vous exposer sommairement les faits tels qu'ils se sont déroulés sous nos yeux, passant rapidement sur ce qu'aucun de vous n'ignore, et étayant mes affirmations sur une documentation photographique et sur des textes officiels, dont aucun homme de bonne foi ne peut méconnaître la précision irréfutable.

---

en homélies et en objurgations. Sans doute, il reprit la blanche robe du Frère Prêcheur; mais elle resta pour lui ce qu'avait été la blouse du mineur: une livrée de travail, de dévouement et d'abnégation. " Il est difficile, en quelques lignes,de mieux camper un apôtre dans son milieu et dans sa fonction. Ajoutons simplement que depuis 1901 — depuis le congrès de Bruges où il apparut pour la première fois devant le grand public — le Père Rutten, tous les ans, a présenté aux divers congrès ces lumineux rapports du secrétariat général des unions professionnelles chrétiennes de Belgique, qui lui ont valu, avec une influence considérable sur les ouvriers de son pays, une réputation quasi mondiale.

" Et s'il était besoin, pour compléter cette esquisse trop rapide, d'emprunter au Père Rutten lui-même un exposé en raccourci de sa doctrine et de sa méthode, nous n'aurions qu'à citer, d'une conférence qu'il prononçait à Paris, devant la jeunesse catholique, le 6 février 1907, ces paroles si simples, mais si pleines de sens: " Permettez-moi, avant de vous exposer les progrès incessants de la ligue antisocialiste gantoise, d'attirer votre atten-

# I

## L'INVASION

Au début du mois d'août, l'Allemagne seule était prête à partir en guerre et elle le savait. Marcher sur Paris et y arriver avant même que la France, étourdie par la soudaineté et la violence du coup, n'eût eu le temps de se ressaisir et d'achever sa mobilisation ; tourner ensuite toutes ses forces disponibles contre les Russes, supérieurs par le nombre, mais désavantagés par l'insuffisance de leurs moyens de communication : telle nous apparut, avant même qu'elle ne fût officiellement avouée, la tactique dont l'état-major allemand attendait la victoire. [2] Cette tactique impliquait forcément la violation du territoire belge, car la ligne d'Alsace-Lorraine est hérissée de travaux de défense qu'on ne pouvait espérer franchir en quelques jours.

---

tion sur la méthode employée pour la constituer. Pas de protestations bruyantes contre les procédés des adversaires, pas d'annonces tapageuses ni d'exposé de plans grandioses dans la presse, pas d'assemblées brillantes d'où l'on retourne les oreilles remplies de phrases harmonieuses et la tête vide de résolutions pratiques, mais de petites réunions intimes d'ouvriers qu'on imprègne petit à petit de principes solides et de connaissances pratiques, qu'on initie patiemment à l'art de la parole publique, auxquels on fait comprendre que l'oeuvre sera demain ce qu'ils voudront qu'elle soit, et qui sortent de ces réunions transformés en apôtres ardents, conscients de la mission et de la responsabilité qu'ils assument. Nous avons pensé que le meilleur moyen de rectifier les idées des autres, c'était de fonder des oeuvres prouvant par des faits et des avantages palpables que nos idées à nous sont les meilleures ; et ces oeuvres, nous les avons commencées comme le Christ entreprit la sienne, avec un petit noyau d'hommes résolus et intrépides. " — E.-J. A.

(2) Cf. *Livre bleu* anglais. No 160.

Brusquement, puisque la brusquerie est pour l'Allemagne une indispensable condition de succès, nous sommes sommés de laisser passer les armées allemandes. C'est le 2 août à 7 heures du soir. On nous laisse pour répondre douze heures de nuit. Les ministres se réunissent sous la présidence du roi. " On ne discute point, écrit l'un d'eux, la résolution s'impose, elle est prise aussitôt. " ([3])

On ne discute point ?

Il semble pourtant, à première vue, messieurs, que la chose en vaut la peine. Sans doute, en vertu même des statuts internationaux garantissant la neutralité belge, nous avons le droit, aussitôt que cette neutralité est effectivement violée, d'appeler à notre secours les autres puissances, garantes de notre indépendance. Mais nous savions que la France et l'Angleterre, malgré toutes leurs sympathies pour nous, n'étaient pas prêtes à venir immédiatement à notre aide. Nous allions dès lors, pendant des journées et peut-être pendant des semaines, devoir faire face, nous seuls, aux innombrables régiments que l'Allemagne allait déverser sur notre pays. N'était-ce pas une témérité folle de se mesurer ainsi avec des forces dix fois, vingt fois supérieures, et munies des engins de destruction les plus perfectionnés ? Ne suffisait-il pas, comme venait de le faire le grand-duché de Luxembourg, de protester énergiquement contre l'agression dont nous étions l'objet, sans aller témérairement au-devant de ce qui pouvait apparaître aux hommes timorés et prudents comme un véritable suicide ?

Eh bien, non, on ne discuta point. Il ne nous convenait pas, et il ne pourra jamais nous convenir, de transiger sur une question d'honneur. Un peuple vaut ce que vaut sa signa-

---

([3]) M. P. Hymans, *La Neutralité de la Belgique*. Edit. offic. Préface, p. 24.

ture. Aucune transaction, aucune cordialité dans les rapports, aucun progrès, dans quelque domaine que ce soit, ne sont plus possibles si, à la base de tous les rapports entre nations comme entre individus, ne se trouve plus le respect de la parole donnée et de la convention librement acceptée. Un pays comme un particulier ne sont vraiment grands que s'ils sont décidés, sans l'ombre d'une hésitation, à souffrir et, s'il le faut, à mourir, plutôt que de forfaire. Au colosse qui nous proposait un marché avantageux, si nous voulions oublier nos engagements, nous n'avons pas même fait l'honneur de discuter ses propositions. Et quand, au matin du 4 août, notre territoire se trouve être envahi,le roi adresse à l'armée la proclamation magnifique que vous avez tous admirée : " Sans la moindre provocation de notre part, un voisin orgueilleux de sa force a déchiré les traités qui portent sa signature et violé le territoire de nos pères. — Parce que nous avons été dignes de nous-mêmes, parce que nous avons refusé de forfaire à l'honneur, il nous attaque... — Voyant son indépendance menacée, la nation a frémi et ses enfants ont bondi à la frontière... — Soldats, je pars de Bruxelles pour me mettre à votre tête. "

Vous vous rappellerez, messieurs, que le 4 août, au Reichstag, le chancelier de l'empire allemand ne plaida sa cause qu'en exprimant des regrets. " Nous avons été forcés, affirma-t-il, de passer outre aux protestations justifiées des gouvernements luxembourgeois et belge. L'injustice que nous commettons de cette façon, nous la réparerons dès que notre but sera atteint." Parler ainsi, c'était désavouer très explicitement les proclamations mensongères que les généraux allemands faisaient distribuer au même moment aux populations du Luxembourg et de la Belgique, et dans lesquelles on avait l'invraisemblable audace d'affirmer que la France, ayant

d'abord violé notre territoire, la pauvre Allemagne ne faisait plus que se défendre. ([4])

En ce temps-là, messieurs, l'Allemagne se souciait aussi peu de la logique que de la justice. Le jour même où elle violait la neutralité de la Belgique, elle félicitait officiellement la Suisse d'avoir fait ce qu'elle demandait à la Belgique de ne pas faire. La Suisse s'était déclarée prête à défendre par tous les moyens sa neutralité et l'inviolabilité de son territoire. Le gouvernement impérial de Berlin répondit immédiatement avoir pris connaissance de cette déclaration " avec une satisfaction sincère ", escomptant que la Confédération " repoussera toute violation de sa neutralité". ([5]) Quelques jours plus tard, l'Allemagne envoyait à la Chine une protestation menaçante, parce qu'elle avait laissé violer sa neutralité par des régiments japonais marchant sur Tsing-Tao. Reconnaissez, messieurs,qu'il est impossible de proclamer avec plus de désinvolture que les principes sont faits pour s'asseoir dessus.

Il faut lire le dialogue émouvant du ministre de Belgique à Berlin avec le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de l'empire allemand, dialogue qui avait lieu à l'heure précise où les troupes du Kaiser pénétraient en Belgique : "Croyez bien que c'est la mort dans l'âme que l'Allemagne se résout à violer la neutralité de la Belgique, et personnellement j'en éprouve

---

([4]) *La neutralité de la Belgique.* Edit. offic. du gouvernement belge, p. 24 et ss.

— J. Van den Heuvel. *De la violation de la neutralité belge,* p. 6 et ss. Paris., De Soye.

— Les *documents diplomatiques*, publiés par le ministre des Affaires étrangères de France.

([5]) Waxweiler : *La Belgique neutre et loyale.* Paris, Payot, p. 52. — *Rapports sur la violation du droit des gens.* Edit. offic. du gouvernement belge, Paris, Berger-Levrault, p. 14.

les plus poignants regrets... " — Et comme notre ministre demande : " Du moins, avez-vous quelque chose à nous reprocher? " — " L'Allemagne, répond le ministre allemand, l'Allemagne ne peut rien reprocher à la Belgique, et l'attitude de la Belgique a toujours été d'une correction parfaite. " ([6])

L'empire allemand se fût moins diminué, messieurs, si ses hommes d'Etat avaient eu le courage de persévérer dans l'aveu sincère de leur faute. Ce n'est que plusieurs semaines plus tard, en fouillant les tiroirs du ministère belge des affaires étrangères, qu'ils prétendirent avoir trouvé la démonstration d'une violation anticipée de la neutralité belge. Lorsqu'on examine, même très rapidement, la photographie des documents ainsi découverts, on est ahuri de l'invraisemblable aplomb de ceux qui firent afficher par toute la Belgique la prétendue preuve de notre connivence avec l'Angleterre. J'ai peine à croire que les autorités allemandes aient pris au sérieux leurs propres affirmations. Depuis quand une nation et un gouvernement sont-ils liés par de simples conversations entre officiers d'état-major étudiant ce qu'il y aurait lieu de faire dans telle ou telle hypothèse ? Que l'état-major belge ait envisagé l'hypothèse d'une invasion de l'Allemagne, rien de plus naturel. Il n'avait eu qu'à ouvrir les plus récents ouvrages des écrivains militaires allemands pour être immédiatement édifié. ([7]) Mais, encore une fois, les textes que je tiens à votre disposition démontrent péremptoirement qu'il était uniquement question de demander le concours de l'Angleterre après que le territoire belge aurait été effectivement envahi. ([8])

---

([6]) Waxweiler, déjà cité, p. 65.

([7]) *La Neutralité de la Belgique*, déjà cité, p. 154.

([8]) E. Benoist, *Colonies allemandes : Les conventions anglo-belges*. Paris, Hachette. Traduit en anglais et en néerlandais.

" La vérité vraie ", messieurs, c'est que depuis de longues années nous étions bassement espionnés. Partout les Allemands ont été installés et reçus en Belgique comme chez eux; nos savants, nos hommes d'oeuvres et nos hommes d'affaires ont fraternisé avec eux sans aucune défiance; notre état-major a commandé à l'Allemagne une très grande partie de son matériel de guerre; les liens de la plus étroite parenté unissent notre maison royale aux familles impériale et princières d'Allemagne.

Vous avez appris de quelle façon le gouvernement impérial nous récompensa de cette confiance illimitée, qui nous paraît maintenant avoir été bien naïve. Des textes incontestables et incontestés le démontrent : jusqu'au 2 août, avant-veille de l'invasion, alors que, depuis plusieurs jours, elles trafiquaient de nous dans leur correspondance diplomatique avec le gouvernement anglais, les autorités allemandes n'ont cessé de nous assurer de leur souci de respecter notre neutralité, confirmant ainsi la fameuse déclaration faite en 1905 par le ministre d'Allemagne à Bruxelles, lors des fêtes du soixante-quinzième anniversaire de notre indépendance nationale: " Le respect de la neutralité belge, proclamait-il, est comme un axiome politique de l'Allemagne. " (9)

Je vous laisse le soin de qualifier ces procédés, dont l'indignité ne fut surpassée que par la félonie du gouvernement autrichien. Les gros canons autrichiens pénètrent en Belgique le 16 août. Lors du siège de Namur, nous apprend un placard affiché à Bruxelles par le gouvernement allemand, ils ont tiré sur nous " avec une agilité, une précision et une efficacité remarquables ". Or, Namur tombe le 24 août, et l'Autriche ne nous déclare la guerre que le 28 août, douze

(9) Cf. Waxweiler, déjà cité, p. 25-39-90-114-112-172 et ss.

jours après l'arrivée des canons autrichiens. Pauvres Belges, qui s'obstinent à croire à la loyauté de leurs adversaires! Les canons autrichiens fauchent nos soldats " avec une efficacité remarquable ", et pendant ce temps le maintien à son poste du ministre d'Autriche nous fait croire tout naturellement à la continuation des relations amicales! ([10])

J'espère en avoir dit assez, messieurs, dans cette première partie de mon exposé, pour pouvoir la terminer par ces paroles énergiques d'un de nos ministres d'Etat: " Dans le drame qui se déroule, la Belgique représente le droit. — S'il pouvait être impunément permis, au vingtième siècle, de déchirer les traités, de piétiner les faibles et d'écraser un petit peuple pour satisfaire l'ambition des grands, il faudrait désespérer du monde moderne. — La Belgique, fière et confiante, s'offre au jugement de l'univers. " ([11])

## II

### Les procédés

Vous vous rappelez sans doute qu'au lendemain de la prise de Liège le gouvernement allemand écrivit au gouvernement belge : " L'Allemagne ne vient pas en ennemie en Belgique. Après que l'armée belge a, par sa résistance héroïque contre une grande supériorité, maintenu l'honneur de ses armes, le gouvernement allemand prie le roi des Belges et le gouvernement belge d'épargner à la Belgique les horreurs ultérieures de la guerre. " ([12])

---

([10]) Cf. H. Davignon, op. cit., p. 22-23, et les *Rapports sur la violation du droit des gens en Belgique*. Préface de M. Van den Heuvel, p. 15.

([11]) P. Hymans, op. cit., p. 30.

([12]) Cf. le texte complet: *La neutralité de la Belgique*, op. cit., p. 120.

Lorsque l'Allemagne nous parlait de ces "horreurs ultérieures", nous pensions naturellement aux conséquences inévitables de la guerre : la misère résultant de l'arrêt de notre industrie et de notre commerce, les dégâts qu'entraîne inévitablement le passage des grandes armées, les charges écrasantes de l'entretien d'une armée en campagne et les deuils cruels qui allaient se multiplier dans les familles. Nous ne pensions pas qu'à son premier méfait, celui d'avoir déchaîné sur nous le fléau de la guerre, l'Allemagne en ajouterait un second, celui d'inaugurer un système de terrorisation et de répression inouïs. Nous en sommes encore à nous demander ce qu'elle aurait bien pu faire si, au lieu d'entrer chez nous en amie, elle était venue en ennemie !

Sans doute, messieurs, il faut être juste, même à l'égard de ceux à qui nous avons à faire les plus amers reproches. Dans tous les pays et dans tous les siècles, la guerre amène des faits isolés, même nombreux, de pillage et de meurtre. L'énervement produit par la vue du sang, par la fumée de la poudre et par le bruit du canon, l'affolement qui aveugle, la ruée de soldats excités sur l'obstacle imaginaire ou réel, en un mot cet état d'âme à la fois impulsif et complexe qu'on appelle la psychologie des foules, tout cela entraîne presqu'inévitablement hélas! des répressions hâtives et arbitraires. Dieu nous garde de rendre tout un peuple responsable des écarts individuels de ses membres ou de contester que l'information forcément précipitée des journaux n'ait parfois uni à la précision des faits reprochés à nos envahisseurs! Mais hélas, messieurs, nous ne fûmes pas seulement victimes de faits isolés sur lesquels je n'insiste pas. Nous le fûmes d'un système de répression féroce, méthodiquement organisé et voulu par l'autorité militaire. Nous avons compris trop tard ce que voulait dire l'Allemagne quand elle annonçait les "horreurs ultérieures" qui nous étaient réservées.

Les grandes puissances, sans en excepter l'empire allemand, avaient accepté et signé ce qu'on appelle le Règlement de la Haye, règlement qui codifiait quelques règles élémentaires d'humanité et de loyauté sur lesquelles tous les belligérants peuvent aisément s'entendre. Il apparut bientôt que ce Règlement de la Haye,bien que solennellement ratifié par l'Allemagne en 1899 et en 1907, n'était plus qu'un "chiffon de papier", comme celui qui garantissait la neutralité perpétuelle de la Belgique! Placez devant vous le texte du Règlement de la Haye et à côté les rapports officiels de la Commission belge, auxquels le gouvernement allemand ne put jamais donner un démenti précis et appuyé de preuves,et vous constaterez que de toutes ces prescriptions il n'en est pas une qui n'ait été méconnue par l'autorité allemande.

Le Règlement de la Haye interdit " d'employer des armes, des projectiles ou des matières propres à causer des maux superflus ". Nous montrerons les balles explosives saisies sur des prisonniers et sur des blessés et la photographie des lésions atroces causées par l'emploi de projectiles interdits.

Le Règlement de la Haye défend " d'user indûment du pavillon parlementaire, du pavillon national et de l'uniforme de l'ennemi, ainsi que des signes distinctifs de la Convention de Genève ". Le septième rapport belge officiel précise les cas où les Allemands ont abusé du drapeau blanc et des insignes de la Croix-Rouge, maltraitant des brancardiers et des infirmiers, bombardant des hôpitaux, emprisonnant des médecins et des pharmaciens.

Le Règlement de la Haye ne permet pas " de tuer ou de blesser un ennemi qui, ayant mis bas les armes ou n'ayant plus les moyens de se défendre, s'est rendu à discrétion ". Nous nommerons, en précisant les lieux et les dates, les blessés belges que les soldats allemands ont assommés, éventrés et pendus.

Le Règlement de la Haye stipule qu' " il est interdit d'attaquer ou de bombarder, par quelque moyen que ce soit, des villes, villages, habitations ou bâtiments qui ne se sont pas défendus... de livrer au pillage une ville ou une localité même prise d'assaut ". Vous avez vu, messieurs, les photographies de nos villes systématiquement pillées et incendiées, alors que, depuis plusieurs jours, il ne s'y trouvait plus un seul soldat belge ou allié. Ma pauvre ville natale, Termonde, fut détruite, maison par maison, par une compagnie de spécialistes incendiaires, et les quelques immeubles restés debout furent vidés de fond en comble. L'hôpital même ne fut pas épargné. Il fallut en toute hâte déposer les malades dans le jardin. Et, pour éviter que les malheureux ne fussent brûlés vifs, les religieuses durent, pendant deux heures, jeter constamment sur les lits des draps plongés dans l'eau. Le médecin militaire allemand qui était là ne songea même pas à protester. Des camions s'arrêtaient devant les maisons, on y entassait tout leur contenu; puis le tout partait pour la gare et de là pour l'Allemagne. Qui ne se rappelle le passage émouvant où le cardinal Mercier, dans cette lettre pastorale dont les Allemands emprisonnèrent l'imprimeur et essayèrent vainement de confisquer les exemplaires, parle de notre bibliothèque de Louvain, " avec ses collections, ses incunables, ses manuscrits inédits, ses archives, la galerie de ses gloires depuis les premiers jours de sa fondation, portraits des recteurs, des chanceliers, des professeurs illustres, au spectacle desquels maîtres et élèves d'aujourd'hui s'imprégnaient de noblesse traditionnelle et s'animaient au travail, toute cette accumulation de richesses intellectuelles, historiques, artistiques, fruit de cinq siècles de labeur, tout est anéanti " ?

Le Règlement de la Haye " interdit à un belligérant de forcer les nationaux de la partie adverse à prendre part aux opérations de guerre dirigées contre leur pays ". Ce

fut, en de nombreux endroits que nous préciserons, la tactique des troupes allemandes de se cacher lâchement derrière un rideau de vieillards, de prêtres, de femmes et d'enfants, qu'ils poussaient devant eux à coups de crosse — lamentable troupeau qui s'avançait péniblement, les yeux hagards et dilatés par l'épouvante. Pour empêcher qu'on ne fît sauter des ponts dont ils avaient besoin, les Allemands y plaçaient des otages, des religieuses et même des enfants.

Le Règlement de la Haye stipule que " la vie des individus doit être respectée ". Nous possédons dès maintenant, messieurs, la liste de milliers de civils tués en bloc, maintes fois avec des raffinements de férocité qu'il me répugne de décrire. Le cardinal Mercier, accusé d'avoir exagéré, proposa aux autorités allemandes, le 24 janvier de cette année, d'instituer une commission d'enquête, composée en parties égales de délégués allemands et de magistrats belges et présidée par le représentant d'un pays neutre. Nous attendons toujours la nomination des délégués allemands.

Le Règlement de la Haye décide que " des réquisitions en nature et des services ne pourront être réclamés des communes ou des habitants que pour les besoins de l'armée d'occupation, et qu'ils seront en rapport avec les ressources du pays ". Nous produirons la liste interminable des spoliations dont nous avons été victimes : contributions de guerre exorbitantes; amendes infligées à tort et à travers sous les prétextes les plus futiles; enlèvement et transfert en Allemagne des matières premières et du matériel d'innombrables usines; réquisitions écrasantes, maintes fois non-payées, arrêt presque complet de l'industrie et du commerce dans un pays surpeuplé et vivant presque exclusivement d'exportation. Maintenant encore, notre pauvre pays, rançonné sans merci depuis dix mois, est obligé de payer chaque mois une contribution de guerre de quarante-cinq millions de francs.

Je pourrais poursuivre longtemps, messieurs, cette lugubre énumération. Je ne vous ai pas parlé des cortèges sinistres qui, pendant des semaines, sillonnèrent nos routes : hommes et femmes de tout âge et de toute condition fuyant, affolés, à l'approche des troupes allemandes, ayant entassé dans des charettes tout ce qu'ils avaient pu emporter et poussant devant eux, dans des brouettes, des enfants épuisés, des vieillards exténués et des mères serrant contre leur coeur des bébés de trois ou quatre jours ! Je ne vous ai pas non plus décrit le calvaire des milliers de civils entassés pêle-mêle dans des wagons à bestiaux, déportés en Allemagne, livrés là-bas aux insultes d'une population surexcitée, croupissant dans la plus humiliante et sordide saleté, sans même qu'un seul grief eût été articulé contre la plupart d'entre eux.

Et, comme si tout cela ne suffisait pas, il a fallu nous infliger le supplice moral des calomnies les plus révoltantes. La presse allemande a répandu le bruit que les femmes belges crevaient les yeux des blessés. Nous avons vainement demandé et supplié qu'on nous citât un seul cas. Cette presse a répété sans cesse que les civils embusqués tiraient sur les troupes allemandes. Et nous avons tous constaté que les soldats allemands arrivaient en Belgique avec la conviction qu'ils devaient, pour se défendre, frapper sans pitié. Je tiens à votre disposition les photographies des innombrables proclamations des autorités belges, obligeant les civils, dès les premiers jours de la guerre, à déposer toutes leurs armes, dans les commissariats de police ou dans les maisons communales, rappelant à tous, par la voie des affiches et des journaux, qu'il était absolument interdit à la population civile de prendre part aux hostilités. Ces affiches, les officiers allemands ont pu les voir sur les murs de toutes les communes.

Vous n'ignorez pas, messieurs, que les prêtres, accusés

d'avoir ameuté les populations, furent maltraités ignominieusement. " J'affirme sur l'honneur ", a écrit le cardinal Mercier, dont l'attestation vaut bien celle des théoriciens du *chiffon de papier*, " j'affirme sur l'honneur, et je suis prêt à déclarer sous la foi du serment, que je n'ai pas, jusqu'à présent, rencontré un seul ecclésiastique, séculier ou régulier, qui ait excité la population civile à se servir d'armes contre l'ennemi. " ([13])

Mais à quoi bon m'attarder à des réfutations devenues presque inutiles, depuis que nous possédons de très nombreux carnets de route, où les soldats allemands ont raconté eux-mêmes les spectacles auxquels ils assistèrent. Je possède des photographies de ces carnets trouvés sur des prisonniers ou des morts, et ces aveux, assurément spontanés et dépouillés d'artifice, constituent la confirmation la plus éclatante de tout ce que nous avons affirmé. Les carnets sont soigneusement conservés par les états-majors belge et français.

N'osant pas trop prolonger cette conférence, je ne vous lirai que trois ou quatre extraits de carnets : " Nous avons franchi la frontière belge le 15 août, écrit le soldat Eitel Anders, et ensuite nous marchâmes continuellement le long de la grande route jusqu'à ce que nous arrivâmes dans l'intérieur du pays. A peine y fûmes-nous que nous eûmes une vision horrible. Les maisons étaient complètement incendiées, les habitants ayant été chassés et quelques-uns tués. Pas une des centaines de maisons ne fut épargnée. Tout était pillé et brûlé. A peine étions-nous passés à travers ce large village que le suivant était incendié, et ainsi de suite."— Voici ce que raconte le cavalier Fritz Hollmann, en date du 11

---

([13]) Cf. *Lettre pastorale. — Sur la question des " francs-tireurs "* voir l'étude détaillée de M. Waxweiler, déjà cité, p. 216 et ss.

octobre : "La seule bonne chose ici est qu'on n'a jamais soif. Nous buvons cinq ou six bouteilles de champagne par jour et, quant au linge, rien que de la soie. Quand on manque de linge, on entre simplement dans une maison et on change. " — Le soldat Philipp de Kamenz en Saxe décrit ce qu'il a vu dans un de nos village près de Dinant, le soir du 23 août, à dix heures : " A l'entrée du village gisaient environ cinquante bourgeois, fusillés pour avoir par guet-apens tiré sur nos troupes. Au cours de la nuit, beaucoup d'autres furent pareillement fusillés, si bien que nous en pûmes compter plus de deux cents. Des femmes et des enfants, la lampe à la main, furent contraints d'assister à l'horrible spectacle. Nous mangeons ensuite notre riz au milieu des cadavres, car nous n'avions rien mangé depuis le matin. " — Parfois des carnets indiquent que leurs auteurs sont honteux de ce qu'ils ont vu faire, tel celui d'un lieutenant du 77e d'infanterie de réserve, qui écrit : " Nulle discipline, les pionniers ne valent pas cher ; quant aux artilleurs, c'est une bande de voleurs. " ([14])

Voici, pour en finir avec les citations, deux autres textes qui, après ce que vous venez d'entendre, n'ont besoin d'aucun commentaire : " Le gouvernement belge, télégraphie l'empereur Guillaume au président Wilson, le 4 septembre, le gouvernement belge a excité la population civile à participer au combat et a depuis longtemps soigneusement organisé la résistance. " — Et dans le célèbre appel adressé par les savants allemands aux nations civilisées, je lis cette proclamation : "Il n'est pas vrai que nous fassions la guerre au mépris du droit des gens. Nos soldats ne commettent ni actes d'indiscipline, ni cruautés. "

---

([14]) Cf. pour la preuve détaillée de ce que nous avançons : H. Davignon, op. cit. — Jos. Bédier : *Les crimes allemands, d'après les témoignages allemands*. Paris, Colin, et la seconde brochure du même auteur.

## III

### La justification des procédés

En présence de tant de documents accablants qui, chaque jour, se multiplient et s'amoncellent, une même question s'impose à tous les esprits : " Comment est-il possible qu'un peuple cultivé et discipliné ait pu descendre jusqu'à de pareilles ignominies? "

Nous ne commettrons pas l'injustice de rendre toute une nation responsable de l'oblitération du sens moral chez la caste militariste, hélas toute puissante en Allemagne. Mais le besoin de comprendre l'état d'âme des officiers allemands provoqua des recherches auxquelles précédemment nous n'avions guère songé. Et voici qu'en étudiant les auteurs classiques étudiés dans les grandes écoles militaires d'Allemagne nous n'avons pas tardé à découvrir la clef de l'énigme. La notion même de la guerre, telle que l'état-major allemand l'enseigne aux élèves de ses écoles militaires, ne ressemble en rien à celle qu'ont toujours adoptée la plupart des autres nations.

Des études détaillées viennent de le démontrer en toute évidence : tandis que le gouvernement allemand envoie ses délégués aux conférences internationales de Bruxelles et de La Haye, et adhère officiellement, en y apposant sa signature, aux résolutions qu'on y prend, son état-major prend soin de mettre les officiers en garde contre " les idées humanitaires exagérées " qu'on y préconise, les taxant — je cite les textes allemands — de " sensiblerie ". Le grand théoricien militaire, Clausewitz, écrit, dans son volumineux ouvrage sur la guerre (tome I, p. 9), cette phrase lapidaire : " On ne saurait introduire dans la philosophie de la guerre un principe de modéra-

tion sans commettre une absurdité. " En 1902, le grand état-major publie un manuel sur les lois de la guerre continentale—*Kriegsbrauch im Landkriege.* Dès l'introduction on y prévient les aspirants officiers—je cite toujours textuellement—: "Les considérations humanitaires, tels que les ménagements relatifs aux personnes et aux biens,ne peuvent être en question que si la nature et le but de la guerre s'en accomodent. "

Sans doute, messieurs—car en citant des textes isolés on s'expose toujours à être accusé de les tronquer, et je ne puis cependant pas vous endormir en vous lisant des chapitres entiers de stratégistes allemands—, les auteurs ont éprouvé le besoin de marquer des limites. C'est pourquoi Von Blume écrit: " Il n'y a pour l'emploi des moyens violents à la guerre d'autres limites que celles tracées par les considérations d'utilité et par le droit des gens, c'est-à-dire par des considérations généralement reconnues de moralité et d'humanité. " Mais la difficulté est précisément de savoir ce qui doit l'emporter, de l'utilité militaire ou de l'humanité, dans les cas où elles se trouvent en conflit. Malheureusement pour nous, pauvres petits Belges, les théoriciens spécialement délégués par l'état-major allemand à l'étude de cette question ne laissent pas de doute : " Le réalisme militaire, écrit le général Von Hartmann, exige absolument, dans son intérêt exclusif, qu'on lui donne le pas sur toutes les exigences qu'un droit international scientifiquement constitué pourrait désirer faire valoir..... Le droit des gens devra se garder de paralyser l'action militaire en lui imposant des entraves... La détresse et le dommage de l'ennemi sont les conditions nécessaires pour faire plier et briser sa volonté. Dans l'efficacité de ces moyens réside leur indiscutable justification, dès qu'on peut atteindre par eux avec certitude une fin militaire exactement définie." Dans le manuel

que je vous citais à l'instant, l'état-major ne fait que confirmer l'enseignement du général Von Hartmann : " Peut être employé, écrit-il, tout moyen de guerre sans lequel le but de la guerre ne pourrait être atteint... Il résulte de ces principes généraux qu'il n'est apporté au libre arbitre et à la volonté du commandant que des limites fort vagues. "

Vous devinez aisément, sans qu'il soit besoin de multiplier les citations,à quels résultats doivent aboutir de pareilles doctrines. Ne pouvant la faire ici devant vous, je vous conseille une étude à la fois très facile et instructive.Comparez les commentaires officiels français et allemands des articles sur les lois de la guerre, tels qu'ils furent adoptés dans la convention appelée le Règlement de la Haye. Vous constaterez que pour l'état-major allemand l'utilité militaire immédiate prime tout, tandis que pour l'état-major français elle reste toujours dominée par des principes intangibles d'humanité et de justice.

Rien d'étonnant dès lors que les officiers allemands soient arrivés chez nous avec des formulaires imprimés d'avance, et qu'ils n'avaient qu'à copier pour décréter les plus féroces répressions collectives et les plus impitoyables réquisitions.(*) Pour que ces messieurs, ignorant le français,n'aient pas à se donner la peine de faire traduire, les manuels militaires allemands donnent les textes français, dont l'emploi peut être utile en temps de guerre. Voici un texte emprunté à l'un de ces manuels : " En raison de la destruction du pont de F...., j'ordonne : Le village de F... sera immédiatement incendié, à

---

(*) Des officiers, s'imaginant que nos paysans comprenaient tous le français, placardaient des affiches rédigées en allemand, en français et... en russe ! Dans leur empressement, ils avaient, je suppose, emporté en Belgique un stock d'affiches destinées à la Russie. Cf. L. H. Grondys, *Les Allemands en Belgique*. Paris, Berger-Levrault, p. 66, note 1.

l'exception de quelques bâtiments conservés pour l'usage des troupes. " La destruction de notre jolie petite ville d'Andenne et le massacre de quatre-cent-cinquante de ses habitants eurent lieu après que l'armée belge eût fait sauter le pont sur la Meuse.

Vous et moi, messieurs, nous nous demandons en quoi de malheureux civils sont responsables d'opérations stratégiques dans lesquelles ils n'ont rien à voir. Et nous ne comprenons pas! Nous ne sommes pas des officiers allemands. N'essayons même pas de comprendre !

L'état-major allemand rejette la théorie de ceux qui veulent faire disparaître des lois de la guerre le système arbitraire de la constitution des otages. Le major Dickmann en arrivant dans les environs de Liège fait afficher la proclamation suivante : "Je désignerai, hors des listes qui me sont soumises, les personnalités qui, de midi d'un jour à midi de l'autre jour, ont à séjourner comme otage. Si le remplacement n'a pas lieu en temps utile, l'otage reste de nouveau vingt-quatre heures au fort. Après ces nouvelles vingt-quatre heures, l'otage encourt la peine de mort si le remplacement n'est pas fait. Comme otages sont placés, en première ligne, les prêtres, les bourgmestres et les autres membres de l'administration. "

A Cortemarck, en West-Flandre, un paysan, sans même qu'il ait eu le temps de s'expliquer, est fusillé, séance tenante, parce qu'on l'accuse d'avoir fait des signaux à l'armée belge. Quelques jours après, me rendant à la Kommandatur de Gand pour y chercher un passe-port, j'y vois affiché ce qui suit : " Le curé et le vicaire de Cortemarck, responsables de ce qui se passe dans la commune,sont déportés en Allemagne." A Bruxelles, deux agents de police sont emprisonnés sous l'accusation d'avoir brutalisé un Allemand. Vous et moi nous nous serions naturellement contentés de punir l'agent, s'il

était coupable. On octroya du reste au premier cinq ans, au second trois ans de prison. Mais cela ne suffisait pas ; la ville de Bruxelles fut condamnée à payer immédiatement une amende de cinq millions de francs. C'est la stricte application d'un cas prévu dans les formulaires.

Un dernier texte, messieurs, car j'en pourrais citer des quantités, s'il n'était temps de finir cette énumération écoeurante. Le 5 octobre le gouverneur-général de Belgique, baron Von der Goltz, nommé pacha par le Sultan de Turquie, affiche la proclamation suivante: " Dans la soirée du 25 septembre, la ligne du chemin de fer et le télégraphe ont été détruits sur la ligne Lovenjoul-Vertryck. — A l'avenir, les localités les plus rapprochées de l'endroit où de pareils faits se sont passés, *peu importe qu'elles en soient complices ou non,* seront punies sans miséricorde. "

Deux conclusions finales se dégagent très nettement de la lecture des manuels militaires classiques allemands : "L'on peut affirmer, enseigne le plus connu de ces manuels, que si des règles conventionnelles viennent à se développer (il s'agit ici de conventions comme, par exemple, celles de la Haye), les dérogations qu'amèneront les nécessités de la guerre constitueront dans certains cas un devoir pour le commandant en chef. " On l'a fort bien dit, dans la pratique, un commandant de troupes, obligé de se hâter et souvent de décider immédiatement, confond souvent la nécessité avec l'utilité immédiate. Sans doute, le code militaire allemand enseigne qu'il faut éviter d'occasionner "d'inutiles souffrances"; mais l'expression même "d'inutiles souffrances" rapprochée de tous les autres textes démontre clairement que les"souffrances utiles" ne doivent pas être épargnées aux populations. Les faits que je vous ai rappelés établissent mieux que toutes les déclarations que c'est bien ainsi que les officiers allemands compren-

nent leurs instructions. " Or, dans tous les domaines, le principe de l'utilité immédiate est le renversement de tout droit et de toute morale. " ([16]) Le droit et la morale ont précisément pour mission de repousser les appels de l'égoïsme et de l'intérêt personnel.

J'ai donc le droit d'affirmer, messieurs, qu'il existe chez les officiers allemands une véritable oblitération du sens moral. J'ai le droit d'affirmer en second lieu que, si la guerre a été faite en Belgique de la façon que vous connaissez, ce fut selon les prescriptions d'un code spécial de guerre dont on n'a fait que tirer les conclusions logiques et obvies. ([17]) C'est donc en vain que les autorités allemandes essayeraient d'esquiver la responsabilité des " horreurs ultérieures " qu'elles nous annonçaient au mois d'août.

* * *

Nous ne savons pas, messieurs, et c'est la plus cruelle de nos préoccupations, nous ne savons pas ce que nous réserve le retour des troupes allemandes qui, tôt ou tard, seront chassées du territoire français. Une grande certitude domine pourtant cette préoccupation angoissante entre toutes. Dussions-nous souffrir plus encore que nous n'avons souffert, jamais, chez nous, le droit ne s'inclinera devant la force. " Il faut la mentalité particulière des Allemands pour

---

([16]) Cf. Waxweiler, déjà cité, p. 238 et ss.

([17]) A consulter, outre les sources déjà indiquées, l'étude publiée par M. Ch. Andler sur *La doctrine allemande et la guerre. Revue de Paris*, 15 janvier 1915. — L'étude parue dans la *Revue hollandaise* : " Van Orzen Tyd ", No du 12 septembre 1914 : " De Oorlog en het Volkenrecht ". Pour la vérification des textes : *Kriegsbrauch im Landkriege*, publication de grand état-major allemand, et livres de stratégie de Clausewitz, von Moltke, Von Blume, Von Bernhardi, Von Hartmann, etc.

supposer un seul instant qu'une nation comme la nôtre, bien résolue à défendre son honneur et sa liberté, puisse céder à des procédés de terrorisme... La Belgique accepta la guerre, parce que sa conscience lui commandait de l'accepter, parce qu'elle ne pouvait admettre le reniement de la parole donnée, et qu'à ses yeux un pauvre chiffon de papier, au bas duquel se trouvait sa signature, valait plus que son travail, ses trésors, ses villes et la vie de ses enfants. " ([18])

Lorsque le soir, dans nos campagnes mornes et endeuillées, le soleil disparaît au bout de l'horizon dans une grande lueur rouge, il nous semble qu'elle réflète le sang de nos enfants tombés dans la tourmente. Là-bas, sur les bords de l'Yser, il ne nous reste plus qu'un tout petit coin de terre, à peine visible sur les cartes géographiques. Mais ce petit coin de terre nous est cher comme une relique désormais sacrée. Depuis des mois, notre roi et notre reine s'y tiennent stoïquement debout,protestation émouvante d'un petit peuple qui ne veut pas périr! Autour d'eux des milliers de nos enfants dorment leur dernier sommeil. Mais ils sont morts pour que nous vivions ! C'est à eux que nous penserons, quand aura sonné l'heure de relever les ruines et de sécher les larmes.

C'est pour eux que d'autres artistes referont nos cités plus belles encore qu'elles ne le furent, et que resplendira de nouveau, auréolée par l'épreuve, cette âme belge que symbolisaient si bien l'élan hardi des flèches de nos beffrois et de nos églises, la puissante courbe de nos voûtes gothiques et les joyeux refrains de nos vieux carillons !

Mesdames et messieurs, c'était au début de l'invasion. Un de mes propagandistes soutenait dans ses bras un tout

---

([18]) Roland de Marès. *Le Temps*, 15 octobre 1914.

petit soldat de dix-neuf ans, que venait de traverser de part en part un gros éclat de *schrapnel*. L'agonie ne dura que quelques minutes, mais au tout dernier moment il vit les paupières du soldat se soulever lentement et l'entendit d'une voix très douce murmurer : " J'ai tout de même fait mon devoir ! "

A travers toutes nos misères et toutes nos larmes, c'est pour nous un réconfort suprême de sentir que " nous saurons, tant qu'il le faudra, faire preuve d'endurance ". ([19]) Et nous ne voulons pas qu'on nous plaigne, aussi longtemps que chacun de nous garde le droit de lever fièrement la tête et de dire avec le petit soldat : " J'ai tout de même fait mon devoir ! "

**G. C. RUTTEN, o. p.,**

Secrétaire général des Syndicats chrétiens
de Belgique.

---

([19]) *Lettre pastorale* du Cardinal Mercier.

# Nos luttes constitutionnelles

## 1791 -- 1840

(SUITE)

---

## I

### La question des subsides

De 1764 à 1791, la plus grande partie des frais de l'administration demeurèrent à la charge du gouvernement impérial. Cependant l'autorité au Canada pouvait prélever des revenus, au moyen " d'amendes, de confiscations et de pénalités ", dès 1764. Dans ses instructions à Murray (1763) le roi stipulait que les subsides seraient votés par le Conseil et par l'Assemblée (le gouverneur devait en convoquer une aussitôt que possible) et que le Conseil jouirait en cette matière des mêmes droits que l'Assemblée. En fait, les deniers furent perçus par un receveur-général avec obligation pour celui-ci de transmettre en Angleterre un état détaillé des revenus recueillis et de l'appropriation qui en aurait été faite. En outre, le roi avait résolu que ces deniers seraient appropriés exclusivement au gouvernement de la province.

L'*Acte de Québec* continua le même régime. Par l'*Acte* du " Revenu ", les autorités remanièrent quelque peu les droits de douane. Puis, elles décrétèrent que le directeur des douanes verserait, entre les mains du receveur-général de Sa Majesté en exercice dans la province, tous les deniers prove-

nant de la perception de ces droits. Aux termes mêmes de l'*Acte,* ces deniers devaient constituer " un fonds plus sûr et plus complet pour pourvoir aux dépenses de l'administration de la justice et au soutien du gouvernement civil ". L'appropriation des deniers se faisait au moyen de mandats que signaient les commissaires de la Trésorerie.

* * *

Voilà où en était l'administration financière de la province au moment où le pays se vit doter pour la première fois d'institutions constitutionnelles. L'*Acte* de 1791, qui devait être suivi de la division du Canada central en deux provinces, le Haut et le Bas-Canada, organisait comme suit le pouvoir politique: pour chef du gouvernement, un gouverneur représentant du souverain dans le Bas, et un lieutenant-gouverneur dans le Haut ; pour chacune des provinces, un conseil législatif composé de membres nommés à vie par la Couronne (au moins quinze conseillers pour le Bas, et sept pour le Haut) ; dans chacune des provinces aussi, une Chambre de députés élus par le peuple (d'au moins 50 députés pour le Bas, de 16 pour le Haut). Quelque temps après, le roi compléta cet organisme politique en créant,dans chacune des provinces toujours, un deuxième conseil, appelé Conseil exécutif, dont tous les membres, comme ceux de l'autre Conseil, seraient nommés par la Couronne. Tout projet de loi pour entrer dans les statuts du pays devait passer par la Chambre et par le Conseil législatif, et recevoir, en définitive, la sanction du gouverneur.

Quelles étaient au juste les prérogatives de l'Assemblée en matière de subsides ? Par l'*Acte* de 1791, l'Angleterre se réservait encore le droit de taxer ses colonies " pour la règle-

mentation du commerce [1] ". Mais l'article XLII ajoutait : " pourvu que... les produits nets de tous les droits qui seront ainsi imposés soient, à l'avenir et en tout temps, affectés aux besoins de chacune des dites provinces et de la manière seulement que prescrivent toutes lois que porteront Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, de l'*avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée de cette province* ". Sauf ce texte très imprécis, rien, ni dans l'*Acte constitutionnel*, ni dans les instructions postérieures du roi à Lord Dorchester, ne vint définir les droits des divers corps politiques en matière financière. C'est donc au nom du droit public anglais, au nom des grands principes fondamentaux de la constitution britannique, que la bataille parlementaire va s'engager.

Nos députés entrèrent en lice avec la question des subsides dès la première session du premier parlement en 1792. Tout de suite, avec une rare précision, ils énoncèrent sur ce grand sujet la vraie théorie constitutionnelle. Ils firent décider par la Chambre que " tous aides et subsides accordés à Sa Majesté par la législature du Bas-Canada sont le seul don de l'Assemblée de cette province et que tous projets de loi pour accorder tels aides et subsides devaient prendre origine

---

(1) En 1778, elle avait renoncé au droit de taxer ses colonies, sauf pour la règlementation du commerce. Bien plus, Lord Dundas écrivait à Lord Dorchester le 16 septembre 1791 : " Par l'Acte de la dernière session, les droits payables à Sa Majesté, en vertu de l'Acte de la 14e année de son règne, chapitre 88, sur des articles importés dans la province de Québec, sont laissés sur leur ancienne échelle ; mais j'ai ordre de faire savoir à Votre Seigneurie que, dès que les législatures des provinces de Haut-Canada et de Bas-Canada auront voté des lois imposant les mêmes droits ou d'autres jusqu'à concurrence du montant de ceux exigibles en vertu des actes susdits, et que ces lois auront reçu la sanction royale, les ministres de Sa Majesté seront prêts à proposer au parlement le rappel des actes plus haut mentionnés ". — Si le gouvernement impérial eût donné une forme pratique à ces propositions, que de conflits l'on eût évités ?

dans l'Assemblée, parce que c'est le droit de l'Assemblée de diriger et de déterminer, dans chacun des projets de loi, les buts, considérations, conditions, limitations et qualifications de tels dons, lesquels ne peuvent être altérés par le Conseil ".

Notons cependant qu'à cette époque les revenus affectés par la législature ([2]) à l'administration civile ne soldaient qu'une partie de ces dépenses. D'après les rapports de Milnes au duc de Portland en 1800, le déficit du Bas-Canada, depuis 1795, s'élevait annuellement à £12,000 ([3]).

Voici cependant comme il faut entendre ce déficit. En 1793 et en 1795, la législature de la province de Québec imposa des droits nouveaux pour augmenter le revenu public. Sur ces droits, elle affecta une somme permanente de £5,555 au maintien du gouvernement civil et de l'administration de la justice. Il arriva cependant bientôt que ces fonds, mis à la disposition de l'Exécutif pour les frais de l'administration, de la justice et du gouvernement civil, devinrent tout-à-fait

---

([2]) Trois sortes de revenus constituaient à ce moment le fonds de la province confié aux mains du receveur-général : 1o le revenu héréditaire, casuel et domanial (postes du roi, droit de quint, lods et ventes, biens des Jésuites, revenu des terres incultes, forges de Saint-Maurice, etc.) ; 2o le revenu des impôts prélevés en vertu des Actes impériaux, tels que le 14e Georges III (Acte du revenu de 1774) et le 31ème Georges III (Acte de 1791) ; 3o le revenu des impots prélevés en vertu des Actes de notre législature depuis 1791. Les revenus de la 1ère et de la 2e catégorie constituaient ce que l'on appelait communément le revenu de la Couronne.

([3]) Voici un état du revenu et des dépenses du Bas-Canada pour cinq années, à partir de 1795 :

| | | | |
|---|---|---|---|
| I | Revenu casuel et territorial de la Couronne tel qu'il existait avant la conquête, lequel joint aux amendes imposées au nom du roi, a produit pendant cinq années environ ..... | £ 1,500 | 0 0 |
| II | Revenu provenant des droits, etc., imposés sous l'empire de l'Acte de la 14e du roi (Acte de 1774) et dont la moyenne a été fixée par la législature à..... | 4,644 | 8 0 |

insuffisants. Pendant ce temps, au contraire, les fonds non affectés par la législature aux fins sus-dites, et qui provenaient de divers *Actes* provinciaux, s'accumulèrent dans les coffres de la province. Ces fonds puisés à des sources mieux alimentées formèrent bientôt un surplus de £140,000. Dans les premières années l'Exécutif combla son déficit en recourant au budget impérial de l'armée (extraordinaires de l'armée). Mais, à partir de 1812 et peut-être même avant cette date, les gouverneurs adoptèrent la malencontreuse habitude de solder le déficit en tirant sur le surplus non affecté et qui restait entre les mains du receveur-général, au crédit de la législature. On agit ainsi bien entendu sans l'autorisation de l'Assemblée, ce qui constituait une grave irrégularité en droit constitutionnel.

Il eut été si simple cependant d'agir dans la légalité. Dès 1810, la Chambre avait offert de prendre à ses charges tous les frais de l'administration civile. Elle avait même rédigé une requête au roi en ce sens et prié Craig de la faire parve-

---

| | | | |
|---|---|---|---|
| III Crédit des droits pour le paiement des fonctionnaires du Conseil législatif et de l'Assemblée législative, et les dépenses imprévues, environ..... | 1,500 | 0 | 0 |
| IV Droits imposés par la législature pour combler la somme de £5,000 stg., accordée pour l'administration de la justice et le maintien du gouvernement civil..... | 5,555 | 11 | 1 |
| | £13,199 | 19 | 1 |
| Moyenne des dépenses : pendant cinq années, à partir de 1795 et finissant en 1799 (y non compris les deniers affectés au soutien du clergé, etc.), conformément aux listes des mandats soumis annuellement à la législature, environ ..... | 25,200 | 0 | 0 |
| Déficit annuel environ..... | £12,000 | 0 | 0 |

qui a été jusqu'ici comblé et soldé à même les fonds extraordinaires de l'armée. — (Voir *Rapport sur les Archives du Canada*, année 1892, pp. 14-15).

nir au pied du trône, lorsque la guerre canado-américaine vint suspendre ou à peu près toute vie politique. Ce ne fut donc qu'en 1818 que la réponse vint d'Angleterre. Sherbrooke avait entrepris de régulariser la situation. Il avait proposé au bureau colonial ou de payer la dette à même les fonds extraordinaires de l'armée ([4]) ou de demander un crédit suffisant à l'Assemblée. Lord Bathurst se prononça pour une demande de crédit à la législature, et l'Assemblée fut invitée à combler à même ses revenus non affectés le déficit provincial. Ce n'était là pourtant qu'un procédé temporaire. On convint de renvoyer à la session suivante le règlement constitutionnel et définitif de la question.

Le problème des subsides revint donc devant la Chambre en 1819, sous le duc de Richmond. Cette fois la Chambre fut priée de voter la liste civile ([5]) pour la vie du roi et de

---

([4]) Les *extraordinaires* de l'armée formaient un chapitre du budget impérial. En certaines circonstances cependant la caisse militaire s'alimentait aussi à même les revenus de la Couronne au Canada. Ainsi, en 1812, les Commissaires du Trésor ordonnèrent au trésorier de la province de verser sans délai dans la caisse militaire tout le revenu des biens des Jésuites. Les *extraordinaires* de l'armée devaient être appliqués aux fins de la dépense coloniale. Et c'est donc abusivement qu'on les affectait aux dépenses de l'administration civile.

([5]) On appelle *liste civile* la liste des dépenses nécessaires à l'administration publique. Elle couvre tous les salaires des fonctionnaires publics permanents. Elle était soldée à même les revenus de la Couronne et les sommes votées par la législature. Voici la première liste de 1791, telle que dressée par la Couronne :

| | |
|---|---|
| To the Governor per annum | £2,000 |
| Lieutenant Governor | 1,500 |
| Chief Justice | 1,200 |
| 6 Judges of Common Pleas. — £500 each | 3,000 |
| Judge of Admiralty | 200 |
| Attorney General | 300 |
| Clerk of the Crown and Pleas | 100 |
| Two Sheriffs at £100 each | 200 |

combler elle-même, par une appropriation spéciale, le déficit annuel de la province. Il se trouvait malheureusement que le gouverneur avait augmenté d'un cinquième les dépenses des années précédentes. Nos députés, qui en tenaient pour l'économie, décidèrent après quelque discussion de voter la liste article par article, mais non en bloc, ni même par chapitres, selon la suggestion de quelques-uns; ils prirent même sur eux de supprimer le salaire de plusieurs fonctionnaires inutiles. Le Conseil Législatif, indigné des agissements de l'Assemblée, rejeta la loi des subsides.

* * *

---

| | |
|---|---|
| Secretary and Register | 400 |
| Clerk of the Council | 100 |
| Surveyor of Lands | 300 |
| Surveyor of Woods | 200 |
| Commissary for Indians | 300 |
| Captain of the Port | 100 |
| Naval officer | 100 |
| Receiver General of the revenues | 400 |
| Nine Executive Councillers at £100 each | 900 |
| A Grand Voyer | 200 |
| French Secretary | 200 |
| Four ministers of the Protestant Church at £200 each | 800 |
| One minister of the Church of England settled at Sorel | 100 |
| One School master | 100 |
| Allowance to the Person licensed to superintend the Romish Church | 200 |
| Pensions to the officers of a Corps of Canadians employed in the last war and discharged without any allowance, as follows, viz. : | |
| To Mr. Rigauville, commandant of the said Corps | 200 |
| Five Captains at £100 each | 500 |
| Ten lieutenants at £50 | 500 |
| Commandant of the Savages | 100 |
| To annual Contingent Expenses | 1,000 |

(Voir *Documents Constitutionnels*, 2e série, version anglaise, pp. 30-31.)

Voici bien le vrai moment où la lutte s'engage. Quelle attitude va-t-on prendre de part et d'autre ? Définir cette attitude, c'est le seul moyen, croyons-nous, de jeter un peu de lumière sur cette complexe et ténébreuse question. Nous ne prétendons point que chaque parti ait pris dès le début une position aussi nettement définie. Nous retrouvons là cependant les principes ou les prétextes sur lesquels les divers corps politiques appuyaient leurs revendications.

L'Exécutif appuyé par le gouverneur : 1o prétendait percevoir et approprier sa part de revenus sans avoir à soumettre ses comptes à l'approbation de l'Assemblée; 2o il se proclamait responsable, en matière financière, envers les seuls lords commissaires de la Trésorerie en Angleterre et ne communiquait donc à la Chambre, malgré les sommations des députés, que les comptes qu'il lui plaisait de communiquer; 3o les Conseillers Exécutifs ainsi que le gouverneur se refusaient absolument au vote annuel d'une liste civile. A leur avis, c'était avilir l'autorité de la Couronne que de contraindre le représentant de Sa Majesté, son Exécutif et tous ses fonctionnaires, à quémander chaque année et à se voir marchander par la Chambre le chiffre de leurs honoraires.

L'Exécutif justifiait sa première et sa deuxième prétention en s'appuyant sur certains droits présumés du parlement impérial et de la Couronne. Le parlement impérial, soutenaient les conseillers, n'ayant pas rappelé l'Acte du revenu de 1774, gardait encore le droit de taxer la colonie et d'approprier les revenus, ainsi que la chose se pratiquait au temps où la province ne jouissait point d'une Assemblée représentative. D'autre part, la Couronne prétendait posséder par droit héréditaire, tout comme en Angleterre, certains biens, entre autres le revenu héréditaire, territorial et casuel, et en conséquence elle réclamait le droit de percevoir elle-même les revenus de ces biens et de les approprier selon son bon plaisir.

Le Conseil législatif eut occasion de définir nettement son attitude en 1820. Dalhousie avait demandé le vote d'une liste civile de 22,000 louis pour la vie de Sa Majesté. Il soumit ensuite le budget aux Chambres, après l'avoir divisé en 6 chapitres. Le total des estimations s'élevait à 44,877 livres. Or, la Chambre fit réponse, au sujet de la liste civile, qu'elle n'entendait faire qu'une appropriation annuelle. Puis, selon sa décision de l'année précédente, elle discuta le budget article par article, mais le vota par chapitres, tel que présenté par le gouverneur, dans l'espérance de gagner le Conseil au vote annuel de tous les subsides. La Chambre fit plus : elle remania le budget et accorda à l'Exécutif au-delà même de la somme demandée.

Le Conseil législatif n'attendit pas que la Chambre basse lui eut soumis le budget. Il prit les devants et définit dans une série de résolutions ce qu'il croyait être, en cette matière, la charte de ses droits. Il déclara 1o qu'il avait constitutionnellement sa voix dans toute appropriation de revenus ; qu'aucune affectation des deniers ne pouvait être faite légalement sans son concours ; et surtout que son pouvoir d'amendement en matière de subsides ne portait aucune atteinte aux privilèges de la Chambre ; 2o qu'il n'accueillerait aucun vote d'argent non recommandé par le gouverneur ; 3o qu'il n'admettrait aucune liste civile décomposée en chapitres ou en articles et non votée pour la vie du roi. Pour étayer sa première prétention, le Conseil, il faut bien le dire, s'appuyait, tout comme la Chambre des Lords en Angleterre, sur un droit périmé et contraire à la saine doctrine constitutionnelle. Sa deuxième résolution venait là pour blâmer la Chambre qui, de sa propre initiative, sans une demande préalable du représentant de la Couronne, avait augmenté le chiffre des crédits.

En face des deux Conseils, la Chambre de nos représentants va prendre une attitude nettement contradictoire. 1o

Elle reconnaît que tout vote d'argent doit être précédé d'un message de l'Exécutif qui en propose l'adoption aux Chambres ; mais elle prétend que toute nouvelle loi d'impôts et toute loi de subsides doivent prendre naissance à l'Assemblée ; 2o elle dénie au Conseil législatif le droit d'amender une loi de subsides ; 3o elle soutient qu'elle seule a le droit, comme représentant le peuple du Bas-Canada, d'approprier les revenus quels qu'ils soient ; que cette réclamation en conséquence s'étend non seulement à toutes les amendes et confiscations, aux revenus prélevés en vertu des Actes provinciaux ou des Actes impériaux tels que ceux de 1774 et de 1791, mais encore aux droits seigneuriaux du souverain et aux revenus des terres incultes de la Couronne ; 4o elle entend ne voter qu'une liste civile annuelle, et la voter, ainsi que tout le budget, article par article.

* * *

Que penser de ces diverses attitudes ? Notre Chambre de députés se donna peut-être le tort de croire à l'égalité de tous les sujets britanniques et, Chambre coloniale, d'aspirer à la mesure de liberté d'une Chambre impériale. Il n'en faut pas moins convenir qu'elle seule se tenait dans la vraie théorie constitutionnelle. Pour dénier au parlement impérial le droit d'imposer la colonie après 1791, et d'approprier une part de ses revenus, il lui suffisait d'en appeler aux principes mêmes de la constitution britannique : " Il est inconstitutionnel que le parlement impérial légifère en aucune manière sur les affaires intérieures d'une colonie qui a une Assemblée représentative (6) ". Pour réclamer l'administration de tous les revenus de la Couronne, elle n'avait qu'à rappeler la pratique

(6) Dépêche de Lord Glenelg à Sir Fr. Bond Head, 5 déc. 1835.

suivie même par l'Angleterre, où la main-mise du parlement sur ces revenus a été établie dans les temps modernes, à l'avènement de chaque souverain au trône, par un pacte solennel entre la Couronne et la Chambre des Lords et des Communes. Pour justifier son vote annuel de la liste civile, elle invoquait à bon droit la différence de situation entre la métropole et la colonie. En Angleterre la liste civile ne constitue qu'une part infime de tout le budget. Au Canada, la liste absorbait à elle seule la plus grosse part des revenus. Renoncer à voter la liste civile annuellement, c'était donc pour la Chambre renoncer équivalemment à l'administration des deniers publics, autant vaut dire à son existence. Il est indéniable que ce vote annuel mettait le représentant de la Couronne en singulière posture. Mais nos députés devaient-ils abdiquer le premier de leurs droits de sujets britanniques pour réhabiliter les absurdités de l'Acte constitutionnel ? Puisqu'on les conviait à combler chaque année le déficit du budget provincial, pouvait-on raisonnablement leur refuser le droit de surveiller chaque année toute la dépense et de s'assurer ainsi des causes et de la moralité du déficit ?

Encore, si la compétence et l'honorabilité des conseillers exécutifs eussent fourni des garanties suffisants d'honnête administration ! Mais quelle sorte d'hommes voyait-on siéger au suprême Conseil ? Des gens qui détenaient les fonctions les plus incompatibles. On était à la fois conseiller exécutif, conseiller législatif et fonctionnaire. Quelle garantie d'indépendance à l'égard du pouvoir la province pouvait-elle attendre de conseillers qui dépendaient de ce même pouvoir par leur nomination et pour leur salaire ? En outre, n'est-il pas admis généralement que les conseillers exécutifs d'alors ne se recrutaient guère dans la fine fleur de l'aristocratie anglaise? Sir Thomas May flétrit en termes énergiques le régime colonial de ce temps-là : " Les colonies, dit-il, offraient un vaste

champ pour y placer, à titre de fonctionnaires publics, les amis, parents et partisans politiques du gouvernement impérial... Plusieurs positions... étaient remplies par des hommes qu'on n'aurait pas voulu employer en Angleterre, mais qu'on supposait être à la hauteur des services qu'il y avait à rendre dans les colonies où l'indolence, l'inhabileté et la bizarrerie de caractère étaient supposées n'avoir rien à craindre. " "Le Conseil Exécutif, quant à son nombre et à sa composition, est trop défectueux pour répondre aux vues de son institution ", disaient, vers 1835, les Anglais du Bas-Canada, dans une requête adressée à la métropole. A propos de l'Exécutif du Haut-Canada, qui se recrutait dans la même classe de gens, le juge Thorpe écrivait en 1807 : " Il peut être nécessaire de vous informer que ce petit nombre puissant se compose d'officiers à demi-solde qui ont des emplois et de boutiquiers qui sont magistrats. " Lord Durham, de son côté, ne craint pas d'affirmer qu'on pourrait citer les noms de personnages importants qui ne durent leur élévation à des postes d'honneur et de profit qu'à leur opposition bien connue aux voeux de la majorité des représentants.

Ajoutons que, dans le Bas-Canada, le conflit s'aggrave d'une rivalité de races. D'un côté, nous avons une Chambre d'assemblée où dominent en grande majorité les représentants de la race française; de l'autre, les deux Conseils et tous les emplois publics sont ouverts presque uniquement aux hommes de la race anglaise. Pour achever le tableau, cette petite minorité de favoris prend la forme, aux yeux du peuple, d'une vaste conspiration de despotisme. De tous ces fonctionnaires pratiquement inamovibles il s'était formé peu à peu une oligarchie ambitieuse et arrogante qui mettait les deux provinces du Bas et du Haut en coupe réglée. Moins puissamment organisée dans le Bas-Canada, elle n'en fit pas moins peser sur notre province son odieuse tyrannie. Caste fermée, elle ne

tolérait de mariage qu'entre ses membres afin de plus sûrement perpétuer dans son sein le monopole des honneurs et des profits. Caste omnipotente, elle dominait le commerce et les banques qu'elle alimentait, la presse qu'elle faisait bâillonner, les Conseils qu'elle remplissait de ses créatures, la Chambre qu'elle faisait mater par les Conseils, les gouverneurs qu'elle subornait dès leur arrivée ou qu'elle dénonçait à Londres s'ils refusaient de marcher, même Downing Street qu'elle circonvenait par ses intelligences et ses affidés dans la métropole.

Si, enfin, à toutes ces circonstances aggravantes nous ajoutons, pour achever d'illustrer le régime, d'incroyables abus administratifs et de retentissantes concussions, qui osera s'étonner que la Chambre se soit montrée plus exigeante que de raison et qu'elle n'ait pas su tenir compte toujours de certaines contingences politiques ?

* * *

Au surplus, la métropole et les gouverneurs vont conduire la lutte, du moins dans les débuts, de la façon la plus maladroite possible. Distinguons ici, dans une brève revue historique, deux périodes: celle de la résistance opiniâtre de la part des autorités, et celle des concessions tardives.

De 1813 à 1828, sous les gouverneurs Richmond et Dalhousie, la politique anglaise semble avoir pour principe de tenir tête à l'Assemblée et de pousser les choses à l'extrême. Lord Richmond, mécontent de l'attitude des députés sur la loi des subsides, proroge le parlement ; le noble lord aggrave même sa faute par une harangue dans le style de Craig. Sous Dalhousie, nous l'avons vu, le Conseil législatif rejeta la loi des subsides avant même que la Chambre en eut terminé la discussion. Pour manifester leur bonne volonté, nos députés

n'en mirent pas moins à la disposition du gouverneur, par un vote spécial, une somme supérieure aux prévisions budgétaires. Le Conseil persista dans son attitude intransigeante. Par mesure de représailles, à la session suivante, l'Assemblée repoussa pour toujours le vote d'une liste civile permanente. Elle prit même des mesures pour tarir les sources du revenu en ne renouvelant pas certaines lois d'impôts. En même temps elle fit défense au receveur-général d'approprier les fonds de la provinnce sans son expresse autorisation.

Puis survinrent presque coup sur coup l'irritant projet d'union de 1822 et la scandaleuse affaire Caldwell. Cette concussion sans précédent étalait aux yeux du public la pourriture du régime et justifiait les mesures les plus sévères de l'Assemblée. Quatre-vingt-seize mille louis, soit environ deux fois le revenu annuel de la province, manquaient au coffre de l'Etat. La faute était aux commissaires du Trésor qui avaient négligé depuis longtemps de vérifier les comptes du receveur-général. N'empêche que, le jour où l'Assemblée voulut tenir le gouvernement impérial responsable des vols de l'un de ses fonctionnaires, les commissaires du Trésor répondirent avec hauteur que la province du Bas-Canada ne pouvait légalement demander compte au gouvernement de la métropole des détournements de fonds de Monsieur Caldwell !

A la session de 1824, nouvelle vexation. Dalhousie parut devant les Chambres avec un budget divisé en deux parties : la première incluait les dépenses du gouvernement civil et de l'administration de la justice; la seconde comprenait divers crédits pour des institutions provinciales. La première partie du budget devait être soldée à même le revenu permanent de la Couronne; le gouverneur demanda à la Chambre de pourvoir elle-même à la seconde. La Chambre, sans tenir compte ni du partage ni des estimations officielles, vota, article par article, une liste civile de £43,000. Mise en mauvaise humeur

par un procédé qui lui retirait l'appropriation des revenus de la Couronne, elle se laissa entraîner jusqu'à diminuer d'un quart les émoluments de tous les fonctionnaires, à commencer par le gouverneur. Il va de soi que le Conseil fit prompte justice de cette hardiesse nouvelle.

A la session de 1825, en l'absence de Dalhousie passé en Angleterre, Sir Francis Burton présenta à la Chambre le budget de l'année sans aucune des anciennes classifications. Le lieutenant-gouverneur demandait seulement à la Chambre le vote d'un crédit qui ajouté au revenu permanent couvrirait l'estimation entière du budget. Les députés approprièrent tout le revenu article par article; puis ils mirent à la disposition du gouverneur une somme globale pour suppléer au défaut du revenu de la Couronne. Le Conseil, à la grande surprise des députés sans doute, accepta le budget. On ne se tint pas de contentement et tous crurent à un règlement définitif de l'épineuse question, quand la nouvelle parvint d'Angleterre que le bureau colonial désavouait le procédé de Sir Francis Burton. Ce succès passager ne fit qu'envenimer la querelle.

Aussi, dès 1827, le jeu des vexations à outrance reprenait de plus belle. Cette fois, Dalhousie ne communiqua aux députés qu'une partie du budget, celle qui ne devait pas être payée par le revenu de la Couronne. Pour toute réponse, l'Assemblée refusa les subsides et Dalhousie dès le lendemain prorogea le parlement.

* * *

Ce fut alors la grande crise politique de 1827, la lutte personnelle de Papineau contre Dalhousie, et la constitution, au parlement anglais, d'un comité spécial pour s'enquérir des affaires du Canada. Le Comité adopta des résolutions favorables en somme à la liberté constitutionnelle. Et voilà pourquoi nous pouvons dater de 1828 l'ère des concessions. Sans

doute, l'on affirmait encore que la disposition des revenus de toute source, remontant à l'Acte de 1774, appartenait incontestablement à la Couronne ; on demandait que les traitements du gouverneur, des membres du Conseil exécutif et des juges ne fussent pas soumis annuellement au vote de l'Assemblée représentative. Mais, d'autre part, le Comité conseillait franchement de remettre les deniers publics au pouvoir de l'Assemblée, à la réserve du revenu domanial et héréditaire (lods et ventes, droit de quint, etc.). Malheureusement, le rapport ne fut pas mis aux voix. Londres se contenta de rappeler Dalhousie et chargea le bureau des colonies de redresser les griefs.

Sir Georges Murray, le nouveau ministre des colonies, proposa comme arrangement temporaire que le revenu de la Couronne, déduction faite de la somme nécessaire aux salaires des juges et des officiers du gouvernement, fût mis à la disposition de l'Assemblée. La Chambre réaffirma son droit constitutionnel et absolu sur tout le revenu de la province. Elle vota cependant le budget, d'après les principes adoptés au temps de Burton. Le Conseil Législatif et le gouvernement britannique ratifièrent ce vote. Cet apaisement s'accomplit sous Sir James Kempt.

Sous Lord Aylmer, le Bureau Colonial fit un pas de plus. Lord Goderich, devenu ministre des colonies, proposa à la Chambre, en 1831, un arrangement tout-à-fait acceptable. Le gouvernement impérial renonçait à son droit de prélever des taxes dans la province en vertu des divers Actes impériaux, notamment ceux de 1774 et de 1791, et abandonnait à la Chambre l'appropriation de ces deniers (soit environ £31,699), faite jusque-là par les commissaires du Trésor. En échange, l'Assemblée devait voter une liste civile de £19,000 pour la vie du souverain, ou du moins pour une période de sept ans. La Couronne ne retenait donc que l'appropriation du revenu

casuel et domanial que détaille ainsi, pour l'année 1829, une dépêche de Lord Goderich :

| | |
|---|---|
| Revenus des biens des Jésuites..... | £2,000 |
| Rentes des postes du roi..... | 1,200 |
| Forges du Saint-Maurice..... | 500 |
| Rentes du quai du roi..... | 351 |
| Droit de quint ..... | 965 |
| Lods et ventes ..... | 3,265 |
| Fonds des terres ..... | 1,800 |
| Fonds des bois ..... | 1,500 |
| Total..... | £11,231. |

Pour conserver l'appropriation de ces revenus, Lord Goderich représentait qu'on ne pouvait les considérer, à vrai dire, comme le produit de taxes imposées à la province, puisqu'ils appartenaient constitutionnellement à la Couronne. Il est vrai qu'en Angleterre le souverain abandonnait l'administration de ces revenus au parlement en retour d'une liste civile permanente. Mais il ne paraissait pas encore que ce régime pût convenir à une colonie.

La Chambre du Bas-Canada, entêtée dans sa politique du tout ou rien, repoussa l'offre de Goderich. L'année suivante, elle commit une faute encore plus grave. Pour la seconde fois depuis cinq ans, elle refusa tout subside à la Couronne, censure la plus grave qu'un parlement puisse infliger au souverain.

Lord Aylmer fut rappelé. Downing Street songea encore à de nouvelles concessions. Les commissaires Gosford, Grey et Gipps, envoyés ici en 1835 pour enquêter sur la situation de la province, devaient chercher les moyens de mettre, comme en Angleterre, le revenu domanial à la disposition de l'As-

semblée. Malheureusement, Lord Gosford ne put faire prévaloir ses vues libérales. Et le rapport des commissaires royaux s'en tint aux mesures les plus coercitives. La Chambre consentit à voter des crédits, cette fois, pour six mois. Fidèle à sa tactique, le Conseil législatif s'empressa de faire jouer la guillotine. Le gouverneur n'en réunit pas moins les Chambres de nouveau, quelques mois après, dans l'automne de 1836. Mais nos députés réaffirmèrent leur décision inébranlable de refuser tout crédit aussi longtemps que leurs griefs ne seraient pas redressés.

* * *

Pendant ce temps, l'Exécutif se débattait dans une impasse sans issue. Voilà cinq ans, en 1837, que la Chambre persiste opiniâtrément dans le refus de tout subside, cinq ans qu'il n'a été pourvu ni à l'administration de la justice ni au gouvernement civil de la province. Plus de £142,000 d'arrérages se sont accumulés dans les coffres du receveur-général. Le parlement résolut de trancher la difficulté par une mesure qui dépassait tout arbitraire. Le 24 août 1837, Lord Gosford communiquait au Conseil législatif les fameuses résolutions de Lord John Russell. La huitième enjoignait au gouverneur de solder les arrérages du service public en mettant à profit le résidu du revenu héréditaire, casuel et domanial, puis de compléter la somme à même les revenus de toute provenance qui s'étaient accumulés depuis cinq ans entre les mains du receveur-général. C'était une intrusion sans précédent dans les affaires intérieures d'une colonie britannique.

Lors du débat dans les Chambres anglaises, Sir Robert Peel, constatant avec ironie que le gouvernement n'envoyait pas au Canada une armée pour soutenir son odieuse politique, accusait hautement les ministres d'imprévoyance, " car, il est

à présumer, disait-il, que de libres citoyens britanniques ne se soumettront pas facilement à la dégradation politique que comportent de telles résolutions ". Lord Gosford trouva tellement exorbitant le pouvoir dont on venait de l'investir qu'il pria la Chambre de se dispenser d'y avoir recours. Plus tard, quand on reprochera à Lord Durham d'avoir violé ici la constitution britannique : " A quoi bon parler de constitution, ripostera le noble Lord, dans un pays où le gouverneur pouvait disposer de l'argent du peuple sans l'assentiment de la Chambre? " Lord John Russell lui-même sentit le besoin de suspendre l'exécution de ses résolutions.

Mais la mesure venait trop tard. La tempête révolutionnaire était déchaînée. Lord Gosford eut beau tenter un dernier effort en convoquant les Chambres, le 18 août 1837 ; l'Assemblée se refusa à toute besogne et protesta solennellement contre les résolutions du parlement impérial. Il convient cependant d'ajouter qu'en cette grave circonstance les députés tendirent la branche d'olivier au gouverneur. Dans la réponse au discours du trône, Lafontaine fit insérer un amendement où l'Assemblée promettait sa bonne volonté *pour l'arrangement final des difficultés financières et autres*, si seulement Son Excellence voulait commencer tout de suite la réforme du Conseil législatif. Le gouverneur n'en fit rien et l'on connaît la suite des événements.

La rébellion eut comme dénouement l'Acte d'union de 1841. Cette fois l'Angleterre, de sa propre autorité, imposait au Canada-Uni une liste civile permanente de £75,000. Cette clause oppressive ne sera rappelée que sous le ministère Draper-Viger, à la session de 1844-45.

**Lionel GROULX,**

Professeur au Collège de Valleyfield.

# Un Conseil de Guerre à Montréal

## EN MIL-SEPT-CENT-CINQUANTE-SEPT

---

**Procès de huit soldats allemands accusés du crime de désertion et exécutés à Montréal, le 13 septembre 1757**

(SUITE)

---

L'*AN mil sept cent cinquante sept,* le onze septembre, onze heures du matin, *Nous Christophe Sabrevoy,* Ecuyer, sieur de Sermonville, capitaine aide major des troupes et de la ville et gouvernement de Montréal commissaire en cette partie nommé par ordonnance de Mr. Le Marquis de Vaudreuil commandeur de l'ordre Royal et militaire de Saint-Louis, Gouverneur Général pour le Roy, en toute la nouvelle france en date du dix septembre présent mois, nous étant transporté avec le nommé en l'absence du sieur Louis Claude d'anré de Blanzy, par la dite ordonnance avons fait amener en y celle Philippe Fouque dit Mayence soldat de la compagnie de Dumas prisonnier es dites prisons et déclaré déserteur par la plainte qui en a été portée par Mr. Demuy faisant les fonctions de major au fort frontenac et par celle de Mr. Duplessis Faber chevalier de l'ordre Royal et militaire de St-Louis major des dites troupes et de la ville et gouvernement de Montréal faisant les fonctions de procureur du Roy en ce pays commis par l'ordonnance de mon dit sieur le marquis de Vaudreuil sus datée, le quel après serment par lui fait de dire vérité à par nous été inter-

rogé ainsi qu'il en suit, et le dit Fouque dit Mayence ne s'achant parler français, mais allemand, nous nous sommes servis de Jean Oustrebeldre St-Olivier soldat de la compagnie de St-Ours agé de trente quatre ans alsacien de nation demeurant en cette ville chez Reaujard cavalier menuisier rue et paroisse Notre-Dame pour interprète, après serment par lui fait de bien et fidèlement rapporter au dit accusé nos interrogatoires ainsi que ses réponses et a déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

Interrogé de son nom, âge, qualité, Religion et demeure, à dit par ce que nous a répété le Sr. Olivier interprète, qu'il s'appelle Philippe Fouque dit Mayence, agé de vingt ans soldat de la compagnie de Dumas qu'il n'a aucun métier, qu'il est calviniste, qu'avant sa détention il étoit en garnison au fort frontenac.

Interrogé par le ministère de l'interprète s'il sçait pour quoi il est détenu en prison, a répondu qu'il sçait que c'est pour avoir déserté que ce sont les anglais qui l'ont débauché et qui lui fut fait entendre qu'il faisoit meilleur en Angleterre qu'ici.

Interrogé par qui il a été arrêté, a répondu par le ministère du dit interprète que c'est Mr. Dumuy major de la garnison du dit fort frontenac avec un détachement de français et de sauvages qui les à pris a environ quatre lieues en deça de Choueguen.

Innterrogé où il a été conduit en arrivant, a répondu comme dessus que ses camarades ont été conduits en prison que quand à lui comme il a été blessé lors de sa capture, on la mis à l'infirmerie du dit fort.

Interrogé s'il ne s'est pas engagé pour soldat, et si c'est de bonne volonté, a répondu qu'il s'étoit engagé pour servir dans les hussards mais qu'on la renvoyé pour servir dans les troupes de cette colonie et qu'il s'est engagé de bonne volonté, que c'est un lieutenant nommé Mr. Fesler qui l'a engagé.

Interrogé si en partant du fort de frontenac il avait dessein de déserter; à répondu qu'en buvant de la bière les anglais les ont débauchés et qu'aussi il a parti avec les anglais et ses camarades.

Interrogé s'il ne savait pas la rigueur des ordonnances contre les soldats qui désertent, a répondu que non qu'il n'a jamais servi ni entendu lire les ordonnances à l'occasion des peines attachées à la désertion.

Interrogé quel sujet l'a occasionné de déserter, a répondu que c'est parce que s'étant engagé pour rester en France il lui étoit dur de servir dans ce pays et qu'il vouloit retourner dans son pays.

Interrogé s'il n'a autres choses à dire pour sa justification a répondu que non.

Lecture à lui faite de son interrogatoire qui a été répété mot à mot au dit accusé par le dit interprète, a dit que ses réponses contiennent vérité y à persisté et a signé, et a le dit accusé été remis en mains du geolier pour le ramener en sa prison fait les jours et an sus dit, et le dit interprète a comme dessus déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) PHILIPPE FOUQUE, SERMONVILLE, PANET.

*L'an mil sept cent cinquante sept*, le onze septembre. Onze heures et demi du matin. *Nous Christophe Sabrevoy, Ecuyer Sieur de Sermonville*, capitaine et aide-major des troupes et de la ville et gouvernement de Montréal, commissaire en cette partie nommé par ordonnance de Mr. le marquis de Vaudreuil, commandeur de l'ordre Royal et militaire de St-Louis gouverneur général pour le Roy en toutte la nouvelle France en date du dix septembre présent mois, nous étant transporté avec le sieur Pierre Panet commis greffier du danré de Blanzy, par la dite ordonnance avons fait amener en

Conseil de guerre nommé en l'absence du sieur Louis Claude y celle Jean Cougle soldat de la compagnie de Vassan prisonnier es dites prisons et déclaré déserteur par la plainte qui en a été porté par monsieur Dumuy faisant les fonctions de major au fort frontenac et par celle de Mr. Duplessis Faber chevalier de l'ordre Royal et militaire de St-Louis major des dites troupes et de la ville et gouvernement de Montréal faisant les fonctions de procureur du Roy en ce pays commis par l'ordonnance de mon dit sieur le marquis de Vaudreuil susdaté lequel après serment par lui fait de dire vérité a par nous été interrogé ainsi qu'il en suit et le dit accusé ne sachant parler français mais allemand nous nous sommes servi pour interprète de Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St-Ours agé de trente quatre ans alsacien de nation demeurant en cette ville chez reaujard cavelier et menuisier rue et paroisse Notre-Dame après serment par lui fait de bien et fidèlement rapporter au dit accusé nos interrogatoires, ainsi que ses réponses et à déclaré ne savoir écrire ni signer de ce Enquis suivant l'ordonnance.

Interrogé de son nom, age qualité Religion et demeure à dit par ce que nous a raporté le dit Olivier interprète, qu'il s'appelle Jean Cougle sans nom de Guerre agé de vingt cinq ans soldat de la compagnie de Vassan, tisserand de métier qu'il est luthérien, qu'avant sa détention il étoit en garnison au fort Frontenac.

Interrogé par le ministère du dit interprète s'il sçait pour quoi il est en prison, par qui il a été arrêté et dans quel endroit il a été arrêté, a répondu qu'il est en prison pour avoir déserté, qu'il a été arrêté par Mr. le major de Frontenac, et qu'il a été pris à environ quatre lieues du fort.

Interrogé quel est le sujet qui l'a engagé à déserter, à répondu que ce sont deux anglais qui l'ont débauché.

Interrogé s'il ne s'est pas engagé volontairement dans les

troupes, à répondu qu'il s'est engagé de bonne volonté mais qu'il croyoit que s'était pour rester en France et non pour venir en ce pays.

Interrogé pourquoi il ne s'est pas plaint de ce qu'on l'envoyait dans ce pays y à répondu qu'il voyait bien qu'il avoit été trompé que cependant, il n'en a rien dit et qu'il n'auroit jamais déserté sans les dits anglais qui l'ont débauché.

Interrogé s'il ne savoit pas qu'un soldat qui déserte doit subir la rigueur des ordonnances a dit qu'il n'a jamais servi ni entendu lire l'ordonnance qui punit les déserteurs.

Interrogé s'il n'a rien à dire pour sa justification, a répondu que non.

Lecture à lui faite du présent interrogatoire que lui a été répété mot à mot par le dit interprète a dit que ses réponses contiennent vérité y a persisté et a signé et a le dit accusé été remis es mains du geolier pour le ramener en sa prison, fait les jours et au susdits et a le dit interprète déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) JEAN COUGLE, SERMONVILLE, PANET.

*L'an mil sept cent cinquante sept,* le onze septembre. Deux heures de relevé *Nous Christophe Sabrevoy, Ecuyer, sieur de Sermonville,* capitaine aide-major des troupes et de la ville et gouvernement de Montréal commissaire en cette partie nommé par ordonnance de Mr. le Marquis de Vaudreuil commandeur de l'ordre Royal et militaire de St-Louis Gouverneur général pour le Roy en toute la nouvelle France en date du dix septembre présent mois, *Nous* étant transporté avec le sieur Pierre Panet commis greffier du conseil de guerre nommé en l'absence du sieur Louis Claude Danré de Blanzy, par la dite ordonnance avons fait amener en y celle Martin Leteulier dit Leteulier soldat de la compagnie de Ville-

monde prisonnier es dites prisons et déclaré déserteur, par la plainte qu'en a été portée par Mr. Dumuy faisant les fonctions de major au fort Frontenac, et par celle de Mr. Duplessis Faber chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis major des dites troupes et de la ville et gouvernement de Montréal faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie commis par l'ordonnance de mon dit sieur le marquis de Vaudreuil susdatée le quel après serment par lui fait de dire vérité à par nous été interrogé ainsi qu'il suit et le dit accusé ne sachant parler français étant allemand de nation, nous nous sommes servi pour interprète de Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St-Ours agé de trente quatre ans, alsacien de nation demeurant en cette ville chez Ranjeard Cavelier menuisier rue et paroisse Notre-Dame, après serment par lui fait de bien et fidèlement rapporter au dit accusé nos interrogatoires ainsi que ses réponses et a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

Interrogé de son nom âge qualité religion et demeure a dit par ce que nous a rapporté le dit Olivier interprète qu'il s'appelle Martin Leteulier dit Leteulier agé de dix neuf ans soldat de la compagnie de Villemonde cordonnier de profession, de la religion Catholique, apostolique et romaine, qu'avant sa détention il étoit en garnison dans un fort dont il ignore le nom que c'est le deuxième fort en montant où il était en garnison.

Interrogé s'il sçait la raison pour laquelle il est en prison, a répondu que c'est pour avoir déserté.

Interrogé par qui il à été arrêté et dans quel endroit il à été arrêté a répondu qu'il a été arrêté par Mr. Dumuy major du fort où il étoit en garnison, à quatre lieues de distance de Choueguent.

Interrogé quelle peut être la raison qui l'à engagé à dé-

serter a répondu que ce sont deux anglais avec lesquels il a bû de la bierre qui lui ont fait entendre que l'Angleterre étoit un bon pays et que de ce lieu il se rendroit en son pays.

Interrogé s'il s'est engagé volontairement dans les troupes a répondu que oui, mais qu'il pensait servir en France et ne pas venir dans cette colonie.

Interrogé s'il ne savoit pas qu'un soldat qui déserte doit subir les peines portées par les ordonnances, a répondu qu'il n'a jamais servi et ne sçait pas les peines portées par les ordonnances.

Interrogé s'il n'a pas d'autres raisons à alléguer pour sa justification, a répondu qu'il ne peut dire autre chose si non que ce sont les anglais qui sont la cause qu'il a déserté qu'ils lui fesaient entendre que dans un jour et une nuit il seroit rendu.

Lecture à lui faite du présent interrogatoire que lui à répété mot à mot le dit interprète a dit que ses réponses contiennent vérité y à persisté et à signé, et à le dit accusé été remis es mains du geolier pour le ramener en sa prison, fait les jours et au sus dite et à le dit interprête déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(À SUIVRE)

Pour copie conforme,

**Pierre-Georges ROY.**

---

# Etude sur notre langage usuel

---

## IV

### LÉGENDE

1. Commutateur.
2. Interrupteur.
3. Poire-interrupteur.

4A et 4B. Prise de courant.

5. Interrupteur à tirage.
6. Serre-fils.
7. Support, douille, réceptacle ou emboîture.
8. Electrolier.
9. Isolateur.
10. Applique.
11. Tubes isolants.
12. Diable.
13. Décrottoir.
14. Carpette fourrée.
15. Linoléum.
16. Carpette.
17. Paillasson.
18. Caoutchouc-décrottoir.
19. Grille-décrottoir.
20. Devant de lavabo.
21. Moquette.
22. Tapis de passage.
23. Banne.
24. Jalousie.
25. Store.
26. Store-bois.
27. Monture *ou* garniture de rideau.
28. Siphon.
29. Egouttoir.
30. Couperet.
31. Casse-noix.

---

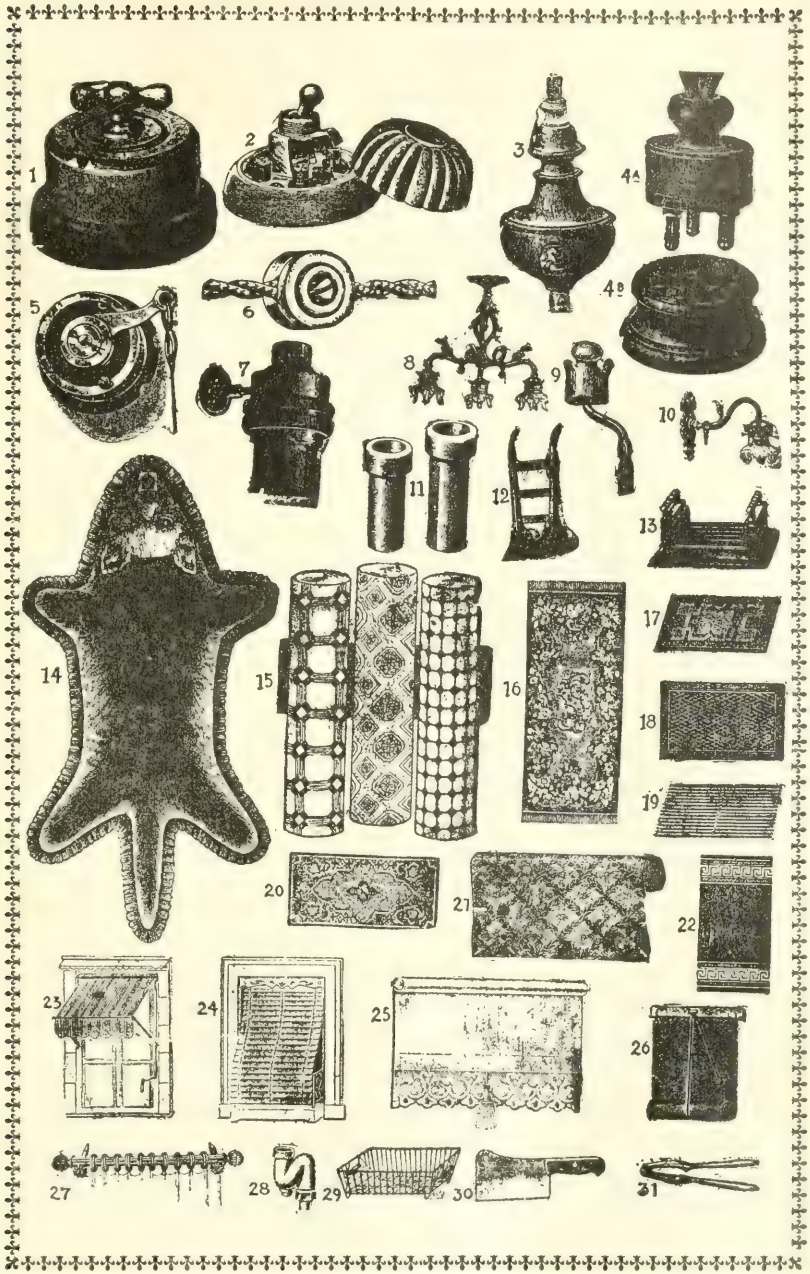
1
2
3
4A
4B
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31

## COMMENTAIRES

1. — Les cinq premières figures de notre vignette sont toutes vaguement désignées par le mot *switch*. En langage d'électricien, ce mot est d'une élasticité étonnante. Comme l'indique la figure 1, la lumière s'allume ou s'éteint en tournant une clef, d'où le nom de COMMUTATEUR.

2. — C'est en appuyant sur un bouton que, avec L'INTERRUPTEUR, on ouvre ou ferme le courant électrique.

3. — La POIRE-INTERRUPTEUR est mobile; on la place à portée de la main, près d'un bureau, près du lit d'un malade, etc. Elle tire son nom du fait qu'elle a souvent la forme d'une poire à la grosse extrémité de laquelle il y a un bouton-pression.

4A et 4B. — Ces deux gravures qui se complètent l'une l'autre forment une PRISE DE COURANT.

5. — Quand l'interrupteur est placé dans un endroit élevé et qu'il opère au moyen d'une corde ou d'une chaînette, c'est un INTERRUPTEUR À TIRAGE.

6. — C'est par un SERRE-FILS que l'on fixe au mur le fil transmetteur d'un courant.

7. — Le *socket* peut se dire RÉCEPTACLE, EMBOÎTURE ou SUPPORT. Les supports peuvent être à clef ou sans clef. Quand l'ampoule y est fixée par un système de vis, c'est un SUPPORT À VIS; quand elle y adhère de la même façon qu'une baïon-

nette au bout du canon d'un fusil, c'est un SUPPORT À BAÏONNETTE.

8. — Bien que le mot ÉLECTROLIER ait un suffixe français en *er*, ce mot est anglais; cependant, il mériterait bien d'être francisé. Il en est de même de " gazelier " qui n'est pas français, mais qui devrait l'être. En anglais, on emploie couramment ces deux mots ; en français, on dit LUSTRE ou SUSPENSION électrique.

9. — Cette sorte de petit vase renversé, en verre ou en porcelaine, que l'on place au sommet des poteaux de téléphone ou de télégraphe pour isoler les fils électriques et empêcher le courant de suivre le poteau et de descendre dans le sol, se nomme ISOLATEUR.

10. — L'appareil d'éclairage mural indiqué par la présente figure se nomme APPLIQUE. Nos gens l'appellent " braquette " (du mot anglais *bracket*).

11. — Pour faire passer le fil électrique à travers un mur, on l'isole afin que l'électricité, en faisant court-circuit avec le mur, ne mette pas le feu à l'édifice. Ces petits tubes (*condulets*), dans lesquels on fait passer le fil chargé, se nomment TUBES ISOLANTS.

12. — Tout le monde sait que ce petit chariot à deux roues basses, servant au transport des lourds fardeaux, s'appelle un DIABLE (fig. 12). Pourquoi s'obstiner généralement à l'appeler un *truck?*

13. — Le mot GRATTE-PIED que nous employons serait peut-être préférable à DÉCROTTOIR qui est le mot propre; mais il y a l'inconvénient que le mot " gratte-pied " n'est pas fran-

çais. Une brosse pour cirer les chaussures se dit DÉCROTTOIRE (fém.) ou DÉCROTTEUSE.

14.— Cette sorte de tapis de chambre porte le nom de CARPETTE FOURRÉE (*skin carpet*).

15. — C'est une impropriété de terme que de donner le nom de *prélat* ou *prélart* au LINOLÉUM, sorte de tissu imperméable, fait d'une toile de jute, enduite d'huile de lin et de liège en poudre et servant à faire des tapis. Le prélart est une grosse toile dont on recouvre les bateaux, les voitures, pour garantir de la pluie les marchandises, les bagages, etc.

16. — Un petit tapis de chambre en étoffe fleurie est une CARPETTE; s'il est en toile huilée, comme dans la figure 20, c'est un DEVANT DE LAVABO.

17. — Les *rugs* ou " tapis de porte " peuvent être en paille ou en fibre végétale. Dans ce cas, ce sont des PAILLASSONS.

18. — Les " tapis de porte " en caoutchouc quadrillé sont des CAOUTCHOUCS-DÉCROTTOIRS.

19. — S'ils sont en treillage métallique, ce sont des GRILLES-DÉCROTTOIRS.

20. — Voir numéro 16.

21. — Le tapis de luxe en étoffe veloutée qui recouvre le parquet des appartements luxueux ne se nomme pas *prélart*, mais MOQUETTE.

22.—Linoléum étroit appelé PASSAGE ou TAPIS DE PASSAGE.

23. — Sous le titre général de *blind,* on désigne fautivement les objets représentés par les figures 23, 24, 25 et 26. Chacun d'eux a pourtant un nom différent en français.

C'est d'abord la BANNE (fig. 23), qui est un petit toit de toile disposé en saillie et garantissant les marchandises d'une montre ou les personnes assises à une croisée ou sur un balcon, contre la pluie ou les rayons trop ardents du soleil.

24. — La JALOUSIE est composée de lames de bois superposées, mobiles, reliées entre elles par deux rubans solides et qui peuvent s'incliner à volonté pour laisser passer la lumière du jour ou l'obstruer complètement. Ces lames peuvent se remonter en accordéon et se loger dans une petite caisse découpée à jour, placée au sommet de la croisée.

Il ne faut pas confondre la jalousie et la persienne.

Cette dernière est faite de lames minces placées obliquement et montées sur un châssis s'ouvrant au-dehors ou à l'intérieur. Comme les *jalousies*, les persiennes ont la fonction d'abriter les appartements contre le soleil. (1).

25. — Le STORE est un rideau qui se baisse ou se lève devant une fenêtre au moyen d'un ressort.

26. — S'il est formé de minces lattes de bois s'enroulant à l'aide d'une corde, il prend alors le nom de STORE-BOIS.

27. — Une MONTURE ou GARNITURE de rideau, voilà ce que nous représente la figure 27. Il y a le rideau, les fiches, les anneaux (*rings*) et la tringle (*pole*).

---

(1) Cf. ROULLAUD. *Rectification du vocabulaire*, Bouesnel, Montréal, p. 206.

28. — Du mot anglais *cesspool* nos bonnes gens ont fait *cispoule* ou *cispoune*, alors qu'il est on ne peut plus simple de dire SIPHON.

29. — Les ménagères se servent d'un ÉGOUTTOIR pour faire sécher la vaisselle, les plats, etc.

30. — Le COUPERET (vulg. *chop* ou *cleaver*) sert à hacher, dépecer la viande.

31. — Le mot CASSE-NOIX ou CASSE-NOISETTES indique suffisamment l'usage de cet ustensile de table sans qu'il soit besoin de plus amples explications.

**Abbé Etienne BLANCHARD,**

331, Sainte-Catherine-Est, Montréal.

N. B. — Il nous fait plaisir de signaler à l'attention de nos lecteurs l'apparition de la deuxième édition du *Dictionnaire de Bon Langage* de l'abbé ETIENNE BLANCHARD. Cette seconde édition, publiée au Canada, par la maison Beauchemin, ne le cède en rien à l'édition parisienne. Le nouveau volume, augmenté de trente pages, solidement et coquettement relié, ne se vend que 45 sous. S'adresser à l'auteur ou aux libraires.

*La Rédaction.*

# A travers les Faits et les Oeuvres

Le onzième mois de la grande guerre. — Perspective d'un conflit prolongé. — Les défaites russes. — La Galicie reconquise par les Austro-Allemands. — Moment critique pour les Alliés. — Victoires françaises dans l'Artois. — La diversion italienne encore peu appréciable. — La question romaine. — La guerre et la papauté. — Anomalie de la situation pontificale. — Le pouvoir temporel. — La loi des garanties de 1871. — Une législation illusoire. — L'indépendance du pape violée. — Une solution est-elle probable ? — L'Italie et l'Autriche. — Nouveaux éclaircissements. — Le cabinet de coalition en Angleterre. — Débuts orageux. — M. Asquith. — La question des munitions. — Une loi d'emprunt. — Les Etats-Unis et l'Allemagne. — Au Canada.

VOICI que s'achève le onzième mois de la grande guerre des nations, et le terme en paraît plus lointain que jamais. Les espoirs de victoires décisives pour le printemps, en faveur des Alliés antigermaniques, se sont évanouis, et nous avons la perspective d'un été de batailles sanglantes, où quatorze millions d'hommes vont s'entre-détruire avec fureur sur terre, sur mer et dans les airs. Qui nous eût dit, au mois de juin dernier, que le monde assisterait bientôt à un aussi prodigieux, à un aussi tragique spectacle !

Il est facile de résumer les événements militaires des dernières semaines. Depuis plus d'un mois, les Austro-Allemands triomphent en Galicie, battent les Russes, et les refoulent vers leurs frontières. Ils ont repris Przemyls, ils ont repris Lemberg, ils menacent la ligne du Dniester. Ils semblent bien près de chasser complètement les armées du tsar de la province galicienne, tenue par celles-ci, après une série de foudroyants succès, depuis le début des hostilités. Ces

revers incontestables subis par les Russes, cette suite de défaites, et ce recul de cent cinquante milles, fâcheux en eux-mêmes, sont, en outre, terriblement inquiétants par les résultats qu'ils peuvent entraîner dans la marche générale des opérations. Si les Allemands complètent leurs victoires en Galicie et en Pologne, s'ils accablent décidément les Russes, les refoulent au-delà du Dniester et du Pruth, et les mettent hors d'état de reprendre l'offensive avant des mois, cela leur permettra de reporter de l'est à l'ouest plusieurs de leurs armées, et de faire un plus formidable effort pour trouer le mur d'acier qui leur fait face en Flandre, dans l'Argonne et la Woëvre.

Les Alliés touchent assurément à un moment critique. Jamais, depuis septembre, ils n'ont couru, suivant nous, un tel péril. Les Allemands semblent au moment de réaliser contre les Russes ce qu'ils avaient espéré accomplir contre les Français au mois d'août dernier, c'est-à-dire les vaincre d'une manière assez décisive pour pouvoir les traiter momentanément en quantité négligeable, et se retourner ensuite, dans un élan irrésistible, contre l'autre ennemi, sur le front opposé. La première partie de l'opération ne leur a pas réussi avec la France. La bataille de la Marne a brisé leur offensive dans l'Ouest. Joffre, après trois semaines d'une retraite douloureuse mais savamment conduite, les a battus, les a forcés de reculer à leur tour et de passer à la défensive ! Le grand-duc Nicolas, qui nous a déjà habitués aux plus surprenantes alternatives, va-t-il nous faire assister encore à un semblable changement de scène ? C'est possible. Et alors les Allemands ne pourront pas, sur le théâtre occidental de la guerre, frapper les coups que les Teutons berlinois saluent d'avance de leurs lourdes acclamations. Ils devront, au contraire, continuer de céder lentement à la pression, qui s'accentue toujours, des armées franco-anglaises. Il ne faut pas oublier, en effet, que

dans le nord de la France, les Alliés n'ont cessé de remporter de sérieux avantages. Dans la région d'Arras,les Français ont livré une série de combats heureux à Neuville-Saint-Vaast, à Souchez, à la Chapelle-de-Lorette. Dans l'Argonne, dans la Woëvre, en Alsace, ils ont également gagné du terrain. Leurs progrès sont lents, mais ils sont constants. Espérons qu'une reprise d'offensive des Russes pourra permettre à Joffre de poursuivre et d'accentuer ces succès.

On se demandera peut-être si l'intervention de l'Italie n'a pas commencé à faire sentir son influence sur l'ensemble des opérations. Nous devons admettre que les résultats, de ce point de vue, ne paraissent pas encore appréciables. Quelles forces l'Italie a-t-elle mises en ligne ? Nous l'ignorons. Mais ce que l'on peut voir facilement, c'est que le plan des généraux italiens n'est pas de suivre les traces de Bonaparte, dans sa campagne de 1797, d'envahir la Carinthie et de viser l'Autriche au coeur par une offensive dirigée droit sur Vienne. Leur ambition semble se borner à suivre les inspirations irrédentistes, à conquérir et occuper les provinces convoitées par l'Italie, c'est-à-dire le Trentin et l'Illyrie, Trente et Trieste. L'Autriche leur dispute ces territoires. Mais jusqu'ici l'effort de part et d'autre ne semble pas avoir été démesuré, et l'intervention italienne n'a pas encore produit la diversion puissante qu'on pouvait en attendre.

* * *

Puisque nous en sommes sur l'Italie, nous tenons à signaler le regain d'actualité que son attitude actuelle donne à la question romaine. L'entrée du royaume italien dans la guerre européenne a fait toucher du doigt l'anomalie que comporte la coexistence à Rome de deux souverainetés, l'une temporelle, l'autre spirituelle. La papauté, dans les conflits

internationaux, est essentiellement neutre. Elle l'est, elle doit l'être, de par son caractère, de par sa fonction, de par sa mission auguste dans le monde. Le pape représente sur terre le Christ, prince de la paix. Il n'est en guerre, en ce moment, ni avec la Russie, ni avec l'Allemagne, ni avec l'Autriche, ni avec la France, ni avec la Turquie, ni avec l'Angleterre. Il est le père de tous les catholiques, à quelque nation qu'ils appartiennent. Il ne peut, à cette heure, que prier pour la paix, demander le respect des lois de l'humanité, élever ses mains et sa voix vers le ciel pour le supplier de faire cesser l'horrible fléau de la guerre. Et cependant, du fait que l'Italie est en guerre, le Souverain-Pontife se trouve, malgré lui, placé dans une situation fausse. Il n'est pas en guerre, lui. Cependant l'ambassadeur d'Autriche, l'ambassadeur d'Allemagne, l'ambassadeur de Bavière, auprès du Vatican, sont forcés d'abandonner leur poste. Et les relations diplomatiques du Saint-Siège avec ces puissances sont forcément entravées, quoiqu'il n'y ait pas entre eux de rupture. Le pape n'est pas en guerre, et cependant il est contraint de renoncer aux services de quelques-uns de ses collaborateurs, parce qu'ils appartiennent à des nations que l'Italie combat ou va combattre. Le pape n'est pas en guerre, et cependant le général des Jésuites, tenu à la résidence au siège de la catholicité par les constitutions de sa compagnie, est obligé de s'éloigner de Rome, parce qu'il est autrichien d'origine. Et c'est ainsi qu'après quarante-quatre ans d'un régime qui est la violation du droit, l'on voit démontrée d'une manière éclatante la nécessité de l'indépendance temporelle du pape. Pour que le chef de l'Eglise catholique soit vraiment libre, pour qu'il puisse exercer sans entraves la haute magistrature qui lui donne une figure à part, qui lui fait jouer un rôle unique au milieu des pouvoirs terrestres, il faut qu'il soit souverain temporel, et que, politiquement, il ne soit pas enclavé dans un

Etat, dans une puissance politique. C'est en vain qu'après la spoliation et l'usurpation, le 13 mars 1871, le Parlement italien a adopté cette loi que l'on a appelée " la loi des garanties ". Les événements ont prouvé qu'elle était illusoire. Voici, en résumé, ce qu'elle décrétait. Le pape devait être traité comme un souverain. Sa personne était déclarée inviolable, et les attaques contre elle étaient assimilées à celles contre le roi. Il avait droit à une garde particulière. On lui attribuait une dotation de 3,225,000 francs (qu'il n'a jamais voulu toucher). On lui abandonnait — quelle générosité! — les palais du Vatican et de Latran et le château de Castel-Gondolfo. Pendant la vacance du Saint-Siège, la liberté des cardinaux devait être sauvegardée. Le domicile actuel ou habituel du pape, l'enceinte du conclave ou d'un concile oecuménique étaient proclamés inviolables. Les publications ecclésiastiques d'ordre spirituel étaient libres. Les agents diplomatiques auprès du Saint-Siège devaient être traités comme ceux qui étaient attachés au gouvernement du roi. Le pape avait droit à un service postal et télégraphique inviolable. On reconnaissait au clergé le droit de réunion.

Cette loi, que des esprits superficiels ou hostiles ont pu saluer comme une oeuvre de conciliation et de libéralité, n'était rien autre chose qu'un monument de fourberie et de déception. Elle était d'abord entachée d'un vice radical, elle statuait sur une matière qui se dérobait à sa juridiction. Elle prétendait régulariser une situation fondamentalement irrégulière. Elle supposait la souveraineté où il n'y avait que l'usurpation. Elle exerçait un pouvoir d'attribution, sans autre titre que celui de la rapine. Puis, combien décevantes étaient ses dispositions, et quels démentis les faits ne devaient-ils pas lui donner! La personne du pape était inviolable, et les attaques contre lui étaient punissables comme celles contre le roi. Et cependant on a vu un Nathan lui jeter im-

punément l'injure en plein capitole et le dénoncer à la haine de la populace. On semblait poser comme principe le respect des propriétés du Saint-Siège, et l'on spoliait, quelques années plus tard, les biens de la Propagande. On garantissait au Saint-Père la liberté diplomatique, et voici que la guerre où l'Italie s'engage a pour premier résultat le départ forcé d'ambassadeurs accrédités auprès du Vatican. A quoi sert, en ce moment, la fameuse loi des garanties ? Tout homme de bonne foi ne voit-il pas d'un coup d'oeil l'anomalie de la situation : le pape neutre, obligatoirement neutre, sous la dépendance *de facto* d'une puissance belligérante; le pape souverain spirituel et prétendu libre, privé de ses moyens de communication directe avec des pays catholiques ou des pays en relation officielle avec le Saint-Siège. N'avons-nous pas raison de dire que cette guerre, et la part que l'Italie s'est enfin décidée à y prendre, démontrent l'iniquité et l'absurdité de l'état de choses créé en 1870 ?

Cette démonstration produira-t-elle son effet logique ? Lorsque, après la guerre, viendra le moment des redressements nécessaires, la question romaine sera-t-elle de nouveau posée devant la diplomatie, et pourrait-il arriver qu'elle reçut alors une solution équitable et satisfaisante à la fois pour le monde catholique et pour l'Etat italien ? La *Croix* de Paris, publiait dernièrement, à ce propos, la note suivante: " L'entrée de l'Italie en scène soulève une question de la plus haute gravité, celle de la liberté des relations du Saint-Siège avec les puissances. Nous n'abordons pas dans cette note la question pour la traiter. La diplomatie trouvera les combinaisons nécessaires pour que des ambassadeurs des puissances neutres représentent auprès du pape les nations qui resteront sans mandataire direct. Nous n'écrivons ces quelques lignes que pour constater que cette question existe et qu'elle attend sa solution. Peut-être la guerre, du reste, pourra-t-elle l'ap-

porter. Les catholiques du monde entier veulent que le Saint-Siège soit indépendant : c'est son droit absolu et c'est une nécessité primordiale. " De son côté, un écrivain catholique, ancien collaborateur de MM. Auguste Roussel et Arthur Loth à la *Vérité française,* M. Paul Tailliez, écrivait récemment dans une correspondance à l'*Action catholique* : " Rien de plus juste que de prendre date, au nom des catholiques du monde entier, sur une question qui, depuis qu'elle a été ouverte au milieu du siècle dernier, attend toujours sa solution. Il n'est pas vrai, en effet, que l'attitude réciproquement et implicitement hostile que gardent, depuis quarante-cinq ans, les deux souverainetés qui cohabitent dans Rome puisse passer pour un *modus vivendi* tolérable, et surtout qu'elle puisse constituer à la longue une prescription valable à l'encontre de protestations constamment réitérées. Moins encore aurait-on sujet de prétendre que l'heure n'est pas venue de réveiller une difficulté apparemment assoupie. Sans le moindre paradoxe, nous soutenons, au contraire, que c'est, plus que jamais, l'heure d'y songer... La conférence qui suivra la guerre liquidera tout cela. C'est plus qu'un espoir que j'exprime. Je ne vous dirai ni par qui, ni à qui, ni de la part de qui, mais je puis vous déclarer que des assurances ont été données des bonnes dispositions des Alliés quant à la solution de la question romaine. Ce sera la plus noble réponse qu'on puisse faire aux royales munificences de Benoît XV, qui, non content de s'être fait le promoteur, entre les belligérants, de l'échange des prisonniers invalides et du rapatriement des prisonniers civils, a tour à tour envoyé quarante mille francs au Comité français du secours national et souscrit cent mille francs pour les victimes italiennes de la guerre qui va commencer. " Puissent les espérances qu'on nous laisse ici entrevoir se réaliser lorsqu'après la guerre sera déterminé le nouvel ordre de choses européen.

* * *

Avant de quitter la question italienne, nous croyons qu'il est juste de donner ici un aperçu des informations nouvelles fournies par M. Salandra, au sujet des relations de l'Italie avec ses anciennes alliées germaniques antérieurement à la guerre. Dans un discours prononcé le 3 juin, à Rome, il a déclaré que l'Allemagne et l'Autriche n'avaient aucun droit d'accuser l'Italie de trahison, puisque celle-ci n'avait jamais dissimulé ses vues quant à l'agression autrichienne contre la Serbie et quant à ses conséquences. Le 25 juillet 1914, M. Salandra et le marquis de San Giuliano, alors ministre des affaires étrangères, avaient eu une entrevue avec M. Von Flotow, ambassadeur allemand à Rome, et lui avait représenté que, d'après les termes du traité de la Triple-Alliance, l'Autriche n'avait aucunement le droit d'adresser au gouvernement de Belgrade l'ultimatum qu'elle venait de lui signifier, sans une entente préalable avec les deux autres puissances de la Triplice, ajoutant que manifestement l'action de l'Autriche était une provocation à la guerre. Le premier ministre et le ministre des affaires étrangères italiens avaient conséquemment informé l'ambassadeur allemand que, dans ces circonstances, l'Italie ne serait pas tenue d'aider l'Autriche, si celle-ci se trouvait en guerre avec la Russie par suite de son agression. M. Salandra a de plus affirmé que, les 27 et 28 juillet 1914, le gouvernement italien avait posé clairement, devant les cabinets de Vienne et de Berlin, la question de la cession des provinces italiennes possédées par l'Autriche. " Nous déclarâmes alors, a-t-il dit, que, si l'Italie n'obtenait pas une compensation adéquate, la Triple-Alliance serait irrévocablement rompue. L'histoire impartiale dira que l'Autriche, ayant constaté en juillet et octobre 1913 l'opposition de l'Italie à une politique d'agression contre la Serbie, s'est arrangée avec

l'Allemagne pour prendre l'Europe par surprise et la mettre en présence d'un fait accompli. L'horrible crime de Serajevo a été exploité comme un prétexte un mois après qu'il fut perpétré. Le ministre des affaires étrangères autrichien, le comte Von Berchtold, avait déclaré au duc d'Avarna, l'ambassadeur d'Italie à Vienne, le 31 juillet, qu'aucune médiation ne pourrait empêcher les hostilités contre la Serbie. " Il est certain que cet exposé de faits met l'Autriche en vilaine posture.

* * *

En Angleterre, le grand ministère de coalition a pris contact avec le Parlement, à la reprise de la session, le 7 juin. Il ne faut pas se dissimuler que sa formation n'avait pas provoqué un enthousiasme universel. Les préjugés de parti sont puissants, et la disparition du ministère libéral qui gouvernait depuis huit ans, pour faire place à une combinaison d'hommes jusqu'ici violemment opposés les uns aux autres, était de nature à créer des mécontentements, des désappointements, de la méfiance, de l'hésitation et de l'aigreur. Assez naturellement, c'est surtout dans les rangs libéraux que ces sentiments se sont manifestés. Ce parti était en possession du pouvoir, il avait une forte majorité, il détenait toutes les fonctions et tous les emplois. Et, tout à coup, se voir appelé à partager avec des adversaires vaincus plusieurs fois dans les batailles parlementaires et électorales, cela demandait de l'abnégation. Or l'abnégation n'est pas chose commune, surtout en politique. En outre, il y avait des motifs d'un ordre plus relevé, des divergences de vues irréductibles sur des questions brûlantes, telles que le *home rule*, le vote plural, etc. Tout cela militait contre l'idée de coalition. Mais l'intérêt public, la nécessité d'unir toutes les forces politiques dans une grande crise nationale, devaient prévaloir. M. Asquith, qui

ne s'est pas déterminé à cet acte sans faire lui-même un immense sacrifice, n'a rien épargné pour en démontrer l'urgence. Quelques jours avant l'ouverture de la session, il a adressé au principal *whip* libéral une lettre destinée à tout le parti ministériel, dans laquelle, parlant de la transformation profonde du gouvernement, il donnait les explications suivantes : " Cette transformation implique l'abandon temporaire du système de gouvernement par un parti qui, depuis 1832, a inspiré tous nos arrangements politiques, et que je tiens, dans des conditions normales, pour le mieux adapté à notre tempérament national. Il est naturel qu'un si soudain et si fondamental renversement de toute notre pratique traditionnelle ait créé de l'étonnement et même éveillé des craintes parmi un grand nombre de ceux sur le dévouement, la loyauté et le ferme appui desquels, moi, de même que mes prédécesseur à la tête du parti libéral, avons toujours compté. Il y a une raison, une seule, qui peut justifier ou expliquer une telle innovation : c'est la manifeste et urgente nécessité nationale. C'est uniquement parce que je me suis senti pénétré de la conviction qu'un gouvernement sans parti serait le plus efficace instrument pour la poursuite de la guerre que je me suis déterminé à une démarche infiniment pénible pour moi. L'intérêt public me défend d'entrer en ce moment dans aucun détail et je dois demander à mes amis de s'en rapporter à mon jugement pour quelque temps encore. La poursuite de nos objectifs particuliers, dans le domaine de notre politique intérieure n'est pas abandonnée, mais suspendue; et quand la cause nationale aura triomphé et que l'ennemi sera vaincu, nous reprendrons les tâches inachevées auxquelles s'est voué le parti libéral. "

Cette lettre indiquait combien M. Asquith se rendait compte de l'inquiétude et du malaise qui régnaient dans les rangs de son parti. Dans une de ses correspondances au

*Star*, T.-P. O'Connor, le célèbre député nationaliste irlandais, commentait comme suit la situation : " Les craintes ne furent pas mitigées par l'entrée de Sir Edward Carson dans le gouvernement, comme procureur-général, qui provoqua une vive irritation chez les libérauax et les *laborites*. La nomination de M. F.-E. Smith, un lieutenant reconnu de Carson, comme solliciteur-général, augmenta le mécontentement, et pendant quelques jours il y eut comme un commencement de révolte au sein du parti libéral. Chose assez étrange, ce fut l'opinion étrangère qui aida l'opinion britannique à reprendre son assiette. Tous les extraits de journaux français et allemands vinrent démontrer que le changement d'administration était interprété comme une consolidation du sentiment et des forces anglaises en vue de la guerre, et que, dans ces deux pays, d'après les idées admises, on ne trouvait rien d'insolite dans la combinaison d'éléments politiques aussi divergents. Cette conception du nouveau cabinet comme un signe visible et indéniable d'unité nationale, et conséquemment de détermination nationale, fait graduellement son chemin; et, à ce moment l'opinion s'accentue que le changement est une promesse d'efficacité et d'une conduite plus énergique et plus habile de la guerre. " Pendant quelques jours, les difficultés signalées dans cette citation sont devenues plus menaçantes, à la suite des instances faites par une partie du ministère de coalition pour la nomination de l'honorable James H. Campbell au poste de lord-chancelier d'Irlande. M. Campbell est un ulstérite notable, et, après l'accession de Sir Edward Carson et de M. Smith,son choix eût été un véritable défi aux nationalistes. Ils ont énergiquement protesté. A un moment donné on a pu craindre une crise ministérielle. Finalement, la candidature de M. Campbell a été retirée, M. Ignatius O'Brien a été nommé chancelier, et, comme compensation, M. John Gordon, député unioniste de Londonderry, ulstérite moins com-

promis que M. Campbell, a été fait procureur-général pour l'Irlande.

Comme on le voit, le nouveau ministère a eu des débuts périlleux et a dû manoeuvrer au milieu de beaucoup d'écueils. M. Asquith, il faut le reconnaître, a fait preuve d'une grande habileté. Il s'est montré à la fois conciliant et ferme, patient et résolu, il a déployé de hautes qualités d'homme d'Etat. A un certain moment son autorité a été ébranlée. Mais les explications loyales qu'il a données à la Chambre des Communes, l'éloquence avec laquelle il a exposé la raison d'être du cabinet de coalition, et son accent d'émotion profonde quand il a parlé des douloureux sacrifices qu'il a faits pour accomplir son devoir envers son pays, lui ont rallié tous ses amis, et ont été applaudis par toute la députation. " La période d'épreuve est maintenant passée pour le nouveau ministère, écrit M. O'Connor. Toute trace de discorde a disparu. Et en même temps tous les propos relatifs au service obligatoire, sous quelque forme que ce soit, se sont évanouis en fumée. "

Ces propos n'étaient pourtant pas de simples racontars. Plusieurs ministres étaient favorables au principe de la conscription, à l'obligation de servir, soit dans l'armée, soit dans les usines consacrées à la fabrication des munitions et des engins de guerre. Il nous semble bien que M. Lloyd George lui-même était un de ceux-là. Dans un discours caractéristique qu'il prononçait à Manchester, le jour même de l'ouverture de la session, le nouveau ministre des munitions prononçait des paroles difficiles à interpréter dans un autre sens. Il parlait devant une assemblée composée de membres des *trade unions* et de manufacturiers engagés dans la fabrication des engins. " Je viens ici, a-t-il dit, comme un émissaire de l'Etat, pour vous apporter le message le plus urgent qui ait jamais frappé les oreilles d'un auditoire de Manchester. Notre pays se bat pour sa vie, pour les libertés de l'Europe, et de son

action, des sacrifices qu'il est prêt à faire, dépend le résultat. C'est aux maîtres et aux artisans anglais, plus qu'à aucune autre partie de la nation, qu'il appartient de dire si l'Angleterre va sortir de ce gigantesque conflit battue, humiliée, dépouillée de pouvoir, d'honneur et d'influence, et tombée au rang d'esclave asservie à une cruelle tyrannie militaire, ou si elle doit en sortir triomphante, libre, plus puissante que jamais pour le bien dans les affaires de l'humanité. Je suis ici pour vous dire la vérité. A moins que vous ne la sachiez, on ne peut attendre de vous les sacrifices nécessaires. Nos alliés russes ont subi de durs échecs. Les Allemands ont remporté un grand succès, non pas à cause de la valeur supérieure de leurs soldats ou de la stratégie supérieure de leurs généraux. Leur triomphe est dû entièrement à la supériorité de leur équipement, à l'écrasante supériorité de leurs projectiles et de leurs munitions. Leurs victoires ont été gagnées par l'efficacité de leurs industries techniques, par l'incomparable organisation de leurs usines. Deux cents mille obus ont été concentrés dans une seule heure sur une valeureuse armée russe. Si nous avions pu appliquer le même procédé aux Allemands sur notre front de bataille, ils auraient été chassés de la France et nous leur aurions déjà arraché la moitié des plaines dévastées des Flandres. " Puis, continuant à développer sa pensée, M. Lloyd George en est venu à parler de la conscription. " Introduire la compulsion comme un élément important dans l'organisation des ressources industrielles et commerciales de la nation, a-t-il dit, ce n'est pas décréter la conscription dans le sens ordinaire du mot. La conscription, ce serait de lever par le système obligatoire des armées destinées à combattre au dehors les combats de la Grande-Bretagne. Si la nécessité le demandait, je suis sûr qu'aucun homme d'aucun parti ne protesterait. La France a sauvé sa liberté par le service obligatoire. La grande république de l'Ouest a

conquis son indépendance et sauvegardé son existence nationale par le service obligatoire. Et deux des plus grandes démocraties de l'Europe aujourd'hui, la France et l'Italie, défendent leur existence nationale et leurs libertés au moyen du service obligatoire.... Cependant ce serait une erreur d'y recourir, à moins d'une absolue nécessité. A ceux qui désirent écarter la conscription, pour le présent, comme mode de recrutement d'armées destinées à combattre à l'étranger, je dis qu'ils ne doivent pas aller jusqu'à soutenir que l'obligation n'est pas nécessaire pour nous permettre de mobiliser l'énergie industrielle du pays. Nous étions la nation la plus misérablement organisée du monde pour cette guerre, ce qui prouve que nous n'avons rien fait pour la déchaîner." Tout ce discours de M. Lloyd George indiquait qu'il n'était pas hostile à la conscription en principe, et qu'il était décidément favorable à l'organisation du travail obligatoire pour la fabrication des munitions et des engins de guerre. Cependant il a dû modifier ses vues à cause de l'opposition du parti ouvrier. Et le projet de loi présenté par le gouvernement n'établira pas le principe de l'obligation pour les industries de guerre. Il donnera simplement au gouvernement le pouvoir d'interdire les grèves d'employés ou de fabricants préjudiciables à l'intérêt national. Il pourvoira aussi à ce que toutes les questions de salaires et de conditions du travail soient résolues par un tribunal spécial. D'après ses dispositions, on ouvrira des listes d'enrôlement pour les volontaires disposés à travailler, pendant six mois, dans toute usine placée sous la direction du gouvernement. Dans tout établissement de ce genre, pour la fabrication des munitions, les règles restrictives et les pratiques des *trade unions* seront suspendues et les profits des fabricants seront limités. Comme on le voit, la conscription et le travail obligatoire pour la fabrication des munitions ne sont pas près d'être adoptés par le parlement et l'opinion bri-

tanniques. On espère que le projet de loi présenté par M. Lloyd George va imprimer une grande activité à la production des engins, des explosifs et de toutes les fournitures de guerre.

Une chose certaine, c'est que ce ne seront pas les ressources financières qui feront défaut. Le nouveau chancelier de l'échiquier, M. Reginald McKenna, a obtenu unanimement le vote de £250,000,000 (un milliard, deux cent cinquante millions de piastres) pour la guerre. Et, pour réaliser le capital énorme dont la dépense est autorisée par ce vote, il a fait adopter une loi d'emprunt d'un caractère très spécial. Elle fixe à 4½ pour cent le taux de l'intérêt. Elle permet une conversion de rente aux souscripteurs de l'emprunt de guerre précédent, qui portait 4¼ d'intérêt, et également aux détenteurs de bons consolidés de la rente britannique. Elle ouvre la porte aux petits souscripteurs, en décrétant l'émission de bons valant de 5 à 25 louis sterling, et de certificats valant 5 chelins ou les multiples de ce chiffre, les uns et les autres pouvant être obtenus à tous les bureaux de poste. Les certificats porteront 5 pour cent d'intérêt, et lorsqu'on en aura acheté pour une somme de 5 louis on recevra en échange un bon pour cette valeur. Ceci est un appel à l'épargne nationale, un moyen d'encourager l'économie et de faire participer le peuple entier au soutien de la grande guerre, tout en lui assurant un placement sûr pour le fruit non dépensé de son travail. Cette innovation a le plus grand succès et provoque une adhésion, une approbation universelles. A peine l'énoncé de la politique ministérielle était-il rendu public, que le mouvement de souscription commençait avec un entrain merveilleux. Il est évident que le gouvernement va recevoir toutes les centaines de millions dont il a besoin.

Il nous reste maintenant à dire un mot de la discussion diplomatique engagée entre les Etats-Unis et l'Allemagne. Cette dernière, après un long délai, a répondu à la note écrite par M. Wilson relativement à la destruction criminelle du *Lusitania*. Le ministre des affaires étrangères du Kaiser a d'abord protesté des bonnes intentions du gouvernement impérial et de son désir de coopérer amicalement et sincèrement à l'éclaircissement de tout malentendu. Il a réitéré ses explications antérieures au sujet du *Gulflight*, du *Cushing* et du *Falaba*. Enfin, il s'est efforcé d'établir que le *Lusitania* était dans des conditions qui justifiaient les sous-marins allemands de le torpiller sans avis, alléguant, entre autres raisons, que ce paquebot n'était vraiment, lorsqu'il a été coulé, qu'un croiseur auxiliaire,qu'il était armé de canons dissimulés sous les ponts, qu'il transportait, au moment du sinistre, des troupes canadiennes en route pour aller combattre les Allemands, et qu'il avait dans sa cargaison 5,400 caisses de munitions de guerre commandées par les Alliés. En somme le gouvernement impérial a adressé à celui de Washington une fin de non recevoir. Cette réponse a causé aux Etats-Unis un vif mécontentement. Le président Wilson a préparé une réponse, dont la rédaction a provoqué une crise ministérielle. Le secrétaire d'Etat, M. Bryan, n'a pas voulu en accepter la responsabilité et a donné sa démission, en déclarant qu'il était mu par son dévouement à la cause qui lui tient le plus au coeur, c'est-à-dire le maintien de la paix. Ceci pouvait faire croire que le ton de la note était comminatoire. Mais lorsqu'elle a été publiée, trois jours plus tard, on s'est demandé pourquoi M. Bryan avait démissionné. En effet le document présidentiel n'a rien de belliqueux. Le gouvernement des Etats-Unis insiste avec fermeté pour obtenir du gouvernement allemand l'assurance que, dorénavant,les vaisseaux et la vie des citoyens américains seront sauvegardés. Il rappelle que le transport

des munitions de guerre par le *Lusitania* n'a rien à faire avec la légalité de la pratique suivie par les autorités navales allemandes dans le torpillage des vaisseaux. Il oppose une dénégation polie, mais catégorique, aux affirmations de la note allemande quant aux canons dont le *Lusitania* aurait été armé et aux troupes canadiennes qu'il aurait eues à son bord. Ces deux allégations sont absolument dénuées de fondement. Il affirme que, d'après le droit international, les sous-marins ne peuvent couler un vaisseau marchand que s'il résiste à la visite de son bord ou s'il refuse d'arrêter sa course. Il se déclare prêt à servir d'intermédiaire entre l'Allemagne et l'Angleterre pour amener une modification des conditions actuelles de la guerre navale. Mais, en attendant, il renouvelle toutes les représentations qu'il a faites à l'Allemagne dans sa note du 15 mai.

Il est difficile de soutenir qu'une note de ce genre peut être un acheminement à la guerre. Et M. Bryan nous paraît avoir commis un impair de forte taille, ce qui, d'ailleurs, ajoutons-le, ne nous surprend en aucune façon.

* * *

Dans notre pays, Dieu merci, la politique chôme en ce moment. Durant le mois qui s'achève, le Canada catholique a fait une grande perte dans la personne de Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, décédé le 15 juin. Nous ne pouvons en ce moment entreprendre ici de rappeler ce qu'a été sa carrière, toute dévouée à l'apostolat, au combat pour la vérité, pour la justice et pour le droit. Mais nous voulons au moins saluer de notre hommage ému la tombe glorieuse de ce grand patriote et de ce grand évêque, trop tôt disparu.

**Thomas CHAPAIS.**

Saint-Denis, 25 juin 1915.

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

EXCURSION SACERDOTALE CHEZ LES TETE-DE-BOULE, par le Père Arthur Joyal, des Oblats, Cap-de-la-Madeleine, 1915.

Cet opuscule est aussi attrayant à lire qu'il est instructif et édifiant à méditer. D'ailleurs, il est écrit d'une plume alerte et vivante. Je voudrais que tous nos écoliers en vacances se donnent la joie de le lire et de le goûter par une belle après-midi de juillet ou d'août. Cela remue l'âme et aide les réflexions sérieuses de lire posément un bon livre, d'ailleurs sans prétention au style, mais correctement écrit, où l'on nous parle des missions et de ceux qui s'y dévouent. Celui-ci, ainsi que l'indique son titre, raconte l'excursion que firent une cinquantaine de prêtres, en juillet 1913, au lointain pays des Tête-de-Boule, y accompagnant le pieux évêque-missionnaire, que tous connaissent et admirent pour son patriotisme éclairé autant que pour sa foi profonde, Mgr Anicet-Elie Latulippe, vicaire-apostolique du Témiscamingue. Il fait mieux, l'opuscule du Père Joyal, que raconter l'excursion de 1913. Dans deux premières parties importantes, il expose l'histoire des Tête-de-Boule et la vie que mènent les missionnaires de ce pays. C'est pieux et édifiant comme une page de la *Légende dorée* et c'est animé et empoignant parfois comme le *Dernier des Mohicans*. Qu'on le lise, et l'on sera convaincu. Et puis, il y a des gravures, des portraits d'évêques et de missionnaires, depuis ceux des anciens jusqu'à celui de Mgr Latulippe qui ouvre la série... et jusqu'à celui du gros et charmant curé Corbeil, de La Tuque, qui fut l'organisateur et l'âme de cette *excursion sacerdotale*. E.-J. A.

* * *

UN CANADIEN ERRANT, par Ernest Bilodeau, à l'*Action Sociale Limitée*, Québec, 1915.

Ce livre est un recueil de lettres parisiennes, de croquis canadiens, de chroniques et de récits de voyages, que l'auteur avait d'abord donnés aux journaux et qu'il publie maintenant en volume. Un joli volume (250 pp-),

ma foi, et qui se lit tout d'un trait ! D'ailleurs, M. Ernest Bilodeau est favorablement connu dans le monde des écrivains. Ses *lettres parlementaires* au *Devoir* sont attendues d'Ottawa, lors de la session, avec une curiosité attentive. Il a le don d'être, dans ses récits, très naturel et très personnel. Je n'ai pas été surpris d'apprendre, de sa bouche même, que ce bon ouvrier du métier d'écrire, après trois ans d'études chez les Frères, s'était formé tout seul. Il y parait. Il n'a passé par aucun " moule ", et il est bien lui-même. Cela donne du piquant et de l'imprévu à tout ce qu'il touche. Ajoutons qu'il sait sa langue et l'écrit d'ordinaire correctement. Il a dû beaucoup lire et beaucoup travaillé tout seul. Me permettra-t-il de lui dire pourtant, très franchement, que c'est dommage que son joli talent n'ait pas pu être davantage " moulé " par la grande culture classique. Il verrait mieux sans doute en profondeur les choses et les gens. " Ce livre, a écrit M. Rivard, est canadien ". et c'est vrai, bien qu'il y soit surtout parlé des choses de France. " Par le ton, par l'esprit, par la forme aussi ces *lettres parisiennes* sont (bien) de chez nous. " Et puis, ajouterons-nous, il y a les *croquis canadiens* qui sont nôtres sans conteste. Bref, M. Bilodeau sait tenir une plume et il a de l'allure — et il y en a tant, aux journaux et ailleurs, qui tiennent mal leur plume... et qui n'ont pas d'allure ! — Nos félicitations à cet auteur plein de promesses et nos remerciements pour l'envoi de deux exemplaires de son spirituel et attachant *Canadien errant.* E.-J. A.

* * *

ETUDE COMPARATIVE DES DEUX SYNTHESES CATHOLIQUE ET MODERNISTE, d'après le Concile du Vatican et l'Encyclique *Pascendi*, par J. Fontaine. 1 vol. in-8 XLVII-418 pages. Prix : 4 fr. — Paris, Téqui, 82, rue Bonaparte. — En vente à la Librairie Notre-Dame, Montréal.

Ce livre, l'un des plus remarquables et certainement le plus complet qui soit sorti de la plume féconde du R. P. Fontaine, est venu tout à fait à point. Au moment où, sur le désir du Souverain Pontife Benoît XV, les longues et nécessaires discussions sur le Modernisme qui ont passionné l'opinion vont sans doute s'apaiser, il est fort utile que cet amas d'erreurs meurtrières pour la foi nous soit présenté dans son ensemble et apprécié, avec calme et sans polémiques personnelles, à la lumière des documents pontificaux qui en sont la condamnation.

Signalons tout d'abord le chapitre qui termine la première section contre l'agnosticisme. C'est une étude de métaphysique générale à laquelle le P. Fontaine renvoie bien des fois au cours de son livre, et qu'il faut avoir bien comprise pour le suivre jusqu'au bout de ses développements.

Notons comme y faisant suite le chapître de la seconde section intitulé : *Transcendance catholique.*

Nous sommes ainsi amené avec le P. Fontaine à l'étude des sciences ecclésiastiques principales, philosophie, théologie, exégèse, avec leurs relations réciproques et leur dépendance des certitudes de foi, dépendance qui les grandit et assure leur fonctionnement et leurs progrès...

La troisième partie du livre expose les conclusions sociales, politiques et même économiques du modernisme, naissant d'abord en Allemagne au début du XVIIIe siècle, pour s'étendre bientôt sur une grande partie de l'Europe et tout particulièrement sur la France, depuis Rousseau qui en fût le grand importateur dans notre pays. Ces conclusions sont appréciées et jugées à la lumière des documents pontificaux, depuis Pie VI condamnant la *Constitution civile du Clergé* et les *Principes de* 89, jusqu'à la *Lettre sur le Sillon*, nous pourrions ajouter ici, jusqu'à l'Encyclique initiatrice du pontificat de Benoît XV, en passant par l'Encyclique *Mirari vos.*

* * *

INSTRUCTIONS D'UN QUART D'HEURE, fruit de quarante années de ministère, par M. l'abbé J. Pailler. 13e mille. 1 vol. in-8, de 556 pages. Prix : 4.50 fr. — Librairie F. Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris. En vente à la Librairie Notre-Dame, Montréal.

Cette collection renferme une centaine d'instructions. On y trouve un sujet pour chaque dimanche de l'année, deux pour chaque dimanche de l'Avent, trois pour chaque semaine de Carême, ainsi qu'une trentaine d'instructions pour différentes fêtes de dévotion et pour diverses circonstances particulières.

Un texte tiré de l'épître ou de l'évangile du jour fournit le plus souvent le thème des instructions dominicales. Les grandes vérités de notre sainte religion, les principaux points du dogme et de la morale sont traités selon l'a-propos fourni par les indications de l'année liturgique.

Le ton du discours est simple, noble, sacerdotal. Le style est clair, sobre, correct. La doctrine est sûre. Les applications pratiques sont un peu sévères quelquefois. La chaleur oratoire ne fait point défaut.

Si le lecteur se surprend parfois à désirer plus de variété dans l'exposition, plus de suite dans le mouvement et plus de force dans la démonstration, c'est qu'il oublie que le temps fuit, que, dans un discours d'un quart d'heure le moment de finir approche vite et que l'orateur ne peut guère insister sous peine de violer la loi d'être court qu'il s'est imposée.

* * *

*SURSUM CORDA*, par la Révde Mère Marie-Loyola, traduit de l'anglais, par Mme Emile Paris. 1 vol. in-12 de 336 pages. Prix : 3.50 fr. — Ancienne Librairie Poussielgue, J. de Gigord, éditeur, rue Cassette, 15, Paris.

*Sursum Corda !* Cette parole exprime et résume l'esprit de ces pages; elle met partout une note de joie et de consolation. L'auteur nous persuade peu à peu que l'espoir d'atteindre un jour la Maison paternelle est capable à lui seul de nous établir dans la paix et de réveiller nos meilleures énergies; il nous fait comprendre que le plus important de notre travail consiste dans la ferme volonté de fixer nos regards sur l'accueil qui nous attend " au-delà de la vie ". Une fois ce point obtenu, les fatigues de la route seront allégées, la mort perdra ses terreurs, le monde n'aura plus le pouvoir de nous distraire, et nous aurons dès ici-bas comme un avant-goût du bonheur qui nous est réservé au ciel.

* * *

SAINTS ET SAINTES DE DIEU (*Choix de discours et panégyriques prononcés de* 1868 *à* 1909), par Mgr Baunard. 1 vol. in-12 de 380 pages. Prix : 3.50 fr. — Ancienne Librairie Poussielgue, J. de Gigord, éditeur, rue Cassette, 15, Paris.

Ce volume est un choix des principaux discours et panégyriques prononcés par l'éminent prélat en l'honneur de ces *Saints et Saintes de Dieu*, suivant l'expression de l'Eglise dans sa liturgie. Ils se rapportent aux solennités auxquelles ont donné lieu, non seulement leurs fêtes et anniversaires, mais extraordinairement leurs jubilés et centenaires ou célébrations de leurs translations, dans la période de son ministère de prédication.

Imprimés alors pour la plupart à un petit nombre d'exemplaires, ils s'étaient ensuite naturellement endormis dans le religieux silence. Reparaissant aujourd'hui en volume devant un autre public ces discours rece-

vront certainement un accueil aussi sympathique, puisqu'ils feront revivre l'impérissable mémoire de ceux et de celles dont ils célébraient le nom, et de qui, aujourd'hui encore, le nimbe n'a pas perdu un seul rayon ni l'autel un seul client.

* * *

PREMIER CONGRES DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA. *Mémoires.* — Québec, 1914.

Véritable mine de renseignements sur toutes les questions qui intéressent la race française en Amérique, cet ouvrage doit se trouver sans cesse sous la main. Nous le recommandons vivement à tous nos lecteurs.

* * *

COURS DE PANSEMENTS ET SOINS D'URGENCE AUX MALADES, par le Dr Abrand. 1 vol. in-16 avec 76 figures. Prix: 2.25 fr. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris.

Ce manuel reproduit l'enseignement fécond, donné par le docteur Abrand, en l'appuyant de dessins sans prétention propres à frapper la mémoire, à déterminer les formes de bandages, et de photographies destinées à fixer des gestes utiles et des méthodes de secours heureuses. Une personne intelligente trouve là sans peine les notions essentielles qui lui permettront de procurer une aide immédiate.

* * *

LA CUISINE DES MALADES. Cours professés au *Foyer.* 1 vol. in-16. Prix: 2.25 fr. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris.

Ce livre a été inspiré par la nécessité et a recueilli les formules employées par les généreuses infirmières de la Croix-Rouge au Maroc. Ces recettes d'hygiène, ces pratiques qui constituent le régime des blessés, des affaiblis, des convalescents, en complétant l'action médicale directe, ont été systématisées en une série de leçons qui définissent la valeur de chaque aliment, sa préparation idéale au point de vue scientifique, son adaptation exacte aux diverses éventualités.

* * *

# A l'Université d'Oxford

LES vieilles villes, en général, sont un peu comme des palimpsestes, des parchemins antiques, qui portent les marques de leurs propriétaires successifs. Oxford ne saurait se glorifier d'être une des plus anciennes cités anglaises; mais elle étale, plus lisiblement que toute autre, avec un juste orgueil, la main, l'écriture en quelque sorte, des nombreuses générations qui y ont passé. La plupart de ses occupants, d'âge en âge, paraissent avoir eu conscience qu'ils étaient un moment de cette chose éternelle, la tradition, et s'être souciés de ne pas détruire ou défigurer l'oeuvre de leurs prédécesseurs. Une promenade attentive à travers la ville aujourd'hui suffit à révéler le travail demeuré des siècles enfouis et permet de reconstituer, en un fidèle et admirable raccourci, dans les flèches de ses chapelles, les clochetons de ses collèges, les ogives de ses musées et de ses bibliothèques, toute la vie de l'Angleterre depuis environ neuf cents ans.

* * *

Il est difficile de se former une image d'Oxford avant la conquête, alors qu'elle commence à entrer dans l'histoire. Ce qu'elle était au VIIIe siècle — lorsque sainte Frideswide y bâtissait un couvent pour les jeunes filles désireuses d'entrer en religion, lorsqu'elle fuyait les attentions du roi Algar, allait se réfugier au milieu des troupeaux et, après avoir dans sa colère contre le roi jeté sa malédiction sur la ville et

après des péripéties douloureuses qui tiennent un peu de la légende, mourait en grande odeur de sainteté — nous ne le savons pas. On a dit qu'un peu de paganisme s'était mêlé à sa première existence; il est plutôt à croire que ce foyer de science et de religion fut, dès le début, un foyer de piété et que les siècles qui suivirent ne firent qu'opérer un retour, après de longues périodes de guerre et de vie commerciale, au but de sa fondation.

Avec la conquête, nous entendons bien parler d'un certain Robert D'Oisly, un lieutenant de Guillaume de Normandie, qui vient prendre possession d'Oxford. La chronique du temps nous relate ses déprédations sur les terres des moines d'Abingdon, sa conversion à l'instigation de sa pieuse femme, après un rêve où il se vit porté au trône de la Vierge par deux de ces moines et condamné à la torture, et puis ses bonnes oeuvres, ses travaux de construction dont Oxford conserve joyeusement les vestiges, entre autres la tour de Saint-Michel que tout oxonien connaît et la crypte de l'église Saint-Georges qui appartenait à l'ancien château. Nous savons bien aussi que déjà, à cette époque, Oxford est un centre prospère, une place forte près de la Tamise, au milieu des eaux sinueuses de l'Isis et de la Cherwell, et que pour elle a commencé la lutte séculaire — lutte de prérogatives — entre la plèbe, les " townees ", d'un côté, représentés plus tard par la municipalité, et les clercs, les moines, de l'autre, plus tard représentés par la corporation universitaire, qui jouissaient de la faveur royale et dirigeaient l'enseignement. Mais si la ville est née et établie, l'Université proprement dite n'existe pas encore.

* * *

Lorsqu'un écrivain anglais disait : " Oxford est amèrement historique ", il voulait parler de l'*Université*. En

cherchant l'origine de celle-ci dans l'obscurité du passé et en essayant de bien comprendre le curieux mélange d'ancienneté et de nouveauté qu'elle contient — les vieux mots avec leurs nouvelles significations —, on ne peut tout à fait détourner ses yeux de ce qu'elle offre de " bitterly historical ".

Par exemple, il existe dans la plupart des collèges une coutume appelée *collections*. Aux derniers jours du terme, les *undergraduates* sont convoqués dans la grande salle où siègent solennellement le président, le doyen et les tuteurs. C'est le jour du jugement. Le président vous regarde d'un oeil sévère, tandis que le tuteur parle : " Maître, je suis heureux de dire que les travaux de M. Brown sont très satisfaisants; mais, en fait de religion, M. Brown donne, comme étudiant, un bien mauvais exemple aux autres undergraduates. On ne l'a vu qu'une fois au service divin, et encore ne portait-il alors pour tout habit qu'un long pardessus gris et ses... souliers. " A cette accusation, le président se tourne vers le coupable et s'exprime à peu près en ces termes : " M. Brown, le collège ne peut apprendre avec plaisir une telle conduite de la part d'un *scholar*. Vous ne sortirez pas du collège après six heures, M. Brown, durant la première quinzaine du terme prochain. " Pourquoi donc ce tribunal des professeurs et cet examen s'appellent-ils *collections* ? Parce qu'un vénérable statut de 1331, je crois, décrète que " tout étudiant devra payer 12 deniers au moins par année pour les cours de logique et 18 pour la physique " et que " tout maître ès arts devra prélever (*to collect*) son salaire sur les élèves ". Cette collecte ou " collection " était faite à la fin du terme, et le nom aujourd'hui survit, attaché à la cérémonie solennelle du compte rendu précédemment décrit, bien que les honoraires dûs à l'Université se paient maintenant au boursier, à l'économe, au commencement du terme.

Un autre exemple : l'étudiant qui dignement va prendre

son inscription à son entrée à l'Université reçoit du vice-chancelier le livre des statuts où il peut lire la défense qui lui est faite, dans une formule latine du moyen-âge, *de jouer aux marbres et de porter une arbalète et des flèches dans la rue*. C'est ainsi que, pour saisir la vie universitaire oxonienne, pour entrer dans l'atmosphère du lieu, il faut souvent remonter à ses origines.

Il est intéressant de noter que c'est à l'*Université de Paris*, alors dans toute sa gloire, que la corporation académique d'Oxford doit la plupart de ses règlements. Vers 1167, bon nombre d'étudiants et de professeurs parisiens vinrent à Oxford pour y étudier et pour y enseigner. Il est probable que Walter de Xerton, qui établit le système collégial à Oxford et qui visita Paris en compagnie de Henri III, prit une partie de ses idées à Robert de Sorbonne, le fondateur du collège du même nom à Paris. Ce *système collégial*, cependant, avec des règles statutaires, n'existe pas, pour ainsi dire, au XIIe et au XIIIe siècles. Oxford demeure encore une ville presque uniquement religieuse,comme la plupart des villes qui se développent au moyen-âge. On y instruit sur des manuscrits, dans des couvents, des étudiants qui se destinent aux ordres. Les autres vivent épars par la ville et s'amusent de temps à autre à se quereller avec la population, les townees.

Il faut attendre, pour trouver la base du système actuel, l'avènement d'Edouard III, alors que le Parlement accorde à l'Université une avantageuse charte lui permettant de posséder un fond commun, de percevoir des rentes, d'imposer des amendes et de recevoir des dons pour le maintien des élèves. Les collèges alors commencent à surgir, et l'Université est en pleine vie.

La Renaissance et la Réforme, périodes d'engouement hellénique, de rénovation latine et de perturbation religieuse, laissèrent leur empreinte sur la grande Université anglaise.

Le monde, avec Rome, Venise et Florence, courait alors vers la beauté de la forme et de la couleur, comme, en d'autres âges, il avait recherché la renommée guerrière ou les récompenses spirituelles de la vie mystique. Au temps de Chaucer, un souffle de génie passe sur Oxford. Plus tard, en 1439, le duc d'Humphrey donne à l'Université la fameuse bibliothèque bodléienne, qui constitue son plus pur joyau. Avec la fin du XVe siècle coïncident l'arrivée des professeurs italiens et l'établissement de l'imprimerie à Oxford. Sous Henri VIII, qui comme François Ier se fait le patron de la littérature et des sciences, plusieurs nouveaux collèges se bâtissent, Corpus Christi, Brasenose ; Wolsey est boursier de Magdalen, Erasme fonde une sorte de succursale de la Société platonique de Florence.

Il faut jeter un voile sur les jours de fanatisme religieux qui virent périr à Oxford plusieurs de ses monuments et manuscrits précieux. Sous le premier des Stuart, Oxford est devenue pour un temps résidence royale et telle que nous la voyons aujourd'hui :

> A citie seated, rich in everything,
> Girt with wood and water, meadow, corn and hill.

Durant son règne, Jacques Ier fut friand de visites à Oxford avec sa cour, non sans exciter la jalousie de Cambridge, qui s'exhalait en épigrammes :

> To Ox enford the King has gone
> With all his mighty peers
> That hath in peace maintained us
> These five or six long years.

En 1617, Land est président du Collège Saint John's, et c'est à lui et à Inigo Jones que l'Université doit l'incomparable

beauté de ses jardins—ces jardins presque paradisiaques où, pendant tant d'étés merveilleux, l'ombre de ses châtaigniers, la musique de ses carillons, les senteurs de ses acacias ont rempli de poésie l'âme de sa jeunesse universitaire.

La Restauration produisit quelques scholars remarquables, comme Anthony Wood et Humphrey Prideaux. Le règne de la reine Anne vit naître le haut toryisme, alors qu'une ombre de paganisme erra dans les cloîtres d'Oxford. Sous la période georgienne, des étudiants fameux, comme Johnson du collège Pembroke et Gibbon à Magdalen, attachèrent leur nom immortel à l'Université.

Enfin, l'Oxford qui vit éclore le génie de Shelley et de Landor ressemble trop, dans son essence, à l'Oxford de Mathew Arnold et à celle qui vient, dans ces derniers mois, de se dépeupler pour la sécurité de l'empire et la sauvegarde de l'humanité, pour que nous nous attardions plus longtemps à l'histoire.

* * *

Cette incursion fugitive à travers les siècles nous amène à l'Université moderne, à cette ruche intellectuelle, sportive et religieuse, dont le nom, fameux aux quatre vents du monde, brille d'un éclat qui n'est pas près de s'éteindre. Le voyageur, qui, l'ayant entendu prononcer par la renommée, veut faire connaissance avec la réalité, est un peu désappointé lorsqu'après une heure de chemin de fer de Londres, il descend à la petite gare, style XXe siècle, qui porte son nom inscrit. Il l'est encore si, se mettant en quête de trouver l'*édifice* universitaire, comme un Américain chercherait l'Université de Paris ou l'Université de Harvard, après quelques courses vaines mais saisissantes dans un décor imposant, dans un court circuit criblé d'architectures gothiques enchanteresses,

il découvre que l'Université physique, comme nous dirions à l'Université Laval, avec une bâtisse particulière, n'existe pas.

Mais quelle révélation lorsqu'il vient à comprendre, petit à petit, que "Cette Université, mieux qu'aucune autre au monde, c'est une personne qui a son honneur, l'orgueil de cet honneur et son existence absolument personnelle, et qu'elle ne vit que pour accroître cette fierté naturelle, pour dispenser de la grâce, de la force et de la vertu. Il comprend que, lorsqu'elle emploie la formule sacro-sainte, célèbre depuis Elizabeth, *by the name of the chancellor, masters and scholars of the University of Oxford*, c'est toute une grande personnalité collective qui agit et prend une décision. C'est Oxford qui parle et s'anime. C'est tout ce corps studieux, groupé dans sa tradition collégiale elle-même, soumis à une tradition commune. C'est le souvenir du passé, l'image ancestrale qui se forme dans l'esprit de tous ceux qui invoquent la formule corporative et glorieuse. C'est un groupement professionnel, tumultueux à la fois et timide, qui vote, exprime sa volonté, fait sentir son inspiration et l'indique. C'est cette société intellectuelle et religieuse, qui se meut en toute indépendance, règle sa vie à son gré, dispose de son temps Grappe: *Pierres d'Oxford*). "

L'étudiant, lui, qui vient de s'installer pour deux ou trois ans, soit à Worcester, soit à Christ Church ou à Wadham, sent bien que, ce qui est palpable, ce qui tombe sous ses yeux à tout instant et se trouve à la base de sa vie journalière, c'est son *collège*, où il a ses chambres somptueuses, son valet, son *scout*, ses amis, ses cercles, où il fait ses études sous la direction d'un tuteur, où il se recrée au *foot-ball*, au *hockey*, au *tennis*, au *cricket*. Pour lui, l'Université est une personne morale, une entité abstraite, une déesse invisible et

capricieuse, qui l'assujettit à deux ou trois examens, le fait rater ou lui confère un grade, le met à l'amende pour escapades ou infractions à la règle. S'il dit qu'il étudie à Oxford, c'est la ville qu'il a dans l'esprit. Il se réclamera plutôt de Magdalen, de Balliol, ou d'un autre collège. Le collège, corporation autonome, est le centre de sa vie d'*undergraduate*, faite de devoirs religieux, de conduite morale et d'études.

Il y a, ainsi, vingt-quatre collèges, qui forment, par l'ensemble de leurs édifices, la personne physique et, par la délégation de leurs principaux professeurs à une assemblée fédérale appelée *convocation*, la personne morale de l'Université.

Ces minuscules cités résidentielles ont à peu près toutes la même physionomie charmante. Ce sont d'énormes bâtisses en pierre, style gothique, renaissance ou mixte, à deux étages en plus du rez-de-chaussée, avec de vastes cours quadrangulaires ornées de pelouses et de terrasses, avec chapelle, riche salle à manger, bibliothèque, cabinet de lecture, salles de conférences et de nombreuses suites de chambres pour le président et sa famille, pour les tuteurs célibataires et les 100 ou 150 élèves qui y vivent.

Une fois installé dans son appartement, l'étudiant entre dans la routine des jours qui se ressemblent. Le matin, son serviteur, son " scout " comme il l'appelle, vient l'éveiller — *Half past seven, sir!* — lui rappelant qu'il doit aller à la chapelle ou enregistrer son nom s'il préfère y aller le soir. Le " scout " prépare le feu dans la cheminée, met le couvert, apporte de la cuisine le déjeûner pour le *master* et ses convives, s'il en reçoit ; car le repas plantureux du matin est pour l'oxonien sociable l'occasion par excellence du commerce intime. Le déjeûner est suivi de conversations où l'on fume cigarettes et pipes les pieds sur les chenêts.

A dix heures, les cours commencent. C'est un chassé-croisé, dans les rues, d'étudiants en bicyclette,ou à pieds, por-

tant béret et robe académique, qui se rendent aux différents collèges, suivant les matières qu'ils étudient et d'après la liste des cours dressée officiellement pour l'année à l'ouverture du terme. Ainsi, si le professeur Lee donne un cours de 10 à 11 le mardi et le jeudi sur le droit romain, à Worcester, les étudiants qui se destinent à la jurisprudence quitteront leur collège, à cette heure-là, pour s'y rendre, tandis que d'autres suivront M. Cunningham traitant de littérature grecque à Nerton. Chaque collège ne donne qu'un certain nombre de cours sur les sujets dans lesquels ses tuteurs se sont spécialisés, et c'est ainsi que les étudiants, entre 10 et 1 heure, vont de collège en collège trouver ce qui convient à leurs études. Il arrivera même, bien que le fait soit rare, qu'un étudiant n'aura pas de tuteur pour le diriger dans sa spécialité dans son propre collège. Il l'aura dans un autre, et son propre collège devient alors pour lui un simple domicile, bien qu'il demeure sous sa juridiction pour ce qui concerne sa conduite morale et religieuse et sa vie générale.

A 1 heure, chacun se retrouve chez soi pour le lunch. Autant le déjeûner a pu être gargantuesque, autant le lunch aura un caractère spartiate — du pain, du beurre, du fromage et du lait. Tout étudiant fait du sport. L'étude cesse entre 2 et 4, car il lui est impossible de courir confortablement et sainement avec un estomac surchargé. Vers 2 heures, on le voit, en culotte courte et en blouse bigarrée suivant les couleurs de son collège ou en chandail, qui file vers les pelouses de *foot-ball*, de *hockey*, ou qui descend vers la rivière Cherwell pour la rame.

A 4 heures, après le bain, c'est le thé, moment délicieux de bien-être, d'appétit, d'une gaieté qui s'exhale en conversations sur le sport, la politique, la religion, tandis que l'hôte sert le thé lui-même à ses amis.

Entre le thé et le dîner, il travaille chez lui, et Oxford devient silencieuse.

A 7 heures, la cloche du collège sonne le dîner pris dans la grande salle où, en une minute, professeurs et élèves en habit académique de rigueur viennent s'asseoir. Ces *halls*, avec magnifiques plafonds en reliefs sculptés et immenses fenêtres à vitraux anciens, ont une majesté de résidence royale. Des panneaux commémoratifs et des peintures imposantes rappellent les figures et les noms honorables de l'histoire collégiale. Les tables en noyer antique gardent la nuance sombre des siècles dans la fibre du bois. La vaisselle porte les noms et la date de la Restauration. La bière se boit dans des coupes d'argent aux armes du collège. L'étudiant s'installe à la table qui convient à son *année*, mais il s'y asseoit où il veut. C'est une idée ingénieuse pour empêcher les fusions trop étroites. En fait, chacun finit par choisir la place où il retrouve ses amis intimes à ses côtés. Les professeurs sont à la table haute située sur une estrade au fond de la salle.

Le dimanche, ceux-ci viennent en nombre et, s'ils ont la visite de quelques gradués de renom, comme un ministre, c'est toute une affaire que de mettre fin au sabbat échevelé auquel les étudiants se croient obligés de s'adonner au début du repas en l'honneur du distingué passant. Les étudiants de 3ème et de 4ème année occupent la table avoisinant la table haute, tandis que les gradués ont un coin spécial selon leur dignité. Puis viennent, par tables de 20 à 25 élèves, la seconde et la première années.

Ces dîners, il faut croire, gardent encore l'esprit des temps anciens. Les *dons* ou professeurs, comme les pairs anglais, y exercent des fonctions judiciaires et législatives — à part la fonction gastronomique. Ils ont charge de régler les disputes qui s'élèvent à table entre étudiants, et leurs décrets sont absolus. C'est une institution curieuse qui remonte au moyen-âge. Le *scoucing*, ou mise à l'amende, s'applique aux bris d'étiquette, au défaut de bonnes manières à table. Les

autres offenses susceptibles d'amende sont les propos trop profanes, le calembour, le juron, le bavardage, le retard à table. Prenez, par exemple, le cas d'un rameur qui trouve peu confortable son banc de table après deux heures d'exercice sur le petit siège mobile de sa chaloupe. En guise de consolation, il remarque que le Seigneur sait donner et reprendre : "The Lord giveth and the Lord taketh away". Qui va décider s'il y a eu profanation? Le président et sa cour à la table haute. La remarque irrévérencieuse de l'élève avec circonstances est écrite par un autre, et portée par un *scout* à la table haute. Imaginez la situation du président exposant la question : " Est-ce une profanation que de faire allusion, en citant la Bible, aux quelques molécules qu'un étudiant peut perdre en égratignures sur le siège dur de sa chaloupe en ramant pour son collège? " L'étudiant qui est *scouced*, mis à l'amende, paie généralement une grande coupe de bière qui passe à la ronde autour de sa table. Cette coutume donne lieu parfois à des incidents comiques. Ainsi, si l'étudiant " scoucé " se connaît un gosier d'allemand, il peut boire d'un trait toute la coupe. L'effet sur sa sobriété est désastreux, mais tous les étudiants à sa table sont par le fait même mis à l'amende et, par le sacrifice ou le courage un peu bachique d'un seul, il y a de la bière à table pendant des jours.

Il n'y a pas d'endroit au monde où le printemps se lève plus doux qu'à Oxford. C'est comme une suave compensation aux longues pluies de l'automne et de l'hiver. Les hautes murailles tapissées de lierre sont à la fois une trappe pour les premiers rayons du soleil et un écran contre les vents de mars. Les narcisses, les tulippes et les primevères s'ouvrent au gré du jardinier, tandis que les pommiers et les cerisiers bourgeonnent à l'envi. Durant de longues et paisibles heu-

res, après le repas du soir, cette floraison étale sa beauté devant les étudiants, qui se promènent, fument ou jouent aux boules sur la pelouse. Toutes les fenêtres du quadrilatère s'ornent de fleurs brillantes. Quel homme pourrait vivre trois années de sa jeunesse au contact de cette nature sans sentir son âme s'élever et s'ennoblir ? Aussi longtemps que dure le crépuscule, les étudiants demeurent assis à causer ou à chanter aux sons de la mandoline et certaines nuits splendides en voient parfois philosopher jusqu'à l'aurore. Surtout la veille du premier mai, les *freshmen* attendent ainsi l'heure matutinale pour aller entendre, au lever du soleil, l'hymne religieux qui se chante depuis des siècles, chaque année, du haut de la plus belle tour gothique du monde, la tour de Magdalen College.

* * *

N'allons pas conclure de cette hâtive description de la journée de l'étudiant à un état de flânerie générale à l'Université. Il y a les paresseux, les fils de famille, gâtés d'argent et de caprices, un peu joueurs, buveurs. Mais il y a aussi la grande majorité des travailleurs qui, après 9 heures, alors que tous les carillons d'Oxford sonnent harmonieusement le couvre-feu,peinent silencieusement comme les Bénédictins des temps passés dont le souvenir hante encore les cloîtres oxoniens. Ils iront bien, de temps à autre, au théâtre pour se détendre l'esprit. Ils assisteront chaque jeudi aux débats parlementaires de l'*Union Society*, dont le parquet fut témoin des débuts oratoires de tant de grands hommes anglais. Ils fréquenteront fidèlement leurs cercles littéraires et scientifiques, afin de suivre le mouvement oxonien. Mais ils sauront concilier la récréation et le devoir en consacrant le temps nécessaire aux travaux qu'ils doivent remettre, chaque fin de semaine, à leurs tuteurs pour préparer les examens.

Ne perdons pas de vue non plus la grande liberté laissée à l'élève. Il est vrai qu'il doit conformer sa vie journalière à d'assez nombreux règlements, plus ou moins puérils, qui constituent une certaine contrainte. Il ne peut s'absenter d'Oxford sans permission. Il lui faut être rentré au collège avant minuit, au risque d'être congédié de l'Université. Sur la rue, après 8 heures, la robe académique est obligatoire. Il ne peut fréquenter les tavernes. Et une police universitaire sévère et détestée, composée d'un *proctor* ou *prog* et de quatre *bouledogues*, veille à l'observance de la règle. Le *proctor* est un des professeurs ou *dons* spécialement chargé de cette besogne. Les *bouledogues* sont des gaillards solides et bons coureurs qui doivent faire les arrestations. On raconte qu'un soir, vers 10 heures, un étudiant, fameux coureur " dans les cent verges ", se heurte au coin d'une rue au *proctor*, sans avoir revêtu sa toge règlementaire. Il tourne prestement les talons, décampe, suivi de près par les *bouledogues* et de loin par le *prog*, et atteint le portique de Queen's College. Le seuil d'un collège est, de temps immémorial, asile sacré pour un fuyard de la sorte. Il s'assied sur l'un des gradins et allume sa pipe. La police le somme de se rendre, alléguant qu'à minuit, heure où il doit être de retour à son propre collège, il aura à déguerpir et tombera fatalement dans la gueule des *bouledogues* qui le happeront. Il riposte que c'est à qui courra le plus fort. Le *proctor* lui intime qu'à ce jeu d'attente l'amende sera substantiellement grossie. L'étudiant reste coi. Le temps passe, les *bouledogues* grommellent, minuit sonne, la police se met en défense. L'étudiant secoue tranquillement la cendre de sa pipe, sonne le portier et salue poliment la garde : " Good night, sirs! Remember one of the hundred yard runners and Queen's College. " C'était son collège !

En dépit de ces entraves, assez douces en somme, l'étudiant demeure libre de ses mouvements et de son temps. Pour

ses travaux, sa culture générale, sa vie au collège, il lui est loisible de disposer de ses heures à sa guise, de répartir ses labeurs comme il l'entend.

Son tuteur, qui le dirige, et les examinateurs le jugeront selon les résultats. Cette liberté et cette initiative produisent même chez quelques-uns cet effet paradoxal que le meilleur de leurs études, le *reading*, qui exige de la réclusion et du silence, s'accomplit durant les six mois de vacances qu'accorde l'Université. A Oxford, ceux-là se contentent de suivre les cours le matin, remettant le fruit de leurs vacances studieuses pour satisfaire leurs tuteurs, et emploient le reste du temps en exercices sportifs, en réunions de cercles, en relations sociales. C'est le cas d'un assez grand nombre de jeunes Anglais. Leurs vacances dans la famille sont un temps de calme, propice à l'étude. Ils reviennent ensuite à Oxford comme en un lieu d'enchantements variés, de sport et de bon commerce avec les amis.

C'est moins le cas des boursiers de Cecil Rhodes, qui consacrent leurs vacances à visiter profitablement l'Europe et qui doivent, pour réussir aux examens, étudier davantage aux heures de résidence à Oxford. Eux aussi, cependant, consacrent une grande partie des vacances à l'étude. Ils partent pour la France, l'Allemagne, l'Italie, avec leurs livres, et se tracent un programme de voyage conciliable avec tant d'heures de travail chaque jour. Pour tous, c'est une question d'initiative, de liberté bien employée et de saine méthode, d'où dépend le succès aux examens. A tout événement, une moyenne de six heures d'étude par jour est considérée par les professeurs comme très satisfaisante.

* * *

Du point de vue éducationnel, on peut dire que le collège

*enseigne* et que l'Université *examine*. La rareté des examens — au nombre de deux seulement en trois ans, l'un préliminaire, l'autre final — est en raison directe de leur importance. Ce qu'on nomme *responsions* est à peine digne de mention ici ; c'est la condition de l'inscription. Elles consistent en une interrogation sommaire sur le grec, le latin, les mathématiques et l'histoire. En vue de l'examen final, une chose remarquable, qui ne se voit qu'à Oxford et qui montre bien l'esprit conservateur anglais, c'est la division des étudiants en deux catégories distinctes : les *passmen* et les *honour* ou *class men*.

Le *passman* appartient à l'espèce d'*undergraduate* qu'on peut appeler historique. Son origine remonte sans solution de continuité au moyen-âge alors que la somme totale des connaissances humaines était encore assez restreinte pour que l'Université prétendît la servir toute à la fois, en une sorte de pot-pourri, à quiconque en faisait la demande. Le système du pot-pourri est encore en vogue à Oxford, malgré les progrès de la science qui forcent l'homme à se spécialiser. Le *passman*, comme l'*honour man*, peut parvenir au B. A. et au M. A. Il se met entre les mains d'un tuteur. Celui-ci, patiemment, lui prépare un élixir composé des rudiments des matières les plus variées et les plus hétéroclites, essaie de le lui faire digérer durant trois ans et, au bout de ce temps, si le *passman* a réussi dans les préliminaires, les *pass-moderations*, il se présente à l'examinateur, qui sourit et en fait un bachelier tout simple, sans distinction.

L'*honour man* est celui qui, comme son nom l'indique, tend aux *honneurs*. Il désire non seulement réussir, mais réussir avec une certaine distinction. C'est l'étudiant d'ambition, d'initiative, d'énergie, à qui le tuteur s'intéresse au plus haut point, car le succès de l'élève rejaillit sur le professeur et sur le collège. L'*honour man* est, de plus, l'homme qui se spécialise. Il y a ainsi huit sections reconnues par

l'Université, avec *curriculum* bien défini, entre lesquelles il peut choisir : les belles-lettres ou *greats*, les sciences naturelles, le droit, l'histoire moderne, la philosophie, la théologie, les études orientales et l'anglais. Ces huit spécialités sont une création moderne. Elles sont nées de la nécessité qui se fit sentir, au XIXe siècle, avec l'extension toujours plus large des connaissances humaines, de diviser les études en catégories et d'y engager les élèves de talent au lieu de leur servir un peu de tout,soit des notions éparses sur tout le vaste champ de la science.

Ici l'oeuvre du tuteur est vraiment intéressante. L'élève va passer une ou deux heures par semaine en tête-à-tête avec lui. Il lui remet un *essay* préparé longtemps d'avance et soigneusement mûri à l'aide de ses auteurs. L'*essay* est passé au crible. L'élève défend sa thèse, le tuteur suggère et corrige. Quand l'élève a subi l'interrogation préliminaire, qui n'offre pas de difficulté, il continue sa préparation pour les *final schools*, au bout de trois ans. Ce dernier examen n'est pas un jeu. Il dure six jours, parfois dix, avec séances de six heures par jour, et couvre tout le cercle de la spécialité, tout le programme. Durant ces séances d'écriture, l'élève n'a que sa plume et sa tête. Il doit répondre, dans son meilleur style, avec le plus clair de sa pensée, à une série de questions imprimées qui touchent aux matières de sa spécialité. L'examen oral, le *viva voce*, est une formalité ; c'est l'écrit qui décide. Les *classes* ou *honours* se divisent en première, deuxième, troisième, quatrième ; plus bas, c'est le *pass degree*, le titre nu, sans honneur, l'équivalent d'un insuccès.

* * *

D'une manière générale, Oxford est peut-être moins un foyer de science que le laboratoire de la race, le microcosme

de la vie intellectuelle anglaise. Chez elle, semble-t-il, depuis des siècles, les hommes ont pensé ce que l'Angleterre doit penser quelques mois plus tard, et ils ont mis à le penser la fougue et l'énergie de la jeunesse. Cette impulsion ne vient pas toujours d'Oxford même. Elle vient peut-être d'Italie, de France, de Londres, de quelque pasteur de campagne, de quelque *parson* en tournée de prédication. De quelque coin du monde que surgisse le levain, Oxford, en le recevant, fermente. De cette fermentation sortent promptement des forces nouvelles, religieuses ou intellectuelles, pour la civilisation anglaise. De ce point de vue, Oxford est le lieu par excellence pour se délecter à conter fleurette aux théories nouvelles, aux jeunes opinions. Elles viennent à l'étudiant avec des figures candides, comme la reine de Rabelais, bien qu'elles soient, comme elle, aussi vieilles que la pensée humaine; mais ces amours intellectuelles sont trop brûlantes pour pouvoir durer.

Pendant qu'il y développe ainsi son esprit, le jeune oxonien veille sur sa santé et son développement physique. C'est à ses yeux le bien essentiel sans lequel rien ne s'accomplit en ce monde. Il se pèse régulièrement pour se tenir au poids normal et consulte le médecin. La devise " un esprit sain dans un corps sain " est la raison première de ses nombreux exercices. Peut-être pèche-t-il par excès en ce sens. Les tuteurs eux-mêmes, qui prétendent que l'étudiant, studieux au point de travailler l'après-midi, ne peut être en bonne santé, vont sans doute un peu loin. Comme résultat, le jeune Anglais est grand, solide, viril, d'une sensibilité bien gouvernée. Taine en fait la remarque quelque part. Il montre, à côté de l'oxonien, l'étudiant français plus gracieux, plus brillant, mais aussi plus inquiet, plus tourmenté d'âme et de pensée. Il y a quelques années, les statistiques relevées au collège de Balliol indiquaient que 60 élèves sur 120 mesuraient au-delà de six pieds.

Le sport par excellence à Oxford se pratique sur la rivière. Dès le commencement d'octobre, celle-ci se couvre d'embarcations légères. Le *freshman* admire les nuances d'or des feuilles automnales et la tour de Magdelen qui dresse son front d'argent dans la clarté bleue. Aussitôt qu'il paraît sur la rivière, on le met à l'épreuve, on suppute ses forces, sa résistance, ses " possibilités ". Bientôt, il rame " dans une équipe de quatre ", sous l'oeil sévère d'un vétéran de son collège. Vers la mi-décembre, il a couru sa première course, et le voilà entré sérieusement dans sa vocation. Le parfait rameur est un produit de l'habitude. Chaque jour, à la même heure, après un léger lunch, on le voit, en chandail, qui se dirige vers la barque (*barge*) de son collège. Chaque collège a sa barque, une grande maison flottante ornée de ses armes, confortablement aménagée au profit des élèves. Le rameur distingué fait partie des " équipes de huit ". Celles-là vont jusqu'à Iffley, visitent ce petit village, remarquable par son vieux moulin et son église normande, puis viennent se reposer sur la barque, flânent et rentrent au collège à temps pour le dîner. La table spéciale où ces athlètes mangent est particulièrement bruyante, car ils portent jusque-là leur goût effréné pour les prises à bras le corps. Un statisticien s'épuiserait à compter le nombre de steaks, de côtelettes, de pintes de bière et de pots de marmelade qu'un rameur orthodoxe consomme durant trois ans. Pour ce dernier, le *terme* d'été a perdu tout son charme dès que les courses du mois de mai sont finies.

* * *

Du point de vue religieux, Oxford est un centre, un foyer de protestantisme. L'église anglicane y domine en maîtresse. Dans les hautes sphères, elle inspire le mouvement et l'enseignement scientifique. Pour la vie journalière, officiellement

et pratiquement dans tous les collèges, c'est elle qui prévaut. Et bon nombre d'étudiants étrangers — coloniaux, américains ou autres —, de dénominations différentes, entrent d'emblée dans ce courant que crée dans son sein la religion anglicane et qui les amène, chaque matin, chaque soir, à la chapelle de leur collège.

Le catholicisme a sa place au soleil. Incontestablement la Réforme l'a détrôné. Newman, Ward, quelques autres soldats vaillants firent d'inoubliables luttes pour lui rendre son empire. L'effervescence passée, l'effet aujourd'hui demeure dans des manifestations humbles, mais tenaces, consolantes et pleines d'espérances.

Il serait trop long d'étudier ici le *Tractarian Movement*. Quelle est la situation faite actuellement au catholicisme parmi la jeunesse étudiante? Voilà déjà un sujet intéressant.

Fait curieux, le mot catholique est un qualificatif précieux dont les anglicans cherchent à partager avec nous le monopole, ou plutôt qu'ils essaient de nous ravir. Ceux de la Haute Eglise surtout se l'appliquent avec la plus grande satisfaction et y ajoutent, pour nous désigner, ce mot distinctif : romain. Nous sommes des catholiques romains et ils sont des catholiques.

L'idée est facile à expliquer et vient d'une tendance profonde chez les " High Churchmen " à se rapprocher de plus en plus des vrais catholiques. Oxford contient un nombre relativement considérable d'étudiants, de ministres, pleins de ferveur, qui soupirent entre eux ou en secret vers la réunion à l'Eglise catholique. La plupart n'ont qu'une objection. Ils acceptent tous nos dogmes, l'Immaculée-Conception, l'Invocation des Saints, les Indulgences, mais ne peuvent se résoudre à accepter l'autorité du pape, qui ne reconnaît pas la validité des ordres anglicans. "Comment, disent-ils, nous avons adoré Jésus-Hostie sur nos autels, maintes fois nous l'avons

reçu dans nos coeurs de la main de nos ministres! Est-il possible que nous nous soyons ainsi trompés, que tant d'hommes éclairés se soient ainsi trompés durant toute leur vie et que tout cela ne soit qu'une irréalité? " D'autres entretiennent l'idée qu'il vaut mieux, au lieu " d'aller à Rome " individuellement, prêcher la doctrine aux non-convaincus et amener le troupeau en bloc au bercail. Chez d'autres, enfin, les aspirations viennent par poussées, soudainement, pour une cause quelconque; pour avoir entendu un bon sermon à Saint-Aloysius ou être venus à la bénédiction dans la catholique. petite et dévotieuse chapelle, ils attrappent " la fièvre romaine " (the roman fever). Assoiffés de vérité, ils semblent avoir de ces moments dorés où la lumière resplendit. Des voix que seuls ils peuvent entendre semblent les appeler vers Rome. Ils hésitent, perdent boussole pour quelques semaines, et peu à peu leur milieu intellectuel et religieux les ramène au normal. " La fièvre est passée ", disent-ils.

En février 1895, quatre cent trente et un diplômés catholiques et autres adressèrent la pétition suivante à leurs évêques catholiques :

" Nous, catholiques soussignés, intéressés à l'éducation universitaire, demandons humblement à vos Seigneuries de faire à la Propagande des représentations capables d'assurer d'une façon définitive la suppression des barrières qui empêchent les catholiques de jouir des avantages de l'éducation universitaire à Oxford et à Cambridge. "

Un rescrit de la Sacrée Congrégation de la Propagande, en date du 7 avril 1895,annonça que la résidence des étudiants catholiques laïques à Oxford et à Cambridge était désormais tolérée et posa comme condition aux évêques la formation

d'un bureau de membres du clergé et de laïques à l'effet de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder leurs intérêts religieux.

Depuis 1895 seulement, il est donc permis aux étudiants catholiques de venir étudier à Oxford. Avant cette date, peut-être un étudiant catholique pouvait-il venir à Oxford et suivre les cours privément. Mais il lui était probablement impossible, au risque de désobéir à l'ordre épiscopal et de passer par-dessus les barrières religieuses, d'appartenir officiellement à l'Université, d'en être un membre inscrit et de prendre ses grades.

En avril 1895 fut constitué le bureau qui devait être chargé de veiller aux intérêts des étudiants catholiques à Oxford et à Cambridge. Depuis lors, il pousse son oeuvre pour le plus grand bien de la jeunesse catholique et ses résultats égalent les espérances conçues par le groupe d'âmes généreuses qui lui ont donné naissance.

La principale condition posée par le Saint-Siège, en annonçant que la résidence aux deux Universités était désormais permise, fut que les *undergraduates* catholiques suivissent des cours ou conférences régulières, données par des professeurs catholiques sur la philosophie, l'histoire et la religion.

Le Saint-Siège a en même temps sanctionné la nomination d'un aumônier spécial à chaque université pour prendre soin spirituellement des *undergraduates* catholiques laïques en résidence.

En mettant le pied à Oxford, l'étudiant catholique trouve aussitôt un foyer spirituel où il est accueilli comme l'enfant de la famille. L'aumônier, au courant de son arrivée, lui envoie une carte lui communiquant l'endroit de la chapelle, les heures des offices, le nom du conférencier, et souvent vient en personne faire une visite de circonstance. Et ainsi, chaque terme, il le suit paternellement, s'intéresse à son progrès spi-

rituel et tient son coeur sacerdotal large ouvert à sa portée. Il y a régulièrement de soixante à soixante-dix étudiants catholiques à Oxford. Tous les ans, quelques-uns essaiment, que remplacent de nouveaux venus.

Le dimanche, la modeste chapelle, ignorée du public et située dans l'appartement de l'aumônier, réunit les jeunes ouailles. Après la messe, il y a conférence par un prédicateur qui vient expressément chaque terme. Jusqu'ici, les Jésuites ont été les favoris. La jeunesse semble goûter d'une manière spéciale leur prédication pratique, pénétrante et claire.

Tous les dimanches, entre 5 et 6, à l'heure du thé, il est entendu que l'on reçoit chez l'aumônier, entre une lampée et un gâteau, le bon conseil et le mot d'esprit; tout cela au son d'un petit orchestre, qui vous délecte d'airs en sourdine, et en compagnie des condisciples catholiques. Cet aspect social de l'oeuvre a bien des charmes pour les étudiants et leur permet de faire plus ample connaissance les uns avec les autres, de se sentir les coudes et de ne faire qu'un, sans gêne et sans cérémonie.

Un dernier mot sur le Cercle Newman. Les élèves se réunissent tous les quinze jours, et tour à tour, dans les différents collèges, chez quelque étudiant-membre prêt à faire la gracieuseté de ses chambres. Le Cercle tient des conférences, invite parfois des orateurs étrangers éminents et chaque séance se termine par un débat où la conférence est passée au crible, où le conférencier doit soutenir sa position. Toutes les questions se traitent, religieuses, morales, politiques. Nul sujet, pour ainsi dire, n'est banni de la discussion, et c'est un spectacle ravissant parfois de voir tant d'intérêts divers se manifester en minuscules conflits entre universitaires anglais, irlandais, coloniaux, français et même allemands, entre gens enfin venus des quatre points du monde.

* * *

A l'heure présente, la physionomie de l'Université doit se reconnaître à peine; car elle porte les angoisses de la guerre, la tristesse de son dépeuplement et le courageux souci du sacrifice. Oxford est devenu un camp armé. Le sombre drapeau et la robe académique, symboles de l'austérité studieuse et pacifique, ont fait place au khaki, évocateur de tranchées, de sang et de mitraille. Le bruit des jeux s'est tu devant la clameur guerrière, les quadrilatères ne sont plus foulés que par des pelotons en armes. Oxford donne actuellement à l'empire et à l'humanité, comme le reste de l'Angleterre, ce qu'elle a de meilleur, ses propres enfants. Des centaines d'oxoniens sont inscrits à jamais sur la liste immortelle de ceux qui meurent pour la patrie.

**OXONIENSIS.**

# Nos Luttes constitutionnelles

## 1791 -- 1840

(SUITE)

---

## II

### La question de la responsabilité ministérielle

PARALLELEMENT à la lutte pour l'administration des deniers publics, nos députés, tout comme en Angleterre, menaient une autre bataille pour la conquête de la responsabilité ministérielle. Ces deux libertés constitutionnelles s'appellent et se complètent l'une l'autre. Nous l'avons vu plus haut dans l'histoire des institutions britanniques : le droit absolu des chambres sur les subsides entraîne comme corollaire la responsabilité de l'Exécutif au parlement.

Voici quels éléments constituent, dans une colonie anglaise, la responsabilité ministérielle : 1o Le gouverneur nommé par le souverain ne doit compte de ses actes qu'au gouvernement impérial, avec cette réserve toutefois qu'il ne peut agir sans avoir consulté son conseil et que pratiquement il doit en passer par l'avis de ses conseillers ; 2o le ministère doit se recruter dans le parti politique qui forme la majorité à la Chambre basse ; 3o les ministres doivent compte de leurs actes non pas au représentant du souverain mais à la Chambre des représentants ; 4o les ministres étant responsables de leurs actes doivent être pourvus des moyens de faire face à cette

responsabilité : à eux donc reviennent, toujours sous la surveillance de la Chambre, la nomination des fonctionnaires et l'attribution des deniers publics ; 5o un ministère ne peut demeurer en fonction qu'aussi longtemps qu'il commande la majorité dans la Chambre d'assemblée ; advenant le cas d'un vote de blâme, le ministère doit donner sa démission ; alors, le représentant du souverain peut en appeler au peuple par des élections générales ou réorganiser un ministère dans la nouvelle majorité.

* * *

Il va sans dire que nous étions loin de ce système en 1791. Le roi établit l'Exécutif dans le mois de septembre de cette année-là. La nomination des conseillers relevait de la Couronne. Ils pouvaient discuter et voter sur les questions que le gouverneur avait ordre ou liberté de leur soumettre. Ils devaient aussi vérifier de temps à autre les comptes publics et les présenter en dernier ressort aux commissaires de la trésorerie en Angleterre. En conséquence, les conseillers exécutifs n'admettaient point que la Chambre pût leur demander des comptes, surtout en ce qui concernait les biens de la Couronne.

Mais le vice le plus grave de tout le système, c'était la concentration des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire dans les mêmes mains. En nommant eux-mêmes et à vie les conseillers législatifs, les conseillers exécutifs s'en faisaient un paravent pour s'assurer l'impunité et perpétrer les plus graves abus. Au besoin, ils assumaient eux-mêmes les fonctions de législateurs. Vers 1834, les deux tiers du Conseil exécutif étaient pris dans le Conseil législatif. Quelques années auparavant, en 1828, dans leurs pétitions en Angleterre, les Canadiens avaient flétri le Conseil législatif qui

n'était, disaient-ils, que l'Exécutif sous un autre nom. Aussi bien, comment qualifier le système politique où les lois doivent être mises à exécution par les plus violents ennemis du premier pouvoir législatif? Et, si l'on se rappelle que quelques-uns de ces conseillers cumulaient les fonctions de juges, qu'en 1834 les juges de la Cour d'appel siégeaient encore dans l'Exécutif, que vers 1828 les neuf conseillers exécutifs étaient tous pourvus d'emplois, un seul excepté, nous le demandons, quelle indépendance pouvaient manifester, à l'égard du pouvoir, des conseillers qui tenaient de ce même pouvoir le monopole des honneurs et des profits ?

Le gouverneur suborné par ses ministres s'employait quelquefois plus ardemment que les autres pouvoirs à restreindre les prérogatives de la Chambre. Trop souvent homme de parti, il se donnait volontiers les attitudes d'un vice-roi absolu. L'Acte de 1791 conférait au représentant de la Couronne le pouvoir de réserver certains projets de loi pour la sanction royale. Au lieu de ne voir là qu'un droit extrême, dont il ne faudrait user que dans les cas exceptionnels,les gouverneurs en firent une mesure d'habitude, à tel point que Lord Glenelg sentit un jour le besoin de leur adresser un rappel à l'ordre.

Mais le corps qui, sans conteste, tint à faire le plus violemment échec aux représentants du peuple, ce fut le Conseil législatif. Rempli des créatures des gouverneurs et de l'Exécutif, il s'acquitta à merveille de son rôle d'obstructionniste. En 1827, la Chambre adopta vingt-sept projets de loi; le Conseil les rejeta tous. En 1833, vingt-huit sur soixante-quatre furent ou rejetés ou amendés jusqu'à en devenir méconnaissables.

" Ce Conseil législatif, disait Lord Durham, n'était de fait, entre les mains des fonctionnaires publics, qu'un *veto* sur tous les actes de la Chambre populaire; et il a fallu un

grand et profond respect de la constitution pour que les représentants d'une grande majorité se soient ainsi soumis avec patience aux entraves que quelques individus plaçaient dans leur voie. " — "Dans toutes les occasions", disait Lord Stanley, en 1828, en parlant du Conseil législatif, " ses membres se sont enrôlés dans le parti du gouvernement contre le peuple. Ils se sont posés comme un obstacle entre le gouvernement et le peuple, et ils n'ont su contenir ni le peuple ni le gouvernement. Tandis qu'ils mettaient ce dernier en état de faire la guerre à l'autre, ils étaient une occasion constante de discorde et d'anarchie. " En 1830, lord Sandor parlait un langage aussi sévère : " La conduite imprudente suivie pendant dix années par la dernière administration m'effraie. Elle a eu pour résultat d'introduire dans le Conseil une petite faction de fonctionnaires qui n'ont que trop souvent réussi à se poser comme les véritables représentants du parti anglais dans la colonie, qui ont même résisté aux voeux et enchaîné le jugement du gouverneur lorsqu'il s'efforçait de réformer des abus dont ces conseillers étaient les auteurs et dont ils profitaient. "

Cette formidable organisation de fonctionnaires prétendait bien détenir à elle seule toute l'administration du patronage, méprisant ainsi, une fois de plus, les droits de la Chambre. On croit rêver quand on prend connaissance de certains chiffres. Vers 1832, la population du Bas-Canada s'élevait à 600,000 habitants, dont 75,000 à peine d'origine britannique. Or, en consultant les rapports de l'administration provinciale, on découvre que, sur 1,600 fonctionnaires, 45 tout au plus sont d'origine française. Et encore ces derniers fonctionnaires émargent-ils au budget pour les emplois les moins lucratifs! Une liste de juges de paix, publiée vers le même temps, contient à peine un tiers de juges d'origine française. Les mêmes injustices apparaissent à tous les degrés de la ma-

gistrature. Sur 30 juges qui revêtirent l'hermine à partir de 1800, l'on ne comptait, vers 1830, que 11 Canadiens contre 19 Anglais.

* * *

En face d'un tel Exécutif, quel pouvait bien être le rôle d'une Chambre représentative ? On se le demande non sans raison, après l'exposé de ce système politique organisé, semble-t-il, pour jeter violemment les deux pouvoirs l'un contre l'autre. Tant que la province ne solda pas elle-même les frais de l'administration et que dut se faire l'éducation politique des Canadiens français, les deux pouvoirs opérèrent, tant bien que mal, sans trop de heurts. Mais la question du ministère responsable se posa dès la session de 1809, c'est-à-dire deux ans après qu'on l'eut réglée pratiquement en Angleterre.

Ce fut Pierre Bédard qui s'en fit le protagoniste. Bédard admet sans ambages " qu'il n'existe point de ministres en titre d'office ". Il n'en démontre pas moins, avec son grand sens constitutionnel, que, s'il n'y a point de ministère, il faut admettre tout de même l'existence des ministres. Soutenir le contraire serait conclure à l'absurdité absolue de la Constitution de 1791. En effet, disait équivalemment Bédard, ou la Chambre ne posséderait alors que des droits illusoires et devrait renoncer à l'existence, ou bien, pour se faire rendre raison, elle n'aurait d'autre recours que de diriger ses attaques contre la personne même du représentant de Sa Majesté, " ce qui, soutenait l'orateur, serait une théorie monstrueuse ". Il concluait donc que " l'idée de ministère est une idée essentielle à la conservation de la Constitution ".

Les événements ne tardèrent pas à confirmer la thèse de Bédard. La Chambre choisit de défendre son droit à l'existence, et, du même coup, elle se trouva en lutte avec le gou-

verneur. Si, en effet, l'on met de côté l'élément de discorde apporté par le caractère brouillon de Sir James Craig, il est impossible de voir, dans les heurts malheureux de son administration, autre chose que la conséquence de l'irresponsabilité de l'Exécutif. Et ce fut là la première phase de la lutte.

Le *Colonial Office* cependant ne tarda pas à se raviser. Pour sauvegarder à tout prix la dignité du représentant de la Couronne, il enjoignit aux gouverneurs de jeter comme tampon, entre leur personne et l'Assemblée, le Conseil législatif. Cette seconde phase de la lutte commence avec Sherbrooke. Lord Bathurst écrivait alors au gouverneur: " Jusqu'ici le gouvernement a trouvé dans toutes les occasions ordinaires une ressource constante dans la fermeté et les dispositions du Conseil législatif; nul doute qu'il continuera tant qu'il pourra à contrecarrer les mesures les plus injudicieuses et les plus violentes de l'Assemblée. Il est donc désirable, pour toutes sortes de raisons, que vous profitiez de son assistance pour réprimer les actes de cette Assemblée que vous pourrez trouver sujets à caution, au lieu de mettre votre autorité ou celle du gouvernement en opposition immédiate à celle de la Chambre. "

De ce jour, les frictions accidentelles entre le Conseil législatif et l'Assemblée se transformèrent en un antagonisme irréductible. Et voilà comment, dans le Bas-Canada, la Chambre populaire fut poussée à mener la lutte surtout contre le Conseil législatif. Elle s'efforcera de le rendre électif, tandis que les gens du Haut, se heurtant avant tout à l'organisation redoutable du *Family Compact* installée en conquérante dans l'Exécutif, livreront bataille pour obtenir un Exécutif responsable.

Est-ce à dire toutefois que dans le Bas-Canada l'on se désintéresse de l'Exécutif? Loin de là. La Chambre, nous l'avons vu, fit ses luttes les plus ardentes pour enlever à l'Exécutif

l'administration des deniers publics. Eût-elle réussi, elle eût mis pratiquement l'Exécutif à la raison, en lui enlevant l'instrument principal de sa domination.

Battus sur ce point, les députés s'efforcèrent d'obtenir des redditions de comptes exactes et complètes. A maintes reprises, la Chambre s'employa à faire entrer un peu de régularité dans le système financier de la province. Elle exigea qu'on lui fît connaître les noms et les attributions des conseillers. Elle essaya de règlementer la nomination et le salaire des fonctionnaires. Avec non moins de ténacité, elle travailla à la séparation des pouvoirs par l'exclusion des juges du Conseil exécutif. Nos députés du reste, avec leur vive intelligence des institutions britanniques, finirent par adopter eux aussi la politique du Haut-Canada.

* * *

En attendant, les gouverneurs eux-mêmes ont senti le besoin, devant les protestations qui s'élèvent, de faire des concessions sur la question de l'Exécutif. On s'y met dès 1817. Sherbrooke propose nettement à Lord Bathurst de faire entrer le président de l'Assemblée au Conseil exécutif. Ce serait le moyen, prétend-il, d'atténuer la méfiance qui enveloppe sans doute le gouverneur, mais surtout les conseillers. Sir James Kempt reprendra la même politique. Il proposera qu'on fasse entrer peu à peu au Conseil législatif une forte proportion de membres indépendants, et même deux ou trois *leaders* de l'Assemblée à l'Exécutif. Lord Aylmer proposera à son tour l'entrée de Papineau et de Neilson au même Conseil, afin, dira-t-il, de relever l'Exécutif dans l'estime publique et aussi de réhabiliter le gouverneur désigné communément comme une créature de ses conseillers.

En 1831, Philippe Panet, l'un des chefs du parti cana-

dien-français, fut promu au Conseil exécutif. Panet, qui demeurait député, tint en quelque sorte le rôle d'un ministre; il expliquait à la Chambre la politique de l'Exécutif et lui transmettait les messages du gouverneur. Seulement, dès l'année suivante, Panet devenait juge de la Cour du Banc du roi et, comme tel, abandonnait son mandat de député. Il fut remplacé par Dominique Mondelet, un jeune député de peu d'expérience parlementaire. Cette fois, la Chambre, mécontente du choix, se fâcha tout de bon et déclara vacant le siège de Mondelet.

Ce fut une faute. La présence d'un conseiller exécutif à la Chambre, était, on l'a dit, un embryon de responsabilité ministérielle. Malheureusement, les procédés de la modération étaient passés de saison. La Chambre n'acceptait plus que le gouverneur fit de telles nominations sans la consulter. En outre, les deux Conseils s'enfonçaient depuis longtemps dans le plus profond discrédit. Un Canadien français ne pouvait en franchir la porte sans se baisser ignominieusement. Y entrer, c'était trahir la cause de ses compatriotes. Les événements avaient prouvé maintes fois que les rares Canadiens admis au Conseil se rendaient complices de l'arbitraire, sans la moindre utilité pour la cause nationale.

En dépit de tout cependant, l'idée d'un Exécutif responsable gagnait chaque jour du terrain dans le Bas-Canada. Elliott, le secrétaire de la Commission Gosford, en écrit en Angleterre et déclare même que Papineau l'accepterait d'assez bon gré. En 1836, dans sa requête au gouverneur, la Chambre, tout en persistant dans sa demande d'un Conseil législatif électif, affirme cependant son droit constitutionnel de se subordonner l'Exécutif.

La rébellion vint arrêter ce mouvement d'idées. Lord Russell, dans ses résolutions, s'était prononcé en faveur d'une réforme du Conseil exécutif; mais, en même temps, il s'était

déclaré hostile à la responsabilité du Conseil envers la Chambre populaire.

* * *

Comment expliquer cette persistance de la métropole dans le non-sens politique ? C'est bien la question qui vient spontanément aux lèvres à la fin de cette revue d'histoire. A mesure que les événements se déroulent et qu'on en cherche les causes profondes, un seul mot nous paraît qualifier justement tout ce régime: le règne de l'absurde. Sans doute, il serait contraire à toute vérité historique de ne pas avouer, de la part de la Chambre représentative, une opposition souvent intransigeante qui va même quelquefois jusqu'à la franche mauvaise volonté. Mais toute assemblée délibérante soumise au même régime eût abouti fatalement à ces excès.

C'est bien l'Acte de 1791, en définitive, qui est la cause de tout le gâchis. En créant une Assemblée parlementaire sans empire sur l'Exécutif, le gouvernement britannique créait au pays un foyer de discordes. Avec une superbe inconscience, les hommes d'Etat anglais s'imaginaient pouvoir réduire une Assemblée de sujets britanniques au rôle enfantin d'un parlement-école. A quoi bon en effet le droit de discuter et de voter des lois, si les députés ne possèdent pas le pouvoir complémentaire d'en assurer l'exécution? Nul n'a signalé plus énergiquement que lord Durham l'incohérence de ce système politique. " Il est difficile de comprendre, écrivait le noble lord, comment des hommes d'Etat britanniques ont pu s'imaginer qu'un gouvernement représentatif et en même temps irresponsable pouvait exister dans une colonie. Si les intérêts impériaux exigent que les officiers du gouvernement soient nommés par la Couronne sans égard aux désirs du peuple, il est clair qu'un gouvernement représentatif dans une colonie est une moquerie. "

Et notons bien que le rôle de notre Assemblée n'était pas même celui d'une opposition constitutionnelle préparant son avènement au pouvoir et tempérant de temps à autre sa fureur combative en portant les responsabilités du gouvernement. Pendant cinquante ans, notre Assemblée représentative dut se confiner au rôle dangereux d'opposition permanente. Pendant vingts ans, Papineau et ses amis se surexcitèrent le tempérament dans des luttes agaçantes et stériles.

L'Angleterre, consciemment ou non, ne se fit pas faute d'aggraver souvent la situation. Pour faire fonctionner une machine politique aussi délicate, on nous envoya trop souvent, en dehors même des périodes de guerre, des gouverneurs militaires plus aptes à commander des troupes qu'à tenir le rôle de vice-rois constitutionnels. " Il est étonnant de voir combien ce pays a été mal gouverné, écrivait Elliott; l'administration de Lord Aylmer fut, j'ai le chagrin de le dire, peu sage... pendant la dernière période de son gouvernement. Les nominations et recommandations des derniers douze mois furent impardonnables, et il est telle de ses dépêches que je puis à peine lire avec patience, maintenant que je comprends les caractères réels des individus. " (1)

Aucune de ces causes cependant ne donne le dernier mot de notre imbroglio politique de 1791 à 1840. La cause première de tout le mal, il faut l'aller chercher dans les principes des hommes d'Etat britanniques d'alors en matière de politique coloniale. Nous nous souvenons qu'en Angleterre, vers la même époque, on appliquait assez mal les théories constitutionnelles. Et il se trouve qu'on les appliquait avec encore plus de retenue dans les colonies. Lord Durham fut en ce sens un véritable précurseur, et il mérite à bon droit d'être appelé le théoricien de l'autonomie coloniale. Lord John

(1) *Archives du Canada*, 1884, p. 172.

Russell, au contraire, déclarait à cette époque, en plein parlement, que la responsabilité de l'Exécutif est incompatible avec l'état de colonie. Lord Glenelg affirmait de son côté que le Canada jouissait suffisamment d'institutions responsables, sans qu'il fût nécessaire d'y introduire quelque autre système chimérique et hasardeux.

* * *

C'est en l'année 1846 seulement que la politique impériale se décide enfin à admettre les colonies à la plénitude de la liberté britannique. Le comte Grey communiquait alors à Lord Elgin, nommé gouverneur du Canada-Uni, les instructions précédemment adressées à Sir John Harvey, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Ces instructions portaient, entre autres choses, " qu'il n'est ni possible ni désirable de gouverner aucune des provinces anglaises de l'Amérique du Nord en opposition aux voeux et aux désirs de ses habitants ". Aussi est-ce de l'année 1846 qu'il faut dater la conquête définitive du gouvernement responsable au Canada.

(À SUIVRE)

**Lionel GROULX,**
Professeur au Collège de Valleyfield.

# Cœur d'Indienne

---

VERS 1663, les Jésuites avaient bâti leur résidence de Saint-Joseph à Ihonatiria, importante bourgade des Hurons, à mi-chemin entre Québec et Trois-Rivières, et, en peu de temps, leur influence se fit sentir chez ces sauvages de moeurs plus douces et moins vagabondes que celles des autres tribus.

On était en octobre. L'été agonisait dans un sourire et paré de la gloire rutilante qu'apportent aux arbres du Canada les premières morsures de la gelée.

Après quelques jours de température désagréable, la chaleur avait ramené " l'été des sauvages " voilé, doux, d'une grâce mélancolique profondément belle.

La bourgade paraissait dormir dans cette fin de jour, le départ des chasseurs pour la grande saison faisant singulièrement silencieux le petit hameau.

Chez les civilisés comme chez les sauvages, on accuse volontiers les femmes d'être bruyantes, mais, ici ou là, dès que les hommes disparaissent, on n'entend plus rien! Je ne voudrais pas expliquer le phénomène, je le constate.

Ces réflexions ne préoccupaient pas Ourontinoucouen (petite lumière) qui, d'un pas lassé, l'air dolent, revenait à la bourgade en longeant le fleuve. Elle marchait sans voir autour d'elle, ne regardant qu'en elle-même des choses tristes, indifférente aux vagues pressées, au vol des oiseaux, à la chanson des arbres qu'un vent tiède berçait avec un froissement léger de feuilles sèches qui tombent.

Elle était si absorbée qu'elle passait, sans le voir, près du Père Richard, quand il l'arrêta pour lui demander de quel côté chassait son père. " Tadoussac "—lança-t-elle brièvement.

Elle continuait son chemin, fièrement drapée dans sa couverture. Mais le vieux prêtre lui mit amicalement la main sur le bras pour la retenir.—"As-tu du chagrin, mon enfant?"

La voix cassée s'était faite si paternelle, pour prononcer les mots de l'idiome étranger, que la jeune fille releva la tête. Une expression ardente mit une flamme dans ses beaux yeux, elle hésita une seconde, puis avec moins de sècheresse elle répondit : " Regarde dans ton coeur, *robe noire,* tu y trouveras mon chagrin. " — " Je ne comprends pas, ma pauvre petite, explique-toi, dis-moi si je puis t'aider. "

Farouche, elle secoua la tête en signe de refus.

Le bon père continua : " Tu sais comme Dieu, mon manitou à moi, est bon et puissant, je lui demanderai de te consoler. "

Elle haussa les épaules, froidement dédaigneuse, un éclair méchant passa dans ses yeux, et elle murmura passionnément : " Ton manitou, je le hais... et toi aussi ! "

Et, avant qu'il fut revenu de sa stupéfaction, elle s'enfuit rapidement, et le bon Père, resté planté là, la vit disparaître en se demandant, intrigué, ce qui pouvait bien se passer dans cette petite tête de primitive. Un souvenir lui revint des complications délicates rencontrées dans les âmes de ses soeurs de France et il sourit... : " Ces femmes ! Toutes les mêmes au fond ! "

Pendant qu'il philosophait sur le mystère féminin, la petite Indienne poursuivait sa course. Elle traversa la bourgade et, s'engageant dans un sentier de la forêt, légère et rapide comme une biche, elle continua son chemin, sans souci de la nuit qui descendait et des branches qui lui frôlaient la figure.

Elle s'était sauvée pour ne pas céder à la tentation de se plaindre à la *robe noire.* Jamais elle ne s'humilierait jusqu'à lui demander de lui rendre celui qu'elle aimait, et que

le missionnaire détournait d'elle ! Quand les pommiers étaient en fleurs, Nitahokan lui avait dit qu'elle lui plaisait, que ses yeux ressemblaient aux étoiles, et maintenant, hélas, attiré par la *robe noire*, ensorcelé par l'objet magique qu'il effeuille en marmottant, voilà qu'il n'a plus pour elle ni regards, ni sourires.

La *robe noire* lui a sûrement jeté un sort. Il n'a pas même suivi les chasseurs cette année, il demeure à la bourgade comme les femmes ! Ces odieux petits signes noirs dessinés sur les feuilles blanches ont donc le pouvoir de l'aveugler ! Et il ne voit plus que les yeux de son amie sont toujours beaux, sa taille souple, son coeur rempli d'amour !

Reprise par son grand chagrin, lasse de sa course, elle se laisse glisser sur la mousse et, désolée, elle regarde le ciel où, une à une les étoiles s'allument.

Soudain, il lui vient une idée ! Comment n'y a-t-elle pas songé avant ? C'est aux esprits qu'elle demandera ce qu'il faut faire pour reprendre le coeur de son ami !

Et, debout dans le sentier sauvage, elle attend le passage des âmes pour les questionner.

Tout le monde sait que la voie lactée, appelée par les Hurons " chemin des âmes ", est la route suivie par les esprits des morts se rendant à leur dernière demeure là-bas, là-bas, où le soleil se couche.

Enfin, paraît, dans l'azur profond, la voie lumineuse où des myriades d'étoiles brillent de plus en plus nombreuses. Petite lumière de la terre interroge anxieusement les lumières du ciel, âmes d'ancêtres et de parents qu'elle somme de lui répondre.

Soufflent-ils de l'espoir dans le petit coeur amer ? Qui peut le dire ? L'enfant, apaisée, a cessé de pleurer, quand un bruit de branches cassées et une voix connue la tire de son extase : "Que fais-tu là, petite fille, toute seule dans la nuit?"

La voix grave, le beau visage impassible du jeune chef ne trahissent ni émotion, ni surprise. Troublée, la jeune fille incline la tête sans répondre. Il insiste avec, dans la voix, une note impérieuse qui la fait céder.

— " Je demande aux âmes de me rendre ton coeur, Nitahokan. " — " Mon coeur cherche le tien, petite lumière. Quand trois lunes auront vécu, j'irai trouver ton père et je lui dirai : Donne-moi ta fille, j'en veux faire ma femme. "

Un éclair de joie illumine le visage de la jeune fille, mais elle répond froidement. — " Je ne serai ta femme, Nitahokan, que si tu rends à la *robe noire* l'objet du mauvais Richi-Rouai qui retient dans ses feuilles maudites tes yeux et ton coeur. "

— " Eca tilou, nama Rhitirinisum ! — Tais-toi, tu n'as pas d'esprit ! " — fait-il, condescendant et très flatté de la jalousie de la jeune fille. "Le livre ne vient pas du mauvais, il me rendra savant, aussi savant que les chefs blancs, aussi sage que la *robe noire !* "

— " A rien ne sert d'être savant et sage, mon coeur ! En seras-tu plus habile chasseur et plus brave guerrier ? Je ne serai pas heureuse si tu renfermes ta pensée dans le livre qui t'éloigne de moi ! Rends-le à la *robe noire !* Il est vieux, il lui appartient d'être sage. Et aime-moi, Nitahokan, cela seul est bon ! "

**Danielle AUBRY.**

---

# " Choses vues "

## A PROPOS DE LA GUERRE D'EUROPE

---

VI

LA *Revue Canadienne* et ses lecteurs sont vraiment privilégiés de pouvoir bénéficier des " choses vues " à la guerre par nos bons amis, MM. Desgranges, De Poncheville et Ardant. Ils sont toujours là-bas, tout près de la ligne de feu, dans les ambulances et dans les hôpitaux. Comme hélas! les tueries de la guerre ne cessent pas de se ressembler, nos distingués collaborateurs nous donnent plutôt maintenant des impressions d'âme que des spectacles vus, mais c'est toujours la même sincérité, la même aisance de plume, la même éloquence du coeur, la vraie ! La dernière communication dont ils voulaient bien nous honorer allait de janvier à février. Celle-ci couvre mars, avril et mai pour s'arrêter au 1er juin. On y perçoit nettement, que ce soit sous la plume de nos correspondants ou dans le choix qu'ils font des lettres qu'on leur adresse, la préoccupation constante de voir la main de Dieu en toutes choses. — E.-J. A.

AUTOUR DU PRÊTRE. — *25 mars.* — La souffrance rapproche les coeurs. Elle les rapproche surtout du coeur du prêtre qu'ils devinent compatissant à leur mal et de plus bienfaisant par la foi qui est en lui. Un prolétaire " conscient " en faisait l'autre jour la remarque dans une ambulance : " Quand un de nos camarades est touché à mort, nous autres, nous n'avons rien à lui dire que des bêtises. — Ne te fais pas de bile, mon vieux. Ça sera rien. — Nous ne le croyons pas. Lui ne nous

croit pas non plus. Mais si les curés arrivent, c'est une autre affaire. Ils ont de quoi causer, eux, avec leur religion, leur bon Dieu, leur je ne sais pas quoi. Et c'est vrai qu'ils vous remontent un homme. Il n'y a qu'eux pour parler comme ça." J'ai recueilli plusieurs petites scènes, en une même journée, pour l'illustration de ce propos.

— Nous sommes en train sanitaire. La soirée se prolonge assez gaiement, sans que personne songe à dormir. Les blessés, copieusement ravitaillés de bonne boisson, bavardent, blaguent, chantent. On dirait une bande de gamins lâchés en vacances. Arrive l'infirmier, tête d'ecclésiastique bien vite répérée dans le wagon. A quoi l'ont-ils reconnu ? Il se le demande et ses malades l'ignorent comme lui. Mais le fait est que son sacerdoce invisible se voit quand même. Son regard plus méditatif, sa physionomie marquée par la réflexion, la vie intérieure, la douceur et la réserve des sentiments, son timbre de voix et ses expressions moins brutales que dans le commun des troupiers, une certaine délicatesse de procédés, un mot qui émeut les âmes ou attendrit les coeurs... En sa présence, le voisinage d'en-haut se fait sentir et les conversations changent aussitôt de ton. Elles restent familières, car il met tout le monde à l'aise. Mais les plaisanteries équivoques disparaissent du répertoire. Ces joyeux compagnons parlent tout naturellement de ce qu'il y a de meilleur en eux-mêmes, heureux d'en prendre conscience grâce à lui et de le lui manifester. Ils parlent du curé de la paroisse, de l'aumônier de la division. " Je n'allais plus à la messe il y a déjà longtemps, du temps que le gouvernement vous a retiré la paye. Mais la femme et les enfants n'y auraient jamais manqué. Depuis la guerre, c'est différent. Quand on était au cantonnement le dimanche, l'église était " foulée " tant il y avait de soldats. Notre aumônier nous faisait des sermons

comme on n'en fait pas de pareils. Au commencement il parlait quelquefois latin que je ne pouvais pas le comprendre. Ensuite de ça il nous expliquait. C'était bien joli de l'entendre. Même ceux qui se moquaient de la religion le disaient comme nous. On chantait tous ensemble. Je vivrais cent ans, je ne l'oublierai jamais. Vous pouvez être tranquille maintenant, je ferai ma messe tous les dimanches si je retourne au pays et personne ne m'en empêchera. Je ne serai pas seul. Il y en aura beaucoup de changés comme moi ! " La chambrée entière l'écoute : elle semble partager son sentiment. Au milieu de ces indifférents d'hier le prêtre se trouve en pays ami.

— Une sympathie plus touchante vient à lui du compartiment voisin. C'est un membre de la jeunesse catholique, 17 ans, engagé volontaire, une blessure au poignet, toute son âme visible dans les yeux qui brillent de pureté et de générosité. Nous nous étions rencontrés en chemin de fer, il y a plusieurs années, au retour de Paray-le-Monial. Quelques mots échangés en cette soirée d'intimité religieuse avaient fait naître là un espoir de vocation. Il me reconnaît, cette nuit, sous mon déguisement d'infirmier. Quel élan de joie ! "C'est vous ! Comme Dieu est bon de me permettre de vous retrouver ! Vous me parlerez encore de lui ? " Et il me confie son cher secret avec une émotion qui illumine d'une clarté angélique son beau visage d'adolescent. Je l'aime d'une tendresse de frère aîné,ce petit soldat qui s'est déjà offert à la patrie et rêve maintenant de s'offrir au sacerdoce. Nous nous isolons du brouhaha pour reprendre la conversation d'autrefois. La même ambition le fait toujours tressaillir : se donner à Notre-Seigneur pour le donner aux autres. Il n'a jamais fait d'études, mais il a cette science divine du mystère du Christ. Le reste, à force de labeur, s'y ajoutera plus tard. Il sera prêtre.

Sur les ruines de la guerre il portera l'hostie d'où descend la force qui fait revivre les âmes et les peuples. Impatient de l'élever entre ses mains consacrées, il demande à la recevoir ce matin même dans sa poitrine qui s'est gardée religieusement du péché. Notre messe se dit un peu en cachette, dans un coin de wagon inoccupé. Il s'agenouille pour la servir avec une piété de premier communiant, ne relevant son front qu'au moment où son Dieu vient à lui... Un mot de l'Evangile me fait entrevoir le tressaillement d'amour qui se dissimule en sa présence dans les saintes espèces: " L'ayant regardé, Jésus l'aima. "

— Nous stationnons, deux heures plus tard, dans une gare bretonne d'accès facile où la foule peut s'approcher librement de notre train. Braves gens de la campagne, ils ont fait 10 et 12 kilomètres pour venir jusqu'à nous, chargés de leurs gros paniers d'approvisionnements. Une femme en deuil me remet son paquet pour mes malades : " Dieu vous le rende, madame! — Ah! j'ai bien besoin du secours de Dieu ! Un de mes fils a été tué, l'autre est en Argonne où il se bat chaque jour. " — J'encourage l'héroïque mère avec une pensée de foi.—"Que cela fait du bien d'entendre dire ces choses! Vous êtes donc prêtre? " Et tout aussitôt elle va prévenir ses voisines. Les paniers sont vides, il reste encore quelques minutes avant le départ. Tout ce peuple se rassemble à ma porte. On approche avec respect. On écoute. C'est presque un sermon qu'il faut improviser sur le marche-pied du wagon, en pleine gare. Il s'achève comme dans une église : " Bénissez-moi, mon père, bénissez-nous et nos pauvres petits enfants. " Le train s'ébranle. En réponse à mon geste liturgique, les mains de ces paysannes tracent sur leur poitrine le signe de la croix. Et leur charité juge qu'elle a déjà reçu sa récompense en recevant cet à-Dieu!

— Terminus ! tout le monde descend. Les blessés nous quittent pour l'hôpital : " Au revoir, monsieur le curé, merci de vos bons soins ! " — Nos grandes voitures sont vides maintenant. Nous y sommes seuls, c'est un peu triste après deux jours de vie agitée. Mais cette solitude se peuple de nouveau. Des gamins faméliques surgissent de tous les réduits du quartier. Ils connaissent la manoeuvre. A l'arrivée de nos convois, des tranches de pain encombrent les banquettes, mêlées parfois de morceaux de fromage et de boîtes de singe à demi-consommées. La marmaille flaire cette bonne aubaine. "Pour moi, m'sieu. On est cinq à manger chez nous. Le père est mobilisé et il y a maman qui y est malade ! " Croûtons et déchets dégringolent par la portière dans les tabliers qui se tendent. On se dispute à qui attrapera la meilleure part. Galopades ! Bousculades ! Querelles renforcées de cris et de coups... Une voix gronde au sein de l'émeute, c'est un de mes confrères. On reconnaît à son ton le curé bon et rude, habitué au commandement des gamins du catéchisme. " Du calme, là-dedans. Commencez par vous taire. — Toi, le grand frisé, rends-lui son morceau de pain. Tu n'as pas honte ? "... Intimidée, subjuguée, la troupe rentre dans l'ordre. Et l'abbé reprend, adouci comme son auditoire : " Puisque vous êtes si sages, il y aura des médailles pour tout le monde. Avancez un par un "... Le défilé commence. Il ne finira plus ! Les premiers servis courent prévenir leurs petits frères qui amènent la grande soeur laquelle prévient son voisinage. Tout le faubourg arrive. Quand les douze douzaines de médailles y ont passé, il reste encore des retardataires à servir : " Plus rien, mes bons amis. Ce sera pour le prochain voyage." — " Vous ne nous oublierez pas surtout, monsieur le curé, nous viendrons voir à tous les trains jusqu'à ce que ce soit le vôtre ! "

— Le même soir, par une route déserte, je regagne mon

cantonnement. Un brave camarade m'accompagne, un peu las de sa journée. Il se plaint de n'y plus voir tant il fait soif. Compris. Nous entrons dans un taudis douteux qu'une enseigne ose qualifier de buvette bourgeoise. Un bon verre de bière rend des yeux et des jambes à mon compagnon. Je veux régler. Une médaille se mêle à mes sous sur le comptoir. Elle me trahit. " C'est donc vrai que vous êtes curé, monsieur le militaire? Mon petit garçon me l'avait dit quand il vous a vu entrer, à votre air. Prenez donc encore quelque chose. Ça me portera bonheur que vous soyez venu dans ma maison. Il y a si longtemps que nous n'avons plus vu de prêtre par chez-nous!" Jusqu'en cette basse taverne, le reflet de Dieu est accueilli avec joie.

Je récapitule mes souvenirs. En un seul jour, sans aucune oeuvre marquante, rien qu'à vivre au milieu de la foule, quelques prêtres ont permis à Notre-Seigneur d'exercer son attirance sur bien des âmes. Si nous étions plus nombreux et si chacun de nous devenait meilleur, que cette action bénie se déploierait magnifiquement !

SOLENNITÉ FRANCO-BELGE. — *Lyon, 11 avril.* — Le cardinal Sevin bénit solennellement, à la Primatiale, le drapeau offert par la ville de Lyon à l'archevêque de Malines. Le vaste édifice est archicomble. Nous trouvons à grande peine une place debout, auprès de la porte du fond. Le Père Perroy monte en chaire tandis qu'un prélude d'orgue répand sur la foule ses accords apaisants. J'aperçois le prédicateur, de loin, entre deux piliers. Il est grand, svelte, et s'incline pour la bénédiction avec une élégante bonne grâce. Sa voix porte, sans effort, jusqu'à nous. L'élocution est distinguée, émouvante, sans cesser d'être naturelle. Un récit simple des gestes héroïques de la Belgique, un joli passage sur l'honneur, une touchante énumération des objets divers, vêtements et

bijoux, envoyés au cardinal Mercier, pour remplacer les ornements de ses églises dévastées, un salut à ce drapeau de soie qui restera le gage de la reconnaissance française, tout le discours, plus remarquable peut-être par l'attendrissante délicatesse des sentiments que par la force des pensées et l'ampleur des mouvements oratoires, remue profondément l'immense assemblée. Le Père Perroy doit commenter à ravir l'évangile de la Samaritaine. Il a raconté avec charme les détails de sa quête pour les pauvres églises de Belgique : une veuve lui apporte un anneau usé ; des institutrices libres, leurs bijoux, derniers restes d'une ancienne opulence, derniers souvenirs de leurs rêves brisés ! Un gros négociant qui était près de moi a étouffé un sanglot à cette évocation. Ces mots sont en effet de ceux qui mouillent les paupières d'une foule française.

Oh ! cette foule religieuse et recueillie sous les grands arceaux gothiques, ces têtes émues qu'éclairaient les rayons harmonieux tombant des verrières, tout ce clergé rangé autour du cardinal devant l'autel illuminé, ce prédicateur dont le buste et les gestes étaient comme allégés par le surplis et qui semblait planer sur l'auditoire du haut de la chaire gracieuse, toutes ces évocations, tous ces espoirs qui chevauchaient sous les voûtes comme les ombres victorieuses du *Rêve* de Detaille, tant de magnificence et tant de mesure, un tel déploiement de pompes éclatantes et un recueillement si parfait, voilà vraiment le spectacle unique que donnent nos grandes cérémonies chrétiennes !

Une ronde aérienne. — *Paris, 26 avril.* — Le boulevard Raspail ne connaît plus l'éblouissement de ses majestueux lampadaires. A peine quelques lumières permettent aux rares passants de diriger leurs pas. Quelques groupes appuyés aux volets clos des magasins regardent, dans le ciel étoilé, une étoile singulière qui évolue en traînant parfois, après elle, une

queue lumineuse, comme une comète. C'est l'avion de service, avec son phare, qui fait une ronde. L'audacieux aviateur décrit des courbes savantes, traverse les petits nuages noirs, disparaît et reparaît, guettant les aéronefs qu'il pourra vaincre, mais en jetant furieusement son appareil contre leur enveloppe pour s'abîmer avec eux dans une chute de Titans.

Veille de combat. — *8 mai.* — Je vous envoie un petit mot où je voudrais essayer de faire passer toute la tendresse que mon coeur a pour vous. Avant que viennent les grands jours où probablement nous allons mourir, je voudrais vous remercier de tout le bien que vous m'avez fait. Les grands jours approchent, en effet, et je sens dans mon coeur la même joie et la même paix que la veille des ordinations. Bientôt vous comprendrez ma joie, même si je ne suis plus là pour l'expliquer. Demandez pour moi au bon Dieu le courage calme, réfléchi, dont je vais avoir besoin et, si je tombe, remerciez Jésus-Christ de m'avoir permis de mourir en prêtre-soldat par un beau soleil, au milieu des fleurs du printemps. Cette belle lumière de mai me rappelle la lumière d'Italie. Le ciel est moins bleu, mais pourtant tous mes souvenirs de Rome renaissent dans mon âme avec le soleil. — Mourir jeune, mourir prêtre, en soldat, dans une attaque, en marchant de l'avant, en plein ministère sacerdotal, en donnant peut-être une absolution... verser son sang pour l'Eglise, pour la France, pour ses amis, pour la jeunesse française, pour tous ceux qui portent au coeur le même idéal que moi, qu'anime la même foi... et pour les autres aussi, afin que leurs yeux s'ouvrent à la lumière, afin qu'ils connaissent la joie de croire... Ah! mon bon abbé, vraiment Jésus me gâte!... Que c'est beau!... Si je tombe, ne me pleurez pas surtout, vous auriez tort! Enviez-moi plutôt, comme j'envie le sort de Francisque, et priez, priez beaucoup pour moi. Je m'en irai avec un seul

regret, celui d'avoir fait si peu de bien... d'avoir si peu donné, après avoir tant reçu de prêtres tels que vous, l'abbé Esquerré, l'abbé Petit de Juleville, les bons Sulpiciens et tant d'autres qui me prodiguèrent le meilleur de leur âme. Oui, j'ai vécu en enfant gâté du bon Dieu... Pourquoi n'aurais-je pas encore la grâce de verser mon sang pour les belles causes qui firent la joie de ma vie? C'est beau d'être prêtre, à la guerre plus que partout ailleurs. Allons, au revoir ici-bas, ou au ciel... Vous allez peut-être trouver cette lettre triste, vous qui la lirez à l'arrière? Moi qui l'écris en face des Boches je la trouve très gaie.

La mobilisation au Canada. — *15 mai.* — L'autre soir, dans la salle d'attente de la gare Bonaventure, à Montréal, une heure avant le départ du train pour New York, des sujets français, atteints par les derniers ordres d'appel, accomplissaient certaines formalités, avant de quitter pour longtemps, pour toujours peut-être, la terre hospitalière du Canada. Ils étaient une trentaine, de condition et d'âge divers: des hommes ayant dépassé la quarantaine, convoqués pour " la territoriale ", et des conscrits imberbes des classes 1915 et 1916, réclamés par " l'active ". Des parents, des amis les accompagnaient. Tous étaient graves, tristes, silencieux, mais résolus.

Un couple attirait tout de suite et retenait l'attention : une mère et son fils. " Elle ", déjà âgée, semblant avoir beaucoup vécu, beaucoup souffert, beaucoup pleuré, tout de noir vêtue — une veuve, dont c'était peut-être le seul fils — petite, mince et pâle, avec un visage qu'on eût dit taillé dans du vieil ivoire et deux larmes qui coulaient lentement sur ses pauvres joues amaigries, comme d'une source près de tarir; immobile et silencieuse, elle était l'expression vivante de la désolation résignée et muette, et on pensait en la regardant qu'elle eût

fourni un admirable modèle à un artiste chrétien, préoccupé de rendre, une fois de plus, le type immortel de la douleur maternelle accablée et généreuse : Marie debout au pied de la croix. " Lui ", un tout jeune homme, distingué, délicat, avec des traits fins, une figure intelligente et ouverte, un air de candeur et d'innocence, devait être le frère jumeau du petit Turco de Déroulède, à part peut-être la nuance de la chevelure et des yeux :

C'était un enfant, de " dix-neuf " ans à peine ;
De beaux cheveux blonds et de grands yeux bleus ;
De joie et d'amour son âme était pleine ;
Il ne connaissait le mal, ni la haine,
Bien aimé de tous et partout heureux.

Emu, oui, très ému, mais très préoccupé de n'en rien laisser paraître et de ne point s'abandonner aux attendrissements jusqu'à l'instant qui suivrait le dernier adieu, debout devant sa valise toute neuve soigneusement bouclée, il promenait ses regards sur les allants et venants, avec un petit air d'insouciance assurément voulu et au fond très crâne.

La sympathie et, l'avouerai-je, la curiosité me poussant, j'allai vers lui. J'appris qu'il n'était point né en France, qu'il n'avait même jamais vu le pays pour lequel il allait se battre et commençait déjà de souffrir. Il venait de Saint-Pierre-Miquelon. Il y avait dix ans que la famille était établie à Montréal. C'est là qu'il avait grandi et se trouvait heureux entre sa mère et ses soeurs, avantageusement placé dans un bureau de la ville, estimé de ses patrons, aimé de ses camarades, gagnant un bon salaire et aidant les siens à vivre sans privation. La guerre, puis l'attente d'un appel prochain vinrent brusquement interrompre leur bonheur domestique, et, quand l'ordre fatal arriva, que de tristesse s'abattit sur l'humble foyer ! Songea-t-il à demeurer? Songèrent-elles à le rete-

nir ? Que devait-il à cette France lointaine qu'il n'avait point connue et qu'il ne pensait guère à connaître ? Que pouvait attendre ou craindre de la guerre son pauvre ilôt natal, perdu dans l'océan, proie bien chétive pour tenter la cupidité d'un vainqueur, et d'ailleurs protégé par la loi de Munroe ? Etait-il, cet enfant délicat et doux, grandi entre des femmes, d'humeur et de taille à courir les aventures et à mener la dure vie des tranchées? Point d'apparence que ces questions aient été même posées et qu'on ait admis, un seul instant, qu'il fût possible de méconnaître l'ordre de France. Il y eut des pleurs, mais point d'hésitations, point de plaintes. Quelle puissance impérieuse leur faisait accomplir un sacrifice qui brisait leur vie? Ces coeurs fidèles retrouvèrent peut-être dans l'héritage de souvenirs et de sentiments qui se transmet et se conserve au sein des fortes familles quelque vieille dette de reconnaissance et d'amour, quelque engagement d'honneur que l'heure était venue d'acquitter, et ces âmes vaillantes, accoutumées dès longtemps à se rendre aux appels des nobles sentiments, voyant un devoir difficile, y allèrent d'instinct et tout droit.

D'autres soldats partaient ce soir-là pour la France, et, depuis huit mois, plusieurs milliers nous ont ainsi quittés. Mais la plupart ont grandi là-bas. Ils y ont laissé des êtres et des souvenirs chers, ils vont payer une dette personnelle et défendre avec la patrie commune un bien à eux. Ce petit Saint-Pierrais accomplissait quelque chose de plus désintéressé, de plus difficile, de plus grand que les autres. Et moi, Français de France, incapable de rejoindre, qui ai vu partir pour le front mes deux frères et bien des amis, je ne leur ai point serré la main plus fort qu'à cet inconnu. Et une heure plus tard, quand les lumières du train disparurent dans la nuit, dans le flot d'amis qui s'écoulait, je reconnus la mère, pauvre femme accablée, toute secouée de sanglots, soutenue, presque portée, par deux jeunes filles en larmes — les deux

soeurs. C'était navrant de les voir toutes trois, se tenant serrées et si désespérées, leurs deux visages aux couleurs vives encadrant son visage fané. Je les ai saluées bien bas. Mais elles ne voyaient personne, et j'ignore si elles liront ces lignes où j'ai voulu déposer mon respectueux hommage et mes voeux les plus ardents pour l'heureux et prompt retour du cher petit soldat.

La mort du comte de Mun. — *20 mai.* — Il était minuit passé quand j'entrai dans cette chambre où j'étais si attendu, mais dont la mort, je le crains sans en avoir jamais été sûr, avait peut-être franchi le seuil avant moi. Mme la comtesse Albert de Mun, agitée d'une inquiétude qui ne se résignait pas à devenir une irrémédiable douleur, allait et venait dans l'appartement, touchant d'un geste fébrile à tout ce qui se trouvait à portée de sa main, comme si elle eût cherché, parmi toutes les pharmacopées qui s'étalaient un peu partout, le remède qui allait ramener le mouvement dans ces membres inertes, la flamme dans ces yeux éteints. Un des messieurs Simond, de l'*Echo de Paris*, était présent avec un rédacteur de ce journal. Le professeur Cassaët se tenait debout, un peu à l'écart, dans l'attitude d'un soldat qui, après une lutte héroïque, vient de rendre son épée à un adversaire plus fort que lui. Cet adversaire — la mort — était-il là aussi, déjà vainqueur, ou se préparait-il seulement à entrer pour achever sa victoire ? Le médecin m'avait, dès mon arrivée, notifié la présence de la mort. J'ai cru, en dépit de la science, pouvoir en douter. A prendre cette main encore souple et chaude, j'ai conçu l'espoir que l'âme s'attardait dans ce corps que je voyais là, tombé plutôt qu'assis sur un fauteuil, en une attitude si noble et profondément émouvante d'athlète que sa force vient de trahir. Et j'ai murmuré une parole de religion à cette oreille qui jamais ne se ferma à la voix de l'Eglise, et par où

la foi alla toujours et, par un chemin si droit, jusqu'à l'âme de ce modèle des chrétiens. Puis ma main se leva pour absoudre et je fis les onctions. J'avoue que je touchai avec un particulier respect ces lèvres qui servirent d'instrument à une des plus belles paroles que l'éloquence ait su tirer du coeur d'un homme. Il me semblait que pour l'indéfectible fidélité et l'intrépide dévouement avec lesquels, toute sa vie, M. de Mun avait défendu l'Eglise, j'étais là au nom de cette Eglise, acquittant, avec les grâces divines dont mes mains étaient pleines, ce que je pouvais de ce que nous lui devions. De même quand j'ai imprégné de l'huile sainte cette main qui, devenue trop faible pour l'épée qu'elle porta longtemps, l'avait remplacée par la plume, j'ai pensé: Dieu t'a envoyé ici afin de payer la dette de tous ceux pour qui cette main, dans des articles de journal qui font partie de l'histoire de cette guerre, ouvrait chaque jour les sources de l'espérance et ranimait le foyer du courage. — Ah! M. le curé, qui donc nous consolera maintenant, me disait le lendemain une mère qui a ses deux fils sur le front? — Mais tenez, je sens que je m'émeus à ces souvenirs — je ne suis plus dans le ton de l'interview. Pourtant laissez-moi encore ajouter ce détail. Comme j'achevais la cérémonie des derniers sacrements, la porte s'ouvrit brusquement, un soldat entra et, du pas d'un homme qui se porte au secours de quelqu'un, il s'avança vers le fauteuil où gisait, la tête penchée sur la poitrine, les membres tombants, tout le corps effondré, ce moribond, hélas! c'est peut-être ce mort qu'il faut dire. Au choc de la réalité, dès qu'il l'eut comprise, M. Fernand de Mun — c'était en effet le fils du comte Albert de Mun, de passage à Bordeaux pour y remplir une mission militaire — s'arrêta soudain, son allure décidée se figea en une immobilité subite. Un long sanglot l'agita des pieds à la tête, la douleur le fit s'abattre sur ses genoux, et là, serrant son front d'une main, pressant de l'autre la main de Mme de

Mun, ensemble, la mère et le fils, ils se mirent à pleurer. Si nous n'en avons pas fait autant, c'est peut-être par respect. Il est des larmes auxquelles il ne faut pas mêler les siennes. Elles n'ont pas le même prix.

Une rencontre. — *25 mai.* — Mon train vient s'immobiliser pour quelque temps sur une voie de garage, paresseusement allongée dans l'herbe neuve, en pleine campagne, où tout invite au bon repos. Derrière la haie en fleurs, la terre de France apparaît délicieuse en sa parure de mai. La fraîcheur du printemps achève de dissiper sur ce clair paysage les souvenirs de l'invasion. Ici même, l'automne dernier, l'arrivée des hordes allemandes dévasta les champs et assombrit le ciel. Mais en cette saison de vie renaissante, par cette soirée d'harmonie, qui pense encore aux crimes de la guerre ? Paix, joie, espoir, amour : ces mots légers passent dans la brise, redits par les mille voix de cette nature heureuse, qui a déjà oublié son angoisse d'hier et réparé ses ruines... Et cependant, un peu plus loin, derrière les côteaux verdoyants, la mitraille gronde, les hommes se tuent. Combien il est cruel à entendre le fracas de leurs machines de mort dans cette douceur du renouveau ! Je m'en vais, moitié songeant, moitié priant, par une route déserte, un livre en main. Ma pensée s'échappe à chaque ligne de ces pages mortes, elle court aux visions de bataille qu'évoque sans cesse l'appel du canon.

Un convoi militaire me dépasse : voitures de l'intendance en service de ravitaillement. De son siège, un brigadier me jette un amical bonjour. — Bonsoir, camarade ! — Les gros véhicules continuent de défiler sans rompre ma rêverie. Ils se dirigent vers un village dont le clocher m'attire, au fond de la vallée. Sans doute trouverai-je là une chapelle ouverte et Jésus présent. Mais, parmi ces hommes qui se rendent à leur corvée de légumes, y en a-t-il un seul qui éprouve ce désir et

partage ma foi ? Quand je les rejoins, sur la place de la commune, leur campement est déjà prêt pour la nuit. Les camions sont alignés le long d'une allée, les bêtes au repos. Dans les rues, des groupes circulent, lourds et bruyants, en quête d'un gîte. Aux terrasses des cafés, de gais compagnons s'attablent autour d'un litre de vin qui ranimera la bonne humeur un peu lasse. Je m'éloigne par le petit sentier qui mène à Dieu. Dans l'enclos tranquille où s'élève l'église un cavalier fait paître son cheval. C'est mon brigadier de tout à l'heure. Il vient à moi, me montrant d'un geste interrogateur la porte qui semble fermée. " Peut-on entrer? — Allons voir ensemble, mon ami. Vous aurez un prêtre pour faire une prière avec vous. — Je le savais bien que vous étiez curé. Je m'en ai douté en vous regardant sur la grand'route, avec votre livre. Je me suis fait : c'en est un qui dit son bréviaire. Je ne voudrais pas me vanter, mais je suis content quand ça m'arrive de dire bonjour à un prêtre. "

Je l'examine avec sympathie ce paysan vigoureux, presque timide, mal ficelé dans sa grosse capote de territorial, et qui manifeste en son langage encore plus gauche un respect religieux de mon sacerdoce. Nous échangeons une poignée de mains où je mets toute ma cordialité, lui toute sa foi. Nous causons amicalement comme les camarades des auberges voisines près de leurs bouteilles. Mais notre joie est plus intime, plus vraie. Elle vient du coeur et des pensées religieuses qui font notre force commune. Mon brigadier est du pays envahi, à la frontière du Nord et de l'Aisne. Nos inquiétudes sont soeurs. Ceux que j'ai laissés là-bas souffrent comme les siens. Son sort est le pire : depuis le 24 août, aucune nouvelle de son foyer ne lui est parvenue. Une femme, quatre enfants ! Quel poids l'oppresse chaque fois qu'il y songe, chaque jour, presque toujours ! Ses yeux se voilent rien qu'à évoquer la chère vision, qui essaie de lui apparaître de loin, au travers des

baïonnettes allemandes : le logis paternel, les doux visages, et les champs que le sourire du printemps, cette année, laisse insensibles, car il n'est plus là le maître qui les préparait à la fête des moissons... " Comme ça, vous connaissez mon pays, monsieur le curé? Ça me fait tant de plaisir ! Mais moi aussi il me semble bien vous reconnaître. Vous êtes venu chez nous, je vous remets à présent—c'était votre barbe qui me trompait — il y a deux ans, pour la cérémonie de Monseigneur, une si jolie fête, qu'on avait travaillé huit jours à décorer toutes les maisons. Il en était venu du monde de partout ! C'était si beau notre commune, des jours comme celui-là. Qu'est-ce qui s'y est passé depuis que les Allemands y sont? Vous aviez fait le discours... Ah ! maintenant je me rappelle comme si j'y étais. J'ai repensé souvent, pendant la guerre, à tout ce que vous avez prêché, qu'on ne pouvait pas se passer de croire en Dieu pour faire que les hommes soient heureux et qu'il y ait de la fraternité sur la terre et du progrès pour tous. C'était pourtant la vérité vraie, comme vous le disiez. Il y en a qui ne voulaient pas le comprendre. Qu'est-ce qu'ils doivent dire aujourd'hui qu'on se tue parce qu'il n'y a plus de justice dans le monde? " Son bon sens vigoureux refaisait l'argumentation qu'au soir de cette conférence il avait rapportée au cabaret pour discuter avec les fortes têtes de l'endroit. Quelques mots d'apologétique jetés, il y a deux ans, au hasard d'un discours, dans une foule, vivaient encore en ce cerveau. Ils s'y étaient fortifiés au spectacle de la guerre. Du haut de son siège, dans ses longs cheminements monotones, ce conducteur d'aspect banal avait réfléchi souvent à ces problèmes. Sa conviction se faisait plus personnelle, plus persuasive : " Je voudrais causer comme vous pour expliquer tout cela à mes camarades. Mais, ça ne fait rien. Ils ont beau être plus instruits que moi, ils n'auront pas raison, allez ! Quand ils seront pour me disputer encore, je ne me gênerai pas

pour leur répondre qu'il y aurait moins de gens à souffrir de la guerre s'il y avait plus de religion dans le monde. Et puis, ils ne m'empêcheront pas de me soutenir le coeur en priant. Je peux bien vous le dire, quand je suis tout retourné, depuis si longtemps que j'en endure en pensant à ma femme et à mes enfants, je me remonte en disant mon chapelet dans mon camion. Qu'est-ce que je serais devenu si je ne croyais pas que le bon Dieu voit ma peine et qu'il m'entend? " Nous étions sous le porche. De son tabernacle, l'amour infini se plaisait à écouter cet homme du peuple qui faisait un si beau croyant. Je l'aurais laissé parler toute la nuit, mais l'heure nous pressait. Une prière fraternelle nous agenouilla l'un près de l'autre contre l'autel : " Bénissez-nous, Seigneur, et ceux qui nous sont chers et dont on nous a séparés. "

Une femme attendait dehors, ses clefs en main, que notre visite fût achevée pour fermer l'église. — " C'est donc vous qui en avez la garde? — Oui, M. le curé est mobilisé depuis un mois. On n'a pas voulu se priver de tout en son absence. Il n'y a plus de messe que le dimanche. Elle est dite par un de ces messieurs d'à-côté. Mais chaque matin je viens ouvrir, comme si notre curé était encore là. Il entre toujours quelqu'un dans la journée, quand ce ne serait qu'un enfant. Je n'avais vu personne aujourd'hui. Deux soldats, ça me récompense bien de ma peine ! — Tenez, ma bonne dame. Vous garderez cette croix en leur souvenir, comme remerciement, car votre peine leur a permis de retrouver ce soir, près de Dieu, un peu de joie. "

Et nous nous séparâmes. Par la route où le soleil s'endormait dans le silence du crépuscule, je m'en retournais à ma longue faction de guerre, l'âme apaisée. Au loin mourait la triste rumeur du canon.

Le réveil religieux. — *1 juin.* — Hier soir, j'entendais, dans la cuisine de la ferme voisine, un brave soldat qui faisait répéter la leçon de catéchisme du petit fermier. Et, le plus poignant, c'est que le soldat était un instituteur laïque. Il est venu me trouver dernièrement à la sacristie.—" Monsieur l'aumônier, je ne vous demande pas de me confesser, car je suis en état de grâce. Veuillez seulement me permettre de communier demain." Sous de grosses lunettes de myope, son regard intelligent me frappa, et je tâchai de le retenir pour causer un peu. — " J'étais libre-penseur et athée, me dit-il. Mais la guerre m'a converti. J'ai vu de près quelques ecclésiastiques dans ma compagnie. Ils sont devenus mes amis. Je suis chrétien et je me promets, au retour, de soutenir la religion. Comme vous aviez raison, monsieur l'aumônier, de parler, l'autre jour, de l'union sacrée qui devrait survivre à la guerre ! Quelle belle influence morale et patriotique auraient le curé et l'instituteur s'ils combinaient leurs efforts au lieu de s'ignorer ou de se combattre !" Et,pour sceller l'alliance future de l'Eglise et de l'Ecole, nous avons échangé une cordiale poignée de mains. Après la victoire, nous nous débrouillerons pour réaliser ces belles espérances.

Pour finir, voulez-vous un joli trait que m'a conté un de nos prêtres combattants, le fourrier M... ? Il y a dans sa compagnie une escouade qui a voulu avoir un drapeau pour elle seule. Le caporal — un débrouillard — s'est procuré un de ces petits étendards tricolores portant sur la partie blanche l'image du coeur de Jésus. Autour de l'effigie sacrée, on a écrit sur l'étoffe les noms des douze hommes. C'est le caporal qui a la garde du petit drapeau. Quand il le déploie, l'escouade met baïonnette au canon. Dans la tranchée, il occupe la place d'honneur et, quand on peut entendre la messe le dimanche, on demande au célébrant la permission de l'arborer

au-dessus de l'autel. Pendant le récit du fourrier, je pensais à la promesse divine d'une spéciale protection pour la France quand elle portera le coeur de Jésus sur ses étendards. Voici que d'humbles soldats réalisent, pour leur part, ce désir du Maître, tandis que, par milliers, leurs camarades arborent,sur leur capote comme une décoration, ou en cocarde à leur képi, l'image du coeur sacré. L'acte de foi que les rois de France n'ont pas formulé, n'est-ce pas le peuple français qui en aura l'honneur ?

**Le chanoine DESGRANGES,**

**L'abbé Thellier de PONCHEVILLE,**

**L'abbé ARDANT et autres.**

LETTRE DE M. RENÉ GAUTHERON, professeur de littérature française à l'Université Laval de Montréal. — Il nous semble bien que cette lettre, si précise et si touchante, de M. René Gautheron à Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, que Monseigneur a bien voulu nous communiquer pour nos lecteurs, vient à sa place à la suite des "Choses vues", à la guerre d'Europe, par nos amis de Limoges. M. Gautheron donne, lui aussi, ses impressions. Il y mêle, en plus, ses espérances au sujet des cours de littérature qu'il projette pour nous. Nos lecteurs feront avec nous des voeux pour que le sympathique professeur, la guerre enfin finie, nous revienne à l'heure dite. Avec lui nous aurons souffert, avec lui nous aimerons à nous instruire des causes, des péripéties et des résultats du point de vue littéraire et historique de cette " grande souffrance " de " l'année terrible ", ou plutôt, comme on a dit, de " l'année sublime ". — E.-J. A.

Etat-major de la 29e brigade d'Infanterie
par Mâcon.

2 juin 1915.

Monseigneur,

J'ai reçu avec un filial respect et beaucoup d'émotion l'expression du bon souvenir que vous avez bien voulu m'adresser, et c'est de tout coeur que je répondrai à votre invitation de remonter dans ma chaire de littérature dès que l'autorité militaire m'aura donné mon congé.

La façon imprévue dont les événements se sont déroulés au cours de ces derniers mois nous a rendus circonspects dans nos prévisions. Toutefois, si personne n'ose dire que la guerre finira à point nommé, personne non plus — même parmi les pessimistes incurables — ne croit à une nouvelle campagne d'hiver. ([1]).

Maintenant que l'offensive de nos ennemis est définitivement brisée et que l'Europe entière va se décider à appuyer la justice de notre cause et le succès de nos efforts, nous pouvons être sûrs que cette horrible guerre se terminera à bref délai.

J'espère donc bien cette année inaugurer les conférences de littérature française le premier mercredi de novembre suivant la tradition. C'est avec un grand bonheur que je retrouverai là-bas sans doute plusieurs de ceux qui seront venus du Canada combattre sur notre sol. Je serai très honoré de faire la connaissance du brave chanoine Sylvestre qui aura tenu votre place auprès d'eux et qui est, si je ne me trompe, un de mes collègues à l'Université.

J'apprendrai de lui avec piété les noms de ceux des vôtres qui, au prix de leur vie, auront contribué à la libération

---

([1]) Ceci était écrit le 2 juin. On peut se demander si M. le professeur l'écrirait encore à la mi-août. — E.-J. A.

de la terre française d'où leurs ancêtres étaient partis pour conquérir le Nouveau-Monde. C'est par leur sacrifice que, dans cette gigantesque lutte où chaque peuple a été à même de montrer ce qu'il a de pensée, de conscience et d'énergie, le Canada est définitivement entré de pair à égal dans le concert des grandes nations. Ce sera son immortel honneur d'avoir marché tout le premier aux jours de nos défaites et lorsque l'ennemi pouvait croire que nos alliés ne recueilleraient qu'une gloire sanglante et sans profit. N'est-ce pas une très grande chose dans notre histoire et la vôtre que cette guerre ait renouvelé entre le Canada et la France la fraternité des armes, la seule qui nous manquât depuis cent cinquante ans ?

C'est donc avec une fierté de plus, un amour grandi dans l'épreuve commune et un désir plus intense de bien servir votre peuple, que je retournerai à Montréal. Mais pour en venir dès maintenant aux questions pratiques, ce sera une affaire particulièrement délicate que le choix du sujet de nos conférences après la guerre. Il semble que tout d'abord nous devons avoir le souci d'être utiles et de fournir en abondance aux honnêtes gens qui viendront nous entendre des connaissances immédiatement profitables et des jugements sains. Mais nous n'y parviendrons que si d'abord le sujet est agréable à nos auditeurs, donc en harmonie avec les événements actuels et les préoccupations du public. Nous ne saurions parler des mêmes choses ni de la même manière qu'il y a un an ou deux. Nous ne pouvons nous abstraire de la pensée des grands événements où nous avons été jetés, et tout ce que nous pourrions dire et qui n'y toucherait pas en quelque façon serait considéré comme en dehors du véritable sujet. Il me semble que les gens voudront comprendre le monde qu'ils ont vu finir ; ils voudront avoir l'explication de cette période de pensée et de littérature que la guerre est venue clore définitivement—dont on peut dire que nous voyons la rive déjà lointaine au-delà d'un fleuve de sang.

J'ai pensé qu'un tableau de la littérature française entre les deux guerres, c'est-à-dire de 1871 à 1915, répondrait bien aux exigences de ce programme. Dans la riche production de ces 45 années nous rechercherions la vraie France vigoureuse et saine, celle qui se révèle aujourd'hui et nous séparerions avec une justice impitoyable le bon grain et les mauvaises herbes. Peut-être aussi trouveriez-vous bon qu'une de ces conférences fût consacrée spécialement aux écrivains que cette guerre a tués. Plusieurs avaient déjà fourni une belle carrière et donné de grandes espérances, et il en est au moins deux qui avaient professé dans votre maison universitaire.

Tout ce que je puis dire ici, Monseigneur, n'a qu'une valeur de prévision. Je suis trop loin de vous et de mes futurs auditeurs pour que nous puissions conclure, dès aujourd'hui, là-dessus. Seulement, il est bon d'y penser. J'accueillerai avec une respectueuse reconnaissance les indications que vous voudrez bien me faire transmettre et, en attendant le jour où j'aurai le très grand bonheur de me retrouver près de vous, je vous prie d'agréer, Monseigneur, l'expression de mes sentiments très filialement dévoués. — René Gauthieron.

---

# Un Conseil de Guerre à Montréal

## EN MIL-SEPT-CENT-CINQUANTE-SEPT

---

**Procès de huit soldats allemands accusés du crime de désertion et exécutés à Montréal, le 13 septembre 1757**

(SUITE)

---

L'AN *mil sept cent cinquante sept*, le onze septembre. Deux heures et demi de relevé, *Nous Christophe Sabrevoy, Ecuyer, sieur de Sermonville*, capitaine aide major des troupes et de la ville et gouvernement de Montréal, commissaire en cette partie nommé par ordonnance de Mr. le marquis de Vaudreuil commandeur de l'ordre royal et militaire de St-Louis, gouverneur général pour le Roy en toute la nouvelle de guerre nommé en l'absence du sieur Louis Claude Dauré de Blanzy par la dite ordonnance avons fait amener en y celle Joseph Oder dit Celesta soldat de la compagnie de Boucherville prisonnier es dites prisons et déclaré déserteur par la plainte qui en a été portée par Mr. Demuy faisant les fonctions de major au fort de Frontenac et par celle de Mr. Duplessis Faber chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis major des dites troupes et de la ville et gouvernement de Montréal faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie commis par l'ordonnance de mon dit sieur le marquis de Vaudreuil sus daté lequel après serment par lui

fait de dire vérité a par nous été interrogé ainsi qu'il suit, et le dit accusé ne sachant parler français étant allemand de nation, nous nous sommes servis de Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours agé de trente-quatre ans alsacien de nation demeurant en cette ville chez reaujard cavelier ménuisier rue et paroisse Notre-Dame pour interprète après serment par lui fait de bien et fidèlement rapporter au dit accusé nos interrogatoires ainsi que ses réponses, et a déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

Interrogé de son nom, age qualité réligion et demeure à dit par ce que nous à rapporté le dit Olivier interprète qu'il s'appelle Joseph Oder dit Célesta agé de vingt huit ans, soldat de la compagnie de Boucherville, n'a aucun métier qu'il est de la religion catholique apostolique et romaine, qu'avant sa détention il étoit en garnison au fort frontenac.

Interrogé s'il sçait pour quelle raison il est en prison à répondu que c'est pour avoir déserté.

Interrogé par qui il a été arrêté et dans quel endroit il à été arrêté, à répondu qu'il à été arrêté par Mr. le major de frontenac avec des canadiens et sauvages et que l'endroit ou il a été arrêté est à quatre lieues du fort frontenac.

Interrogé quelle est la cause de sa désertion, à répondu que ce sont deux anglais qui l'ont engagé à déserter, et qui lui ont fait entendre qu'ils seroient bientôt en alsace dans son pays.

Interrogé s'il ne s'est pas engagé volontairement dans les troupes, a répondu qu'il s'est engagé volontairement croyant servir en France dans les hussards ainsi qu'on lui avoit promis,mais qu'on le fit transférer de la rochelle à Rochefort sans savoir ou il alloit qu'on lui avoit promis dix écus pour son engagement mais qu'il ne les a pas reçu.

Interrogé s'il ne sçait pas les peines portées par les ordonnances contre les déserteurs a répondu qu'il n'a jamais servi et qu'il ne sçait point les peines des ordonnances qu'il croyoit seulement servir trois ans dans les hussards.

Interrogé s'il n'a rien autre chose à alléguer pour sa justification a répondu que non.

Lecture à lui faite du présent interrogatoire qui lui à été répété mot à mot par le dit interprète, à dit que ses réponses contiennent vérité y à persisté et à déclaré ne savoir signer ainsi que le dit interprète de ce enquis suivant l'ordonnance et à le dit accusé été remis es mains du geolier pour le ramener en sa prison, fait les jours et an que dessus.

(Signé) SERMONVILLE, PANET.

*L'an mil sept cent cinquante sept*, le onze septembre, deux heures trois quarts de relevé, *Nous Christophe Sabrevoy Ecuier, sieur de Sermonville*, capitaine aide-major des troupes et de la ville et gouvernement de Montréal, commissaire en cette partie nommé par ordonnance de monsieur le marquis de Vaudreuil, commandeur de l'ordre Royal et militaire de Saint-Louis gouverneur général pour le Roy en toute la nouvelle france en date du dix septembre présent mois, Nous étant transportés avec le dit sieur Pierre Panet, commis greffier du Conseil de guerre nommé en l'absence du sieur Louis-Claude Dauré de Blanzy par la dite ordonnance avons fait amener en y celle Jean Logon dit Logon soldat de la compagnie de Vergor prisonnier es dites prisons et déclaré déserteur par la plainte qui en à été porté par Mr. Demuy faisant les fonctions de major au fort frontenac, et par celle de monsieur Duplessis Faber chevalier de l'ordre Royal et militaire de St. Louis major des dites troupes et de la ville et gouvernement

de Montréal, faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie commis par l'ordonnance de mon dit sieur le marquis de Vaudreuil sus datée, lequel après serment par lui fait de dire vérité à par nous été interrogé ainsi qu'il suit et le dit accusé ne sachant parler français étant allemand de nation nous nous sommes servi pour interprète de Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours agé de trente quatre ans, alsacien de nation demeurant en cette ville chez reaujeard Cavelier menuisier, rue et paroisse Notre-Dame, après serment par lui fait de bien et fidèlement rapporter au dit accusé nos interrogatoires ainsi que ses réponses et déclare ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

Interrogé de son nom, âge, qualité, religion et demeure, à dit par ce que nous a rapporté le dit Olivier interprète qu'il s'appelle Jeon Logon dit Logon agé de vingt ans soldat de la compagnie de Vergor qu'il est de la religion catholique apostolique et romaine, qu'avant sa détention il étoit en garnison au fort frontenac.

Interrogé s'il sçait pour quelle raison il est en prison, a répondu que c'est pour avoir déserté.

Interrogé par qui il a été arrêté lors de sa désertion et dans quel endroit ou il à été arrêté, a répondu qu'il a été arrêté par monsieur le major de frontenac avec des canadiens et sauvages et que l'endroit où il a été arrêté est à quatre lieues ou environ du fort frontenac.

Interrogé quel sujet à pu l'engager à déserter, a répondu qu'ayant bu de la bière avec des anglais, ces derniers l'ont engagé à déserter, et qu'il n'a eu aucun sujet de mécontentement.

Interrogé s'il ne savait pas les peines attachées par la

dite ordonnance à la désertion, à répondu qu'il n'a jamais servi et ne savait pas les peines des ordonnances.

Interrogé s'il ne s'est pas engagé volontairement dans les dites troupes, à répondu qu'il s'est engagé de bonne volonté, mais pour servir en france dans les hussards.

Interrogé s'il n'a rien à dire autre chose pour sa justification a répondu que non.

Lecture à lui faite du présent interrogatoire qui lui à été répété mot à mot par le dit interprète a dit que ses réponses contiennent vérité y à persisté et a signé et a le dit accusé été remis entre les mains du geolier pour le ramener en sa prison. Fait les jours et an susdits et a le dit interprète déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) JEAN LOGON, SERMONVILLE, PANET.

*L'an mil sept cent cinquante sept*, le onze septembre, trois heures de relevé *Nous Christophe Sabrevoy Ecuyer sieur de Sermonville*, capitaine aide-major des troupes et de la ville et gouvernement de Montréal, commissaire en cette partie nommé par ordonnance de monsieur le marquis de Vaudreuil, commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis gouverneur général pour le Roy en toute la nouvelle france en date du dix septembre présent mois, nous étant transporté avec le sieur Pierre Panet commis greffier du Conseil de guerre nommé en l'absence du sieur Louis Claude Dauré de Blanzy par la dite ordonnance avons fait amener en y celle Dominique Mayer dit Mayer soldat de la compagnie de St. Vincent prisonnier es prisons et déclaré déserteur par la Plainte qui en a été portée par monsieur Demuy faisant les fonctions de major au fort frontenac et par celle de Mr. Duplessis Faber chevalier de l'ordre Royal et militaire de St. Louis major

des dites troupes et de la ville et gouvernement de Montréal faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie commis par l'ordonnance de mon dit sieur le marquis de Vaudreuil sus datée lequel après serment par lui fait de dire vérité a par nous été interrogé ainsi qu'il suit, et le dit accusé ne sachant parler français étant allemand de nation, nous nous sommes servi pour interprète de Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours, agé de trente quatre ans alsacien de nation demeurant en cette ville chez reanjeard cavelier menuisier rue et paroisse Notre-Dame après serment par lui fait de bien et fidèlement rapporter au dit accusé nos interrogatoires ainsi que ses réponses et a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

Interrogé de son nom, age qualité Religion et demeure, a dit par ce que nous à rapporté, le dit Olivier interprète, qu'il s'appelle Dominique Mayer dit Mayer agé de vingt-un an soldat de la compagnie de St. Vincent, cordonnier de profession, qu'il est de la religion catholique apostolique et romaine qu'avant sa détention il étoit en garnison au fort frontenac.

Interrogé s'il sçait pour quoi il est en prison, a répondu que c'est pour avoir déserté.

Interrogé par qui il a été arrêté et dans quel endroit il à été arrêté, à répondu qu'il l'a été par monsieur le major de frontenac avec des canadiens et sauvages et qu'il a été pris à quatre lieues en desça de Choueguen.

Interrogé quelle est la cause de sa désertion a répondu que se sont deux anglais qui l'ont débauché.

Interrogé s'il ne sçait pas qu'il est défendu à un soldat de déserter et les peines portées par les ordonnances à répondu qu'il n'a jamais servi et qu'il n'a jamais entendu lire les ordonnances n'entendant pas le français.

Interrogé s'il s'est volontairement engagé dans les troupes, à répondu que oui, mais qu'il ne s'est engagé que pour servir en france et non pour venir dans ce pays.

Interrogé s'il n'a pas autre chose pour sa justification, a dit et répondu que non.

Lecture à lui faite du présent interrogatoire qui lui a été répété mot à mot par le dit interprète à dit que ses réponses contiennent vérité y à persisté et à signé et à le dit accusé été remis es mains du geolier pour le ramener en sa prison. Fait les jours et an susdits et a le dit interprète déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) DOMINIQUE MAYER, SERMONVILLE, PANET.

*L'an mil sept cent cinquante sept*, le onze septembre, trois heures de relevé, *Nous Christophe Sabrevoy Ecuyer, sieur de Sermonville*, capitaine aide-major des troupes et de la ville et gouvernement de Montréal, commissaire en cette partie nommé par ordonnance de monsieur le marquis de Vaudreuil commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis gouverneur général pour le Roy en toute la nouvelle france en date du dix septembre présent mois, nous étant transporté avec le sieur Pierre Panet commis greffier du Conseil de guerre nommé en l'absence du sieur Louis Claude Dauré de Blanzy par la dite ordonnance avons fait amener en y celle Gaspard Hirs dit la tulippe soldat de la compagnie de St. Luc la corne prisonnier es dites prisons et déclaré déserteur par la plainte qui en a été porté par monsieur Demuy faisant les fonctions de major au fort de frontenac et par celle de monsieur Duplessis Faber chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis major des dites troupes et de la ville et gouvernement de Montréal, faisant les fonctions de procureur du Roy

en cette partie commis par la dite ordonnance de mon dit sieur le marquis de Vaudreuil sus daté lequel après serment par lui fait de dire vérité a par nous été interrogé ainsi qu'il suit, et le dit accusé ne sachant parler français étant allemand de nation, nous nous sommes servis pour interprète de Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours, agé de trente-quatre ans, alsacien de nation demeurant en cette ville chez reaujard cavelier menuisier rue et paroisse Notre-Dame après serment par lui prêté de bien et fidèlement rapporter au dit accusé nos interrogatoires ainsi que ses réponses, et a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

Interrogé de son nom, age qualité Religion et demeure, à dit par ce que nous a raporté le dit Olivier interprète, qu'il s'appelle Gaspard Hirtz dit la tulippe agé de vingt deux ans, soldat de la compagnie de St. Luc la corne, boulanger de profession, qu'il est de la religion catholique apostolique et romaine, qu'avant sa détention il étoit en garnison au fort frontenac.

Interrogé s'il sçait pour quelle raison il est en prison, a répondu que c'est pour avoir déserté.

Interrogé par le dit interprète par qui il à été arrêté et dans quel endroit il à été arrêté a répondu qu'il à été arrêté par monsieur le major de frontenac des français et sauvages et qu'il à été pris à quatre lieues du fort de frontenac.

Interrogé quelle est la cause de sa désertion et s'il à eu quelque mécontentement, a répondu qu'en buvant de la bière, avec deux soldats anglais il s'est laissé débauché sur ce qu'il lui firent entendre qu'il retournerait bientôt dans son pays.

Interrogé s'il n'est pas instruit des peines portées par les ordonnances contre ceux qui désertent a répondu qu'il n'est

point instruit des peines portées par les ordonnances n'ayant jamais servi.

Interrogé s'il ne s'est pas engagé volontairement dans les troupes, a répondu qu'il s'est engagé de bonne volonté, mais qu'il croyait servir en france dans les compagnies franches.

Interrogé s'il n'a rien autre chose à alléguer pour sa justification, a répondu que non.

Lecture à lui faite du présent interrogatoire qui lui a été mot à mot par le dit interprète, a dit que ses réponses contiennent vérité y a persisté et a déclaré ne savoir écrire ni signer ainsi que le dit interprète de ce enquis suivant l'ordonnance et a le dit accusé été remis en mains du geolier pour le ramener en sa prison fait les jours et an sus dits.

(Signé) SERMONVILLE, PANET.

(À SUIVRE)

Pour copie conforme,

**Pierre-Georges ROY.**

# Etude sur notre Langage usuel

V

## LÉGENDE

1. Exerciseur.
2. Exerciseur (en usage).
3. Extenseur.
4. Extenseur (en usage).
5. Anneleur.

6*a*. Séchoir (fermé).

6*b*. Séchoir (ouvert).

7. Boutons de manchettes.
8. Garniture de boutons.
9. Porte-parapluie.
10. Ménagère.
11. Huilier.
12. Lave-vitres.
13. Service à liqueurs.
14. Vadrouille.
15. Vadrouille (avec torchon).
16. Muserolle.
17. Caveçon.
18. Bracelets.
19. Jeu, série (de poids).
20. Bracelets.
21. Bracelets métalliques.

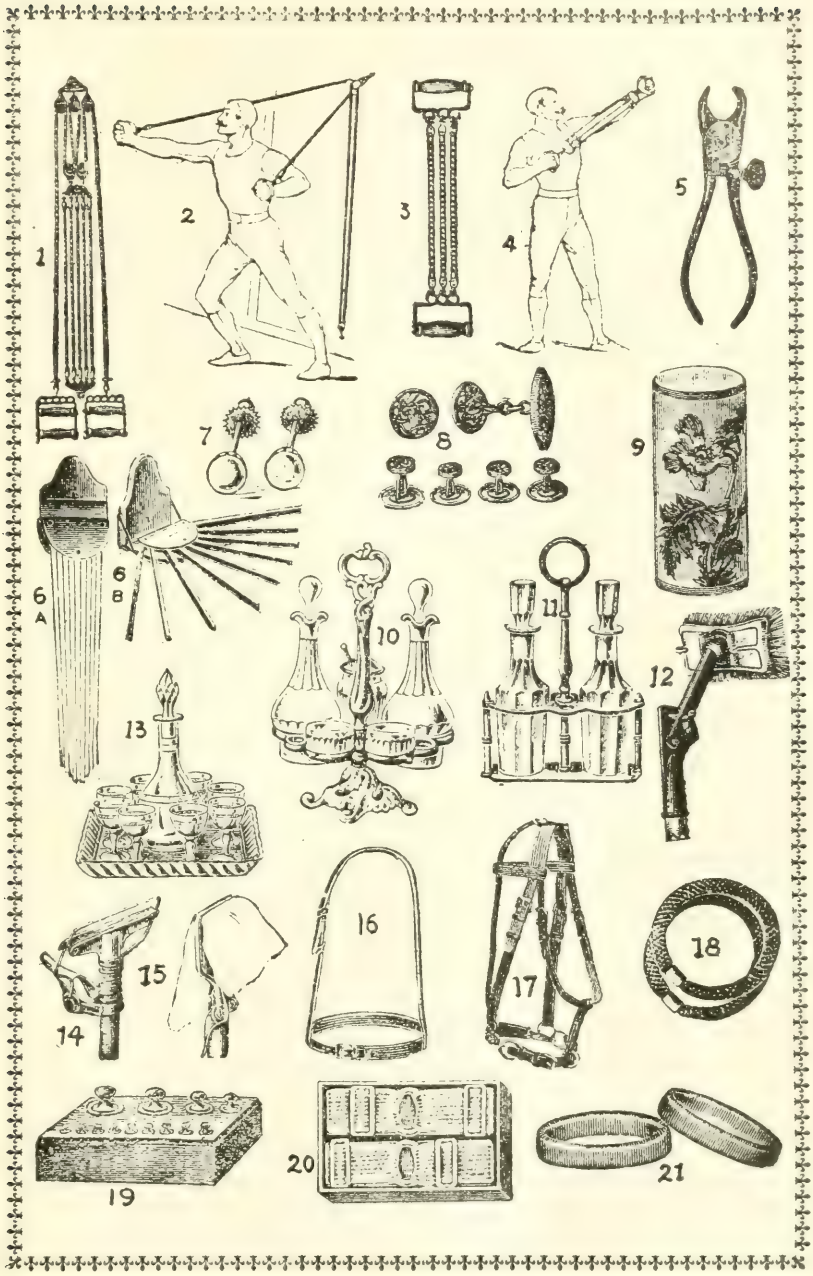
1
2
3
4
5
6 A
6 B
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21

## COMMENTAIRES

1 et 2. — La seule culture physique que connaissaient nos aïeux était le travail manuel qui, du point de vue du développement et de l'assouplissement des muscles, vaut bien toutes les inventions modernes. Parmi ces dernières, on peut compter L'EXERCISEUR (fig. 1 et 2) que les Anglais nomment *body extensor*.

2 et 3. — L'exerciseur favorise le développement athlétique de toutes les parties du corps humain ; L'EXTENSEUR est borné dans son usage au renforcement des bras seulement.

5. — Pour empêcher le terrain cultivé d'être fouillé, bouleversé par le groin puissant des pourceaux, les cultivateurs y fixent un anneau qui rend très sensible cette charrue nouveau genre de ces infatigables laboureurs. De cette façon, les pourceaux deviennent incapables de continuer leurs déprédations. Avant d'être fixé au groin de l'animal, l'anneau est entrouvert. On le met dans l'ANNELEUR que l'on ferme en serrant. L'anneau, en se fermant aussi, transperce la partie supérieure du groin et y demeure attaché. Impossible alors de fouiller et de dévaster les champs et les jardins. Il faut dire ANNELER et non ALÉNER un pourceau. Nos cultivateurs emploient aussi les mots " embrocher " et " enclaver ".

6. — Séchoir à linge ouvert (6a) et fermé (6b).

7. — Il est plus temps que jamais de mettre au rancart le mot anglais *stud* et de le remplacer par BOUTON DE MANCHETTES (ne pas dire *poignets*).

8. — Un *set* complet de boutons de chemise se dit UNE GARNITURE de boutons.

9. — Il faut dire un PORTE-PARAPLUIE (fig. 9) et non un *stand* ou un *rack* à parapluies.

10 et 11. — Il ne faut pas confondre L'HUILIER (fig. 11) et la MÉNAGÈRE (fig. 10). L'huilier ne contient que le vinaigre et l'huile; la ménagère a de plus la moutarde, le poivre, le sel, etc.

12. — La brosse munie d'un long manche dont on se sert pour laver les vitres des hautes fenêtres se nomme LAVE-VITRES.

13. — De même que l'on dit SERVICE et non *set* de vaisselle, de table, à thé, de toilette, de fumeurs, on dit aussi SERVICE à liqueurs.

14 et 15. — Il n'y a pas longtemps encore, l'ustensile de ménage désigné par les numéros 14 et 15 était appelé *mop* dans les journaux canadiens-français. Les annonceurs, pour ne mentionner que la maison Dupuis Frères, lui donnent depuis quelque temps le nom de VADROUILLE, ce qui est magnifique. Il faudrait aussi remplacer *mopper* par VADROUILLER (le plancher).

16 et 17. — Les figures 16 et 17 représentent deux sortes de " licoux à tête ", la MUSEROLLE (fig. 16) et le CAVEÇON (fig. 17).

18. — Ces élastiques servant à retenir les manches de chemise qui sont trop longues se nomment BRACELETS, d'après le catalogue de Saint-Etienne, France.

19. — Un *set* de poids (fig. 19) est une de ces malheureuses expressions hybrides que tout le monde devrait se garder d'employer. Il faut dire un JEU DE POIDS. On dit aussi un JEU d'avirons, de clefs, d'aiguilles à tricoter, de bréviaires, d'ornements d'église (chape, chasuble, dalmatiques, etc.).

20 et 21. — De même que l'on fait une catachrèse en disant : *à cheval* sur un bâton, sur la clôture, sur un âne, on en fait une autre en donnant aux BRACELETS représentés par les figures 18, 20, 21, le nom de " jarretières à bras ".

**Abbé Etienne BLANCHARD,**

331, Sainte-Catherine-Est, Montréal.

# A travers les Faits et les Oeuvres

Le bilan des opérations militaires. — Les défaites russes. — Varsovie menacée. — Le danger actuel pour les Alliés. — L'immense effort de la France. — Une appréciation du *Times*. — Les pertes allemandes. — Les effectifs anglais. — Au parlement britannique. — Le bill d'enregistrement national et celui des munitions. — Le ministère de coalition. — L'esprit parlementaire. — Lord Kitchener. — La grève des mineurs gallois. — Le Saint-Père et la presse. — Fausses représentations et calomnies. — L'entrevue du sieur Latapie. — Démentis autorisés. — Le devoir des catholiques. — L'Allemagne et les Etats-Unis.

APRES un temps d'arrêt dans l'offensive austro-allemande et quelques succès partiels des Russes, nouveau mouvement en avant des alliés teutoniques en Pologne et poussée formidable vers Varsovie; *statu quo* en Belgique et en France ; opérations peu décisives sur les frontières austro-italiennes; progrès lents des Alliés aux Dardanelles: tel est le bilan de la guerre pour les dernières semaines.

Les grands coups sont portés en ce moment sur le théâtre oriental des hostilités, et malheureusement ce sont les Allemands qui les portent. Depuis l'évacuation de la Galicie par les Russes, les généraux du Kaiser ont formé un nouveau plan de campagne. Il s'agit pour eux de refouler les armées russes au nord et au sud de Varsovie, de manière à encercler cette ville dans une étreinte à laquelle il lui soit impossible de résister. Et, en prenant la capitale de la Pologne, ils espèrent en même temps couper la retraite à leurs adversaires, faire plusieurs centaines de mille prisonniers, et rendre im-

possible un retour d'offensive des Russes. Ils portent plus loin leurs desseins. S'avançant rapidement en Courlande, ils veulent s'emparer de Riga, et, de ce point stratégique, lancer une double attaque par mer et par terre contre Saint-Petersbourg. Jusqu'ici leur plan audacieux a réussi. Ils ont percé la ligne russe à deux endroits, et Von Hindenburg au nord, Von Mackensen au sud marchent sur Varsovie dans un mouvement convergent qui menace les communications du grand-duc Nicolas et va le forcer probablement d'abandonner cette ville pour ne pas perdre plusieurs de ses corps d'armée.

Au moment où nous écrivons ces lignes, l'entrée de l'ennemi dans cette capitale semble être une question de jours, peut-être une question d'heures. Il faut admettre que la situation n'est pas brillante pour les Alliés en Pologne et sur la frontière nord-est de la Russie. Sur ce théâtre, les Allemands peuvent se glorifier d'incontestables succès. Depuis quelques semaines ils ont fait subir aux Russes de terribles défaites. Quelles en sont les causes? Doit-on les attribuer au manque de munitions dont souffrent ces derniers ? Sont-elles dues à l'insuffisance des voies stratégiques que nous avons déjà signalée ? Ou bien faut-il reconnaître que les plans de campagne allemands sont conçus avec une habileté supérieure? Quoi qu'il en soit, les dernières semaines ont apporté de dures déceptions à ceux qui comptaient par-dessus tout sur l'invasion de l'Allemagne par les innombrables soldats du Tsar.

Cependant il ne faudrait pas être trop pessimiste ni croire trop facilement à l'effondrement russe. Nous lisions ces jours-ci ces observations critiques sur les dernières opérations : " Les Russes ont déclaré catégoriquement que leur plan de campagne n'est pas de défendre comme indispensable un territoire particulier, mais de faire perdre à l'ennemi

autant d'hommes que possible, afin d'user et de réduire ses effectifs. Ceci peut s'accomplir aussi bien en retraitant qu'en avançant, tant que l'ennemi peut être induit à attaquer des armées retranchées... Cela ne doit pas être oublié, si l'on ne veut pas se laisser envahir par le pessimisme en présence des retraites russes. C'est lorsque Napoléon poursuivait sa course vers Moscou, où il croyait à tort voir briller l'étoile de sa destinée, que sa victorieuse carrière touchait à son terme. Le meurtrier conflit de Pologne saigne à blanc l'Autriche et l'Allemagne, juste comme la marche sur Moscou détruisait la dernière grande armée des vétérans. "

Voilà qui peut être très ingénieux. Mais il n'en reste pas moins indiscutable que les défaites russes en Galicie, en Pologne, et en Courlande, reculent indéfiniment les perspectives de succès final pour les Alliés. Sans doute, nous ne croyons pas que l'Allemagne puisse pousser très avant une invasion en Russie, ni frapper celle-ci de coups mortels. L'éloignement des bases de ravitaillement, la nature des lieux, les distances à parcourir et la concentration russe s'accentuant en proportion même de l'avance teutonne rendraient la situation trop difficile pour les armées du Kaiser. Mais en tenant compte de ces faits, en espérant même des victoires russes qui arrêteraient net l'invasion allemande, il n'en reste pas moins à craindre que l'Allemagne, après avoir écrasé ses adversaires en Galicie et en Pologne, et avoir brisé leur offensive pour plusieurs mois, ne puisse reporter sur la Meuse, l'Aisne et l'Yser, des masses d'hommes assez considérables pour broyer enfin les lignes franco-anglaises.

C'est le grand danger du moment. Jusqu'ici les Français et les Anglais ont tenu bon. Sur le théâtre occidental des hostilités, ils ont plutôt l'avantage. Depuis le printemps, en Flandre, dans l'Artois, dans l'Argonne, sur la Woëvre et en Lorraine, les Alliés ont presque constamment été heureux

dans leurs opérations. Neuve-Chapelle, Carency, Ablain, Saint-Nazaire, Neuville, Saint-Vaast, les Eparges, Hattonchâtel ont été des défaites allemandes. Les Français et les Anglais ont gagné du terrain sur toute la ligne. Mais leurs progrès pourraient-ils se continuer en face d'une ruée germanique renforcée soudain d'un million d'hommes ? Ne pourrait-on pas redouter, sur quelque point de l'immense front de cinq cents milles, un fléchissement et une trouée ? Et alors qu'adviendrait-il ? Serait-ce une nouvelle marche sur Paris à travers l'Argonne et la Champagne, ou bien la capture de Calais, avec l'établissement d'une base navale sur le détroit, terrible menace pour l'Angleterre, et un formidable retour offensif vers la capitale française à travers les départements de la Somme et de l'Aisne ? Tout cela est possible. Mais hâtons-nous d'ajouter que l'on peut espérer des événements moins désastreux. Les Russes vont probablement donner encore aux Allemands assez de mal pour les empêcher de jeter sur la France la plus grande partie de leurs forces. Et la France elle-même a des réserves d'hommes, de matériel de guerre et de munitions, qui peuvent lui permettre de tenir tête à l'avalanche teutonne. Le fait est qu'elle a jusqu'ici étonné ses amis aussi bien que ses ennemis. Sa force de résistance, l'énergie de son offensive, son endurance, l'ampleur de ses effectifs, l'efficacité de son armement, la sûreté de sa stratégie, la souplesse de sa tactique ont vraiment dépassé tout ce qu'on pouvait attendre d'un pays dont la préparation n'était pas comparable à celle de l'Allemagne. Ce que le général Joffre et le haut état-major français ont accompli depuis onze mois est merveilleux.

Un écrivain militaire anglais écrivait dernièrement dans le *Times* : " Je ne crois pas que l'histoire fournisse un parallèle d'un aussi grand problème avec d'aussi nombreux développements, nouveaux et compliqués, qu'il fallait résoudre au

milieu d'une lutte à mort. Il ne s'agissait pas d'utiliser des ressources déjà disponibles et organisées. La tâche du général Joffre était une réforme organique de l'armée et une réorganisation nationale précise. Cela eût été impossible s'il n'avait eu derrière lui un peuple inspiré par l'esprit de sacrifice. Il n'y eut pas de politiciens pour faire de l'obstruction. Le généralissime fut un dictateur national et les hommes politiques ses collègues volontaires. Il n'est pas possible, dans un aussi bref espace, d'expliquer les mesures prises pour augmenter la force de l'armée française. Il suffit de dire que d'importants contingents, jusqu'ici exempts du service, furent convoqués, que tous les réservistes furent incorporés et que la classe 1915, qui, normalement, aurait dû commencer son entraînement à la fin d'août, était déjà sous les drapeaux avant la fin de 1914. En même temps, des mesures étaient prises pour convoquer des classes plus jeunes. Le résultat fut qu'avant le printemps, les forces actives de l'armée française étaient largement augmentées et que des réserves substantielles seront disponibles durant l'été et l'automne. "

Le même écrivain parle ensuite des engins de guerre et des munitions : " Il y a dix mois qu'en France on s'est rendu compte de la nécessité d'un effort national organisé, nécessité, que nous avons ressentie en Angleterre ces temps derniers. Chaque usine,chaque atelier qui pouvait être adapté à la fabrication des canons et des obus fut utilisé. Le résultat fut que l'approvisionnement en mars avait augmenté de 600 pour 100 par rapport au début de la guerre, proportion qui doit maintenant atteindre 900 pour 100. On n'avait pas seulement en vue la quantité, mais la qualité. De nouveaux types de canons lourds, de grenades à main et de bombes et tout le matériel nécessaire pour la guerre de tranchées furent improvisés avec une rapidité étonnante. Il faut comprendre que ce ne fut pas seulement un effort officiel, mais un effort national. Partout

il s'est formé des comités d'industriels notables et chaque fragment d'usine et toute l'intelligence du pays ont été utilisés. Il reste sans doute beaucoup à faire encore, mais ce qu'a fait la France jusqu'à présent est un enseignement du point de vue de l'organisation nationale. "

Le collaborateur du *Times* signale aussi l'efficacité des transports : " Depuis le début de la guerre, dit-il, les chemins de fer français ont transporté d'un point à l'autre du théâtre des opérations plus de 100 divisions au moyen de plus de 10,000 trains ayant effectué des voyages variant de 100 à 600 kilomètres. Les 12,000 automobiles de l'armée ont été utilisées pour transporter des troupes à raison de 250,000 hommes par mois. Comme dans l'armée anglaise, le ravitaillement a été régulier et excellent, et le service médical a été également parfait. Malgré l'inclémence de la saison hivernale, la mortalité a été plus faible qu'en temps de paix. "

Nous croyons que l'écrivain anglais n'exagère en rien l'immense effort de la France et sa puissance de réserve. Sans doute elle a subi des pertes cruelles. Mais l'Allemagne aussi en a subi. En cette matière, il est bien difficile de donner des chiffres précis. Cependant certains calculs paraissent assez probables. M. Hilaire Belloc, dans la publication *Land and Water*, faisait récemment un travail de computation qui nous semble digne d'être noté. " Tout d'abord, il faut remarquer, écrivait-il, que la guerre de tranchées des six derniers mois a coûté plus cher en vies humaines que les combats en rase campagne. C'est-à-dire que la moyenne de 1 tué pour 7 blessés, qui était exacte pour les premières phases de la campagne sur le front occidental, ne se trouve plus justifiée dans la guerre de tranchées, où le bombardement intensif de positions fixes répérées d'avance, produit une proportion de tués plus élevée par rapport aux pertes totales. — Les pertes totales de l'armée britannique en France ont été, jusqu'au 31 mai,

de 258,069 hommes,soit entre un quart et un tiers des forces totales engagées. Sur ce chiffre de pertes il y a un cinquième de blessés ou prisonniers. Cependant, parmi les tués sont comptés tous ceux qui sont morts de maladie ou de blessures, de sorte que la proportion des tués britanniques se trouve plus forte que ne le saurait, à conditions égales, celle des tués allemands, qui, eux, sont indiqués sur des listes faites sur le champ de bataille, où ne sont donc compris ni les morts de maladie ni les morts de blessure. — Donc, puisque la proportion de tués par rapport aux pertes totales est de 1 pour 5 dans l'armée britannique, d'après les listes faites dans les conditions décrites, cette proportion est d'au moins 1 pour 6 dans l'armée allemande en se basant sur les chiffres donnés par les Allemands eux-mêmes, dans les conditions expliquées plus haut. Si l'on sait le chiffre des tués allemands on peut calculer le total des pertes allemandes en tués, blessés et disparus, à l'exclusion des malades. — Ce chiffre des tués nous ne l'avons pas de façon complète pour toute l'Allemagne, mais nous l'avons pour la Prusse. Il était de 250,000 environ, avant la dernière grande offensive des impériaux en Galicie. En multipliant ce chiffre par 6 on arrive à 1 million 500,000 hommes pour les seules forces prussiennes. Il faut ajouter environ un cinquième pour les autres Etats allemands et on arrive à 1 million 800,000 hommes pour tout l'empire. Il faut ajouter environ 80 pour cent pour les Autrichiens (car c'est là à peu près la proportion d'effectifs entre les deux alliés). — On arrive à un total de 3,240,000 pour les pertes totales des deux empires en tués, blessés, ou disparus, sans compter les malades et sans compter les pertes de la dernière campagne de Galicie, qui ont été énormes. — C'est donc une estimation prudente que de dire que les empires alliés ont actuellement entre trois et quatre millions d'hommes mis définitivement hors de combat. Les forces vives, en hommes, de

ces deux nations, ont, depuis le début de la guerre, subi un déchet qui peut être estimé, en gros, à 50 pour 100. "

Disons qu'il y a en ceci quelque exagération. Il n'en semble pas moins manifeste que les alliés austro-allemands ont fait depuis le commencement de la guerre une immense consommation d'hommes. Leur réserve ne saurait être inépuisable. Et, assurément, elle ne peut être comparée à celle de la Russie, dont la population est de 170 millions. Si le grand-duc Nicolas peut conserver ses armées intactes, toujours face à l'ennemi, reculant peut-être, mais combattant sans cesse, remplissant constamment ses cadres par le flot ininterrompu de ses renforts, et se tenant prêt aux retours d'offensives immédiates aussitôt que les armées du Kaiser diminueront l'intensité de leur pression, rien n'est compromis et le succès final devra appartenir aux Alliés. N'oublions pas que jusqu'ici l'armée anglaise, qui s'est battue avec une intrépidité admirable, n'a eu que des effectifs relativement peu considérables. Lord Lansdowne parlait l'autre jour, dans la Chambre des lords, des forces britanniques actuellement en France, et les évaluait à vingt-deux ou vingt-trois divisions, soit environ 460,000 hommes. Si leurs pertes ont été de 258,000 pendant les dix premiers mois de la guerre, la mère-patrie aurait donc mis en ligne à peu près 700,000 hommes. Or, d'après les autorités apparemment les plus sûres, lord Kitchener aurait levé et équipé au moins deux millions d'hommes, depuis le mois d'août dernier. Disons que, là-dessus, il y en a une centaine de mille aux Dardanelles. Où sont les autres? Nécessairement ils doivent être sur le point d'entrer en scène. C'est précisément ce qu'affirmait, en date du 10 juillet, un correspondant de la *Tribune* de New York : " La grande ruée anglaise, affirmait-il, commencera vers le 1er août. L'Angleterre jouera alors sa grande partie dans cette guerre. Ces renseignements ont été fournis par un an-

cien journaliste bien connu à New York et à Londres, qui est enrôlé dans les Fusilliers Royaux. Cet homme partait pour le front le 14 juillet avec l'avant-garde de la grande armée de 2,000,000 d'hommes de Kitchener,qui est enfin en route. Avant la fin du mois, il y aura en France un autre contingent de 750,000 hommes de troupes anglaises, dit le militaire. Bien que la censure n'ait rien laissé percer au dehors, il se fait de grands préparatifs depuis le commencement du mois en Angleterre pour que l'armée de Kitchener soit rendue en France vers le 20 juillet. Les troupes qui partent sont celles qu'on a enrôlées depuis le commencement de la guerre jusqu'en janvier. Personne ne part sans avoir fait au moins six mois d'entraînement. L'autre million de troupes servira de réserve. Les grands camps militaires anglais sont maintenant déserts et attendent les recrues nouvelles, conscrits ou non, qui y seront envoyées dès que le registre national — une demi-mesure de conscription — sera terminé. Ce grand départ de troupes a réveillé l'Angleterre. L'ancienne armée se composait du plus pauvre élément de la nation, dont le départ affectait très peu la vie de la nation, tandis que les forces actuelles se recrutent dans toutes les classes et emporteront avec elles le coeur même de l'Angleterre C'est le meilleur corps de troupes qui ait jamais quitté l'Angleterre. C'est le dernier grand coup de force de l'Angleterre, a répété le journaliste-soldat, en terminant. "

Si, réellement, l'Angleterre peut transporter en France un million d'hommes, d'ici à quatre semaines, il nous semble qu'il est impossible à l'Allemagne de gagner la formidable partie qu'elle a si audacieusement engagée.

A l'heure actuelle, le fait de guerre qui pourrait avoir le plus d'influence sur la durée des hostilités, ce serait la victoire des Alliés sur la péninsule de Gallipoli, leur entrée triomphante dans la mer de Marmara et le Bosphore et la chute de

Constantinople. Du coup, le facile ravitaillement de la Russie en munitions serait assuré, avec sa contre-partie, c'est-à-dire le ravitaillement des Alliés en céréales. Et la Grèce, les Etats balkaniques se détermineraient sans doute à attaquer les deux empires germaniques. Ce serait le coup de grâce. Peut-on espérer ce grand succès ? Les Turcs se battent désespérément. Et le passage du détroit est défendu par des fortifications puissantes. Cependant les alliés franco-anglais gagnent constamment du terrain. Ils ont enlevé aux ennemis des positions importantes, et la résistance turque semblerait faiblir, par suite du défaut de munitions, dont les Ottomans commencent eux aussi à souffrir.

Nous faisions observer, le mois dernier, que la diversion italienne n'avait guère fait sentir encore son efficacité. Il en est de même en ce moment. La situation militaire dans le Tyrol et en Illyrie n'a pas subi de modifications bien marquées. Les progrès de l'armée italienne sont lents et ses opérations n'ont eu jusqu'à présent rien de décisif. Apparemment l'entrée en scène de l'Italie n'a pas eu pour résultat de forcer l'Autriche à diminuer ses effectifs en Galicie et n'a pas affaibli son action militaire sur le front oriental des hostilités. Il faudra qu'elle pousse plus énergiquement son offensive, si elle veut que son intervention soit reconnue comme un facteur important dans la guerre actuelle.

* * *

Et maintenant, laissant de côté les spéculations et les calculs relatifs au grand conflit, jetons un coup d'oeil sur ce qui s'est passé dernièrement au parlement britannique. Le ministère de coalition a soumis son bill d'enregistrement national. C'est M. Walter Long, le ministre de l'intérieur, qui en a expliqué la nature. Voici quelles en sont les grandes

lignes. Le bill décrète l'enregistrement officiel de toutes personnes, des sexes masculin et féminin, entre les âges de quinze et de soixante-cinq ans. Cet enregistrement doit se faire sous la direction des autorités locales. Il devra indiquer l'âge et l'occupation du déclarant. On l'engagera à offrir son travail volontaire conformément à ses aptitudes spéciales. Des certificats d'enregistrement seront émis. Le bureau du gouvernement local aura la juridiction nécessaire à cet enregistrement, par l'intermédiaire du régistraire-général, comme pour le recensement, et le bureau du trésor en paiera les frais. Les rapports de l'opération seront dépouillés avec toute la célérité possible.

Le parti ouvrier n'a pas fait un accueil enthousiaste à ce projet de loi. Mais sa répugnance ne saurait suffire à empêcher son adoption.

Le bill des munitions a été voté par la Chambre, avec un amendement qui limite le pouvoir du gouvernement de soumettre obligatoirement à l'arbitrage tous les conflits du travail. Sir Henry Dalziel, en proposant un nouvel article, transférant les pouvoirs possédés par le département de l'ordonnance du ministère de la guerre au nouveau ministre des munitions, a déclaré que l'administration du département a été reconnue comme un scandale national. D'autres membres ont critiqué le département et pressé le gouvernement de donner des éclaircissements sur la vérité des accusations. M. Lloyd George, en réponse, a dit qu'il est plus important de garantir que les erreurs commises dans le passé ne seraient pas renouvelées. Il a admis qu'il y a eu de sérieuses erreurs de jugement, ajoutant qu'on chercherait à déterminer les responsabilités. Après les déclarations du ministre, Sir Henry Dalziel a retiré son amendement.

Quoique le ministère de coalition soit extraordinairement fort, puisqu'il s'appuie sur la masse des deux grands partis

anglais, ses mesures ne sont pas exemptes de critique et d'opposition de la part des membres de la chambre des communes, en marge des libéraux et des unionistes. En temps de guerre, l'esprit parlementaire n'est pas ce qu'il y a de plus utile ni de plus admirable. Et l'on serait tenté de croire qu'une bonne et intelligente dictature serait alors de mise. Nous croyons qu'au fond du coeur ce doit être l'avis de lord Kitchener, en ce moment. Il doit parfois se sentir impatienté des tâtonnements et de l'allure circonspecte rendus inévitables par la nécessité d'obtenir le concours du Parlement et par la crainte des courants d'opinion, d'autant plus que nul aussi bien que lui, en Angleterre, n'a mesuré, dès le début, la grandeur de la tâche à accomplir, l'étendue et la durée des sacrifices à consentir. On a paru généralement surpris lorsqu'il y a onze mois il a déclaré que cette guerre durerait trois ans, et maintenant on se demande s'il n'a pas été le plus clairvoyant de ceux qui faisaient alors des pronostics. Il continue de faire appel à la nation anglaise pour grossir les effectifs dont l'Angleterre a besoin, afin d'être en état de faire l'effort décisif. Le 9 juillet il a tenu au Guildhall une assemblée au cours de laquelle il a rappelé que la guerre moderne demande plus que jamais beaucoup d'hommes, de matériel et d'argent. Les emprunts admirablement souscrits fournissent tout l'argent requis ; le ministre des munitions va donner un nouvel élan à la fabrication des engins et des projectiles ; mais il faut encore des hommes. Et le ministre de la guerre a exprimé l'espoir que le peuple anglais saura comprendre en ce moment son devoir national.

Malheureusement, nous devons constater que ce devoir n'est pas également compris par tous. Et la grève des mineurs du pays de Galles est venue en donner une triste démonstration. La production intensive du charbon est en ce moment l'une des nécessités vitales de l'Angleterre. Les mouvements

de la flotte, l'alimentation des manufactures, qui doivent fabriquer à jet continu les munitions dont on a un si cruel besoin, consomment chaque jour des milliers de tonnes de houille. La houille, en ce moment plus que jamais, c'est la suprématie des mers, c'est la rapidité des transports, c'est la force des armées, c'est l'instrument de la victoire. Eh bien, en présence d'une telle situation, près de deux cent mille mineurs gallois n'ont pas hésité à se mettre en grève pour une question de salaires. Il est possible qu'ils eussent des griefs fondés. Mais lorsque la nation est en péril, lorsqu'une semaine d'inaction du pic et de la pioche peut signifier d'incalculables désastres sur terre et sur mer et peut-être l'humiliation et l'asservissement de la patrie, le simple geste de se croiser les bras devient un crime national. Ajournons le règlement des comptes et travaillons ! Les mineurs gallois n'ont pas fait ce raisonnement patriotique, et ils ont donné aux ennemis de leur pays le réjouissant spectacle d'une grève en temps de guerre. Ils ont pratiquement défié le gouvernement, qui était armé d'un pouvoir de coercition contre les grèves et les grévistes. Enfin l'intervention personnelle de M. Lloyd George, l'homme du pays de Galles, a déterminé une solution. Les propriétaires de mines ont accordé un relèvement des salaires, et les ouvriers ont repris l'ouvrage. Mais le souvenir de cet épisode restera longtemps dans la mémoire des patriotes anglais.

* * *

Dans notre dernière chronique, nous parlions de la situation difficile faite au Pape par les événements. Cette situation est aggravée encore par les indiscrétions et les calomnies d'une certaine presse. Depuis le commencement de la guerre, le Souverain Pontife s'est vu en butte à toutes sortes de sollicitations et de mises en demeure. On n'a pas voulu comprendre qu'il est et doit être essentiellement neutre dans ce gigantesque conflit. Les agences télégraphiques et les corres-

pondants de journaux se sont mis de la partie. Et plusieurs incidents extrêmement désagréables et regrettables ont eu lieu. Le plus récent a été celui dont le triste héros est M. Louis Latapie, représentant du journal *La Liberté*. Ayant obtenu la faveur d'une entrevue avec le Saint-Père, il n'a pas rougi d'en publier un compte rendu absolument inexact. Il a fait dire au pape des choses que celui-ci n'a ni pensées ni dites, spécialement relativement à la violation de la neutralité belge et au sinistre du *Lusitania*. L'*Osservatore Romano* a immédiatement protesté contre ce rapport fallacieux. Et, à cette occasion, il a rappelé " qu'il existe une différence essentielle entre les documents publics officiels du Saint-Siège et les lettres d'ordre privé. Pour ce qui est de la guerre européenne, la pensée du Souverain Pontife n'est pas douteuse, car elle a trouvé en différents temps une claire expression dans de nombreux documents pontificaux...Ces documents publics officiels représentent fidèlement les idées du pape et du Saint-Siège, qui en accepte toute la responsabilité. " Mais on n'a pas jugé que cela fût suffisant, et le cardinal Gasparri lui-même, le secrétaire d'Etat, a publié dans le *Corriere d'Italia* une déclaration qui a mis M. Latapie à sa place et flétri sa vilenie. Nous tenons à en publier quelques passages : " M. Latapie, dit le cardinal, a inventé complètement une foule de graves assertions. Vous devez vous rappeler qu'une phrase isolée du contexte ne peut pas reproduire fidèlement une pensée, ou, ce qui est pis encore, elle lui apporte une signification absolument erronée... " Le cardinal Gasparri nie que le pape ait dit " Ceci eut lieu sous le pontificat de Pie X ", quand M. Latapie lui demanda s'il était bien nécessaire d'instituer une enquête pour savoir si la neutralité de la Belgique avait été violée. Il ne révèle point ce qu'aurait dit le Saint-Père. — Mais, beaucoup plus grave encore est la confusion de M. Latapie quand il parle des relations du Saint-

Siège et de l'Italie, poursuit le cardinal Gasparri. Voici l'opinion réelle du pontife : " Il est vrai qu'il désirait que l'Italie restât en dehors du conflit, sur réception des concessions de l'Autriche, parce qu'il souhaitait que l'Italie n'eût pas à souffrir des horreurs de la guerre, et qu'il se préoccupait de la délicate position qui serait faite à l'Eglise, si l'Italie entrait dans la mêlée. Une fois la guerre déclarée, l'Eglise devenait absolument neutre. Il n'a cherché en aucune façon à empêcher les catholiques d'accomplir leur devoir, selon leurs consciences, et il a fait tout ce qu'il a pu pour le bien-être spirituel des soldats. — Le pontife reconnaît que le gouvernement italien a fait tout ce qui lui était possible pour atténuer les difficultés qui auraient pu s'élever entre lui et le Saint-Siège. La correspondance du Vatican n'a pas été touchée. Mais ce n'est pas à dire pour tout cela que la situation du Saint-Siège soit normale. Il n'entend pas créer des embarras au gouvernement. — Le Saint-Père a fort déploré la destruction du *Lusitania*, mais il ne pouvait pas se prononcer directement sur cet incident, parce qu'il avait devant lui une question de fait, au sujet de laquelle chaque côté apporte une version différente. " Le cardinal a terminé son entrevue par les paroles suivantes : " En ce qui me concerne personnellement, j'ai vu M. Latapie juste quelques minutes. Pendant ce court laps de temps, il n'a pas été question des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la France. M. Latapie aurait mieux fait, s'il avait tenu la promesse qu'il me fit formellement, de ne rien publier sans y avoir été préalablement autorisé. Mais, comme cette promesse formelle n'a pas été suffisante pour préserver le Saint-Siège d'indiscrétions aussi déplorables, M. Latapie aura l'honneur d'être le dernier journaliste à être reçu par le Saint-Père au cours de la guerre. "

Nous avons lu avec joie ces déclarations du cardinal-secrétaire d'Etat. Et nous avouons volontiers que les derniè-

res phrases nous ont particulièrement fait plaisir. Il est incontestable que le meilleur moyen de supprimer les inventions et les fausses interprétations des journalistes, c'est de supprimer les entrevues.

Et maintenant, s'il nous était permis de donner un conseil à nos journaux catholiques canadiens, nous leur demanderions d'exercer la plus grande vigilance sur la publication des dépêches concernant le Saint-Siège et le pape. Notre expérience personnelle — acquise au cours de vingt-cinq ans de journalisme — nous permet d'affirmer que, presque toujours, elles sont mensongères ou tendancieuses, qu'elles défigurent la vérité, faussent les paroles et travestissent les actes. On dirait qu'il y a là une conjuration judéo-maçonnique. Or il nous incombe, à nous catholiques, de la déjouer, au moins en ce qui nous concerne, par notre défiance, par notre réserve, par nos avertissements au public, nos démentis préjudiciels et nos rectifications ultérieures. Il nous incombe de démasquer et de stigmatiser comme ils le méritent les folliculaires de l'acabit du sieur Louis Latapie. Nous avons là un strict devoir à accomplir envers celui qui est notre père et notre roi spirituel.

* * *

L'Allemagne a enfin adressé au gouvernement de Washington sa réponse à la communication de ce dernier, relativement à la sécurité du commerce américain et à la campagne des sous-marins. Cette réponse est évasive sur toute la ligne. Elle élude la question posée dans la note du président Wilson. Elle n'admet en aucune façon que la destruction du *Lusitania* doive être condamnée. Elle ne reconnaît pas que les sous-marins, avant de couler un navire marchand qui porte des munitions, doivent donner d'abord aux passagers le temps de l'évacuer. Elle ne pouvait être considérée comme satisfai-

sante par le gouvernement des Etats-Unis. Le président Wilson l'a déclaré péremptoirement dans sa communication du 21 juillet. La note allemande, a-t-il dit, ne saurait être acceptée par nous, " parce qu'elle omet de prendre en considération les différences entre les deux gouvernements et ne signale aucun moyen de faire en sorte que les principes reconnus de loi et d'humanité soient appliqués dans la controverse actuelle. " Le gouvernement américain exprime nettement son désappointement. Il regrette que l'Allemagne n'ait pas désavoué l'acte criminel du commandant qui a coulé le *Lusitania*. Il repousse l'idée d'ouvrir des pourparlers avec l'Angleterre concurremment avec ceux qui se poursuivent entre les Etats-Unis et l'empire germanique et maintient que chaque question doit être traitée séparément. Enfin, il déclare sur le ton le plus énergique que la répétition d'actes comme la destruction du *Lusitania*, " lorsqu'ils affecteront des citoyens américains, sera considérée par le gouvernement des Etats-Unis comme délibérément non amicale ". On regarde généralement cette note comme la plus forte que le gouvernement de M. Wilson ait adressée à celui du Kaiser depuis le commencement de ce débat.

**Thomas CHAPAIS.**

Saint-Denis, 28 juillet 1915.

---

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LE PERE DE SMET, (1801-1873), par le R. P. Laveille, s. j., 1 vol. in-8, 561 pages, et une carte. Prix : 5 frs. — Liège, Dessain, 1913.

Ce livre est plus qu'une monographie, plus qu'une biographie ; il chante un hymne à l'honneur de l'Eglise catholique, de la compagnie des Jésuites, de la Belgique aussi. Ce sera l'un des titres de gloire de celle-ci d'avoir fourni à la république américaine son *Las Cases ;* c'en sera un pour l'ordre de saint Ignace de lui avoir procuré un François-Xavier ; ç'en sera un pour la foi du Christ de lui avoir donné l'un de ses apôtres les plus humains.

*Quam pulchri pedes evangelizantium !* Evangéliste, prédicateur, apôtre, le Père de Smet n'a cessé de l'être. Sa vie active de cinquante années s'est épuisée à éclairer la barbarie des lumières de la civilisation chrétienne. Il n'est guère de tribu indienne, au nord et au centre des Etats-Unis, qui n'ait entendu sa parole et n'ait été subjuguée par elle. De Smet laisse à d'autres les Blancs, il va aux plus déshérités. Pour ceux-ci il franchit la mer huit fois ; pour eux il parcourt ce formidable itinéraire de 87,000 lieues, soit 260,929 milles (p. 527) dont il décrit à ses frères le tracé (400). Et sa parole est si convaincante que les conversions se chiffrent par centaines et par milliers. Elle est si féconde en bons résultats que les protestants eux-mêmes lui en rendent grâce publiquement.

*Quem pulchri pedes evangelizantium pacem!* C'est que prêchant le Christ en apôtre, il passe parmi les sauvages en pacificateur. On sait l'histoire (441, 507 et seq) : invasions par les Blancs des territoires occupés par l'Indien, révolte de celui-ci, prise d'armes du gouvernement américain, abêtissement du sauvage par l'alcool, accaparement de ses domaines, concentration de l'homme rouge dans sa *réserve*, violation de cette réserve elle-même et annihilation des peuplades les unes après les autres (379). La conduite des Etats-Unis dans toute cette affaire fut si odieuse qu'un de leurs écrivains a pu en intituler le récit *A century of dishonour*. Or dans ce conflit sans cesse renaissant, le Père de Smet est reconnu par les autorités civiles et militaires elles-mêmes comme le seul

pacificateur possible. Et c'est plaisir de suivre le missionnaire dans ces pérégrinations où, devançant les commissaires officiels, il dispose à les écouter les coeurs ulcérés de " ses enfants ". Toujours il réussit, parce qu'il emploie le seul moyen pratique, la loyauté, la sincérité; quand il échoue, c'est que la duplicité des traitants contrecarre l'effet de sa parole conciliante.

*Quam pulchri pedes evangelizantium bona!* Cette habileté à concilier les sauvages permit à de Smet de leur procurer toute espèce de biens. Avec ses confrères, il avait contribué à élever, à maintenir, puis à développer en Université le collège de St-Louis. Il songea ensuite à inspirer aux tribus nomades, avec le goût de la culture, celui de la vie sédentaire. Il tenta — et il parvint — à créer parmi elles de véritables réductions, analogues à celles du Paraguay, où l'on appliquait le même plan d'évangélisation (170) et les mêmes procédés d'enseignement (192-3, 196). Le résultat de tous ces efforts, ce fut la paix entre les membres d'une même famille, les familles d'une même tribu, les tribus d'une même peuplades. Le résultat, ce fut encore une émulation continuelle à se modeler sur le modèle divin, au point que la société indienne finit par ressembler à la société chrétienne des origines et que l'on y vit briller des âmes comme celles de Watomika le prêtre (302) et du chef Ignace (512).

Pourquoi faut-il que tant de bienfaits soient devenus stériles dans la suite par la cupidité, l'injustice et le dévergondage des Blancs? C'est la seule impression triste de ce livre profondément réconfortant que cette supériorité de la prétendue barbarie indienne sur la prétendue civilisation blanche. Au-dessus de cette honte et de ces infamies, dont le récit se mêle à la biographie du missionnaire, sa figure de saint a beau se lever comme un soleil: ou demeure avec le sentiment que le rouge barbare, une fois subjugué par le Christ, valait mieux encoree que le blanc civilisé et infidèle à sa foi. Heureusement, cet aveu est encore un hommage à la force de l'Eglise (370-371), dont de Smet semble l'une des plus attirantes incarnations.

Homme de bien, homme de paix, homme d'apostolat: tel est ce Belge tenace, véritable sauveur de l'Indien américain comme Las Cases l'avait été de l'Indien mexicain. Il est aux prises avec les problèmes les plus redoutables qu'ait agités la république voisine, celui de l'immigration (357-8), celui du prosélytisme antireligieux des Frères Ignorantins (366) ou antisocial des Mormons (374, 428), celui de l'esclavage (ch. 19). En face de chacun d'eux il unit à une sainte condescendance dans l'action

une vigoureuse intransigeance dans la doctrine : il dit le mot juste sur le rôle du prêtre-soldat (421) et de l'aumônier militaire (374, 429-430).

Autour de ce prodige d'activité gravitent quelques-unes des figures les plus brillantes de l'histoire religieuse ou profane : le délégué Mgr Bédini (368), le grand O'Connell (212), l'agitateur Kossuth (365). L'histoire du Canada s'y entremêle avec la sainte physionomie de Mgr Blanchet (201), le groupe des émigrés de Caughnawaga (130) et la belliqueuse ardeur du chef sioux Sitting Bull (492).

Enfin l'on admirera comment cet homme tout dévoué à l'Eglise, et chez qui les affections humaines semblaient éteintes, demeure néanmoins profondément attaché à sa famille (398). C'est la preuve que l'amour de Dieu, loin d'étouffer l'amour humain, l'avive au contraire en le purifiant et en le sactifiant ! E. C.

* * *

LA QUESTION JUIVE, par l'abbé Huot. 1 vol. in-12, 37 pages. Prix : 10 sous. — Québec, *L'Action Sociale*, 1914. — *Lectures sociales populaires.*

Le procès de Kief a donné, chez nous, comme ailleurs, une recrudescence d'actualité à la question du meurtre rituel, comme la conférence et le procès du notaire Plamondon avaient remis sur le tapis la question juive.

C'est pour éclairer l'opinion sur ce double problème que M. l'abbé Huot a réuni en brochure les documents qui étayaient une de ses conférences. Elle a donc la valeur d'un document. L'on se rendra compte, à la lire, que l'interprétation est absolument conforme aux faits cités. La documentation est d'ailleurs si abondante qu'elle étouffe le commentaire ; empruntée aux organes les plus sérieux, elle n'est nullement suspecte.

Et le lecteur conclura que, si le Juif est un homme comme un autre, parce qu'il n'agit pas toujours comme agissent les autres hommes, il confère à ceux-ci le droit et leur impose souvent le devoir de ne pas le traiter comme les autres. E. C.

* * *

NOTES D'UNE INFIRMIERE (1914), par Mme Eydoux-Démians. 1 vol. in-12, 214 pages. Prix : 3 fr. 50. — Paris, Plon, 1915.

Le livre de Mme Démians est composé de chapitres détachés publiés d'abord dans *Le Correspondant*.

Il ne faut pas y chercher cette contexture solide qui caractérise tous les ouvrages français de doctrine ou d'observation. Ce sont, comme le titre l'indique d'ailleurs, de simples *notes*, des tableautins, scènes d'ambulance ou d'hôpital, véritable kaléidoscope où évoluent toutes les formes de la bonté, bonté radieuse de la Soeur Gabrielle ou bonté souffrante du pioupiou mutilé.

Une idée pourtant perce à travers tous ces traits sublimes, une idée qui les relie et en fait un tout : c'est celle de la ténacité du soldat français, de sa résignation en face de la lutte nécessaire, de sa confiance dans la victoire finale. Chaque chapitre du volume offre une manifestation différente de ces impressions communes à tous les figurants.

On sort de cette lecture convaincu que, si une voyoucratie aristocratique donne de la France une pénible image, la plèbe, sous ses dehors rudes et parfois grossiers, y a gardé l'âme idéaliste des aieux. Et l'on se dit que, quelle que soit l'issue de la guerre présente dans le domaine matériel et économique, la vraie France y aura trouvé l'occasion de se ressaisir et de s'affirmer enfin.

Cette impression finale n'est agréable à personne plus qu'aux descendants de la nation dont le poète a écrit :

> Oui, nous sommes encor la race aux longs cheveux
> Qui ne sait plus faiblir quand elle a dit : Je veux !

E. C.

* * *

JEUX ET CHANTS DU PATRONAGE, par Marie-Lucie. In-8 carré broché : 3.50 fr. ; cartonné : 4 fr. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Avec ce livre, quelles que soient les circonstances, vous avez mille moyens variés d'amuser, d'intéresser, de passionner les jeunes.

Il y a des jeux de salle, il y a des jeux de jardin ; une grande variété de courses, de concours ; ces jeux éveillent l'émulation, développent les ressources intellectuelles, sont une école d'endurance ; habilement dirigés, ils ont une portée morale, patriotique et chrétienne, d'autant plus assurée qu'elle pénètre par l'entraînement du plaisir.

Que de jolies choses on peut apprendre aux enfants, tout en les amusant! L'auteur en est bien convaincu; les jeux, comme les chants indiqués dans son livre, sont du meilleur goût.

* * *

LES VERTUS DU CHRIST, par H.-C. Schuyler, S. T. L. Traduit de l'anglais par F.-J. Bonnassieux. Tome II : *La Charité du Christ*. 1 vol. in-32, cadres rouges. Prix : 1 fr.; *franco*, 1.15 fr. -- P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Dans une introduction pleine de solide théologie, l'auteur distingue nettement la charité de la simple philanthropie, et la charité naturelle de la vertu surnaturelle. Il signale l'obstacle principal à la charité, cet égoïsme que tous portent au fond de leur coeur; et il rappelle que la vraie charité ne saurait exister sans l'amour de Dieu. Il précise enfin l'objet de cet ouvrage: l'étude de la vertu de charité dans son exercice par rapport au prochain et l'examen des divers moyens propres à la mettre en pratique.

Fidèle à sa méthode, le P. Schuyler montre d'abord quelle fut la charité de Jésus, parfait modèle de toute vertu. Il retrace le tableau touchant des secours apportés par le Sauveur à tous les infortunés qui l'approchèrent en Galilée et en Judée; il en tire les règles qui doivent diriger notre conduite à l'égard des pauvres et des malades.

* * *

TRESOR D'HISTOIRES SUR LE SACRE-COEUR, par l'abbé Millot, vicaire général de Versailles. In-12. Prix: 3.50 fr. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Ce volume complète la série des Trésors d'Histoires. Voici les titres des principaux chapitres: Histoire de la dévotion au Sacré-Coeur — L'image du Sacré-Coeur — Le scapulaire et la médaille du Sacré-Coeur — Les promesses — Les amis du Sacré-Coeur. Il y a là toute une mine à exploiter à la disposition des fidèles qui veulent s'édifier et des prêtres qui ont à faire des lectures ou à donner des sermons pendant le mois de juin. Inutile d'ajouter qu'il peut être utilisé avec grand profit pour les instructions données, le premier vendredi du mois, dans bon nombre de paroisses.

* * *

# Un Sauveur de la Race Acadienne

---

CE sauveur, ce fut l'abbé Jean-Mandé Sigogne. Né en France, à Beaulieu, en 1763, il avait été ordonné prêtre en 1787, et il exerça le saint ministère dans son propre pays, à l'époque tourmentée de la révolution, au moins dix ans. Comme nous voulons ici raconter surtout son oeuvre en Acadie, nous nous bornons à rapporter, de sa vie antérieure, les circonstances dramatiques de son départ de France.

Un jour que les gendarmes, ayant reçu l'ordre de l'amener pour lui faire prêter le serment de la *Constitution civile du clergé*, étaient sur ses traces et allaient l'atteindre, l'abbé Sigogne, averti à temps, chercha refuge chez une bonne femme du peuple qu'il mit brièvement au courant de sa situation. Aussitôt, elle le conduisit vers une petite pièce retirée, et l'y fit monter en lui recommandant de tenir la porte toute grande ouverte. En même temps, elle ouvrait une fenêtre qui donnait sur le jardin. Puis, elle se remit à son travail habituel, sans rien laisser paraître sur sa figure. Bientôt les gendarmes arrivent et demandent où est le prêtre qu'ils ont vu entrer. — " Je l'ai à peine aperçu, dit la femme, il est sorti par là "; et elle montrait la fenêtre ouverte.—Incrédules, les gendarmes visitent la maison de la cave au grenier, excepté pourtant la petite pièce toute grande ouverte où se trouvait le fugitif. Convaincus dès lors que l'abbé était en effet passé par la fenêtre, ils sortent promptement à sa recherche.

Ainsi poursuivi et ne se sentant plus en sûreté dans son propre pays, l'abbé Sigogne résolut de partir pour l'Angleterre. Rien de plus empoignant que ses adieux à ses parents. A son père, qui pactisait hélas! avec les révolutionnaires et

qui occupait une fonction publique, il demanda comme dernier service la faveur d'un passe-port. Le père ne put contenir son émotion. Il n'osait refuser à son fils sa feuille de route, mais en même temps il le pressait de prêter serment, " comme l'ont fait tant d'autres bons prêtres ", disait-il. " Ma conscience me le défend, répliquait l'abbé. Je reconnais le pape comme mon supérieur et père et le Souverain-Pontife me défend cette action." Les yeux courroucés du père cherchèrent encore, mais en vain, à fléchir la volonté du fils. Après une longue conversation : "Ne sais-tu pas, lui dit-il, que le papier que je t'ai remis peut me coûter la vie?" Sans prononcer une parole, l'abbé déchira le passe-port et en jeta les morceaux au feu. Père et fils s'embrassèrent quand même une dernière fois. L'abbé alla ensuite embrasser sa mère : " Mon pauvre enfant, mon pauvre enfant ! " ce fut le dernier cri de l'amour maternel, et ce cri résonna longtemps dans le coeur affectueux du missionnaire.

M. Sigogne demeura deux ans en Angleterre, y exerçant d'abord le modeste métier de tourneur, et y remplissant ensuite les fonctions de précepteur dans une famille noble. Enfin les circonstances l'amenèrent au Canada.

* * *

L'abbé Sigogne arrivait en 1798 à la Nouvelle-Ecosse, et, avec l'approbation de l'archevêque de Québec, prenait bientôt possession de la mission acadienne de la Baie Sainte-Marie. Quarante-cinq ans s'étaient écoulés depuis la dispersion des Acadiens. En 1767, Jean Dugas, parti d'Annapolis, avait été le premier colon à revenir habiter ces rivages. L'année suivante, quelques compatriotes exilés aux Etats-Unis, pris de nostalgie, vinrent le rejoindre. En 1772, on comptait vingt-quatre familles à l'Anse-des-Leblanc et deux à la Pointe-de-

l'Eglise. Grâce au zèle des missionnaires, surtout des abbés Bailly et Bourg, la religion s'était maintenue. Mais combien l'esprit de foi s'était affaibli, vu la rareté de la venue du prêtre !

Aussi, lorsque M. Sigogne arriva, ceux qui avaient été élevés sous l'oeil du prêtre,à Louisbourg et à Beaubassin,avant *le grand dérangement*, étaient déjà disparus. Ils avaient été remplacés par une jeunesse peu soucieuse de respecter l'autorité. Vivant au milieu des forêts, se livrant aux durs travaux du défrichement, elle avait en horreur toute contrainte et se pliait difficilement devant le pouvoir quel qu'il fût. Quelques-uns même avaient contracté des alliances avec des filles de sauvages, ce qui n'était pas de nature à développer chez eux l'amour de la civilisation.

L'abbé Sigogne eut donc, dès son arrivée, à faire face à de nombreuses difficultés. La chapelle qu'on avait construite était des plus pauvres. On y manquait de tout. Il voulut y placer des fonts baptismaux, puis une chaire. Le croira-t-on ? Ces quelques améliorations suscitèrent des opposants. Plus nombreux encore furent les mécontents lorsqu'il s'agit de changer le site de l'église et de bâtir une maison de Dieu plus appropriée aux besoins de la population. On alla même jusqu'à porter des accusations contre l'honnêteté du pasteur. Le curé crut devoir répondre en chaire à ces calomnies. " Je me dois à moi-même, dit-il, je dois surtout à mon caractère de prêtre de me justifier de vos accusations. Si vous soupçonnez mon honnêteté dans la gestion des biens de votre église, après l'approbation donnée à mon administration par Monseigneur, comment osez-vous me confier la conduite de vos âmes? Car, si je peux être infidèle à l'égard des *trésors d'iniquité*, comme les appelle l'Evangile, comment peut-on attendre que j'agirai plus justement avec les biens éternels ? — Mes fautes me couvrent de confusion et mes imperfections me rendent

indigne du sacerdoce. Cependant j'ai eu le bonheur de confesser la foi devant les peuples et les tribunaux, et j'ai supporté pour elle l'éloignement de mes parents et de mes amis, la perte de mes biens, les tristesses de l'exil. Gloire et grâces en soient rendues à Dieu! Pouvez-vous croire après cela que je sois venu dans ce pays pour y perdre mon âme en retenant contre la justice les biens périssables de ce monde ? "

Ces fières paroles, si elles ne réussirent pas à faire taire les mauvaises langues, réveillèrent du moins les âmes timides et donnèrent une heureuse impulsion au travail de l'église en construction. Le curé dut revenir encore une fois sur le même sujet et même menacer les opposants du refus des sacrements. " J'aimerais mieux voir le feu du ciel tomber sur la charpente de l'église et la consumer, disait-il, que de la voir commencer de si mauvais gré et avec tant de méfiances et de disputes. L'Eglise de Jésus-Christ est une société d'union, de paix et de charité, et le temple que vous voulez construire,vous le bâtiriez sur l'intérêt et les vengeances personnelles? Je vous déclare donc en ce moment, au nom de Dieu, puisque je suis votre pasteur, que je refuserai mon ministère à ceux qui ne viendront pas me promettre de travailler à l'église. Si vous trouvez mauvais que j'emploie ce ton d'autorité, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes et cherchez un autre pasteur plus conciliant. "

Pour l'honneur des gens de la Baie Sainte-Marie, dont l'opposition eut sans doute pour cause le manque d'esprit public et aussi peut-être le souvenir de la conduite intéressée de certains missionnaires qui avaient précédé la venue du Père Sigogne, hâtons-nous de dire que ce coup d'autorité calma les esprits. Les travaux de l'église furent continués. La bénédiction en fut faite le 19 avril 1808, au milieu de la joie de toute la paroisse.

En 1820, la chapelle et le presbytère devinrent la proie

des flammes. Sans se laisser décourager un instant, le bon curé se mit de nouveau à l'oeuvre. Mais des difficultés d'un nouveau genre vinrent bientôt l'assaillir. L'entrepreneur ayant accepté de construire à un prix très bas, le Père Sigogne dut quêter lui-même afin d'obtenir les fonds pour finir les travaux. Inutile de dire que ces quêtes ne furent guère populaires. Cependant la nouvelle église, de plus larges proportions que l'ancienne, et le presbytère furent bénis avec grande pompe et au milieu de la joie générale en 1828.

Les quelques centaines de familles qui formaient alors le noyau acadien de la Baie Sainte-Marie s'étaient établies sur la côte à une distance d'à peu près quinze lieues. Elles devaient parcourir un long chemin pour se rendre à l'église. Le Père Sigogne songea à construire une autre chapelle à l'extrémité sud de la baie, et il choisit le Cap Sable pour en être le site. C'était l'endroit où, suivant le témoignage de M. Bailly, " il y avait le plus de catholiques et les plus fervents d'ailleurs ". Leur obéissance, leur piété, leur grand attachement à la religion et leur respect pour le prêtre étaient connus de Mgr Briand, évêque de Québec. Pour les mêmes raisons qu'à la Pointe-de-l'Eglise,le Père y rencontra pourtant un fort groupe de mécontents et il crut devoir se plaindre en chaire de leur opposition. Si nous rapportons ses paroles, ce n'est pas tant pour montrer ces paroissiens sous un mauvais jour que pour faire connaître les moeurs de l'époque. " N'avez-vous pas tous ensemble, chrétiens, disait-il, signé une requête à Monseigneur, lui demandant de trancher les difficultés survenues entre vous ? Et maintenant que la chose est réglée, est-il convenable, est-il honorable, est-il juste, je dirai plus, n'est-il pas de la dernière injustice de laisser toute la charge à quelques-uns, pendant que les autres inventent des prétextes pour se dérober ? Si Monseigneur savait le peu de cas que l'on fait de ses ordres, de sa générosité, s'il voyait

le peu de zèle et la mauvaise volonté d'un si grand nombre, il vous interdirait les divins offices jusqu'à ce que vous montriez plus de zèle pour les choses de Dieu, plus de respect pour la religion et plus d'ardeur pour votre salut. "

Le Père déclare encore, comme à la Pointe-de-l'Eglise, qu'il se verra dans l'obligation de refuser les sacrements aux récalcitrants. On s'étonnera de cette sévérité, si contraire à nos moeurs actuelles. Bien maladroit serait aujourd'hui le pasteur d'âmes qui voudrait sévir de la même façon. Il faut reporter son esprit aux usages du temps et se rappeler que les Acadiens en général avaient pour le prêtre un respect que la persécution et l'exil n'avaient fait qu'augmenter. Si le Père Sigogne s'est servi de ces moyens extrêmes, c'est qu'il savait que ses paroissiens ne passeraient pas outre. Et, comme il s'agissait du bien des âmes, la charité chrétienne lui commandait de les prendre. De fait, ces procédés eurent un effet salutaire. L'église était bénite le 21 août 1908 au milieu de la paix et de l'allégresse de toute la population.

Pour en finir avec ces questions de construction, nous dirons encore que le Père Sigogne bâtit des chapelles et fonda des paroisses à Pomcoup en 1815 et à Meteghan en 1817.

* * *

La question du support du curé suscita de même une forte opposition. C'était une nouveauté, et les Acadiens d'alors avaient en horreur la nouveauté. Sans doute, ils reconnaissaient en principe au curé le droit de vivre de l'autel. Mais on se divisait sur les moyens à prendre pour assurer cette subsistance. Tous convenaient de voter, pour le soutien du pasteur, quatre cents dollars, à être repartis entre les missions de Sainte-Marie et de Sainte-Anne. Mais — chose qui fera quelque peu sourire — un certain nombre voulaient que chaque

famille, riche ou pauvre, eût la même somme à payer, sous prétexte que le riche ne réclamait pas plus les services du curé que le pauvre. Si facile que soit la réponse à cette prétention, le bon curé crut nécessaire de la donner en chaire. " Votre conduite, dit-il, à l'égard du prêtre est contraire à la charité et à la justice ; elle l'est aussi à la piété et à la religion. Vous voulez que tous soient traités également, parceque les besoins sont les mêmes pour tous. Je conviens que les besoins sont les mêmes, mais votre fortune ne l'est pas, non plus que les biens de l'esprit. Ne payez-vous pas les taxes civiles en proportion de vos moyens? C'est une folie et une absurdité de prétendre qu'un homme faible peut porter un fardeau aussi pesant que celui d'un homme fort; c'est une injustice d'extorquer d'une personne une somme qu'elle ne peut donner. Je ne suis point venu ici pour arracher le pain de la main des enfants, ni pour prendre le bien de l'orphelin : je renoncerai plutôt à mes droits." Et, comme on conseillait au Père de refuser les sacrements à ceux qui négligeaient d'acquitter cette obligation de conscience : " Non, répondit-il fièrement, la religion me défend de mêler les sacrements à mes intérêts personnels. " Il préféra par la suite s'en rapporter uniquement à la charité de ses fidèles. Grâce à son tact, à son esprit conciliant, il parvint à s'assurer une honnête subsistance.

* * *

Si soucieux que fût le Père Sigogne du temporel de ses églises, ce qui lui tenait au coeur avant tout, c'était d'être un pasteur d'âmes sans reproche. Ses brebis avaient besoin de la parole de Dieu. Le bon curé la leur distribua en chaire et au confessionnal. Ses instructions étaient simples, claires, précises. Celles qu'il a écrites formeraient un ouvrage de solide

prédication. Les grandes vérités du salut avaient été plus ou moins obscurcies chez ces Acadiens. Il les leur rappelle avec une éloquence qui dut faire couler des larmes abondantes. Il tonne contre les abus alors existants, contre la danse, la mode, etc. La grâce de Dieu aidant, il parvint à faire revivre sur les bords de la Baie Sainte-Marie les vieux siècles de foi. La première communion des enfants tenait une grande place dans son coeur de pasteur et il s'acquittait de ce devoir par des catéchismes préparatoires prolongés. Les processions du Saint-Sacrement se faisaient toujours avec grande solennité. On honorait Jésus dans son tabernacle le mieux qu'on savait le faire, et, si la communion fréquente n'était pas en honneur comme aujourd'hui, il faut attribuer cette lacune aux idées jansénistes de l'époque.

L'Acadien aime le chant; il est né chanteur. Il a longtemps chanté ses douleurs, il chante toujours ses espérances. Le Père Sigogne sut tirer profit de ce talent de ses paroissiens pour rehausser l'éclat des fêtes religieuses. Il mit en musique nos hymnes liturgiques, nos messes, nos vêpres, et les fit si bien apprendre au choeur de ses jeunes gens qu'on venait de loin pour les entendre. On vit souvent des protestants se mêler à la foule des assistants et verser des larmes.

Bref, le Père Sigogne ne négligeait aucun moyen de sanctification. Aussi eut-il la consolation, à la fin de ses jours, de voir son peuple régénéré, sanctifié, donnant l'exemple de toutes les vertus domestiques. L'autorité du pasteur, si souvent méconnue dans les commencements de son apostolat, devint de plus en plus respectée et aimée. Il s'en servit plutôt pour louer la vertu de sa population que pour lui faire des reproches. S'il sévit parfois, il le fit la peine dans le coeur, la voix larmoyante et toujours grave.

Un trait fera voir l'influence dont il jouissait, surtout à la fin de sa carrière. Mais encore ici gardons-nous

bien de porter un jugement d'après nos idées et sachons placer les choses dans le cadre des moeurs et des habitudes du temps. Un couple, lié par un empêchement de parenté, était allé contracter mariage devant un ministre apostat. Quelques personnes avaient encouragé cette mauvaise action. Le scandale se répandit comme une traînée de poudre et il menaçait d'avoir de tristes conséquences. Le Père Sigogne, la mort dans l'âme, fustige, dans son sermon du dimanche suivant, cette espèce d'apostasie et interdit l'église à ce couple malheureux et à neuf autres personnes qui avaient trempé dans le scandale. Le peuple sortit de l'église muet de stupeur. Quelques-uns durant la semaine conseillèrent aux excommuniés de faire leur soumission, ce qui eut lieu. Le curé accepta la soumission. Mais il imposa une pénitence publique aux malheureux époux. " Pour la réparation de ce scandale, leur dit-il, vous assisterez les dimanches et fêtes à la prière et à la sainte messe près de la porte de l'église, la fille la tête couverte d'un mouchoir blanc, le jeune homme portant un mouchoir blanc autour du cou. Vous tiendrez l'un et l'autre une chandelle à la main depuis le *sanctus* jusqu'à la *communion*. La durée de la pénitence sera de six ans, sauf l'indulgence de l'évêque ou la mienne. Acceptez-vous cette pénitence ? Promettez-vous devant Dieu de l'observer fidèlement? " Et, d'une voix étouffée par les sanglots, les coupables répondirent : " Oui, nous vous le promettons. " Bénis sont les peuples où les pasteurs des âmes jouissent d'une telle autorité !

* * *

Après son ministère, rien ne tenait plus au coeur du Père Sigogne que l'instruction. On conçoit facilement ce que devait être l'instruction chez les Acadiens après cinquante ans d'isolement et de vie au milieu de la forêt. La majeure

partie d'entre eux ne savaient ni lire ni écrire. Le bon curé résolut de travailler à leur procurer ce bienfait de l'instruction, et, à cette fin, il ouvrit d'abord les portes de son presbytère.

Mais comme ce mode d'enseignement donnait peu de satisfaction, vu les distances que les enfants avaient à parcourir, il en appela aux mères de famille plus instruites et les chargea de l'enseignement de leurs enfants et de ceux des familles du voisinage. Il établit en outre dans la sacristie une école du dimanche. Il obtint même, en certains quartiers où les gens étaient mieux groupés, quelques instituteurs. Comme on manquait de maisons d'école, ceux-ci s'installaient avec leurs élèves dans les maisons des cultivateurs à tour de rôle. Chaque famille, où s'établissait l'école ambulante, était tenue de donner le logement et la nourriture au maître et aux élèves. L'instituteur ne recevait guère d'autre salaire. On comprend dès lors qu'il ne fût pas toujours facile d'en avoir qui fussent compétents. Ce système finit par donner des résultats satisfaisants. L'apathie du peuple s'éveilla à la longue. On comprit ce qu'apporte l'instruction à la formation de l'intelligence, la supériorité qu'elle procure à celui qui en est pourvu.

De ces écoles volantes on fit bientôt des écoles fixes. Des maîtres et de maîtresses enseignant presque gratuitement, on passa aux instituteurs et institutrices payés sinon richement, au moins d'une manière convenable. Grâce au zèle infatigable du pasteur, la transformation s'opéra si complète qu'en 1851 — après la mort du curé cependant — les Acadiens de la Baie Sainte-Marie s'enorgueillissaient d'avoir dix-sept écoles, fréquentées par 422 enfants sur 600, tandis que les protestants du comté voisin n'avaient que 900 enfants comme assistance moyenne sur une population scolaire de 1500. C'est une preuve que l'argent et le confort ne font pas tout dans l'enseignement.

Le programme de ces écoles n'était pas, à la vérité, très chargé : du catéchisme, de l'arithmétique, un peu de lecture et d'écriture. Pour ceux qui désiraient une instruction plus complète, le curé fonda ce que nous pourrions appeler une école presbytérale. Une dizaine de jeunes gens reçurent ainsi chez lui une éducation assez soignée et une instruction assez développée : grammaire, arithmétique, histoire sainte, catéchisme de persévérance, etc. Tous les livres de la bibliothèque du Père Sigogne étaient mis à contribution. Le plus illustre de ses élèves fut Louis Bourque, qui, plus tard, obtint un mandat de ses concitoyens pour la législature. Le règlement qui devait régir les écoliers ressemble beaucoup à celui qu'ont accepté tous nos fondateurs de collège. On se faisait obéir plutôt par la douceur.

Il nous fait plaisir de rapporter ici une page du Père Dagnaud, l'auteur de la *Vie du Père Sigogne*. " La prière faite, le déjeûner pris, le ménage rangé, raconte-t-il, les écoliers allaient à la sacristie transformée en école pendant une bonne partie du jour. Le Père les y attendait. Un coup d'oeil jeté sur eux, et la classe commençait,active et absorbante pour les uns, lourde et distraite pour les autres, utile à tous par les leçons qu'ils entendaient. Les cahiers d'écriture étaient d'un genre spécial, qui déconcerterait fort les enfants gâtés de nos écoles. Le Père conservait précieusement les enveloppes des lettres qu'il recevait. Il les distribuait à ses élèves, indiquant à chacun les moyens les plus économiques d'utiliser ce modeste champ ouvert à son activité. Personne ne songeait à sourire ou à se plaindre, et les bâtons, les essais de lettres se suivaient, s'accumulaient, tremblant sur l'enveloppe. Lorsque tous les points étaient occupés et que la vue la plus perçante eût inutilement cherché un espace libre, les plus habiles décollaient avec précaution les bords, retournaient l'enveloppe et remettaient le cahier à neuf ! Si les enveloppes venaient à

s'épuiser, elles étaient remplacées par de vieux livres, dont on ne respectait ni l'âge ni les services rendus. Le Père en détachait quelques feuillets, montrait du doigt la direction à suivre, les endroits à occuper, et le travail reprenait avec le même entrain que si l'enfant eût reçu une belle feuille immaculée. Les plumes s'usaient vite sur ces feuilles jaunies et rugueuses, et le canif était un compagnon indispensable toujours prêt à remettre les choses en état. "

En vérité, cette méthode d'enseignement ne manque pas de charme et de poésie; mais elle nous rappelle surtout les sacrifices que firent nos pères pour se procurer les bienfaits de l'instruction.

* * *

Le Père Sigogne mourut en 1844, chargé d'années et de mérites, emportant dans la tombe les regrets de toutes ses ouailles. On dit des hommes de Dieu que leur mort est précieuse — *pretiosa mors sanctorum ;* que la renommée de leurs vertus se répand surtout après qu'ils ont cessé de vivre. Ce fut le cas pour cet apôtre venu de France. Les Acadiens lui doivent d'avoir conservé et développé leur foi, d'avoir préservé et fortifié leur race, d'avoir gardé leur langue. Pour les fils d'exilés de la Baie Sainte-Marie, l'incarnation du prêtre selon Jésus-Christ, du grand bienfaiteur, c'est le Père Sigogne.

Entrevit-il — ce saint missionnaire — que son école presbytérale deviendrait jamais une maison d'enseignement secondaire ou supérieure, très florissante, donnant l'instruction à des centaines d'enfants issus de ceux qu'il baptisait et formait avec tant de zèle ? Nous en doutons fort. Mais c'est parce que ceux-ci se sont souvenu des services du Père Sigogne, de son désir de les voir instruits, capables de prendre en mains la direction de leurs destinées, qu'ils résolurent en 1890

de fonder chez eux un collège classique et qu'ils obtinrent de Mgr l'archevêque d'Halifax les excellents éducateurs que sont les Pères Eudistes pour se charger de cette oeuvre. Et c'est parce qu'ils se sentirent puissamment assistés par le souvenir du zélé missionnaire que les fils du bienheureux Eudes malgré la pauvreté et bien d'autres difficultés acceptèrent la noble tâche.

Leurs espérances n'ont pas été déçues. Le collège de la Baie Sainte-Marie compte à peine vingt-cinq ans d'existence et il possède, parmi ses anciens élèves, un évêque (Mgr Leblanc), des prêtres, des hommes de profession en grand nombre. Grâce à ce collège, le français, espérons-nous, sera conservé sur cet historique coin de terre de la Nouvelle-Ecosse. ([1])

Par le monument qui s'élève en face du collège, l'âme du Père Sigogne semble encore planer en ces lieux et les sanctifier. Tant mieux ! On a rendu justice à un grand bienfaiteur. Puissent les bons exemples qu'il a laissés se graver de plus en plus profondément dans le coeur du peuple !

* * *

En 1827, la législature de la Nouvelle-Ecosse adoptait une loi permettant aux catholiques l'accès aux charges publiques, dont ils avaient été exclus jusque-là. Les catholiques de langue anglaise (Ecossais et Irlandais) et les Acadiens s'unirent — chose qui paraîtrait à plusieurs étonnante aujourd'hui ! — pour demander ainsi la suppression du *serment du Test*. Plusieurs protestants s'étaient joints à eux, entre autres Haliburton, le représentant des Acadiens et l'ami intime du Père Sigogne.

---

(1) C'est vraiment dommage, par exemple, que le gouvernement ne permette pas plus de français à l'école primaire et dans les couvents.

A cette occasion, Haliburton fit un discours qu'on peut à bon droit regarder comme un chef-d'oeuvre. A le lire, les protestants d'Ontario trouveraient une invitation à la tolérance, et nous, catholiques français de Québec, une raison de plus pour admirer l'apôtre d'Acadie, le Père Sigogne, qui, d'après les mémoires du temps, n'a pas été étranger à son inspiration. On nous permettra de le rapporter ici. Il est bien à sa place à la fin d'un article sur ce *sauveur de la race acadienne.*

Après un exposé lumineux de l'origine du serment du Test, Haliburton disait :

" Pourquoi, dans ce pays, protestants et catholiques sont-ils unis dans les relations sociales et vivent-ils dans une si parfaite harmonie ? Comment se fait-il que le catholique pleure son ami protestant, accompagne ses restes mortels à sa demeure suprême et mêle ses larmes à la poussière qui recouvre son tombeau? Dans la Grande-Bretagne, l'hostilité paraît au grand jour, mais la cause doit être cherchée ailleurs que dans la simple différence de religion. L'état de l'Irlande nous fournit le triste spectacle de catholiques fidèles à leur conscience, soutenant leurs prêtres et forcés par la loi à payer la dîme aux ministres protestants. Les temples y sont sans fidèles, les pasteurs sans troupeau, les évêques richement dotés sans ministère à accomplir. . . — Les propriétés des églises catholiques sont passées aux mains du clergé protestant. Tout a disparu, presbytères, fondations religieuses et jusqu'aux monastères qu'il est impossible de contempler sans regret dans la majesté de leurs ruines. Où sont-ils, ces asiles de la science et de la charité, où le pèlerin et le voyageur fatigués trouvaient le repos, où le pauvre recevait son pain quotidien et implorait en retour les bénédictions du ciel sur ses bienfaiteurs, où le savoir avait établi sa demeure et où la science pro-

jetait son flambeau sur les ténèbres de la barbarie et de l'ignorance ? — Laissez-moi errer encore comme je l'ai fait souvent par le passé au milieu de ces ruines, et dites-moi, Monsieur le président, si, en passant comme moi à travers ces cours désertes et en marchant sur les pavés cachés sous l'herbe, vous n'avez pas entendu le bruit imperceptible de la lente et solennelle entrée de la procession monastique ? Ne vous a-t-il pas semblé que la cloche du soir répandait ses doux et mélancoliques accents sur le vallon solitaire et que les choeurs des anges lançaient les harmonies de leurs chants à travers les longs cloîtres ou les hautes tours du couvent abandonné? Ne croyez-vous pas que les colonnes et les archeaux gothiques, aussi bien que les murs lézardés et les tourelles recouvertes de lierre, en regardant le travail des spoliateurs, donnent leur tribut de larmes à la mémoire des grands hommes qui les ont élevés ? — Les catholiques, dit-on, sont les ennemis de la liberté civile. Accusation fausse comme tant d'autres ! Qui donc a fait *la grande charte ?* Qui a créé les juges, établi le jury et les magistrats, sinon les catholiques ? A ce peuple calomnié nous devons tout ce qui fait notre gloire. Demandez au gazon de la ferme de Chrysler, demandez à Châteauguay, demandez aux collines de Queenstown si les catholiques sont de braves et de loyaux sujets ? — Ici, nous n'avons entre nous aucune cause de division. Regardez du côté de la ville de Clare, vous y verrez le plus magnifique spectacle : celui d'un peuple entier gardant les mêmes coutumes, parlant la même langue et uni dans la même religion. Regardez le digne pasteur, l'abbé Sigogne. Voyez-le, dès le lever du soleil, entouré de son petit troupeau, remerciant l'auteur de tout bien. Suivez-le près du lit des malades, versant le baume consolateur dans les coeurs affligés, dans son champ, où il donne à son peuple l'exemple du

travail, au presbytère, où il instruit l'enfance, dans son église, où l'Indien oublie son humeur vagabonde et tombe aux pieds de l'homme de Dieu. Prêtez l'oreille et vous entendrez ce prêtre parler à l'enfant de la forêt du grand Dieu qui se cache dans la solitude des bois, dans le bruit de la cataracte et dans la splendeur du ciel étoilé. Et l'Indien remercie Dieu de lui avoir envoyé quelqu'un qui lui enseigne les mystères de la foi dans sa propre langue. "

L'assemblée d'ordinaire froide et réservée tressaillait à ces grands souvenirs, évoqués avec tant d'éloquence. Et l'orateur allait toujours, sincère, persuasif et convaincant. Enfin, après un court récit, très ému, de l'expulsion des Acadiens, il terminait ainsi son remarquable discours : " En ma qualité de représentant des descendants de ce peuple, je ne vous demande pas le retrait du serment comme une faveur. Ce n'est pas de votre pitié que nous l'attendons, mais de votre justice ! Quiconque met sa main sur le Nouveau Testament et l'accepte comme le livre de sa croyance, catholique ou protestant, est mon frère. Dans le sentier que je suis, si je rencontre un catholique, je le salue, je marche avec lui, et lorsque nous arriverons au terme de notre route, je veux, avec ce catholique, jeter un long regard sur le passé, je veux m'agenouiller avec lui, et au lieu de dire avec l'orgueilleux pharisien " je ne suis pas comme ce papiste ", je demanderai que, comme amis, nous soyons également pardonnés, et que, comme frères, nous soyons tous deux bien accueillis. "

Il n'y eut pas un seul vote contraire dans l'assemblée, et on nomma sur-le-champ, pour rédiger la supplique au roi, les ardents défenseurs de la pétition : Uniacke et Haliburton.

Nous avons cru intéressant de raconter ici comment, en

Nouvelle-Ecosse, fut aboli le serment du Test et de citer ce vibrant discours de Haliburton, ne serait-ce que pour constater l'union des catholiques de toutes races dans la défense d'une cause juste et pour montrer la largeur de vues et l'esprit de justice de ces protestants qui firent taire leurs préjugés et surent honnêtement abroger une loi digne des jours de persécution. C'est là une double leçon importante à méditer dans les temps où nous vivons.

**Le chanoine L.-E. COUSINEAU.**

---

# Les Catholiques Italiens et la Guerre

L'ATTITUDE des catholiques italiens a été diversement jugée. Aujourd'hui encore, on entend porter parfois sur cette question des appréciations qui trahissent une connaissance imparfaite des faits. Sans doute, avant la déclaration de guerre de l'Italie à l'Autriche, la majorité des catholiques italiens était opposée à l'intervention armée dans le conflit européen ; mais, du mois de juillet 1914 au 23 mai 1915, et surtout depuis cette dernière date, il y a eu dans leur état d'esprit une lente et profonde évolution. Chrétiens, on comprend qu'ils répugnaient à s'engager dans une guerre qu'ils savaient devoir être affreusement sanglante. Mais les catholiques d'Italie, comme d'ailleurs ceux des autres nations, sont d'ardents patriotes. A mesure que tombait le voile diplomatique qui entourait de mystère les négociations entre l'Italie et l'Autriche, il apparaissait, chaque jour,que les revendications italiennes ne pourraient être vraiment satisfaites que les armes à la main. Voyant donc que, seule, la guerre pourrait amener la solution désirée de tous — à savoir : la réunion à la mère-patrie des terres " irredente " — les catholiques italiens se rangèrent, de plus en plus nombreux, dans le camp des interventionnistes. Cette évolution ne se fit pas brusquement, mais peu à peu, telle raison touchant celui-ci, telle autre celui-là. Ainsi les catholiques d'Italie ne devinrent finalement partisans de la guerre que parce qu'ils en virent l'absolue nécessité pour la réalisation de leur voeux : la plus grande Italie. Leur résolution a donc acquis toute la force et toute la valeur que donne une longue et sage réflexion.

# I

## L'ATTITUDE DE L'EPISCOPAT

Aujourd'hui, tous les catholiques italiens font preuve d'une discipline agissante, d'une générosité ingénieuse que nul n'a dépassée; aujourd'hui, tous font leur devoir avec entrain, prêtres en tête. Nous citerons à ce propos un intéressant et symptomatique article intitulé *L'ardeur des catholiques italiens dans les grandes journées de la patrie* et publié dans la *Settimana Sociale* des 12, 19 et 26 juin. Nos lecteurs savent que cette revue est l'organe officiel de l'*Union populaire des catholiques italiens,* instituée avec les encouragements et sous la direction du Saint-Siège. Dans cet article, on rapporte quelques faits qui montrent combien est grand le patriotisme de l'épiscopat et du clergé italiens. Des journaux que l'on ne peut certes suspecter de cléricalisme ont loué le zèle patriotique des prêtres. Le *Giornale d'Italia* s'exprime ainsi : " L'épiscopat italien est en train d'écrire une de ses plus belles pages immortelles, et ceux qui ont insinué que le neutralisme trouverait dans le clergé d'Italie son dernier refuge ont obtenu un solennel démenti. " La *Sera* de Milan, du 5 juin, insère un article dans le même sens et presque dans les mêmes termes.

C'est qu'en effet les évêques et les prêtres d'Italie donnent à leurs concitoyens un superbe exemple de patriotisme. Il faudrait, en particulier, de nombreuses pages de la *Revue Canadienne* pour reproduire les belles lettres pastorales des évêques du royaume. Ces lettres pastorales, dont nous ne pouvons malheureusement citer que les passages les plus caractéristiques, ont toutes pour but de maintenir la concorde entre tous les sujets de Victor-Emmanuel, de les faire s'entre-aider les uns les autres, de les amener à accomplir généreuse-

ment tout leur devoir,en un mot à conserver très haut le moral de l'armée et de la nation. L'archevêque d'Ancône, Mgr Giovanni Battista Ricci, après le bombardement de la ville par la flotte autrichienne, affirme dans une lettre émue " que ce jour fut heureux et radieux, parce que, dans la cruauté de la mort, il nous a donné plus que jamais droit à la vie. " L'archevêque de Chieti, Mgr Gennaro Costagliola, indique aux catholiques quelles sont leurs obligations patriotiques. C'est dans un langage particulièrement élevé que l'évêque des Marches, Mgr Pio Marcello Bagnoli, a traité du haut de la chaire cette même question. " Comme citoyens, dit-il, nous avons des devoirs à remplir envers la patrie, et des devoirs qui nous obligent à donner à cette même patrie toutes nos énergies, tout notre sang, toute notre vie. Comme catholiques, nous devons puiser, dans les sublimes idéals de la foi et de la raison, la force, le courage, l'héroïsme. Nous devons nous rendre supérieurs à toute souffrance, à tout sacrifice, parce que c'est la voix sacrée de la patrie qui le demande. "

Y a-t-il plus pur patriotisme? Quel encouragement pour les catholiques d'Italie que ces nobles paroles de leurs pasteurs! Quel réconfort moral surtout pour les prêtres! A ceux qui quittaient momentanément l'habit ecclésiastique, pour revêtir l'uniforme militaire, Mgr Caroli, évêque de Ceneda, adressa une allocution sur la haute importance, du point de vue chrétien, de leur double mission de soldats de la patrie et de l'Eglise. " C'est Dieu, leur dit-il, qui vous appelle parmi ceux qui combattent. Oui, c'est la sainte Providence. Dans les privations, dans l'éloignement d'avec ceux qui leur sont chers, dans les épreuves, dans les périls, dans les instants suprêmes, vos compagnons militaires ont un immense besoin de vous, de votre ministère, de votre parole. Votre présence seule leur procurera la force, les soutiendra au milieu des dangers de la bataille. Vous serez pour eux l'ange envoyé de Dieu. "

Ces quelques extraits ne donnent qu'une idée imparfaite de l'ardent patriotisme des évêques italiens. Un fait montrera la valeur que l'on attache justement, dans le royaume de Victor-Emmanuel III, aux paroles si profondément patriotiques des membres de l'épiscopat qui accomplissent avec tant de coeur et de sagesse leur auguste mission. Il s'est constitué un comité, à la tête duquel se trouve un sénateur, pour assurer la publication en volume des plus importantes parmi les lettres pastorales des évêques italiens. Nous souhaitons une grande diffusion à ce livre, et nous espérons même que quelques exemplaires franchiront la frontière canadienne.

## II

## L'ATTITUDE DU CLERGE

Le si digne exemple des évêques a eu, comme bien l'on pense, un salutaire effet sur le clergé de la péninsule. Les prêtres d'Italie ont répondu généreusement à l'appel de la patrie. A côté de la mobilisation militaire, la complétant, il y a eu, comme on l'a très heureusement appelée, une " mobilisation religieuse ". Le nombre des ecclésiastiques actuellement sous les drapeaux dépasse 18,000 prêtres et religieux. Parmi eux, il y en a environ 800 qui sont aumôniers militaires, un millier sont attachés au service sanitaire, et tous les autres sont dans l'armée combattante. En effet, comme on le sait, en Italie ainsi qu'en France, les prêtres sont astreints au service militaire, mais peu après l'ouverture des hostilités le gouvernement a voulu adoucir la loi. D'après les nouvelles dispositions, les ecclésiastiques déjà sous-diacres sont versés dans les formations sanitaires et ceux qui sont officiers de la réserve ou de la milice conservent leur grade. Les prêtres-aumôniers ont la soutane et le brassard international. Plu-

sieurs milliers ont offert leurs services aux autorités militaires. Ils ont à leur tête deux aumôniers en chef, un pour l'armée et un autre pour la marine. Le grand-aumônier de l'armée, Mgr Bartolomasi, a été élevé par le ministre de la guerre à un grade équivalent à celui de général. Le grand aumônier de la marine de guerre est Mgr Rodolphe Bagnini, chanoine de la cathédrale d'Ancône.

De riches citoyens, des maisons religieuses, des évêques ont offert de petits autels de campagne. Ainsi jusque sur le front, sous le feu même de l'ennemi, les soldats pourront entendre la messe; car ils sont braves les aumôniers militaires. On sait que le colonel du 12ème bersagliers a décoré le premier aumônier militaire, don Eduardo Gélardi, du diocèse de Milan, de la médaille d'argent de la valeur militaire " pour son courage et son audace en face du danger ". *L'Idea Nazionale* raconte que " parmi les alpins qui combattent dans le val Sugara, il y a un jeune aumônier qui les suit partout avec un courage admirable et les réconforte et les soutient. Il célèbre souvent la messe à des hauteurs invraisemblables, tandis que la neige glacée fouette les visages et — ce n'est pas rare — que les shrapnels sillonnent l'air avec fracas. Mais personne ne bouge. Célébrant et assistants restent à leur poste, intrépides. Et, quand la messe est terminée, ils reprennent la marche contre l'ennemi. " Ces beaux faits d'armes de deux prêtres italiens sont racontés par le *Corriere d'Italia* : " Le curé Michele Genonesco, de Cuneo, était sergent dans une compagnie d'un régiment qui prit une grande part dans une des plus brillantes attaques à M... L'officier qui commandait le peloton étant tombé, Genonesco le remplaça et conduisit le peloton à l'assaut avec un tel entrain qu'il arriva le premier sur la position occupée par les Autrichiens. Dans un autre combat, le capitaine qui commandait la compagnie tomba à son tour, suivi bientôt du lieutenant gravement bles-

sé. Le sergent Genonesco se mit à la tête de toute la compagnie et la conduisit avec habileté à la victoire finale. Le prêtre sergent a été proposé à la nomination d'officier pour mérites de guerre. Un autre épisode se rapporte au chapelain Luigi Anerano Gravosio, de famille noble. Se trouvant pris, avec la section à laquelle il avait été assigné, dans un engagement extrêmement vif, il ne s'éloigna pas d'un pas, mais, au contraire, il accourut jusqu'aux premières lignes vers l'ennemi et, pendant plusieurs heures que dura le combat, sans se soucier des projectiles de toutes sortes qui pleuvaient autour de lui, il courait d'un moribond à l'autre. Dans les moments où son zèle ecclésiastique et humanitaire ne pouvait s'exercer, il encourageait les soldats par sa parole et par son aide personnel. Si un soldat tombait blessé à un endroit trop exposé, il l'emportait en lieu sûr. La bataille finie sans qu'il lui arrivât rien de fâcheux, il continua à prêter son concours aux médecins pour soigner les blessés. "

Ce courage, les prêtres italiens le puisent dans une foi profonde, très pensée et très sentie. Nous croyons pouvoir intéresser nos lecteurs en leur citant, à ce propos, quelques passages de la belle lettre écrite par l'un de ces aumôniers : " J'ai reçu aujourd'hui la petite caisse élégante qui contient mon autel de campagne... Peut-être partirai-je demain pour la frontière, à la hâte, car les frontières s'éloignent ; mais le coeur ne tremble pas. Si, il a des sursauts, ce sont des sursauts d'envie... J'ai avec moi l'autel ; donc, là, aux tranchées où la jeunesse italienne offre sa vie et ses espérances,je pourrai célébrer la sainte messe. Ainsi, en plein air, en face des Alpes, avec les pieds dans le terrain fangeux, mais avec les mains tendues, l'Hostie blanche s'élèvera. Peut-être un rayon de soleil, toute la clarté du soleil l'inondera, et autour de moi je devinerai les murmures d'une prière intime et fervente. Ce sont les soldats, mes compagnons d'armes, qui, prosternés,

adorent Dieu et qui, dans l'imminence du danger, prient. — Allons, levez-vous au garde à vous ! Le roi du ciel est descendu parmi nous ; à lui, réellement présent, présentez les armes, offrez vos coeurs ! Le bruit du canon ne vous effraye plus ; c'est la voix du maître qui vous appelle au devoir. La mort ne vous épouvante plus ; elle est l'invitation de Dieu à la récompense... Braves soldats d'Italie, votre vie à la patrie, votre âme à Dieu ! — Et vos mères, et vos épouses, et vos soeurs, si éloignées de vous, vouées, pour ainsi dire, à la douleur, soutiendront mes mains de prêtre et s'uniront à moi dans l'offrande. Et dans la communion avec le Christ je trouverai la force nécessaire pour mon oeuvre auprès des blessés, l'ardeur qui réconforte les affligés et l'espérance toujours et partout. " En ces temps où, selon l'expression du poète, " l'homme est un loup pour l'homme ", au milieu de toutes les tristesses de l'heure présente, on est heureux d'entendre, et de la bouche d'un prêtre, des paroles si profondément chrétiennes et si généreusement patriotiques. Cette lettre qui a paru dans les journaux—elle est de Don Girolamo Tagliafero—n'était pas destinée à la publicité. Elle présente cependant, ce nous semble, une valeur particulière, parce qu'elle exprime, avec clarté et sincérité, les sentiments intimes du clergé italien.

Il nous serait facile, en effet, de multiplier les citations de lettres semblables d'aumôniers militaires. Tous ont le même besoin de dévouement, le même amour de la patrie, le même zèle dans leur pieuse mission. Et leur affection pour leurs paroissiens de guerre n'est pas seulement en paroles, elle est active et se traduit souvent de façon touchante. Voici, glanés parmi beaucoup d'autres, quelques faits. Celui-ci est raconté par la *Settimana Sociale* du 19 juin : " A Novare, le salésien Don Ferrero, assistant au passage continuel des soldats qui allaient visiter dévotement l'église de Marie-Auxiliatrice et devinant leur désir de pouvoir envoyer de là, avant de

partir, un souvenir aux êtres chers, trouva le moyen de les satisfaire. " Venez avec moi, dit-il aux soldats, venez ici, je vous donnerai des cartes postales, j'écrirai moi-même pour vous." Aussitôt dit, aussitôt fait : quatre, six petites tables se dressent et la sacristie de l'église de Marie-Auxiliatrice est transformée en grande salle d'écriture. Tout fonctionne à merveille, les soldats sont on ne peut plus satisfaits ; jamais ils ne furent traités aussi fraternellement. Les feuilles de papier à lettres s'épuisent... Mais... les timbres?... Qui pense aux timbres pour les pauvres soldats?...Don Ferrero est salésien,donc, par voeu, pauvre comme Job... Ah! voilà l'inspiration du ciel!... Don Ferrero se présente à ses fidèles tous réunis et leur dit sans autre préambule : " Mes chers frères, j'ai beaucoup de soldats dans la sacristie qui veulent écrire une lettre, peut-être la dernière, à ceux qui leur sont chers, mais ils n'ont pas de timbres et je ne puis leur en fournir. Je vous constitue tous en comité. En l'honneur de saint Antoine apportez-moi de l'argent pour les lettres des soldats. " — La demande est généreusement accueillie. Le comité fonctionne parfaitement. Un comité de personnes anonymes : ni président, ni vice-président ! Les fonds arrivent et en trois jours on recueille plus de 150 francs. " Et les braves soldats ont pu envoyer leur épître, " peut-être la dernière "...

Si vous voyagez en ce moment en Italie, il pourra vous arriver d'assister à une scène du genre de celle que raconte l'envoyé spécial de l'*Arena* de Vérone. " Dans un train militaire, au milieu des soldats, deux aumôniers militaires portent la soutane, au col de laquelle brillent les étoiles distinctives. Aux objets indispensables de l'autel de campagne les deux prêtres ont ajouté des objets profanes, à première vue presque ridicules : bouts de crayons, petits carnets, papier à lettres, étuis, lacets de souliers, boutons de veste, béquilles, etc., etc.! Et tout cela parmi les croix et les madones ! Cela

servira aux soldats. Ils seront, eux les aumôniers, les mamans du régiment... " Les mamans du régiment ", quel plus beau titre pourraient-ils avoir, et comme il fait voir toute la beauté et toute l'utilité de leur religieuse et patriotique mission !

Nous n'avons considéré jusqu'ici que les prêtres mobilisés. Il est d'autres ecclésiastiques dont le rôle est moins glorieux, mais dont le dévouement n'est pas moins grand et nécessaire. Nous voulons parler de ceux qui, trop âgés ou trop faibles pour " partir ", se dépensent dans les oeuvres de charité ou l'assistance aux blessés. Là encore il y a eu mobilisation, et bien mieux mobilisation volontaire. Les religieux très nombreux, comme on sait, en Italie, ont donné l'exemple et quel exemple ! Les Pères Jésuites ont offert à l'autorité militaire leurs plus beaux établissements : à Lecce, le collège Argento, bâtisse monumentale munie de tous les perfectionnements modernes (l'assistance et les médicaments sont donnés gratuitement) — à Rome, l'Institut Supérieur et le collège Pio-Latino-Americano — à Brescia, le collège Arici — à Padoue, l'Antonianum, etc., etc.

Il nous resterait encore beaucoup à dire, en particulier sur l'oeuvre admirable des Pères Capucins et des religieuses. Nous pensons cependant que les faits cités suffiront à donner une idée assez exacte de l'état d'esprit du clergé italien. Et ces faits ne témoignent-ils pas éloquemment que les prêtres d'Italie ont fourni la preuve dans leurs paroles et dans leurs actes d'un patriotisme ardent et éclairé ?

Et avec la *Sera* nous pouvons conclure — en changeant seulement le temps du verbe, car ce qu'elle souhaitait est aujourd'hui effectivement réalisé— : "Le prêtre italien a accompli tout son devoir ; il est vraiment un ami, un frère pour ses compagnons d'armes ; il a su, dans les moments suprêmes, trouver la parole de paix qui, parmi les horreurs et les haines de la guerre, réconcilie les hommes avec l'humanité. "

## III

## DANS LES ASSOCIATIONS ET CHEZ LES LAIQUES

Comme les autres nations belligérantes, le peuple d'Italie est divisé aujourd'hui en deux fractions : les civils et les militaires. Mais un lien spirituel particulièrement fort unit ces deux grandes classes de citoyens : le même amour de la patrie.

Parler des catholiques italiens mobilisés, c'est parler des soldats italiens, car dans le royaume de Victor-Emmanuel les catholiques sont la grande majorité. On a appris par les journaux avec quel entrain les soldats transalpins accomplissent leur devoir. Nous n'insisterons donc pas sur ce point. Mais nous voudrions donner une idée de l'intensité de leur vie religieuse, le catholique puisant dans sa foi une ardeur patriotique toute spéciale. Les lettres qui arrivent du front donnent, à ce sujet, des détails intéressants. Nous lisons dans la *Settimana Sociale* du 19 juin : " Un épisode de piété, émouvant dans sa simplicité, est rapporté dans une correspondance venue de la zône avancée du théâtre de la guerre et publiée dans l'*Unita Cattolica*—" C'était le soir, j'assistais, sans être vu, à la frontière, à un humble mais exquis acte de foi. Il y avait là trois alpins de garde : trois piémontais, grands et robustes comme des chênes. Ils étaient seuls... La patrouille qui avait donné le mot de passe s'était éloignée vers le poste du commandant. Ils étaient seuls... — Au-delà de la frontière, une cloche tinta dans un petit clocher caché derrière une forêt. C'était l'*Ave Maria*. Les trois alpins, avec leur fusil sur l'épaule, se promenaient de long en large, au bord du torrent. Au bruit de la petite cloche, ils enlevèrent leur bérêt garni de plumes, firent le signe de la croix et prièrent. Parmi les ombres envahissantes de la nuit, en face de l'Autriche aux aguets, avec derrière eux l'Italie en armes, ces trois

gigantesques soldats... ah! je te le promets, je les aurais embrassés! "

Le journal *Verona Fedele* rapporte ce qui suit : " En ces jours, en ces heures de libre expansion, Vérone offre un édifiant spectacle. Dans nos églises, dans certaines en particulier, c'est un passage continuel de soldats, jeunes et vieux, qui viennent prier. On se croirait presque à l'après-midi du Jeudi-Saint, lorsque tout le monde visite les sépulcres. Et ils ne viennent pas seulement pour prier. Plusieurs demandent à se confesser. Tous veulent la médaille bénite, parce que tous sentent le besoin d'une protection céleste. Et il n'y a pas que de simples soldats. Des officiers de différents grades demandent à la prière et aux sacrements l'aide qui vient d'en haut."

Ce qui s'est passé à Vérone s'est reproduit un peu partout dans le royaume. Et, dans les lettres des combattants, la note dominante est l'expression d'une foi profonde, sincère. Le soldat Innocenti Bellavite, dans une lettre envoyée de la frontière à sa famille et publiée par la *Verona Fedele*, raconte les impressions ressenties pendant la célébration de la messe au camp devant environ 500 soldats et de nombreux officiers. Il dit la douleur de tous ceux qui, à cause du manque d'hosties consacrées, ne purent recevoir la sainte communion, et leur joie en apprenant que l'aumônier prendrait ses précautions le dimanche suivant. " La cérémonie terminée, poursuit-il, le lieutenant-colonel appela autour de lui les soldats, et, dans un splendide discours, les complimenta pour s'être montrés tous bons chrétiens; il rappela le dévouement de Jésus-Christ qui se sacrifia pour l'humanité et encouragea les soldats à combattre, intrépides, avec l'aide de Dieu qui, fortifiant leur âme, donnera aussi une plus grande vigueur à leur corps. "

La piété des civils n'est pas moins grande que celle des militaires. A Venise, sur l'initiative de la comtesse de Peraco, on célébra, chaque jour, durant tout le mois de juin, une

messe pour demander à Dieu sa protection en faveur des combattants. Le 12 juin, l'évêque de Padoue invitait le clergé, les associations catholiques et les fidèles à offrir des milliers de communions à Dieu pour la victoire de l'Italie. A Gênes, les 2 et 3 juin, il y a eu adoration nocturne à l'église de Saint-Siro. Il y a vraiment en Italie, dans toutes les classes de la société, un réveil de sentiment religieux, non que les conversions soient plus nombreuses que d'habitude, mais on constate chez les croyants une vie religieuse plus intense. On assiste plus régulièrement et plus dévotement aux offices, on s'approche davantage des sacrements. Dans cette oeuvre de relèvement moral les Pères Capucins ont été pour beaucoup, en leur qualité de " grands confesseurs du royaume ".

Ce renouveau religieux a eu comme conséquence le développement magnifique des oeuvres de charité, cette forme civile, en temps de guerre, du patriotisme, le patriotisme de l'arrière ! Il ne faudrait pas donner à ce terme un sens péjoratif. Sans doute, les patriotes de l'arrière n'ont pas besoin du même courage que ceux du front, mais leur dévouement, s'il est moins périlleux, est peut-être tout aussi nécessaire. Les catholiques italiens l'ont compris et aujourd'hui toutes les énergies sont mobilisées. Pendant les longs mois d'attente qui ont précédé la déclaration de guerre à l'Autriche, l'Italie a effectué sa " mobilisation civile ". Cette mobilisation s'est accomplie parfaitement, avec ordre et célérité, grâce au concours de tous. Les catholiques qui n'ont point été appelés sous les drapeaux se sont consacrés tout entiers aux oeuvres de solidarité nationale. La *Direction diocésaine*, de Milan, a publié un bulletin en vue de faire connaître " toutes les initiatives et les formes d'activité auxquelles les catholiques doivent employer leurs énergies ". Voilà un beau et vaste programme ! Et très grand est effectivement le champ qu'a embrassé la générosité chrétienne des catholiques italiens,

depuis l'aide de la prière jusqu'aux soins donnés aux blessés et aux malades.

Ce qui caractérise ce mouvement de charité, tout à fait spontané par ailleurs, c'est la méthode. On a eu le temps, on n'a pas été surpris par les événements, comme cela a été le cas, par exemple, en France. Nombreuses sont les associations catholiques qui ont mis leurs locaux à la disposition de l'autorité militaire. Ne pouvant évidemment tout énumérer, nous donnerons, en exemple, ce qui s'est passé à Lodi. Voici les renseignements que publie la *Settimana Sociale* du 19 juin : " Les catholiques de Lodi ont accepté, dès le début, de coopérer avec le comité de préparation civile. Ils font partie de toutes les sous-commissions et ont mis à la disposition du comité leurs propres organisations. L'Oratoire de Saint-Louis a offert ses locaux pour l'assistance pendant la journée à environ 800 enfants. La Providence scolastique, fondée par les catholiques, abritera le patronage communal. Les RR. PP. Barnabites ont transformé leur immense collège en infirmerie. Il en est de même du séminaire diocésain. L'Oratoire de Saint-Laurent, situé près de la voie ferrée, est aussi à la disposition du service de santé. L'institut des Dames anglaises, le collège Scaglioni, les Soeurs de Charité hospitaliseront les réfugiés. Le collège Saint-Joseph offre 150 lits. "

Le manque de nouvelles est une souffrance qui s'ajoute souvent aujourd'hui à celles, déjà bien cruelles, des familles qui ont quelqu'un des leurs sur la ligne de feu. Les catholiques italiens ont cherché à diminuer le nombre ou l'acuité de ces inquiétudes. Il s'est constitué naguère un " Office pour les nouvelles aux familles des militaires de terre et de mer ". Pour l'armée, l'office a son siège à Bologne avec des sections auprès de tous les commandants de corps d'armée, et, pour la marine, l'office s'est établi à Rome. D'autre part, la Direction diocésaine de Florence a décidé la création, dans son pro-

pre local, d'un secrétariat ayant pour but de faciliter l'échange des lettres entre les soldats et leurs parents ; il aidera aussi les familles dans les démarches nécessaires pour obtenir des subsides. Cette direction demande aux associations qui s'occupent de la même question de bien vouloir se mettre en communication avec elle, afin d'atteindre plus sûrement le but commun.

On sait que le problème du ravitaillement est un des plus importants parmi ceux qu'a soulevés cette guerre. L'Italie ne produit pas en suffisance certaines céréales de première nécessité, en particulier le blé. Il ne faut donc rien perdre et tirer du sol le plus possible. A Fano a eu lieu, dans le théâtre catholique, une importante réunion des représentants des sociétés de fermiers, réunion dans laquelle on s'est occupé de questions agricoles et des moyens de venir en aide aux paysans mobilisés. En fin de séance fut votée, au nom de toutes les ligues agricoles du diocèse, une demande au ministre de l'agriculture d'envoyer dans les campagnes les soldats de la milice territoriale pour la plupart travailleurs de la terre. D'autre part, l'office catholique de travail de Lodi, d'accord avec le comité agraire, a institué, dans les diverses communes de la province, des commissions mixtes qui ont pour tâche d'organiser le placement de la main d'oeuvre agricole.

## IV

### " L'UNION SACREE "

Nous avons vu que les catholiques italiens se préoccupent et s'occupent patriotiquement de toutes les questions intéressant leur pays. Et ils le font avec une intelligence, une largeur de vues et d'idées que l'on ne saurait trop admirer. Sachant que l'union fait la force, ils collaborent avec des sociétés

ayant des tendances politiques et religieuses différentes, mais ayant la même foi patriotique. Ils veulent que, lorsqu'il s'agit de la patrie, toute discorde s'apaise entre les citoyens, et à cette fin ils pratiquent " l'union sacrée ".

Dans les oeuvres qu'ils ont créées depuis la guerre, les catholiques italiens ont érigé en principe l'égalité pour tous sans distinction de croyance. Dans leurs hôpitaux, dans leurs oeuvres charitables, ils ne voient que de pauvres compatriotes tourmentés par la souffrance ou éprouvés par le besoin. On sait que, dans chaque ville un peu importante, il s'est formé un " comité de préparation civile ". Ce comité est chargé de la mobilisation intérieure du pays; il a la responsabilité de toutes les mesures d'ordre et d'entr'aide sociales qui ne relèvent pas, au moins directement, de l'autorité militaire : hospices, subventions, etc., etc. Les catholiques sont entrés, parfois nombreux, dans ces comités véritablement neutres, et facilitent leur oeuvre bienfaisante autant qu'il est en leur pouvoir. Des évêques même en font partie. Mgr Ara, évêque d'Alba,préside le comité de cette ville. D'autres les soutiennent de leurs subsides. Mgr Sansoni, évêque de Cefalir, a envoyé au comité civil en faveur des familles pauvres des mobilisés la somme de cinq mille francs et, de plus, s'est engagé à verser cent francs par mois jusqu'à la fin de la guerre. Nous avons déjà eu l'occasion, au cours de cette étude, d'indiquer quelques offres d'établissements faits par des évêques ou des maisons religieuses. La liste des bâtiments mis à la disposition du gouvernement par les catholiques remplirait plusieurs pages de la *Revue Canadienne*. Je crois donc que mes lecteurs me dispenseront de la leur donner.

Ce désir, ce besoin de concorde de la part des catholiques est réciproque. Nombreux sont les actes du gouvernement, montrant sa volonté très nette de maintenir l'union entre tous les citoyens. Nous avons déjà parlé des aumôniers militaires

organisés régulièrement et reconnus officiellement, les deux aumôniers en chef étant nommés, l'un par le ministre de la guerre, l'autre par le ministre de la marine.

Chez les militaires c'est le même état d'esprit. Beaucoup d'officiers, du reste, appartiennent à la religion catholique. On sait que le général en chef lui-même, le général Cadorna, et son sous-chef d'état-major, le général Porro, sont deux catholiques convaincus et pratiquants. Les journaux ont raconté la visite qu'ils firent, au début de la guerre, à l'archevêque d'Udine, Mgr Rossi. Les deux généraux conversèrent très aimablement avec le prélat pendant une demi-heure, puis visitèrent le palais archiépiscopal. — La *Tribuna,* de Rome, a publié une lettre très intéressante d'un caporal motocycliste. Ce caporal raconte que, le 20 juin, il a assisté à une messe militaire dans une église remplie d'officiers et de soldats de toutes armes. Avant l'office divin, le Père Semeria, l'éloquent barnabite, prononça un discours de circonstance du plus pur patriotisme. D'enthousiastes *evviva!* saluèrent la péroraison de l'orateur sacré. La messe terminée, les soldats firent la haie pour laisser passer l'état-major : le général Cadorna, le général Porro et un grand nombre d'officiers supérieurs. Le général en chef sortit lentement de l'église, regardant dans les yeux les soldats qui étaient sur son passage. Il était visiblement ému, mais son regard, grave et volontaire, avait cependant des éclairs de bonté. Beaucoup d'officiers et de soldats ne pouvaient contenir leur émotion.

D'autre part, le 13 juin, l'archevêque de Tarente, Mgr Cecchini, a célébré à la cathédrale une messe solennelle, à laquelle assistait le duc des Abruzzes, commandant en chef de la marine royale, des officiers de terre et de mer, de nombreux soldats et une foule immense. Après l'office, l'archevêque a prononcé une courte mais patriotique allocution, implorant la bénédiction de Dieu sur les soldats italiens.

Enfin des prières publiques ont été dites pour le succès des armées italiennes, le 27 juin, à Rome, dans l'église des Jésuites, au Gésu, et le 4 juillet à la cathédrale de Milan. Cette dernière cérémonie était présidée par le cardinal Ferrari, qui a parlé avec une grande élévation de pensée des devoirs nouveaux imposés par la guerre. Les autorités civiles et militaires étaient venues " in corpore ". Le général Suppelli, gouverneur de la ville, était entouré de son état-major.

On a beaucoup parlé, ces temps-ci, de l'attitude des catholiques d'Italie, et assez souvent on l'a mal comprise. Il est facile évidemment, lorsqu'il s'agit de millions d'individus, de signaler, de-ci, de-là, quelques faits isolés en désaccord avec l'ensemble ; mais le tort est de généraliser et de tirer de ces cas particuliers peu nombreux une règle absolue. La défaillance regrettable de quelques individus ne permet pas de porter un jugement défavorable sur la majorité ; l'exception, dit-on, confirme la règle. En fait, ceux qui comptaient sur la " neutralité " des catholiques italiens se sont complètement trompés. Un vent d'enthousiasme a soufflé sur l'Italie qui a soulevé et emporté dans un élan généreux les âmes les plus timides. Fortifié, en quelque sorte, par les sentiments religieux, le patriotisme des catholiques italiens va jusqu'au sacrifice. N'ont-ils pas cette fière devise : " Notre vie à la patrie, notre âme à Dieu, notre bras à la victoire " ?

**Max TURMANN,**

Membre correspondant de l'Institut de France.

---

# La Colonie du Rapatriement

(SUITE ET FIN)

---

## IX. — Le canton d'Emberton [1]

La rivière Petite Ditton prend sa source dans le canton d'Emberton. En 1863, on y fit la découverte de gisements aurifères. La trouvaille eut pour effet d'attirer vers ce canton les chercheurs d'or, les premiers hommes qui aient pénétré dans cette forêt. Aussi le *Bureau des Terres* donna-t-il des instructions, le 14 septembre 1864, pour qu'il fût subdivisé. L'arpentage en fut en effet opéré, cette année-là même, par les soins d'O'Dwyer. Seulement, les lettres patentes qui érigeaient le canton en section distincte ne furent octroyées que le 1er septembre 1870.

* * *

La fièvre de l'or ne put longtemps y retenir les chercheurs : ni le motif n'était assez noble, ni l'exploitation assez fructueuse. Comme Ditton et Chesham, Emberton allait devoir son expansion à la colonisation agricole. C'est l'honneur des *Sociétés de colonisation* d'y avoir introduit une population stable et laborieuse.

Celle du comté de Verchères fit les premières démarches. Après avoir sillonné les cours d'eau et scruté leurs sables, trois de ses membres, le docteur A.-B. Craig, C. Dansereau et R. Marchesseault, résolurent d'y établir une colonie. Sur leurs instances, le gouvernement fit tracer, en 1869, le chemin

---

[1] Sur certaines cartes, il porte la désignation de Pemberton (*Revue Canadienne*, avril 1914, pp. 324-5).

Verchères à partir de l'extrémité ouest, du côté de Ditton, et il en confia l'établissement à Nap. Colette. La route fut achevée en 1872, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le village d'Emberton ou Chartierville. En même temps, la *Société* entreprenait en 1871, sur les *lots* 51 et 52 du *rang* I, un défrichement assez considérable. Un colon en fit, quatre ans plus tard, l'acquisition; mais la croissance des mauvaises herbes paralysa son travail. Enfin, un arrêté ministériel du 18 mai 1875 mettait à la disposition des colons rapatriés les autres propriétés de la *Société*. Cet acte officiel marqua la fin de ses opérations.

L'effort le plus sérieux pour coloniser ce canton fut, comme dans les deux autres, celui de la *Société de Saint-Hyacinthe*. Le 22 avril 1870, elle obtenait une réserve de 10,051 âcres, répartis entre les quatre *rangs* du canton. Immédiatement, elle se mit en campagne et s'aida des journaux. Le 27 mai, applaudissant à son programme d'action, *Le Pionnier de Sherbrooke* disait : " La *Société* vient de faire appel aux Canadiens des Etats-Unis... Nous sommes heureux de ces démarches de la *Société de Saint-Hyacinthe*, la première qui se soit mise à l'oeuvre d'une manière pratique. "

Pour donner plus de poids à leur propagande, les directeurs partirent, le 13 juin, en vue d'explorer la région. A la délégation de Saint-Hyacinthe, composée de MM. Olivier Chalifoux, Eusèbe Brodeur, Camille Lussier et J.-Adolphe Chicoyne, s'étaient joints MM. P.-S. Gendron, M. P., Antoine Casavant et Joseph L'Heureux, directeurs de la *Société de Bagot*. A Coaticook, où il arriva le soir même, le parti s'annexa le curé, l'abbé J.-B. Chartier, agent de colonisation. Un rapport, publié peu après par le groupe des visiteurs, raconte en ces termes les péripéties de leurs courses ([2]) :

---

([2]) Dans le numéro de mai 1914 (pp. 411-12), la *Revue* a déjà résumé cet intéressant document. Nous le reproduisons textuellement, à cette place qui est la sienne.

" Le lendemain, 14 juin, à 6 heures a. m., nous partîmes en voiture, accompagnés de l'arpenteur M. Lippé. Nous traversâmes les cantons de Compton et d'Eaton jusqu'à Cookshire. Le Rév. Messire Gendreau est parti avec nous pour visiter notre canton.

" Après avoir traversé le canton de Newport, l'expédition atteignit le soir un hôtel situé au commencement de Ditton. Malgré notre nombre, nous pûmes avoir des lits, une bonne table et tout le confort désirable ; nous fûmes surpris de trouver un tel progrès dans une région que nous croyions d'avance n'être habitée que par des maringouins.

" Le lendemain, 15 juin, dès le matin, nous étions rendus aux confins de la civilisation, à la mine de M. Pope, où nous prenons le déjeûner. A 8 heures, le départ sonne ; l'arpenteur ouvrait la marche, et traçait un *chemin plaqué* que le reste de l'expédition suivait, et qui servira désormais de voie de communication directe entre la mine et notre camp.

" Vers 1.30 heure p. m., nous étions sur le tracé du chemin Verchères. Cette partie du rang I que nous venions de traverser offre un bon sol, couvert de bois mêlé, très clair et très élevé : c'est, au reste, les caractères dominants de la forêt d'Emberton.

" Nous suivîmes le tracé du chemin Verchères, en gagnant l'Est, jusqu'au lot 19, sur les bords d'une charmante petite rivière que nous baptisâmes, du nom de notre digne et zélé président, rivière Tétreault (3).

" Le premier objet qui attira notre attention fut un arbre rongé par les castors ; nous décidâmes de camper en cet

(3) Ce président n'était autre que l'abbé François Tétreau, décédé en 1897, après avoir enseigné pendant près de cinquante ans au Séminaire de Saint-Hyacinthe, dont il était alors, croyons-nous, le procureur. Sur cet apôtre *Le Collégien* (Vol. IV, 1909-10, pp. 29, 47, 84, 278, 339) a publié un certain nombre d'études. Elles témoignent à la fois du large esprit, du grand coeur et de l'influence considérable de ce prêtre modeste.

endroit. Avant que les travaux du campement fussent commencés, le Révérend Messire Chartier prit une hache et nous invita à abattre le premier arbre au nom de la patrie et de la religion; il donna le premier coup de hache et nous suivîmes son exemple tour à tour; au bout de quelques instants, la chute de l'arbre, les hourrahs et les coups de fusils annonçaient à la forêt d'Emberton les premières atteintes de la civilisation. Ce premier arbre abattu devait nous être d'une grande utilité.

" Notre camp fut ensuite construit : quatre épinettes disposées en carré servirent de charpente, et des piquets, plantés autour et entrelacés de branches de pins et de sapins, en formaient les quatre murs; des traverses allant d'une épinette à l'autre et recouvertes de larges écorces composaient notre toit. Un feu fut allumé pour chasser les maringouins, et un copieux repas de jambon rôti à la broche termina la journée.

" Le premier arbre tombé sous notre cognée, et qui n'était autre qu'un énorme bouleau blanc, nous rendit, par son bois et son écorce, les plus grands services. Avec l'écorce, nous avons fait d'abord les vaisseaux nécessaires à notre modeste cuisine, et une nappe pour couvrir notre table; ensuite nous l'avons employée pour tapisser notre autel; elle servit encore pour faire une corbeille à pain bénit le jour de la Fête-Dieu, et une bourse pour faire la collecte. Avec le bois, on fit la table d'autel et une pelle pour creuser la fosse dans laquelle une croix fut plantée. J'oubliais de dire que, sur l'écorce de notre arbre, j'ai écrit une lettre au *Courrier de Saint-Hyacinthe*, qui fut publiée dans les colonnes de ce journal, le 18 juin. Le premier soir que nous avons couché dans la forêt, le sommeil nous vint plus ou moins, grâce aux hurlements continuels et lugubres des hiboux, excités sans doute par le tapage que nous avions fait en arrivant, et surtout attirés par le grand feu qui pétillait près de notre cabane.

" Le lendemain, 16 juin, jour de la Fête-Dieu, vers 8 heures a. m., le Révérend Messire Chartier célébrait les saints mystères sur l'autel que nous avions érigé dans notre camp. Les explorateurs de Bagot s'étaient rendus pour assister à la messe ainsi que les employés catholiques de la mine d'or (Pope). Un pain fut bénit et distribué comme dans nos vieilles paroisses; une collecte, faite pour acheter le premier objet de culte de la future chapelle, rapporta une assez jolie somme (avec laquelle fut acheté un crucifix qui fut placé sur l'autel de la première chapelle). Le Révérend Messire Chartier adressa quelques mots de circonstance qui firent une impression sensible sur cette assistance composée d'une dizaine de personnes.

" Comme l'endroit où nous étions sera, selon toute probabilité, le site futur d'une église et d'un village, nous l'avons appelé *Chartierville* en l'honneur du Révérend Messire Chartier, qui en était à sa première démarche comme agent de colonisation.

" Après la messe, nous partîmes pour visiter la partie est du canton...

" Nous sommes arrivés à Chartierville, le 16 au soir, vers 7.30 heures. Ceux qui étaient restés au camp avaient fait une chaussée dans la rivière Tétreault avec des poutres coupées par les castors et avec l'écorce de notre fameux bouleau. Le courant, arrêté par cette digue, forma un bassin, dans lequel ils prirent une soixantaine de truites, qui servirent à nous faire observer le vendredi, qui tombait le lendemain.

" Après avoir assez bien reposé, nonobstant le vacarme des hiboux, dont le nombre augmentait de nuit en nuit, nous sommes partis le 17 juin au matin, pour visiter la partie ouest du canton et revenir à la mine prendre la route de Saint-Hyacinthe. Avant notre départ de Chartierville, une croix fut bénite et plantée le long du chemin Verchères, et un récit dé-

taillé de tout ce qui s'était passé fut écrit sur un *parchemin* formé de l'écorce de notre bouleau, signé par nous tous, et affiché sous notre cabane. "

En mémoire de cette exploration, le *chemin plaqué* reçut le nom de Saint-Hyacinthe. Le gouvernement le fit ouvrir à l'automne, sous la surveillance de Nap. Colette. On entendait le pousser jusqu'aux confins du New-Hampshire, afin de favoriser le retour des nôtres par cette route et leur établissement dans la région nouvelle. On espérait même que nos voisins le continueraient chez eux. Le projet fut exécuté en partie et l'on put voir, le 28 décembre 1878, un traîneau tiré par quatre chevaux se rendre par là de La Patrie au lac Connecticut.

Après la rentrée de la délégation, renseignée par le rapport de ses membres la *Société de Saint-Hyacinthe* entreprit, en octobre 1870, un premier défrichement. On *abattit* dix âcres sur le *lot* 23 et trois sur chacun des *lots* 26 et 27 du *rang* I. Au printemps suivant, on nettoya le sol, on l'ensemença et l'on construisit pour les colons attendus un abri temporaire.

Leur arrivée fut favorisée par l'activité de M. J.-B. Lalime, qui consentit à se faire, sans rémunération et par pur désir de rendre service à la cause nationale, l'agent de la *Société*. Il accepta de passer l'été à Chartierville où, malgré la mauvaise température, il put planter des pommes de terre et semer de l'avoine qui donnèrent à l'automne un bon rendement. Tout en s'occupant ainsi, il se prodigua pour attirer des colons. Déjà, en avril, Damase Champoux s'était établi, avec son épouse Angèle Goulet, sur le *lot* 24 du rang II. Alfred Cardinal, qui devait périr en 1873 égaré dans la forêt de Ditton, avait pris le *lot* 27 du même *rang*. Par les soins de l'agent, un immigrant belge, Honoré Dion, remplaça Cardinal

en mai 1873 et cultiva le *lot* 23 du *rang* I. Le 24 octobre 1874 sa femme, Marie Ramaheurs, y donna le jour à Albert-Ferdinand-Emard, le premier enfant né dans les limites d'Emberton et qui fut baptisé à Ditton par l'abbé Blanchard, le 27 mai 1875.

Jusqu'au mouvement provoqué par l'*Acte du Rapatriement,* Dion et sa famille, composée de huit personnes, furent les seuls habitants du canton. Le 29 septembre 1875, l'effet de cet *Acte* capital commença à s'y faire sentir sérieusement. Ulric Chayer, venu de North Adams, Mass., y prit les *lots* 31 et 33 du *rang* II. Treize mois après sa promulgation, le 31 octobre 1876, la population était passée de 8 à 322, ce qui produisait une augmentation de 97.5 pour cent. Elle comprenait 240 habitants venus du Québec, 70 Canadiens rapatriés et 12 Européens.

Tous ces colons firent les premiers essais de culture à l'est du chemin de Saint-Hyacinthe, vers l'endroit qu'occupe maintenant la chapelle.

* * *

Les colons eussent désiré élever celle-ci à l'endroit même où, le 16 juin 1870, avait été dite la première messe dans la région. Les circonstances ne l'ayant pas permis, on y réserva du moins un arpent de terre comme propriété de l'église. La croix, qu'on y renouvelle selon les besoins,et le pèlerinage,qu'y fait périodiquement la paroisse en corps, rappellent au souvenir le mémorable événement dont la rivière Tétreault fut le théâtre. Puis, le 17 mai 1876, l'abbé Victor Chartier, curé de La Patrie et premier missionnaire de la région, désigna pour le temple le site actuel.

Le successeur de l'abbé Chartier à la cure de La Patrie, l'abbé F.-X. Desrosiers, fut comme lui chargé de la desserte

d'Emberton jusqu'à la nomination de l'abbé Dutil comme premier curé. Celui-ci, mort prématurément, fut remplacé par le Père Jérôme, trappiste, auquel succédèrent les abbés A. Lebel, A. Tremblay, J. D. Bernier, A.-H.-J. Perrin et Charles-A. Gariépy, curé actuel.

Sous l'administration de ces différents pasteurs, la chapelle, construite en 1878, fit place à une coquette église de campagne qui fut inaugurée avec pompe le 12 juillet 1899. La paroisse, déjà érigée canoniquement en 1878, obtint en 1890 la reconnaissance civile. Le cimetière, adjacent à l'église, fut agrandi le 17 mai 1903. Le presbytère, restauré une première fois le 20 mai 1894, une seconde fois le 25 septembre 1898, fut refait à neuf le 8 août 1910.

Le développement éducationnel a concordé avec le progrès dans l'ordre religieux. On y a construit quatre écoles : celle du village, partagée en deux classes, construite en 1880 et renouvelée en 1907, reçoit 102 enfants; celle du *rang* Saint-Paul (1895, 1905) en contient 37; celle du *rang* Saint-Hyacinthe (1893, 1897) en a 29; celle du *rang* Verchères (1887, 1912), 32.

L'agriculture, l'industrie et le commerce ont suivi une ascension parallèle. La richesse du sol favorise la croissance du grain. Le bois abonde. Quatre magasins généraux alimentent la population. La *Société de fabrication de beurre et de fromage de Chartierville* répand avec abondance les produits laitiers. On y compte deux boutiques de forge, un moulin à scie et un moulin à farine.

* * *

Depuis quelques années, ce développement du canton a failli être entravé. Le gouvernement a vendu à de puissantes compagnies le droit de pratiquer dans ces forêts la coupe du

bois. Il s'ensuit que les colons ne peuvent obtenir les lettres patentes qui les rendraient maîtres chez eux. Si l'on ajoute à cet ennui la dépression causée par le pillage des essences forestières et la perte de revenu qui en découle pour les concessionnaires, l'on comprendra l'embarras des colons. Un tiers environ d'entre eux sont ainsi les tributaires de la *Guelph Patent Cask Company* et de la *Brompton Pulp Company*. Malheureusement, leurs réclamations auprès des autorités, même quand ils les appuient du témoignage des inspecteurs envoyés par notre Ecole forestière, ne sont guère exaucées. Qu'il y a loin de la protection que leur assurait l'*Acte du Rapatriement* à celle que leur accorde l'administration actuelle !

Les esprits dirigeants de la paroisse se préoccupent de cette pénible situation. Bientôt, nous croyons le savoir, un factum portera à la connaissance du gouvernement et du peuple la façon dont on paralyse en fait l'agriculture, bien qu'on prône en paroles le retour à la terre. Ce sera un beau geste de plus de la part des pasteurs qui, non contents de veiller aux intérêts spirituels de leurs ouailles, s'inquiètent aussi de les aider à atteindre la prospérité matérielle.

## Conclusion

De cette excursion à travers l'histoire des trois cantons qui constituèrent la *Colonie du Rapatriement,* Emberton ou Chartierville, Chesham ou Notre-Dame des Bois, Ditton ou La Patrie, qu'allons-nous maintenant conclure ? Ce qui ressort tout naturellement de la démonstration.

Ces trois cantons devaient être, à l'origine, une forteresse protestante et anglo-saxonne. L'oeuvre des sociétés de colonisation, du gouvernement, des missionnaires et du peuple canadien-français, en a fait un foyer de vie française et catho-

lique. Qu'est-ce à dire, sinon que l'influence de l'Eglise a produit là le résultat qu'elle obtient partout où elle exerce son action ? Grâce à ses prêtres, le progrès a été rapide et durable et les centres formés par eux sont devenus de véritables paroisses agricoles. De leur côté, les fidèles, stimulés par le zèle conjoint de leurs pasteurs et du gouvernement, sont demeurés fidèles à leur caractère national de peuple agriculteur et croyant.

L'histoire des trois cantons, comme celle de toutes les régions de colonisation canadienne-française, est la preuve palpable de ces vérités. Puisse-t-on les comprendre et les retenir pour le plus grand bien, pour le progrès matériel et moral du pays tout entier !

**C.-Edmond CHARTIER,**

Professeur au Séminaire de Sherbrooke.

---

# Un Conseil de Guerre à Montréal

## EN MIL-SEPT-CENT-CINQUANTE-SEPT

---

**Procès de huit soldats allemands accusés du crime de désertion et exécutés à Montréal, le 13 septembre 1757**

(SUITE)

---

*L'an mil sept cent cinquante sept*, le onze septembre, quatre heures de relevé, *Nous Christophe Sabrevoy, Ecuyer, Sieur de Sermonville*, capitaine aide-major des troupes et de la ville et gouvernement de Montréal commissaire en cette partie nommé par ordonnance de monsieur le marquis de Vaudreuil commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis gouverneur général pour le Roy en toute la nouvelle france en date du dix septembre présent mois, nous étant transporté avec le sieur Pierre Panet commis greffier du conseil de guerre nommé en l'absence du sieur Louis Claude Dauré de Blanzy par la dite ordonnance avons fait amener en y celle Michel Fourtre dit St. Michel soldat de la compagnie de la Colombière prisonnier es dites prisons et déclaré déserteur par la plainte qui en a été porté par monsieur Demuy faisant les fonctions de major au fort frontenac et par celle de monsieur Duplessis Faber chevalier de l'ordre Royal et militaire de St. Louis major des dites troupes et de la ville et gouvernement de Montréal faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie commis par l'ordonnance de mon dit sieur

le marquis de Vaudreuil sus daté le quel après serment par lui fait de dire vérité à par nous été interrogé ainsi qu'il suit, et le dit accusé ne sachant parler français étant allemand de nation nous nous sommes servis de Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours, agé de trente quatre ans alsacien de nation demeurant en cette ville chez reanjard cavelier menuisier rue et paroisse Notre-Dame pour interprète, après serment par lui fait de bien et fidèlement rapporter au dit accusé nos interrogatoires ainsi que ses réponses et a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

Interrogé de son nom, âge qualité et demeure et religion, a dit par ce que nous à rapporté le dit Olivier interprète qu'il s'appelle Michel Fourtre dit St. Michel agé de vingt quatre ans, soldat de la compagnie de la Colombière, tailleur d'habits de profession,, qu'il est calviniste, et qu'avant sa détention il étoit en garnison au fort frontenac.

Interrogé s'il sçait la raison pour laquelle il est en prison, a répondu que c'est pour avoir déserté, et que ce sont les anglois qui en sont la cause.

Interrogé par qui il à été arrêté et dans quel endroit ou il a été arrêté, a répondu qu'il à été arrêté par Mr. le major de Frontenac avec des canadiens et sauvages et qu'il a été pris à environ quatre lieues du fort Frontenac.

Interrogé quelle raison l'a engagé à déserter et s'il à eu quelque mécontentement, à répondu que la cause de sa désertion vient de ce qu'on la trompé en france qu'il s'étoit engagé pour servir en france et qu'on l'a fait venir dans ce pays qu'il voulait s'en retourner chez lui.

Interrogé s'il ne s'est pas engagé volontairement dans les troupes a répondu qu'il s'est engagé de bonne volonté pour servir dans les hussards, qu'on lui avait même promis dix ecus pour son engagement qu'on devoit lui payer en arrivant au Régiment, mais qu'il n'a rien reçu.

Interrogé s'il n'est pas instruit des rigueurs des ordonnances contre ceux qui désertent, a répondu qu'il n'a jamais servi et qu'il n'en savoit rien.

Interrogé si on ne lui a jamais lu l'article des ordonnances concernant les déserteurs, a répondu qu'on ne lui à jamais lû n'ayant resté que trois semaines à Québec, de la à Carrillon et ensuite au fort frontenac.

Interrogé s'il n'a rien autre chose à dire pour sa justification, a répondu que non.

Lecture à lui faite du présent interrogatoire qui lui à été répété mot à mot par le dit interprète, a dit que ses réponses contiennent vérité y à persisté et à signé, et a le dit accusé été remis es mains du geolier pour le ramener en sa prison. Fait les dits jours et an que dessus et à le dit interprète déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) MICHEL FOURTRE, SERMONVILLE, PANET.

## RECOLEMENT

Du lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept huit heures du matin, *Nous, Christophe de Sabrevoy,* Ecuyer sieur de *Sermonville,* capitaine aide major des troupes et de la ville et gouvernement de Montréal commissaire en cette partie nommé par ordonnance de Monsr. le Marquis de Vaudreuil commandeur de l'ordre royal et militaire de St. Louis gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la nouvelle france, en date du dix du présent mois assisté du sieur Pierre Panet greffier commis du conseil de guerre en l'absence du sieur Louis Claude Dauré de Blanzy greffier du dit conseil.

Avons fait venir par devant nous en la chambre de la geole des prisons de cette ville, Michel Demary dit la douceur

premier témoin de l'information par nous faite le jour d'hyer auquel Michel Demary après serment par lui fait de dire vérité avoir fait faire lecture de la déposition par lui faite en la dite information et après l'avoir oui à dit quelle est véritable n'y veut augmenter n'y diminuer et qu'il y persiste lecture à lui faite du présent recolement y à aussi persisté et à déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) PANET, SERMONVILLE.

Est pareillement comparu Pierre Rognier dit Bellefleur second témoin de l'information sus datée au quel après le serment par lui fait de dire vérité avons fait faire lecture de la déposition par lui faite en la dite information et après l'avoir ouie a dit quelle est véritable n'y veut augmenter n'y diminuer et qu'il y persiste, lecture à lui faite du présent recolement y à aussi persisté et à déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) PANET, SERMONVILLE.

Est comparu Bouard Gabriel Richer dit Lajeunesse troisième témoin de l'information sus datée au quel après le serment par lui fait de dire vérité avons fait faire lecture de la déposition par lui faite en la dite information et après l'avoir ouie à dit quelle est véritable n'y veut augmenter n'y diminuer et qu'il y persiste, lecture à lui faite du présent recolement y a aussi persisté et à déclaré ne savoir écrire n'y signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) PANET, SERMONVILLE.

Est aussi comparu Louis Préjean quatrième témoin de la dite information auquel après le serment par lui fait de

dire vérité avons fait faire lecture de la déposition par lui faite en la dite information et après l'avoir ouie à dit quelle est véritable n'a autre chose à augmenter si ce n'est qu'avant de les prendre dans la prairie il en vit trois qui étoient au bord de l'eau qui transportoient des bois pour faire un cajeu, qui est tout ce qu'il à dit savoir lecture à lui faite du présent recolement y à aussi persisté et à signé.

(Signé) LOUIS PRÉJANT, SERMONVILLE, PANET.

*Confrontation* faite par nous *Christophe de Sabrevoy*, Ecuyer Sieur *de Sermonville* capitaine aide major des troupes et de la ville et Gouvernement de Montréal commissaire en cette partie nommé par ordonnance de monsieur le marquis de Vaudreuil commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la nouvelle France, assisté du sieur Pierre Panet greffier commis du conseil de guerre en l'absence du Greffier du dit conseil, contre les nommés Jean Cougle soldat de la compagnie de Vassant, Joseph Oder dit Celesta, soldat de la compagnie de Boucherville, Dominique Mayer dit Mayer de la compagnie de St. Vincent, Jean Logou soldat de la compagnie de Vergor, Philippe Fouque dit Mayence soldat de la compagnie de Dumas, Martin Leteulier soldat de la compagnie de Villemonde, Michel Fourtre dit St. Michel soldat de la compagnie de la Colombiere, Gaspard Hirt dit la tulippe soldat de la compagnie de St. Luc Lacorne prisonniers es prisons Royaux de cette ville accusés de crime de désertion par la plainte qu'en à faite Mr. Demuy faisant les fonctions de major au fort frontenac et par celle de Mr. Duplessis Faber chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis major des troupes et de la ville et gouvernement de Montréal faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie commis par

l'ordonnance sus dattée à laquelle confrontation avons procédé ainsi qu'il en suit.

Du lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept huit heures et demi du matin en la chambre du geolier des prisons de cette ville.

a été amené devant nous par le geolier des dites prisons Philippe Fouque dit Mayence soldat de la compagnie de Dumas auquel avons confronté avec Michel Demary dit la douceur premier témoin de l'information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit accusé par le ministère du nommé Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours que nous avons choisi pour interprète et de lui pris et reçu le serment en tel cas requis et qui a promis lui rapporter fidèlement nos interrogations et ses réponses et interpellés de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort de frontenac et redescendus ensemble en cette ville du dit fort.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre geolier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom âge qualité et demeure et sa déclaration qu'il n'est parent allié serviteur ni domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin si non et à faute de ce faire qu'il ni sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement, suivant l'ordonnance que nous lui avons donné à entendre par le dit interprète.

L'accusé à dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui donné distinctement à entendre par le dit interprète de la déposition du témoin, lequel témoin à dit que sa déposition est véritable la ainsi soutenue à l'accusé, et l'accusé à dit que

la déposition du dit témoin est véritable et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture faite à l'accusé à lui répété par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et a le dit accusé signé et le dit témoin ainsi que le dit Olivier interprète déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) PHILIPPE FOUQUE, SERMONVILLE, PANET.

*Confrontation* faite par nous *Christophe de Sabrevoy*, Ecuyer Sieur *de Sermonville*, capitaine aide major des troupes et de la ville et Gouvernement de Montréal commissaire en cette partie nommé par ordonnance de monsieur le marquis de Vaudreuil commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis gouverneur et lieutenant général en toute la nouvelle France assisté du sieur Pierre Panet greffier commis du conseil de guerre, en l'absence du greffier du dit conseil contre les nommés Jean Cougle soldat de la compagnie de Vassan, Joseph Oder dit Celesta soldat de la compagnie de Boucherville, Dominique Mayer dit Mayer de la compagnie de St. Vincent, Jean Logon dit Logon, soldat de la compagnie de Vergor, Philippe Fouque dit Mayence, soldat de la compagnie de Dumas, Martin Leteulier dit Leteulier, soldat de la compagnie de Villemonde, Michel Fourtre dit St. Michel soldat de la compagnie de la Colombière, Gaspard Hirt dit Latulippe soldat de la compagnie de St. Luc Lacorne prisonnier es prisons Royaux de cette ville accusés de crime de désertion par la plainte qu'en à faite Mr. Dumuy faisant les fonctions de major au fort frontenac et par celle de Mr. Duplessis, Faber chevalier de l'ordre militaire de St. Louis major des troupes et de la ville de Montréal faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie commis par l'ordonnan-

ce sus datée de mon dit sieur le marquis de Vaudreuil au bas de laquelle est son ordonnance du dit jour dix de ce mois à la quelle confrontation avons procédé ainsi qu'il suit.

Du lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept neuf heures et demi du matin en la chambre du geolier des prisons de cette ville.

a été amené devant nous par le geolier des dites prisons Philippe Fouque dit Mayence soldat de la compagnie de Dumas auquel avons confronté Pierre Rognier dit Bellefleur second témoin à l'information et après serment par eux fait de dire savoir le dit accusé par le ministère du nommé Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours que nous avons choisi pour interprète et de lui pris le serment en tel cas requis et interpellés de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac et être descendu ensemble du dit fort en cette ville.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom, age qualité et demeure et sa déclaration qu'il n'est point parent, allié serviteur ni domestique, des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement des reproches contre le témoin sinon et à faute par lui de se faire qu'il ni sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons donné à entendre par le dit interprète et qu'il a dit savoir et comprendre.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui donné distinctement à entendre par le dit interprète de la déposition du témoin le quel témoin à dit que sa déposi-

tion est véritable la ainsi soutenue à l'accusé et l'accusé à dit que la déposition du dit témoin est véritable et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture faite à l'accusé à lui répété par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et à le dit accusé signé et le dit témoin ainsi que le dit Olivier interprète déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) PHILIPPE FOUQUE, SERMONVILLE, PANET.

*Confrontation* faite par nous *Christophe de Sabrevoy,* Ecuyer Sieur *de Sermonville* capitaine aide major des troupes et de la ville et Gouvernement de Montréal commissaire en cette partie nommé par ordonnance de monsieur le marquis de Vaudreuil commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis gouverneur et lieutenant général en toute la nouvelle france assisté du sieur Pierre Panet greffier commis du conseil de guerre en l'absence du greffier du dit conseil contre les nommés Jean Cougle soldat de la compagnie de Vassan, Joseph Oder dit Celesta soldat de la compagnie de Boucherville, Dominique Mayer dit Mayer de la compagnie de St. Vincent, Jean Logon dit Logon soldat de la compagnie de Vergor, Philippe Fouque dit Mayence soldat de la compagnie de Dumas, Martin Leteulier dit Leteulier soldat de la compagnie de Villemonde, Michel Fourtre dit Saint Michel soldat de la compagnie de la Colombière, Gaspard Hirt dit la tulippe soldat de la compagnie de St. Luc lacorne, prisonniers ès prisons Royaux de cette ville accusés de crime de désertion, par la plainte qu'en a faite monsieur Dumuy faisant les fonctions de major à frontenac et par celle de monsieur Duplessis Faber chevalier de l'ordre militaire de St. Louis major des troupes et de la ville et Gouvernement de Montréal fai-

sant les fonctions de procureur du Roy en cette partie commis par l'ordonnance sus datée à mon dit sieur le marquis de Vaudreuil au bas de laquelle est son ordonnance du dit jour dix de ce mois à laquelle confrontation avons procédé ainsi qu'il en suit.

Du lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept neuf heures et demie du matin en la chambre du geolier des prisons de cette ville.

a été amené devant nous par le geolier des dites prisons, Philippe Fouque dit Mayence soldat de la compagnie de Dumas auquel avons confronté Edouard Gabriel Richer dit la jeunesse, troisième témoin oui à l'information et après serment par eux prêté de dire vérité savoir le dit accusé par le ministère du nommé Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours que nous avons choisi pour interprète et de lui pris le serment en tel cas requis lequel à promis de fidèlement nous rapporter ses réponses à lui faire entendre nos interrogations avons interpelé les dits accusé et témoin de dire s'ils se connoissent, ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac et être descendus ensemble du dit fort en cette ville.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom age, qualité et demeure et sa déclaration qu'il n'est point parent allié serviteur ni domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reprocher contre le témoin si non et à faute par lui de ce faire qu'il ni sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui donné à entendre par le dit interprète de la déposition du témoin, lequel témoin présent à dit que sa déposition est véritable la ainsi soutenue à l'accusé et l'accusé à dit que la déposition du dit témoin est véritable qu'il est bien vrai que ce sont les deux anglais qui les ont débauchés et qu'il n'a rien à dire contre la déposition du dit témoin.

Lecture faite à l'accusé à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et a le dit accusé signé et le dit témoin ainsi que le dit Olivier interprète déclaré ne savoir ni écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) PHILIPPE FOUQUE, SERMONVILLE, PANET.

(À SUIVRE)

Pour copie conforme,

**Pierre-Georges ROY.**

# " Choses vues "

## A PROPOS DE LA GUERRE D'EUROPE

---

### VII

DEPUIS le 21 juin 1915, notre ami et si bienveillant collaborateur, M. le chanoine Desgranges, est sur la ligne de feu, en qualité d'aumônier-militaire. En nous envoyant, en son nom, les notes de "choses vues" pour le mois de juin, M. Jacques Mesnil, rédacteur du *Petit Démocrate*, nous écrit de Limoges, à la date du 22 juillet, cette phrase significative : " De l'abri précaire que lui donne une maison criblée d'obus, à Arras, l'abbé Desgranges vous adresse mille choses aimables. " D'ailleurs, *La Presse* de Montréal a publié, l'une de ces dernières semaines, la jolie lettre si pleine de renseignements, et si confiante malgré la tristesse de l'heure présente, que, d'Arras même, notre excellent ami écrivait, le 10 juillet, à M. l'abbé Gouin, prêtre de Saint-Sulpice à Montréal. Nous allons nous permettre de la reproduire *in-extenso*, à la suite de ces " choses vues " à propos de la guerre qu'elle complète au reste si bien.

Voici l'adresse de M. le chanoine Desgranges sur le front : Desgranges (Jean), aumônier militaire, 34e division, groupe des brancardiers divisionnaires, secteur postal 146.

M. l'abbé Thellier de Poncheville a, lui aussi, quitté son train sanitaire pour se rendre sur la ligne de feu comme aumônier militaire. On lui écrit à la 27e division, secteur 114.

Nos deux amis se réjouissent d'être ainsi, avec l'abbé Ardant déjà au front depuis douze mois, plus près du dan-

ger, au service de la patrie. Tout en les admirant, nous comprendrons que ce nous est une raison, à nous, de prier davantage pour eux. ([1]) E.-J. A.

Les combats au nord d'Arras.—*Juin 1915.*—J'avais un régiment dont la foi et la piété faisaient l'admiration de tous... Mon pauvre régiment est presque tout entier au ciel maintenant... Je suis fier de mes Bretons qui sont allés à l'assaut en vrais chevaliers chrétiens. Ah, que ce fut beau ! Mais, hélas, mon coeur saigne quand je pense à tous ceux qui dorment leur dernier sommeil dans les plaines d'Arras. Mes braves soldats s'étaient confessés pour la plupart et beaucoup d'entre eux portaient l'image du Sacré-Coeur au képi ou sur la poitrine. Avec quel coeur, quel courage simple et confiant, ils sont partis, la baïonnette haute, au petit pas de course! J'avais demandé à charger avec la première ligne. Mon colonel m'a refusé et retenu près de lui. A 10 heures juste, l'assaut commence. Je me mets debout sur la tranchée. Pas une hésitation dans toute la ligne. Je vois encore Du Couédic, capitaine de la 7e, debout sur la tranchée, faisant un grand signe de croix et disant à ses hommes : " Allons, mes enfants, pour Dieu et pour la France! En avant, chargez!... " Les vagues se suivent, le feu ennemi se déclanche, feu de mitrailleuses d'une densité inouïe. Les balles claquent, la terre vole... Mon colonel m'ordonne de descendre, car c'est une vraie nappe de plomb qui tombe. Mais je n'entends plus rien. Je vois la ligne de nos hommes fauchée. Seule une

---

([1]) Nos lecteurs n'ont pas oublié que ces " Choses vues ", que MM. Desgranges, de Poncheville et Ardant nous adressent depuis l'automne de 1914, ne sont pas toujours des " faits " qu'ils ont constatés et qu'ils décrivent eux-mêmes. Ils utilisent souvent les " nouvelles " qu'ils reçoivent de leurs divers correspondants. Le plus souvent toutefois, ce sont des " choses " qu'ils ont " vues " eux-mêmes qu'ils racontent, et c'est pourquoi nos communiqués de la *Revue Canadienne* sont signés de leurs noms. — E.-J. A.

compagnie arrive à la tranchée boche. Quelques éléments gagnent aussi les parapets ennemis et sautent dans la tranchée. Je devine que l'attaque va être bien dure, le succès bien difficile. Mon colonel le sent aussi. J'arme mon revolver. Allons, en avant! Un aumônier, l'abbé Lelièvre, est près de nous. Il veut monter sur le parapet le premier de nous, en soutane. On veut l'arrêter, mais il est déjà debout sur la tranchée. — " En avant, mes amis, et vive Dieu ! " — Il n'a pas fait trois pas qu'il est touché par les balles. Je le crois mort, il n'est que blessé. Nous le rattrapons. Mon colonel me donne l'ordre d'envoyer l'aumônier au poste de secours, ce que je fais de mon mieux et le plus rapidement possible, et je reviens auprès du colonel pour charger. Mais les minutes ont tout modifié, l'attaque enrayée est remise au soir. Je vais à un capitaine de mitrailleuse de mes amis. Il a les larmes aux yeux. Deux chefs de sections viennent d'être blessés à ses côtés. Je lui dis deux mots. Un crâne saute près de moi. Ça cogne vraiment dur. Du 105 fusant et percutant tape sans relâche sur nous! Un artilleur me crie : "Attention, venez ici!" Heureux conseil, le 105 bouleverse la tranchée où j'étais : je suis seulement couvert de terre. Les blessés crient ; l'un d'eux se confesse en clamant ses fautes et meurt. Je fais du ministère tant que je peux. Je fais quelques pansements sans quitter le colonel. Je me trouve absolument calme, mais le coeur navré. L'action m'empêche de penser à la mort qui fauche sans cesse autour de moi. Toute la journée on lutte sans répit. Je suis plein de sang des blessés ou des morts. La nuit, mon ministère redouble d'intensité. Je suis à la fois prêtre, soldat, médecin. Vers 2 heures du matin, je me couche épuisé sur la terre. A 4 heures, quelle joie! Du Conédic tombe dans mes bras. Ses hommes sont enfin revenus : 37 sur un bataillon ! Les autres ont souffert moins, mais encore beaucoup quand même. Les officiers sont presque tous tués ou blessés. Avec

le jour la lutte reprend mais nous ne quittons plus les tranchées. Nous recevons des bombes ou des obus sur le nez. Encore des 105 et encore des 105. Mais c'est maintenant un autre régiment qui donne. Le soir, nous revenons en deuxième ligne sous les obus. Sur la plaine, les blessés achèvent de mourir. Je m'étonne encore de n'être pas resté là-bas, et j'ai presque honte de n'être ni tué ni blessé. Vraiment le bon Dieu ne veut pas de moi et c'est bien humiliant. Priez du moins pour moi afin que bientôt, si Dieu le permet, je donne moi aussi ma vie pour la France un beau jour de pleine victoire.

La douleur d'une paysanne. — *Juin.* — Quand je suis arrivé à l'ambulance, on avait dressé l'autel dans la chapelle funéraire où reposait déjà, dans un cercueil de bois blanc, enveloppé d'un drapeau, mon pauvre typhique mort l'avant-veille.

Sa mère et son père, deux riches cultivateurs de la Saintonge, sont arrivés hier. Ils ont vu leur fils — le dernier qui leur restait, ils ont perdu les deux autres! — recouvert d'un simple drap. La mère a été très émue de ce qui lui paraissait être une impardonnable négligence et s'est répandue en reproches injurieux contre tout le personnel de la maison. Que toutes les règles de l'antisepsie aient été observées, tous les remèdes prévus par la science prescrits et administrés, cela importe peu à cette paysanne, qui estime avant tout le confortable du lit et des rideaux, l'abondance des aliments et le soin apporté à la toilette funèbre. Elle crie à tue-tête qu'on lui a tué son fils, et les plaintes injustes de la douleur qui l'égare retentissent cruellement aux oreilles des blessés. Lorsqu'elle entre avec moi dans la chapelle funéraire, cette pauvre petite femme brune et nerveuse se jette sur le cercueil et d'une voix déchirante: " Mon fils! mon fils! entends-moi! s'écrie-t-elle.

C'est ta mère! Oh! mon trésor! Je n'avais que toi au monde ! Que vais-je devenir, maintenant que je t'ai perdu? Oh! l'horrible guerre! Rendez-moi mon enfant ! Rendez-moi mon enfant! " Dès que la messe fut commencée, elle s'apaisa. Elle se mit à prier. Mais, dans son égarement, elle priait d'une voix chantante et gémissante. Et c'était une douloureuse mélopée qui nous arrachait à tous des larmes. Après l'absoute, les cris redoublèrent. Les blessés présents étaient consternés. Elle vint à eux et serra la main de chacun en disant: " Pauvre petit, ils vont vous tuer vous aussi, que deviendra votre mère? " Le fonctionnaire, aidé de quelques dames, essaya de l'emporter. Elle se jeta alors sur le cercueil et s'y cramponna avec l'énergie du désespoir. Je pris le parti de faire sortir tout le monde et restai avec elle. Le père, profondément bouleversé lui aussi, ne prononçait pas une parole, ne versait pas une larme. Je lui parlai des espérances chrétiennes. " Si l'on n'avait pas ça, on ne pourrait pas vivre. Mais comment vivre? Enfin le malheur est là, il faut se courber! "

La religion sur le front. — *Juin.* — Croire qu'il y a une sorte de conversion globale sur le front, c'est se tromper. Ceux qui s'imaginent cela seraient douloureusement désillusionnés s'ils venaient ici. Ce serait également faux de penser qu'il n'y a pas une sorte de revirement des âmes.

Hier encore un jeune homme (classe 1914) exprimait devant moi la surprise qu'il avait éprouvée en passant du dépôt sur le front. On vaut mieux moralement ici que là. Il s'y est même créé une atmosphère de courage, d'abnégation, de sérieux, dont bénéficient rapidement les arrivants. L'hostilité à l'égard de la religion a presque totalement disparu. Dans l'ensemble c'est la sympathie, une sympathie grandissante, qui se manifeste. L'aumônier est constamment salué, même quand il n'a pas les galons du titulaire. Quand il visite les cantonne-

ments ou s'arrête pour causer avec quelques soldats, il est toujours bien accueilli. Volontiers on fait cercle autour de lui pour demander des nouvelles. Dans certains régiments il est fréquemment invité à la table des officiers. On l'aborde pour l'interroger sur l'heure des offices. On ne craint pas de faire un bout de chemin avec lui... On pratique mieux la religion sur le front qu'à l'arrière, bien qu'il ne faille cependant pas généraliser trop vite. Les bons deviennent meilleurs, les médiocres deviennent assez bons, des négligents et des indifférents se convertissent tout à fait. Il n'y a pas de conversions en masse, mais il y a d'assez nombreux retours, à des degrés divers: retour à la prière, retour à la messe, retour aux sacrements.

Nos églises, le dimanche, sont généralement pleines... 400, 600, 800 soldats. Un aumônier, qui m'invitait pour dimanche dernier, m'annonçait qu'il y aurait à l'église de 1,000 à 1,500 soldats: il s'agit cependant d'un régiment assez indifférent. Supposez ce qu'il y a de soldats retenus par différentes corvées. On peut donc dire que la majorité vient à la messe, une grosse majorité. Ce qui est une constatation très consolante, c'est que nos catholiques se rencontrent vraiment partout, dans les professions libérales, parmi les ouvriers et employés de grandes et de petites villes, parmi les ruraux, et là encore il y a riches et pauvres, valets de ferme et fils de propriétaires... Rien de plus consolant de sentir que le catholicisme est assez attirant pour trouver ainsi des adeptes dans tous les milieux, des fidèles de toute culture, de toute éducation, de toute condition. C'est là une preuve de la catholicité.

Ce qui est encore plus réconfortant (mais cela n'est pas un fruit spécifique de la guerre), c'est le nombre de jeunes gens qui sont résolument croyants et même apôtres. Voilà le fruit des oeuvres de jeunesse.

*28 Juin.* — Une procession sur le front. — J'ai eu la joie d'assister dernièrement à une belle cérémonie. C'était le jour de la Fête-Dieu. Notre régiment avait fait dans les rues du village deux magnifiques reposoirs ornés de lances, de sabres et de drapeaux tricolores. Au centre du village se trouve un château transformé en hôpital, où j'ai eu le plaisir de trouver parmi les infirmiers plusieurs prêtres du Limousin et de la Dordogne. Les convalescents avaient été placés sur la pelouse, couchés sur leurs brancards. Quand le Saint-Sacrement, que suivait le colonel, tous les officiers du régiment sans exception et la majeure partie des hommes, est arrivé devant eux, le prêtre qui le portait s'est arrêté longuement comme à Lourdes et le leur a présenté. C'était une minute d'autant plus impressionnante que l'on entendait au loin le canon gronder. Puis la procession a suivi toutes les rues du village dans un ordre parfait. Quand elle est passée devant le poste de police, tous les hommes de garde impeccablement rangés ont présenté les armes au Saint-Sacrement. Cela m'a fait un grand plaisir de voir rendre à Dieu les hommages publics qui lui sont dus et j'ose espérer que les temps sont proches où de pareils spectacles ne seront plus pour personne un sujet d'étonnement.

*2 Juillet.* — La première excursion d'un nouvel aumônier. — A peine arrivé à mon nouveau poste, les présentations faites et mon cantonnement installé, on me propose, pour le soir même, une chevauchée jusqu'au village de X... tout contre la ligne de feu. Un de nos aumôniers y a fixé sa résidence. Ce sera, d'un seul coup, double visite de présentation : aux vilaines gens d'en face et au charmant collègue d'à côté.

Le médecin-chef me prête sa monture, petite jument assez douce pour me rassurer. En traversant une première commune, presque déserte, je reconnais la grande église

neuve où j'étais venu prêcher il y a quelques années. La mitraille y a creusé des vides lamentables. Le toit est crevé en plusieurs places, les vitraux brisés, l'intérieur encombré de débris...

Mais le spectacle devient autrement douloureux à X... Aucune maison, ici, n'a été épargnée. La plupart chancellent sur leurs pans de murs défoncés. Quelques-unes gisent à terre, en ruines. Chaque jour les bombes s'acharnent à pousser plus loin leur oeuvre destructive. Le pays a été complètement évacué. Seule la troupe l'occupe, logeant dans les granges, toujours à proximité des caves. Dès que l'artillerie allemande commence à cracher, une sonnerie de clairon jette l'alarme. Chaque soldat disparaît aussitôt dans un abri souterrain. Il y demeure jusqu'à la sonnerie suivante qui indique que le bombardement est fini. Se croyant en paix, l'autre soir, un groupe d'amis s'était installé pour dîner sous un arbre aux branches retombantes qui faisaient charmille. Un obus survint qui tua plusieurs convives au cours de cette petite fête champêtre. Hier, si les hommes ne s'étaient hâtés de descendre au premier signal, vingt d'entre eux eussent été mis à mal par la chute de leur grange que renversa brusquement une volée de grosse fonte.

Mon confrère loge dans une maison sise à la sortie de la paroisse, dans la direction de l'ennemi. " Méfiez-vous, me crie une sentinelle. Défilez-vous derrière la haie. Ils peuvent vous voir et vous tirer dessus, là où vous êtes. " Moitié curieux, moitié anxieux, je regarde par-dessus la haie et ne vois rien, ni n'entends siffler aucune balle.

L'abbé me fait admirer, dans son logis, les trous qui signalent le passage des projectiles boches jusque dans sa chambre à coucher — car ces grossiers personnages ne respectent même pas le mur de la vie privée. Son lit est dans

un coin, vaguement protégé par la cloison de l'alcôve. Son bon ange veille dans l'autre angle sans doute. Un jardin d'ermite encadre de poésie cette demeure périlleuse. Les herbes folles poussent à plaisir dans toutes les allées. Du sein de cette végétation abandonnée émergent quelques touffes de fleurs magnifiques. Le labeur de l'homme ne maîtrise plus cette terre qui s'en retourne à ses fantaisies sauvages du temps qu'elle était inculte. Ainsi vit, dans le désordre et le gaspillage de sa richesse, notre malheureuse humanité, quand elle renonce à se laisser cultiver par la main de Dieu.

Nous faisons le tour du propriétaire dans ce village qui n'appartient plus qu'à la troupe. Solitude, silence, visions de mort! L'église tient à peine debout. Une énorme ouverture, au fond du choeur, laisse voir le ciel et entrer la pluie. Un contrefort s'est écroulé, un autre descellé. De larges entailles déchirent toutes les parois. Il reste une chapelle latérale à peu près convenable, où l'aumônier dit la messe le dimanche. En déménageant le mobilier qu'il pouvait encore sauver, il vient de découvrir douze uniformes de pompiers, dissimulés vraisemblablement en ce saint lieu moins par dévotion que par crainte des Allemands, dont les bandes, lors de l'invasion, passèrent ici. Eh! que serait devenue notre société, gloire de la commune et sauvegarde de ses immeubles, si l'ennemi trouvant ces pantalons de couleur et ces armes à feu en avait conclu à l'existence d'une association de francs-tireurs? A mon tour, je sauve de la sacristie en perdition un camail de chanoine — vêtement moins suspect d'arrière-pensées belliqueuses! Il est resté, depuis la guerre, suspendu à un clou, dans ce recoin d'armoire. Une vénération confraternelle m'invite à recueillir cette dépouille que je rapporterai moi-même à son excellent propriétaire, un doyen du voisinage.

Pressons-nous, les marmites arrivent. C'est l'heure où

elles ont coutume de tomber sur les toits, sinon sur les gens. Les grondements se multiplient, à grands coups qui se suivent de près. Cette fois, j'entends distinctement l'éclatement du départ, le chantement de l'obus qui passe sur nos têtes et le vacarme de l'explosion. Un incendie s'allume dans une bâtisse déjà décarcassée, où traînait encore un peu de paille. Des soldats font la chaîne à travers la rue pour inonder d'eau le foyer brûlant. Ce n'est même pas une corvée, c'est un jeu qui les distrait de leur longue faction immobile. Ils s'amusent à se renvoyer les seaux vides en se les jetant de loin à la tête. Les bombes vont et viennent, un peu plus haut, sans troubler leurs rires.

Un aide-major m'accompagne sur le chemin du retour. Délicieuse promenade d'agrément, par cette soirée d'été, au milieu de la plaine où s'annonce l'opulence des moissons déjà proches. On se bat au canon derrière nous. On se tire. Et nous goûtons, avec mélancolie, la paix de cette campagne de France que Dieu avait voulue privilégiée pour y faire vivre les hommes dans l'aisance et la joie.

**Le chanoine DESGRANGES,**

**L'abbé Thellier de PONCHEVILLE,**

**L'abbé ARDANT et autres.**

---

## LETTRE A M. L'ABBE GOUIN, p. s. s.

---

Arras, 10 juillet 1915.

Mon cher ami,

De grands changements sont survenus dans ma vie, depuis le 21 juin. Vous savez que j'avais, dès le début de la guerre, sollicité un poste d'aumônier militaire aux armées. Ma demande n'avait pu être agréée, car je n'étais pas libre de toute obligation à l'égard de l'armée, appartenant encore à l'auxiliaire. Vers le début de l'année cette règle un peu stricte, qui m'avait barré la route, a fait place à une interprétation beaucoup plus large. On s'est préoccupé avant tout de choisir les aumôniers parmi les prêtres connus et pouvant bénéficier de quelque notoriété auprès des soldats. Ainsi, ont été nommés presque en même temps, en juin, l'abbé Thellier de Poncheville, l'abbé de Casteljan, l'abbé Patrice Flyn et moi. J'ai été affecté à la 34e division qui fait partie elle-même du XVIIe corps, dont le chef-lieu est Toulouse. Mes braves méridionaux appartiennent aux nobles plaines de la Garonne, mais ils viennent aussi de nos fortes familles du Gers, du Tarn et Garonne, de l'Ariège, de la Haute-Loire, du Lot. Certains régiments ont perdu 7,000 hommes depuis le début de la guerre, ce qui prouve qu'ils n'étaient pas au repos.

Nous avons un cantonnement très malsain. J'occupe le 19 de la rue *de la paix*, ô ironie! dans une de nos villes martyres, et où je n'ai même pas la consolation de voir Mgr Lobbedey, actuellement en tournée pastorale. Depuis mon arrivée, le bombardement n'a pas cessé. Au moment où je vous écris, les Allemands tapent comme des sourds sur des batteries situées à 400 mètres de mon domicile. Un obus arrive

toutes les deux lignes, ébranlant mes vitres et envoyant des éclats jusque dans mon jardin. Je suis adossé à un angle de mur et suis à peu près en sécurité, à moins qu'un artilleur éméché pointe mal. Voici près de 20 jours que je subis ce petit supplice. Pour mon début, il est tombé sur la ville, en 24 heures, 2,200 obus. Les morts n'ont pas été en proportion de cette immense masse de fer. Une vingtaine de victimes : 6 soldats, 2 religieuses, 8 enfants, quelques civils. On vit dans des souterrains construits par les habitants qui n'en sont pas à leur premier siège. Le malheur est qu'il y fait un froid pénétrant et une redoutable humidité. J'hésite à y coucher chaque nuit. Mais lorsque les obus se rapprochent, je pars en hâte, avec mon matelas et mes couvertures, et je m'installe entre deux barriques. Lundi dernier, un obus a éclaté au premier étage de mon domicile, déménageant mon collègue et le médecin-chef. L'autre aumônier est descendu coucher chez moi, le médecin-chef s'est établi à la cave. Un de nos ordonnances a été tué, avec d'horribles blessures.

Dans ce tintamarre infernal, je jouis d'une paix profonde. L'éclair des obus purifie l'air et permet de voir plus clairement les choses éternelles. A côté de ma chambre, qui servait de salle à manger, dans le salon, nous avons établi trois autels qui permettent aux 29 prêtres brancardiers de notre groupe de célébrer chaque matin. Nous gardons la *sainte Réserve* et vivons ainsi dans le voisinage du Sauveur. On pense que l'obus prochain nous réunira à lui pour jamais, et cette perspective qui révolte un peu la nature est très douce à l'âme.

Le matin, je vais voir les blessés qu'on nous amène des divers postes de secours. Je leur offre des cigarettes en leur prodiguant quelques bonnes paroles. Ceux qui sont en mauvais état ont été généralement administrés par le prêtre infirmier qui les a relevés, ou par le brancardier qui les a conduits

en brouette, ou par le prêtre employé à l'ambulance qui les a accueillis. J'enterre les morts dans un terrain vague, aux portes de la ville, où les rangées de croix de bois s'allongent chaque jour. La salle de physique de l'Ecole Normale où est située notre ambulance a été convertie en chapelle funéraire. Les morts sont apportés comme ils sont tombés, et c'est un lugubre " tableau " que forment ces soldats, gardés dans leur capote souillée de sang et de boue, ces femmes et ces enfants que l'obus a surpris dans la rue ou dans leur maison. Des blessures béantes s'échappe encore du sang qui s'étend sur le pavé en mares hideusees. Ce spectacle est affreux. Bien horribles aussi les cris des blessés qui souffrent sans qu'on puisse les soulager, qui deviennent fous ou qui agonisent en hurlant. Le bombardement est tel que nous ne gardons plus aucun blessé. Des autos les évacuent dans des ambulances de l'arrière. Il en arrive 40 par jour, ce qui est peu. Une attaque organisée par notre division pourrait en produire 2,000 en quelques heures.

La plus grande partie de mon temps est consacrée aux régiments qui se reposent dans les villages des alentours. J'ai 18,000 soldats dans ma division, mon collègue et moi disposons comme auxiliaires de 60 prêtres mobilisés, ayant tous les grades, depuis celui de capitaine jusqu'à celui de brancardier de 2e classe. Nous avons obtenu qu'un prêtre fût affecté à chaque régiment. Cet aumônier régimentaire garde son costume et son grade (c'est souvent un sergent ou un caporal), mais il est dispensé de tout service. Il porte un Christ sur sa capote. Il visite les tranchées chaque jour, ce que nous pourrions faire difficilement avec une soutane. Nous sortirions noirs de boue. Notre rôle est d'organiser ces secours religieux dans notre division et de présider les cérémonies militaires. Messes et services dans une église non encore démolie ou en plein air nous donnent l'occasion de parler à de grands auditoires de

soldats. Je n'ai pas besoin de vous dire que je suis souvent appelé à exercer ce ministère. Ces solennités sont absolument émouvantes et je me donne tout entier à ces grands auditoires de soldats. Après le discours, les officiers me reçoivent à leur table et c'est une occasion précieuse d'évangélisation.

Après vous avoir écrit, je vais aller dans un village à dix kilomètres. Monté sur mon cheval *Pompon,* coiffé du calot avec les trois galons d'or, la croix d'ordonnance d'argent avec émail bleu et des palmes en émail vert sur la poitrine, mon brassard au bras, mes bottes vernies, j'ai une allure assez martiale. A tout instant les factionnaires me présentent les armes, mais il me faut leur donner le mot d'ordre qui change chaque jour. Les routes offrent un aspect des plus animés. Convois et détachements vont et viennent. Toujours, un mot sympathique de l'aumônier réconforte et fait sourire. L'ennui, c'est encore l'obus traître qui éclate au moment où l'on s'y attend le moins. Nous n'avons pas un mètre carré du pays où cantonne notre division qui ne soit exposé au feu ennemi. Les tranchées allemandes sont à 2 et 3 kilomètres de ma maison.

Je vis en communauté, si j'ose ainsi dire, avec les majors et quelques officiers du régiment. Nous sommes quinze à table. On dîne le plus souvent dans un souterrain voûté, éclairé par des flambeaux improvisés, et dont l'installation est des plus pittoresques. Les jeunes majors chantent et rient pour oublier un peu le perpétuel danger. Ces médecins sont de toutes les opinions, mais ils sont également aimables pour moi. On peut encore faire beaucoup de bien dans ce milieu distingué.

JEAN DESGRANGES.

---

# Etude sur notre Langage usuel

---

## VI

### LÉGENDE

1. Veston (*coat, gilet*).
2. Gilet (*veste*, de *vest*).
3A. Culotte bouffante.
3B. Pantalon (au singulier).
4. Gilet de flanelle (*corps*).
5. Maillot (*jersey*).
6. Chandail (*sweater*).
7. Molletière (*puttee*).
8. Jambière (*legging*).
9. Couvre-chaussure (*overshoe*).
10. Chaussette (et non *chausson*).
11. Bas.
12. Cuir à rasoir (*strap*).
13. Cuir automatique (et non *strap patente*).
14. Faux-col (et non *collet*).
15. Canotier (*sailor*).
16. Décrassoir (*peigne fin*).
17. Démêloir (*peigne de corne*).
18. Porte-adresse (*check*).
19. Plastron.
20. Manchettes (*poignets*).
21. Presse-pantalon.
22. Jarretelle *ou* fixe-chaussette.
23. Pèlerine (*collerette* ou *cloqué*, de *cloak*).
24. Pantoufles (*slippers*).
25. Babouche (*savate*).
26. Chaussons (pas *chaussettes*).
27. Mocassins (pop. *souliers de chevreuil*).
28. Guêtres-jambières.
29. Lorgnette (pas *longue-vue*).
30. Cache-oreille.
31. Réveil (pas *cadran*).
32. Tire-bouton (pas *crochet de bottine*).
33. Cache-nez (pas *crémone*, ni *nuage*, ni *nubé*).
34. Falot (pas *fanal*).
35. Passe-montagne.
36. Jumelles (*field glass*).
37. Porte-monnaie (pas *porte-feuille*).
38. Bélière (*snap*).
39. Mousqueton (*snap*).
40. Doigtier (*verge*).
41. Genouillère.
42. Chevillère, support cheville (*ankle supporter*).
43. Trousse de voyage.
44. Papeterie de voyage.
45. Malle (pas *valise*).
46. Malle de paquebot.
47. Sacoche (pas *satchel*).

1
2
3
3a
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47

## COMMENTAIRES [1]

---

1. — Le VESTON qu'il ne faut pas appeler *coat* ni *gilet* fait partie d'un complet qui est ordinairement composé de trois morceaux : le pantalon, le gilet et le veston. Le veston peut être droit (*simple breast*) ou croisé (*double breast*).

2. — Ce que nous appelons *veste* (vest) se nomme GILET ; ce que nous appelons *gilet* se nomme VESTON. *Poche de veste:* gousset de gilet.

Le *gilet* est 1o un vêtement court et sans manche, qui se porte sur la chemise et que nous appelons *veste;* 2o une sorte de camisole de laine, de coton, etc., qui se porte sur la peau et que nous appelons *corps.*

---

(1) De tous les articles mentionnés dans la présente vignette, il n'en est pas cinq qui, dans le langage courant, soient désignés par leur nom véritable. Tantôt, c'est l'appellation anglaise qui prévaut ; tantôt c'est un nom français qui n'est pas usité ni même compris en France ; tantôt on confond les noms des divers objets, et Dieu sait tous les malentendus, toutes les paroles et les correspondances inutiles, tous les déboires occasionnés par ce regrettable méli-mélo dont sont victimes nos Canadiens qui visitent l'Europe. Il n'en faut pas plus pour gâter le plaisir et l'agrément auxquels on s'attend à bon droit quand on voyage en touriste dans la partie française du vieux continent.

Le voyageur demande au chasseur (*bell-boy*) de l'hôtel d'aller lui chercher une *savonnette;* ce dernier reviendra bientôt avec un savon parfumé, alors que l'objet désiré est un blaireau. Pris de nostalgie, notre " Canadien errant aux pays étrangers " brûle de lire au plus tôt les lettres et les journaux arrivés d'Amérique. Il demande sa *malle* au garçon. Cinq minutes plus tard, le corridor est le théâtre d'un tintamarre épouvantable. C'est un portefaix essoufflé qui s'esquinte à monter au cinquième étage une lourde malle dont on n'a aucun besoin, alors que le léger courrier, après une rude traversée, dort placidement dans les casiers de la conciergerie.

3A. — Les BOUFFANTS ou CULOTTES BOUFFANTES sont portés par les cyclistes, les alpinistes ou les bambins. Ne pas dire : *des bloomers.*

3B. — Quand la culotte descend jusqu'aux pieds, elle prend le nom de PANTALON, de l'italien *pantaloni,* à cause de saint Pantaléon, patron de Venise, qui y introduisit cette espèce de vêtement (Cf. *Beschereelle*).

Il ne faut pas dire, quand on ne veut désigner qu'un seul de ces objets : *des* pantalons, *des* culottes, *des* caleçons, *des* lorgnons, *des* pince-nez, au lieu d'*un* pantalon, d'*une* culotte, etc. On ne dit pas non plus : *une paire* de pantalons, de lorgnons, etc., ce qui signifierait deux pantalons, deux lorgnons, etc. Eviter aussi de dire : *une paire* de jumeaux, pour *des* jumeaux (Cf. *Dictionnaire de Bon Langage*, édition Beauchemin, p. 253.)

4. — Sorte de camisole qu'on porte sur la peau. Ne pas donner ce nom (GILET) au veston (fig. 1).

5.—Le MAILLOT est une sorte de tricot de laine avec ouverture à lacet faite au col.

6. — CHANDAIL (*sweater*) : sorte de gilet ajusté, ou maillot de laine ou de coton, à col droit ou réversible, sans boutons ni boutonnières, que portent les cyclistes, les coureurs, etc. (Cf. *Larousse illustré,* supplément).

7. — MOLLETIÈRE : bande de drap khaki que les militaires enroulent autour de leurs jambes.

8. — JAMBIÈRE : guêtre rigide, couvrant les jambes.

9. — COUVRE-CHAUSSURE : espèce de chaussure américaine, chaude et imperméable, que l'on met pardessus les bottines, pour marcher dans la neige en temps d'hiver. On l'appelle tantôt *pardessus,* tantôt *overshoe.*

10. — CHAUSSETTES que nous appelons à tort *chaussons.* Un chausson est une sorte de pantoufles que nous nommons fautivement *chaussettes.*

11. — La distinction que nous faisons entre les grands bas et les petits bas est inutile et superflue. Les " petits bas " sont des chaussettes et les " grands bas " des bas tout simplement.

12. — CUIR À RASOIR qu'il ne faut pas appeler *strap* ni *doucine.*

13. — CUIR AUTOMATIQUE. Nom vulgaire: *strap patente.*

14. — Ne pas confondre FAUX-COL (col de chemise qu'on attache avec des boutons) et *collet* (partie d'un vêtement qui entoure le cou).

15. — Ce léger et élégant chapeau de paille à bord plat est un CANOTIER (vulg. : *sailor*).

16. — DÉCRASSOIR : peigne à dents fines et serrées pour débarrasser le cuir chevelu de la crasse,des pellicules et autres saletés qui y adhèrent. Il se peut qu'on l'appelle *peigne fin,* parce qu'on dit en anglais " fine comb ".

17. — Le DÉMÊLOIR (vulg.: *peigne de corne*) est un peigne à grosses dents pour démêler les cheveux.

18. — On fixe le PORTE-ADRESSE aux valises à main, aux porte-habits pour aider à les retrouver dans le cas où ces objets seraient perdus.

19. — La partie d'un devant de chemise d'homme (vulg. : *dicky*) qui est rigide et empesée se nomme PLASTRON.

20. — MANCHETTES : bandes de toile empesées et rigides qui s'adaptent aux manches en guise d'ornement. Il ne faut pas donner le nom de manchettes au garde-manches ou fausses manches, sorte d'étuis dont on enveloppe les manches et que l'on glisse dans les avant-bras. Les bouchers, les marchands, les écoliers, etc., se servent de ces fausses manches ou garde-manches.

21. — Le PRESSE-PANTALON sert à conserver chez nos jeunes dandins le pli impeccable du pantalon.

22. — La jarretière, qui peut maintenir un bas au-dessus du mollet, n'est d'aucune utilité pour le demi-bas. C'est pourquoi l'on a inventé le FIXE-CHAUSSETTE ou JARRETELLE.

23. — C'est le costume d'hiver d'un agent de Paris, qu'on appelle AGENT tout court et non *constable* ni *policeman* comme à Montréal. Le manteau qu'il porte est une PÈLERINE.

24.—Cette chaussure d'intérieur se nomme PANTOUFLES (vulg. : *slippers*).

25. — Si elle n'a pas de contrefort (vulg. : *renfort*), on la nomme BABOUCHE.

26. — Le CHAUSSON diffère de la pantoufle en ce qu'il n'a pas de semelle de cuir. Parfois, il est de laine tricotée et n'a pas de semelle, ou, s'il en a une, elle est d'étoffe ou de feutre.

27. — Le MOCASSIN (vulg.: *soulier de chevreuil*) est une chaussure qu'on dit avoir été inventée par les Indiens de l'Amérique du Nord.

28. — Les GUÊTRES-JAMBIÈRES ont cela de plus que les jambières que, au lieu de ne couvrir que la jambe, elles descendent en bas de la cheville et couvrent aussi le cou-de-pied.

29. — Ces petites lunettes d'approche (vulg.: *lunettes d'opéra*, de l'anglais *opera glass*) se nomment *lorgnettes* ou *lunettes de spectacle*.

30. — Pour protéger la partie extérieure des oreilles (pavillon) contre le froid, le CACHE-OREILLE est d'une grande utilité dans les pays à basse température.

31. — Quand on appelle " cadran " un RÉVEIL, on donne le nom de la partie au tout. Le cadran ne désigne que la surface sur laquelle les heures sont indiquées.

32. — C'est un TIRE-BOUTON qu'on emploie pour faire entrer de force un bouton dans sa boutonnière.

33. — Par une bizarrerie de langage, cette grosse cravate qui sert à garantir la gorge et le bas du visage contre le froid (vulg.: *crémone*, *nubé* ou *nuage*), et nullement le nez, se nomme quand même CACHE-NEZ.

34. — Il ne faut pas confondre *fanal*, qui est une grosse lanterne fixe de navire, de phare, etc., et FALOT qui est une lanterne portative que nous connaissons tous.

35. — Cette chaude casquette qui réunit une visière (vulg.: *palette*), un couvre-nuque, des cache-oreilles, un ca-

che-nez, etc., porte le nom de PASSE-MONTAGNE. Les alpinistes ont été les premiers à se servir de cet utile bonnet pour grimper jusqu'au sommet glacé des Alpes. Les Anglais le nomment *casque d'aviation* (aviation cap).

36. — Quand les lunettes d'approche sont puissantes et portent à de longues distances, elles s'appellent alors LUNETTES MILITAIRES (*field glass*) ou JUMELLES.

37. — Ceci est le véritable PORTE-MONNAIE destiné à ne recevoir que des espèces sonnantes et qu'il ne faut pas confondre avec le portefeuille plus apte à héberger les billets de banque. Les Européens, se servant plutôt d'or que de billets de banque, ont de petits porte-or inconnus en Amérique.

38. — BÉLIÈRE est le nom de ce crochet à agrafe ou crochet de sûreté.

39. — Si le crochet de sûreté est petit et placé au bout d'une chaîne de montre, il se nomme alors MOUSQUETON. S'il tourne sur lui-même sans que la chaîne soit tordue, c'est un mousqueton à tourillon.

40. — Quand le dé ne recouvre pas le bout du doigt, c'est un DOIGTIER (vulg. : *verge*).

41. — Les amateurs d'athlétisme couvrent souvent leurs genoux d'une GENOUILLÈRE

42. — ...et leur cheville d'une CHEVILLÈRE.

43. — Une enveloppe de cuir contenant divers objets de même nature est une trousse. Ainsi on dit : *une trousse de* encre, réuni dans une serviette, forme une PAPETERIE DE VOYAGE.

44. — Le voyageur prévoyant apporte tout ce qu'il faut pour la correspondance. Le tout, enveloppes, papier, plumes, encre, réuni dans une serviette, forme une PAPETERIE DE VOYAGE.

45. — Voici une véritable MALLE que nous nous obstinons à appeler *valise*.

46. — Les transatlantiques n'acceptent pas dans les cabines de malles dépassant une longueur de trois pieds et une hauteur de dix-huit pouces. Avec ces dimensions, une malle, pouvant être placée sous le lit, ménage l'espace. Cette MALLE DE PAQUEBOT ou MALLETTE a les dimensions voulues.

47. — La SACOCHE ou SAC DE VOYAGE ne doit jamais être désignée par le mot *satchel*.

**Abbé Etienne BLANCHARD,**

331, Sainte-Catherine-Est, Montréal.

---

# A travers les Faits et les Oeuvres

Un mois funeste. — Défaites russes. — Les Allemands à Varsovie. — La prise de Kovno. — Les Russes retraitent en combattant. — Les victoires allemandes en Pologne sont une menace pour les Alliés en Flandre et en France. — Aux Dardanelles. — L'attitude des Etats balkaniques. — La guerre des sous-marins. — Ses résultats pratiques. — Ce que coûte la guerre. — A la Douma russe. — Au Parlement britannique. — MM. Asquith et Lloyd George. — Au Parlement français. — Un exposé de M. Ribot. — Message de M. Poincaré. — Discours de M. Deschanel. — Le pape et la guerre. — Un émouvant appel de Benoît XV en faveur de la paix. — Une lettre des cardinaux français.

LE mois qui s'achève a été décidément très mauvais pour la Quadruple Entente. Les Russes ont subi défaite sur défaite. La stratégie allemande a triomphé. Le mouvement convergent sur Varsovie, que nous signalions dans notre dernière chronique, a produit le résultat prévu. Le grand-duc Nicolas s'est trouvé forcé de battre en retraite pour ne pas être enveloppé. Ivangorod a succombé. Les Allemands sont entrés dans Varsovie, contre laquelle ils avaient jusqu'ici dirigé tant de vaines attaques. Malgré une résistance acharnée, Novo-Georgiewsk est aussi tombé entre leurs mains. Ils ont conquis toute la ligne de la Vistule. Puis, poussant toujours plus avant, ils ont marché sur celle de la Bug, qu'ils sont sur le point de forcer. Leur artillerie lourde foudroie en ce moment Brest-Litovsk, dont la chute est une question d'heures. En même temps, Von Hindenberg, maître de presque toute la Courlande, s'est rabattu sur le Niémen, et s'est emparé de la ville de Kovno, poste stratégique de la plus haute importance, puisqu'il protégeait la voie

assises devant les machines dans les ateliers de fabrication des obus, apportèrent leur adresse, leur intelligence d'ouvrières françaises. Elles sont 100,000 dans l'équipement militaire. Et tout ce travail de guerre est merveilleusement exécuté. Tout ce qui sort des usines est, on peut le dire, sans reproche. " Nous sommes parvenus — déclarait récemment un des directeurs d'une de nos usines de guerre — à créer une organisation parfaite. Il en est ainsi dans toute la France. Armement, équipement, tout ce que réclame l'armée au front pour combattre, nous le possédons désormais à profusion. " Ces affirmations sont réconfortantes; nous faisons des voeux pour qu'elles correspondent à la réalité. Alors nous pourrons espérer que l'armée française continuera de tenir tête victorieusement à l'armée allemande, et finira par la rejeter, en un effort puissant, hors du sol de la patrie.

Du côté des Dardanelles, les nouvelles sont bonnes, mais les progrès ne sont point rapides, parce que les opérations sont difficiles. Les Alliés gagnent du terrain. Si la diplomatie pouvait réussir à refaire la ligue des Balkans contre le Turc ! Un tel événement précipiterait l'issue, et les jours de la domination musulmane à Constantinople seraient comptés. En ce moment, les pourparlers sont actifs. Les représentants de la quadruple entente — France, Angleterre, Russie et Italie — font les plus grands efforts pour faire consentir la Serbie aux compensations territoriales désirées par la Bulgarie, c'est-à-dire à la cession de la Macédoine, qu'on lui a enlevée après la seconde guerre balkanique. Cette négociation difficile semble en passe de réussir. Déjà on annonce que la Bulgarie masse une armée de 150,000 hommes sur sa frontière méridionale. Au même moment, on signale à Athènes un changement de ministère, dont le résultat devrait être favorable aux Alliés. M. Venizelos, qui s'est retiré, il y a quelques mois, parce que sa politique était de se ranger du

côté de ceux-ci et de déclarer la guerre au Sultan, se voit ramené au pouvoir sous la pression de l'opinion publique. De notre point de vue, c'est un événement heureux. D'autre part, l'Italie vient de déclarer officiellement la guerre à la Turquie, et va joindre ses forces à celles des Alliés contre cette dernière. Il est donc permis d'espérer que, d'ici à quelques semaines, il y aura du nouveau dans les Dardanelles et le Bosphore. La chute de Constantinople serait un coup terrible porté à l'Allemagne. Cela équivaudrait pour elle à la perte de plusieurs batailles. Avec le passage libre des détroits, avec les flottes anglo-françaises maîtresses de la mer Egée, de la mer de Marmara et de la mer Noire, la Russie se verrait bientôt en état de reprendre l'offensive, et de lancer sur les Teutons ses millions de soldats, pourvus cette fois des engins de guerre et des munitions qui leur ont manqué pour achever leurs premiers succès et conserver leurs conquêtes.

Sur mer, les sous-marins allemands continuent à couler tous les vaisseaux qu'ils peuvent atteindre. Leurs plus notables exploits dans ces opérations de corsaires, en ces dernières semaines, ont été la destruction du *Royal-Edward*, paquebot canadien, transformé en transport, dès le début de la guerre, et chargé de troupes, et celle de l'*Arabic*, grand transatlantique de la compagnie White Star. Un millier d'hommes environ ont péri à bord du premier. Les pertes de vie ont été peu considérables sur le second ; la plupart des passagers ont été sauvés, quoique le steamer ait coulé en onze minutes. L'*Arabic* était en route pour New York. Il n'était donc pas chargé de contrebande de guerre, et cette excuse manque aux Allemands.

Naturellement, la destruction périodique des vaisseaux coulés par les sous-marins ennemis cause toujours une grande sensation. On se demande souvent comment il se fait que ceux-ci fassent tant de ravages, tandis que les sous-marins des Alliés ne font à peu près rien. L'explication est facile ; ces

derniers manquent de cible. Il n'y a plus de vaisseaux allemands sur les mers. On ne voit plus flotter le pavillon de l'Allemagne sur aucun point de l'étendue océanique ; l'Allemagne est bannie de l'Atlantique et du Pacifique, de la Méditerranée et de la Mer du Nord. Sa marine marchande est frappée d'une léthargie désastreuse ; sa marine de guerre est claquemurée dans la Baltique et le canal de Kiel. Chassée de la surface des flots, elle en est réduite à l'embûche sous-marine, où elle réussit à couler traîtreusement des vaisseaux. Mais elle y réussit précisément parce que la mer est couverte de navires britanniques. Et la proportion même du mal qu'elle fait démontre l'inanité de son effort destructeur. Nous prenons au hasard quelques chiffres que nous avons sous la main. D'après un rapport officiel de l'Amirauté, durant la semaine qui s'est terminée le 28 juillet, 28 vaisseaux anglais de toute nature, ayant un tonnage total de 5,649, ont été coulés. Or, durant la même période les arrivées et les départs de vaisseaux, dans les ports britanniques, ont été de 2,738 et 1,354, soit un mouvement de 4,000 navires environ. Vingt-huit sur quatre mille! Voilà l'efficacité pratique de la guerre sous-marine allemande. Et voilà avec quel succès l'Allemagne a accompli le blocus des îles britanniques, qu'elle proclamait à son de trompe, il y a six mois.

La revue rapide que nous venons de faire nous montre qu'après un an de guerre le dénouement de la tragédie sanglante qui bouleverse l'Europe ne paraît pas très prochain. C'est du 1er au 4 août 1914 que le conflit européen a éclaté. Nous voici parvenus à la fin d'août 1915, et rien de décisif n'a encore été accompli. Cependant des torrents de sang ont été versés, et des milliards ont été engloutis. Au commencement de ce mois, les journaux publiaient des statistiques effrayantes, relatives à la consommation d'hommes des diverses nations belligérantes jusqu'au 31 mai. D'après ce tableau, la

France aurait eu 460,000 tués, 660,000 blessés, et 180,000 prisonniers; l'Angleterre 181,000 tués, 200,000 blessés, et 90,000 prisonniers; la Belgique 49,000 tués, 49,000 blessés, et 15,000 prisonniers ; la Russie 1,250,000 tués, 1,680,000 blessés, et 850,000 prisonniers ; l'Allemagne, 1,630,000 tués, 1,880,000 blessés, et 490,000 prisonniers ; l'Autriche 1,610,000 tués, 1,865,000 blessés, et 910,000 prisonniers ; la Turquie 110,000 tués, 144,000 blessés, et 95,000 prisonniers. Ce tableau donnerait ces totaux effroyables: 5,290,000 tués, 6,478,000 blessés, 2,630,000 prisonniers; soit un ensemble de 14,398,000. Ces chiffres sont-ils exacts ? Nous sommes tenté de les juger excessifs. Mais il n'en reste pas moins certain que des millions d'hommes ont déjà succombé dans ce gigantesque conflit. On se sent frappé d'une douloureuse stupeur devant ces lugubres statistiques, devant cette monstrueuse saignée que subissent les nations européennes. Quelle terrible déperdition de virilité pour le vieux monde !

Quant à la consommation d'argent — qui ne saurait produire en nous les mêmes émotions, sans doute — elle est aussi énorme. La National City Bank, de New York, publiait le 2 août un état approximatif, où nous trouvons des chiffres déconcertants. Les nations en guerre ont emprunté jusqu'ici environ $15,000,000,000 (quinze milliards, ou quinze mille millions de piastres). L'Angleterre dépense à elle seule $15,000,000 par jour, soit plus de $11,000 par minute. L'Allemagne viendrait en second lieu avec une dépense de $10,000,000. La guerre coûterait aux nations belligérantes à peu près $50,000,000 par jour. Ici encore ces chiffres confondent l'imagination. Et le conflit formidable n'est pas près de finir.

* * *

Jetons maintenant un coup d'oeil sur les parlements de

quelques-unes des nations combattantes. La Douma russe s'est réunie le 1er août. Dans son discours d'ouverture, le président de l'assemblée, M. Rodzianko, a affirmé que, plus la guerre était terrible, plus la Russie restait ferme et inébranlable dans sa détermination de la soutenir jusqu'à la victoire. Parlant de l'armée, il s'est écrié : " Il nous incombe de travailler nuit et jour pour lui fournir tout ce qu'il lui faut pour vaincre. Elle nous a montré par son noble exemple comment nous devons accomplir notre devoir envers la patrie. " Tous les discours ont été dans cette note. Au jour anniversaire de la déclaration des hostilités, le premier ministre Goremykine a adressé le message suivant au service international de nouvelles : " Je crois fermement que les efforts unis des intrépides alliés, qui luttent contre les insolents violateurs de la paix, conduiront la guerre à une fin victorieuse pour les Alliés. "

Dans le parlement britannique, le 29 juillet, la session a été ajournée au 14 septembre. En présentant la proposition d'ajournement, M. Asquith a prononcé un discours, dans lequel il a rendu hommage à la valeur russe. " Nous serions ingrats, a-t-il dit, si nous ne savions pas reconnaître en ce moment les efforts intrépides faits par nos alliés les Russes pour résister au flot envahisseur et pour maintenir non violée l'intégrité de leurs possessions. Je ne crois pas que dans toute l'histoire militaire il y ait eu un plus magnifique exemple de discipline, d'endurance, d'initiative individuelle et collective, que l'exemple donné par l'armée russe durant les sept dernières semaines. " Le premier ministre a exprimé son absolue confiance dans le succès des opérations aux Dardanelles. Il a proclamé que la flotte anglaise défie l'invasion et que, grâce à elle, la Grande-Bretagne jouit d'une absolue sécurité. " Son ubiquité vigilante et son activité sans éclat mais toute-puissante, a-t-il déclaré, nous assurent la liberté des mers. Car, après tout, la

menace des sous-marins, quelque sérieuse qu'elle ait pu paraître, ne saurait infliger une blessure fatale, ou même sérieuse, au commerce britannique. L'Océan est libre. Les approvisionnements de denrées et de matière brute, dont nous avons besoin, nous arrivent du même flot régulier et avec la même abondance qu'auparavant, et je puis ajouter, en me même abondance qu'auparavant, et je puis ajouter, en me fondant sur les taux d'assurance et sur d'autres indices, avec la et aux risques. " Le premier ministre a informé la Chambre que le recrutement se poursuit dans les conditions les plus satisfaisantes. Il a ensuite insisté sur l'importance de conserver dans le pays tout l'or possible et de diminuer les dépenses non nécessaires. Il s'est écrié en terminant : " Dans cette Chambre et dans le pays entier, avec la même détermination énergique qui nous anime depuis douze mois, continuons de persévérer dans l'effort qui nous conduira sûrement à un dénouement victorieux. "

Avant l'ajournement du parlement, M. Lloyd George a pu annoncer à la Chambre que d'heureux résultats étaient déjà obtenus, dans la fabrication des munitions. Seize usines nationales ont été établies, et, après consultation avec le ministère français, le gouvernement anglais a décidé d'en établir dix autres. Le ministre a assuré qu'avec la nouvelle organisation, la production des obus va être doublée. Son département a ajouté quarante mille ouvriers expérimentés au chiffre de ceux qui travaillaient déjà à la fabrication des munitions. Et il a en outre enrôlé cent mille volontaires. Enfin, il s'est arrangé avec le ministère de la guerre pour faire revenir du front des milliers d'ouvriers habiles actuellement au feu. Toutes ces mesures devront assurer une production amplement égale aux besoins de l'armée. En ce qui regarde les associations ouvrières, M. Lloyd George a fait cette déclaration : " Nous avons pris l'engagement solennel

que les règlements des *trade unions*, suspendus pendant la guerre, reprendraient vigueur à la paix. Le gouvernement a promis qu'il n'y aurait pas augmentation de gages si la production était augmentée. "

Au parlement français, le ministre des finances, M. Ribot, a eu une discussion très vive avec un député socialiste, M. Accambray. L'occasion du débat était la présentation d'un projet relatif à la taxe directe. A la violente attaque du député, qui reprochait au gouvernement d'énerver la nation, M. Ribot a répondu : " Jamais le pays n'a été plus viril. Le gouvernement fait son devoir comme la Chambre peut aussi le faire. La France nous jugera. A cette heure nous devons uniquement affirmer le ferme dessein de la nation d'accomplir tout ce qui doit assurer la victoire. " Après cette réplique, le projet a été adopté par 490 voix contre 1. Ultérieurement, dans un discours au sénat, prononcé au sujet du projet de loi destiné à élever la limite d'émission des bons de la défense nationale, M. Ribot a donné les informations suivantes : "Le 31 juillet, il y avait en circulation 6,958,000,000 (un milliard, trois cent quatre-vingt-onze millions, six cent mille piastres) de bons de la défense. En juillet, 165,000,000 de francs ($825,000,000) ont été placés en bons à court terme, et 322,000,000 de francs ($1,610,000,000) en obligations à long terme. Nos fardeaux financiers augmentent constamment. Les armes et les munitions coûtent cher. Nous devrons probablement recourir à un emprunt à long terme pour consolider toutes nos émissions à court terme. Nous avons encore à faire un grand effort militaire et financier, pour arriver à une victorieuse conclusion de la guerre. Le public nous apporte son or spontanément. Il est conscient de la situation et comprend que personne aujourd'hui ne peut se sauver en ne pensant qu'à lui. "

Le 6 août, le président de la République, M. Poincaré, a

adressé au Parlement un message que le premier ministre Viviani a lu devant le Sénat et la Chambre réunis.

En voici quelques passages : " Vous trouverez naturel qu'après une année de guerre, le président de la République revendique l'honneur de s'unir au gouvernement et aux deux Chambres pour offrir un hommage d'admiration et de gratitude à la nation et à l'armée. Lorsque, il y a douze mois, je demandais à la France d'être unie, je savais que mon appel serait entendu. Nos ennemis, qui n'ont jamais compris l'âme de la France, étaient seuls à croire que nous offririons à leur brutale agression des forces divisées. Des plus grandes villes aux plus petits villages, un grand courant de fraternité a traversé le peuple français et effacé jusqu'au souvenir de nos querelles intestines. Si l'Allemagne compte diviser la France, elle se trompe aujourd'hui comme elle se trompait il y a une année. Le temps n'affaiblira pas les liens qui unissent la famille française. La France unie est grande et forte, et parce qu'elle est unie elle est confiante. Chaque journée amène dans les plus humbles communes une coopération spontanée entre les vieillards, les femmes et les enfants, afin d'assurer la continuation de la vie nationale. Les champs sont semés et cultivés et les moissons récoltées, ce qui contribue fortement à maintenir la patience et la fermeté dans l'âme du peuple... Les mérites de la nation se reflètent lumineusement dans l'armée. Formée de la substance même de la nation, l'armée a compris immédiatement la grandeur de son rôle. Elle sait qu'elle combat pour la sécurité de la race et les traditions et les libertés du pays. Elle sait que de la victoire de la France et de ses alliés dépend l'avenir de la civilisation et de l'humanité. Chaque soldat, chaque matelot, est animé du plus pur dévouement envers la patrie et ceux qui tombent meurent sans crainte. — Dans son erreur arrogante, l'Allemagne a représenté la France comme légère, impressionnable, instable et

incapable de persévérance et de ténacité. Le peuple et l'armée de France continueront de lui donner le démenti par leur calme et ferme attitude. — La seule paix que la République puisse accepter devra être une paix qui assure la sécurité de l'Europe et qui nous permette de vivre, de respirer et de reconstruire notre pays mutilé; une paix qui nous protège efficacement contre un retour de l'agression allemande. La France est déterminée à vaincre et elle vaincra. "

A la même séance, la première tenue après l'anniversaire de la déclaration de guerre, le président de la Chambre des députés, M. Deschanel, a prononcé un discours qui faisait éloquemment écho à celui du président de la Douma russe : " Une année a passé, a-t-il dit, depuis que l'ennemi de la France a violé notre territoire avant même d'avoir déclaré la guerre. Cette année a été remplie d'une gloire si pure que la race humaine en sera à jamais illuminée. C'est une année pendant laquelle la France de Jeanne d'Arc et de Valmy s'est élevée, si c'était possible, à des hauteurs nouvelles. — Que la guerre soit longue ou courte, la France l'accepte, déclare M. Deschanel. Le pays fait appel à son génie et modifie ses méthodes. Devant l'ennemi, chaque soldat français peut répéter les paroles de Jeanne d'Arc : " Vous pouvez m'enchaîner, mais vous n'enchaînerez pas les destinées de la France. " — M. Deschanel a fait ensuite un appel à la confiance : " Mettons de côté les semeurs de panique et les semeurs d'illusions. Semons plutôt de la confiance raisonnée, sachant bien que l'issue de ce conflit ne tiendra pas uniquement à la force matérielle. Ce sera surtout une lutte de volonté et de constance." Enfin il a affirmé, en termes émouvants, la résolution inébranlable de la France de se battre jusqu'à ce que la juste cause qu'elle défend ait triomphé. " Ce n'est pas seulement une question de vie ou de mort, s'est-il écrié, c'est encore une question d'honneur, de cet honneur que la France a toujours estimé plus précieux que la vie même. "

L'union des coeurs, dont MM. Poincaré et Deschanel ont parlé si éloquemment, un certain groupe de parlementaires hargneux voudraient bien la troubler. Nous avons parlé tout à l'heure de M. Accambray. Un autre député socialiste, M. Brizon, a violemment attaqué le ministère de la guerre, et même le général Joffre. Cet incident a causé une vive émotion. La plupart des journaux ont protesté : " Ne touchez pas au haut commandement ", s'est écrié le *Gaulois*. Décidément, le parlementarisme est une triste chose, en temps de guerre.

* * *

Au milieu du fracas des armes, la voix du Souverain Pontife s'est encore une fois fait entendre. Benoît XV a jeté un nouvel appel aux chefs des nations belligérantes, pour les supplier de faire cesser cette guerre qui décime l'Europe, et fait couler tant de sang et de larmes. A l'anniversaire du jour où le conflit a éclaté, il leur a adressé une lettre où parle son coeur de père des peuples et de pasteur de l'humanité. Il y mentionne ses efforts antérieurs et leur résultat négatif. Puis il poursuit : " Aujourd'hui, en ce triste anniversaire, s'échappe plus ardent de notre coeur le voeu que la guerre se termine bientôt. Nous élevons davantage la voix pour pousser le cri paternel de paix. Puisse ce cri, dominant l'effroyable bruit des armes, atteindre les peuples belligérants et leurs chefs, les disposant les uns et les autres à des intentions plus douces et plus sereines. — Au nom du Dieu saint, au nom du Père et Seigneur du ciel, au nom du sang béni de Jésus, prix du rachat de l'humanité, nous conjurons les nations belligérantes,devant la Providence divine, de mettre fin désormais à l'horrible carnage qui, depuis une année, déshonore l'Europe. C'est un sang de frères qu'on répand sur la terre et sur les mers. Les régions les plus belles de l'Europe, ce jardin du monde, sont

semées de cadavres et de ruines. Là où il y a peu de temps l'action des usines et le travail fécond des gens s'épanouissaient, le canon tonne maintenant d'une manière effroyable et, dans sa rage de démolition, n'épargne ni les villages, ni les villes, et sème partout les ravages et la mort. — Vous qui portez devant Dieu et devant les hommes la terrible responsabilité de la paix et de la guerre, écoutez notre prière; écoutez la voix paternelle du vicaire du juge éternel et suprême, à qui vous devrez rendre compte de vos entreprises publiques comme de vos actions privées. Les richesses abondantes que le Dieu créateur a données à vos terres vous permettent de continuer la lutte. Mais à quel prix ? répondent les milliers de jeunes vies qui s'éteignent chaque jour sur les champs de bataille. Mais à quel prix? répondent les ruines de tant de villes et de villages, de tant de monuments dus à la piété et au génie des aïeux. Mais à quel prix? répondent les larmes amères versées dans le secret des foyers domestiques et au pied des autels. Ne répètent-elles pas aussi que le prix de la prolongation de la lutte est grand, trop grand ? — Et l'on ne peut pas dire que l'immense conflit ne peut pas se terminer sans la violence des armes. Qu'on abandonne cette folie de destruction, en réfléchissant que, si les nations périssent humiliées et opprimées, elles portent en frémissant le joug qui leur est imposé et préparent leur revanche, transmettant de génération en génération un triste héritage de haine et de vengeance. — Pourquoi ne pas peser dès maintenant avec une sereine conscience les droits et les aspirations des peuples ? Pourquoi ne pas entamer de bonne volonté un échange direct ou indirect de vues ayant pour objet de tenir compte dans la mesure du possible de ces aspirations et d'aboutir ainsi à mettre fin à cette lutte terrible,comme cela est arrivé autrefois dans des circonstances pareilles? — Qu'il soit béni celui qui, le premier, élèvera une branche d'olivier et tendra la main à l'ennemi en lui offrant

des conditions raisonnables de paix! L'équilibre du monde, le progrès, la sécurité, la tranquillité des nations reposent sur la bienveillance mutuelle et sur le respect des droits et de la dignité d'autrui bien plus que sur le nombre des armes et sur les formidables enceintes des forteresses. — C'est un cri de paix qui s'échappe le plus haut de notre âme dans ce triste jour, et nous invitons les amis sûrs de la paix dans le monde à nous tendre la main pour hâter la fin de la guerre qui, depuis un an, a transformé l'Europe en un vaste champ de bataille. — Que, par l'intermédiaire de la Mère des Douleurs, Jésus miséricordieux fasse enfin surgir après l'effroyable tempête l'aube radieuse et tranquille de la paix, image de son visage divin! Que les hymnes de reconnaissance au Très-Haut,auteur de tout bien, retentissent bientôt! Souhaitons la réconciliation des Etats! Que les peuples, redevenus frères, reviennent aux pacifiques travaux des études, des arts et de l'industrie! Qu'une fois l'empire du droit rétabli, ils décident de confier dorénavant la solution de leurs différends, non plus au tranchant de l'épée, mais aux raisons de justice et d'équité étudiées avec le calme et la pondération nécessaires! Ce sera là leur conquête la plus belle et la plus glorieuse. "

Il n'y a pas au monde de plus sublime spectacle que celui de ce pontife, représentant sur la terre le Rédempteur des hommes, qui plaide, avec la plus pathétique éloquence, auprès des maîtres du monde, la cause de l'humanité. Ce sera l'honneur du Suprême Pontificat, ce sera la gloire de Benoît XV, d'avoir tenté, une fois de plus, de faire taire la voix brutale du canon. Hélas! il ne semble pas que l'heure ait sonné où une aussi auguste intervention puisse être efficace. Peut-on espérer la paix, au moment où les victoires de l'Allemagne, sur le théâtre oriental de la guerre, doivent enfler sa jactance et lui faire croire qu'elle peut garder encore l'hégémonie européenne? Peut-on attendre d'elle qu'elle consente à ce que

" l'empire du droit " soit rétabli ? C'est cela que demande le pape, pour que la paix soit réalisable et durable. Et c'est cela qu'il est difficile d'obtenir de l'empire dont le créateur cynique lançait un jour cet axiome fameux : " la force prime le droit ".

Dans tous les cas, le pape a fait un grand acte, un acte qui aura sa répercussion dans l'histoire, et qui constituera l'une des plus belles pages des annales de l'Eglise. A ce propos, on a étrangement défiguré un incident. Les agences télégraphiques nous ont transmis comme une sorte de protêt le résumé d'une lettre des cardinaux français aux évêques de France. Nous avons le texte de cette lettre. On n'y saurait trouver l'ombre d'un protêt. Elle est tout simplement un pressant appel à la prière, afin d'obtenir, avec le triomphe du droit, le bienfait d'une paix durable. Aux yeux des cardinaux français, la cause que défend en ce moment la France est celle du droit. On conçoit donc qu'en priant pour la paix, ils prient pour la victoire de leur pays. Partir de là pour affirmer, comme un journal anglais de Montréal, que le *Pope's appeal finds response from cardinals*, c'est par trop fantaisiste. Encore une fois défions-nous des agences de nouvelles télégraphiques.

**Thomas CHAPAIS.**

Saint-Denis, 23 août 1915.

---

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

POUR SE BIEN NOURRIR. Alimentation dans la famille. Cuisine des malades, par Mlle E. Vesco de Kérêven. 1 vol. in-16, cartonné, avec 24 gravures. Prix: 2.25 fr. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris (6e).

Voici un livre qui semble résoudre le problème quotidien de l'alimentation, rendu particulièrement ardu par le développement inquiétant de la vie chère et par les exigences nouvelles de l'hygiène. Le plan de l'ouvrage est établi de manière à renseigner sur les moindres détails à la fois les intérieurs les plus modestes et ceux où la cuisine est plus raffinée. La première partie comprend un dictionnaire explicatif des principaux termes de cuisine. Puis viennent les légumes et fruits que chaque mois fournit, les condiments, les boissons aromatiques (café, thé, chocolat, etc.), les hors-d'oeuvre, les potages, les sauces, les innombrables préparations à base d'oeufs, les plats de légumes et les pâtes, les mets substantiels dont la viande est la matière première, la volaille et le gibier, les poissons et les coquillages, les desserts et entremets, confitures et sirops. En tout, un peu plus de 600 recettes. Un capitre instructif est consacré à l'art, si apprécié, d'accommoder les restes et aux conserves. La deuxième partie est toute nouvelle comme idée. S'inspirant des données récentes de la science, elle fait connaître les principes essentiels de la cuisine des malades, ainsi que les différents plats qui leur sont permis.

* * *

CLAUDE BERNARD dit "LE PAUVRE PRETRE" (1588-1641), par le Commandeur de Broqua, membre et lauréat de plusieurs sociétés savantes, postulateur de la cause de Claude Bernard. 1 vol. in-12 avec portrait. Prix : 3 fr. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Claude Bernard, dit le Pauvre Prêtre, fut l'admiration de son siècle par sa charité et son apostolat, dont il consacra toute la tendresse et l'ar-

deur aux plus abandonnés : aux malades des hôpitaux, aux prisonniers, aux condamnés à mort. L'historien fait revivre, en d'admirables pages, cet apôtre, entraînant à sa suite, dans les pratiques de la plus sublime charité, l'élite de la haute société de son temps. Anne d'Autriche elle-même le suivit parfois dans les asiles de la misère, car elle vénérait, dans ce pieux sujet, celui dont les prières lui firent obtenir de Dieu d'être la mère de Louis XIV et du duc d'Anjou.

* * *

SUR L'AMOUR DE LA PATRIE, par la Comtesse Zamoyska. *Un épisode de la persécution des Uniates en Pologne*, par Ottonowna. Traduit du polonais par H. C., avec autorisation des auteurs. Introduction par Morel de Teincey. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Ce livre, traduit sur la septième édition polonaise, est un lumineux exposé des grandeurs et des faiblesses d'un peuple qui fut héroïque et dont les fautes mêmes témoignent de sa fierté. Ce petit traité de l'amour de la patrie devrait être lu, relu et médité par tous. Le récit par Mme Ottonowna d'un émouvant et dramatique épisode de la persécution des Polonais du rite grec-uni est un heureux épilogue aux pages de la Comtesse Zamoyska sur l'amour de la patrie, car il montre combien ce peuple sait encore être héroïque.

* * *

# La Question Bilingue Ontarienne [1]

---

LORSQUE j'ai reçu l'invitation de l'Association de la Jeunesse catholique, je me suis dit qu'un tel appel était un ordre dans le moment actuel. La cause de nos compatriotes ontariens est une cause sacrée, et lorsqu'ils crient : au secours ! nous ne pouvons rester sourds à leur voix.

D'ailleurs, je m'étais enrôlé d'avance, spontanément et silencieusement, sous ce noble drapeau. Avant tout appel, et lorsque la lutte commençait à peine, il m'avait semblé qu'on devait tenter de l'enrayer et de détourner le coup qui menaçait la minorité canadienne-française d'Ontario. Et alors, sous ma seule responsabilité, et dans le silence d'une démarche discrète, j'avais adressé à un homme qui est aujourd'hui dans la tombe, un plaidoyer en faveur de nos compatriotes. Ce plaidoyer, je vais vous demander la permission de l'utiliser ce soir. Je sais que " le moi est haïssable ", et que si les citations d'autrui sont souvent opportunes, il n'est guère admissible de se citer soi-même. Mais, après avoir hésité, je me suis dit qu'il était peut-être bon de montrer à nos compatriotes de là-bas, que dès la première heure, dans la province de Québec, on s'est intéressé à leur liberté en péril et que l'on s'est efforcé à leur insu de leur être utile. En outre, la nature de la correspondance engagée alors rendait nécessaire

---

(1) Ces pages sont le texte inédit du discours prononcé par l'honorable M. Thomas Chapais, à l'Université Laval, à Québec, le 25 janvier dernier, dans une grande séance organisée par le comité régional de l'A. C. J. C., et présidée par Son Eminence le cardinal Bégin. L'anomalie persistante de la situation scolaire dans la province d'Ontario démontre qu'elles sont toujours pleines d'actualité.

un résumé aussi précis que possible de la question débattue, et ce résumé peut aider à mieux comprendre le litige. Ce double motif me détermine à vous communiquer quelques extraits de lettres écrites, au mois d'octobre 1912, à celui qui était alors le premier ministre de la province d'Ontario.

Loin de moi la pensée d'outrager la mémoire d'un homme disparu maintenant de la scène où s'agitent les passions et les ambitions humaines. Sir James Whitney était digne d'estime. Ses adversaires eux-mêmes rendaient hommage à la sincérité de sa parole, à l'intégrité de son caractère et à la dignité de sa vie. Mais on peut être un honnête homme et commettre des fautes. Et c'est ainsi qu'en 1912 le gouvernement dont Sir James était le chef tout puissant s'engagea dans la voie regrettable que vous connaissez.

Lorsque la fameuse circulaire numéro 17, dont on vous a parlé, fut rendue publique, je vis, comme tous ceux que préoccupait cette question, quels pouvaient en être les déplorables résultats ; et le désir, sans optimisme, de prévenir un conflit me poussa à plaider, auprès de Sir James Whitney, la cause de la minorité. Voici donc ce que je lui écrivais le 12 octobre 1912 — je traduis du texte anglais :

" J'ai lu avec la plus grande attention la circulaire numéro 17, dont on se plaint si fortement ; je l'ai lue délibérément, avec calme, avec un esprit dégagé de tout préjugé national et sectionnel ; et je suis obligé de déclarer honnêtement qu'elle ne me semble ni juste, ni loyale, ni opportune. Je tiens pour un principe indiscutable que les parents canadiens-français d'Ontario ont un droit naturel et sacré à ce que leur langue maternelle soit enseignée parfaitement à leurs enfants. Vous savez, Sir James, combien profondément nous, les Canadiens français, nous sommes attachés à cette langue française, l'une des plus belles et des plus harmonieuses qui

soient au monde, et dont nous avons hérité de nos pères, les découvreurs et les fondateurs du Canada. Nous comprenons parfaitement que, dans ce pays, nous devons apprendre à parler et à écrire l'anglais aussi bien que possible. Nous savons que nous vivons en pays britannique, que la majorité du peuple canadien est anglaise, et que la connaissance de l'anglais importe beaucoup à notre succès dans les différentes carrières. Mais, d'autre part, nous aurions honte de nous-mêmes si nous devions oublier et laisser mourir sur nos lèvres la langue de nos ancêtres, de nos grands hommes et de nos héros, de Champlain et de Maisonneuve, de Laval et de Talon, de Frontenac et de Montcalm.

" Ces sentiments sont profondément enracinés dans le coeur de mes compatriotes d'Ontario. Comment ceux-ci pourraient-ils ne pas ressentir la malheureuse circulaire plus haut mentionnée comme une violation de la loi naturelle, comme un empiètement sur leurs traditions nationales et sur leurs droits nationaux, comme une déclaration de guerre ? Elle est vraiment une restriction indue de la liberté des commissions scolaires, une limitation indue de l'enseignement du français dans les écoles anglo-françaises d'Ontario. Je ne veux pas discuter les détails. Mais je dois dire que je considère comme absolument insuffisante l'attribution d'une heure par jour à l'enseignement du français dans une école fréquentée par des élèves canadiens-français ; que la restriction du français au premier cours comme intermédiaire d'instruction est injuste et contraire à la science pédagogique ; que le dualisme d'inspection décrété pour une catégorie d'écoles semble un outrage à ces écoles ; en un mot que la circulaire 17 est mal avisée et oppressive.

" Laissez-moi ajouter qu'elle est très inopportune. A l'heure actuelle plus que jamais, nous avons besoin d'union de sentiments et de pensée entre les éléments qui composent

notre peuple canadien, spécialement entre les deux grandes races réunies par la volonté de Dieu pour l'accomplissement d'une tâche commune dans ce vaste Dominion. Ici comme ailleurs l'entente cordiale est nécessaire et désirable. Au lieu de cela, il est facile de voir que le règlement promulgué par le département d'éducation est destiné à produire de la désunion nationale, du mécontentement, de la discorde et de la rancoeur. Toute la population française du Canada ressentira vivement le traitement subi par la minorité française d'Ontario de la part du gouvernement de cette province, et il s'en suivra un regrettable état d'esprit...

" Pour résumer la question, je dis que mes compatriotes d'Ontario ont un droit naturel et sacré à des écoles où leur langue soit enseignée d'une manière satisfaisante à leurs enfants concurremment avec la langue anglaise, que le règlement du département d'éducation d'Ontario empiète sur ce droit, que ses dispositions oppressives ne font pas au français une place suffisante, lui infligent un affront et restreignent indûment l'usage et l'étude légitime et nécessaire de cette langue, conséquemment qu'il viole la liberté et les droits scolaires de la minorité canadienne-française de la province d'Ontario.

" Je soumets respectueusement ces observations à votre esprit de justice et de loyauté. Je sais parfaitement que je n'ai pas le droit d'intervenir et je ne veux pas commettre d'empiètement. Mais je suis convaincu que vous ne me prêterez pas cette intention si je mets devant vous, amicalement et loyalement, les vues partagées au sujet de cette grave question par des hommes vraiment dévoués au bien-être, à la bonne entente mutuelle et au progrès social du peuple canadien. "

Sir James Whitney répondit à cette communication lon-

guement et avec une courtoisie parfaite. Il s'attachait surtout au côté légal de la question. Je crus devoir le suivre sur ce terrain et lui signaler une différence essentielle qui me paraissait exister entre la loi relative aux écoles publiques et celle des écoles séparées. Puis, m'apercevant qu'il ne pénétrait pas la vraie nature des objections soulevées par le règlement 17, je crus devoir retourner à la charge.

" Laissons de côté la question légale, lui disais-je. Suivant moi, la question de l'école bilingue n'est pas une simple question de loi civile. Elle est une grande et vaste question de droit naturel,de politique générale, d'équité et de liberté,une grande question politique et nationale. C'est pour moi un principe indiscutable que nous, Canadiens français, avons le droit absolu, non seulement de parler notre langue maternelle — personne ne voudrait le contester — mais de l'enseigner et de la faire enseigner parfaitement dans les écoles maintenues avec nos cotisations et nos taxes dans toutes les provinces de la Confédération. Je vous connais assez pour être assuré, mon cher Sir James, que vous ne considérez pas la langue française comme une langue étrangère au Canada. Elle est une des deux grandes langues qui ont fait de notre patrie un pays chrétien, civilisé et progressif. Son droit à une reconnaissance spéciale dans notre vie politique et sociale, et dans notre régime scolaire, est basé sur trois siècles de labeur, de luttes pour le christianisme et la civilisation, d'oeuvres et d'exploits historiques. Je lis parfois ces paroles offensantes: " Pourquoi la langue française serait-elle l'objet d'un privilège en ce pays ? " Un privilège ! Nous ne demandons pas un privilège, nous réclamons un droit. Mais si c'était un privilège, il aurait été acheté par les souffrances et le sang de nos découvreurs, de nos héros et de nos martyrs. Rappelez-vous, mon cher Sir James, les magnifiques scènes et les pageants historiques qui ont provoqué votre admiration enthou-

siaste devant la mémorable célébration du tricentenaire de Québec. C'était là une illustration éclatante des titres possédés par notre langue maternelle à des droits égaux, et à une reconnaissance égale au Canada.

" Je crois superflu de discuter ce point davantage. Il doit être admis par tout esprit loyal, et par quiconque est au courant de notre histoire, que mes compatriotes ont un droit naturel et sacré à des écoles où la langue française, la belle et chère langue qui constitue l'une des parties les plus précieuses de leur héritage national, soit enseignée parfaitement à leurs enfants. Eh bien, je vous représente respectueusement que la circulaire 17 est une violation de ce droit. Aucun homme versé dans la science de l'éducation et dans la pédagogie n'admettra que la limitation du français au premier cours comme intermédiaire d'instruction et que la limitation du français à une heure par jour comme matière de classe peuvent être considérées comme un enseignement suffisant du français à des élèves canadiens-français. Dans les écoles bilingues ou anglo-françaises, les deux langues devraient être mises sur un pied de parfaite égalité. "

Voilà ce que j'avais l'honneur d'écrire à Sir James Whitney dans l'automne de 1912. Je n'ai pas besoin de dire que rien de ce qui s'est passé depuis cette date n'a modifié mes vues sur ce grave sujet. Aujourd'hui comme alors, j'estime que les règlements du département d'éducation d'Ontario concernant les écoles bilingues sont injustes et impolitiques.

Les extraits que je viens de lire devraient peut-être me dispenser d'en dire davantage. Je me bornerai à quelques brefs développements des considérations que j'exposais alors.

Les règlements dont se plaignent nos compatriotes ontariens sont injustes, parce qu'ils violent à la fois le droit naturel et le droit historique. Ils violent le droit naturel des parents, parce qu'ils refusent à ceux-ci la liberté de faire ensei-

gner à leurs enfants d'une manière satisfaisante leur langue maternelle, la langue de leurs pères, la langue de la race dont ils descendent et dont le sang coule dans leurs veines. La langue d'un peuple est la gardienne de sa foi, la dépositaire de ses traditions, le signe distinctif de sa personnalité. Elle est le lien qui relie entre elles les générations. Elle fait profiter le présent des expériences du passé. Elle maintient l'esprit de famille et conserve chez les fils le culte des aïeux et la vénération des vertus ancestrales. La langue apprise sur les genoux de la mère, la langue des premiers balbutiements, des premières paroles, des premières impressions reçues et communiquées, des premières leçons, des premiers raisonnements, des premiers essors d'imagination et des premiers efforts de réflexion, n'est-elle pas une discipline, une énergie vitale, une source de lumière et de force ? Comment le père et la mère, lorsque sonne l'heure de l'enseignement public, de l'instruction scolaire, ne tiendraient-ils pas ardemment à ce que leur enfant apprenne aussi parfaitement que possible cette langue qu'ils considèrent à bon droit comme l'un de leur plus précieux héritages ? Et comment qualifier l'acte de ceux qui voudraient s'interposer entre ce voeu, entre cette volonté des pères de famille et leur réalisation ? C'est un attentat à la liberté paternelle, c'est une violation du droit naturel des parents.

Il ne servirait de rien ici d'invoquer un prétendu droit supérieur, celui de l'unité nationale. L'unité nationale peut exister, et elle existe, sans l'unité de langue et sans l'unité de race. L'univers entier, en ce moment, envoie son admiration passionnée à un pays, divers de race et de langage, mais un dans le patriotisme sublime qui immortalise l'héroïque Belgique pour les siècles à venir. Le Canada est un de ces pays où l'unité de race n'existe pas, mais où l'union nationale peut grandir dans la justice et la liberté.

Les règlements du département d'éducation d'Ontario, ne violent pas seulement le droit naturel, ils violent le droit historique. Et ici nous ne pouvons retenir l'expression de notre étonnement devant la prodigieuse méconnaissance de notre histoire dont sont affligés trop d'hommes publics dans notre pays. Ils semblent véritablement scandalisés lorsqu'on leur parle des droits de la langue française au Canada. Mais ces droits sont écrits en lettres flamboyantes à toutes les pages de nos annales déjà plusieurs fois séculaires.

On parle, on écrit, et l'on enseigne le français au Canada, parce qu'il y a trois siècles, un Français qui s'appelait Champlain est venu ici fonder Québec, et semer le germe d'où devait sortir une nation chrétienne et française sur les rives du Saint-Laurent. On parle, on écrit, et l'on enseigne le français au Canada, parce qu'il y a 273 ans, un Français qui s'appelait Maisonneuve est venu ici fonder Montréal, poste stratégique destiné à devenir l'une des métropoles du monde. On parle, on écrit, et l'on enseigne le français au Canada, parce qu'il y a 256 ans, un Français qui s'appelait Laval est venu ici instituer la paroisse canadienne, promouvoir l'enseignement des lettres et des arts et implanter dans ce pays naissant des institutions religieuses et sociales qui ont traversé les âges. On parle, on écrit et l'on enseigne le français au Canada, parce qu'il y a 250 ans, un Français qui s'appelait Talon est venu ici organiser, par ses fortes initiatives, l'administration, l'industrie et la colonisation canadiennes. On parle, on écrit, et l'on enseigne le français au Canada, parce qu'il y a plus de deux siècles, des Françaises qui s'appelaient Marie de l'Incarnation, Jeanne Mance et Marguerite Bourgeois, sont venues ici vouer leur vie au soulagement de la misère humaine, à la formation religieuse et intellectuelle de la femme et de la mère canadiennes, et que leurs oeuvres perpétuées ont continué leurs bienfaits de génération en génération. On parle,on

écrit, et l'on enseigne le français au Canada, parce que, durant un siècle et demi, nos explorateurs et nos apôtres, Joliette, Marquette, La Salle, Dollier, Galinée, LaMothe Cadillac, Saint-Lusson, La Vérandrye, Le Caron, Viel, Bréboeuf, Lalemant, Jogues, et tant d'autres, ont promené le verbe français à travers le Canada tout entier, des rives laurentiennes jusqu'au delà de la région des grands lacs, et que nos martyrs ont rougi ces flots et arrosé ce sol de leur sang versé pour la civilisation chrétienne. On parle, on écrit et l'on enseigne le français au Canada, parce que, enfin, pendant cent cinquante ans, le Canada s'est appelé de ce nom radieux et rayonnant de gloire : la Nouvelle-France !

Voilà le premier fait historique qui doit s'imposer à l'attention de nos concitoyens anglais, s'ils veulent comprendre les origines de la question bilingue. Mais ce fait ne suffit pas, il faut en considérer un autre qui s'est juxtaposé au premier. Non seulement le Canada a été découvert, fondé, civilisé et christianisé par des hommes de race, de langue et de mentalité françaises, mais lorsque les décrets providentiels ont fait passer ce pays sous une autre souveraineté, et en ont fait un pays britannique, la nationalité fondatrice n'a pas abdiqué ; elle n'a pas voulu mourir. Et, après avoir constaté son origine et son oeuvre, il faut constater sa survivance. Ce n'est pas ici le moment de rechercher comment, par quelles causes, à travers quelles luttes, cette survivance s'est produite. Le fait est là, éclatant et tangible, et cela nous suffit ! La survivance du français au Canada s'est affirmée, dès le lendemain du changement de régime, en 1760, lorsque les généraux anglais vainqueurs, Amherst, Murray, Gage, ont publié leurs proclamations et leurs ordonnances en langue française. La survivance du français au Canada s'est affirmée en 1774, lorsque le ministère de lord North et le parlement impérial, sous l'inspiration du général Carleton, décrétèrent le main-

tien de nos lois françaises. La survivance du français au Canada s'est affirmée en 1792, lorsque la Chambre d'assemblée du Bas-Canada décida que toutes les procédures parlementairees et l'impression des lois se feraient en français aussi bien qu'en anglais. La survivance du français au Canada s'est affirmée en 1848, lorsque le parlement impérial, réparant une iniquité de l'Acte d'Union de 1841, révoqua l'article qui imposait des restrictions à l'usage de la langue française. La survivance du français au Canada s'est affirmée en 1867, lorsqu'à la demande des Pères de la Confédération fut promulgué l'article 133ème de notre constitution fédérale, en vertu duquel la langue française est proclamée l'une des deux langues officielles du Canada. La survivance du français au Canada s'est affirmée en 1871, lorsque, sur l'initiative de ce grand patriote, Sir Georges Cartier, l'Acte de Manitoba mit la langue française sur le même pied que la langue anglaise pour les procès-verbaux législatifs et les procédures judiciaires dans cette nouvelle province. La survivance du français au Canada s'est affirmée enfin en 1882, quand un de nos plus éminents gouverneurs généraux, le marquis de Lorne, illustre à la fois par ses hautes fonctions et sa royale alliance, affirmait avec éclat notre dualisme de langue, par la création de la Société Royale, qui comprend, à côté d'une section de littérature anglaise, une section de littérature française.

Messieurs, dans cette énumération, je me hâte d'accuser moi-même une lacune, une lacune volontaire que j'ai commise afin de mieux mettre en lumière l'une des manifestations les plus éloquentes de la survivance du français au Canada. Cette survivance, et sa légitimité, et sa raison d'être, elles n'ont jamais reçu un plus magnifique hommage que celui dont la législature de la province d'Ontario elle-même — connue alors sous le nom de Haut-Canada — voulut, il y a plus d'un siècle, consigner dans ses archives l'impérissable souvenir.

C'était en 1793. Il n'y avait, dans toute l'étendue de la nouvelle province, qu'une poignée de Français, descendants des colons de Lamothe-Cadillac, établis aux confins du Canada, dans le district d'Essex. Ecoutez ce que fit spontanément l'Assemblée législative haut-canadienne, toute anglaise, à l'exception peut-être d'un seul membre : " Ordre du 3 juin 1793.—Il est ordonné que les actes déjà adoptés, ou ceux qui pourront être adoptés à l'avenir par cette législature, soient traduits en langue française pour l'avantage des habitants du district de l'ouest de cette province et d'autres colons français qui pourront venir s'établir dans cette province, et que A. Macdonald, écuyer, membre de cette chambre, représentant le comté de Glengarry, soit également employé comme traducteur français pour cette fin et pour d'autres fins. " Voilà ce qu'on peut lire dans le volume manuscrit des procès-verbaux de l'assemblée du Haut-Canada, pour 1793, conservé dans la bibliothèque d'Ottawa.

Et si l'on veut un commentaire de ce document, qui comporte une si haute leçon de libéralité politique, en voici un dont l'autorité ne sera pas suspecte à nos concitoyens anglais d'Ontario. Sir John Macdonald, qui avait cité cette pièce au cours d'un débat sur la langue française dans le parlement fédéral, il y a vingt-cinq ans, s'écriait, aux applaudissements de toute la Chambre des communes : " Après un laps de temps de cent années, allons-nous montrer moins de libéralité envers nos compatriotes canadiens-français que leur en ont montré les quelques Anglais, les loyalistes de l'empire uni qui se sont alors établis dans Ontario ? Non, M. l'orateur! Cette résolution couvrirait de honte les hommes qui ont essayé de dépouiller nos amis d'origine française de la province d'Ontario des privilèges qui leur ont été accordés il y a cent ans, par un corps d'hommes qui ne parlaient absolument que l'anglais. "

Voilà quels sont les titres historiques de nos concitoyens

français d'Ontario. Ils ne sont pas des étrangers sur ce sol conquis par leurs pères à la civilisation et à la foi. Ils sont de bons et loyaux sujets britanniques, de bons et loyaux sujets canadiens. Leurs demandes ne sont ni extravagantes, ni subversives. Ils réclament simplement le droit de faire enseigner à leurs enfants, d'une manière efficace, dans les écoles construites et maintenues par leur argent, la langue qu'ils ont apprise sur les genoux de leurs mères, la langue de leurs aïeux, fondateurs du Canada, la langue de Racine, de Bossuet, de Châteaubriand, de Victor Hugo, de Berryer, de Louis Veuillot, l'une de ces langues-reines dont l'influence et le prestige ne sont confinés ni à un peuple ni à un hémisphère.

En réclamant ce droit, ils sont en pleine tradition canadienne, tandis que leurs adversaires se battent en réalité contre trois siècles d'histoire. Or, on ne se bat pas impunément contre l'histoire. L'histoire est la combinaison logique des faits et la puissance des faits est irréductible.

Devrais-je m'attarder maintenant à démontrer que la tentative du gouvernement ontarien est impolitique ? De quoi avons-nous besoin, au Canada, en ce moment plus que jamais ? D'union, de bonne entente, de concorde, du ralliement de toutes les énergies, de toutes les volontés, de toutes les âmes, dans l'amour de notre patrie commune, afin qu'après avoir traversé la crise redoutable qu'elle subit avec tout l'empire britannique, elle puisse reprendre aves une vigueur nouvelle sa marche progressive dans l'accomplissement de ses destinées nationales.

Eh bien, je le demande à tout esprit impartial, est-ce avec une politique de compression, de restriction, d'oppression, qu'on peut assurer la concorde ? Est-ce que l'union se fait à coups de matraque ? Et est-ce que le baîllon crée l'harmonie? Non, l'oppression appelle la résistance, la résistance engendre le conflit, et le conflit détruit la paix nationale. Et c'est

ainsi qu'au lieu de consacrer nos forces au progrès général, nous les gaspillons à nous combattre et nous nous épuisons dans des luttes intestines, funestes et désastreuses.

Vous savez, Messieurs, le mot que l'on prête à Talleyrand. A propos de l'un des actes les plus repréhensibles de Napoléon, dont il était le ministre, il se serait un jour écrié : "C'est plus qu'un crime, c'est une faute. " Une faute ? Pour le politique réaliste et sceptique, c'était là le mal suprême. Une faute, c'est-à-dire quelque chose qui ne profite pas à son auteur, quelque chose qui nuit, quelque chose qui complique, quelque chose qui embarrasse, quelque chose qui frappe en retour. Messieurs, ne parlons pas de crime, si vous le voulez. Mais n'est-ce pas incontestablement une lourde faute politique que cette campagne intempestive contre la minorité canadienne-française d'Ontario ? Je n'invoquerai pas ici le témoignage d'un homme de ma race. Mais je donnerai la parole à un Anglais illustre : " Je dois assurer, s'écriait lord Elgin, que, pour ma part, je suis profondément convaincu du caractère impolitique de toute tentative de dénationalisation des Canadiens français. Généralement, ces tentatives ont un effet opposé à celui qu'on avait en vue, en ce qu'elles intensifient les préjugés et les animosités nationales. ".

Oui, c'est une faute politique que cet essai malheureux de restriction envers une langue qui a tous les titres au respect, à l'admiration et à la sympathie des Canadiens de toute origine. C'est une faute contre le droit, c'est une faute contre la justice, c'est une faute contre la liberté, c'est une faute contre l'union nationale. C'est une faute que l'Allemagne prussifiée a commise contre l'Alsace et la Pologne mais qui ne devrait pas être imitée dans un pays britannique.

Quelle anomalie et quel anachronisme en ce moment, que cette lutte entre la majorité anglaise et la minorité française d'Ontario ! Là bas, dans les plaines glacées de la Flandre, les

soldats des deux races fraternisent, rivalisent d'héroïsme et versent en commun leur sang pour la liberté du monde. Les deux nations, longtemps séparées par des rivalités d'ambition et d'intérêts, sont devenues deux nations-soeurs. Leurs drapeaux s'entrelacent, leurs âmes se comprennent, leurs coeurs s'unissent, l'entente cordiale est devenue une alliance sacrée, cimentée par le sacrifice et auréolée par la gloire. Le monde contemple ce spectacle : la France qui acclame l'Angleterre, et l'Angleterre qui aime la France ! Ecoutez ces émouvantes paroles publiées dans le *Times* par un brillant écrivain anglais : " A toutes les tristesses de cette guerre il se mêle pourtant une joie : l'amitié qui nous unit maintenant aux Français. Jamais deux nations n'en connurent d'aussi étroite... Nous admirons la France comme jamais encore nous n'avons admiré un peuple. Nous aussi, nous sommes vieux et expérimentés, nous rêvons, nous poursuivons de dangereux rêves; mais nous n'avons pas été mis à l'épreuve comme les Français, nous ne savons si nous serions capables de supporter ce qu'ils ont enduré. Ce n'est pas seulement parce qu'ils ont survécu et conservé leurs forces, c'est parce qu'ils ont une force neuve... Nous sentons que la France, à l'heure actuelle, ne combat pas uniquement pour son propre honneur et pour son beau territoire, encore moins pour un triomphe sur un rival arrogant, mais pour ce qu'elle signifie dans le monde. "

Lorsque l'amitié anglo-française trouve en Europe de tels accents, pourquoi faut-il que nous assistions ici à l'inimitié anglo-française ? Le Canada est notre patrie commune ; la Providence a mêlé nos destins ; elle a voulu associer nos deux races à l'oeuvre du progrès canadien, de la grandeur canadienne. Mais cette oeuvre ne saurait s'accomplir que dans le respect de la justice et dans la pratique généreuse et loyale de la liberté. Voilà ce que nous demandons à nos concitoyens anglais d'Ontario. Ils sont assez forts pour être

justes, assez sûrs d'eux-mêmes pour ne pas redouter le libre essor d'une nationalité dont le patriotisme a fait ses preuves. Qu'ils s'inspirent des meilleures traditions britanniques ! Qu'ils prêtent l'oreille aux enseignements et aux leçons des plus fameux hommes d'Etat de l'Angleterre : Pitt, Canning et Gladstone ; de nos gouverneurs les plus illustres : Dorchester, Elgin et Dufferin ; de leurs chefs les plus vénérés : Robert Baldwin, John A. Macdonald et Edward Blake ! Et qu'ils donnent à la Confédération ce glorieux spectacle : une majorité qui s'incline devant le droit et qui proclame que la force du nombre n'est pas le dernier mot de la science politique !

**Thomas CHAPAIS.**

---

# Le Prétendu Drapeau de Carillon

---

*Ama sempre la verità.*

LES lignes suivantes sont d'une absolue exactitude :

" Le *drapeau de Carillon* est conservé dans les voûtes du séminaire de Québec. C'est une grande pièce d'un tissu de soie très fin, cousue à un fourreau cylindrique en toile grossière. Il a 9 pieds et 4 pouces de long et 7 de large. — Le fourreau en toile, contemporain du *drapeau* lui-même, a été primitivement recouvert d'une couche de peinture rouge. Il était destiné à recevoir la hampe de support, *et celle-ci devait être horizontale*, étant donné l'orientation des dessins dont le haut est toujours tourné du côté de la hampe. — Ses grandes dimensions, son mode de suspension, la disposition des dessins, tout fait croire que nous avons affaire ici à une bannière religieuse plutôt qu'à un drapeau militaire. Sur ce point aucun doute possible. — Sur un côté, une madone a été peinte à l'huile. Sa robe est rouge, son manteau est bleu. L'Enfant-Jésus se repose sur son bras gauche, et sa droite est ramenée vers les pieds de l'enfant. Autour de sa tête est une couronne d'étoiles, peintes de la même manière que les fleurs de lys des quatre coins de la bannière. Sous ses pieds, un croissant peint, lui aussi, comme les fleurs de lys. Au-dessous, l'inscription *refugium peccatorum*, en grandes capitales, se lit sur une bande également peinte. Le contour des lettres est bordé d'un trait rouge, plus pâle que la robe de la madone. Le plein des traits est blanc, comme les fleurs de lys. De l'*m* de la fin on ne voit que le premier jambage, l'artiste n'ayant pas eu la place nécessaire pour dessi-

ner le reste. — Les fleurs de lys qui occupent les quatre coins du tissu sont plus pâles que le fond général de la bannière, lequel est d'un gris sale, assez foncé, couleur de poussière. Les contours sont ombrés au pinceau. Elles ont été peintes sur le même côté que la madone. — Au-dessus de l'inscription, on trouve des armoiries dont l'écu est complètement effacé. On ne distingue plus que la silhouette des supports : deux griffons, la couronne de marquis dont elles sont timbrées, et, au bas, la croix de saint Louis. — Sur le revers de la bannière, on voyait les armoiries de France, timbrées d'une couronne royale : écu oval, à fond d'azur chargé de trois fleurs de lys d'argent posées 2 et 1. — Le tissu de soie de la bannière est tellement mince que, souvent, les lignes des dessins se voient du côté opposé, à travers le tissu lui-même. Les figures, armoiries, madone, etc., ont été dessinées à l'huile et sont bien faites, sinon bien conservées. — Une bande de soie a été cousue tout autour. Elle est repliée sur la tranche de la bannière et recouvre tout le rebord, de chaque côté, sur une largeur d'environ cinq lignes. Cette bande maintenant est plutôt verte, quoique la teinte en soit passablement effacée. Elle a pu être bleue primitivement, et le bleu avoir passé au vert dans le cours du temps. Dans tous les cas, elle est certainement d'une couleur différente de celle du fond de la bannière. Sur ce point il ne saurait y avoir le moindre doute. — Quelle était la couleur générale de la bannière? Probablement le blanc, blanc-crême ou jaune-pâle. En effet, en quelques endroits, le repli de la bordure dont nous parlions ci-dessus a été coupé, usé par le temps, et alors, on voit, en séparant les deux bandes qui sont restées en place, le tissu lui-même de la bannière, lequel, grâce à cette couverture, a conservé, à ces endroits, sa couleur mieux que sur la surface exposée à l'air et à la lumière. Or, ce tissu est blanc, blanc-crême ou jaune-pâle. Nul soupçon de bleu ou de vert. D'ailleurs, comment le peintre aurait-il

eu l'idée de donner à la madone un manteau bleu si le fond de la bannière avait été de cette couleur ? — Les fleurs de lys des coins sont plus pâles que le reste. On n'y trouve guère des traces de peinture, sauf les ombres des contours. Et c'est peut-être grâce à cela que le tissu qui les porte est mieux conservé que celui qui est recouvert par la madone et les armoiries. " — " P. S.—La bannière est toute déchirée. Un coin manque complètement. Et c'est afin de préserver ce qui reste que le séminaire l'a fait coller sur une pièce de soie, avec le résultat qu'on ne voit plus maintenant les armoiries de France. Les trous de boulets ou de balles, qu'on a quelquefois voulu y voir, sont de simples déchirures, l'oeuvre du temps et d'un enroulement défectueux. C'est ce qui arrive dans un parapluie qui se coupe. "

Mgr J.-C.-K. Laflamme, ancien supérieur du séminaire de Québec, l'auteur présumé de la description qui précède, écrivait les lignes suivantes à M. Ernest Gagnon, à la date du 10 février 1905: " Votre petit volume (*Choses d'autrefois*) m'a fait revivre bien des années ; il a rafraîchi bien des souvenirs à demi effacés. Comme ma vieille mère aurait été heureuse d'y lire l'histoire de la montre de Montcalm ! Elle aurait peut-être ajouté que son grand-père, le héros de l'histoire, n'était pas revenu indemne de la bataille du 13 septembre, puisque, plus tard, il dut séjourner à l'hôpital-général où on lui coupa une jambe, ce qui l'obligea à rester au Canada... — Ce que vous dites des drapeaux qui flottèrent sur les régiments français à Carillon me confirme dans l'opinion que j'ai toujours eue à propos de notre prétendue relique. Je n'ai jamais pu voir dans cette relique, que nous gardons si précieusement ici, autre chose qu'une bannière pieuse qu'on portait aux processions religieuses. Au fond, cela importe peu peut-être. Il suffit que cette vénérable loque symbolise, à tort ou à raison, un glorieux souvenir. "

De son côté, M. Ernest Gagnon, s'exprime ainsi dans une lettre, datée du 9 avril 1906, adressée à un officier du bureau des archives fédérales, M. Boutet : " J'ai écrit l'article de la *Revue Canadienne* (1) dont vous me parlez à peu près sous la dictée de M. L.-G. Baillargé. La *vieille chronique,* mentionnée par lui, m'est absolument inconnue. Jamais M. Baillargé n'a voulu me permettre de dérouler et de voir son *drapeau de Carillon.* Depuis la mort de M. Baillargé, j'ai pu enfin voir ce fameux *drapeau*... qui n'en est pas un. C'est une très ample bannière, avec attaches au sommet, qui a dû être fort belle il y a plus d'un siècle. Elle peut avoir été donnée au fort Saint-Frédéric (ancien fort Beauharnois), voisin de Carillon, mais n'a aucun caractère militaire. Cette vieille bannière me paraît venir du marquis Charles de Beauharnois, et cela à cause des supports (aigles) et autres accessoires d'armoiries que l'on voit sur une de ses faces au pied de la *madone.* Dans l'article dont vous me parlez, je supposais que le *drapeau* en question avait appartenu à un régiment. Si j'avais pu le dérouler de sur sa hampe, je me serais bien vite détrompé. J'ai réédité l'article en question avec de notables modifications dans un des volumes de M. Chouinard sur la *Société Saint-Jean-Baptiste* de Québec. Mais, alors encore, je n'avais pas vu la fameuse bannière. "

On lit dans l'ouvrage intitulé : *Notre-Dame-de-Lorette en la Nouvelle-France,* par M. l'abbé Lionel Lindsay : " Une trouvaille faite dans le *grenier* du chef (huron) TsaSenhohi... jette un rayon de lumière sur la question si obscure du fameux *drapeau de Carillon,* tout en ouvrant un nouveau champ aux conjectures et aux recherches des amateurs d'histoire. — Cette trouvaille consiste en une demi-douzaine de petites ori-

(1) Cf.: *Revue Canadienne,* vol. 18 (année 1882), page 129.

flammes en soie blanche jaunie par le temps et portant l'écusson des Beauharnois (d'argent à une face de sable surmontée de 3 marlettes de même). Or, cet écusson, portant couronne de marquis, avec deux aigles pour support et croix de chevalier au bas, se trouve reproduit, apparemment par le même artiste, sur une des faces du *drapeau de Carillon*. Tout y est d'une identité parfaite, sauf pourtant le centre qui est effacé. "

Le champs des hypothèses reste ouvert au sujet de l'identité de la célèbre bannière jadis conservée dans l'église de Saint-Antoine-de-Padoue (l'église des Récollets) de Québec, et sauvée par le Frère Louis de l'incendie du 6 septembre 1796. Je n'en risque aucune, et me contente de rappeler que l'on doit la conservation de cette mystérieuse relique aux louables initiatives de feu M. le comte Baillargé.

**Pierre SAILLY.**

NOTE DE LA RÉDACTION.—Ce *Pierre Sailly*, pourquoi ne le dirions-nous pas aujourd'hui, c'est le regretté M. Ernest Gagnon, mort à Québec, à 80 ans, le 15 septembre dernier. Il vous envoyait l'article qui précède à la date du 30 août. Comme nous nous étions empressé de l'assurer que notre *Revue* se ferait un honneur de publier cet *article-mosaïque* (ainsi qu'il disait lui-même) dans sa prochaine livraison, il nous adressait une note le 3 septembre pour modifier le titre — il avait écrit d'abord *Le drapeau de Carillon*, il ajoutait cette fois l'adjectif *prétendu* — et mettait en plus, en tête, la petite phrase italienne *Ama sempre la verità*.

La *Revue Canadienne*, depuis de longues années, avait souvent eu la bonne fortune de donner à ses lecteurs des articles ou des études de l'aimable et sympathique auteur de *Chansons populaires du Canada* et de *Choses d'autrefois*. Nous tenons à déposer sur sa tombe à peine fermée l'hommage de notre profond respect et de nos sincères regrets. Ce beau vieillard a été toute sa vie un parfait gentilhomme. Musicien et homme de lettres digne de prendre rang dans les sociétés d'artistes et de savants du

vieux monde, ayant connu, jeune, les grands écrivains du Paris d'alors, et ayant gardé toujours les plus honorables relations, il resta canadien et ami du terroir mieux que personne. Aimable, condescendant, délicat, encourageant, il personnifiait, au milieu de notre temps, la distinction des gens d'autrefois. Il suffisait de le voir et de causer avec lui quelques instants pour l'aimer et ne l'oublier jamais.

Cet article sur le prétendu drapeau de Carillon est bien dans sa manière de toujours. Il expose des faits, alligne des citations et laisse au lecteur de conclure. C'est très simple, très délicat et tout ensemble très convaincant. Et c'est sans doute le dernier article — nous le supposons du moins — qu'il ait écrit. Nous eumes aussi naguère le dernier sonnet de Fréchette. C'est un honneur dont nous sommes fiers à la *Revue*.—E.-J. A.

---

# L'Enseignement Secondaire en Angleterre

LE président d'un grand collège anglais m'écrivait récemment : " Nos collèges n'ont pas de programme de cours proprement dit... Nos professeurs accommodent leur enseignement aux besoins des étudiants... C'est le *syllabus* des examens publics qui détermine chaque année la nature et l'étendue des études, que les élèves doivent poursuivre... Leur choix est très varié... Dans le collège que je dirige nous enseignons les arts et les sciences ; nous préparons à l'examen d'entrée de plusieurs corps enseignants, ainsi qu'à l'immatriculation et aux grades d'Oxford, de Cambridge, de Londres... Le programme de ces institutions trace à nos professeurs et à nos élèves leur tâche quotidienne... "

Il faut savoir en effet que l'université d'Etat est inconnue en Angleterre. L'enseignement supérieur est libre. Oxford, Cambridge, ont leur programme particulier. Londres a aussi le sien qui diffère des deux précédents. De même, Manchester, Liverpool, Leeds, Aberdeen, etc., se distinguent de leurs ainées et tendent à se spécialer.

Il résulte de cette diversité de programme et d'enseignement que les grades universitaires n'ont ni la même signification, ni la même valeur partout. C'est pour cela que le bachelier ès-arts de l'université d'Oxford (par exemple) n'oubliera pas de faire connaître l'origine de son grade et l'inscrira : *B. A. (Oxon.)*. La pratique de l'équivalence sans réserve est ignorée, même entre les grandes universités. L'étudiant qui se destine à l'une des nombreuses carrières ouvertes uniquement aux diplômés, doit s'y préparer par un entraînement spécial. Aussi, est-il bien recommandé au jeune homme qui

entre dans un *university college*, de faire connaître l'état auquel il ambitionne d'atteindre. Cette ouverture permettra au président de le classer aussitôt. Elle lui permettra en même temps de le confier à un directeur (*tutor*) qui lui tracera un programme particulier (avec l'horaire des cours qu'il doit suivre) et qui surveillera et stimulera son avancement.

Voilà bien le régime que me laisse deviner mon aimable correspondant cité plus haut. C'est pareillement ce que j'avais perçu, lors du Congrès des universités de l'empire anglais tenu à Londres en 1912. Je suis confirmé en cette opinion par l'étude que je viens de faire en vue de répondre à l'invitation du *Comité permanent des congrès* de nos collèges me priant de lui donner quelques notes concernant l'enseignement secondaire en Angleterre.

J'ai feuilleté et annoté une couple de douzaines de publications éducationnelles, telles : les *Statutes* des universités d'Oxford, de Cambridge et de Londres, et les *Regulations and papers* de leurs divers examens. J'ai pu me procurer les prospectus de quelques *university colleges* et de quelques *elementary and grammar schools.*

C'est en m'aidant de ces divers imprimés que j'ai préparé cet article. J'avoue toutefois que je ne saurais me flatter de pouvoir tout dire ou tout éclaircir. Pour pénétrer à fond les arcanes des multiples examens anglais, il faudrait les avoir pratiqués, soit en qualité de candidat, soit en qualité de témoin. A première vue, je me suis senti littéralement perdu dans le nombre presque infini des règlements qui les concernent. Cela semble tenir du logogriphe. Je sais que le même sentiment envahirait l'étranger qui ouvrirait notre programme de baccalauréat, lequel nous paraît pourtant si simple. Je revois par la pensée la figure ahurie du secrétaire des examens d'Oxford, lorsque j'entrepris de lui faire connaître notre appareil universitaire avec ses examens collégiaux, ses grades de

bachelier ès-lettres, bachelier ès-sciences, bachelier ès-arts, tous issus d'un même examen !

J'aime à croire que je serai plus heureux auprès des lecteurs de la *Revue Canadienne* en les entretenant des programmes anglais. L'exposé que je vais en faire sera nécessairement aride, parce qu'il sera réduit à une sèche énumération. J'ai limité mes recherches aux universités d'Oxford, de Cambridge et de Londres. Les autres et nombreuses universités du Royaume-Uni et des colonies ont ce que je puis nommer un régime de marche à peu près identique. Toutes requièrent deux séries d'examens. La première série conduit à l'immatriculation, c'est-à-dire à l'admissibilité à la deuxième série, laquelle, exclusivement universitaire, prépare seule aux grades et en permet l'obtention.

Les examens de la première série, quoique désignés sous le nom de *Oxford local examinations, Cambridge local examination,* ne sont pas des examens universitaires, puisqu'ils ne confèrent aucun grade. Ce sont simplement des examens probatoires institués, je présume, par le ministère de l'instruction publique, sous la direction des universités. Ils sont dits *local*, parce que les jurys qui les président tiennent séance un jour dit, trois fois l'an, en plus d'une couple de cents villes du Royaume-Uni et même des colonies. Oxford a son jour, Cambridge à son jour, qui n'est pas le même que celui d'Oxford, etc.

* * *

Dans les conditions ordinaires et sans préjudice des examens d'ordre supérieur, auxquels il est permis à tout le monde d'aller directement, l'aspirant aux grades universitaires doit être porteur du diplôme de *Senior local,* pour Oxford et Cambridge, ou d'*Immatriculation* pour Londres. Ces qualificatifs sont les plus hauts titres conférés par les jurys des examens de la première série.

Quelle est la nature des examens de cette première série? J'essaierai de le dire en peu de mots. Ils sont accessibles aux personnes des deux sexes, et ils se présentent sous trois dénominations graduées, savoir : 1o Preliminary, 2o Junior, 3o Senior.

Voici le mode et l'étendue de ces examens, selon le règlement d'Oxford, pour l'année 1916. Le règlement de Cambridge ne diffère de celui d'Oxford qu'au sujet de l'épreuve sur l'arithmétique qu'il rend obligatoire toujours. Dans tous les écrits, il est tenu compte de l'écriture, de la ponctuation, de la syntaxe, et de l'aspect général de la rédaction.

### 1o Premier examen (Preliminary)

Le candidat ne doit pas avoir plus de 16 ans. Il ne peut prétendre à une note de distinction,c'est-à-dire aux *Honneurs,* s'il a plus de 14 ans.

Dix-sept (17) épreuves différentes lui sont offertes. Son choix doit s'arrêter sur cinq. Il peut cependant, en vue d'un examen ultérieur ou des *Honneurs* à conquérir, embrasser huit épreuves et présenter autant d'écrits ou *papers.* (1) La série totale des épreuves comporte les matières suivantes :

I. ARITHMETIQUE :

Fractions décimales, intérêts simples.

II. CONNAISSANCES DE LA RELIGION.

III. HISTOIRE :

Grecque et romaine, ou certaines parties de l'histoire d'Angleterre, suivant un manuel désigné.

---

(1) Le mot *paper* apparaît à toutes les lignes des règlements universitaires. C'est l'expression consacrée pour désigner ce que nous nommons un écrit, c'est-à-dire la réponse écrite à une ou plusieurs questions constituant une épreuve.

IV. LANGUE ANGLAISE :

*a*) Rédiger une petite narration dont l'examinateur aura fait la lecture, séance tenante.

*b*) Etude d'auteurs: Walter Scott, *Ivanhoe;* Longfellow, *Evangeline.*

*c*) Grammaire, analyse, paraphrase.

N. B. — Deux écrits sont obligatoires.

V. GEOGRAPHIE :

Coordonnées terrestres, cartographie, géographie d'une contrée, Angleterre, ou Ecosse et Irlande, ou Canada.

VI. LATIN ; VII. GREC ; VIII. FRANCAIS ; IX. ALLEMAND ; X. ITALIEN :

*a*) Traduction en anglais de phrases faciles.

*b*) Traduction de petites phrases anglaises (excepté en grec).

*c*) Traduction d'un texte désigné : *Selections from Cicero*, par W. D. Lowe, avec questions de grammaire tirées de ce texte.

*d*) Traduction d'un texte non désigné d'avance.

N. B. — Trois écrits obligatoires : Examen oral sur le français et l'Allemand.

XI. MATHEMATIQUES :

Algèbre élémentaire (équations du 2e degré) et Supérieure.

Géométrie élémentaire (égalité des triangles) et Supérieure.

N. B. — Un écrit obligatoire; trois écrits pour celui qui aspire aux Honneurs.

XII. BOTANIQUE.

XIII. SCIENCE EXPERIMENTALE :

Propriétés des solides, des liquides et des gaz; le baromètre.

XIV. CHIMIE :

Les métalloides les plus connus.

XV. PHYSIQUE :

Thermomètre; liquefaction, vaporisation.

XVI. ECONOMIE DOMESTIQUE :

Nourriture, breuvage, hygiène.

XVII. DESSIN :

A main levée; dessin géométrique.

### 2o Deuxième examen (Junior local)

Les candidats sont reçus à cet examen sans limite d'âge, mais pour briguer les *Honneurs* ils ne doivent pas dépasser 16 ans.

Vingt-un (21) sujets d'examen leur sont proposés et, de même que pour le premier examen, ils doivent subir cinq épreuves au moins, huit au plus, toutes à leur choix.

Les sujets ajoutés au syllabus de l'examen *Preliminary* sont :

ECONOMIE POLITIQUE.
PHYSIQUE (son, électricité, chaleur).
TENUE DES LIVRES.
MUSIQUE.

Pour le latin, les textes désignés sont : César, *de Bello Gallico*, II ; Ovide, *Métamorphoses*. Deux épreuves de grammaire et d'analyse porteront sur César, B. G., II ; Ovide, I-III ou IV-V.

En grec : *The wars of Greece and Persia*, édition W. D. Lowe, lignes 1-1207, avec Anabase III, chap. I-III.

En mathématiques, les candidats sont invités à répondre à des problèmes de trigonométrie et de calcul différentiel mais il leur est loisible de se limiter à l'algèbre et à la géométrie.

### 3o Troisième examen (Senior local)

Cet examen est plus sérieux que les précédents et comme il couronne la première série, il importe d'en connaître la valeur. Afin que le lecteur puisse en juger par lui-même, je transcrirai à titre spécimens, à la suite des épreuves requises en 1914, quelques-unes des questions obligatoires renfermées dans les épreuves les plus importantes.

Il y a vingt-cinq (25) épreuves. Les *Honneurs* sont réservés au candidat de 19 ans. Toujours cinq épreuves au moins, huit au plus, toujours au choix. Les épreuves nouvelles sont :

ELEMENTS DE LOGIQUE.
SCIENCES NATURELLES.
STENOGRAPHIE.
TRAVAUX D'AIGUILLE.
LANGUE GALLOISE.

HISTOIRE, (un écrit obligatoire) :

*a*) Histoire de la Grèce, de 594 à 445.

*b*) Histoire romaine, de 146 à 14, A.-D.

*c*) Histoire d'Angleterre :

I. Détails sur cinq périodes déterminées, ou
II Depuis la conquête anglo-saxonne jusqu'à 1878.

*d*) Histoire générale de l'Europe, de 1802 à 1878.

QUESTION DE 1914 (une des cinq questions obligatoires) :

"Montrez l'importance de la marine durant la première guerre punique. "

LITTERATURE (22 épreuves; trois écrits obligatoires) :

*a*) Une composition et une dissertation.

*b*) Etude d'un auteur. Exemple: Shakespeare, *Hamlet, le Roi hear, la* 12*e nuit.*

*c*) Littérature générale.

. . . . . .

*u*) Grammaire anglaise.

QUESTIONS DE 1914 :

I. Un écrit de vingt lignes sur " Un camp militaire ". Le sport est-il une perte de temps ?

II. Sans parler de Shakespeare, citez deux auteurs célèbres : *a*) du 16e siècle, *b*) du 17e, *c*) du 18e. Nommez leurs oeuvres principales et analysez longuement une de ces oeuvres.

LATIN ET GREC :

Textes proposés : Enéide II, III ; *de Bello Gallico*, I, II ; Cicéron *de Amicitiâ* ;

Anabase IV, V; Sophocle : Scènes tirées d'*Ajax* (édition Laurence).

Pour les *Honneurs* : *Pro Milone*, ou *Lucien* V (1-782) ; Platon *Meno*, ou *Odyssée* IX-XI (224).

QUESTIONS DE 1914 :

I. 14 lignes de Tite-Live à traduire ;

II. Traduire et développer l'allusion : Enéide VI.: *Tu Marcellus, ille es...*

III. Mettre en anglais trois phrases, dont l'une : "Every tenth year, the King wishes to know how many citizens he possesses and how old each one is.".

IV. Composez cinq courtes phrases illustrant les constructions *qui* avec le subjonctif, *dum*, avec l'indicatif *sub*, avec l'accusatif, *tenus* avec l'ablatif, le supin en u.

Donnez les formes fréquentatives de *rogo*, *curro* ; les formes diminutives de *flos*, *ager*.

MATHEMATIQUES (deux écrits obligatoires) :

*a*) Algèbre et *b*) Géométrie complètes (à peu près comme dans Esseyric et Pascal ;

*c*) Trigonométrie plane, jusqu'à la résolution des triangles.

PHYSIQUE (deux écrits obligatoires) :

*a*) Mécanique et Hydrostatique.

*b*) Son, Lumière, Chaleur.

*c*) Electricité et Magnétisme.

QUESTIONS DE 1914 (six questions obligatoires pour chaque épreuve, dont deux) :

I. Expliquez, en traçant un diagramme, l'expression *différence de phase* dans lo mouvement vibratoire. Quelles sont les conditions requises pour que deux ondes sonores interfèrent complètement.

II. Donnez le principe fondamental de la dynamo. Expliquez les expressions *excitation séparée*, *montage en série*, *montage en dérivation* (shunt) et faites une esquisse représentant chacune de ces formes de dynamo.

CHIMIE.

QUESTION DE 1914 (six questions obligatoires dont l'une) :

Donnez les grandes lignes d'un procédé de préparation de la sonde caustique. Quelles substances se formeront et dans quelles conditions se formeront-elles si vous faites réagir la sonde sur le zinc, le soufre, le phosphose, la silice, le sulfate de cuivre ?

* * *

Chaque épreuve est présentée sur une feuille séparée. Les épreuves de l'examen Senior de 1914 se totalisent à 93. Jointes aux épreuves des examens Preliminary et Junior, elles forment un volume de plus de deux cents pages, que le bureau des examens publie annuellement. Ce volume renferme en plus les règlements d'examen de l'année suivante.

La durée d'un écrit varie entre 1.15 et 2 heures.

Les écrits sur les langues mortes ou vivantes se font sans dictionnaire. Lorsqu'il se rencontre un ou deux mots peu usités, l'épreuve en donnera la traduction imprimée. Les questions — grammaire, construction, versions, thèmes — sont tirées des textes proposés. Malheur à l'examinateur qui n'a pas eu le talent ou la bienveillance de décalquer—*to frame* — convenablement les interrogations !

Celles-ci sont toujours nombreuses. Quatre à cinq sont obligatoires. Les autres sont en partie double ou triple. Le candidat choisit entre les diverses parties.

Le résultat de l'examen est exprimé par quatre notes : très-bien, bien, assez-bien, satisfaisant (*pass*). Les points alloués à l'ensemble des épreuves ou à une épreuve en particulier ne sont jamais divulgués. Mais le chef d'une maison d'enseignement peut demander aux correcteurs un rapport spécial donnant l'ordre de mérite de ses élèves entre eux et dans la classification générale.

Le succès dans cinq épreuves conduit au certificat de capacité accompagné d'une note laudative, si le candidat a mérité mieux que le simple *pass*. Cette dernière note est un minimum dont plusieurs étudiants paraissent ne pas se contenter.

Les *Honneurs* sont enviés par un grand nombre, car une certaine supériorité, en une matière ou moins, est re-

quise pour l'admission de plein pied dans quelques facultés. Les *Honneurs* sont le fruit, ou d'une prééminence en des écrits obligatoires, ou d'une ou plusieurs épreuves facultatives. Une épreuve de calcul intégral, un texte latin ou grec qui n'est pas au programme, une critique littéraire, une dissertation conduisent un Senior aux *Honneurs* de 1ère, 2e ou 3e classe, selon le mérite de son écrit. Le candidat risque gros à ce jeu. Si son écrit ne répond pas à l'attente de l'examinateur, l'épreuve est nulle et la nullité de l'épreuve entraîne la nullité de l'examen sur cette matière. Il lui faudra reprendre cette matière à un autre terme pour obtenir le simple *pass*.

Il est bon de savoir que la qualification requise des candidats aux bourses Rhodes ne diffère pas beaucoup de ceux que confère le titre de Senior. Le bureau des *Oxford local examinations* a institué à cette fin des jurys d'examen dans chacun des Etats américains et au Canada. ([2]) La bourse peut être attribuée au concurrent qui ne passera que sur le latin et les mathématiques, mais cet heureux boursier devra passer sur le grec à Oxford même — ce qui est beaucoup plus difficile —, s'il ambitionne un grade universitaire. Celui qui passe sur le latin, le grec et les mathématiques tout ensemble est exempté des *Responsions* d'Oxford et peut y conquérir un grade après deux années d'études.

Les *Higher local examinations* comprennent un autre ordre d'épreuves dans lesquelles les matières sont disposées par groupes (9). Le candidat doit avoir dix-sept ans et être muni du diplôme de Senior (local) ou immatriculé à l'université de Londres. Le certificat simple de *Higher local* sup-

---

([2]) On peut obtenir les renseignements concernant les bourses Rhodes en s'adressant soit au Dr Parkin, Seymour House, Waterloo Place, London, S. W., soit au président de l'Université de Harvard, Boston, ou de Brown, Providence, ou du Collège Dartmouth, N. H.

plée les *Honneurs* des examens inférieurs et, s'il comprend le groupe A, il dispense généralement d'une année de scolarité dans les facultés d'Oxford et de Cambridge.

Le groupe A (Cambridge 1916), renferme les langues mortes et vivantes: Enéide I, Lucrèce III, Tite-Live I; Aristophane " Les nuées ", Hérodote IX;Polyeucte, Le Misanthrope... Un écrit est obligatoire ; Le groupe B: la littérature anglaise, l'histoire de la littérature anglaise, le vieil-anglais; Le groupe D : la logique, la phsychologie et l'économie politique.....

On pourrait penser que les groupes sont ordonnés de façon à constituer un cours complet; on se tromperait. Il est vrai que le candidat doit passer sur trois groupes, mais le groupe des classiques n'est pas obligatoire. Il semble plutôt que cette division par groupes convienne particulièrement aux étudiants qui se destinent à l'enseignement.

La diversité et la multiplicité des examens suscitent nécessairement la variété des programmes et la spécialisation des maisons d'éducation. Telle école prépare à l'examen *Preliminary,* large ou restreint, la voisine au *Junior,* pendant qu'une troisième dédaigne l'un et l'autre et pousse immédiatement au Senior, au Higher local, ou à l'immatriculation.

J'ai écrit plus haut que ces titres ne confèrent aucun grade universitaire. Ils ne sont que des témoignages de succès dans des examens de passage, préparés en n'importe quel milieu. Est-ce à dire qu'ils sont sans valeur ? Loin de moi une affirmation telle. Ils sont au contraire fort prisés en Angleterre et dans les colonies. La porte des administrations gouvernementales, industrielles, commerciales, coloniales surtout, s'ouvre facilement aux porteurs des titres Junior ou Senior. Les universités et les corps enseignants acceptent le diplôme Senior comme équivalent à leur examen d'entrée pourvu qu'il soit suffisamment compréhensif.

De ce point de vue les grandes institutions anglaises peuvent être classées en plusieurs catégories. Toutes, je crois, exigent que le Senior ait passé sur la langue anglaise, l'his-

toire, l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie. Elles ne sont plus du même avis quant aux langues.

Le latin et le grec sont obligatoires pour les garçons à Oxford et à Cambridge; pour les filles, deux langues étrangères peuvent remplacer le grec et le latin.

Londres, Manchester, Liverpool, Leeds, Sheffield, Birmingham, Bristol, l'université du pays de Galles, les universités d'Ecosse, le collège des médecins et dentistes, les écoles de droit requièrent le latin.

La société de pharmacie, l'institution des ingénieurs civils, les instituts pédagogiques, l'institut de chimie demandent le diplôme de Senior avec deux langues ou deux matières additionnelles.

L'institut des architectes, la *law society,* le collège des vétérinaires sont accessibles au Junior.

Il est toujours permis à un Senior qui aurait négligé une matière, par exemple le latin ou le grec, de reprendre cette matière isolément au cours d'un examen de terme et de conquérir ainsi la qualification requise pour entrer dans une faculté.

Un prochain article fera connaître la deuxième série d'examens qui aboutit au baccaulauréat dans la faculté des arts.

**C.-P. CHOQUETTE,**
Professeur à l'Université Laval.

Séminaire de Saint-Hyacinthe.

---

# L'Obscure Souffrance

> "Il n'importe pas qu'il soit large le sillon que nous devons tracer, pourvu que nous l'arrosions de nos sueurs, quelquefois de nos larmes, et même de notre sang, si le devoir l'exige."

*12 mai 18..* — Quel étrange mois de mai ! Toujours de la pluie mêlée de neige ou une brume presque aussi froide, presque aussi triste. Cela m'affecte plus que de raison. Dans ce printemps sans éclat, sans verdure, sans poésie, sans vie, je vois si bien l'image de ma jeunesse.

Pauvre jeunesse ! Rien n'est triste comme le printemps, quand il ressemble si fort à l'automne. D'un jour à l'autre, je le sens plus douloureusement ; d'un jour à l'autre, j'ai moins de courage.

L'abattement n'allège rien. Il faut réagir contre l'ennui qui m'accable. Je le comprends et à défaut de conversations agréables, de voyages, d'amusements, d'occupations attachantes, je vais essayer du recueillement et de la plume pour me distraire.

Chaque jour, je considérerai avec calme mes devoirs, mes difficultés, mes sujets de souffrance. Je m'interrogerai sur mes sentiments, mes désirs et mes actes, non pour prendre de grandes résolutions que je ne tiendrais point, mais pour m'apaiser, pour voir clair en moi-même.

Déjà une partie de ma jeunesse est écoulée. Et ces années, d'ordinaire riantes et légères, m'ont laissé tant de rancœurs !

Ni la révolte, ni le dégoût n'adoucissent l'acuité de la souffrance, je le sais. Je voudrais me résigner. Mais accepter la vie qui m'attend est au-dessus de mes forces.

Affections, sympathies, joies, plaisirs, actions, tout me manque pour être une créature active et vivante.

Je n'ai pas même l'illusion soutenante de me sentir nécessaire et mon coeur oisif et désert se remplit de tristesses désespérées.

Si terne, si sombre qu'il soit, le printemps n'est jamais l'automne. Je le sens à la surabondance de vie qui m'accable. Chez les jeunes, d'ordinaire, cette sève ardente s'épanche en espoirs infinis, en mille songes charmants d'amour et de bonheur. Mais pour moi, c'est différent. Tout fermente au dedans ou se répand en flots de tristesse et de larmes.

Cette faiblesse m'humilie.

*13 mai.* — Sans doute, on ne doit pas souhaiter une jeunesse toujours heureuse, pas plus qu'un printemps toujours serein. Que deviendrions-nous, mon Dieu! si les jours de pluie ne se mêlaient aux jours de soleil? Tout périrait, tout se pétrifierait ou s'en irait en poussière. Et, dans l'ordre spirituel, ne serions-nous pas encore plus à plaindre si tout nous venait à souhait ? Comme le coeur s'enracinerait au plus épais de la terre! Quelle furie de vivre ! Quel désespoir aux approches de la mort !

Ces idées me restent d'une maladie que je fis l'an passé. Je me souviens de l'horreur qui me pénétrait à la pensée de la tombe. Et dans mon angoisse, je me disais : " Si j'avais été heureuse, que serait-ce donc ? "

Dans notre condition mortelle, la douleur nous est nécessaire. C'est évident. Mais la joie l'est-elle moins ? A quoi servirait la pluie sans les chauds rayons du soleil ? Et que peut-on espérer d'une vie toute de tristesses ? Je me le demande souvent, trop souvent même. A quoi bon ? Ne faut-il pas me résigner à voir tout languir, tout dépérir dans mon âme. Dans l'ordre spirituel, comme dans l'ordre naturel, n'y

a-t-il pas une atmosphère où rien ne vit, où toute flamme s'éteint? Chose triste à penser! La flamme est si belle! Qui n'aime à la voir briller au foyer ?

*15 mai.* — Le foyer! D'aussi loin que je me rappelle, je retrouve le même intérieur, froid et troublé, la même douloureuse vie de famille. J'en ai toujours souffert, mais il y a des peines qui vont s'aggravant. Oh! quelle âcre et corrosive tristesse certaines larmes déposent au plus profond du coeur! Quelle pénétrante, quelle dangereuse amertume elles répandent sur la vie entière ! On dit que le danger est partout. Soit! Mais les saines joies du coeur ne sont-elles pas un peu comme les feuilles qui purifient l'air de bien des poisons ? Au moins cela me paraît ainsi et je redoute l'avenir qui m'attend.

S'il est des douleurs qui fortifient l'âme, qui l'enrichissent, n'en est-il pas d'autres qui la flétrissent et la dessèchent? Le vent et l'orage donnent aux plantes plus de force et de vie. Mais qui n'a vu de ces arbres dépouillés, déchiquetés, rongés jusqu'au faîte par les larves ? Douloureuse image qui m'a fait songer plus d'une fois. Pour peu qu'on s'observe, on sent si bien comme les chagrins misérables appauvrissent l'âme, la vulgarisent et la déflorent. C'est triste, mais c'est vrai.

*16 mai.* — Qui sait, peut-être n'est-ce vrai qu'autant qu'on souffre mal. Et si je suis aussi sensible à mes peines, est-ce bien parce que je les crois nuisibles à mon âme ? S'il y a du danger dans les rudes antipathies qui déchirent le coeur, dans les révoltes, les dégoûts de tous les instants, il y en a aussi dans les douceurs de la vie — il y en a surtout dans les transports, dans les enivrements du bonheur. Ceux-là les redouterais-je beaucoup?... Me faudrait-il bien du temps pour m'y résigner?... Oh! qu'on est peu sincère, même avec soi-même !

Pourquoi ne pas me l'avouer? Je voudrais aimer comme les autres adorent, et je n'espère pas aimer jamais personne ainsi. C'est là mon angoisse, ma plus cruelle souffrance—la souffrance où toutes les autres se perdent. — Mais avoir d'autres dieux que Dieu ne serait-ce pas le malheur suprême ?

*17 mai.* — On assure que la patience et la volonté font des miracles. La vie de famille la plus amère pourrait donc s'adoucir. Chez n'importe qui, il y a du bon. Mais nous vivons inconnus les uns des autres. La vie intérieure est impénétrable.

Parfois, je songe que si nous lisions dans les âmes, bien des paroles, bien des actes qui nous blessent cruellement, seraient fort atténués. La tyrannie de la passion, la souffrance, l'humeur, les travers d'esprit excusent probablement bien des torts. Heureux ceux qui ont la généreuse bonté, la largeur d'âme.

Mais les souffrances arides et continuelles gâtent le caractère. Les jours s'écoulent, nous laissant toujours plus ennuyés, plus irrités. Le coeur s'aigrit, se remplit de fiel. Le contact constant, les détails de la vie domestique, source de tant de plaisirs quand il y a de l'affection, deviennent un supplice.

On plaint les malheurs éclatants. On s'intéresse à ce qu'on appelle les grandes douleurs. Oh! que les chagrins misérables me semblent plus difficiles à supporter. Les peines les plus cruelles sont celles dont on rougit, dont on n'oserait pas parler. Mais si la charité oblige envers tous, combien plus envers les siens.

Il faudrait savoir s'aveugler, le coeur devrait incliner l'esprit à l'indulgence. Dans l'alcoolisme, il faudrait voir surtout la détresse suprême de l'âme.

*18 mai.* — Brouillard glacé au-dehors; au-dedans, dégoût profond, ennui rongeur. J'envie ceux dont l'esprit est fortement occupé, ceux qui ont les plaisirs de l'intelligence. Ne serait-ce pas parce que l'éveil de la pensée m'a laissé un souvenir plein de charme ?

J'étais encore bien petite, mais je savais lire. Les lectures gradués ne devaient pas être en vogue chez nous, car, après l'*A. B. C.*, on me mit en main *Le nouveau traité des devoirs du chrétien.* Fière de mon gros livre, je l'ouvris et je lus : "Qui suis-je?... d'où viens-je?... où vais-je?..." Ces mots me saisirent. Mon âme qui s'ignorait eut la soudaine perception de l'invisible, de l'au-delà, et, la classe finie, j'allai seule m'asseoir au bord de la rivière pour penser à l'aise. J'y restai longtemps toute prise par le problème de mon existence et le travail de ma pensée enfantine autour des mots " qui suis-je? d'où viens-je? où vais-je? " me fut une jouissance étrange. Je me sentais sur un océan de mystère. Et n'est-ce pas un peu cela?

*19 mai.* — Si je pouvais me réfugier dans un travail absorbant. Une application quelconque de l'esprit me serait une distraction salutaire. Mais non. Il faut être aux misérables tâches quotidiennes qui me répugnent jusqu'à la nausée. D'ailleurs, tant d'autres n'ont pas un sort plus beau. Je pense souvent à Mme Carlyle. Traitée en esclave par son célèbre mari, assujettie des années durant aux plus grossiers travaux, elle disait : " Ce n'est pas la grandeur ou la petitesse de l'oeuvre accomplie qui en fait la vulgarité ou la noblesse, mais l'esprit dans lequel on l'accomplit. Je n'imagine pas comment des êtres doués de quelque valeur peuvent éviter de devenir fous dans un monde comme le nôtre, s'ils ne comprennent pas cela. "

N'est-ce pas ce qu'entendait Emerson, quand il écrivait à l'une de ses amies : " Attelez votre charrette à une étoile ! "

*20 mai.* — La biographie de Mme Carlyle que je viens de finir, me fait songer. Elle était protestante; elle n'avait donc qu'un christianisme bien amoindri. Cependant elle s'est immolée jusqu'à la fin, sans que son illustre mari s'avisât de s'en apercevoir.

Remplir parfaitement ses devoirs les rend peut-être plus doux. Serais-je aussi malheureuse, si je n'avais rien à me reprocher, si j'avais le beau don de m'oublier ?

Dans la famille, supporter ne suffit pas. Ai-je eu la tendre indulgence, les soins attentifs, caressants ? Ai-je fait mon devoir avec une abnégation véritable ?... Les résolutions ne serviraient pas à grand'chose. Je reste où je dois être, mais ballottée par mes impressions comme une bouée au milieu des flots.

*23 mai.* — Comment s'habituer à jeûner de toute sympathie, de toute joie? On dit que la vie passe vite, si vite que ses joies ne valent pas la peine d'être désirées. Est-ce vrai?.. Au premier coup d'oeil, il semble qu'il suffit d'un peu de foi et de raison pour n'en pas douter. Mais c'est le contraire. Du moins, j'ai beau faire, je ne puis m'amener à ces austères dédains.

Faut-il mépriser tout ce qui ne dure pas éternellement? Ni la verdure, ni les fleurs ne durent toujours. Cependant, qu'elles sont belles et, sans elles, que la terre serait triste, qu'elle serait laide !

*26 mai.* — Oui, la verdure est belle et enfin voici le printemps sérieusement à l'oeuvre. On sent circuler partout la vie fraiche, puissante, exubérante.

En levant les branches d'épinettes posées sur le parterre l'automne dernier, j'ai trouvé des pensées épanouies. Le coeur m'a battu de plaisir. Comment ont-elles fleuri dans la

froidure, sans soleil ?... Où ont-elles pris leur velours brun doré et leur parfum?... Mystère charmant! Vie et jeunesse de la vieille terre maternelle. !

*29 mai.* — J'ouvre ma fenêtre dès le matin. J'aime ce soleil éclatant, cet air tiède, chargé des senteurs nouvelles, et je voudrais n'avoir rien à faire qu'à regarder verdir, qu'à regarder fleurir, qu'à écouter ces bruits agrestes et charmants.

*2 juin.* — L'humeur noire que j'avais dans le coeur s'en va. A vrai dire ma tristesse n'est plus qu'une brume légère, transpercée de soleil. J'ai bien les mêmes ennuis, mais au-dehors tout est si vivant, si beau, si lumineux, que le froid et le terne du dedans s'oublient et l'on trouve du plaisir à se sentir vivre.

*4 juin.* — Je suis avec charme le travail du printemps. Qu'est-ce que la sève? Merveilleuse ouvrière, celle-là ! Si invisible et silencieuse, mais si vive, si active! Elle a déjà paré la terre, ressuscité les arbres. Les branches dépouillées se chargent de bourgeons, les peupliers, les aulnes, les pommiers sont en fleur. O vie cachée!... Quelle force, quelle beauté il y a là !

Souvent, je m'arrête à y songer. J'y trouve un encouragement à l'espérance. Si l'on pouvait voir les merveilles de la vie spirituelle...

Chez la créature la plus faible, la plus abrutie, il y a un principe de relèvement, il y a du divin, et nul renoncement, nul effort charitable n'est perdu.

Nos paroles, nos prières tombent comme mortes, restent longtemps ensevelies sous les glaces et les fanges. Mais qui sait? Un jour viendra peut-être la germination mystérieuse... le printemps sacré.

*9 juin.* — Je lis chaque jour un chapitre de l'*Imitation*. Cela me fait prendre la résolution de bien agir et de bien souffrir. Soyons ce que nous devons être et laissons à Dieu le reste.

Toute position que nous n'avons pas choisie est bonne, puisque c'est Dieu qui nous y a mis. La foi nous l'assure. Elle nous montre l'amour divin brûlant dans les épines qui nous déchirent. Pourquoi se plaindre ? Nul ne sait ce qui lui convient. Il y a des fleurs qui s'épanouissent mieux à l'ombre qu'au soleil, d'autres vivent entre les rochers, qui mourraient dans la mousse, et le beau nénuphar, qui périt dans les jardins, s'élève blanc et parfumé au-dessus de la vase et des eaux mortes.

*12 juin.* — Journée belle au-dehors, mais bien triste au-dedans.

Je lisais, tout-à-l'heure, que dans les forêts des tropiques, où le danger est partout, rien n'exerce si terriblement le courage que la piqûre des insectes. Ne pourrait-on pas en dire autant de la vie et de ces cuisants chagrins domestiques qui, à force de se renouveler, deviennent de véritables tourments et jettent dans le désespoir? De même, qu'est-ce qui fait une vie douce? Un grand succès?... Quelque bonheur éclatant?... Il me semble que c'est bien plutôt la multitude des petits bonheurs. Et si j'avais été consultée, j'aurais pris pour ma part les doux contentements, les humbles joies de chaque jour qui sont à la vie ce que l'herbe est à la terre. La belle herbe! si aimable avec ses faibles parfums et ses douces petites fleurs.

*17 juin.* — *Aimez-vous les uns les autres,* a dit le divin Maître.

O Seigneur Jésus, que fais-je de votre divin précepte ? Quel sens donné-je aux béatitudes ? Je sais que la vie est une épreuve, un combat. Pour moi, le champ de bataille, c'est le foyer. En est-il un plus rude ?

Mais le devoir est ici. C'est ici que je dois souffrir, que je dois m'immoler, que je dois vaincre. Et j'ai grand sujet de m'humilier. Un coeur noble aime ce qu'il doit aimer et donne une beauté auguste à tous ses devoirs. Si je ne puis m'élever jusque-là, il faut au moins m'attacher aveuglement à mes obligations les plus pénibles. Il faut triompher de mes dégoûts et compter pour rien mes sensibilités, mes désirs, mes souffrances.

*18 juin.* — Il me faudrait la piété, âme de la vie, source toujours jaillissante où l'on puise la force, la résignation, la patience. Mais la piété est un don du Saint-Esprit. Et les froides pratiques me répugnent si fort.

*20 juin.* — Pourquoi l'existence m'a-t-elle été imposée?... Cette folle pensée me revient souvent, et je ne sais pourquoi, quand je m'y arrête, je revois toujours ma salle d'école aux heures de catéchisme. Pour moi alors, dans l'air épais de la classe, quelque chose de solennel, de mystérieux, flottait. Et j'entends encore les petites voix qui disaient : " Dieu m'a créée et mise au monde pour le connaître, pour l'aimer, pour le servir et acquérir par ce moyen la vie éternelle. "

Mon Dieu, que je garde bien vive, bien intacte, la foi de mon baptême, que ce levain sacré me pénètre toute! Je regrette les amères pensées où je m'empêtre bien souvent. Se trouver mal placée, mal partagée, n'est-ce pas vous dire : " Je sais mieux que vous ce qui me convient? "

*21 juin.* — Il est des libertés que Dieu permet. Le plus aimable, le plus tendre des pères ne s'offense pas quand son enfant, trouvant la soumission trop difficile, se jette dans ses bras et lui crie : " Mon Père! "

J'aime cette pensée qui me rappelle un souvenir de joie et de lumière.

Un jour du mois de mars dernier, malgré un temps affreux, j'étais allée de bonne heure à la messe. Le coeur plein de tristesse et d'âcreté, je m'en revenais en songeant amèrement à ce qui m'attendait à la maison, et le dégoût de la vie s'augmentait de la révolte contre Dieu dans mon âme. J'étais horriblement tentée de blasphémer.

Mais sur cette triste pente, je m'arrêtai tout-à-coup, saisie d'un sentiment involontaire de respect et de crainte. Je ne sais quoi de doux et d'ardent coula à travers mon coeur et me fit crier à Dieu : " Mon Père! mon Père! " Parole puissante qui fondit à l'instant tout ce que la souffrance avait amassé de froideurs et de défiances.

Je pleurai longtemps, mais humblement, tendrement, comme on ferait dans les bras d'un père adoré contre lequel on aurait follement nourri bien des ressentiments, et, qui, loin de s'indigner des colères et des reproches, les fondrait en regrets et en amour dans le plus étroit et le plus délicieux embrassement.

Oh! que les troubles, que les défiances étaient loin ! Je restai plusieurs jours avec ce sentiment de soumission si profond et si tendre; et j'en garde le souvenir pour ma confusion peut-être, car je vais encore bien près du découragement et du murmure.

La nature répugne si invinciblement à la souffrance. C'est un feu que la passion du bonheur, un feu étrange qui s'attise surtout de toutes les souffrances, de toutes les douleurs.

*24 juin.* — Je me sens plus seule qu'au fond d'un désert. Comment s'habituer à la privation de tout ce qui fait l'intérêt, la douceur et le charme de la vie ?

On peut toujours ce qu'on doit, donc je puis me résigner. Oui, mon âme, il faut accepter la réalité; il faut recommen-

cer sans cesse la lutte pénible et stérile, sans rien de ce qui excite l'ardeur du combat, sans rien de cette noble joie qu'on ressent en son coeur quand on s'est vaincu soi-même. Et quoi d'étonnant! Le refoulement de tout ce qui, en nous, appelle la vie, la joie, la paix, la beauté, est-ce une lutte ?

*26 juin.* — Une maison tranquille et douce... L'activité généreuse dépensée pour des êtres aimés... Deux grands biens que je préférerais aux dons les plus merveilleux de l'existence. Il faut peu pour le plus saint bonheur.

Oh, les douceurs de la sympathie profonde... de la parfaite intimité... Mais combien traversent la vie sans en goûter?

La solitude de l'esprit et du coeur me semble la souveraine épreuve, d'où viennent les mésintelligences foncières, le divorce secret des âmes ?

Et si cette souffrance est amère dans les rapports de famille, qu'est-ce donc dans le mariage, alors qu'on est attaché l'un à l'autre sans séparation humaine possible !

*27 juin.* — Quand je regarde dans mon coeur, j'y trouve bien des sentiments qui m'inquiètent, qui m'humilient. Et c'est dans l'ordre. Un arbre creux n'est-il pas toujours habité par de vils insectes qui dévorent sa sève ?

*28 juin.* — Oh! la souffrance des facultés sans objets... les ravages de l'activité inassouvie !

Mon Dieu! que je ne souffre pas inutilement! Voilà une prière qui jaillit souvent de mon coeur quand je me sens triste. Malgré moi, je pleure sur moi-même. Et je sens que ces larmes ne valent rien.

O larmes de ceux qui ont noblement lutté, noblement souffert, larmes du soldat vainqueur ou vaincu, larmes sacrées, larmes bénies qui fécondez la vie, ceux-là ne vous connaîtront jamais qui n'ont rien à faire !

*29 juin.* — Rien à faire... Je regrette cette parole. Nous avons tous une oeuvre très précise à faire : être pour les autres ce que nous voudrions qu'ils fussent pour nous.

Oui, quoiqu'ils aient à souffrir d'ailleurs, ceux-là sont les heureux dont un sentiment puissant remplit le coeur. Mais ce sentiment où le trouver sur terre ?

Que de foyers d'où l'amour est absent ! Combien sont unis par le sang sans l'être par le coeur. Que d'isolés même dans le mariage. J'incline à croire qu'une grande affection est l'une des raretés de ce monde. Comment donc se flatter de l'avoir jamais ?

Mais aussi, comment se contenter d'un sentiment sans élévation, sans profondeur, sans charme ?

Il est clair que beaucoup s'en contentent. Serait-ce donc un tort d'avoir le coeur difficile? On a l'air d'en juger ainsi, mais il me semble, à moi, que c'est plutôt un malheur.

Je sais que, d'après quelques-uns, une disposition de ce genre annonce souvent de l'élévation. Est-ce vrai ? Ce qui est sûr, c'est que sur la terre, les grandes ailes sont parfois un empêchement, et l'oiseau le plus puissant au vol (1), celui qui trouve le calme par-dessus la région des tempêtes et des orages, périt souvent misérablement, parce que pour s'enlever il lui faut beaucoup de vent ou un endroit élevé.

(À SUIVRE)

**Laure CONAN.**

(1) La frégate.

# Réflexions d'un homme du monde

## AU SUJET DES " RETRAITES FERMÉES "

JE viens de vivre trois jours de paix. Trois jours de paix! N'est-ce pas une chose inouïe, nouvelle, inédite pour un homme de notre temps ? Et ce n'est pas un rêve. J'ai pu me soustraire à mes occupations journalières, et aller m'enfermer dans le silence et la solitude, loin du tracas des affaires, loin des distractions domestiques, loin du bruit que la grande ville murmure à nos oreilles, loin de mon bonheur de chaque jour... Nul regret ne m'est venu de ces soixante-douze heures de réclusion volontaire, et l'an prochain, si Dieu me prête vie, je retournerai dans cette solitude paisible, où l'on se repose de l'existence énervante de tous les jours en prenant un bain de sagesse éternelle.

Un bon médecin tient ses livres. Pourquoi ne lui serait-il pas permis, comme à tout homme, de jeter un coup-d'oeil sur sa vie passée, et de songer, une fois l'an, à ce problème angoissant pour tant d'esprits qui est celui de l'au-delà? Plus que tout autre peut-être, par l'emprise qu'il a indirectement sur les âmes, par cette sorte de ministère qu'il partage avec le prêtre et qu'il exerce sur les vies qui lui sont confiées, par les confidences qu'il reçoit, par les conseils qu'il est appelé à donner, par la confiance qu'on met en lui, plus que tout autre peut-être, le médecin doit être le " roseau pensant " dont parle Pascal, mais un roseau qui, précisément parce qu'il pense, ne doit jamais se laisser abattre au souffle de la tempête.

"Roseau pensant", il doit *penser* sans doute aux problèmes qui intéressent la science médicale, mais il doit *penser* encore plus—venant souvent en second avec le prêtre dans la vie des gens — à être un homme essentiellement moral et partant

connaître les principes de la loi naturelle et de la loi divine, parce que, du fait même de sa pratique, il a souvent à apporter un concours précieux dans la direction de certaines existences et à corroborer les avis de ceux qu'on nomme les ministres de Dieu sur la terre. Si le médecin était toujours convaincu et persuadé du rôle important qu'il peut et souvent doit jouer dans le monde, il comprendrait l'utilité de s'arrêter à un moment donné, de se soustraire à tout ce qui le tracasse, l'embête, l'énerve et le fait vieillir de deux années dans une, et il irait se reposer sagement dans la solitude de la *retraite fermée,* où il se retremperait un peu en songeant aux grandes lois morales qui régissent les âmes.

Car il ne faudrait pas croire que la *retraite fermée* rétrécit les horizons de la vie intellectuelle, qu'elle rapetisse les nobles ambitions d'un esprit qui veut se cultiver et s'ouvrir aux études et aux connaissances humaines. Oh ! non. C'est bien plutôt un oasis délicieux où l'on repasse, à vingt, à trente ou à quarante ans, les hautes leçons du petit catéchisme—ce livre sur lequel le sceptique Jouffroy a écrit l'une de ses plus belles pages et qui renferme plus de vérités effectives que les gros traités de morale laïque.

Quand, après avoir réfléchi pendant trois jours aux vérités éternelles, les portes de la " solitude " se rouvrent pour vous laisser retourner à la vie active, vous vous sentez mieux préparé et plus fort pour recommencer le travail et gagner votre vie à la sueur de votre front, à la sueur plus douloureuse encore de votre coeur, de votre esprit et de votre âme. Vous êtes plus fort,parce que vous vous êtes retrempé dans les principes dont l'application a prouvé qu'ils étaient encore les meilleurs pour vivre en paix chez soi — bonheur personnel ! — et pour respecter les intérêts du voisin — bonheur des autres ! Et puis, vous vous sentez plus courageux pour supporter les ennuis quotidiens, les ingratitudes qui se rencontrent souvent

sur la route, la vilenie des uns, la calomnie des autres, les petites trahisons auxquelles on s'habitue peu à peu à moins de souffrir d'une sorte d'anaphylaxie intellectuelle. En un mot, quand vous vous êtes mis à genoux, vous avez le coeur mieux galvanisé contre les luttes mesquines, plus solide, plus campé, encore plus grand que si vous étiez restés debout !

Un ami à qui je faisais part de ses réflexions m'a dit : Mais alors te voilà changé ? — Mais non, je reste toujours le même, plus sévère pour moi que pour les autres, plus indulgent pour les fautes d'autrui, parce que depuis Adam et Eve la faute est chose si humaine. Dans cette bataille de tous les jours qu'est la vie, on doit agir à la française, c'est-à-dire respecter ceux qui tombent sur la route, avoir la pitié intelligente et douce comme il est naturel à ceux qui ont conscience de leur propre faiblesse devant l'attrait du fruit défendu... Et alors,on doit panser les blessures de ces frères, leur aider à se remettre sur pied par des mots qui consolent, encouragent, relèvent et fortifient pour la lutte qui recommencera demain ! Demain ! Plusieurs ne s'occupent ni du mot ni de la chose ! Suivant la morale, ou ce qu'on est convenu d'appeler la morale de beaucoup de nos contemporains — morale chère aux jeunes émancipés de tous les pays — on croit qu'il n'y a pas de meilleur idéal et de but plus pratique que de " vivre sa vie " ! Et l'on ne fait pas réflexion que, sous son appellation moderne, ce principe n'est que la traduction libre du *carpe diem* d'Horace ! Il me souvient d'un épigramme de Martial, où ce contemporain du vieux Flaccus nous conseille de ne pas trop nous attacher aux choses, " parce que, dit-il, si l'on s'amuse moins, on souffre moins ". Et Martial est pourtant le moins saint de tous les païens de ce temps-là.

Non, je ne suis pas changé, disais-je encore à mon ami. Seulement je comprends davantage ce que je devinais ; je comprends plus pleinement ce que je n'entendais qu'à-demi ; je

comprends mieux ce que je comprenais mal. Et cela ne diminue en rien la largeur des horizons d'où je considère les choses et d'où je juge les hommes. Connaissant moins mal la généreuse loi de la charité, j'aurai plus d'indulgence—l'indulgence de ceux qui ont lu, qui ont étudié, qui ont réfléchi sur les problèmes qui agitent l'humanité et qui ont médité sur les livres qui sont les miroirs des hommes et sur les hommes qui sont les images de leurs semblables. Et mon sourire sera aussi franc, aussi cordial, aussi ouvert qu'auparavant, avec une pointe, me semble-t-il, imperceptible, de plus sage et de plus réfléchi ! Mais c'est tout ! Et d'ailleurs, si un saint triste est un triste saint, un médecin triste ne serait-il pas un triste médecin ?

Oui, mais enfin, m'a reparti mon ami, tu vas nous faire la morale à toute minute, à propos de tout et à propos de rien !—Non, il y a la manière ! Il convient de dire les choses les plus embêtantes, sans froisser et sans blesser. Il faut savoir donner un bon conseil et faire quelques réflexions de sens commun, doucement, gentiment, sans en avoir l'air, sans oublier qu'avec un brin de tact on peut faire entrer plus de vérité dans une cervelle qu'avec toute une théorie de procédés violents. Et l'on peut causer ainsi sans être un empêcheur de danser en rond !

Tout de même tu vas nous parler de la foi, de Dieu et d'un tas de choses qui paralysent la vie ! — Taine a dit que la foi est une paire d'ailes qui nous aident à nous élever au-dessus des misères de cette vie. Or le médecin n'est-il pas de ceux qui ont le plus besoin de s'élever ainsi ? L'idée de Dieu, les leçons de la vie, celles de la philosophie, science des principes et des causes, nous enseignent qu'il n'y a pas de meilleure sauvegarde pour le bonheur individuel, la paix dans les foyers et le bon équilibre entre les nations. C'est un préjugé de croire que Dieu nous empêche de vivre ! De vivre suivant nos caprices, nos imaginations, oui ; mais non pas de vivre la

vraie bonne vie calme et honnête, la seule qu'on ne regrette pas d'avoir vécue. D'ailleurs la haine de Dieu et la haine de la foi ne sont plus à la mode et, pour reprendre un mot du chef socialiste Marcel Sembat, en réponse à Beauquier, qui, sans esprit d'ailleurs, faisait son petit Voltaire : " Ce sont des choses qui ont fait leur temps. "

Et c'est pourquoi, dans un an, si je vis encore, j'irai réfléchir de nouveau et songer, dans les grands jardins solitaires de l'Abord-à-Plouffe, aux vastes problèmes de l'au-delà. La solitude est propice à la méditation, laquelle devient alors plus libre de s'élever plus haut. C'est Schopenhauer qui a écrit : "Qui n'aime pas la solitude n'aime pas la liberté, car on n'est libre qu'étant seul. " Ce n'est pas là, sans doute, une vérité absolue. Mais, étant seul, en effet, on est moins tenu par les milliers de fibres de l'être aux mille et une contingences impondérables qui nous entourent et l'on peut mieux réfléchir.

Quand on marche dans les vieilles forêts et qu'on doit se frayer un chemin à travers les chênes touffus et les ormes que le lierre entoure de ses attaches éternelles, l'oeil aime à découvrir le rayon de clarté lumineuse qui filtre entre les feuilles calmes des arbres ou entre les branches agitées par la brise automnale et qui apporte la vie et le sourire bleu et or du ciel ; de même,quand on est entré dans la retraite close et qu'on veut se frayer une nouvelle route à travers les objections des sens, de l'esprit et du coeur, à travers certaines habitudes qui semblaient tenir l'âme dans des serres invincibles, on aime à voir le rayon consolateur de la clarté suprême, de cette clarté qui donne la lumière à toutes les sciences et sans laquelle nos vies " ne seraient que ce qu'elles sont ".

**Dr Adrien PLOUFFE.**

Septembre 1915.

---

# A travers les Faits et les Oeuvres

La guerre. — Les défaites russes. — Situation grave. — Quelques opinions de critiques militaires. — En Angleterre. — Reprise de session. — Agitation autour de la conscription. — Division dans le ministère. — M. Lloyd George. — Une préface, une lettre et un discours. — Un exposé de lord Kitchener. — M. Asquith et la situation. — Un budget inouï. — Effroyable augmentation de la dette et des taxes. — L'effort de l'Angleterre. — L'attitude du Saint-Père. — Un article des *Etudes*. — Les Balkans. — Les Etats-Unis et l'Allemagne. — Au Canada. — Une liste funèbre. — M. Ernest Gagnon.

LES dernières semaines n'ont guère contribué à rendre plus optimistes les pronostics de la Quadruple Entente, quant à la durée et aux résultats des opérations militaires. L'invasion de la Russie par les Allemands s'est poursuivie, avec quelques temps d'arrêt, mais sans recul. Les Russes n'ont cessé de battre en retraite et d'évacuer des forteresses. Riga est encore à eux ; mais Grodno, Brest-Litovsk, Lutsk, Dubno, Pinsk, sont tombés entre les mains des envahisseurs. Demain ils seront dans Vilna. Et Von Hindenberg a lancé encore une fois ses divisions dans un mouvement enveloppant, qui semble mettre dans un sérieux danger d'être capturée l'armée retraitante. Il n'y a que sur la frontière sud-est de la Galicie que les Russes aient réussi à arrêter l'offensive austro-allemande.

Doit-on attribuer à cette succession de revers, ou bien à des influences de cour, ou encore à une manoeuvre politique, le rappel du généralissime, le grand-duc Nicolas, et son envoi au Caucase comme vice-roi ? Quoi qu'il en soit, c'est là un

des événements notables de ce mois. Le tsar Nicolas a annoncé qu'il prend lui-même le commandement de ses armées de terre et de mer, et le grand-duc a cessé de commander les opérations. Ce changement a provoqué beaucoup de commentaires. Le grand-duc Nicolas s'était illustré dans cette guerre. Depuis le mois de septembre 1914 jusqu'en mai dernier, sa réputation n'avait cessé de grandir. Conquérant de la Galicie, après avoir écrasé les Autrichiens, il avait battu à plusieurs reprises les Allemands, et déjoué leurs mouvements. Durant les cinq derniers mois, sans doute, il n'avait pas été aussi heureux. Il avait dû abandonner le terrain conquis, et reculer, reculer lentement mais incessamment, devant les ennemis. Toutefois les écrivains militaires s'accordaient à dire que ces échecs étaient dûs au manque de munitions et à l'infériorité du matériel de guerre. Et il restait à son acquit que les armées russes demeuraient intactes, et capables de continuer indéfiniment la lutte. Nous devons déclarer que, dans de telles conditions, la révocation du grand-duc nous cause une impression plutôt désagréable.

Tout le monde n'est pas de notre avis, puisque M. Clemenceau, l'ancien premier ministre français, applaudit avec enthousiasme l'acte du tsar. Suivant lui, le grand-duc n'était pas à la hauteur de la situation, et Nicolas II, en assumant lui-même le commandement suprême, a porté un coup mortel à la bureaucratie inintelligente et routinière qui dominait le gouvernement. " Nous pouvons, dit-il, espérer avec confiance les plus heureux résultats de la hardiesse avec laquelle le tsar a brisé le règne bureaucratique en se plaçant à la tête d'une nouvelle Russie. Il a donné toute liberté de se produire dans la presse aux plus violentes critiques. Il veut marcher la main dans la main avec le peuple russe pour la défense de la patrie, et tout le monde sait que le gouvernement sera désormais composé d'hommes énergiques qui se

tiendront étroitement en communication avec la Douma. " Quelle que soit la signification politique de la révocation du grand-duc, nous verrons bientôt quelles seront ses conséquences militaires.

Aux Dardanelles et sur le front occidental, il ne s'est vraiment produit rien de saillant. Les Alliés ont des difficultés énormes à surmonter dans la péninsule de Gallipoli. Sur la Meuse, dans l'Argonne et en Flandre, il y a eu de formidables duels d'artillerie, mais de part et d'autre on semble être resté sur les mêmes positions. Equilibre de forces ! Etant donnée la situation présente des belligérants, il est intéressant de connaître l'opinion des critiques militaires. En voici une qui est plutôt de nature à réconforter ceux que les récents événements portent au pessimisme. C'est celle du colonel Repington, l'expert du *Times*. Il soutient que la ruée allemande sur la Russie est une faute, que Guillaume II renouvelle l'erreur capitale de Napoléon, et que ses calculs vont être déjoués. Il écrit : " Dans le but d'intimider les neutres et peut-être de poser les bases d'une paix boîteuse, les Allemands se vantent d'avoir détruit les armées russes. Cette vantardise est une fausseté. Sur des fronts parallèles, position que les Teutons détestent par dessus tout, et contre des lignes bien défendues, les troupes du kaiser vont avoir maintenant à pénétrer en Russie au prix de pertes énormes, et dans une saison où les armées s'usent rapidement par suite des intempéries et de la maladie. Les Russes ont l'habitude des campagnes d'hiver, et ne laisseront pas l'ennemi en paix. De grandes masses de Cosaques sont en formation, et quand viendront les frimas et les glaces elles commenceront à harceler les Allemands... Dans toute la Russie, des bataillons innombrables se préparent à renouveler la guerre. Dans tous les pays neutres ou alliés, toutes les usines disponibles travaillent nuit et jour pour fournir aux armées russes les

munitions requises. L'effet de ces préparatifs commence déjà à se faire sentir dans la contenance plus ferme des arrière-gardes moscovites et dans les opérations offensives entreprises sur plusieurs points. Même si, durant l'hiver, un million de soldats pouvaient être portés de l'est à l'ouest pour se joindre aux armées allemandes, qui y sont déjà fortes d'un million huit cent mille hommes, ils auraient en face d'eux un plus grand nombre de Français, d'Anglais et de Belges — sans parler des boues flamandes — et après des pertes immenses, ils seraient incapables de poursuivre leur campagne, soit à l'est, soit à l'ouest, avec aucun espoir de succès. Quel que soit le plan allemand, les Alliés peuvent l'envisager avec tranquillité. " Nous croyons devoir reproduire ces encourageantes prévisions, afin de prévenir les reproches de quelque lecteur disposé à nous accuser de broyer trop de noir.

Donnons encore la parole à un autre critique militaire, un italien, le colonel Barone, qui a visité dernièrement le général Joffre : " Le haut commandement français, dit-il, croit que, dans les conditions présentes, une offensive générale sur le front occidental peut être retardée sans inconvénient, afin que, lorsqu'une fois elle sera commencée, elle puisse être poursuivie sans interruption. Il y a aussi une minorité impatiente, à la tête de laquelle se font remarquer quelques-uns des plus notoires politiciens, qui demande une action plus rapide. C'est le haut commandement qui a raison. En s'enfonçant dans le territoire russe, l'Allemagne marche à un désastre, et les Alliés ne peuvent faire mieux que d'attendre ce désastre pour frapper. Voilà le raisonnement des généraux franco-anglais. Et bien loin de croire qu'ils sont abandonnés à leur sort, les généraux russes sont du même avis. Joffre n'est pas endormi. Il mérite notre confiance entière et illimitée. " Puissent les événements des prochains mois réaliser ces espérances.

* * *

Le parlement britannique a repris ses séances le 14 septembre. La session s'est ouverte au milieu d'une grande excitation causée par la campagne que des journaux et des hommes politiques ont menée depuis quelque temps en faveur de la conscription. Cette campagne a causé un grand malaise dans le monde parlementaire et dans l'opinion. Les avis sont très divergents. La majorité des libéraux, les laborites et les Irlandais sont énergiquement hostiles au service obligatoire. Dans le cabinet, cette question menace d'être une pierre d'achoppement ; les ministres sont divisés. Il est certain que le cabinet s'en est occupé ; mais aucune décision n'a été prise.

Dès le premier jour de la session, on a demandé au premier ministre s'il pouvait donner à la Chambre des communes quelque information à ce sujet. M. Asquith a répondu : " Cette question n'a pas échappé à l'attention du gouvernement. Quand le cabinet aura pris une décision, sans retard injustifiable et avec toute la délibération que la gravité des circonstances le requiert, il la communiquera à la Chambre, et alors elle fera l'objet d'une discussion parlementaire. " Ceci indique que le ministère est encore indécis. On affirme que MM. Bonar Law, Austen Chamberlain, Walter Long, lord Curzon, lord Lansdowne, sont favorables à la conscription. MM. Asquith, Balfour, Sir Edward Grey, lord Kitchener, seraient plutôt opposés à ce système. MM. Lloyd George et Winston Churchill, naguère hostiles à l'idée, s'y seraient maintenant ralliés.

Le ministre des munitions est évidemment animé de la conviction profonde que l'Angleterre est sous le coup d'un immense péril, et que, seule, la mise en oeuvre de toutes ses énergies et de toutes ses ressources peut le conjurer. En ces

derniers temps, il a multiplié les manifestations de ses vues. Dans un discours prononcé devant le congrès des *trade unions* à Bristol, le 9 septembre, il a fait appel aux travailleurs, les conjurant de ne pas mettre d'entraves à la production intense des engins et des munitions de guerre. " Avec vous, s'est-il écrié, la victoire est assurée, sans vous notre cause est perdue. " " Le pays, a-t-il ajouté, ne fait pas tout son possible. Le gouvernement ne peut équiper l'armée en ce moment, à moins que les unions ne suspendent, durant la guerre, toute restriction fermant la porte au travail inexpérimenté et empêchant d'atteindre le maximum de production. Arrière les restrictions! " Ce discours a produit le meilleur effet. Quelques jours après, M. Lloyd George a publié en volume les discours qu'il a prononcés depuis le commencement de la guerre. Il les a fait précéder d'une préface dans laquelle il fait entendre un véritable cri d'alarme. Il signale les incontestables succès remportés par les Allemands. " Avec les ressources de la Grande-Bretagne, de la France et de la Russie, de tout l'univers industriel à la disposition des Alliés, les empires du centre ont encore une supériorité accablante en matériel et en équipement de guerre. Le résultat de ce fait déplorable est tel qu'on pouvait le prévoir. Le talon de fer de l'Allemagne est enfoncé plus profondément que jamais dans le sol belge et français. La Pologne tout entière est allemande, et la Lithuanie le devient chaque jour de plus en plus. Les forteresses russes réputées imprenables tombent comme des châteaux de sable devant le flot irrésistible de l'invasion teutonique. " C'est pour galvaniser ses compatriotes que M. Lloyd George trace ce sombre tableau de la réalité. Et se tournant vers eux, il leur demande : " Faisons-nous tous nos efforts pour réparer le temps perdu ? Avons-nous tous les hommes dont nous avons besoin sur la ligne de feu, durant la prochaine année, pour conserver nos positions ? Tout homme qui peut

aider, soit en se battant, soit en produisant du matériel, comprend-il clairement que tout délai est un désastre ? " Enfin, il s'écrie : " Si nous ne sommes pas prêts à pourvoir nos fabriques et nos usines de la main d'oeuvre nécessaire pour approvisionner nos armées, parce qu'il ne faut pas transgresser des règlements bons pour des conditions normales ; si l'on doit maintenir des pratiques qui restreindront la production du matériel nécessaire; si la nation hésite, malgré l'urgence, à prendre les mesures nécessaires afin de mettre en action toute sa force virile pour défendre son honneur et son existence ; si les décisions vitales sont ajournées jusqu'à ce qu'il soit trop tard ; si nous négligeons de nous préparer à toutes les éventualités; si, en fait, nous justifions l'accusation de nous laisser glisser au désastre, comme si nous marchions dans les sentiers ordinaires de la paix sans ennemi en vue : alors je ne vois pas d'espoir. Mais si nous sacrifions tout ce que nous avons et tout ce que nous aimons pour notre terre natale, si notre action est marquée au sceau de la résolution farouche et de la célérité efficace dans toutes les sphères de notre énergie, alors la victoire est certaine. " Nous ne pensons pas toujours comme M. Lloyd George, mais nous tenons à proclamer qu'un tel langage est l'expression du plus noble et du plus sincère patriotisme.

La question de la conscription a forcé le ministre des munitions à réitérer ses exhortations énergiques. Dans une lettre à l'un de ses constituants,publiée par tous les journaux, sans exprimer catégoriquement son opinion, il en a dit assez pour indiquer que les circonstances sont tellement graves qu'elles requièrent les mesures les plus extraordinaires.

Lord Kitchener n'a pu éviter de toucher ce sujet dans son discours du 15 septembre devant la Chambre des lords. Il l'a fait avec réserve. " Tout le monde, a-t-il dit, comprend sans aucun doute que les effectifs de nos armées au front de ba-

taille doivent être maintenus jusqu'à la fin. Pour atteindre cet objet, il nous faudra une addition considérable au nombre des recrues enrôlées. Comment nous assurer un suffisant recrutement d'hommes, afin de conserver toujours complets les cadres de nos divisions ? Voilà le problème dont nous avons à nous préoccuper, et qui recevra très prochainement une solution pratique. " Evidemment lord Kitchener faisait ici allusion à la possibilité de la conscription.

Dans la suite de son discours, il a communiqué à la Chambre son appréciation des opérations sur le front oriental et sur le front occidental. Il a rendu hommage à la valeur des armées russes, à leur stratégie habile, qui les a conservées intactes ; et il a déclaré que les victoires allemandes sont stériles, puisqu'elles n'ont pu réduire à l'impuissance un adversaire dont l'efficacité combative s'affirme tous les jours par une défensive obstinée, et souvent par une contre-offensive victorieuse. Sur le front occidental, le ministre de la guerre a informé la Chambre que l'armée britannique a reçu des renforts comprenant onze divisions, soit environ 210,000 hommes, ce qui lui a permis de prolonger ses lignes de dix-sept milles environ. La grosse artillerie s'est aussi accrue dans une proportion considérable. En résumé, l'armée anglaise qui se bat en Flandre et en France est plus nombreuse, plus forte, mieux outillée, en ce moment, qu'elle ne l'a jamais été depuis le commencement de la guerre. Lord Kitchener a fait un brillant éloge de l'armée française. Après avoir visité personnellement ses lignes, il ne craint pas de proclamer que, sur tout le front immense gardé par elle, son réseau de tranchées forme un ensemble de fortifications imprenables. Ce discours du ministre de la guerre britannique, qui n'est pas un emballé, est de nature à raffermir l'espoir ébranlé par les événements des derniers mois.

Le jour même où lord Kitchener faisait cette revue de la

situation devant la Chambre des lords, M. Asquith prenait la parole dans la Chambre des communes pour proposer l'adoption d'un crédit de $1,250,000,000 (un milliard, deux cent cinquante millions de piastres), destiné aux dépenses de la guerre. C'est le septième vote de crédit demandé depuis le commencement des hostilités. Il porte le total voté jusqu'à présent à $6,310,000,000 (six milliards, ou six mille trois cent dix millions de piastres). L'énormité de ces chiffres confond l'imagination. Le vote actuel doit défrayer les dépenses de la guerre jusqu'à la troisième semaine de novembre. Le premier ministre a donné à la Chambre toute une série d'informations. La moyenne de la dépense quotidienne, du 1er avril au 30 juin, a été de $13,500,000; du 1er au 17 juillet, elle a été de $15,000,000; du 18 juillet au 11 septembre, de $17,500,000 ; soit un total de $500,000,000. L'Angleterre a prêté à ses alliés et aux Dominions britanniques $250,000,000. M. Asquith a déclaré que, depuis le mois d'août 1914, le gouvernement a enrôlé dans l'armée et la marine tout près de 3,000,000 d'hommes. Quant à la fabrication des munitions, le ministre, M. Lloyd George, a établi vingt usines et dix-huit additionnelles sont en voie de construction. En tout, sept cent quinze fabriques sont sous la direction du département nouveau, et huit cent mille hommes y sont employés. " Ces chiffres, a dit M. Asquith, jettent quelque lumière sur notre contribution à la guerre. Je ne dis pas que nous avons atteint la limite de notre effort possible ; mais comme on tente constamment — je ne discute pas les intentions, je constate simplement le pernicieux effet — d'amoindrir et de décourager notre action, j'ai cru bon de soumettre à votre considération quelques comparaisons entre l'état de paix et l'état de guerre. "

Le premier ministre a terminé par ces graves paroles : " La situation nous met à l'épreuve. Une revue de l'année

écoulée nous rappelle avec satisfaction les grands efforts et les sacrifices accomplis, en même temps que les méprises et les erreurs commises. Aujourd'hui, à travers le nuage de sophismes et de mensonges dont Berlin essaye d'obscurcir et d'empoisonner l'atmosphère internationale, nous voyons plus clairement que jamais la sincérité de notre diplomatie et l'amour passionné de la paix avec lequel nous avons essayé de prévenir la catastrophe d'un conflit universel. C'est la voix impérieuse du devoir qui nous a forcés de revendiquer notre honneur national et de dévouer toute notre force à la cause sacrée de la liberté. Je n'ai aucun doute, ni quant à la sagesse de notre choix, ni quant à notre triomphe final. " Ces nobles paroles — à la vérité desquelles nous tenons, pour notre part, à rendre notre humble témoignage — devront avoir de l'écho d'un bout à l'autre de l'empire britannique.

De tous les ministres anglais, c'est probablement le chancelier de l'échiquier qui doit remplir en ce moment la tâche la plus ingrate. Le budget qu'il a dû soumettre, il y a trois jours, est le plus écrasant que jamais un ministre des finances anglais ait eu à déposer devant le parlement. Les vieux parlementaires — il en reste bien peu — se rappellent encore avec quelle stupeur hostile fut accueilli le fameux budget de $500,000,000 présenté naguère par M. Gladstone. Qu'était-ce cependant, comparé à celui-ci ? Durant la prochaine année fiscale la dépense totale est estimée à $7,950,000,000 (sept milliards neuf cent cinquante millions de piastres). Et le revenu probable n'est que de $1,360.000,000 (un milliard, trois cent soixante millions de piastres). Soit un écart de plus de six milliards de piastres. Sans doute, il faudra demander une partie de cette somme énorme à l'emprunt. Mais il faut aussi augmenter le revenu dans une proportion considérable. Et conséquemment il faut taxer. M. Reginald McKenna, le chancelier de l'échiquier, n'a rien dissimulé, et n'a

pas procédé par euphémisme. " La situation est sans précédent, a-t-il dit, et la conséquence est qu'elle fait peser sur la nation un fardeau que celle-ci n'avait jamais connu. Il faut taxer dans une proportion inconnue jusqu'ici au peuple anglais. " Et je viens demander au parlement d'approuver des mesures qui, quelque draconiennes qu'elles puissent paraître, sont nécessaires à la vie économique de la nation. " La rude franchise de ces déclarations correspondait vraiment à la formidable ampleur des sacrifices demandés. Le chancelier de l'échiquier propose une augmentation de quarante pour cent de la taxe sur le revenu ; une augmentation d'un demi penny par livre sur le sucre; un droit *ad valorem* de trente-trois et un tiers pour cent sur les films de cinématographes; une augmentation de cinquante pour cent des droits sur le tabac; un droit *ad valorem* de trente-trois et un tiers pour cent sur les automobiles, les bicyclettes automobiles, les horloges, les montres, les instruments de musique, les chapeaux, les vitraux; une augmentation de cinquante pour cent dans les droits sur le thé et le café ; une taxe doublée sur toutes les médecines brevetées ; une augmentation de six cents par gallon sur la gazoline et les essences à moteurs ; un droit *ad valorem* de trente-trois et un tiers pour cent sur toutes les marchandises de luxe ; et enfin une taxe spéciale de cinquante pour cent sur tous les profits réalisés par les industries et les établissements commerciaux qui bénéficient des commandes de guerre. En un mot, le gouvernement demande l'adoption d'un système de taxation gigantesque et inouï pour le peuple anglais.

Si l'on veut avoir une idée de la rigueur des impôts nouveaux, il faut considérer, par exemple, qu'avec l'augmentation de la taxe sur le revenu, et de la surtaxe additionnelle, un homme qui aura vingt mille louis de revenu devra payer, d'abord, six mille louis, plus six chelins par louis de taxe,

et celui qui aura cent mille louis de revenu devra en payer trente-quatre mille, soit plus du tiers. La taxe sur les profits de guerre, d'après M. McKenna, devra rapporter $150,000,000. Avec ces taxes nouvelles, le revenu total devra s'élever à $1,935,000,000 (un milliard neuf cent trente-cinq millions, près de deux milliards de piastres). Et cette énorme augmentation ne sera que proportionnelle à l'énormité des nécessités budgétaires. La marine coûte actuellement au pays $950,000,000 ; et l'armée $3,575,000,000. Les services ordinaires absorbent $850,000,000. Ces chiffres paraissent fantastiques et cependant ils sont officiels.

Renchérissant sur les renseignements donnés par M. Asquith, le chancelier de l'échiquier a déclaré que, d'ici à la fin de l'année fiscale, la dépense totale quotidienne du Royaume-Uni sera de $22,500,000, avec un accroissement possible jusqu'à $25,000,000. La dette de l'Angleterre, au commencement de 1916, sera de $11,000,000,000 (onze milliards de piastres) !

L'effrayant budget soumis par M. McKenna va être adopté sans sourciller par le parlement et approuvé par la nation. On comprend maintenant en Angleterre que les circonstances et les périls exceptionnels demandent des mesures exceptionnelles. Il nous semble difficile de ne pas reconnaître, à l'heure actuelle, que la Grande-Bretagne fait le plus gigantesque effort de son histoire. Six milliards trois cent dix mille piastres de crédits, depuis le mois d'août 1914 ; onze milliards de dette ; trois milliards cinq cent soixante-quinze mille piastres dépensés pour l'armée ; neuf cent cinquante millions de piastres dépensés pour la marine ; une dépense quotidienne de vingt-cinq millions ; trois millions d'hommes enrôlés ; sept cent quinze fabriques de munitions sous la direction du gouvernement ; huit cent mille hommes employés dans ces usines de guerre : voilà un bilan que l'Angleterre peut montrer sans crainte à ses détracteurs.

* * *

Nous avons parlé longuement, dans notre dernière chronique, de l'appel émouvant fait par Notre Saint-Père le pape Benoît XV aux nations belligérantes. Nous avons rendu notre humble hommage à ce grand acte, qui restera une gloire pour la papauté, même si la tournure actuelle des événements ne lui permet pas de produire maintenant ses bienfaisants effets. Nous avons exprimé l'avis qu'il est bien difficile d'espérer une paix restauratrice du droit, au moment où les récentes victoires de l'Allemagne rendent celle-ci plus arrogante que jamais. Depuis le mois dernier, nous avons eu la joie de trouver dans les *Etudes* de Paris, dirigées par des Pères de la Compagnie de Jésus, un commentaire analogue au nôtre. On nous permettra de le citer.

" Disons toute la vérité. Nous n'espérons guère que les vues généreuses, chrétiennes et saintes du Pontife Romain trouvent prochainement leur réalisation. Nous n'espérons guère que l'Allemagne, dont les troupes conquérantes étendent aujourd'hui leur domination des abords de Compiègne aux abords de Varsovie, consente volontairement à opérer toutes les restitutions et réparations, à subir toutes les amputations justes et nécessaires que réclamerait une paix solide, durable, conforme au droit. Il est à présumer que la paix *conforme au droit* ne deviendra réalisable qu'à la date encore mystérieuse où le colosse germanique aura chancelé, succombant à l'épuisement d'une lutte gigantesque. C'est seulement après des modifications décisives dans la situation militaire, que nous espérons voir luire l'aurore bénie de cette paix, qui vient de Dieu, de cette paix réparatrice qui, selon le très beau langage de Benoît XV, consacrera " les droits et les justes aspirations des peuples ". Néanmoins, nous maintenons que le Pontife Romain agit conformément à son droit et à son

devoir lorsqu'il adjure les princes et les peuples belligérants de mettre un terme à l'épouvantable effusion de sang humain, et, par conséquent, d'accepter sans tarder le principe d'une paix fondée sur un meilleur équilibre des forces politiques, sur les réparations équitables, sur le droit et la justice. Serviteur du Dieu de paix, pasteur de tous les chrétiens, dépositaire des enseignements évangéliques, il exerce un ministère d'union, de pacification, de réconciliation. D'autres ont la charge des intérêts temporels et terrestres des Etats et des peuples. Mais sa première charge à lui est de veiller aux intérêts spirituels et éternels des âmes, dans toute la grande famille qui a Dieu pour père et qui comprend le monde entier. "

Nous sommes vraiment heureux de nous être trouvé en aussi parfaite harmonie avec une revue à laquelle la science et le caractère de ses rédacteurs confèrent une autorité toute spéciale.

* * *

L'espace nous manque pour toucher dans cette chronique divers autres sujets, tels que les débats relatifs à la guerre soulevés par des socialistes dans le parlement français ; les mesures financières proposées par M. Ribot; la concentration des partis dans la Douma russe et l'évolution politique qui pourrait en résulter; l'enchevêtrement menaçant de la situation balkanique, d'où vont sortir évidemment de nouvelles complications diplomatiques et militaires; la continuation des pourparlers entre les Etats-Unis et l'Allemagne, rendus plus difficiles par des incidents nouveaux, tels que l'attaque contre l'*Hesperian,* torpillé, le 4 septembre, par un sous-marin allemand ; les négociations poursuivies par une commission conjointe anglo-française pour un emprunt d'un demi milliard ou d'un milliard de piastres à contracter par la

France et l'Angleterre sur la place de New York. Nous aurons nécessairement à traiter quelques-uns de ces sujets le mois prochain.

* * *

Au Canada, les événements notables sont rares. La saison qui vient de se terminer aura surtout été remarquable par le grand nombre de personnalités très en vue que la mort a fait disparaître dans notre monde religieux et civil. Mentionnons Mgr Langevin, Mgr Têtu, Mgr Racicot, l'abbé L.-A. Pâquet, Sir Charles de Boucherville, Sir William Van Horne, M. Ernest Gagnon. Chacun de ces éminents disparus, à des titres divers, mériterait un éloge que le cadre de cette chronique ne nous permet pas aujourd'hui de tenter. Cependant nos lecteurs de la *Revue Canadienne* nous sauront gré, sans doute, de nous arrêter un instant devant le dernier nom de cette liste funèbre, parce qu'il fut celui d'un collaborateur de cette publication.

Nous sera-t-il permis d'ajouter que celui dont nous voulons parler fut pour nous un ami bien cher, et que nous éprouvons une satisfaction douloureuse à redire l'admiration très vive et l'affection très profonde que nous lui avions vouée. M. Ernest Gagnon, en disparaissant d'au milieu de nous, laisse un vide difficile à combler. Il occupait une place à part parmi l'élite de nos hommes distingués. Bien peu réunissaient au même degré autant de dons différents. Il fut en même temps l'artiste le plus délicat et le plus accompli modèle du parfait officier public. Il avait à la fois l'imagination et le jugement, l'enthousiasme et la pondération, le culte de l'idéal et le sens des réalités. Rarement est-il donné de pouvoir admirer un plus heureux équilibre des facultés imaginatives et des facultés rationnelles. Et c'était cette harmonie

merveilleuse qui constituait surtout sa supériorité intellectuelle et morale, à laquelle on a rendu un juste hommage devant sa tombe entr'ouverte.

Rien de plus étonnant que la formation et le développement de son esprit. Jeté très jeune dans la vie active et l'exercice de l'art musical, après des études classiques qu'il eût voulu prolonger davantage, il réussit cependant à se donner, à travers les plus absorbantes occupations, une instruction générale, qui, par les lectures, par les voyages, par le commerce avec des sommités intellectuelles, finit par devenir la plus ample érudition. M. Gagnon, avec son incomparable modestie, eût souri, si on l'eût appelé érudit. Et cependant il l'était, dans toute la vérité de l'acception. Histoire, poésie, théâtre, critique, il pouvait parler pertinemment de tout, et bien des fois des étrangers de marque sortirent d'une conversation avec lui émerveillés de l'étendue de ses connaissances. Le secret de cette instruction si remarquable, c'était la puissance intuitive dont il était doué. Il avait une aptitude prodigieuse à tout saisir, à tout comprendre, et à tout retenir.

Mais l'érudition seule n'eût pas fait de lui ce qu'il a été surtout. Hâtons-nous de nommer sa faculté maîtresse, celle qu'il a possédée plus qu'aucun Canadien peut-être, le goût. M. Gagnon fut l'homme de goût par excellence, goût sûr, éclairé, j'allais dire infaillible. Goût artistique, goût littéraire, voilà ce qui faisait de lui le meilleur des critiques et le plus sûr des conseillers, nous tenons à lui en rendre ici un reconnaissant témoignage. L'emphase, l'outrance, l'incorrection, l'obscurité, le maniérisme, trouvaient en lui un censeur clairvoyant et sincère. S'il eût voulu se consacrer à la critique littéraire, il eût tenu ici facilement le sceptre dans ce domaine si important de la littérature contemporaine.

Les devoirs officiels de M. Gagnon ne lui ont pas permis d'écrire autant que son inclination l'y eût induit. Cependant,

il laisse une oeuvre relativement considérable. On a tout dit sur son volume *Les Chansons populaires du Canada*, que l'on peut appeler, dans son genre, un monument national, et qui a révélé à la France, plus que bien d'autres manifestations peut-être, le fait merveilleux de la survivance française au Canada. Le *Château Saint-Louis*, *Louis Jolliet*, sont des livres d'histoire qui resteront. *Choses d'autrefois* et *Feuilles d'érable* sont pleins d'un charme pénétrant.

Le charme ! Il émanait spontanément de cette personnalité aimable, élégante, raffinée, de cette parole vive et spirituelle, de cette urbanité facile et attirante dont la séduction s'exerçait sur tous ceux qui venaient en relations avec cet homme si parfaitement distingué. Ce charme était le reflet non seulement d'un esprit exquis, mais d'un noble coeur et d'une belle âme. Tous ceux qui ont eu le bonheur de connaître intimement notre regretté concitoyen attesteront la vérité de cet hommage. Elévation de pensée, droiture de caractère, délicatesse de sentiment, culte de l'honneur, ils ont pu admirer en lui toutes ces qualités à un degré suréminent. Avons-nous besoin d'ajouter que M. Gagnon était un chrétien admirable, un croyant humble et fidèle, qui a vécu inaltérablement sa foi durant toute sa longue et belle carrière vouée au devoir et à la vertu.

**Thomas CHAPAIS.**

**Saint-Denis, 25 septembre 1915.**

---

# Chronique des Revues

---

SOMMAIRE. — CE QUE L'EGLISE PENSE DE LA GUERRE (Article de M. Jean Desgranges — *Le Petit Démocrate* — 9 mai 1915). — LE PAPE BENOIT XV ET LA FRANCE (Extraits d'une conférence du Père Sertillanges, donnée à La Madeleine, à Paris, le 1er août 1915). — UN POÈME ANGLAIS SUR LA FRANCE (Traduit de l'*English Review* — 4 septembre 1915). — UNE CONSÉQUENCE DE LA GUERRE POUR L'ÉTUDE DU FRANÇAIS (Article de M. René Doumic, de l'Académie française, 17 août 1915). — LA FOI ET LES PEUPLES (Article de Mgr Louis-Adolphe Paquet — *Le Devoir* (Montréal), 15 juillet 1915).

---

CE QUE L'EGLISE PENSE DE LA GUERRE (Article de M. Jean Desgranges — *Le Petit Démocrate* — 9 mai 1915). — Il y a longtemps que nous n'avions servi à nos lecteurs notre périodique chronique des revues. C'est qu'il fallait encore et toujours parlé de l'horrible guerre, et plusieurs de nos collaborateurs le faisaient largement. Nous y revenons dans cette livraison, où, à part la chronique de M. Chapais, personne n'en parle. Et nous débutons en citant cette substantielle et intéressante page que signait notre ami M. le chanoine Desgranges dans *Le Petit Démocrate* du 9 mai dernier. La guerre est une terrible chose,qui n'est,semble-t-il, rien moins que chrétienne. Le Décalogue défend de tuer et de se venger. L'Evangile commande d'aimer même ses ennemis. L'Eglise prêche la paix. Alors comment comprendre que des chrétiens, et même des prêtres, à ce forcés par la loi, prennent les armes et s'enthousiasment aux combats? Quelle est, à ce sujet, la juste doctrine? Il n'est peut-être pas inutile de le rappeler à beaucoup de gens. M. Desgranges donne l'explication que voici.

Souffrez que je vous fasse observer un trait que je relève tout au début de la prédication évangélique. Quelques soldats viennent trouver Jean-Baptiste et lui disent : " Et nous que ferons-nous ? " Jean ne leur dis pas : " Jetez vos armes, abandonnez votre milice, gardez-vous de frapper, de blesser, d'abattre personne. " Il ne le leur dit pas, observe saint Augustin, parce que ces soldats, en usant de leurs armes, ne sont pas les vengeurs de leurs propres injures, mais les défenseurs du salut public. Il leur recommande seulement, s'ils veulent vivre en disciples du Christ, de ne molester injustement personne et de se contenter de leur solde. — C'est qu'en effet il existe une différence essentielle entre l'homme privé, libre de pratiquer héroïquement pour son compte l'abnégation, l'humilité, le mépris de soi-même, et l'homme public, le chef d'Etat, qui a pour mission de protéger la collectivité confiée à sa garde. La guerre n'est pas permise à des particuliers qui peuvent poursuivre devant les tribunaux leurs injustes agresseurs ; elle s'impose au contraire aux chefs d'Etat pour lesquels le recours à la force est l'unique moyen de défendre leurs sujets contre les abus de la force. — Parmi les peuples, ne l'oublions pas, il s'en trouve hélas ! que domine l'esprit d'injustice païenne et dont les glaives meurtriers menacent leurs pacifiques voisins. Les laissera-t-on commettre leurs attentats impunément ? Alors vous voyez la conséquence : ce sont les peuples les plus pénétrés de christianisme, ceux qui méritent le mieux d'orienter l'humanité vers une civilisation plus haute, dont vous allez provoquer l'écrasement et la disparition. L'injustice et la tyrannie domineront bientôt l'univers tout entier parce que vous n'aurez pas voulu faire la guerre à la guerre, ce qui est l'unique moyen d'assurer la paix.

Aussi l'Eglise enseigne que les présidents de républiques, les empereurs et les rois doivent se servir du glaive, c'est-à-dire de la force publique, non seulement pour punir et réduire à l'impuissance les fauteurs de crimes qui accomplissent leurs méfaits au sein de la nation, mais aussi pour repousser les injustes agressions des nations voisines. Elle légitime la guerre sous la double condition absolument exigée, premièrement qu'elle soit juste et deuxièmement qu'elle soit nécessaire. — 1o *Qu'elle soit juste*, c'est-à-dire qu'elle tende à réparer une injustice qui frappe un peuple dans ses intérêts vitaux. C'est assez clair dans la guerre défensive où il s'agit de repousser l'irruption d'un ennemi qui envahit votre territoire. Cela peut arriver aussi dans une guerre offensive si l'ennemi a porté atteinte à vos droits essentiels, fomenté des troubles au sein de votre

population, encouragé des rebelles, maltraité vos nationaux, paralysé vos relations commerciales, multiplié des déprédations et des attaques qui, si elles étaient tolérées, aboutiraient à humilier votre pays et à le faire passer, en fait, sous le joug d'un insolent voisin. En dehors de cette réparation d'une iniquité menaçant vos intérêts vitaux, pas de cause juste. Par conséquent la doctrine catholique flétrit et prohibe les guerres de rapines pour posséder du butin ou des mines d'or et qui constituent un vol, les guerres de conquêtes qui ne sont qu'une rapine agrandie, les guerres de fanatisme pour apporter la foi à un peuple idolâtre qui réclame des missionnaires et non des égorgeurs, les guerres de diversion qui seraient faites pour affermir une dynastie chancelante ou écarter par exemple le péril du socialisme, les guerres de spéculation destinées à favoriser des entreprises financières, les guerres de vanité déclarées pour venger des blessures d'amour-propre ou pour couvrir de gloire un général ou une armée. — 2o *Qu'elle soit nécessaire*, c'est-à-dire qu'on ait épuisé les moyens pacifiques, réclamations, protestations, interventions des diplomates, qu'on ait recouru, s'il se peut, à un arbitrage, qu'on ait bien prévu que les maux déchaînés par la guerre ne seront pas disproportionnés avec les avantages qu'on peut en attendre, en un mot, qu'il soit bien établi que la guerre est l'unique moyen de promouvoir le bien public.

Dans la conduite de la guerre, les théologiens formulent deux grands principes : *Le premier*, c'est que la violence ne doit jamais dépasser ce qui est strictement nécessaire à la défense du bien commun. On peut reprendre les choses perdues et compenser les dégâts occasionnés en confisquant le bien de l'ennemi ou en exigeant des contributions ; on peut imposer des rectifications de frontières ou des compensations territoriales dans la mesure où c'est nécessaire à la réparation du dommage causé ou à la sécurité ; on peut enfin infliger des châtiments personnels aux coupables. Il serait par exemple tout à fait légitime que des généraux, ayant ordonné, au mépris des traités internationaux, des massacres de femmes et d'enfants ou des bombardements de cathédrale, fussent rigoureusement châtiés. En dehors de ces droits de légitime défense, de légitime réparation et de légitime vindicte, les belligérants doivent, dans la conduite de la guerre, observer la justice et la charité, entourer des égards convenables les blessés et les prisonniers, s'abstenir de tout procédé qui ajoute inutilement à la cruauté des blessures, respecter enfin les biens et les personnes des populations civiles résidant sur les territoires occupés. — *Le second*, c'est que la guerre ne doit être poursuivie qu'en vue du réta-

blissement de la paix, d'une paix solide parce que fondée sur la justice. La théologie catholique ne cesse de rappeler aux belligérants qu'ils doivent se garder des entraînements et des excès, et tenir constamment leurs regards sur ce but à atteindre : la paix durable.

Le pape Benoit XV et la France (Extraits d'une conférence du Père Sertillanges sur le pape, donnée à La Madeleine, à Paris, le 1er août 1915). — Cette doctrine étant d'abord bien comprise, une autre question se pose. Dans une guerre engagée entre peuples chrétiens, et par conséquent dans la guerre actuelle, où l'on sait que des millions de catholiques et des milliers de prêtres sont aux prises les uns contre les autres, quelle attitude doit être celle du pape, pontife et chef de tous les croyants ? Le Père Sertillanges, dans une série de conférences données à La Madeleine, a eu l'occasion de préciser en des termes qui ont produit une profonde émotion dans le monde des penseurs catholiques ce qu'il faut penser de l'attitude du Saint-Père Benoît XV vis à vis de la France dans la guerre actuelle. Nous voulons retenir ici deux extraits de ce très beau discours, où l'élévation et l'ardeur du patriotisme le plus sincère n'ont pas empêché l'éloquent conférencier de venger noblement le Souverain Pontife contre les attaques dont il était l'objet. D'abord, voyez ce que sont le pape et la papauté aux regards du chrétien convaincu et éclairé :

Instinctivement, à un moment où pour nous la France est tout, nous voudrions que le pape fût un bon Français. Mais le pape ne doit être Français ni bon ni mauvais sous peine de n'être qu'un mauvais pape, et de nous priver ainsi, les Français comme les autres, de la plus admirable institution, même humainement parlant, que la terre porte. Ce n'est pas moi qui juge ainsi la grandeur de la papauté. Tous les penseurs et tous les hommes réfléchis le confessent. Qu'il y ait au monde une puissance véritablement mondiale sans qu'elle soit oppressive, qu'on trouve partout sans qu'on la subisse nulle part, qui enseigne pour le genre humain,

qui agit en vue de la commune croissance, qui ne connaît point la force mais se réserve pour la persuasion, qui n'est pas soumise aux fluctuations de la fortune guerrière ou diplomatique, qui est sûre de l'avenir et nous fournit ainsi un pivot pour l'effort moral que contesteraient si aisément à la civilisation des régressions de violence et de mensonge; une puissance qui ne se livre pas, ne se passionne pas, ne se hâte pas, ne croit pas à la première parole, n'intervient pas à la première sommation, ne prend point parti à la première réquisition, mais se donne pour tâche de veiller à tous et se donne le temps de songer à demain ; une puissance qui ne se place jamais à un point de vue partiel ou partial, mais toujours au point de vue histoire, et, religieusement, au point de vue de la surhistoire, les vues providentielles qui la dirigent enveloppant tout l'espace et tout le temps, cela, c'est plus qu'un bénéfice ! C'est, en même temps qu'une nécessité du surnaturel, un enrichissement du naturel assez éclatant pour avoir été copié, depuis le Christ, par tous les grands rêveurs, qui se sont donné son but sans avoir sa force. Le socialisme international n'a pas d'autres visées. Le malheur, c'est qu'il internationalise ce qui est national. Aussi se voit-il en échec, avec tous les autres internationalismes, même celui de la science,même celui de l'art, et à plus forte raison celui de l'industrie et de la finance, dès que le choc des Etats vient briser sur les lignes frontières la légère croûte solide qui se formait sur un globe toujours bouillonnant. La papauté, elle, internationalise ce qui est international; elle universalise l'universel, à savoir le divin et l'humain éternel. " C'est pourquoi ", dit un de nos théoriciens politiques (1), " l'important, c'est qu'il existe, le pape, et que *l'homme blanc* continue à briller sur le tertre de la sibylle. C'est pour cette autorité précieuse qu'il faut prononcer avant tout le *prius vivere*... Avant qu'il ait rien fait ni rien dit, comprenons qu'il faut le remercier d'être. "

Et puis, dans une autre partie de sa conférence, à ceux de France qui voudraient que "le pape fût français quand même", écoutez ce qu'un apôtre de France, qui sait l'histoire, répond pour établir que la France ne l'a sans doute pas mérité, à supposer que ce fût possible :

Je vais plus loin. Et ici je vous supplie de bien noter à quel point

(1) M. Charles Maurras.

de vue ma critique se place. Souvenez-vous de cette année d'effusions, où notre amour patriotique s'est exprimé sous toutes les formes, jusqu'à la satiété, dirais-je, si je ne songeais à cette pensée de Lacordaire " L'amour n'a qu'un mot, et en le disant toujours il ne le répète jamais ". Notre pape a bien voulu dire qu'il aime la France tout court, non la France catholique seulement, non la France fidèle seulement (1). La France tout court, serait-ce nous qui ne l'aimerions pas? Et cependant, ô mon pays, toi aussi, je te traîne au tribunal. Je le fais sans remords, car c'est à un tribunal paternel et ta condamnation se résoudra en appel de tendresse. — Viens donc, France, qui te plains, et dis-moi ce que tu as fait pour que le père commun épouse ta querelle avec une ardeur telle qu'il contriste, à ton sujet, des millions de ses fils dont la cause est mauvaise, c'est vrai, en face de la tienne, mais qui ne sont pas sans droits, disions-nous, même dans leur péché ? Qu'as-tu fait pour faciliter, au bénéfice commun et à ton propre bénéfice, l'exacte information du juge ? Qui parle pour toi auprès de lui ? Qui dissipe les illusions qu'un entourage intéressé peut glisser quelquefois dans la tête la mieux défendue et dans le coeur le plus ferme? Les schismatiques, les dissidents de toute nation s'empressent autour du Siège dont on sait qu'une multitude de biens nous arrivent — siège de l'Agneau d'où coulent les sept fontaines. Toi, depuis onze ans, tu boudes, et tu te plains, comme les enfants que leur humeur écarte du jeu et qui le jalousent. Tu dis dans ton orgueil que le pape n'est rien pour toi ; tu l'ignores, tu entends pourvoir sans lui à tes destinées. Et en même temps tu lui traces un programme si ambitieux, dans ce monde émancipé que tu prétends conduire, que c'est à peine si Innocent III ou Grégoire VII l'eussent admis. Tu es laïque, toi, en face du pape, et il faut que le pape soit Français devant toi. Tu n'es pas avec lui ; tu le veux avec toi. " Va-t'en ! " dis-tu au jour des devoirs ; " Viens ! " dis-tu impérieusement à l'heure des services. Cette théorie du chiffon de papier que tu t'irrites à bon droit de voir soutenue par tes adversaires, que tu t'étonnes de ne pas voir flagellée avec assez de virulence par la justice vaticane, pardonne, France ! ne l'as-tu pas appliquée à ta façon, quand tu as déchiré, toi seule, un pacte séculaire, te retirant fièrement et déclarant une guerre sans péril à cette Belgique morale qui n'avait ni Namur, ni Liége ? Tes églises, tes prêtres, tes moines, ton coeur saigne de les voir molestés ! Tu cries à la profanation ! Tu as raison. Mais combien tard, pour certains de tes

(1) Interview de M. Fernand Laudet dans le *Figaro*, juillet 1915.

protestataires, cette inquiétude surgit ! Et ces religieuses françaises en Belgique, dont le sort fait rougir ta face, dis-moi, pourquoi donc y étaient-elles ? France ! France ! qui ramassas un jour le gant de Nogaret, qui aujourd'hui, par fausse honte, restes encore si loin du devoir filial, nous nous sentons solidaires de toi dans cette action publique qui exprime si mal tes conditions et même ton coeur. Nous sommes tous sous le péché, ton péché, et il nous sied bien mal de trancher du juge. Faisons notre *mea culpa*, ô mes frères, le *méa culpa* français. Ce n'est pas sur la poitrine du pape qu'il faut battre la coulpe. Ce renversement des rôles aggraverait notre cas. Glorieux de la gloire française, heureux, demain, de la commune victoire, soyons devant Dieu conscients des culpabilités, et ne redressons pas la tête !

Mais l'on comprend aisément que tout en faisant généreusement le *meâ culpâ* de son pays, l'éminent orateur ne pouvait laisser son auditoire sur l'impression qui s'en dégage. Il lui convenait, avant de finir, de crier son espoir au succès futur et sa confiance en la justice de la cause pour laquelle la France et ses alliés combattent. S'adressant par figure de langage au pape lui-même, le Père Sertillanges terminait donc ainsi son puissant discours :

A l'un de vous, Messeigneurs, Benoît XV a remis une photographie sur laquelle il a écrit : " *Utinam renoventur gesta Dei per Francos ! Qu'ils se renouvellent les gestes de Dieu par les Francs !* " — C'est fait, Saint-Père ! Elles se renouvellent en ce moment les croisades, et sans doute vouliez-vous l'insinuer avec cette discrète bonté qui fait filtrer des lueurs à travers les ombres. Vous gémissez sur certaines ruines, et qui ne le comprendrait ! Vous pleurez sur vos fils, dont des millions déjà sont tombés ! Mais vous n'ignorez pas où est le droit, le droit sauveur en qui se renferme l'avenir du monde. Le *Syllabus* a condamné, en même temps que la non-intervention lâche, tous les principes sur lesquels nos ennemis ont bâti. Vous le savez, et vous confirmerez la sentence. S'ils avaient réussi, les impériaux, ceux qui font miroiter devant vous, père désintéressé, le brillant d'une tiare neuve et de fallacieux pouvoirs, vous savez bien que tout leur effort eût été de faire de vous un évêque allemand, de votre Italie, une province annexée à l'empire, de Rome, une

seconde capitale où l'on eût tenté de ressusciter, en dépit de constants anathèmes,

Ces deux moitiés de Dieu : le pape et l'empereur.

La France est à son poste, celui qu'elle tient depuis Tolbiac. Vous le proclamerez demain, et de vos sages silences pailletés de points brillants comme une nuit astrale, une aube de vérité surgira. Salut, France ! direz-vous, fille d'Evangile, qui criais non et qui faisais oui, soutien le plus ferme de ce que tu combattais, croyais-tu, et qui était ta substance même. J'ai fait confiance à ta vertu, ne devais-tu pas, toi, faire confiance à ma sollicitude ? Unissons-nous maintenant dans la clarté de l'histoire reprise, en négligeant les sombres périodes. As-tu des hommes ? Qu'ils comprennent ce que nous pouvons faire dans l'union. Vois, l'orient et l'occident sont ouverts, la charrue a passé. Que de sang dans les sillons ! Mais aussi que d'espérances ! Viens, semeuse, avec moi qui représente le semeur éternel ! Nous sèmerons de la vérité et du droit sur la terre. C'est au soleil levant que se jette la graine. Hier nous labourions dans le silence de la nuit. Honneur à ceux de tes fils qui n'auront douté ni d'eux-mêmes, ni de toi, ni de moi, ni du Dieu au nom duquel je parle. C'est quand le silence est lourd qu'il faut entendre par la foi les voix mystérieuses,

C'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière.

Un poème anglais sur la France (Traduit de l'*English Review* — 4 septembre 1915). — D'ailleurs la vieille Gaule n'est pas à bout de ses sursauts de gloire et ses fils ne sont pas les seuls qui la jugent vaillante et toujours capable de générosité. Un journal de Paris donnait, l'autre semaine, la traduction d'un court poème en prose écrit par un Anglais à l'honneur de la France. Il n'est pas de lieu au monde où l'*entente cordiale* devrait être mieux comprise qu'au Canada. On l'a répété bien des fois depuis quelques mois. Mais plusieurs de nos compatriotes de l'Ontario feraient bien de méditer la leçon que leur donne ce poème en prose d'un Anglais d'Angleterre.

J'étais exilé de ma patrie et j'errais sur la vaste étendue de la terre en cherchant une autre patrie. Et je suis arrivé dans un pays où il n'y avait qu'un long printemps et un long automne, où l'on ignorait les chaleurs accablantes de nos étés et les froids mortels de nos montagnes. Et parmi les vignes et les champs ensoleillés, je voyais travailler les gens de ce pays, toujours jeunes, souriants et hospitaliers. — Et j'ai demandé : " Quel est le nom de ce pays heureux ? " — Et l'on m'a répondu : " La France, la voluptueuse. "

Et je me suis approché des villes, pleines de monuments splendides, de châteaux harmonieux, d'arcs fiers des triomphes de leur passé, et au-dessus de tous je voyais toujours les cimes des cathédrales géantes qui montaient vers le ciel dans un désir extatique de saisir leur Dieu. — Et j'ai demandé : " Quel est le nom de ce pays merveilleux? " — Et l'on m'a répondu : " La France, la glorieuse. "

J'avançais toujours, lorsque je fus frappé de la couleur rouge d'une large rivière. Horreur ! C'était une rivière de sang chaud qui apportait de très loin ses ondes épaisses. J'ai avancé encore. Devant moi, les nuages de fumée noire couvraient le soleil au-dessus d'un champ de combattants : les uns tombaient en souriant à la mort, les autres les remplaçaient en chantant. — Et j'ai demandé : " Quel est le nom de ce pays chevaleresque ? " — Et l'on m'a répondu : " La France, la courageuse. "

Enfin, je suis arrivé dans une cité immense, dont je ne voyais ni le commencement ni la fin, une cité pleine de palais somptueux, de parcs et de bassins. Le soleil brillait sur le marbre des pavés et caressait les visages sereins et résignés des femmes voilées de deuil profond. Les cloches des nombreuses églises remplissaient l'air de sons graves et les mots, inconnus de moi, *Te Deum*, sortaient du sein des milliers de mille. — Et respectueusement, j'ai demandé : " Quel est le nom de ce pays en deuil? " — Et l'on m'a répondu : " La France, la victorieuse. "

J'ai embrassé alors le sol de ce pays et j'ai dit : " J'ai trouvé ma patrie, la seconde. "

ARMEN TER-OHANIAN.

UNE CONSÉQUENCE DE LA GUERRE POUR L'ÉTUDE DU FRANÇAIS (Article de M. René Doumic, de l'Académie française, 17 août 1915). — La guerre n'aura pas pour seul effet d'élever encore le niveau de gloire auquel, de par l'histoire, la France a droit. Il parait que ce " retour à la culture française ",

dont M. Doumic nous avait déjà entretenu ([1]), s'affirme déjà, qu'on y vient, qu'on se voit forcé d'y revenir. Voici, en tout cas, ce qu'écrivait l'éminent académicien, sous ce titre *l'unique moyen,* dans *Le Gaulois* du 17 août dernier. Nous donnons l'article *in-extenso.* Nos confrères de l'enseignement secondaire aimeront à l'avoir sous la main.

M. le ministre de l'instruction publique a chargé le conseil supérieur d'aviser aux moyens de relever l'étude du français dans nos lycées. C'est un geste dont l'importance n'échappera à personne. Enfin un grand maître de l'université refuse de fermer les yeux à l'évidence et ne croit plus devoir à des considérations d'ordre politique de nier le mal ! Il n'y a pas si longtemps, un des prédécesseurs de M. Sarraut, que j'étais allé entretenir de cette grave question, me déclaraît que la crise du français n'avait jamais existé, sinon dans le cerveau de quelques journalistes à court de copie et d'ailleurs ennemis de la république. J'aime mieux la franchise de M. Sarraut, avouant le mauvais état de nos études françaises, afin d'y remédier.

De grands corps de l'Etat comme l'Académie de médecine, des associations utiles et désintéressées comme la Société des gens de lettres ont émis des voeux dans le même sens. Cela est excellent en soi-même et comme symptôme. Devant la menace de la kultur allemande, tous comprennent la nécessité de défendre notre culture nationale. Ce " retour à la culture française " que je réclamais, ou plutôt que j'annonçais, dès les premiers mois de la guerre, est commencé. Il est trop vrai que, pendant ces quinze dernières années, nous avions laissé non seulement les méthodes allemandes, mais l'esprit allemand, envahir notre enseignement. C'était lui qui, toujours habile à se maquiller, se déguisait sous le beau nom de science. L'enseignement devait être scientifique, fût-ce pour les bambins de la petite classe. Il devait être scientifique surtout dans les classes de lettres. Gagnés à ce vertige, des maîtres, qui étaient des gens de lettres, ne parlaient plus de la forme et du style qu'avec dédain et du " bon français " qu'avec un sourire. Ce fut une aberration. Plutôt que de leur reprocher d'y avoir cédé, félicitons-les d'en revenir. Devant la terrible révélation que cette guerre nous a apportée, il était impossible que notre

---

([1]) Cf. *Revue Canadienne* de janvier 1915.—*Chronique des Revues*, p. 73.

enseignement ne reprît pas conscience de lui-même et de sa mission. Réjouissons-nous donc ! Nos enfants vont de nouveau apprendre à parler et à écrire purement le français : ce n'est pas inutile pour penser en français !

Maintenant, comment obtenir ce résultat ? Comment enseigner aux élèves la propriété des termes, la justesse des expressions, la correction des tours ? Leur fera-t-on lire davantage nos grands écrivains ? Ce serait parfait si on devait se borner aux classiques. Mais aujourd'hui les romantiques et les écrivains de la seconde moitié du dix-neuvième siècle ont droit de cité dans nos classes. Or il en est parmi eux qui sont des poètes ou des prosateurs admirables, mais de détestables maîtres à écrire. Donnera-t-on plus d'importance aux exercices de composition littéraire : narrations, discours, dissertations ? Cela est fort dangereux. Si on fait écrire les enfants trop tôt, à un âge où ils n'ont pu comparer les mots et réfléchir sur leur valeur, on les habitue au vague et à la platitude. Si on les fait trop écrire, comme ils ont peu d'idées, peu de souvenirs, peu de connaissances, on les habitue à parler pour ne rien dire.

La question est-elle donc très compliquée ? Elle est, au contraire, la simplicité même, si on va droit à la cause du mal qui est l'affaiblissement des études latines. On sait ce qu'elles sont devenues depuis le grand bouleversement qui a saccagé notre enseignement secondaire. Les réformateurs n'ont pas osé les sacrifier complètement, mais il les ont découronnées, faussées, discréditées. Ils n'ont pas supprimé le latin, ils l'ont conservé dans certains " cycles ", mais en quel état ! C'est seulement en sixième, et non plus en huitième, qu'on en épelle le rudiment. Jadis le latin était l'étude essentielle qui primait toutes les autres ; aujourd'hui, c'est un enseignement toléré, c'est-à-dire suspect. N'est-il pas bourgeois, réactionnaire et clérical ? On s'est appliqué à le rendre rébarbatif en substituant à ces charmantes compositions latines de jadis, vers ou prose, le thème, toujours le thème, rien que le thème, morne et sempiternel. On en a dégoûté les jeunes gens. Ils savent maintenant de latin ce que leurs aînés savaient de grec, c'est-à-dire moins que rien. La conséquence est qu'ils ne savent plus le français.

Est-ce donc que, pour bien écrire en français, le latin est indispensable? Ne cite-t-on pas des exemples du contraire ? On en cite, qui sont George Sand et Veuillot. Ce sont eux que l'on cite toujours. Peut-être ne faudrait-il pas exagérer la place que tiennent dans l'histoire de notre littérature ces deux écrivains diversement remarquables. Mais, d'ailleurs, leur exemple ne prouve rien. Il se peut que des écrivains particulière-

ment doués aient eu d'instinct le don de notre langue. Ce sont des exceptions et il n'y a pas lieu d'en faire état dans un raisonnement général. Chez nous, héritiers de la langue et de la civilisation latines, le latin est à la racine. Sans lui, l'enseignement du français — si développé, si ingénieux, si intensif qu'on l'imagine — manque de base. Parmi les membres du Conseil supérieur, il n'en est pas un qui ignore cette vérité de bon sens, cette vieille vérité, et à qui son expérience personnelle ne l'ait confirmée. Si donc, ils veulent sincèrement le relèvement des études françaises — et nous n'avons aucune raison d'en douter — ils n'iront pas chercher bien loin le remède. Il y en a un et il n'y en a qu'un seul, en dehors duquel tout n'est que palliatif. Ils commenceront par nous rendre, dans leur intégrité de jadis, les études latines. C'est le moyen et c'est l'unique moyen. Si vous voulez que nos enfants sachent le français, apprenez-leur le latin.

La foi et les peuples (Article de Mgr Louis-Adolphe Paquet — *Le Devoir,* Montréal, 15 juillet 1915). — A l'occasion du troisième centenaire de l'établissement de la foi au Canada, notre distingué collaborateur, Mgr Paquet, de Québec, a publié dans *Le Devoir* de Montréal, un fort bel article que nous nous permettons de reproduire, lui aussi, en entier. Tout au plus, dans notre Revue, allons-nous diminuer les alinéas. Au point typographique, il nous convient qu'il en soit ainsi. Cette page est, croyons-nous, l'une des plus fortes et des meilleures qui aient été écrites chez nous. Elle est digne de figurer à côté de la mâle et noble prose de M. René Doumic :

On s'apprête à célébrer le troisième centenaire de l'établissement de la foi sur la terre canadienne. Il s'agit de rappeler, par la parole et par le bronze, le grand don surnaturel fait au peuple canadien par le maître des nations. Et c'est pourquoi on va bientôt ériger et inaugurer, à la mémoire des pionniers du ministère évangélique, un monument dont le langage proclame leurs noms et qui marque toute la beauté et toute la sublimité de leur oeuvre.

Cette oeuvre, disons-le hautement, a fait notre force en même temps que notre gloire. La foi est le principe de la grandeur morale des peuples. Elle est le préservatif le plus sûr de leurs moeurs, le drain le plus utile de

leurs richesses, le stimulant le plus noble et l'aliment le plus fécond de leur activité. Les plus grandes actions humaines, les plus salutaires réformes sociales se sont accomplies sous l'impulsion de l'idée religieuse. C'est la foi qui a relevé l'homme déchu, restauré le mariage et la famille, refait et régénéré la société. Nous vivons depuis dix-neuf cents ans de ce trésor apporté par le Fils de Dieu à la terre, et qui, grossi par les mérites des saints, illustré et défendu par les pontifes les plus doctes et par les monarques les plus fameux, constitue l'incomparable patrimoine des nations chrétiennes et de l'humanité civilisée. Toutes les sphères de l'activité humaine portent l'empreinte de cette forte et mystérieuse influence. Dans l'ordre intellectuel, la foi a fait éclore des merveilles de science, d'érudition, d'élaboration doctrinale. Loin d'abaisser la raison humaine, elle l'a élevée, fortifiée et ennoblie, en la protégeant contre ses propres écarts, en dissipant ses rêves et en la fixant dans l'intelligence des plus hautes et des plus solides réalités. Et parce que le beau, au dire des philosophes, n'est que la splendeur du vrai, c'est de cette même inspiration religieuse que sont nés les plus remarquables chefs-d'oeuvre de l'art, de l'architecture, de la peinture, de la poésie, des lettres. L'histoire littéraire et artistique des peuples ne se comprend bien qu'à cette lumière. La beauté païenne était toute plastique. Celle qu'illumine le flambeau de la foi, sans trahir les exigences du vrai, offre aux regards un éclat plus haut et plus pur et comme un reflet d'infini. Dans l'ordre social, la politique chrétienne s'est révélée par une notion plus juste des droits et des devoirs de l'Etat. Et pendant que cette politique inspirait les lois les plus sages, les réformes les plus saines, les entreprises les plus dignes du génie de l'homme et de la force des armes, des milliers de bras, mus surtout par le ressort de la foi, transformaient la face de la terre, en faisant de landes incultes et souvent ingrates la base des plus opulentes cultures. On ne dira jamais assez ce que doivent à la religion, au zèle dévoué des prêtres et des moines et à la foi patiente des colons, les oeuvres agricoles et avec elles toutes les industries liées à l'exploitation fondamentale du sol. De toute l'histoire de l'humanité les pages les plus glorieuses sont celles où se reflètent les sociétés croyantes, les peuples les plus attachés au Christ par le triple lien de la foi, de la morale et de la discipline.

Ce lien, malheureusement, peut s'affaiblir et même se rompre. La foi est un don de Dieu, mais ce don est fait à des hommes libres et à des peuples libres. La Providence divine et la liberté humaine sont les deux grands facteurs de la vie des individus et de la fortune des nations. Dieu a pro-

mis l'indéfectibilité à son Eglise; il ne l'a promise à aucune race ni à aucun groupement civil. Les races élues peuvent déchoir. Les sociétés qui se sont le plus illustrées sur la scène du monde, et qui, par l'or et par le sang, par la plume et par l'épée, ont le plus noblement servi les intérêts chrétiens, peuvent abdiquer leurs titres de noblesse et forfaire à leur mission généreuse. De tristes exemples de ce fait assombrissent plus d'une page des annales politiques. Non seulement la foi est déposée par Dieu en des âmes libres; mais les âmes bénies de Dieu portent leur précieux trésor en des vases fragiles. La conservation de la vérité requiert de constantes sollicitudes de conscience et d'extrêmes délicatesses de doctrine. C'est faute de pareilles délicatesses et d'une si nécessaire vigilance que tant de systèmes mensongers et tant d'erreurs captieuses se sont infiltrés dans les esprits, ont miné et dissocié peu à peu l'antique unité chrétienne, et ont créé au schisme, à l'hérésie, à l'agnosticisme, au naturalisme le plus pervers et au positivisme le plus éhonté, une situation sociale reconnue et même officielle. Les dangers que court la foi sont donc par trop avérés. Ils viennent de cette place très large faite dans le monde moderne aux prétentions de l'erreur. Ils viennent de l'ennemi invétéré de tout bien, de la contagion du mal, d'une littérature malsaine, corrompue et corruptrice, de nos puissances morales affaiblies et perverties par le péché. Ils viennent du souffle mauvais qui, depuis les révolutions du seizième et du dix-huitième siècle, semble avoir vicié l'atmosphère où se meuvent les peuples.

Le Canada français encore si religieux et si foncièrement chrétien n'échappe pas entièrement à ce péril. Des symptômes attristants démontrent que, du moins en certains milieux et en certains centres plus mêlés, la foi des anciens jours, cette foi profonde issue des entrailles de la France, ou tombée des lèvres de nos missionnaires dans l'âme docile de nos pères, a baissé. Que s'il en est ainsi, le troisième centenaire de l'établissement de la foi sous le ciel canadien devrait sonner à nos oreilles un pieux avertissement. Il devrait être, en même temps qu'un hommage de haute gratitude envers Dieu et envers ses ministres, une leçon de courage, de religion et de fidélité. Nous devons au Dieu très bon, et nous nous devons aussi à nous-mêmes, de professer pour la foi ancienne un culte inviolable. L'ignorance et l'insouciance des choses religieuses sont cause, chez plusieurs, d'égarements et de faiblesses. Le remède est tout indiqué. Nous conjurons nos compatriotes de faire de la religion l'objet premier de leurs études. Nous osons tout spécialement engager nos hommes pu-

blics, ceux de qui émanent les lois, ceux dont la parole, l'exemple, les écrits, influent sur l'opinion et contribuent à façonner les moeurs, à ne point se désintéresser du problème religieux, à se convaincre plutôt par un examen sérieux de ce problème toujours actuel que là est l'enjeu suprême et le secret de notre grandeur. Plus nos classes dirigeantes apprendront à connaître le Christ, à estimer sa doctrine, à apprécier sa morale, à se pénétrer de la vérité des droits de son Eglise, plus l'on verra notre pays grandir et se développer dans le libre usage de ses forces et dans l'harmonieux équilibre de tous ses éléments. Nous ne pouvons certes exiger et nous ne saurions raisonnablement attendre de simples laïques, même instruits, qu'ils suspendent ou négligent l'exercice de leur profession pour chercher dans les pages arides de graves in-folio le savoir propre aux clercs. Tous ne sont pas nés pour devenir des maîtres en sciences sacrées. Nous ne croyons cependant ni déraisonnable ni inopportun de demander que ceux qui président aux destinées de la nation possèdent à fond la notion du juste et de l'injuste, qu'ils sachent quelles règles supérieures dominent l'ordre civil, quelles lois et quels besoins régissent l'ordre civil, quelles lois et quels besoins régissent toute la société, et quelles frontières marquent et limitent l'étendue des droits de l'Etat. Ces notions, jointes au culte fidèle des traditions religieuses, assureront chez nos dirigeants, et dans toutes les classes sociales influentes, la fermeté du sens catholique.

Nulle part l'action de Dieu n'apparaît plus visiblement que dans l'histoire de notre race, et nulle part non plus la foi chrétienne ne s'est enracinée par des fibres plus fortes et plus profondes que dans le sol canadien. L'attachement au pape, le respect du prêtre, l'observation du dimanche, les grandes et populaires dévotions envers le Sacré-Coeur, Marie Immaculée, saint Jean-Baptiste, la bonne sainte Anne, ont paru jusqu'ici des traits propres et vraiment caractéristiques de notre physionomie morale. Ce sont donc autant de baromètres capables de nous indiquer s'il y a dans notre vie religieuse changement, progrès ou recul. Nous sommes des privilégiés de Dieu. Les grâces de choix imposent des responsabilités plus impérieuses. Gardons soigneusement, gardons jalousement l'estime et l'amour de ce qui a fait dans le passé la force victorieuse de notre peuple, et ne sacrifions jamais, ni pour aucun motif, rien de cet héritage infiniment précieux et transmis providentiellement jusqu'à nous. Ne sacrifions rien ni de l'héritage lui-même, ni du moyen si noble, de l'instrument si efficace grâce auquel il nous est parvenu.

C'est par la langue française que la foi apostolique et romaine s'est

établie sur nos rives ; c'est par l'usage de cette langue qu'elle s'y est si constamment et si admirablement maintenue ; c'est par la conservation, la perpétuation de cet idiome identifié avec notre histoire et avec toutes nos traditions qu'elle pourra le plus sûrement se conserver et se perpétuer et qu'elle réalisera ses plus solides progrès. Ce n'est pas là, qu'on veuille le croire, du chauvinisme aveugle, mais une induction stricte et basée sur les faits. En luttant pour la cause du français dans les provinces canadiennes où notre langue est menacée, c'est sans doute un droit naturel que nous exerçons. C'est aussi, et pour une bonne part, un grave devoir religieux que nous accomplissons.

Voilà pourquoi les belles fêtes tricentenaires qui se préparent seront pour nous, tout à la fois, des solennités religieuses et des réjouissances nationales. Le monument de la foi au Canada étalera sous nos yeux émus le doux parler de France. Il associera dans un même symbole des gloires catholiques et des gloires françaises. Il reposera et s'élèvera, comme sur sa base naturelle, sur le sol canadien-français.

Nous n'affaiblirons pas, par des commentaires intempestatifs, la force et la clarté de ce lumineux exposé. Et même, nous remettons à plus tard des citations et des extraits d'autres articles de revues ou de journaux, que nous avions en réserve, préférant laisser le lecteur sur l'impression réconfortante qui se dégage de ce maître coup d'oeil, si juste et si opportun, jeté sur l'histoire de notre foi par l'un des plus solides penseurs de notre pays.

**Elie-J. AUCLAIR,**

Professeur à l'Université Laval,
Secrétaire de la Rédaction.

---

# Etude sur notre Langage usuel

## VII

### LÉGENDE

1. Batteuse.
   *a*) secoueur.
   *b*) sortie du grain.
2. Moteur à essence.
   *a*) volant.
   *b*) courroie (de transmission).
   *c*) bâti.
3. Dent de cylindre.
4. Semoir (de préf. à *semeuse*).
5. Moteur sur binard.
6. Herse à disques.
7. Herse à ressort (appelée en France " herse canadienne ").
8. Bissoc (charrue à deux socs).
9. Epandeur.
   *a*) attelage *ou* paire de chevaux.
10. Ecorneur.
11. Extirpateur (*bouleverseur*).
12. Coupe-légumes.
13. Buttoir.
14. Moulange.
   *a*) trémie.
   *b*) empocheuse.
   *c*) sac.
15. Chariot (*truck*).
16. Trépigneuse.
   *a*) tablier sans fin *ou* pont roulant.
   *b*) roue motrice.
   *c*) cric (*jack*).
17. Manège.
18. Tarare.
   *a*) tambour.
   *b*) trémie.
   *c*) secoueur.
   *d*) sortie des grenailles.
19. Pigeonnier.
20. Planteur de mais.
21. Faneuse.
22. Ravale *ou* pelle à cheval.
23. Charrue.
   *a*) mancherons.
   *b*) coutre.
   *c*) âge *ou* haie.
   *d*) soc.
   *e*) versoir (*oreille*).

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23

## COMMENTAIRES

1. — BATTEUSE : machine pour égrener les céréales ; ne pas dire : " moulin à battre. ". En parlant des hommes qui font fonctionner cette machine, on dit : BATTEURS, de préférence à *batteux*.

2. — *Engin à gazoline* est de l'anglais tout pur. Il faut dire : MOTEUR À ESSENCE. Remarquer que gazoline s'écrit avec un Z et non avec une S comme en anglais.

5. — Mot populaire : *engin sur truck.*

6. — Mot populaire : *herse à roulettes.*

9. — EPANDEUR, et non " éparpilleur de fumier ", ni " distributeur ", ni " étendeur " d'engrais. Le mot épandage signifie : action de distribuer sur une terre labourable les engrais liquides ou solides.

*a*) Mot populaire : *team*. Attelage signifie : ensemble de bêtes attelées, mais n'a pas le sens de harnais que nous lui donnons. C'est donc une faute de dire un *team* ou un *spanne* de chevaux.

10. — Cet instrument est employé par les fermiers pour couper les cornes des vaches et les rendre " tocsonnes " (nos gens désignent ainsi une vache sans cornes).

11. — Instrument agricole pour déraciner, extirper les mauvaises herbes et qu'il faut appeler EXTIRPATEUR, et non *bouleverseur*.

12. — COUPE-LÉGUMES, préférable à *hache-betteraves*, nom populaire.

13. — BUTTOIR. Les mots *renchausser* et *renchausseur* ne sont pas français. Il faut dire butter (relever, exhausser la terre autour d'une plante) et BUTTOIR (espèce de charrue servant à cet usage).

16. — TRÉPIGNEUSE (du mot *trépigner* : frapper vivement des pieds contre le sol). Sorte de manège dans lequel le cheval est obligé de gravir indéfiniment un tablier incliné et sans fin qu'on appelle aussi *pont roulant*. Ne pas donner à la trépigneuse le nom de *horse power*, ni de "pouvoir (*power*) à cheval". On pourrait dire : MOTEUR À CHEVAL. Ce serait une catachrèse que d'appeler *horse power* à chien une trépigneuse actionnée par cet animal.

18. — TARARE, et non " crible ". Le crible fonctionne à la main, tandis que le tarare est mécanique.

Il serait difficile de dire si le mot TARARE est une anomatopée ou s'il vient de la ville de Tarare, en France.

On dit des GRENAILLES, et non des *agrains*.

19. — On peut dire COLOMBIER ou PIGEONNIER, mais non *pigeonnière*.

20. — PLANTEUR (et non *semeur*) DE MAÏS. On dit PLANTER et non *semer* quand on met les graines en terre à la suite, sans les jeter à la volée.

**Etienne BLANCHARD, p. s. s.**

331, Sainte-Catherine-Est, Montréal.

# Un Conseil de Guerre à Montréal

## EN MIL-SEPT-CENT-CINQUANTE-SEPT

---

**Procès de huit soldats allemands accusés du crime de désertion et exécutés à Montréal, le 13 septembre 1757**

(SUITE)

---

*Confrontation* faite par nous *Christophe de Sabrevoy*, Ecuyer Sieur *de Sermonville,* capitaine aide major des troupes et de la ville et Gouvernement de Montréal commissaire en cette partie nommé par ordonnance de monsieur le marquis de Vaudreuil commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis gouverneur et lieutenant général en toute la nouvelle france assisté du sieur Pierre Panet greffier commis du conseil de guerre en l'absence du greffier du dit conseil contre les nommés Jean Cougle soldat de la compagnie de Vassan, Joseph Oder dit Celesta soldat de la compagnie de Boucherville, Dominique Mayer dit Mayer de la compagnie St. Vincent, Jean Logon dit Logon, soldat de la compagnie de Vergor, Philippe Fouque dit Mayence soldat de la compagnie de Dumas, Martin Leteulier dit Leteulier soldat de la compagnie de Villemonde, Michel Fourtre dit St. Michel soldat de la compagnie de la Colombiere, Gaspard Hirt dit la tulippe soldat de la compagnie de St. Luc Lacorne prisonniers es prisons Royaux de cette ville accusés de crime de désertion par la plainte qu'en à faite monsieur Dumuy faisant les fonctions

de major à frontenac et par celle portée à mon dit sieur le marquis de Vaudreuil par Mr. Duplessis Faber chevalier de l'ordre militaire de St. Louis major des dites troupes et de la ville et Gouvernement de Montréal faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie, au bas de laquelle est son ordonnance du dit jour dix de ce mois à laquelle confrontation avons procédé ainsi qu'il suit.

> Du lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept neuf heures trois quarts du matin en la chambre du geolier des prisons de cette ville.

A été amené devant nous par le geolier des dites prisons Philippe Couque dit Mayence soldat de la compagnie de Dumas auquel avons confronté Louis Préjean quatrième témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit accusé par le ministère du nommé Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours que nous avons choisi pour interprète et de lui pris le serment en tel requis lequel à promis de bien et fidèlement nous rapporter ses réponses et lui faire entendre nos interrogatoires, avons interpellé les dits accusés et témoin de dire s'ils se connaissent à dit le témoin qu'il reconnoit le dit accusé pour avoir aidé à le prendre lors de sa désertion et que même comme il étoit blessé il aida à le transporter, et le dit accusé qu'il ne se remêt point le dit témoin.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom age qualité et demeure et sa déclaration qu'il n'est point parent allié serviteur ni domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement des reproches contre le témoin si non et à faute de ce faire qu'il ni sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recole-

ment suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé à dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui donné à entendre par le dit interprète de la déposition du témoin, lequel témoin présent à dit que sa déposition est véritable. Là ainsi soutenue à l'accusé et l'accusé à dit que tout ce qu'à déposé le témoin est vraie et qu'il n'a rien à dire contre sa déposition.

Lecture faite à l'accusé à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et la le dit accusé signé ainsi que le témoin, et à le dit interprète déclaré ne savoir écrire ni signé de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) LOUIS PRÉJANT, PHILIPPE COUQUE,
SERMONVILLE, PANET.

*Confrontation* faite par nous *Christophe de Sabrevoy,* Ecuyer Sieur *de Sermonville* capitaine aide major des troupes et de la ville et Gouvernement de Montréal commissaire en cette partie nommé par ordonnance de monsieur le marquis de Vaudreuil commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Louis gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la nouvelle france assisté du sieur Pierre Panet greffier commis du conseil de guerre en l'absence du greffier du dit conseil contre les nommés Jean Cougle,soldat de la compagnie de Vassau, Joseph Oder dit Célesta, soldat de la compagnie de Boucherville, Dominique Mayer dit Mayer de la compagnie de St. Vincent, Jean Logon dit Logon soldat de la compagnie de Vergor, Philippe Fouque dit Mayence soldat de la compagnie de Dumas, Martin Leteulier dit Leteulier soldat de la compa-

gnie de Villemonde, Michel Fourtre dit St. Michel soldat de la compagnie de St. Luc Lacorne, prisonniers es prisons Royeaux de cette ville accusés du crime de désertion par la plainte qu'en a faite Mr. Dumuy faisant les fonctions de major au fort frontenac et par celle portée à mon dit sieur le marquis de Vaudreuil par Mr. Duplessis Faber chevalier de l'ordre Royal de St. Louis major des dites troupes et de la ville et gouvernement de Montréal faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie au bas de laquelle est son ordonnance du dit jour dix de ce mois à la quelle confrontation avons procédé ainsi qu'il suit.

Du lundi douze septembre mil sept cinquante sept dix heures ou environ du matin en la chambre du geolier des prisons de cette ville.

A été amené devant nous par le geolier des dites prisons Jean Cougle soldat de la compagnie de Vassan, auquel avons confronté Michel deMary dit la douceur premier témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit accusé par le ministère du nommé Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours que nous avons choisi pour interprète et de lui pris le serment en tel cas requis lequel à promis de bien et fidèlement rapporter ses réponses et lui faire entendre nos interrogatoires, avon interpellé les dits accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac et être descendu ensemble du dit fort en cette ville.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom, âge qualité et demeure et sa déclaration qu'il n'est point parent allié serviteur ni domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre

le témoin si non et à fautes par lui de ce faire qu'il ni sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui donné à entendre par le dit interprète de la déposition du témoin, lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable, la ainsi soutenue à l'accusé et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est véritable et qu'il est vrai que ce sont les deux anglais qui l'ont débauché et qu'il n'a rien à dire contre la déposition du témoin.

Lecture à lui faite et à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et a le dit accusé signé et le dit témoin ainsi que le dit Olivier interprète déclaré ni savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) JEAN COUGLE, SERMONVILLE, PANET.

(À SUIVRE)

Pour copie conforme,

**Pierre-Georges ROY.**

---

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

FRANÇAISES D'AMERIQUE, par Mlle Corinne Rocheleau. — Chez Bélisle, à Worcester, Mass., 1915.

Voilà une petite plaquette, d'un peu plus de soixante pages, avec une douzaine de gravures, jolies comme des miniatures d'autrefois, qui a l'ambition de narrer, en vue des représentations scéniques, " quelques traits vécus de la vie des principales héroïnes de la Nouvelle-France ".

Nos lecteurs connaissent l'auteur, qui a déjà donné plus d'une page à la *Revue Canadienne*. Mlle Corinne Rocheleau, une ancienne élève de l'Institution des Sourdes-Muettes de la rue Saint-Denis à Montréal. qui est affligée de surdité, mais qui lit admirablement sur les lèvres et dans l'âme des gens, comme aussi dans l'âme des choses, a vraiment un beau talent de plume. Elle a en plus, ce qui vaut mieux, un coeur chaud et tout plein du meilleur patriotisme. Elle voudrait tous ceux de sa race plus instruits et plus fiers des traditions ancestrales. Remarquablement renseignée, ayant beaucoup lu et beaucoup observé, elle ne redoute pas d'écrire, et, selon le conseil du poète, avant que d'écrire elle s'exerce à penser, ce qui est plus rare qu'on ne croit.

Aussi, dans son entourage, chez ses amies et dans son cercle, ou la recherche volontiers et on se laisse guider par elle. A Worcester, dans la bonne société, on a voulu qu'elle fasse revivre quelques scènes historiques. Et voilà comment, pour le *Cercle Jeanne Mance*, ont été écrits, puis joués, et enfin publiés par les soins de la maison Bélisle, les petits tableaux, au fond très naturels et très simples, mais si gentils en même temps, qui sont contenus dans *Françaises d'Amérique*.

Tour à tour, *Une Huronne*, *Mme Hébert et sa fille Guillemette*, *Hélène de Champlain*, *Mme de La Peltrie*, *Mme de La Tour*, *Jeanne Mance*, *Mme de Lalande et Mme Jollict*, *Madeleine de Verchères*, *Jeanne Le Ber*, et enfin *Mme de La Mothe-Cadillac*, passent sous nos yeux et disent la page d'histoire qu'elles ont vécue.

Le crayon habile de Mlle Albani Rocheleau — une soeur de l'auteur, si je ne me trompe — a fait renaître, dans le costume du temps, je le suppose, car je me défie de ma compétence en cette délicate matière, ces diverses héroïnes. Et c'est tout profit pour le lecteur, comme aussi sans doute pour celles qui voudront " représenter ", dans la grande salle d'un pensionnat, par exemple, ou dans un salon de bon ton, ces excellentes exquisses historiques.

Nous nous permettons de recommander ce petit livre, qui a presque l'air de rien, mais qui est si plein de choses et qui sera en fait si aimablement instructif. La plume alerte de Mlle Corinne Rocheleau n'aurait-elle produit que ces très courts récits qu'elle mériterait de n'être jamais oubliée. Mais elle continuera d'écrire, d'évoquer la bonne histoire et d'instruire. Et nous croyons que son nom vivra. Nous ne voulons pas accabler une collaboratrice sous le poids de compliments qui manqueraient de grâce. Mais nous tenons à lui offrir nos respectueuses et sincères félicitations.

Dans les soirées d'hiver, quand, dans le salon, on veut égayer et instruire tout ensemble " la compagnie ", ou encore sur les modestes scènes de nos pensionnats et de nos académies de jeunes filles, où l'on donne souvent de si charmantes choses, la galerie de tableaux d'histoire que constitue *Françaises d'Amérique* serait bien à sa place. D'autant mieux que les costumes à mettre sont là, dans la plaquette, décrits à l'avance. L'auteur, très ingénieuse, et dont l'initiative n'est jamais à court, a pensé à tout.

Je ne dirai pas que Mlle Rocheleau a le style de Mme de Sévigné. Elle serait la première à me le reprocher. Mais il est sûr qu'elle écrit d'une façon claire, naturelle et aisée, et c'est déjà beaucoup. On ne s'ennuie jamais avec elle, pas plus quand elle écrit que quand elle parle, lentement, posément, dans le petit salon de l'avenue du Parc (483) à Worcester, Mass. C'est là, soit dit sans intention de réclame, qu'il faut s'adresser pour se procurer *Françaises d'Amérique*, l'intéressante et si jolie brochure.

E.-J. A.

* * *

RELEVE DES FERMES A VENDRE OU A LOUER DANS LA PROVINCE DE QUEBEC, ministère de la colonisation, Québec.

Le Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, de la Province de Québec vient de publier un relevé de fermes à vendre ou à louer dans la province de Québec. Cette brochure répond à un besoin pressant et sera d'une utilité générale. Elle rendra surtout service à l'Immigration, au Rapatriement et à tous ceux qui veulent se donner à l'Agriculture et n'osent pas s'attaquer à des terres entièrement boisées. On y trouvera aussi une liste de maisons à louer avec ou sans lopin de terre à jardinage. L'Honorable M. Mercier, en agissant ainsi, a fait preuve de son dévouement à la cause de la Colonisation et de l'Agriculture.

On peut se procurer cette brochure gratuitement en en faisant la demande par lettre ou autrement aux Bureaux de Colonisation et d'Immigration, No 82, rue Saint-Antoine, Montréal, P. Q.

* * *

R. P. QUADRUPANI: *a*) *Direction pour rassurer dans leurs doutes les Ames timorées. b*) *Direction pratique et morale pour vivre chrétiennement.* 2 vol. in-32. Prix: 40 sous. — Librairie Notre-Dame, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

Ces deux opuscules se vendaient autrefois réunis en un volume unique à 2 francs. On a eu l'excellente idée de les éditer à part. Chacun a son but spécial. Le volume unique d'autrefois allait surtout aux âmes timorés; et celles qui ne se jugeaient pas timorées ou qui même eussent rougi de paraître telles, faisaient difficulté de s'en laisser recommander la lecture. C'était dommage. Car toute la partie de ce travail qui est maintenant publiée sous la rubrique "*Pour vivre chrétiennement*", s'adresse à tout le monde et doit être médité par tout le monde. Outre les exercices pour la confession et la communion et pratiques de dévotion qui remplissent les 60 dernières pages, le reste du volume est un fort beau traité des rapports que nous devons entretenir: 1o avec Dieu, 2o avec le prochain, 3o avec nous-mêmes.

* * *

LE GUIDE DE LA JEUNESSE, par l'abbé F. de Lamennais. 15e édition. In-16 de 315 pages. Prix: 20 sous. — Librairie Notre-Dame, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

L'ouvrage contient d'abord un petit traité apologétique de 78 pages: *La Religion démontrée*, de Jacques Balmès; — puis l'*Abrégé de l'Histoire sainte*, de Bossuet ; — ensuite le *Guide de la Jeunesse*, de l'abbé F. de Lamennais: conçu sous la forme d'entretien entre Jésus-Christ et son disciple, ce petit traité ascétique s'appellerait tout aussi bien l'Imitation de la jeunesse; il comprend 6 chapitres traitant successivement: 1o Des dangers du monde dans le premier âge; 2o de la vraie fin de l'homme; 3o de la fidélité aux devoirs; 4o de la confession; 5o de la communion; 6o de la dévotion à la sainte Vierge, aux saints patrons et aux saints Anges; — enfin, l'ouvrage se complète par un recueil de prières usuelles empruntés pour la plupart aux écrits de Fénelon.

* * *

LES APPRETS DU BEAU JOUR DE LA VIE, par l'abbé Fliche. Suite d'Entretiens entremêlés de Comparaisons et d'Histoires intéressantes pour les enfants de la Première Communion. In-18, de 470 pages. Prix: 30 sous; relié toile, 45 sous. — Librairie Notre-Dame, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

Voici un petit ouvrage que l'on voudrait voir dans les mains de tous les enfants qui se préparent au grand jour de leur première communion! Dans une série d'instructions, entremêlées de comparaisons et d'histoires intéressantes, l'auteur montre aux enfants l'importance de ce grand acte et l'influence profonde qu'il exerce sur notre vie. Un grand charme se dégage de cette lecture pleine de simplicité et d'abandon. L'auteur a saisi le vrai moyen d'agir efficacement sur la jeunesse, en cherchant à l'intéresser en même temps qu'à lui fournir la plus pure et la plus saine doctrine. Cet ouvrage sera très utile aux catéchistes, aux prédicateurs qui ont à parler aux enfants, et il pourra faire un grand bien dans les familles.

* * *

TRAITE DES SCRUPULES, par l'abbé Grimes. 1 vol. in-18, de 266 pages. Prix: 20 sous. — Librairie Notre-Dame, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

Sur la matière si difficile des scrupules, l'ouvrage de l'abbé Grimes, comprend tout ce qu'il est nécessaire de connaître. Aussi bien, l'auteur s'est borné à mettre en oeuvre, avec un tact exquis, les enseignements des Saints et des Docteurs. C'est ce même abbé Grimes qui est l'auteur de l'*Esprit des Saints;* et ce *Traité des scrupules* pourrait passer pour un chapitre supplémentaire à l'*Esprit des Saints.* — On a eu l'excellente idée d'y ajouter *in extenso*, en 55 pages, le chapitre si profond et si fouillé du P. Faber sur les scrupules.

* * *

# Jacques Cartier [1]

*A. M. Théodore Botrel,*

*Un jour que je revois dans le passé d'hier*
*Et retrouve doré d'un souvenir bien cher,*
*C'est le jour où, parti de la vieille Armorique,*
*Malgré les vents, malgré les flots de l'Atlantique*
*Et sa rive lointaine, arrivait jusqu'à nous*
*Le barde aimé d'Arvor, poète pur et doux.*
*Ici que cherchait-il ? Et que venait-il faire,*
*Sous nos cieux refroidis, voyageur téméraire,*
*Oiseau sorti du nid par la rude saison*
*Où même avril chez nous laisse plus d'un glaçon ?*
*Venait-il ici, comme en ces terres chagrines*
*Où les sons les plus doux sont les cris de machines*
*Battant le dur métal, tordant, broyant des fils,*
*Dévorant même l'homme avec ses noirs outils ?*
*Voulait-il, cet Orphée avec son Eurydice,*
*Pour un instant du moins suspendre le supplice*
*Des serfs infortunés, en ce nouvel enfer*
*Esclaves à la fois et de l'or et du fer ?...*
*Ce barde, voulait-il, sirène enchanteresse,*
*Seulement nous charmer, en nous versant l'ivresse*
*De vers harmonieux tombés de lèvres d'or ?...*
*Non. Il était venu de son pays d'Arvor*
*Avec une pensée et plus noble et plus haute.*
*Au pied du Mont-Royal comme là, sur la côte,*
*Il cherchait une trace... et la trace d'un nom...*
*Le nom qui fut celui d'un autre grand Breton,*
*Le nom qui resplendit au seuil de notre histoire,*
*Aurore d'un soleil tout rayonnant de gloire,*
*Le nom du grand marin que fut Jacques-Cartier.*
*Poète voyageur, regarde : en tout sentier*
*Ce que tu vois chez nous, c'est la trace... oui, la trace*
*Cherchée. Elle est partout, et vivante et tenace.*

---

[1] *Note de la Rédaction.* — Dans les vieux tiroirs, et parmi les papiers jaunis, l'on retrouve parfois des choses charmantes. Tel ce petit poëme inédit, qu'un des plus anciens collaborateurs de la *Revue* a, l'autre jour,

Cartier ! Cartier ! C'est lui qui de sa grande voix
Le premier sur nos bords, au milieu de ces bois,
Fit résonner bien haut le doux parler de France,
Verbe mêlé de foi, d'amour et d'espérance...
Ils sont restés ici, tous ces échos français,
Non pas morts, endormis, mais vibrant à jamais
De la ville au hameau de nos vertes campagnes,
Des bords du Saint-Laurent au fond de nos montagnes ;
Toujours les mêmes, purs, sonores, doux et beaux,
Sourire aux nouveaux-nés et pleurs sur les tombeaux,
Ils sont restés ici. Notre amour les protège
A l'église, au foyer, à l'école, au collège,
Et nos fils comme nous sauraient mourir plutôt
Que de trahir jamais ce noble et cher dépôt.

Cartier ! c'est encor lui qui, là-bas, sur la rive
Où de la haute mer lentement il arrive,
A peine descendu, plante la sainte croix...
Qu'il adore à genoux et qu'il prie à la fois
Avec ses matelots... Et cette croix divine
A poussé si profonde et si forte racine
Que rien n'a pu l'abattre. Elle est toujours debout
Etendant ses deux bras loin, bien loin, jusqu'au bout

---

exhumé de l'ombre où il dormait. C'était au printemps de 1903. Le barde Botrel, qui chante aujourd'hui, pour les *poilus* des tranchées, les hauts faits des ancêtres et les exploits de l'heure cruelle que nous vivons, parcourait alors notre pays, disait ses gentils couplets, ou les faisait dire par sa *douce*, puis tendait l'escarcelle, afin qu'on y mît la pièce d'or ou d'argent qui aiderait, là-bas, sur la falaise de Saint-Malo, à planter le *Cartier* qui regarde la mer. Dans l'un de nos collèges, un élève lui récita ce très simple compliment en vers, que nous publions aujourd'hui, dans lequel vit tant et de si belle histoire. L'auteur exige qu'on l'ignore. Nous nous inclinons. Mais qui sait si plus d'un ne reconnaîtra pas, sans que nous y soyons pour rien, l'un de nos plus vénérables et de nos plus distingués professeurs de lettres en cette bonne province de Québec. — E.-J. A.

De la forêt vaste, où, dans leurs courses nomades,
S'en vont chassant, pêchant, les sauvages peuplades.
La croix montre le Christ à ses bras suspendu,
Le Christ Dieu, seul espoir de ce monde perdu ;
Et, tout pensif, rêveur, au fond de sa cabane,
Ne pouvant se soustraire aux rayons qu'elle émane,
Il vient, il vient enfin, ce pauvre enfant des bois,
S'asseoir comme le blanc à l'ombre de la croix ;
Et, docile en son coeur à la voix qui le touche,
Oubliant peu à peu son manitou farouche
Et ses chers talismans, ronds, pointus, blancs ou noirs,
Il s'ouvre tout entier à ces nouveaux espoirs
Qui viennent découvrir à son âme ravie
Les horizons dorés d'une éternelle vie...
Voyez, depuis le jour où Cartier la planta
En ce lointain pays qu'était le Canada,
Comme elle a pullulé sur ces rives heureuses,
La croix ! Elle est partout dans nos maisons pieuses,
Mettant la joie au coeur comme la force aux mains
Pour vivre et pour mourir. Au bord des grands chemins,
Au foyer, à l'école, au plus haut de l'église,
Ici, là, c'est partout que notre foi l'a mise...
Mais tu fus le premier, ô noble et fier Breton,
A lever sur nos bords ce signe du pardon !

Et c'est toi, Cartier, qui, dans les heures funestes
Où sombrait ton espoir, vins, inhumant les restes
De vingt-six compagnons par la mort réunis,
Jeter en notre sol les premiers corps bénits.
Pour germer, dit le Christ, il faut que le grain meure !
Eux, ces morts, les voilà dans leur sombre demeure,
Ils ne quitteront plus ce trou noir et profond,
Mais ils sont posés là comme un germe fécond !

Attendez que leurs os soient devenus poussière,
Que la mort ait fini son oeuvre tout entière.
Moins d'un siècle y suffit. Quand le temps de son vol
En aura marqué l'heure, il sera prêt le sol,
Le champ gras, fertile, où Dieu veut que le grain lève,
Que dans les bourgeons neufs monte, monte la sève
Qui prépare en leur fleur pour l'arrière-saison
Les épis de blé mûr et la riche moisson.
Ce champ, c'est notre terre au nord du Nouveau-Monde,
En hommes comme en fruits terre toujours féconde,
Où se montre aux regards surpris, partout levé
Et partout florissant, le grain de sénevé
Qu'y déposa Cartier. Voyez combien nous sommes
Aux bords du Saint-Laurent ! Et ces millions d'hommes,
Qui poussent drus et forts, comme dans nos guérets
Les épis, ou l'érable en nos vertes forêts,
C'est nous, c'est tout un peuple : un peuple jeune encore,
Mais qui dans les rayons de sa splendide aurore
Laisse voir un passé d'immortel souvenir,
Dont l'éclat se projette au loin vers l'avenir...
Et ce peuple est le fruit de la bonne semence,
Que tu jetas, Cartier, loin de la mer immense,
Au pays découvert et béni par ta foi...
Cette nouvelle France, elle remonte à toi.

Ainsi nous apparaît dans son manteau de gloire
Le héros doux et fort de notre jeune histoire.
Mais ce n'est point assez. Qu'il se lève demain,
Taillé dans le granit ou moulé dans l'airain,
Debout, comme autrefois, sur la haute falaise
D'où son oeil, fatigué de la côte française,
Interroge à travers les brumes du matin
Les contours indécis de l'horizon lointain !

En haut, le désert nu, les plages du ciel morne,
A ses pieds, l'océan, plein d'orages, sans borne....
Lui, l'oeil fixe, et les bras tendus vers cette mer,
Il voit là-bas, là-bas, au bout du flot amer,
Surgir sous d'autres cieux une terre nouvelle...
La nôtre, cette terre et si fraîche et si belle !

* * *

(avril 1903).

---

# Les Fêtes de Chambly

LE 6 septembre 1915, ont eu lieu, à Chambly, de belles fêtes, religieuses et patriotiques tout ensemble, organisées pour célébrer le 250ème anniversaire de la fondation de cette prospère localité. On a revécu là, en un jour inoubliable, grâce aux évocations les plus éloquentes et même les plus poétiques, deux siècles et demi d'histoire. Nous ne voulons pas écrire ici un compte-rendu. Cela nous obligerait à des précisions et à une exactitude dont nous sommes incapable, n'ayant pu assister personnellement à la célébration. Mais tout simplement, à propos des fêtes de Chambly, nous voulons raconter à nos lecteurs ce que ces manifestations et ces évocations nous ont rappelé, ce qu'elles nous ont suggéré et ce qu'elles nous ont fait regretter.

Nous n'aimons pas assez notre histoire, pourtant si belle. Nous sommes hélas ! de notre siècle et de notre temps, d'un temps et d'un siècle qui sont d'abord utilitaires. Il faut que ça paye, en argent sonnant ! Les mots de vertu, d'honneur et de gloire, ont beaucoup perdu de leur valeur, au sens relatif nous voulons dire. C'est comme pour le bon Dieu, qu'un si grand nombre s'obstinent dans le monde à ignorer, sinon à méconnaître. Il a été dit, ces mois derniers, à plusieurs reprises, que la grande guerre, qui sévit actuellement, ramènerait le monde à des vues plus justes. Peut-être, en effet. En tout cas, dans le domaine des affaires publiques surtout, il nous faudrait plus de fierté et plus de dignité de vie. Nous parlons évidemment des tendances générales au temps où nous sommes. Car nous savons bien qu'il y a encore des gens qui croient à la vertu, à l'honneur et à la gloire. Mais d'une façon géné-

rale, la foi et l'idéal ne sont plus au niveau qui convient pour l'honneur de l'esprit et du coeur de l'homme. Or l'histoire, croyons-nous, ou mieux l'étude et le culte de l'histoire nous vaudraient sûrement beaucoup pour le relèvement de l'idéal et pour l'élan de la foi.

A ce sujet, la journée des fêtes de Chambly a été des plus précieuses. Mais d'abord rappelons la page d'histoire qu'il s'agissait d'évoquer, en la plaçant dans son cadre naturel.

Il n'est pas d'endroit plus charmant ni plus pittoresque au Canada que le bassin de Chambly. Le Richelieu, si bien nommé, semble s'y recueillir pour former une baie aux eaux tranquilles des plus gracieuses. Le site est superbe, le panorama ravissant, avec au loin pour varier la coupe de l'horizon la montagne de Rougemont en face, puis celle de Saint-Hilaire sur la gauche. Un artiste de talent trouverait là des sujets dignes du pinceau d'un Raphaël ou d'un Poussin. Le village, disons plutôt la petite ville, est comme assis en rond au fond de la baie jolie,avec au centre la belle église,dont les pans de mur sont en vieilles pierres de course et la façade en pierres taillées. Devant l'église, il y a la statue de l'ancien curé Mignault (1817-1866), une oeuvre de Philippe Hébert qui a du cachet et du sens. Il y a aussi, à l'avant de la place de l'église, juste au bord de la baie, de l'autre côté du chemin public, la nouvelle statue du Sacré-Coeur qui a remplacé la croix de Tempérance qu'avait plantée Mgr Forbin-Janson au milieu du siècle dernier. Plus loin, sur la droite, juste en face de la maison de la famille Larocque,il y a le monument du héros de Châteauguay, De Salaberry, une autre oeuvre d'Hébert,que le fondeur Hérard, un ouvrier de talent, avait coulé dans le bronze il y a trente-cinq ans. Plus loin encore, du côté du *canton,* il y a le *fort*, l'historique fort — qui tient une si grande place dans l'histoire des origines de Chambly. Et tout cela indique déjà qu'on se souvient à Chambly, que le passé compte pour

quelque chose, que l'histoire, en un mot,y est en honneur. C'est qu'aussi en notre pays encore jeune Chambly peut passer pour une personne d'âge vénérable. Après Notre-Dame de Montréal, qui date en fait de 1642, c'est Chambly,dans notre région, qui vient en second comme desserte ou paroisse. Elle remonte à 1665,bien qu'elle n'ait été érigée en paroisse canonique qu'en 1721, par Mgr de Pontbriand. M. l'abbé Laforce, l'actuel curé de Chambly, entend justement qu'on ne l'oublie pas. Les fêtes de 1915 avaient pour but, sans doute, de glorifier la relique vénérable qu'est l'historique fort Saint-Louis ou Pontchartrin; mais ce n'était pas leur unique but. C'est la fondation de Chambly, de tout Chambly, qu'on commémorait. Et c'est le point de vue auquel il faut se placer pour bien comprendre le sens de cette manifestation.

Chambly est donc, tout au moins comme desserte, née en 1665. Le *Devoir* de Montréal, dans sa livraison du 4 septembre, publiait en première page des notes historiques très intéressantes sur les origines de Chambly et de son fort. Nous nous permettons de les reproduire en entier. L'historien anonyme qui les a rédigées ne nous en voudra pas, nous en avons la confiance, de les conserver dans les pages de notre *Revue Canadienne*, pour l'instruction des jeunes générations.

Chambly, écrit-il, occupe a peu près le centre de la vallée du Richelieu. A proximité de Montréal, du lac Champlain, du Saint-Laurent, il commanda longtemps en son milieu l'une des plus fertiles régions de la Nouvelle-France. S'il n'a été le témoin d'aucune grande bataille du régime français, il a vu passer successivement au pied de ses murs les armées d'invasion envoyées par les Iroquois et les Anglais de la Nouvelle-Angleterre. C'est là aussi que se rencontrent les belles troupes de Tracy et de Montcalm, et que les routes divergent vers Montréal, Québec, Albany, New York. Luttes militaires, politiques, commerciales et diplomatiques, la vallée du Richelieu en a vu se dérouler en grand nombre dans l'espace de ses deux siècles d'histoire. — Elle fut, en effet, pendant tout

ce long espace de temps, la porte méridionale du Canada, commandant la route de l'Hudson, vers New York et la Nouvelle-Angleterre, et la route du Saint-Laurent vers Montréal et Québec. C'est par là tout d'abord que nous viennent les bandes insaisissables des féroces Iroquois qui répandent la terreur de leur nom du Mississippi à l'ouest jusqu'à l'Ohio au sud. A l'est, les héroïques Abénaquis font bonne garde sur la frontière de l'Acadie et surveillent la route Kenebec-Chaudière. Ils rejettent les Iroquois sur le Richelieu qui, par contre, les conduit jusqu'au coeur de la Nouvelle-France. Ils s'y élancent, favorisés dans leur marche par le cours si régulier — à l'exception de deux ou trois endroits — du déversoir du grand lac de l'intérieur, et par les forêts de hauts pins qui offrent aux partis indiens un abri sûr et une route toute faite. Au Cap Massacre, en 1610, à Carillon, en 1611, Champlain démontre aux Iroquois la supériorité des armes européennes. Mais la leçon tourne bientôt, depuis que les Anglais les ont armés, contre les Français du Saint-Laurent. Par le Richelieu, les Iroquois menacent longtemps Montréal et surtout les Trois-Rivières. Le fort bâti à son embouchure dans le Saint-Laurent, en 1642, ne leur inspire guère de crainte, tant à cause de sa faible garnison qu'à cause de la facilité de le contourner par les dépressions de Chambly ou de Saint-Jean. La destruction des Hurons amène les Iroquois aux portes de Montréal. Le sacrifice de Dollard et de ses braves compagnons n'est qu'un épisode d'une guérilla qui menace à la fois les trois tronçons si peu soudés de la colonie laurentienne. Les pouvoirs publics enfin s'émeuvent et le célèbre régiment de Carignan-Salières vient sauver la colonie. Le vice-roi, de Tracy, ne trouve rien de mieux à faire que de fermer la route du Richelieu aux Iroquois. Les forts de Sorel, Chambly et Sainte-Thérèse, bâtis en 1665, sont les trois premiers d'une longue chaîne de forts qui, par Frontenac, Niagara, le Sault-Sainte-Marie, s'étendra bientôt tout autour des régions soumises à la domination effective des Iroquois.

M. de Tracy n'est pas plus tôt arrivé à Québec — 30 juin 1665 — qu'il envoie le capitaine Jacques de Chambly élever, au pied du rapide Saint-Louis, un fort en bois de forme rectangulaire et flanqué de bastions. La palissade s'élève à une hauteur de 15 pieds. Parti des Trois-Rivières le 10 août, M. de Chambly est au sault du Richelieu le 22 du même mois avec des barques et des chaloupes. Les jésuites Chaumonot et Duperron l'accompagnent. Ce dernier y meurt le 10 octobre. Le Père Albanel est aussitôt nommé pour le remplacer au fort. Le 29 janvier, le gouverneur Denonville arrive au fort Chambly avec les 500 à 600 hommes qu'il conduit

en guerre contre les Iroquois. Le 8 mars, il y est de retour après avoir perdu une soixantaine d'hommes, morts de misère et de froid ou égarés dans les bois. Denonville reproche vivement au Père Albanel d'avoir entravé le succès de cette expédition en empêchant les Algonquins de se joindre à lui. Plus tard, il reconnut son erreur et fit réparation au Père Albanel. Dans l'été de 1666, de Tracy séjourna quelque temps au fort Chambly, avec sa belle armée de 1,500 soldats qu'il menait contre les Iroquois. Après cette affirmation de la supériorité des Français sur les Iroquois, les forts bâtis par les soins de Tracy jouent le double rôle de briser l'élan des barbares et de permettre l'extension des cultures.

Quant au fort de Chambly, sa situation sur la rive gauche du Richelieu, au pied du rapide qui intercepte la navigation, le rend presque imprenable et le fait dominer sur toute la rivière. Les colons se groupent nombreux sous sa protection. La vie y est facile sinon paisible : dans le Richelieu et le bassin de Chambly, une pêche abondante ; dans les bois, une chasse inépuisable, castors, loutres, orignaux, oiseaux de toutes sortes.

Aussi, dès 1672, le Père Lemercier peut-il rendre ce témoignage significatif à l'oeuvre de M. de Tracy : " Les forts de Richelieu voyent autour d'eux des campagnes défrichées couvertes de très beaux blés. " Le capitaine de Chambly a marché à la tête de soixante-cinq seigneurs qui se sont partagé le Canada en 1666. Au témoignage de Frontenac, c'est lui qui, en 1673, possède la plus belle habitation de la colonie. Mais les Iroquois n'ont pas abdiqué leur vieille haine contre les Français et en 1687, quand s'ouvre à Chambly même (par la capture de quelques colons) la seconde guerre iroquoise, les Anglais forment leur arrière-garde et la vallée du Richelieu est une fois de plus le principal théâtre des hostilités. Le fort de Chambly n'y joue guère qu'un rôle effacé. Les Iroquois l'évitent en passant par la dépression qui mène de Saint-Jean à la Prairie-de-la-Madeleine. Tous les ans, de 1689 à 1695, on les trouve sur les deux rives du Saint-Laurent, sans qu'il y soit fait mention de la garnison de Chambly, réduite en 1709 à un seul soldat, sous le commandement de Paul d'Ailleboust, sieur de Périgny. Mais la population pénètre lentement dans les terres à l'est et Monnoir, en face de Chambly, est concédé en 1708.

La crainte des Anglais et le souvenir des luttes du passé attirèrent de nouveau l'attention de l'administration de la colonie sur l'excellente situation stratégique de Chambly. La reconstruction du fort y fut arrêtée entre le gouverneur, l'intendant et la métropole. Au bout de deux ans

(1709-1711), un vaste quadrilatère flanqué de quatre bastions,d'un développement total de 720 pieds, remplaçait le vieux fort de palissades qui tombait en ruines. Derrière ses murs de pierre pouvaient s'abriter 500 soldats, pourvus de tout ce qui est nécessaire à un séjour prolongé. Jusqu'en 1743 cependant la garnison ne comprit qu'un petit nombre de soldats, mais la population des alentours y était déjà nombreuse. Aussi Lanouiller de Boisclerc fait-il percer une voie de pénétration du nord au sud de la colonie en 1747. Elle part, en face de Montréal, de la Prairie, gagne le Richelieu à Saint-Jean, se poursuit jusqu'au fort Saint-Frédéric. Elle mène ainsi jusqu'à New York, qu'elle met en communication avec Montréal. L'établissement du fort Saint-Frédéric (sur le lac Saint-Sacrement), en éloignant Chambly de la tête des possessions françaises, donna l'idée de le détruire. Franquet est de l'avis contraire. " Chambly soutient, dit-il, la navigation sur la rivière Richelieu, sert d'asile aux habitations (sic) y répandues, offre une retraite assurée à des troupes qu'on aurait postées en avant. "

Pendant la dernière guerre du régime français, le fort de Chambly reçut l'armée qui allait se couvrir de gloire à Carillon et à Saint-Frédéric. Mais à son tour, à la fin d'août 1760, il fut investi par des troupes anglaises. La garnison, qui n'était que de 50 hommes commandés par le capitaine Lusignan, se rendit bientôt à discrétion. Le projet caressé par Nicholson en 1711 était exécuté par Amherst cinquante ans plus tard.

Si l'on en croit Aubury, cet officier de l'armée de Burgoyne qui relate son voyage de Québec à Saratoga, les habitants de Chambly ne regrettèrent pas longtemps le régime français. On en trouve un bon nombre faisant cause commune avec les insurgés américains. Ils font partie de la petite armée qui prend presque sans coup férir le fort de Chambly le 18 octobre 1775. Le major Jos. Stopford, commandant du fort, aurait pu soutenir un long siège puisqu'il avait sous ses ordres près de 100 hommes, des approvisionnements et des munitions considérables (six tonnes de poudre). Le 16 juin de l'année suivante, les Américains évacuaient le fort après y avoir détruit tous les ouvrages en bois et les bateaux en construction. Carleton le restaura aussitôt et y mit une forte garnison tant que dura la guerre de l'Indépendance.

Enfin en 1812, le fort de Chambly, réparé et mis à neuf, fut le lieu de concentration des troupes et des milices canadiennes réunies pour résister à l'invasion américaine par la vallée du Richelieu. Il s'acquitta fort bien du rôle que lui avait attribué Franquet en 1753. En 1837,les Canadiens

s'y réfugièrent en grand nombre pour se mettre à l'abri des insultes des troupes en campagne.

Depuis cette époque, le temps a naturellement accompli son oeuvre de démolition. Les pierres du vieux fort sont toutes tombées les unes après les autres, jusqu'au jour où elles furent relevées par les soins d'un pieux archéologue qui voua sa vie à la conservation de ce dernier vestige de la domination militaire de la France dans cette fertile vallée du Richelieu. Il y a 40 ans, M. J.-O. Dion terminait une brochurette sur le vieux fort de Chambly par ces mots qui furent son programme à lui : " Abandonnée de tous, cette relique d'un temps qui n'est plus s'affaissera bientôt sous le poids des années, si des mains protectrices ne se hâtent de la sauver d'une destruction totale pour conserver religieusement aux générations futures ces antiques murailles qui ont abrité un si grand nombre de héros, dont la mémoire nous a été transmise par l'histoire et les manuscrits de l'époque." -- M. Dion fut ce restaurateur et ce conservateur, et il veille avec une sollicitude touchante sur cette précieuse relique qui rappelle tout ce long passé de gloire et d'honneur dont la France nous a confié le dépôt sur cette terre d'Amérique.

* * *

C'est tout ce passé de gloire et d'honneur qu'il s'agissait d'évoquer et de célébrer par les fêtes du 6 septembre dernier. Disons tout de suite d'un mot qu'on y a magnifiquement réussi et que le Chambly d'aujourd'hui, comme il a été écrit, s'est montré digne du Chambly d'autrefois.

Un comité avait été formé qui vit à l'organisation et à l'exécution du programme des fêtes. Voici comment il se composait : M. l'abbé C. Laforce, curé de Chambly (*bassin*), président honoraire; M. l'abbé C. Villeneuve, curé de la nouvelle paroisse de Chambly (*canton*), vice-président honoraire; MM. G.-N. Ducharme, A. Brunelle et J.-O. Dion, membres honoraires; M. le Dr J. Martel, président actif; MM. J.-E. Robitaille, A. Geoffrion, C. Brunelle, A. Béique, N.-G.-A. Pouliot, membres actifs; et enfin, M. le notaire J.-F. Manseau, secrétaire. D'autres comités, pour la réception des invités, pour les déco-

rations, pour le banquet,etc., avaient été constitués. Mais nous n'insistons pas sur toutes ces nomenclatures. Qu'il nous suffise de dire que, grâce à l'initiative et au zèle des membres du comité général et des comités adjoints, la population des deux Chambly, du *bassin* et du *canton*, fit dignement et brillamment les choses.

Les décorations aux maisons et l'illumination le soir furent magnifiques. On en jouit surtout, comme aussi du joli feu d'artifice qui fut lancé, quand eut lieu, dans la soirée, la longue procession d'automobiles et de voitures par les rues de Chambly (*bassin*) et jusqu'au *canton*. Le matin également, l'aspect du paysage et l'animation des gens produisaient le meilleur effet, quand on se porta en foule au devant de l'escorte d'honneur qui était allée chercher Mgr l'archevêque Bruchési, les autres évêques et les invités de marque qui arrivaient de Montréal en autos. A l'entrée de la paroisse, sur le chemin de Chambly, M. Alphonse Brunelle, maire de la paroisse, au nom de ses concitoyens, reçut officiellement Monseigneur et les autres arrivants. La fête commençait. Une foule immense, vingt ou même vingt-cinq mille personnes devaient y prendre part. Jamais, sans doute, Chambly n'avait connu pareille affluence. Tout se passa dans l'ordre le plus parfait, et à la satisfaction de tous.

Le programme comportait trois réunions différentes : à l'église dans la matinée, au banquet le midi, et au fort dans l'après-dîner.

* * *

A l'église d'abord. Il y eut messe pontificale à 9.30 heures. Mgr Bruchési officiait,ayant M. le chanoine C.-M. Lesage, ancien curé, comme prêtre-assistant, MM. Villeneuve, curé de Chambly-Canton, et Hurteau, curé de Saint-Basile, comme

diacres d'honneur, et MM. Chabot et Flood, comme diacre et sous-diacre d'office. Mgr Forbes, évêque de Joliette, et Mgr Gauthier, évêque-auxiliaire de Montréal,ainsi qu'une cinquantaine de prêtres environ, étaient présents au choeur. Il convient de souligner la présence de M. le chanoine Lesage, qui assistait immédiatement Monseigneur. Les anciens de Chambly le revoyaient tous avec bonheur. Pendant vingt-cinq ans, en effet, de 1885 à 1910, M. Lesage, chanoine de la cathédrale de Montréal, fut curé de Chambly, et il a laissé au milieu de ses anciennes ouailles le meilleur souvenir. De même, plusieurs enfants de Chambly, devenus prêtres, avaient tenu à se rendre ce jour-là au village natal. Et combien de citoyens marquants du monde civil avaient fait de même! C'était bien pour tous la fête de la paroisse, une fête comme on n'en voit qu'une fois dans sa vie. La partie musicale pour la messe avait été confiée au choeur de Saint-Louis-de-France de Montréal. C'était assurer d'avance le meilleur succès.

Il convenait absolument, nous tenons à le faire remarquer, que le glorieux anniversaire de Chambly fût ainsi en premier lieu célébré aux pieds des saints autels. Car, on ne le répétera jamais assez, c'est la religion qui a fait notre pays. A Chambly notamment, depuis les Pères Chaumonot et Albanel jusqu'à MM. Lesage et Laforce, c'est-à-dire depuis 1665 jusqu'à 1915, les missionnaires et les curés ont été l'âme de la vie de la paroisse. Ils ont prêché, ils ont enseigné, ils ont conseillé, ils ont dirigé. Il était juste qu'on rendît avant tout hommage au Dieu bienfaisant dont ils furent les ministres et dont ils ont dispensé les faveurs. (1)

---

(1) Voici la liste des anciens missionnaires et curés de Chambly, telle qu'elle se lit dans *Le Canada Ecclésiastique* de 1915. Nous retranchons, pour simplifier, les noms de baptême. — *Anciens missionnaires.* — De 1665 à 1720 : Pères Chaumonot et Albanel, jésuites; MM. Pommier, Du-

C'est de cette pensée générale que s'inspira l'actuel curé, M. l'abbé Laforce, dans l'allocution qu'il prononça à l'évangile de cette messe pontificale. Il sut trouver, en remerciant Mgr l'archevêque, les évêques et les prêtres, et toute l'assistance distinguée qui se pressait dans le vieux temple, d'avoir bien voulu répondre à l'appel de Chambly, des expressions très heureuses pour dire la joie de tous. Il eut le bon goût de n'oublier personne. Il se félicita d'avoir à saluer la présence de ces évêques, de ces hommes d'Etat, de ces enfants de Chambly, venus d'un peu partout, prêtres ou laïques, " accourus sur les bords de notre bassin, pour se rafraîchir à son contact et puiser dans les souvenirs de leurs aïeux un courage nouveau pour continuer les bons combats ". En particulier, M. le curé Laforce eut un mot très aimable pour son prédécesseur, M. le chanoine Lesage. Ce mot fit impression. Enfin, il annonça avec un égal bonheur le prédicateur du jour, Mgr Georges Gauthier, évêque-auxiliaire de Montréal, " qu'il nous tarde, disait-il, de voir monter dans cette chaire et d'entendre prononcer ce discours qui ne manquera pas de remuer tous les coeurs ".

De fait, après l'allocution de M. le curé, qui fut très goû-

---

plain, Thierry, Delorme, (séculiers), Pères Dublaron, Eyslon, Cheireau, Delino, Durand, Dumesny, récollets, MM. Goschier (sulpicien) et Séré (séculier). — *Anciens curés.* — Pères Drué (1721), Le Poyvre (1722), Dené (1723), Verge (1724), Le Vasseur (1724-1746), Carpentier (1746-1763), Berey (1763-1769), tous récollets ; puis viennent des prêtres séculiers, MM. Petrimoulx (1769-1777), Mennard (1777-1792), Picard (desservant) (1792), Chauveaux (1792-1794), Berthiaume (1794-1796), Dubois 1796-1804), Bédard (1804-1817), Mignault (1817-1866), Huberdault (1866), Thibeault (1866-1880), Lesage (Georges) (1880-1885), Beauchamp (1885), Lesage (Médéric) (1885-1910), Boissonneault (1910-1911), Laforce (1910-....). — L'actuel curé, M. l'abbé Charles Laforce, est assisté par M. l'abbé Fortin, vicaire. Depuis 1910, Chambly-Canton a son curé, M. l'abbé Charlemagne Villeneuve. Ajoutons que M. l'abbé Joseph Saint-Denis, le rubriciste le mieux connu de la province, est en résidence à Chambly depuis une dizaine d'années.

tée, Mgr Gauthier parut en chaire et parla, à son ordinaire, avec une aisance et une maîtrise superbes. En commençant, le prélat évoque le point d'histoire qui est en cause. C'est le 10 août 1665 que Jacques de Chambly, avec deux compagnies de Carignan, partait des Trois-Rivières pour venir jusqu'ici, jusqu'au Sault-aux-Iroquois, comme on disait alors. C'est d'ici, du fort Saint-Louis, que partirent pendant quinze ans les expéditions contre les Iroquois. C'est ici, " sous le couvert de ses ouvrages de défense, que les soldats, qui maniaient la charrue avec la même vigueur que le mousquet, commencèrent de défricher et jetèrent dans les sillons péniblement tracés la première poignée de blé ". Au fond de tout cela, je veux dire de ces commencements assez obscurs en somme,l'orateur voit se lever les missionnaires, les découvreurs, les colons-laboureurs... et " ces femmes d'élite, qui furent leurs épouses et qui furent nos mères, et qui restent, par le partage qu'elles ont accepté de la vie des premiers défricheurs, aussi bien que par leur féconde maternité et leur fermeté chrétienne, les premiers auteurs responsables du *miracle canadien* ". " Quand vous passez auprès de ces champs découverts, continue le prédicateur, où les blés frissonnent sous la brise comme les eaux de votre beau bassin, pensez-vous aux labeurs de ceux qui vous ont précédés?... Pensez-vous au patrimoine moral et spirituel qu'ils ont accumulé?... C'est la substance et la moëlle de nos traditions nationales ! " Et Mgr Gauthier en arrive ainsi à la division de son discours, dans lequel il entend prêcher l'amour de la terre, la ferveur et l'austérité de la vie de famille, et enfin l'attachement à la foi catholique. Le cadre de cet article ne nous permet pas de suivre ce discours dans toutes ses parties. Nous le regrettons. L'évêque-auxiliaire de Montréal a le talent de ramasser en des phrases pleines de sens autant qu'harmonieuses et élégantes, et d'illustrer par des comparaisons et des figures de langage qui

sortent du sujet même et qui marquent fortement l'idée, les plus naturels, les plus heureux et les plus riches développements. Il se demande donc, cette fois, s'il faudra prêcher au Canadien le retour à la terre, revivifier chez nous l'esprit de la famille, et enfin exhorter les nôtres à l'amour de la religion et au respect de la foi ? Il lui paraît que l'amour de la terre n'est plus ce qu'il devrait être, il espère que l'un des effets de la guerre sera de ramener les fils du sol aux saines besognes de la vie des champs. Il peint l'esprit de la famille canadienne, tel que nos ancêtres l'avaient faite, et adjure qu'on la défende contre le luxe et le désir de jouir, contre l'impatience des enfants à s'émanciper, contre les jalousies qui affaiblissent et refroidissent l'affection. Quant à la religion, l'orateur estime que nous avons gardé, d'une façon générale, " l'intelligence traditionnelle de notre foi ". " C'est, dit-il, de son sang (celui du paysan canadien-français),dix fois baptisé,et qui n'a pas eu un reniement, que sont sortis et que sortent encore les prêtres de nos paroisses, les frères et les soeurs de nos communautés, et l'on peut dire que les uns et les autres ne sont qu'une glorification par Dieu lui-même de la pureté de ses moeurs et de la ferveur de sa foi. " Aussi bien, la croisade anti-catholique ou celle des mauvaises lectures n'entament guère le paroissien des campagnes. Plus dangereuses, au jugement de l'orateur, sont les dépravations des moeurs publiques, l'affaiblissement de l'honnêteté. A force d'entendre dire que tout se vend et que tout s'achète, le Canadien ne perdra-t-il pas le sens même de l'honneur ? Et, dans une péroraison qui a dû passer frémissante en bien des âmes, Mgr Gauthier exhorte ceux qui l'écoutent, et ceux plus nombreux encore qu'il atteindra par eux, à garder les traditions des anciens jours. Un peuple, dit-il, a besoin de vivre de son passé, comme un arbre de sa racine.

Depuis le passage à Chambly de Mgr Forbin-Janson, au milieu du siècle dernier (1841), une belle croix de tempérance dressait ses bras protecteurs, tout juste sur les bords du superbe bassin que décrivent les eaux du Richelieu, à l'avant de la place de l'église, par delà le grand chemin public. Avec le temps, car les choses comme les gens s'usent, la vénérable croix avait fini par menacer ruine. N'aurait-on pas fait mieux de la relever, ou d'en installer une nouvelle, toute semblable, à la même place ? Sans vouloir critiquer qui que ce soit, je dirai que ç'eût été là mon avis. Mais Notre-Seigneur, en ces derniers temps, a voulu que la dévotion à son Sacré-Coeur prenne dans le monde une large extension. Une statue du Sacré-Coeur, cela se voit mieux, et de plus loin, qu'une simple croix. Toujours est-il qu'on décida de relever le monument en remplaçant la croix par un Sacré-Coeur. C'est toujours Notre-Seigneur en tout cas qu'on continuait d'honorer. On avait justement pensé que la circonstance du 250ème anniversaire de Chambly était l'occasion toute trouvée pour l'inauguration ou le dévoilement du monument nouveau et ancien tout ensemble. Je dis nouveau et ancien tout ensemble : en effet le Sacré-Coeur seul est neuf, le socle et les inscriptions sont restés les mêmes qu'autrefois. Donc immédiatement à la suite de la messe pontificale du 6 septembre, Mgr l'archevêque, le clergé, les notables et la foule traversèrent la place de l'église, sous les yeux de granit de la statue du vénéré M. Mignault, et vinrent se grouper au pied du monument, en face de la baie. Le maire de la paroisse, M. Alphonse Brunelle, lut un bel acte de consécration, par lequel, officiellement, au nom des membres des deux conseils (village et paroisse) et de leurs constituants, il plaçait Chambly sous la protection du Divin Coeur de notre Dieu fait homme, s'engageant, au nom de tous ses concitoyens, à ce que les lois de Dieu, de la justice et de l'honneur soient

toujours observées dans la localité. ([2]) Ce fut magnifique! M. le curé Laforce, ayant souligné en quelques mots bien sentis

---

([2]) Voici les inscriptions qui se lisent sur le piédestal de la statue. On verra qu'elles se rapportent à toute l'histoire du monument :

(première face)
(qui regarde l'église)

*O crux Ave*
*Spes unica*
*Mundi salus*
*Et gloria*

---

(au bas, sur une plaque de cuivre)

1665

Statue érigée à l'occasion
du 250ème anniversaire
de la fondation de Chambly

1915

| (face du coté gauche) | (face du coté droit) |
|---|---|
| Restauré en souvenir de la visite | Monument de tempérance |
| de Mgr E.-C. Fabre évêque | inauguré par le comte |
| de Montréal | de Forbin-Jauson |
| novembre 1884 | évêque de Nancy |
| en la nouvelle église | primat de Lorraine |
| construite en 1881 | juin 1841 |

(face au bassin)

1665

Sa Sainteté Benoît XV

Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal

L'abbé Charles Laforce, curé de Saint-Joseph de Chambly

MM. Lalime Monty, Jules Prairie, Dr Salomon Taupier
marguilliers du banc

Chs. Lebouvis, entrepreneur.

1915

la portée de ce geste, Mgr Bruchési prit la parole. Depuis dix-huit ans qu'il est archevêque de Montréal, c'est la première fois, explique Monseigneur, qu'il est témoin d'un pareil acte de religion et de foi de la part d'une municipalité. Il félicita M. le maire Brunelle, les deux conseils et tous les paroissiens.

Et désormais, heureux souvenir des fêtes du 6 septembre 1915, à tous ceux qui passeront entre l'église et la baie de Chambly, la belle statue, les bras étendus vers l'église et le village, avec un coeur bien dessiné sur sa poitrine (type de Montmartre), comme si elle résumait tout ce passé de foi dont on est justement fier à Chambly, dira éloquemment au nom de l'histoire autant qu'au nom de la foi : " Voici ce coeur qui a tant aimé les hommes ! "

* * *

La partie religieuse proprement dite était finie. Elle devait être suivie, dans la cour du vieux collège, d'un banquet de six cents convives, sous la présidence de M. l'avocat Meunier. La coutume de fraterniser en mangeant remonte, paraît-il, à la plus haute antiquité. " Un homme qui sait bien manger et ne dire que juste ce qu'il faut,affirmait souvent à Rome Mgr Tarnassi — un ancien auditeur de nonciature qui était notre hôte au Collège Canadien—, est un diplomate parfait. " Au Canada, la diplomatie n'est peut-être pas notre première force. Mais il est certain que nous parlons beaucoup à table, plutôt beaucoup peut-être que bien. A Chambly, les circonstances aidant, on parla beaucoup et bien. C'était un banquet sous la tente, et il va sans dire que la tente et les tables étaient décorées et ornées à profusion, comme il convenait. Tour à tour, dans ce beau décor et devant ce bel auditoire, M. l'avocat Meunier, M. l'avocat Bissonnette, Mgr l'archevêque de Mont-

réal, M. l'abbé Maurice et M. l'abbé Perrin portèrent la parole. Le président du comité de réception lut des lettres d'excuse de personnages qui s'étaient trouvés empêchés : le gouverneur-général duc de Connaught, le lieutenant-gouverneur Leblanc, le premier-ministre Gouin, l'évêque de Sherbrooke (Mgr Larocque), l'évêque de Saint-Hyacinthe (Mgr Bernard), l'honorable M. Pothier, Sir Horace Archambeault, etc. Puis, M. Bissonnette, dans un discours substantiel, rappela le glorieux passé de Chambly et en tira des leçons de dignité et de fierté civiques pour l'avenir. Il termina par des remerciements aux hôtes distingués que la vieille et historique paroisse s'honorait de recevoir ce jour-là. Mgr de Montréal se déclara heureux d'assister à cette belle fête paroissiale, qu'il dit être une vraie fête de famille. Il fit l'éloge de la paroisse canadienne et loua les gens de Chambly de leur bon esprit. Après le discours de l'abbé Maurice qui suivit,M. l'abbé Perrin, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du Collège Canadien à Rome, dans une rapide et très vivante improvisation, se dit heureux, lui aussi, d'être présent à ces belles fêtes. Lui qui arrive de Rome et qui a passé récemment sur le front, là-bas, entre les belligérants de la grande guerre, il félicite son pays de connaître et de conserver les biens de la paix et de la prospérité. Dans tous ses voyages, il assure qu'il n'a rien vu de plus réconfortant que le spectacle dont il est aujourd'hui témoin. D'autres paroles encore furent prononcées qui furent appréciées. Mais le vrai discours de circonstance, qui fit le charme de tous, c'est M. l'abbé Maurice qui le donna. M. l'abbé Maurice, ancien élève des universités de Rome et de Paris, actuellement visiteur des écoles à Montréal, est un enfant de Chambly. Il a, dans sa jeunesse, vécu sur les bords du *bassin* et couru dans les ruines du vieux *fort*. Il aime l'histoire et il est un lettré distingué. On avait donc été bien inspiré de lui confier la tâche délicate, mais pour lui facile, de

faire entendre *les voix de Chambly.* Il se demanda ce que l'on était venu faire, au village natal, en cette glorieuse circonstance.

Et vous, messieurs, qu'êtes-vous venus voir, admirer et fêter à Chambly? Les créations gigantesques de la science et de l'industrie ? De longues usines qui s'alignent sans fin? De hauts-fourneaux qui vomissent la flamme ? Des édifices dont les sommets déchirent les nuages ? Etes-vous venus pour contempler la beauté du site, le doux cadre de nos montagnes et le petit lac à vos pieds, l'ordre, la richesse et la variété des villas? Est-ce un vénérable vieillard qui vous attire pour lui faire couronne et rendre hommage à ses travaux et à ses cheveux blancs ? Oui, c'est un peu ceci, mais ce n'est pas ceci surtout. Vous êtes venus voir le passé, un passé de deux siècles et demi, lui demander des conseils, des leçons. Vous avez voulu revenir au berceau de la colonie, vous asseoir un instant à ses côtés et voir de quels soins attentifs la mère-patrie entoura le petit enfant qui venait de lui naître sur la terre d'Amérique, apprendre comment on nous prépara les voies. Ce que vous avez voulu, vous pouvez le faire à loisir tout le long du jour, respirer à pleins poumons, au sein des ruines, dans l'enclos des vieux cimetières, sous les voûtes de l'église, l'air pur et vivifiant des origines qui n'a pas cessé de souffler sur nos rives. Vous voulez entendre la voix du sol canadien-français à l'endroit où ce sol, à la toute première heure de notre histoire, fut foulé par nos pères, arrosé de leur sang et cultivé avec amour. Et c'est à moi, jeune de Chambly, qu'on a demandé d'être l'écho du Chambly séculaire.

On n'a pas eu tort, car je me flatte de tenir, autant et plus que tout autre peut-être, par toutes les fibres de mon coeur, par tous les sentiments de mon âme, au sol de mon village natal. Que de fois, il vous en souvient, monsieur le président et bien cher compagnon d'enfance, que de fois nous avons erré au milieu des ruines du vieux fort ! Vieille chapelle militaire, logis des gardes, poudrière, sombre cachot, nous avons fureté dans tous vos coins. Nous avons même profané du pic et de la pioche le sol de la cour intérieure du fort, pour y découvrir quelques vieilles ferrailles militaires qui nous parlent du passé et nous en révèlent les secrets. Que de fois, le soir, nous sommes montés à la tour pour mieux embrasser, sous la douce lumière des étoiles et dans le calme de la nuit, notre bassin d'un seul regard d'amour et mieux saisir au passage les échos que nous entendions vraiment ! Etait-ce le chant des rapides ou la voix des anciens?

Je ne le sais. Mais il y avait des sons mystérieux qui frappaient nos oreilles. Ils semblaient partir des profondeurs du lac Champlain et, se répercutant, le long de la rivière des Iroquois, au-dessus des forts Sainte-Thérèse, Saint-Louis et Sorel, ils allaient enfin se briser et mourir au pied des murailles du vieux Québec. C'était parfois comme des cris de victoire ! Puis, venaient les longs sanglots d'adieu, les derniers soupirs des soldats français qui tombaient sous la flèche de l'Iroquois ou les coups de l'Anglais. Et nous entendions des mots comme : honneur, vaillance, foi, Saint-Louis, France et Canada ! Puis, quand la nuit se faisait plus sombre encore, nous descendions vers le cimetière militaire où, de 1707 à 1843, vinrent se coucher tant de héros ignorés, français, anglais, volontaires canadiens et soldats américains, et nous les voyions, menaçants même dans la mort, enveloppés chacun dans son glorieux étendard, faire encore des efforts pour se remettre debout.

Vous le dirai-je? Hier soir, je suis allé faire ma rêverie coutumière près du vieux cimetière et j'ai vu, ô prodige, nos braves sortir de leurs tombeaux et, Français et Anglais, ennemis jurés d'autrefois, se tendre la main et échanger avec amour leur glorieux linceul.

Les voix de Chambly, nous, les jeunes, formés par l'éminent patriote et si vénérable vieillard qu'est M. J.-O. Dion, nous les avons entendues toutes ! C'est pourquoi nous pouvons les redire. Nous avons tâché de les comprendre et surtout de les suivre. Car les paroles qu'elles disent sont à la fois des principes et des préceptes. " Cultivez la vaillance ", criaient les vieux murs et les noms glorieux qu'ils portent. " La terre est douce et légère à tous les braves tombés à l'honneur ", reprenait l'écho du cimetière. La voix des missionnaires d'autrefois : jésuites, récollets, prêtres de Saint-Sulpice ou du clergé séculier, tous vieux pasteurs disparus, répétait encore : " La plus grande des victoires est celle qu'on remporte sur soi-même. C'est Dieu qui mène les peuples et la religion qui les rend forts." Et les blés chantaient : "Vive la terre ! A ceux qui s'y attachent, les longs jours de bonheur et de prospérité ! ", tandis que les pins verts, ceux que Champlain lui-même admirait sur nos bords, reprenaient : " Fils du sol canadien-français, comme nous, sois rempli d'espérance en la destinée de ta race, mais aussi, comme nous, pousse tes racines bien avant dans le sol et porte ta tête et bien droite et bien haute vers le ciel ; sois généreux, sois noble, mais sois ferme toujours ! "

Messieurs, qu'êtes-vous venus voir, entendre à Chambly ? Des ruines vénérables qui parlent, l'endroit où nos pères, glorieux fondateurs de la

race, ont uni, sous le même toit et le même jour, à cette heure des origines où l'on ne songe qu'aux choses essentielles, indispensables et fondamentales à la grandeur des peuples futurs, ont uni, dis-je, l'amour de Dieu et de l'Eglise, l'amour du sol et la noble vaillance française !

Et aujourd'hui, le vieux Chambly et le jeune unissent leurs voix pour féliciter et remercier les organisateurs des fêtes de ce jour et les hôtes que nous accueillons et qui si largement nous honorent...

* * *

Il fallait évidemment que cette journée historique ne se passât pas tout entière sans que les invités et la foule fissent une *station* — une station aussi pieuse j'oserais dire que patriotique — au fort Saint-Louis, sur la route du *bassin* au *canton,* cette incomparable relique du passé qui est l'orgueil de Chambly. On s'y rendit donc, après le banquet dans la cour du vieux collège, et ce fut une longue procession de voitures et d'autos richement pavoisées et ornées de fleurs et de drapeaux. Au fort, le vénérable gardien des historiques bastions, M. Dion, faisait les honneurs et recevait avec une grâce courtoise, digne de la politesse des anciens jours,les visiteurs. Dans un coin de la cour intérieure, une estrade, enjolivée de feuillage et de drapeaux, avait été dressée. On y jouissait en vérité d'un spectacle peu banal. Dans l'enceinte, entourée de hauts murs aux pierres vieillies, des arbres vigoureux, trembles, vinaigriers, érables, affirment généreusement leur vitalité. On éprouve, à les voir là, une émotion étrange. On pense aux faits qui se sont ici passés depuis deux siècles, cependant que l'oeil cherche par les meurtrières des vieux murs un coin d'horizon. Une brèche pourtant existe quelque part dans cette muraille qui laisse voir un rapide sauvage dont les eaux bouillonnantes viennent se briser au pied du fort — image des vaines tentatives de l'homme pour l'emporter sur la nature, qui cependant le domine de tant de façons.

Près de la porte d'entrée, le corps-de-garde a été transformé en un musée. C'est vieux, c'est ancien, c'est vénérable ! Et l'on se sent tout ému à circuler dans ce fort antique, au moment où l'on descend d'une auto rapide et si moderne. C'est hier et c'est aujourd'hui ! Comme disait Mgr d'Hulst aux fêtes du quatorzième centenaire de Clovis à Reims, en 1896 : "Inclinons le présent devant le passé pour enseigner l'avenir !"

M. J.-C. Gravel, ingénieur civil, président du comité du fort, ayant d'abord souhaité la bienvenue aux distingués visiteurs, la série des discours commença par la lecture à Mgr l'archevêque de Montréal, par M. G.-N. Ducharme, maire de Chambly, d'une très belle et très expressive adresse de circonstance. Nous en citons la partie substantielle :

Le Canada catholique célèbre cette année le troisième centenaire de l'établissement de la foi dans la Nouvelle-France. Les fêtes touchantes de Lafontaine, précédant de quelques semaines celles plus solennelles et plus grandioses de Québec, témoignent que la religion du Christ se propagea rapidement dans toute l'étendue des vastes régions qui forment aujourd'hui la confédération canadienne. Elles rappellent surtout aux trop nombreux Canadiens qui l'ont oublié que l'Ontario moderne fut d'abord et longtemps terre française et catholique.

A Chambly, nous commémorons plus modestement le deux cent cinquantième anniversaire de la première messe qui y fut célébrée. Cette messe, elle fut dite au pied d'une croix de bois, dans l'enceinte protégée par une faible palissade de pieux, où les fondateurs de Chambly durent longtemps se garder contre les incursions des Iroquois lancés par les Anglais à l'assaut de la croix du Christ et de l'étendard de la France. Plus tard, les autorités de la Nouvelle-France firent exécuter des travaux de défense plus considérables. Chambly devint l'un des principaux postes militaires de la colonie durant ces longues guerres que Français et Anglais se livraient pour la possession de l'Amérique du Nord. Après la conquête, les gouverneurs anglais firent ériger des fortifications plus importantes encore, afin de défendre les nouvelles possessions du roi d'Angleterre contre les attaques menaçantes de ses sujets anglo-protestants en révolte, qui n'avaient pas appris comme nous, au pied de la

croix du Christ et sous la sage direction de nos évêques, à respecter l'autorité souveraine et leur serment de fidélité. Plus tard encore, lorsque l'heure de la paix, de la paix bienheureuse et féconde, eut sonné pour nous, le gouvernement canadien fit restaurer ces vieilles murailles devenues inutiles pour les combats sanglants, les gardant en souvenir des multiples épreuves que le Canada a traversées depuis sa naissance.

Au milieu de ces péripéties, de ces batailles, de ces conquêtes, de ces changements d'autorité temporelle et des nombreuses évolutions politiques qui les ont suivis, une seule chose est restée debout, intangible, immortelle, c'est la croix. Son apparence matérielle s'est transformée ; la croix de bois est devenue l'église de pierre, où chaque jour — ce matin encore par les mains de Votre Grandeur, comme en 1665 à la voix de l'humble missionnaire — le Fils de Dieu continue à descendre sur la terre pour nourrir les hommes du pain des anges et les rendre forts contre tous les ennemis, ceux du dedans et ceux du dehors. A l'ombre tutélaire de cette croix,la petite colonie de 1665 est devenue une belle et florissante paroisse. Elle a survécu aux assauts des Iroquois,aux attaques des Anglais,à l'abandon de la France, aux séductions des Américains, aux tentatives insidieuses des assimilateurs britanniques. Elle a fait plus que préserver et agrandir son patrimoine matériel : elle a conservé sa foi, sa langue, ses traditions, elle a gardé son âme !

N'est-ce pas en raccourci l'histoire de toute la Nouvelle-France et du Canada catholique ? La paroisse canadienne n'a-t-elle pas été la cellule sociale qui a conservé la vie de la nation et lui a permis de se reconstituer après chacune des secousses formidables et des amputations cruelles qu'elle a subies ? N'est-elle pas la pierre angulaire, immuable, sur laquelle repose tout l'organisme religieux et national du Canada catholique et français? Unique survivante des institutions françaises, n'a-t-elle pas longtemps constitué le seul corps public où le peuple canadien-français,en exerçant cette liberté et ces droits dont l'Eglise a toujours reconnu la légitime bienfaisance, apprit, par l'élection de ses marguilliers et l'administration du temporel des paroisses, le maniement des institutions représentatives dont la conquête britannique lui avait apporté le germe? L'église paroissiale n'a-t-elle pas été longtemps pour nous la seule école, et le curé, le seul maître d'école ?

L'importance de cette institution et la force sociale qu'elle met en valeur n'échappèrent point à la vigilance des gouverneurs anglais qui avaient entrepris la conquête de la race après avoir achevé la conquête

de la terre, qui avaient résolu de s'emparer de l'âme de la nation après s'être rendus maîtres de son corps. Ils tentèrent d'abolir la paroisse, ou plutôt, de la soustraire à l'autorité des évêques, afin d'en faire entre leurs mains un instrument de domination assimilatrice. La ferme résistance de nos pasteurs, leur patiente ténacité déjoua ces calculs et usa ces efforts. Apôtres et patriotes, ils sauvèrent la paroisse. Et, sous leur paternelle direction, les Canadiens français restèrent groupés autour de leurs clochers, soumis à l'autorité temporelle du roi, mais fidèles avant tout au Christ, à son Eglise et aux traditions de la race.

M. Ducharme terminait son discours-adresse en remerciant Mgr l'archevêque de Montréal, digne héritier des grands évêques que l'Eglise nous a donnés, de tout ce qu'il fait pour l'oeuvre de bien au milieu de son peuple. C'était l'inviter à prendre la parole encore une fois. Depuis le matin, Monseigneur parlait pour la troisième fois au même auditoire et, au fond, sur le même sujet. Mais l'archevêque de Montréal a le secret de parler souvent, sans se répéter jamais. Nous trouvons dans un compte-rendu de journal le texte du discours qu'il prononça au fort en cette journée historique. Nous nous en voudrions de ne pas le donner *in-extenso* à nos lecteurs.

Jamais la paroisse de Chambly et le vieux fort de Saint-Louis n'ont vu de spectacle semblable à celui qui se déroule actuellement devant vous. Spectacle grandiose et consolant à la fois ! Vous nous avez dit l'histoire de votre paroisse et celle du vieux fort! Histoire touchante et toute vibrante de patriotisme et de foi. Je me félicite, mes chers amis, de ce que nous sommes une nation heureuse. Il n'est pas un évêque sur la terre de France et surtout de Belgique qui n'envierait notre sort.

Ce que nous avons vu ce matin ne peut se voir qu'en terre canadienne. C'est une fête de paroisse, mais une de celles qui ne s'oublient pas et dont le souvenir restera gravé dans la mémoire de vos enfants. Pour célébrer l'anniversaire de la fondation de Chambly, évêques, prêtres, religieux, magistrats, ministres, législateurs, hommes de profession, cultivateurs, pères et mères de famille, jeunes gens, jeunes filles, tous se sont réunis, ce matin, aux pieds des autels. Ils ont dit leur foi dans un acte d'adora-

tion et de reconnaissance. Devant la belle statue nouvelle, nous avons vu le conseil municipal de cette ville, par la bouche de son maire, se consacrer au Sacré-Coeur de Jésus, reconnaissant ainsi la royauté sociale de Notre-Seigneur dans le monde. Nous voici au fort Saint-Louis, l'orgueil de Chambly, pour donner libre cours à nos sentiments patriotiques. En face de cette foule énorme qui se presse autour de cette estrade, je ne puis m'empêcher de répéter : "Comme il fait bon pour des frères d'être ensemble", et encore " Dieu n'a pas fait ainsi pour toutes les nations. "

Aujourd'hui, c'est la fête du travail. Hier soir, à Notre-Dame, des milliers d'ouvriers se consacraient à Jésus-Christ. En ce moment, les ouvriers paradent dans les rues de la grande ville, cherchant à se mieux connaître et à améliorer par l'union qu'ils s'efforcent de faire régner entre eux leurs conditions sociales. Mais la grande fête du labeur, c'est à Chambly qu'elle se célèbre aujourd'hui. Nous célébrons le labeur admirable de 250 ans, le travail des fondateurs, des missionnaires, allant par toutes les saisons à la conquête des âmes, des laboureurs défrichant le sol au milieu de tous les dangers et sous les attaques presque continuelles des Iroquois. C'était la forêt. Ils l'ont abattue à grands coups de cognée et ils ont creusé la terre qui fait aujourd'hui votre orgueil et votre prospérité. Ils sont partis, mais on ne peut pas les oublier. Nous célébrons le travail des pères et des mères et celui des éducateurs de la jeunesse. Ce que Jacques Cartier a fait pour le Canada, ce que Maisonneuve a fait pour Montréal, d'autres l'ont fait ici. Tout ce qui s'est dit ici il y a deux cent cinquante ans, lors de la célébration de la première messe à Chambly, je l'ai répété ce matin à l'autel. Rien n'est changé et c'est ce qui fait la force de notre religion. Elle est immuable, elle ne change pas. C'est la fête du labeur patriotique, chrétien et apostolique, c'est la fête des souvenirs, c'est la fête de l'Eglise du Canada.

Avant de terminer, laissez-moi vous féliciter du succès que vous avez obtenu. Vous avez bien fait les choses, vous nous avez reçus avec une royale générosité. Un autre devoir nous incombe cependant. Il faut maintenant regarder l'avenir. Il nous faut soutenir nos guerres. Il faut conserver intacts les glorieux dépôts que nous ont confiés nos ancêtres, notre religion, notre foi et notre langue. Quant à moi, mes amis, je garderai de cette journée si féconde en pieux souvenirs et en précieux enseignements une souvenance impérissable.

L'honorable M. Blondin, ministre du cabinet Borden, M. le député Rainville, le Père Filiatreault, de la Compagnie de

Jésus, M. le régistrateur Geoffrion et M. J.-O. Dion prirent ensuite la parole. Nous renonçons au plaisir de donner ou même d'analyser tous ces discours. D'abord, il va de soi qu'il était difficile à ces messieurs de ne pas répéter en partie ce qui avait déjà été si bien dit. Puis, nous n'avons pas le texte des allocutions prononcées et les résumés qu'ont donnés les journaux ne leur rendent certainement pas justice.

Nous n'avions pas non plus le texte du discours de M. Dion, le patriote et si vibrant gardien du fort de Chambly, l'âme, pourrions-nous dire, et l'âme combien vivante, de ces ruines éloquentes, qui parla après ces messieurs. Il y a longtemps, longtemps, tout jeune humaniste, nous nous souvenons avoir visité le fort de Chambly sous sa direction. Il nous avait paru dès lors déjà vieux et très vénérable, et il y a de cela trente ans passés. Il semble qu'il lui convenait, à cause de l'honorable tâche qu'il s'est lui-même donnée par patriotisme, d'être déjà vieux alors qu'il était jeune, comme aussi de rester jeune en devenant vieux! Il y a des gens qui s'identifient avec leurs fonctions et l'excellent M. Dion est de ceux-là. Comme le fort qu'il garde,il dure et durera longtemps. Nous n'avions pas son discours,disions-nous. Nous le lui avons donc demandé par lettre. Avec une bienveillance qui nous touche profondément, vu l'âge et l'état de santé assez précaire de M. Dion, le vénérable gardien du fort, qui s'en occupe depuis quarante ans passés et qui en a la direction depuis trente-quatre ans, nous a répondu longuement. D'abord,il n'avait pas de discours écrit. On ne l'avait pas d'avance invité à parler. Mais, arrivés au fort, les assistants lui firent une ovation. Il était d'ailleurs l'un des membres honoraires du comité des fêtes, et ses titres à être l'un des orateurs du jour ne pouvaient faire doute à personne. Il parla donc, et il parla de ses chers souvenirs, c'est-à-dire un peu de tout ce qui se passa de 1665, et même avant, jusqu'à la cession en 1760-63. Il parla

de la fondation du fort (10 juillet—25 août 1665), des premiers missionnaires, Chaumonot et Albanel, de la vie des officiers au fort (la Mère de l'Incarnation en raconte quelque chose dans ses lettres), des difficultés qu'on éprouva à guerroyer contre les Iroquois (1666), du premier recensement (1681), du premier seigneur (M. de Chambly, fondateur en 1665 et seigneur en 1672), des douze premiers colons (1673), de leur vie heureuse et aventureuse tout ensemble, puis, plus tard, de leurs difficultés lors des incursions iroquoises (1687), des successeurs de M. de Chambly, M. Hertel, comme seigneur, et M. de Saint-Ours, comme commandant (1682), de la fondation de la paroisse proprement dite (1721), par Mgr de Pontbriand, avec le Père Juconde Drué, récollet, comme premier curé, de la bénédiction de l'église par le grand-vicaire Le Normand (1759)... Il parla, il parla, un peu au hasard, écrit-il, donnant des détails sur les moeurs du temps, expliquant, par exemple, comment François Hertel, seigneur de Chambly, ondoyait les enfants en attendant l'arrivée des missionnaires, ou comment, d'après Marie de l'Incarnation, les officiers du fort élevaient des poules !

Et ce dut être exquis, absolument, d'entendre ce vénérable personnage, qui touche à ses 78 ans, et qui a consacré sa vie à glorifier les vieux souvenirs du temps des Français, raconter tout cela, un peu selon le caprice du moment ! Aussi, on le félicita, on l'entoura, on l'applaudit ! L'excellent M. Dion en est encore tout confus, et sa lettre est toute pleine des émotions de ce jour qui fut pour lui un si grand jour. Qu'il nous permette de lui dire que, s'il n'eût pas parlé, à pareil jour, au fort, il eût manqué quelque chose à la gloire de Chambly et de ses fêtes.

Enfin la voix d'un poète se fit entendre. Nous nous garderons bien de juger son oeuvre. Mais nous tenons à conserver

dans notre *Revue* cette pièce, encore inédite, et qui fait tant honneur à la foi et au patriotisme de son auteur, M. le notaire Z. Mayrand.

LE FORT DE CHAMBLY

*250ème anniversaire de son érection*

Aux bords du Richelieu tu dresses tes murailles
Pour évoquer le temps des premières batailles,
O vieux fort de Chambly, souvenir des Français ;
Des colons primitifs tu redis les hauts faits.

En ces lieux tout respire un sublime courage,
Le sang de nos aïeux coula sur ce rivage ;
Pendant qu'ils combattaient les cruels Iroquois,
Tu fus souvent témoin des plus nobles exploits.

A deux cent cinquante ans reportant ma mémoire,
Je relis le plus beau feuillet de notre histoire :
Richelieu, Pontchartrain, de Chambly, Carignan,
Samuel de Champlain, tous nos héros d'antan.

Des bateaux, déployant leur vitesse et leur force,
De ta rive ont chassé l'ancien canot d'écorce ;
Le wigwam a fait place aux temples somptueux,
Où le peuple chrétien vient implorer les cieux.

Plus de féroces cris, plus de danses de guerre ;
Au lieu de l'Oneyout barbare et sanguinaire,
Les mains rouges de sang scalpant ses ennemis,
Voici vivant en paix les Canadiens amis.

Fort, qui braves du temps l'irréparable outrage,
Avec nos coeurs français nous te rendons hommage !
Du haut de tes créneaux antiques et mousseux
Deux siècles et demi nous parlent de nos preux.

Il fait bon, en ces jours de rampant égoïsme,
Se grouper au foyer du pur patriotisme :
Et jurons de défendre à jamais notre foi,
Nos droits, nos libertés, nos drapeaux, notre roi.

6 septembre 1915. Z. MAYRAND.

* * *

Un dernier mot, par le président honoraire du comité des fêtes, M. le curé Laforce, et la série des discours allait être terminée. Le très digne président honoraire, une dernière fois, exprima la reconnaissance de Chambly aux hôtes de ce jour inoubliable. Il le fit avec mesure et avec tact, autant qu'avec émotion et sincérité. Ce fut certainement, redisons-le, un bonheur pour Chambly, pour les fêtes, pour le comité, d'avoir à leur tête, en cette circonstance, ce curé sympathique, à la voix chaude et harmonieuse. C'est là, en tout cas, une réflexion que nous avons retrouvée sur les lèvres de beaucoup de gens témoins de ces fêtes, et nous la croyons absolument justifiée.

Et maintenant que nous avons raconté les fêtes de Chambly, plus longuement que nous ne nous le proposions en prenant la plume, il nous paraît sage et utile, pour nous et pour nos lecteurs, d'en dégager une leçon qui s'impose. Fréchette avait raison d'écrire que notre histoire est " un écrin de perles ignorées ". La relire, ou mieux la revivre, dans un jour de fierté patriotique, comme celui qui s'est vécu à Chambly le 6 septembre 1915, c'est excellent, c'est réconfortant, c'est vivifiant. Puissions-nous nous inspirer un peu partout, et plus souvent, de l'exemple qui nous a été là donné à tous ! En aimant mieux notre histoire, nous aimerons mieux notre race et ses traditions. Nous en serons plus fiers, dans le bon sens du

mot. Et ce sera un cordial pour notre patriotisme, un cordial aussi généreux que puissant. Sir Georges-Etienne Cartier était né sur les bords de ce Richelieu que les anciens nommaient parfois la rivière Chambly. Et c'est lui qui a uni, un jour, ces trois mots, qu'un Canadien ne prononce ou n'entend jamais sans un tressaillement du coeur qui fait du bien à l'âme : " O Canada, mon pays, mes amours ! "

**Elie-J. AUCLAIR,**

Professeur à l'Université Laval,
Secrétaire de la Rédaction.

---

# L'Enseignement Secondaire en Angleterre

(2ème ARTICLE)

---

J'HESITE à écrire de nouveau cet en-tête. L'enseignement secondaire, oui, il s'agirait bien encore de ce sujet si nous suivions les données de notre propre programme de l'inscription et du baccalauréat. Mais ce titre n'est plus de mise avec les programmes de l'enseignement en Angleterre. Là, les grades sont du ressort exclusif des universités. Celles-ci seules y préparent immédiatement et par elles-mêmes. Dès l'entrée, l'enseignement perd son qualificatif de secondaire et revêt celui de supérieur ou universitaire. Nos voisins américains n'ont pas une autre manière de dire et c'est ce qui explique la pléthore d'universités que l'on trouve sur l'étendue du territoire des Etats-Unis. Nombre d'établissements, dont le programme n'est pas plus étendu que notre programme de baccalauréat, y confèrent les grades, se haussent au rang des universités et en assument le titre retentissant. Plusieurs professeurs d'université souffrent de cette équivoque. Il y a, je crois, au bureau fédéral d'éducation, un projet de loi en préparation qui a pour but de restreindre le titre d'université aux seules institutions qui préparent aux grades professionnels.

Nos collèges affiliés à l'Université Laval n'auraient rien à craindre d'une pareille loi. Toutefois, il me paraîtrait légitime que l'on voulût bien reconnaître en quelque manière leur fonction spéciale, et que dans la classification des institutions d'enseignement on les gratifiât, par exemple, du titre de " collèges universitaires ". Universitaires, ils le sont de fait et implicitement, au sens anglais et américain, par l'enseigne-

ment de la rhétorique, des mathématiques et de la philosophie, que les professeurs tâchent d'y donner. Ils le deviendraient de droit et explicitement, si cet enseignement supérieur formait un cours par lui-même et se distinguait nettement des classes inférieures par un examen de passage qui serait une sorte d'immatriculation.

Il y a en Angleterre des collèges affiliés aux universités. Ils sont dits *university colleges*. Ils ne reçoivent que des élèves de 16 ans et plus, munis du diplôme de senior local ou pouvant justifier d'une préparation équivalente. J'ai sous les yeux les prospectus de deux university colleges, deux internats, tous deux affiliés aux universités d'Oxford et de Cambridge. Leurs cours sont sensiblement parallèles, quoique leurs classes soient désignées par des noms différents : première, deuxième et troisième classe, chez l'un ; chez l'autre : junior, intermédiaire, senior (senior tout court qu'il ne faut pas confondre avec senior *local*).

La classe première ou junior a étudié, en 1914-15 : Xénophon *Les Helléniques* II ; *Odyssée* IV ; Salluste, *Catilina;* Horace, *Odes* III et IV.

Dans la classe troisième ou senior : Thucydide, VI ; Iliade XXII-XXIV ; Pline, *Lettres;* Plaute, *Rudens.*

Toutes les classes sont assujetties à des interrogations sur des auteurs non désignés d'avance.

Outre les langues mortes et vivantes, on y enseigne la logique, la psychologie, l'économie politique, la physique, la chimie, les mathématiques : sections coniques, trigonométrie.

Les élèves qui suivent avec succès les trois classes collégiales sont dispensés, en vertu de l'affiliation, d'une année de scolarité aux universités d'Oxford et de Cambridge.

A signaler en passant qu'une part importante et fort intéressante de l'oeuvre de ces collèges, de ceux du moins dont je possède les prospectus, consiste en la préparation aux bour-

ses d'études. Celles-ci sont nombreuses. — une dizaine dans chaque collège — et de belle valeur : 100 à 250 dollars. Elles sont constituées, pour une fin déterminée, par les villes, corporations, individus, au bénéfice des élèves qui désirent continuer leurs études dans les universités ou écoles professionnelles. Elles sont offertes, en plusieurs concours gradués, aux enfants de la ville ou du comté où sont situés les collèges.

* * *

J'ai fait connaître dans l'article précédent la base populaire de l'enseignement secondaire en Angleterre. Il me tarde d'en venir au sommet qui est clairement universitaire. Je puiserai encore mes renseignements dans les règlements d'Oxford et de Cambridge, plus particulièrement dans ceux d'Oxford que je connais mieux.

Le grade de bachelier ès-arts (B. A.) décerné par Oxford est très étendu. Il couronne les études classiques proprement dites (litterae humaniores), aussi bien que les études de sciences naturelles, de jurisprudence, de théologie, d'histoire, de mathématiques, de littérature anglaise et étrangère, de génie civil.

Des études spéciales ou plus avancées conduisent au grade de B. C. L. en droit, de B. Scs. en sciences, de B. Litt. en littérature.

Les études en économie, art forestier, anthropologie, ophthalmologie sont attestées par des certificats.

Deux mots résument les devoirs extérieurs de l'étudiant : résidence et assistance. L'assistance, cela va sans dire. Quant à la résidence, cela ne vas pas sans qu'on en dise un mot. Par résidence, il faut entendre le séjour quotidien, de six heures du matin à minuit, durant les trois quarts du terme au moins, en territoire universitaire. Celui-ci n'est pas limité

aux murs des édifices et déborde sur la ville. Cambridge exerce son autorité administrative et judiciaire sur une étendue de deux milles et demi, rayonnant autour de la *grande église Sainte-Marie*. Oxford est moins encombrante ; elle ne couvre qu'un mille et demi autour de Carfax.

Tout étudiant inscrit à Oxford, qui a suivi les cours durant trois années de quatre termes [1] l'une et qui a subi avec succès trois examens, est admis à faire valoir ses droits au grade de bachelier ès-arts. Les examens sont dénommés : 1o responsions, 2o premier examen public, 3o second examen public.

Des examens à peu près identiques, régis par des lois semblables, sont connus à Cambridge sous les noms de previous, general et special.

Tel est le statut organique, mais je connais peu de règles confirmées par autant d'exceptions. Tout à la suite de ce décret, inscrit à la première page des *statutes* d'Oxford, je lis une longue énumération d'*exempts*. Cette lecture est instructive. Elle nous révèle l'estime singulière et jalouse avec laquelle la vieille université continue d'entourer son *curriculum*. En même temps, elle nous fait toucher du doigt la considération qu'elle attache aux grades des autres universités.

Sont exemptés des responsions, entre autres :

*a*) Le senior *local* d'Oxford ou de Cambridge qui a passé sur l'anglais, le latin, le grec, les mathématiques, le français ou l'allemand, une branche des sciences naturelles ou l'histoire et la géographie ;

---

(1) Les désignations des termes à Oxford et à Cambridge éveillent en nous la mémoire d'un passé lointain et nous renseignent sur les vicissitudes de ces vieilles institutions. Ainsi, il y a le *Hilary* ou *Lent term* qui commence à la Saint-Hilaire, le 14 janvier, et se termine avec le carême ; le terme de Noël, celui de la Trinité.

*b*) Celui qui a passé le previous I et II de Cambridge, ou le higher local, ou le deuxième examen, dit intermédiaire, des universités de Birmingham, de Durham, de Leeds, de Liverpool, de Londres, de Manchester, de Sheffield ;

*c*) Le senior-freshman de l'université de Dublin ;

*d*) Les maîtres ès-arts des universités de l'Ecosse ;

*e*) Les diplômés de quelques universités coloniales ;

*f*) Les diplômés des collèges affiliés.

Les *exempts* du premier examen public sont :

*a*) Le candidat qui a présenté deux épreuves additionnelles à l'examen des responsions ;

*b*) Celui qui a mérité les honneurs du higher local ;

*c*) Les bacheliers de l'université de Paris ;

*d*) Les diplômés des gymnases de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Russie et de la Suisse.

L'arithmétique, l'algèbre ou la géométrie, les traductions grecques et latines forment les matières d'épreuve des responsions. Il faut y ajouter un livre, *a book*. Le *book* me paraît être l'épreuve caractéristique des examens universitaires, la pierre de touche de la valeur du candidat, non pas que la matière en soit rare ou autrement difficile, mais sous ce titre se cachent bien des embûches. Le candidat, je suppose, choisit une pièce d'Euripide ou de Sophocle, ou les *Annales* de Tacite. Il aurait beau jeu s'il ne s'agissait que d'une traduction, car les auteurs inscrits au programme des examens — ou acceptés sur présentation — se trouvent dans la collection des classiques d'Oxford, et il n'aura pas manqué d'acheter la meilleure édition et la plus fidèle traduction.

Mais l'examinateur tient en réserve tout un arsenal d'interrogations, écrites et orales, en marge et autour du texte. Il invitera insidieusement le candidat à faire preuve de ses connaissances sur les particularités du style de l'auteur, sur l'histoire, la géographie descriptive et politique, les institutions, les moeurs qui ressortent du livre choisi; même il n'hésitera pas à le lancer dans le domaine de la bibliographie.

Il est légitime de présumer que le deuxième examen, c'est-à-dire le *first public*, l'emporte sur les responsions par des difficultés plus grandes et par un surcroît d'interrogations. Je vois, en effet, que le syllabus propose trois livres au choix de l'élève — deux latins et un grec ou deux grecs et un latin — dont l'un renfermera une étude philosophique ou historique.

J'ai écrit plus haut que ce deuxième examen, de même que les responsions,souffre des exemptions et admet des équivalences. C'est la limite de la tolérance oxfordienne. Nulle mention de faveurs au bénéfice des aspirants au troisième examen: *second public*. Il est évident que la vénérable université se réserve le privilège exclusif d'estampiller ses bacheliers ès-arts et de les revêtir de sa propre marque de fabrique. Ils sont bien siens et comme issus de ses entrailles, ceux qui s'honorent du grade B. A. (Oxon).

Il est sérieux à l'extrême ce second et dernier examen. Toutefois, il comporte un adoucissement : il peut être subi en plusieurs fois, par parties. Il sera complet lorsque le candidat aura terminé trois séries d'épreuves non plus devant les interrogateurs ordinaires mais devant un jury spécial composé d'*examinateurs publics*. Cinq groupes d'épreuves lui sont offertes. Les épreuves de 1910 étaient reparties comme suit, quant aux sujets qui nous sont plus familiers :

Groupe A :

*a*) Deux auteurs grecs, ou un auteur grec et un latin,

v. g. Platon, *République* I-V et la *Politique* I-VII, Hérodote VII-VIII, Xénophon, *Helléniques* III-VII ; Tacite, *Annales* I-III, César, *B. G.* I-VII.

*b*) Histoire grecque : de Solon à Epaminondas ; Histoire romaine : de l'établissement de la République jusqu'à la mort de Jules César.

GROUPE B :

*a*) Histoire et littérature anglaises ou européennes ;

*b*) Une composition anglaise, dissertation : Shakespeare, *Antoine et Cléopâtre, Othello, Richard III* et *Comme il vous plaira.*

*c*) Le français } Composition et histoire de la littérature.
*d*) L'allemand }

*e*) Economie politique : Adam Smith, *Wealth of nations.*

*f*) Jurisprudence, *Institutes* de Justinien.

GROUPE C :

*a*) Algèbre et géométrie. ;

*b*) Mécanique ;

*c*) Physique ;

*d*) Chimie ;

*e*) Sciences naturelles.

GROUPE D :

*a*) Ancien Testament, Isaïe I-XII, XXIII-XXXIII ;

*b*) Nouveau Testament : Epître aux Galates, aux Philippiens (texte grec) ;

*c*) Histoire de l'Eglise ;

*d*) Apologétique.

GROUPE E :

Art militaire : tactique, stratégie, génie, topographie.

Des trois épreuves obligatoires, une sera tirée du groupe A ou du groupe B, deux d'un même autre groupe ou de deux groupes différents, toujours au choix du candidat. ([2])

* * *

C'est sous un en-tête aussi antique que modeste que le candidat, s'il réussit, aura le plaisir de lire son nom sur la longue liste des candidats heureux. Lors de l'examen des responsions son succès avait été proclamé en ces termes : *Nomina candidatorum qui quaestionibus magistrorum scholarum in parsivo pro forma responderunt.*

Sa joie sera plus grande au dernier examen, et plus grande sera la considération attachée au couronnement de ses études, surtout s'il a passé dans une classe d'honneurs. La proclamation revêt alors la forme suivante :

*Nomina candidatorum*
*qui termino — A. D. —*
*a moderatoribus*
*honore digni sunt in unaquaque classe*
*secundum seriem litterarum disposita.*

---

([2]) Il m'aurait plu de transcrire ici quelques questions v. g. des groupes A. et B. Ces questions sont publiées par l'Université d'Oxford, mais je n'ai pu me les procurer avant de clore cet article.

Cette attestation lui donne droit au parchemin qui le consacre bachelier-ès-arts. Elle lui permet en même temps de *porter les couleurs.*

Le bachelier de Cambridge porte un deuxième titre qui lui est pareillement cher, malgré le vocable bizarre qui l'énonce. Il est dit *tripos.* Le lecteur aura sans doute remarqué l'usage, en ces vieilles universités, de mots à l'aspect archaïque et étrange, très significatif chez les initiés, mais dont le sens reste obscur pour les étrangers. Responsions, previous, disent peu de chose par eux-mêmes; ils sont néanmoins universellement compris par les Anglais. Il en est de même du qualificatif *tripos*, par lequel sont désignés les bacheliers de Cambridge qui ont remporté les honneurs. Il y a des *triposes* en classiques, en mathématiques, en droit, etc., etc.

Ce mot signifie trépied, tabouret à trois pieds. Comment est-il entré dans le langage universitaire? Il paraît qu'autrefois l'aspirant bachelier s'asseyait sur un trépied afin de répondre plus aisément aux examinateurs rangés en cercle autour de lui. Plus tard l'usage prévalut de mettre sur le trépied un vieux bachelier dont la fonction était de disputer avec les candidats en présence des examinateurs. Cet usage a disparu. Le langage figuré a remis le candidat sur la sellette et c'est ce qui lui vaut à Cambridge le titre de *tripos,* c'est-à-dire de *bachelier du trépied.*

* * *

Cet exposé des programmes anglais, que j'ai tâché de faire aussi bref que possible, est-il assez clair ? Si je voulais appuyer autrement et m'en faire l'interprète en lui donnant une forme concrète, j'établirais, à la façon d'Oxford, le statut suivant qui résumerait toute cette étude :

Art. I. — L'enseignement secondaire comprend deux cycles ;

Premier Cycle :

Art. II. — Les matières enseignées dans le premier cycle sont la religion, l'arithmétique, l'histoire, la géographie, le français, l'anglais, le latin, le grec, l'algèbre et la géométrie, la physique, la chimie, les sciences naturelles, la comptabilité ;

Art. III. — Un programme d'études sera organisé de telle façon que l'élève se trouve à l'issue de ce premier cycle en possession d'un ensemble de connaissances formant un tout et pouvant se suffire à lui-même ;

Art. IV. — Trois examens probatoires dénommés : 1o préliminaire, 2o junior, 3o senior, et dirigés par des examinateurs d'office choisis par les autorités et les corps enseignants, marqueront comme autant d'étapes en ce premier cycle ;

Art. VI. — En chacun de ces examens l'élève devra subir l'épreuve sur cinq matières au moins, à son choix ;

Art. VII. — Tout candidat pourra se présenter à l'examen final — le senior — sans passer par les examens antérieurs ; pareillement, après l'examen final, il pourra se présenter de nouveau et subir l'examen sur une ou plusieurs matières ;

Art. VIII. — A l'issue du premier cycle, les examinateurs remettront un certificat d'études secondaires portant la mention des matières sur lesquelles l'impétrant aura été examiné ;

Second Cycle :

Art. IX. — Trois classes constituent le second cycle :

Première (belles-lettres, humanités, etc.)

Deuxième (rhétorique)

Troisième (philosophie).

Ces classes sont ouvertes librement à l'étudiant, âgé d'au moins 16 ans, muni du certificat d'études secondaires ;

Art. X. — Les matières principales comprises dans le premier cycle sont l'objet d'une étude plus avancée dans le second cycle ; la série en est complétée par la composition, l'explication d'un texte, les mathématiques, la philosophie ;

Art. XI. — Les études du second cycle sont sanctionnées par deux examens: premier (rhétorique), second (philosophie) ;

Art. XII. — Les épreuves de l'examen de rhétorique porteront sur :

*a*) grec, latin,

*b*) algèbre et géométrie,

*c*) une composition littéraire,

*d*) un sujet de religion,

*e*) les sciences physiques ou naturelles,

*f*) l'histoire et la géographie ;

cinq épreuves sont requises, *a*, *b*, *c*, étant toujours obligatoires.

Art. XIII. — L'examen de philosophie comportera des épreuves sur :

*a*) le grec et le latin,

*b*) une langue morte et une langue vivante étrangère,

*c*) la philosophie,

*d*) les sciences physiques,

*e*) les sciences naturelles,

*f*) les mathématiques,

*g*) l'histoire contemporaine.

Art. XIV. — Les épreuves *a*), *c*), *d*), avec quelques questions sur *e*), *f*), *g*), conduiront au grade de bachelier ès-arts. L'épreuve *b*), plus développée, jointe à l'épreuve *c*) et à quelques questions sur *d*) ou *c*) ainsi que sur *f*), ou *g*), donneront droit au grade de bachelier ès-lettres; les épreuves *d*), *e*), *f*), plus développées, accompagnées d'une interrogation sur *c*) et *g*), seront sanctionnées par le grade de bachelier ès-sciences ;

Art. XV. — Nul ne peut se présenter au second examen qu'un an après avoir subi avec succès les épreuves du premier examen (rhétorique) ;

Art. XVI. — Une commission, nommée par les autorités et les corps enseignants, déterminera minutieusement le programme du premier et du second cycle ; elle statuera sur la forme des examens, sur la nature, l'étendue et la durée des épreuves, sur la valeur relative de chaque épreuve, sur le nombre de points requis pour l'admission, sur l'usage du dictionnaire, etc., etc.; elle fèra aussi connaître, un an d'avance, les auteurs, les périodes d'histoire et de littérature, les sujets scientifiques, d'où seront tirées les épreuves.

La tâche resterait aux facultés et aux corps professionnels de sanctionner ces examens en les faisant leurs et en les substituant à leurs examens d'entrée. La théologie réclamerait le programme du baccalauréat ès-arts. Les facultés de droit et de loi exigeraient le grade ès-lettres, tandis que le grade ès-sciences sourirait à l'école polytechnique. La médecine se contenterait peut-être du premier examen (rhétorique) majoré d'une épreuve de philosophie et de sciences naturelles. La pharmacie, l'art dentaire n'auraient que l'embarras du choix. Le certificat d'études secondaires répondrait

probablement aux exigences des premiers examens de la commission du service civil, et il serait facile à celle-ci de faire connaître les épreuves du second cycle requises par ses examens d'aptitude spéciale.

* * *

Ce programme apparaîtra peut-être, à première vue, compliqué et changeant, surtout si on le compare à notre propre programme de baccalauréat. Qu'est-ce en regard des programmes anglais si étendus et mouvants par nature ! J'ai invité le lecteur à pénétrer avec moi dans ce labyrinthe. Nous en avons parcouru les principales avenues, mais que de chemins de traverse, spacieux et lumineux, il resterait à parcourir pour en connaître tout le développement et toute la portée !

Les examens anglais sont complexes. Je ne suis pas le premier à l'affirmer. Je ne voudrais pas être le premier à récriminer contre eux, car une grande pensée s'en dégage. On respire dans leur compagnie comme une haleine de serre. On y saisit sur le vif le souci admirable avec lequel un grand peuple s'emploie à assurer à ses enfants le bienfait de l'instruction sous tous ses aspects et à tous les points de vue. Les centaines de jurys d'examen institués par les universités d'Oxford, Cambridge et Londres — les autres universités ont probablement aussi leurs jurys — siégeant dans autant de villes trois fois l'an, les nombreuses publications annuelles concernant les examens, la condescendance qui incline les autorités à recevoir le candidat qui veut faire preuve d'aptitudes sur telle ou telle matière isolément, tout cela dit hautement, si je ne m'abuse, la tâche immense, le dévouement aussi éveillé qu'infatigable de la commission royale d'éducation, des universités, des examinateurs, des directeurs et des professeurs de toutes les classes.

**C.-P. CHOQUETTE,**
Professeur à l'Université Laval.

Séminaire de Saint-Hyacinthe.

# Encore un Brin de Philosophie

## A PROPOS DE LA GUERRE

---

DES statistiques, publiées au début du mois d'août dernier, et auxquelles nous pouvons nous fier, semble-t-il, portaient les victimes de la présente guerre à plus de cinq millions en tués, et à plus de sept millions en blessés. Et ces statistiques n'embrassaient qu'une année de lutte ! C'est le cas ou jamais de parler de l'éloquence des chiffres. Mieux que n'importe quelle amplification oratoire, ceux-ci en effet mettent en lumière l'horreur du conflit. Imaginons-nous la Grèce ou la Bulgarie tout-à-coup entièrement dépeuplée et devenue un désert, nous n'aurons pas tout-à-fait l'équivalent des pertes en hommes que les shrapnels, les obus et les balles ont fait subir aux plus florissantes nations de l'Europe. Représentons-nous la population du Canada, exclusivement composée de mutilés, d'estropiés, d'aveugles, de sourds, de fiévreux, nous aurons à peu près une idée du nombre des blessés et infirmes qu'on rencontre épars dans tous les coins du vieux continent. Encore faut-il ne pas oublier, pour nous figurer toute l'étendue du désastre, que ces morts et ces estropiés étaient tous des hommes valides, en pleine efflorescence de la jeunesse ou en pleine force de l'âge mûr. Encore faut-il se rappeler que l'élite intellectuelle aussi bien que l'élite physique a été ainsi anéantie, que le progrès scientifique, non moins que le progrès matériel, s'en trouve enrayé pour de longues années.

Sans doute tout se réparera. Les maisons seront reconstruites dans les villes incendiées et pillées; la charrue repas-

sera dans les champs où les formidables armées se seront entrechoquées; les moissons y étaleront de nouveau au soleil leurs blonds et riches épis; pas plus tard que le prochain printemps, il faut l'espérer, plantes et fleurs surgiront au bord des tranchées et cacheront sous leur vert feuillage les débris des corps humains qui y seront restés; les berceaux se rempliront de nouveau-venus, dont cette affreuse guerre d'extermination aura facilité la mission en vidant d'avance la scène où ils seront appelés à paraître et à faire figure de personnages.

"Le combat continue", répondait simplement cet admirable général de Castelnau en apprenant la mort glorieuse d'un de ses fils. Le combat continue, répondent de même les survivants et ceux de l'arrière-front ; mais le combat pour la prolongation de la vie, et de la vie telle qu'ils la conçoivent avec leurs moeurs, leurs coutumes, leurs traditions, et sur le sol foulé par les aïeux, défendu au prix de milliers de jeunes existences contre la profanation des barbares. Les journaux nous ont rapporté la noble attitude de ce paysan rentré dans son village d'où l'armée française venait de chasser les envahisseurs. Ayant bien examiné sa maison pillée et brûlée, il s'était contenté de dire froidement : les murs sont encore bons ! Cet humble travailleur ne se doutait pas combien il était représentatif de la race. Grâce à cette tendance, qui nous est innée, de toujours recommencer et toujours restaurer, dans dix ans il ne restera plus trace de dévastation sur nos champs de bataille. Ce qui sera demeuré bon aura été employé, ce qui aura été renversé sera relevé, ce qui aura été détruit sera remplacé. Un cyclone peut faire de larges éclaircies dans nos forêts. La sève végétale ne tarde pas à combler le vide. Ainsi fait la sève humaine dans une nation visitée par le fléau de la guerre.

Dès maintenant combien pâles et lointains nous semblent

les tableaux de la misère des réfugiés belges et français, qui avaient le don de tant nous émouvoir à la fin d'août 1914 ! Dans cinquante ans, la tuerie, qui rougit de flots de sang humain les frontières de la France et de la Russie, aura perdu toute sa vertu émouvante. Elle ne sera plus qu'un froid monument historique, consigné dans les archives des gouvernements ou dans les mémoires de quelques individus. Des écrivains pourront la ressusciter avec la vivacité de leur imagination et la chaleur de leur style; mais ils la jugeront avec une impartialité tout objective, comme nous jugeons nous-mêmes les boucheries de la révolution, celles de la guerre de trente ans, celles des invasions des barbares et tant d'autres qui marquent la marche sanglante de l'humanité sur la route des âges. Par l'illusion des artifices littéraires, nous parvenons à nous intéresser à ce qui s'est fait loin de nous, soit dans le temps, soit dans l'espace. Mais le cours d'ordinaire de notre existence n'en est pas troublé. Si à chaque jour suffit sa peine, à chaque peuple et à chaque génération suffit également son lot de souffrances.

N'empêche que le fardeau à porter n'est pas le même pour toutes les générations, et personne ne saurait contester qu'il est spécialement lourd celui sous lequel la nôtre doit se courber. Pour combien d'individus et de familles, qui en font partie, la vie est irrémédiablement attristée ? Pour combien, elle ne sera plus désormais qu'un deuil prolongé, que la lutte contre la misère et la pauvreté ? Si nous étions victimes de quelque cataclysme physique, nous n'aurions qu'à nous armer de résignation pour l'accepter et de courage pour en réparer les désastres. Mais en face d'un fléau, qui a son origine dans la volonté libre des hommes, il nous est bien permis de raisonner et de nous demander s'il n'est vraiment pas possible de l'éviter et si l'humanité est condamnée à le subir jusqu'à la fin des temps.

Cette question se présente à nous avec d'autant plus d'insistance qu'en parcourant l'histoire nous sommes littéralement stupéfaits du peu de valeur des motifs qui ont occasionné les plus grandes guerres. Tantôt c'est une parole ou un geste déplacé que le représentant d'une nation a pris pour une insulte, tantôt un incident de frontière, tantôt l'ambition d'un souverain, piqué du désir d'agrandir son domaine et d'affirmer sa supériorité sur ses voisins.

Quelle proportion entre de pareils motifs et la guerre ? A quoi sert la raison aux rois, s'ils ne peuvent régler une question d'honneur entre eux autrement que par un égorgement en masse de leurs sujets ? Est-il un lambeau de terre, un fleuve, une montagne, dont la possession importe tellement à une nation que ce ne soit pas trop de sacrifier pour sa conquête des milliers de jeunes existences ? Et les habitants de cette terre ne sont-ils pas tous de la même espèce, tirés du même limon, différents il est vrai de tempérament, de couleur, de langage, de talent et d'habileté, mais tous substantiellement identiques, tous composés de matière grossière et d'une étincelle spirituelle, tous soumis à des nécessités physiques humiliantes, à des faiblesses morales honteuses et à la douloureuse rentrée dans cette poussière d'où ils sont sortis ? Qu'est-ce qui peut autoriser quelqu'un d'entre eux à chercher son élévation au-dessus de ses compagnons de malheur par des moyens aussi terribles que la guerre ?

Mais voilà précisément ce qui a rendu et rend encore la guerre inévitable, répondent certains humanitaires, imbus des principes de 1789. C'est parce qu'il y a eu et qu'il y a encore des tyrans, des despotes, des autocrates, qui ont asservi leurs semblables, qui les ont traités comme un vil bétail, taillable et corvéable à merci,les exploitant pour le plus grand bénéfice de leurs vices et de ceux de leurs courtisans ! La guerre, elle restera nécessaire, elle sera légitime et même sainte, tant que les

nations esclaves ne seront pas affranchies, tant que les frontières ne seront pas réajustées suivant les aspirations et les affinités des peuples, tant que les sujets ne seront pas devenus des citoyens, armés du bulletin de vote et se gouvernant eux-mêmes, tant que ne sera pas affermi sur toute l'étendue de la planète habitée le règne de la liberté, de l'égalité, de la fraternité.

C'est ce qu'on appelle la guerre pour une noble idée, pour la civilisation et l'émancipation de la race. J'avoue qu'il reste beaucoup à faire dans ce sens. J'avoue que tout n'a pas été pour le mieux dans le passé. Les familles primitives s'étaient à peine groupées en clans et en tribus que des conflits éclatèrent entre elles. De bonne heure, il y eut des batailles et des conquêtes, bouleversant les associations qui s'étaient formées suivant les affinités naturelles. Dès lors commença le malaise dans l'humanité. Les mots de clans,de tribus, et même de nations, disparurent pour faire place à ceux de puissance, d'empire, d'état, de royaume, autant de termes ne désignant rien autre chose que l'étendue de territoire et la quantité de peuples que tel ou tel despote était parvenu à se soumettre à force d'injustices et d'égorgements. Pendant de longs siècles, ce fut ainsi le règne tranquille de la force étouffant le droit et la liberté, allant même parfois jusqu'à réduire les vaincus au rang d'esclaves, autant dire au rang de bêtes de somme.

Un jour pourtant, au milieu de ce monde si profondément désolé par les luttes fratricides, un personnage merveilleux parut tenant le rameau d'olivier à la main. Il rappelait aux hommes qu'avant d'être des grecs, des romains, des gaulois, des perses, des israélites, ils étaient tous des créatures de Dieu, les enfants d'un même père qui est au ciel et par conséquent des frères entre eux. Aimez-vous les uns les autres, telle était sa maxime favorite,qu'il répétait aux grands comme

aux petits, aux citoyens libres comme aux esclaves, aux rois comme aux sujets. Toute sa doctrine allait à refréner la cupidité, l'ambition, l'esprit de domination et d'orgueil. Cette doctrine, il la matérialisait, il l'incarnait en quelque sorte, dans une société indépendante et universelle, qui n'enlevait rien à César de ce qui lui appartenait, mais lui reprenait l'empire des âmes que lui-même avait usurpé, société où étaient appelés à prendre place tous les hommes de bonne volonté, désireux de plaire à Dieu, d'aimer et servir leurs semblables, de quelque sang et de quelque nation qu'ils fussent, société toute pacifique dont les chefs ne devaient porter ni épée, ni bâton, ni aucun des insignes de la puissance matérielle et brutale. Etait-ce l'aube d'une paix enfin durable qui se levait ?

On pouvait l'espérer d'autant plus qu'en quittant notre terre, Jésus—car c'est de lui que je parle, on l'a deviné — laissait, dans le chef de son Eglise, un arbitre tout trouvé. Père commun des disciples du Christ dispersés au milieu de toutes les nations, élevé par sa fonction au-dessus des étroitesses d'un patriotisme souvent outré, représentant du prince de la paix, gardien-né de la justice et du droit, il était admirablement qualifié pour apaiser les haines, dissiper les malentendus,trancher les différends entre les peuples sans les froisser, et leur épargner ces conflits qui, jusque-là, n'avaient abouti qu'à rendre périodique l'effusion de flots de sang.

A une époque, quand le Vicaire du Christ se trouva à la tête de l'occident christianisé, on eut un instant la vision que l'Evangile allait être appliqué et la guerre rendue impossible. Courte vision, hélas ! Qu'ils furent rares les monarques chrétiens qui s'inspirèrent des enseignements de leur maître sur l'égalité et la fraternité des peuples ! Qu'ils furent rares ceux qui, même menacés des foudres de l'excommunication, surent comprimer leur cupidité et leur ambition et ne pas s'attaquer à des chrétiens comme eux ! A quel souverain de

l'ancien régime l'idée vint-elle, je ne dis pas d'offrir à ses sujets le contrôle parlementaire de l'administration de leurs propres affaires, ce qui peut-être eût été prématuré, mais simplement de leur demander s'il leur plaisait de changer d'allégeance, de passer sous une autre juridiction quand les intérêts de la famille royale l'exigeaient ? Ainsi les peuples continuèrent à souffrir des lubies des grands tantôt foulés et ruinés par la marche des armées, tantôt troqués comme des troupeaux de moutons contre une alliance princière ou la cession d'un lambeau de territoire.

Je le concède donc, la collectivité d'êtres humains, que nous décorons du nom de nation, n'est la plupart du temps que le résultat de la fortune des armes ou du caprice de la diplomatie. Elle aurait pu être tout autre. Les Normands auraient pu être réunis sous une même couronne, et composer une nation avec les Wurtembergeois, les Westphaliens, aussi bien qu'avec les Provençaux ou les Dauphinois. Mais enfin, le temps aidant, entre les différentes races, si peu homogènes au début, qui s'appellent toutes aujourd'hui françaises ou anglaises, il s'est formé des soudures solides qu'elles ne désirent nullement voir se dissoudre. Elles ont en commun un certain territoire, où elles se trouvent plus chez elles qu'ailleurs, un drapeau, une langue, une littérature, une certaine façon de s'exprimer et d'envisager la nature et la vie qu'elles tiennent surtout de leurs écrivains et de leurs artistes. Pourquoi ne pas respecter ces choses ? Il faut vraiment des cerveaux teutons pour croire légitime la reprise à main armée de la Franche-Comté ou de la Lorraine, sous prétexte que ces provinces ont fait partie autrefois de l'empire germanique, qui a lui-même disparu pour toujours. Ce que le temps a défait, pourquoi tenter de le refaire ? Ce qu'il a soudé, pourquoi essayer de le désunir? Une semblable tentative ne pourrait qu'introduire une per-

turbation profonde dans notre monde. De ce seul chef elle est condamnable, et voilà déjà supprimée en justice une cause de guerre.

Mais, je l'avoue encore, il reste des puissances où l'unification est loin d'être parfaite entre les groupes ethniques que la force a assemblés sous une même autorité. D'autre part, ceux-ci ayant pris conscience d'eux-mêmes aspirent à une autonomie ou à un changement de statut politique qui leur permette de se développer suivant leur génie national. Suffit-il que de telles aspirations soient contrecarrées par un Etat pour qu'on puisse légitimement déclarer la guerre à celui-ci? Suffit-il, par exemple, que plusieurs millions de Roumains ou d'Italiens se trouvent mal à l'aise sous le sceptre de la monarchie des Hapsbourg, pour que la Roumanie et l'Italie se croient justifiées de prendre les armes contre l'Autriche-Hongrie et de lui arracher la portion de territoire occupée par les citoyens de leur sang et de leur langue ? Evidemment non. C'est bel et bon d'organiser une croisade pour l'affranchissement de ses frères. Mais ces frères, qu'on aura affranchis du joug autrichien, devront être soumis à un autre. Importe-t-il donc tant que ce soit celui du roi d'Autriche-Hongrie ou celui du roi d'Italie ? L'avantage, pour un groupe de population, d'être englobé dans une vaste communauté qui a pour chefs des hommes de sa langue et de son sang, compense-t-il les maux de la guerre ? Et puis qu'est-ce que ce rythme universel dont parlent certains patriotes exaltés, où il n'y aurait pas de note discordante entre peuples, pas de citoyens opprimés, pas de violence contre leurs aspirations, leurs idées et leurs coutumes ? Ce n'est rien autre chose qu'un rêve, et un rêve dangereux, qui peut, à un moment donné, servir de brûlot pour amorcer une épouvantable conflagration.

Je concède qu'il existe des organismes politiques qui ne sont pas tolérables. Tel l'empire turc, où il n'est pas de jus-

tice pour les populations chrétiennes, où quelques-unes d'entre elles sont mises en coupe périodique, où le désarroi gouvernemental et les exactions du fisc empêchent tout progrès matériel. Contre un tel rouage, qui ne fonctionne que pour la tyrannie et la ruine, que les puissances chrétiennes se liguent, qu'elles le transforment ou le suppriment, rien de mieux. Mais là où les différents Etats ont tous à peu près le même idéal de justice, là où ils travaillent à peu près dans la même mesure à la prospérité de leurs peuples, là où règne entre eux un certain équilibre qui a tout au moins l'avantage de sauvegarder la paix, pourquoi vouloir changer ? Avant la guerre de 1914-1915, il existait un équilibre européen. Nous ne prétendons pas qu'il sortît du droit naturel et qu'il fût parfait. Conséquence de traités où avaient été faites des concessions mutuelles par les Etats contractants, où quelques-unes avaient été arrachées par la force seule, il valait ce qu'il valait. Dans l'espoir de mieux balancer les choses, de favoriser davantage les aspirations de chaque nation, fallait-il se lancer dans une guerre et bouleverser l'ordre établi, sans savoir sur quelles bases et d'après quelles lignes on pourrait en restaurer un nouveau ?

Mais, en ce cas, me répondra-t-on, vous êtes partisan de la paix à tout prix, vous condamnez toute idée de revanche et vous consacrez les conquêtes les plus injustifiables de la force brutale ! Mon Dieu ! je ne dis pas tout-à-fait cela. Cependant je fais observer que, si aucun peuple ne veut faire de sacrifices, si l'on ne tient pas compte, sinon des droits historiques qui peuvent être contestables, du moins de la prescription dans la possession de territoires d'ailleurs acquis par la violence, si l'on est perpétuellement à guetter l'heure de la revanche, l'arme au poing et l'oeil sur la frontière, on rend à tout jamais impossible la pacification de notre petit monde. S'imagine-t-on mettre fin à la guerre par une guerre qui sè-

mera de nouveaux ferments de haine et sera la source de nouveaux malentendus entre deux ou plusieurs peuples ? Qui ne voit qu'ainsi l'on ne fait que multiplier les causes des conflits sanglants et écraser les nations sous le poids des armements, quand ce n'est pas sous les horreurs de la guerre proprement dite ?

Je ne puis réprouver toute idée de revanche, puisque l'Eglise elle-même autorise la guerre, quand elle est entreprise pour soutenir une cause juste, pour venger l'affront fait à une nation, et avec une intention droite de la part de ceux qui la conduisent. Mais il faut choisir entre la revanche et la paix.On ne peut tendre ces deux buts à la fois. Qui veut la revanche doit tendre tous ses nerfs vers la guerre et s'attendre à ce que l'ennemi fasse de même. Triste alternative! Les nations modernes sont-elles donc condamnées ou à souffrir les pires humiliations de voisins provocateurs et ambitieux,ou à vivre au milieu du cliquetis des épées et au bruit de canons toujours plus meurtriers? N'y aurait-il pas un secret pour apprendre à un peuple vaincu mais relevé et redevenu fort à garder une attitude à la fois digne et pacifique? Et cette attitude, ne la trouverions-nous pas définie dans la célèbre parole de Gambetta à propos de la question d'Alsace-Lorraine: "Pensons-y toujours et n'en parlons jamais"? N'en parlons jamais, pour ne pas provoquer inutilement l'ennemi héréditaire; mais pensons-y toujours,pour ne perdre aucune occasion de remédier au mal autrement que par le recours aux armes. Dans les relations entre peuples, ne peut-il pas se découvrir à la longue bien des moyens de réparer une injustice ou de guérir la plaie faite au coeur d'une nation? Que la diplomatie soit à l'affût, qu'elle demande des cours d'arbitrage, des plébiscites, la neutralisation et l'autonomie des provinces volées! Qu'ensuite avec celles-ci elle conclue des traités qui abaisseront pratiquement les poteaux-frontières! Qu'elle insiste sur le principe des nationali-

tés ! Ce principe est bon. Il peut fournir le cadre d'une réorganisation de l'humanité. Dût le résultat de tels efforts se faire longtemps attendre, mieux vaudrait encore laisser les accapareurs de peuples prolonger la jouissance du fruit de leur rapine que d'infliger à ses semblables les désastres d'une guerre. Après tout on ne saurait vouloir un si grand fléau pour le simple plaisir de se battre et de donner de grands coups d'épée (les méthodes de la guerre actuelle rendent du reste ce plaisir impossible). On ne doit le vouloir qu'en vue d'un bien assez considérable pour compenser les maux momentanés qui en seront la conséquence fatale. Or, on a quatre vingt-dix-neuf chances sur cent d'obtenir un bien plus grand, quoique d'un genre différent peut-être, par la patience et la longueur de temps que par les hasards d'un conflit armé. (1)

* * *

Mais si je ne trouve pas un motif suffisant de guerre dans le désir d'une revanche légitime à plus forte raison n'en trouvè-je pas un dans les convoitises d'un souverain ou dans le dessein d'une nation d'affirmer sa supériorité sur les autres. Je le concède, pas plus que parmi les individus il n'y a égalité complète parmi les peuples. Quelques-uns excellent

(1) Ne pourrait-on pas citer à l'appui de cet avancé l'exemple des Canadiens français? Sans doute les ressources matérielles leur faisaient totalement défaut, après 1763, pour s'efforcer de secouer le joug britannique. Ils n'en ont pas moins pris une superbe revanche sur leurs vainqueurs. Par leur constante fidélité à leur religion, à leur langue, à leur tradition, par la création d'institutions nationales, par leur obstination à demander des écoles à eux, ils ont sauvé sur ce continent la race française, qui s'y trouve dans des conditions peut-être plus favorables, du point de vue religieux et moral, que si la France l'avait gardée sous sa protection politique et entrainée avec elle dans l'orbite des idées révolutionnaires. En dépit de la conquête britannique, la survivance d'une race française, forte et nombreuse, est assurée dans l'Amérique du Nord.

par les qualités intellectuelles, d'autres par les richesses et la prospérité matérielle. Les peuples chrétiens en général sont supérieurs aux peuples païens. A ce seul titre ils sont justifiés, me semble-t-il, d'imposer leur protectorat à des tribus inférieures qui par elles-mêmes sont incapables de sortir de leur dégradation et de s'élever au degré de civilisation où nous sommes arrivés. Les bénéfices qu'ils retirent de leur domination ne sont qu'une légitime compensation pour les bienfaits qu'ils apportent à leurs protégés. Ce sont des frères aînés qui viennent en aide à des cadets plus ou moins disgraciés de la nature. Je suppose d'ailleurs qu'ils ont ce dessein civilisateur et qu'ils n'ont pas exclusivement des visées mercantiles,auquel cas évidemment je renoncerais à excuser leur entreprise. ([2])

Mais entre les peuples, qui sont sortis du moule du christianisme, l'égalité est assez sensible pour qu'aucun d'eux ne soit autorisé à dépouiller le voisin de son autonomie, et à lui infuser une nouvelle manière de penser, de parler et de comprendre la vie.

Notons d'abord qu'aucun peuple n'a toutes les supériorités et que celui-là n'est pas nécessairement supérieur qui est le plus fort, qui a su fabriquer les plus lourds canons, construire les meilleures voies ferrées, fonder les plus vastes usines, capter les courants électriques les plus puissants. Un autre peuple, qui aurait dirigé ses énergies dans le même sens, n'aurait sans doute pas moins bien réussi. Supposez que les Anglais ou les Français eussent, pendant vingt ou trente ans,

---

([2]) Nous ne saurions blâmer, nous devrions même approuver, un peuple catholique qui déclarerait la guerre à un peuple infidèle pour le forcer à laisser toute liberté d'apostolat aux missionnaires du Christ. L'Eglise ayant reçu de son fondateur divin le mandat de prêcher l'Evangile à toutes les nations a le droit strict d'envoyer partout des messagers de la bonne nouvelle. Il est donc digne d'éloges le pouvoir séculier qui s'emploie à faire respecter un tel droit.

concentré tous leurs efforts sur la préparation du matériel de guerre, comme ont fait les Allemands, pensez-vous qu'ils eussent été moins bien outillés que ceux-ci en juillet 1914 ? Quoi qu'il en soit, ce n'est pas dans cette différence de dons impartis à chaque peuple, pas plus que dans la variété des propriétés du sol qui lui est échu en partage, qu'on peut trouver des causes légitimes de conflit. Au contraire, cette variété devrait être la source de la bonne entente et de rapports amicaux. Le peuple qui manque de certains fruits de la terre, ou de certaines qualités de l'esprit, chercherait à les importer de l'étranger, à qui il donnerait en retour ce qu'il est le plus apte à produire soit dans l'ordre matériel, soit dans l'ordre moral et intellectuel.

S'il arrive qu'un peuple, égaré par ses conseillers, se laisse mordre par l'envie, convoite les campagnes du voisin plus fertiles que les siennes, et, sous l'aiguillon de cette passion ou de toute autre, se jette en masses armées sur un territoire qui n'est manifestement pas le sien, alors je puis regretter qu'il n'existe pas d'institution internationale capable d'arrêter semblable brigandage, mais je suis totalement à court d'arguments pour prôner la prolongation de la paix quand même. Puisqu'il y a agression injuste, la défense est plus que légitime, elle s'impose. Les gouvernants du peuple ainsi attaqué seraient parjures s'ils ne mettaient pas en mouvement toutes les forces du pays pour repousser l'envahisseur, comme serait parjure le magistrat qui négligerait de punir un criminel portant atteinte à la vie ou à la propriété de ses semblables. Si donc aujourd'hui les Alliés de la quadruple entente ne se trompent pas et ne nous trompent pas sur les motifs qu'ils allèguent pour leur recours aux armes, s'ils ont vraiment devant eux une nation provocatrice dont les chefs ont prémédité, préparé la guerre et l'ont rendue inévitable à l'heure où ils étaient persuadés que la

victoire leur appartiendrait, s'ils sont vraiment aux prises avec un ennemi tellement infatué de sa supériorité qu'il ne reconnaît à toute autre nation que le rôle d'humble satellite et servante de la nation allemande ([3]), avec un ennemi qui regarde les traités internationaux les plus sacrés comme des chiffons de papier qu'il est loisible de déchirer dès que l'intérêt des forts l'exige, avec un ennemi qui à l'injustice de sa cause ajoute la barbarie des méthodes de combat, organisant partout sur son passage l'assassinat, le pillage, l'incendie, le viol, et en général met au service de la plus féroce cupidité tout ce que la science a de plus perfectionné, oui en ce cas les Alliés sont dignes de toute notre approbation. Ils méritent nos plus sincères applaudissements quand, par la bouche de leurs représentants, ils jurent de continuer les hostilités tant que la Belgique n'aura pas été libérée et restaurée dans son ancienne prospérité, tant que les violateurs de sa neutralité, les ravageurs de son sol et les massacreurs de ses fils innocents, n'auront pas été châtiés,tant que n'aura pas été éloignée de la tête de leurs enfants la menace du fléau dont ils souffrent eux-mêmes.

Qui donc oserait contredire le président de la République française s'écriant dans son beau discours, prononcé lors

---

([3]) Sur ce point rien de plus suggestif que la proclamation du Kaiser à son armée de l'est. Elle a fait le tour de la presse. Relisons-la. "Rappelez-vous que vous êtes le peuple élu ! L'esprit du Seigneur est descendu sur moi parce que je suis empereur des Allemands. — Je suis l'instrument du Très-Haut. — Je suis son glaive, son représentant. — Malheur et mort à tous ceux qui résisteront à ma volonté ! — Malheur et mort à ceux qui ne croient pas à ma mission ! — Qu'ils périssent, tous les ennemis du peuple allemand ! — Dieu exige leur destruction, Dieu qui, par ma bouche, vous commande d'exécuter ma volonté ! " — On comprendrait ce langage sur les lèvres d'un successeur de Mahomet ; on ne le comprend sur celles d'un souverain chrétien que comme un accès d'orgueil délirant.

de la translation des restes de Rouget de l'Isle au Panthéon : " Puisqu'on nous a contraints à tirer l'épée, nous n'avons pas le droit de la remettre au fourreau avant le jour où nous aurons vengé nos morts et où la victoire commune des Alliés nous permettra de réparer nos ruines, de refaire la France intégrale et de nous prémunir efficacement contre le retour périodique des provocations " ? Nous n'avons pas le *droit,* dit l'orateur. Le mot est exact. Oh ! je ne suis pas de ceux qui canonisent le nationalisme. J'ai assez insisté plus haut sur la part du hasard dans l'origine des nations. Une nation n'est jamais qu'une agglomération plus ou moins factice d'êtres raisonnables. Ses frontières peuvent être élargies ou rétrécies, le nombre de ses citoyens peut croître ou diminuer, elle peut même disparaître, comme la Pologne, sans que la fin dernière de ses membres dispersés soit compromise. Aucune nation prise en particulier n'est donc indispensable au salut des hommes, lesquels pourront toujours appartenir à la société universelle des fils de Dieu qui s'appelle l'Eglise du Christ et arriver finalement par elle au bonheur. Cependant la nation est une entité morale qui entre dans le plan du créateur. De là les différentes générations qui la composent tirent successivement quantité d'avantages. Sans les illustres écrivains de l'âge de Louis XIV, par exemple, nous, Français du 20ème siècle, posséderions-nous la culture et la politesse qu'on nous reconnaît? Sans les grands évêques qui ont pétri la France de christianisme, aurions-nous seulement la foi ? Tout ce patrimoine de gloire, de sainteté, de science et d'art, que nous ont conquis nos ancêtres, nous devons avoir à coeur de le conserver, de l'accroître et de le transmettre intact à notre postérité. Et c'est ce que nous ne pouvons faire qu'en maintenant notre nation tout au moins au rang où nos prédécesseurs l'ont placée.

Nous trouvons-nous à vivre dans une de ces crises redouables où la nation est en danger, nous ne devons pas hésiter à la défendre au prix de notre sang. (4)

(À SUIVRE)

**M. TAMISIER, s. j.**

---

(4) Le poète a raison quand il parle de ce glaive détesté des mères...

Mais pas quand il abat des oppresseurs haïs,
Pas quand son rouge éclair délivre le pays,
Pas quand sa pointe au coeur du Barbare est plantée,
J'en jure par les Thermopyles, par Platée.

(*Revue hebdomadaire*, 27 février 1915.)

# L'Obscure Souffrance

(SUITE)

---

*13 juillet 18..* — Ces derniers jours ont été calmes. Aujourd'hui, avec Oso pour compagnon, j'ai fait à travers les champs une promenade enchantée. Je ne sentais plus le poids de mes chaînes. J'avais l'illusion de la liberté. Mais il a fallu rentrer et... une noire tristesse m'a envahie. Jamais la réalité ne m'est apparue si laide, si abjecte. Toute mon âme s'est révoltée contre le devoir. O cette vie effrayante du coeur et de la pensée !

*14 juillet.* — Il y a des excès de sensibilité que la raison réprouve sévèrement. Mais ces soudaines rébellions du coeur avide, ces emportements insensés vers le bonheur, comment s'en garder ?

Il faut prier, prier, prier et espérer. Il y a des moments où la prière n'agit plus sur moi, son impuissance me jette parfois dans le doute. Je souffre tant que ma foi s'ébranle. Mais Dieu ne me refusera pas sa grâce, quand elle m'est le plus nécessaire.

*16 juillet.* — " Dieu, parce qu'il est la plénitude de la perfection, admire le moindre des efforts de sa pauvre petite créature. " J'aime cette pensée. Et n'est-ce pas une chose singulière que des paroles qu'on a entendues toute la vie nous touchent à certains moments ?

Ce matin, j'assistais à la messe et hélas ! j'étais bien loin, quand le *sursum corda* a frappé mon oreille. J'en ai ressenti une émotion profonde, un ébranlement puissant et délicieux.

Quel phénomène que ce désir de s'arrêter à la terre qui croule en poussière. Quoi! ne saurait-on accepter la vie telle qu'elle est ? Ne saurait-on s'aider de sa raison et de sa foi ? Voici la plus belle partie de ma jeunesse écoulée, oui, écoulée à jamais. Qu'en ai-je fait ? Cette forte et généreuse sève du printemps, à quoi m'a-t-elle servi ? Sinon à nourrir ce qui est déjà mort ou ce qui devrait l'être.

Je pense à cela souvent et je voudrais un peu de courage. On n'appauvrit pas un arbre en enlevant ses feuilles flétries, en retranchant ses branches folles.

Au contraire, ceux qui cultivent les plantes, savent comme on les affaiblit en laissant la sève se consumer inutilement. Et ceux qui cultivent les âmes, que ne savent-ils pas ? Qui peut dire jusqu'à quel point, on se débilite dans les vains espoirs et les vains regrets ?

*17 juillet.* — Lu les actes des martyrs de Lyon sous Marc-Aurèle. Alors comme les chrétiens savaient souffrir ! La persécution couvrit d'une gloire immortelle la naissante Eglise des Gaules. Et n'est-ce pas étrange ? D'après les fidèles comme d'après les païens, entre tant de martyrs, Blandine — une fillette — fut la plus héroïque. Elle l'emporte même sur son illustre évêque saint Pothin.

Son souvenir me suit. Il me semble qu'en cette esclave, le Christ a voulu couronner l'humble souffrance humaine.

Elle avait quatorze ans, elle était si frêle, si timide, qu'on avait cru qu'elle n'oserait jamais confesser sa foi et, durant de longs jours, elle lassa la cruauté de tous les bourreaux. Le *Je suis chrétienne*, qu'elle répétait dans les supplices, semblait la rendre immortelle. Calme et sereine, elle encourageait ses compagnons. Plusieurs qui avaient eu le malheur d'apostasier, ranimés par son exemple, se rétractèrent et moururent pour le Christ.

Restée la dernière, Blandine apparut seule dans l'amphithéâtre. Les païens ne pouvaient s'expliquer que la vie restât dans un corps tant de fois disloqué, broyé, déchiré. De nouveau, on la flagelle cruellement, on l'expose aux bêtes, on l'assit sur la chaise ardente.

La sublime enfant, rayonnante de joie, semblait voir celui pour qui elle souffrait. Oh ! la splendeur de cette mort.

Un mot du Père Faber me revient. Après bien des reproches à ceux qu'on peut appeler les bons catholiques, il disait : " Et pourtant, la persécution advenant, parmi eux, que de martyrs ! "

Divin Sauveur, est-ce vrai ? Moi, si chétive, si plaignarde, saurais-je pour vous me livrer aux tourments ?

*27 juillet.* — Hier, je sarclais mon jardinet quand un soyeux froufrou me fit lever la tête. Mlle R... était devant moi. — Restons ici, me dit-elle, pour causer, nous serons plus à l'aise.

Nous nous assîmes sous le saule, et, après quelques paroles obligeantes, elle me demanda avec un singulier accent si je la croyais heureuse.

Je répondis qu'elle me semblait avoir une belle et joyeuse jeunesse.

Une ombre passa sur son frais visage.

C'est vrai, fit-elle, mais voilà le hic... la jeunesse passe vite et c'est si triste !

— Hé quoi ! lui dis-je, étonnée, vous songez à cela. Je vous aurais crue occupée d'autres pensées.

— Oui... mais ces autres pensées sont aussi fort graves. Mon mariage est fixé. J'ai voulu vous l'annoncer moi-même, et je ne vous cacherai que je fais un mariage de raison.

Je ne sus pas dissimuler, car elle reprit, répondant à ma pensée : Que voulez-vous?... Il est si difficile d'aimer comme on le voudrait... comme il le faudrait, pour être heureuse.

Quel phénomène que ce désir de s'arrêter à la terre qui croule en poussière. Quoi ! ne saurait-on accepter la vie telle qu'elle est ? Ne saurait-on s'aider de sa raison et de sa foi ? Voici la plus belle partie de ma jeunesse écoulée, oui, écoulée à jamais. Qu'en ai-je fait ? Cette forte et généreuse sève du printemps, à quoi m'a-t-elle servi ? Sinon à nourrir ce qui est déjà mort ou ce qui devrait l'être.

Je pense à cela souvent et je voudrais un peu de courage. On n'appauvrit pas un arbre en enlevant ses feuilles flétries, en retranchant ses branches folles.

Au contraire, ceux qui cultivent les plantes, savent comme on les affaiblit en laissant la sève se consumer inutilement. Et ceux qui cultivent les âmes, que ne savent-ils pas ? Qui peut dire jusqu'à quel point, on se débilite dans les vains espoirs et les vains regrets ?

*17 juillet.* — Lu les actes des martyrs de Lyon sous Marc-Aurèle. Alors comme les chrétiens savaient souffrir ! La persécution couvrit d'une gloire immortelle la naissante Eglise des Gaules. Et n'est-ce pas étrange ? D'après les fidèles comme d'après les païens, entre tant de martyrs, Blandine — une fillette — fut la plus héroïque. Elle l'emporte même sur son illustre évêque saint Pothin.

Son souvenir me suit. Il me semble qu'en cette esclave, le Christ a voulu couronner l'humble souffrance humaine.

Elle avait quatorze ans, elle était si frêle, si timide, qu'on avait cru qu'elle n'oserait jamais confesser sa foi et, durant de longs jours, elle lassa la cruauté de tous les bourreaux. Le *Je suis chrétienne*, qu'elle répétait dans les supplices, semblait la rendre immortelle. Calme et sereine, elle encourageait ses compagnons. Plusieurs qui avaient eu le malheur d'apostasier, ranimés par son exemple, se rétractèrent et moururent pour le Christ.

Restée la dernière, Blandine apparut seule dans l'amphithéâtre. Les païens ne pouvaient s'expliquer que la vie restât dans un corps tant de fois disloqué, broyé, déchiré. De nouveau, on la flagelle cruellement, on l'expose aux bêtes, on l'assit sur la chaise ardente.

La sublime enfant, rayonnante de joie, semblait voir celui pour qui elle souffrait. Oh ! la splendeur de cette mort.

Un mot du Père Faber me revient. Après bien des reproches à ceux qu'on peut appeler les bons catholiques, il disait : " Et pourtant, la persécution advenant, parmi eux, que de martyrs ! "

Divin Sauveur, est-ce vrai ? Moi, si chétive, si plaignarde, saurais-je pour vous me livrer aux tourments ?

*27 juillet.* — Hier, je sarclais mon jardinet quand un soyeux froufrou me fit lever la tête. Mlle R... était devant moi. — Restons ici, me dit-elle, pour causer, nous serons plus à l'aise.

Nous nous assîmes sous le saule, et, après quelques paroles obligeantes, elle me demanda avec un singulier accent si je la croyais heureuse.

Je répondis qu'elle me semblait avoir une belle et joyeuse jeunesse.

Une ombre passa sur son frais visage.

C'est vrai, fit-elle, mais voilà le hic... la jeunesse passe vite et c'est si triste !

— Hé quoi ! lui dis-je, étonnée, vous songez à cela. Je vous aurais crue occupée d'autres pensées.

— Oui... mais ces autres pensées sont aussi fort graves. Mon mariage est fixé. J'ai voulu vous l'annoncer moi-même, et je ne vous cacherai que je fais un mariage de raison.

Je ne sus pas dissimuler, car elle reprit, répondant à ma pensée : Que voulez-vous?... Il est si difficile d'aimer comme on le voudrait... comme il le faudrait, pour être heureuse.

Croyez-vous qu'il y ait sur terre bien des fiancées contentes de leur amour ?

— Beaucoup ne peuvent choisir, mais vous... recherchée comme vous l'êtes...

— A quoi ça sert-il? Certes, j'aurais voulu aimer de tout mon coeur. Mais à mes amoureux comme aux amoureux des autres, il manque tant. Et à moi-même aussi... Si je pouvais lire dans les coeurs, ne serais-je pas bien humiliée ?... Faut-il vous dire que je ne suis pas sans savoir que ma fortune a de vifs attraits ?

Quelques années de vie mondaine lui ont donné une triste clairvoyance de bien des choses. Elle me parla avec une confiance qui me surprit et me fit un amusant récit de ses emballements, de ses désillusions.

Je crois, finit-elle par dire, que je m'entendrai bien avec mon futur. Il a du sens, de l'honneur, je l'estime... Ah ! j'aurais bien préféré l'aimer. Mais une sympathie profonde est chose si rare. D'après maman, il faut savoir l'accommoder du réel, du convenable. Elle assure que ceux qui cherchent le bonheur en ce monde n'y trouvent que le regret d'avoir perdu leur temps.

Comme je restais silencieuse, elle reprit : Vous êtes-vous jamais demandé ce que les femmes mariées pensent de leur sort ? Si on pouvait savoir, on verrait, je crois, que rien n'y a répondu à leurs désirs.

Cela me rappela la parole de Shakespeare : " Elle est encore à naître la femme qui a trouvé autant de bonheur dans l'amour triomphant que dans l'amour suppliant. "

— Une masse de convenances nous entraînent, poursuivit Mlle R... et nous allons à notre tâche. Croyez-vous qu'il y ait chez nous un grand fonds d'idées exaltées ?

Quant aux sentiments, oui, lui dis-je.

— Pauvre nous ! fit-elle, avec son joli rire. La réalité

est si pauvre. Autant vaut peut-être un mariage de convenance. Du moins je n'aurai pas les cruels mécomptes des grandes amoureuses. Et, qui sait ? Si j'avais lu moins de romans, peut-être que je me trouverais heureuse, dit-elle, se levant pour partir.

Cette conversation m'a fait réfléchir. Je rangeais Hermine R... parmi les privilégiées et maintenant, je ne puis m'empêcher de la plaindre un peu. J'ai tort peut-être.

Elle aura une large existence, la considération qui s'attache à la fortune. Elle sera parmi les plus dignes, les plus honorées. Le bonheur, c'est de manger son pain vis-à-vis de quelqu'un qu'on aime plus que soi-même.

Mais on ne peut tout avoir.

*30 juillet.* — Avec tant d'avantages et des relations si étendues, Mlle R... est réduite à faire un mariage de convenance. C'est une grande preuve qu'il n'est pas facile de rencontrer l'âme avec laquelle on voudrait faire le voyage de la vie. Mais pourquoi ne me dirais-je pas quelles qualités je désirerais chez mon mari ? Cela ne coûte qu'un peu de réflexion.

Je voudrais que mon mari ne fut en aucune façon au-dessous de la dignité de chef de la famille. Je voudrais qu'il eût de la raison, non seulement dans l'esprit, mais dans le caractère. Je voudrais qu'il eût de la volonté, non cette vulgaire volonté qui fait tout sacrifier au désir de s'enrichir, de s'élever, mais cette volonté qui fait qu'un homme marche droit, malgré les difficultés, les tentations.

Je voudrais qu'il connût de science certaine tous ses devoirs : envers Dieu, envers la patrie, envers la famille. Je voudrais qu'il eût un profond sentiment de l'honneur, un patriotisme éclairé, qui le mît au-dessus des entraînements et des niaiseries de l'esprit de parti.

Je voudrais que son coeur donnât une beauté sans pareille à tout ce qu'il doit aimer, sans en excepter sa femme.

Je voudrais qu'il comprît que la loyauté, la foi jurée, lui défend de me faire ce qu'il ne voudrait pas que je lui fisse. Je voudrais qu'il n'oubliât jamais qu'un homme doit savoir se contraindre dans l'intimité. L'incivilité, produit de plusieurs vices, est un défaut toujours visible. Je voudrais qu'il ne fût pas de ceux qui croient être raisonnables en ne pensant qu'aux choses de la terre. Je voudrais qu'il eût des ailes pour m'emporter dans les cieux. Rien que cela.

Et peu me soucierais de vivre dans une masure réchauffée par un petit feu, de n'avoir que du pain fait d'une farine mal blûtée. Je me sentirais plus fière qu'une reine en étant sa servante.

*6 août.* — L'existence effacée, la vie morte, me fait horreur. Et sottement, je me berce de rêves d'action, de bienfaisance. Rêves imbéciles! Utile? Il faut l'être, non comme on le voudrait, mais comme on le peut. Il n'y a pas d'être humain qui n'ait rien à faire, rien à donner. Faire le bien, qui me plairait, beau mérite !

Qu'importe à moi, et aux autres, l'éclat de mes oeuvres? La volonté de Dieu fait tout le prix de nos actes. Dans les contraintes de ma vie obscure, abaissée, exercée, harcelée, je puis être plus utile au monde que la pluie, le soleil et la rosée. Laissons à d'autres la passion de l'action bienfaisante.

Saint François de Sales disait à ses pénitents : " Ne semez pas vos désirs sur le jardin d'autrui, cultivez seulement bien le vôtre. "

Voilà ce qu'il faudrait faire, même quand on se croit condamnée à pétrir la boue, à ne voir jamais que de la terre aride.

Suis-je des plus malheureuses ?... Je vais m'endormir

sans faim, sans douleurs aiguës. Combien languissent, dévorés par la souffrance! Combien vont mourir cette nuit ! Mourir!... Pourquoi cette pensée m'attriste-t-elle ? Qu'est-ce que j'attends sur la terre ? Des jours semblables à ceux que j'y ai passés. Cela rend-il le détachement bien difficile ?

Et quand j'aurais comme d'autres de petits succès, de petits plaisirs, de petites joies ? " L'âme humaine ne peut être heureuse que par transport. " J'aime cette parole de Bossuet. Je la sens profondément vraie.

Je veux songer à ce qu'éprouve une créature humaine quand, au sortir des ombres de la terre, la beauté de Dieu lui apparaît.

(À SUIVRE)

**Laure CONAN.**

---

# A travers les Faits et les Oeuvres

---

Les événements militaires. -- La résistance russe. — Echecs allemands en Courlande et en Volhynie. — Victoires franco-anglaises en Flandre, dans l'Artois et en Champagne. — Les Allemands refoulés et décîmés. — Du côté des Balkans. — Une ruée austro-allemande contre la Serbie. — A la rescousse du Turc. — La perfidie bulgare. — Le rôle du roi Ferdinand. — Au parlement français. — Critiques et récriminations. — Déclaration de M. Viviani. — Un débat. — Démission de M. Delcassé. — Un vote de confiance. — Au parlement britannique. — Déclaration de Sir Edward Grey à propos des Balkans. — La démission de Sir Edward Carson. — Grave maladie de M. Asquith. — Les embarras du cabinet. — L'emprunt anglo-français aux Etats-Unis. — Au Canada.

---

LES dernières semaines ont été fertiles en événements militaires importants. Et, hâtons-nous de le dire, elles ont été, de ce point de vue, plus satisfaisantes pour les Alliés. D'abord, sur le front russe, l'offensive allemande a rencontré une résistance opiniâtre, devant laquelle ses progrès se sont trouvés presque complètement arrêtés. Sur plusieurs points même, les Russes ont attaqué à leur tour les envahisseurs, leur ont infligé des défaites sanglantes, et leur ont repris des positions dont la valeur stratégique est considérable. Tous les efforts du maréchal Hindenburg pour s'emparer de Dvinsk ont été jusqu'ici impuissants. Il semble manifeste que les Russes sont mieux approvisionnés en munitions, et leur artillerie, en ces derniers temps, a joué un rôle souvent décisif dans les opérations. On affirme que les pertes allemandes ont été énormes sur tout le front oriental, depuis la Courlande jusqu'à la Bukovine.

Pendant ce temps, sur le front occidental, les armées

françaises et anglaises remportaient d'incontestables succès. Dans la dernière partie du mois de septembre, après avoir fait pleuvoir pendant quinze jours sur les tranchées allemandes un véritable déluge de projectiles et les avoir tenues constamment sous un ouragan de fer et de feu, Joffre a ordonné une offensive qui a produit de magnifiques résultats. Dans l'Artois, en Champagne et dans l'Argonne, les troupes françaises, se ruant à l'attaque, ont emporté un grand nombre de tranchées, troué la première ligne ennemie, fait des milliers de prisonniers, et capturé un matériel de guerre considérable. Des centaines de canons et de mitrailleuses ont été enlevés. On porte à 23,000 le chiffre des prisonniers non blessés. Le système défensif des Allemands était formidable. Une dépêche remarquablement rédigée en donnait cette description graphique :

" Le mouvement simultané des Français sur un front de plus de 15 milles, après un bombardement de trois jours dirigé contre les positions préparées des Allemands, qui étaient protégées par des réseaux épais de fil de fer barbelé, et le bombardement avec des canons de longue portée des routes, des voies ferrées et des gares, tandis que des canons de calibre moindre balayaient toute la première ligne des Allemands, sont au nombre des éléments qui ont amené le succès du récent mouvement d'offensive des Alliés en France, d'après l'agence Havas, qui a reçu d'un correspondant un compte rendu autorisé de la bataille en Champagne.

" La première position qui formait la principale ligne de résistance, dit le correspondant, comprenait de deux à cinq tranchées, arrangées en échelons, avec un accessoire comprenant un réseau impénétrable de fil de fer barbelé. Plus loin et encore plus loin, il y avait un système de tranchées qui formait un véritable labyrinthe.

" L'état-major général allemand avait eu la prévoyance

d'établir sa seconde ligne de résistance sur les hauteurs dominant au sud la vallée de la Py. La résistance avait été organisée avec soin. Entre les deux positions, séparées par une distance de deux à deux milles et demi, des fossés avaient été creusés.

" Pendant trois jours, nos batteries ont bombardé les positions allemandes. Nous avons eu recours aux plus récentes pièces d'artillerie et nous avons pu, après un examen des tranchées conquises, constater l'effet terrible de notre tir. En certains endroits, le nivellement des tranchées était complet. Les caves protectrices étaient remplies. Quant au réseau de fil de fer barbelé, il fut éventré partout ou détruit.

" Notre feu couvrit toute l'étendue de la première position, et avec les canons de longue portée pour bombarder les routes et les voies ferrées, certains régiments allemands se virent privés de ravitaillement et durent s'en passer pendant 48 heures.

" L'effet moral ne fut pas moins puissant. Même l'interruption du bombardement augmentait la nervosité de nos adversaires, qui se mirent à ouvrir, mais inutilement, un feu concentré d'artillerie et de mousqueterie. "

Pendant que les Français se couvraient ainsi de gloire en Champagne et dans l'Artois, les Anglais se montraient leurs dignes émules au nord, dans la région de la Bassée. Ils s'avançaient sur la route de Lille, capturaient Loos, Hulluch et la côte 70, et menaçaient la ville de Lens, dont la chute pourrait déterminer la retraite des Allemands jusqu'au-delà des frontières belges.

On prétend que, dans cette série de combats sur le front occidental, les armées du Kaiser ont perdu 120,000 hommes, tués, blessés ou faits prisonniers. Ces chiffres sont peut-être exagérés, mais il n'en reste pas moins acquis que les ennemis ont subi un sérieux échec. Sans doute ils ne sont pas encore

chassés du sol français, mais ils ont reculé de plusieurs milles, ils ont perdu des positions importantes, leurs communications commencent à être sérieusement menacées. Et surtout l'effet moral produit est d'un immeuse avantage pour les Alliés. Les Allemands ont été encore une fois battus; leur artillerie n'a pu tenir tête à celle des Français et des Anglais ; leurs soldats n'ont pu soutenir l'irrésistible ruée des nôtres. Les troupes de Joffre et de French ont affirmé une fois de plus leur ascendant. Voilà ce qui vaut encore mieux que cinq milles de tranchées conquises.

* * *

Ces heureux faits d'armes sont arrivés à point pour réconforter la Quadruple Entente, après la série de défaites subies par les Russes durant l'été, et au moment où les événements des Balkans allaient ajouter aux graves préoccupations de l'heure présente. En effet, ce que l'on prévoyait depuis quelque temps est arrivé. Ayant refoulé les armées du tsar au-delà des frontières de l'empire moscovite, et conquis de ce côté — du moins ils s'en flattent — une sécurité de plusieurs mois, les empires du centre ont décidé d'aller prêter main forte à la Turquie menacée, en passant sur le corps de la petite Serbie, de se précipiter, à travers les Balkans, à la rescousse du Sultan aux abois, de barrer aux Alliés la route de Constantinople, de bloquer irrémédiablement la Russie au fond de la Mer Noire, de lui fermer à toujours la porte des détroits, et d'infliger un retentissant échec à l'expédition des Dardanelles. A cette fin, intimider la Roumanie et la forcer du moins à l'abstention, paralyser la Grèce et gagner la Bulgarie, tel a été leur objectif.

La tournure prise par les événements militaires au cours de la dernière saison, sur le théâtre oriental de la guerre, les a puissamment aidés. Leurs victoires contre la Russie a rendu

probable leur triomphe final aux yeux des Etats balkaniques. La Roumanie, sympathique aux Alliés, a été maintenue dans l'indécision par la crainte. La Grèce, liée à la Serbie par un traité, a cependant subi l'inluence de son roi, Constantin, prince allemand et beau-frère du Kaiser, et, malgré les efforts de son premier homme d'Etat, M. Venizelos, partisan de l'alliance franco-anglaise, elle a proclamé son dessein de rester neutre. Enfin, la Bulgarie, après plusieurs mois d'une attitude sans franchise et d'un double jeu sans dignité, a levé le masque et s'est jetée du côté de l'Allemagne et de la Turquie. Oui, de la Turquie ! de l'ennemi traditionnel, dont le joug sanglant a pesé sur elle durant quatre siècles, de ces Ottomans qui l'ont meurtrie, pressurée, foulée aux pieds. Et elle s'est rangée contre la Russie, à qui elle doit sa liberté reconquise, sa renaissance nationale, son avènement au rang d'Etat souverain. Cet acte, marqué au sceau de l'utilitarisme le plus mercenaire, ne fait honneur ni à ses ministres actuels, ni surtout à son roi, l'ambitieux et astucieux Ferdinand I.

Sans doute, la Bulgarie a un mobile particulier. Elle peut essayer d'expliquer son attitude en disant qu'elle a une revanche à prendre. On sait qu'après la guerre victorieuse contre la Turquie, où la ligue balkanique — Bulgarie, Grèce, Serbie et Monténégro — avait écrasé les Turcs, dans l'automne de 1912 et durant les premièrs mois de l'année suivante, le traité de Londres, signé le 30 mai 1913, avait forcé le Sultan à céder aux vainqueurs la Thrace, la Macédoine, l'Epire, l'Albanie, et les îles de la mer Egée. Malheureusement les coalisés ne surent pas s'entendre quant au partage des pays conquis. Et une seconde guerre balkanique les mit aux prises au mois de juillet 1913. Le gouvernement bulgare vit ses prétentions repoussées par la Grèce et la Serbie et ses armées battues par ses deux anciennes alliées. La Roumanie étant entrée en scène à son tour, la Bulgarie dut céder et

signer le traité de Bucarest, en vertu duquel toutes ses ambitions territoriales étaient loin de recevoir satisfaction. De là un mécontentement et une rancune fort compréhensibles. Mais le ressentiment des événements de 1913, où la Bulgarie, tout bien considéré, n'était pas sans reproche, devait-il l'entraîner dans une alliance avec les Turcs et les Allemands, contre la Russie, la France et l'Angleterre, à qui elle devait tant d'obligations ? D'ailleurs, au cours de négociations poursuivies depuis plusieurs mois, celles-ci avaient obtenu pour elle, de la Serbie et de la Grèce, d'amples satisfactions territoriales. On lui assurait la reconnaissance de ses réclamations sur la Macédoine, et la possession d'Andrinople, conquise d'abord sur les Turcs au printemps de 1913, et reprise traîtreusement par ces derniers durant la seconde guerre balkanique, au mois de juillet suivant.

Mais la Bulgarie voulait jouer au plus fin. Durant tout l'été dernier, elle a biaisé et tergiversé. Ferdinand de Saxe-Cobourg observait l'horizon, flairait le vent, scrutait les pronostics. Les victoires allemandes en Galicie et en Pologne, jointes à ses propensions germaniques, ont fixé son orientation calculatrice. Et voici la Bulgarie alliée au Grand Turc ! Etrange spectacle ! Nous nous rappelons encore les articles enthousiastes par lesquels les journaux de Paris saluaient, il y a deux ans, les victoires des Bulgares, remportées en grande partie grâce à leur armement français, victoires qui semblaient annoncer l'expulsion de l'islamisme du sol européen, son refoulement au-delà du Bosphore et la chute du croissant des minarets de Constantinople !

Quoiqu'il en soit, c'est un fait accompli. La Bulgarie fait cause commune avec l'Allemagne, l'Autriche et la Turquie. On lui a promis de riches dépouilles, elle croit à la victoire teutonne, et elle se rue sur la Serbie pour aider les empires du centre à la broyer, à franchir les Balkans et à

sauver Constantinople. Ceci met les Alliés en face d'un nouveau problème. Doivent-ils secourir la Serbie, barrer la route aux Allemands, et prévenir ainsi l'avortement de leur expédition des Dardanelles ? Ou bien doivent-ils se désintéresser des événements balkaniques, et concentrer tous leurs efforts sur les fronts de bataille de France et de Russie ? Deux courants d'opinion se sont manifestés chez les Alliés. Manifestement, en France et en Angleterre, les événements des Balkans ont produit du mécontentement et provoqué des critiques. On a dénoncé la faillite de la diplomatie russo-franco-anglaise. Et, en France principalement, on a proclamé que l'intérêt bien compris des Alliés est de cesser les sacrifices onéreux exigés par la campagne orientale et de frapper des coups décisifs dans la Woèvre, l'Argonne, la Champagne et la Flandre.

Disons d'abord que la faillite diplomatique ne nous paraît pas si évidente. Ce n'est pas la diplomatie qui a fait défaut, c'est la force. Si les Russes étaient encore à Varsovie, à Lemberg, à Przemysl et sur le versant des Carpathes, la Bulgarie serait strictement neutre, ou, plus vraisemblablement, marcherait à l'assaut d'Andrinople, et Ferdinand lancerait, comme en 1912, des proclamations où il reprendrait le thème des revanches de la croix contre le croissant. Et quant à l'action militaire la plus opportune, il nous semble qu'à moins d'accepter l'éventualité et le discrédit d'un humiliant et désastreux échec aux Dardanelles, les Alliés ne peuvent éviter d'empêcher, s'ils le peuvent, l'écrasement de la Serbie.

C'est d'ailleurs ce qu'ils ont décidé, comme on le verra plus loin par les déclarations de M. Viviani. Déjà des troupes franco-anglaises ont opéré leur débarquement à Salonique, sur le territoire grec, et se sont portées sur la frontière serbo-bulgare. Leur intervention a produit son effet. Les

Alliés ont battu 40,000 Bulgares près de Guglielni, et se sont emparé de positions importantes sur la ligne du chemin de fer d'Orient. Il faut espérer maintenant qu'une armée expéditionnaire franco-anglaise, assez forte, pourra faire sa jonction avec l'armée serbe qui lutte héroïquement au nord contre l'invasion austro-allemande. Les armées germaniques ont pris et ravagé Belgrade et s'avancent dans la région de la Morava. Mais les Serbes leur disputent le terrain pied à pied. Pendant ce temps la Russie se prépare à intervenir elle aussi. Mais dans quelle direction ? Le port bulgare de Varna, sur la Mer Noire, est, dit-on, protégé par des mines et des sous-marins allemands. Et la Roumanie, si elle maintient sa neutralité, peut difficilement laisser passer une armée russe destinée à envahir la Bulgarie. Le cas de la Grèce est différent. Elle laisse passer, sous simple protêt, les troupes françaises et anglaises débarquées sur son territoire, à Salonique. C'est qu'elle est liée par un traité à la Serbie, et tenue de défendre celle-ci contre une agression bulgare. Or, cette agression s'est produite. La France et l'Angleterre, en se portant au secours des Serbes, ne font que ce que les Grecs devraient faire eux-mêmes, si la femme de leur roi n'était pas la soeur du Kaiser. Et le moins que l'on puisse attendre d'eux, c'est qu'ils laissent passer ceux qui font leur besogne.

* * *

Les événements des Balkans ont eu naturellement leur répercussion aux parlements français et anglais. Nous avons signalé plus haut les divergences d'opinions auxquelles ils ont donné lieu. Ces divergences semblent avoir affecté la cohésion du ministère Viviani. On a annoncé la démission du ministre des affaires étrangères, M. Delcassé. La raison de santé a été alléguée, mais il est assez probable que la situation

balkanique n'y est pas étrangère. Un débat a eu lieu à la Chambre des députés. M. Viviani a d'abord fait une déclaration au cours de laquelle il a dit : " Nous avons essayé de reconstituer l'union balkanique de manière à ce que ces différents peuples réalisent leurs aspirations nationales. L'équilibre de pouvoir obtenu par des sacrifices mutuels serait la meilleure garantie de la paix future. Mais, malgré le bon vouloir de la Roumanie, de la Serbie et de la Grèce, la Bulgarie a soulevé des difficultés, et fait valoir des réclamations sur toutes ses frontières, aux dépens de ses quatre voisines... Nos diverses propositions reçurent des réponses tardives du gouvernement bulgare, qui demandait toujours des détails additionnels, et conduisait en même temps des négociations parallèles avec nos ennemis. Finalement, au moment où la Quadruple Entente informait la Bulgarie des importantes concessions de la Serbie, le roi Ferdinand signait un accord avec la Turquie et s'engageait définitivement avec l'Allemagne... Notre action doit être énergique pour contrebalancer les efforts de nos ennemis, qui, dominés sur le front occidental, tenus en échec sur le front oriental, essaient maintenant d'obtenir sur un front nouveau des succès impossibles à réaliser en France non plus qu'en Russie... Cette action énergique, la Grande-Bretagne et la France l'ont commencée, de concert avec leurs alliés. Nous avons pesé les difficultés. Notre préoccupation principale est la défense de notre front, la libération de notre territoire par de puissants efforts, auxquels nous devons déjà les victoires gagnées sur notre sol, avec le concours de nos alliés, en prodiguant nos forces, nos sacrifices et notre sang. " Cette déclaration n'a pas satisfait les adversaires de l'action militaire aux Balkans. A leur tête on remarque les sénateurs Clémenceau, Pichon et Bérenger. Ils s'opposent à ce que la France envoie des troupes au secours de la Serbie, et ils soutiennent qu'affaiblir les forces du général

Joffre, pour aller guerroyer là-bas, c'est faire le jeu de l'Allemagne. La démission de M. Delcassé, survenue au milieu de cette controverse, n'a pas peu contribué à l'alimenter. Le lendemain de la déclaration de M. Viviani, c'est-à-dire le 13 octobre, le président du comité des affaires étrangères, M. Painlevé, a interpellé le gouvernement, tant en son nom qu'au nom des présidents du comité de l'armée et du comité de la marine. " Nous ne voulons pas, a-t-il dit, prendre la responsabilité de l'expédition de Salonique; nous la laissons tout entière au gouvernement... Nous avons averti le président et le premier ministre, au mois d'août dernier, que l'Allemagne et la Bulgarie se préparaient à coopérer dans une action commune, et qu'il importait de prévenir le coup. " M. Viviani a répondu que, tout en collaborant avec les comités parlementaires, le gouvernement collabore aussi avec les alliés de la France, et n'a plus le droit ni la possibilité d'expliquer les plans militaires et navals d'une expédition entreprise de concert avec ses alliés. "Il ne nous a pas paru possible, s'est-il écrié, de laisser assassiner la Serbie, en face ou par derrière. Des fautes ont été commises, mais le gouvernement ne doit pas seulement tenir compte des vues émises par les commissions ; il doit aussi s'entendre avec ses alliés. Si nous n'avons pu agir plus promptement, c'est parce que notre action était subordonnée à d'autres devoirs. Oui, a continué le premier ministre, une intervention est nécessaire, mais d'accord avec l'état-major général, et sans oublier ce devoir essentiel: ne pas affaiblir le front français. Quoi qu'il advienne, c'est sur le front français que se décidera la guerre. Nous savons que nous ne l'affaiblissons pas en allant à Salonique... Le gouvernement vous donne l'assurance formelle que les plans militaires et navals ont été préparés soigneusement et méthodiquement par les états-majors généraux des Alliés, qui s'entendent parfaitement et ont l'assurance du succès... Maintenant que

voulez-vous ?... La question est de savoir, après ces affirmations, si le gouvernement va sortir d'ici avec votre confiance. Dans les conditions tragiques où nous sommes placés, vous devez dire si le gouvernement possède la confiance de la Chambre. Je demande un vote de confiance. " Après une réplique de M. Painlevé et un discours de M. Chaumet, M. Renaudel, un député socialiste, a proposé que la Chambre tienne une séance secrète. Cette motion a été rejetée par 303 voix contre 290. Puis une motion de confiance a été proposée dans les termes suivants : " La Chambre, confiante dans le gouvernement et approuvant ses déclarations passe à l'ordre du jour." Elle a été adoptée par 372 voix contre 9.

Subséquemment, dans un discours au Sénat, M. Viviani a déclaré que l'Italie allait, elle aussi, participer à l'intervention des Alliés dans la guerre balkanique. On avait dit d'abord qu'elle se proposait de s'abstenir. Et cela provoquait beaucoup de commentaires. On faisait observer que l'Italie n'avait pas encore formellement déclaré la guerre à l'Allemagne, et que n'ayant à faire face qu'à l'Autriche, sur sa frontière des Alpes, le chiffre de son armée lui permettait d'envoyer des troupes dans les Balkans. La déclaration de M. Viviani est arrivée à propos. Cependant on prétend maintenant que la coopération de l'Ialie sera simplement navale.

* * *

En Angleterre également, la question des Balkans a provoqué une vive émotion. Là aussi des critiques se sont fait entendre. Des journaux ont signalé ce qu'ils ont appelé " le triste échec diplomatique de la Grande-Bretagne ", et ont attaqué Sir Edward Grey, le secrétaire des affaires étrangères. Ce sont principalement les feuilles à la dévotion de lord Northcliffe qui se sont signalées par ces censures amères. Et elles

ont été dénoncées par les organes qui s'inspirent de sentiments plus élevés. Sur la question d'intervention elle-même, presque tous les grands journaux sont d'accord. Il faut, disent-ils, sauver à tout prix la Serbie, même si la France et l'Angleterre devaient débarquer à Salonique un demi-million de soldats.

Les Chambres ont repris leurs séances le 12 octobre, après un ajournement de dix jours. Et le 14, Sir Edward Grey a fait sa déclaration sur les événements balkaniques. Elle est à peu près dans la même note que celle de M. Viviani. Après avoir exposé la nature des négociations poursuivies avec la Bulgarie, et les raisons de leur échec, le ministre a poursuivi : " Les mesures militaires, adoptées pour faire face aux nécessités d'une situation nouvelle font le sujet d'une attention continuelle de la part des états-majors alliés, et ne sont prises qu'après la plus intime consultation mutuelle. Il ne m'appartient pas de les rendre publiques, mais je crois qu'elles sont basées sur les principes de la plus sûre stratégie. " Dans la Chambre des lords, le marquis de Crewe a fait une déclaration analogue. Et il a ajouté : " Cette attaque contre la Serbie ne fera que rendre plus inébranlable et plus intense la détermination des Alliés de poursuivre la guerre jusqu'à la victoire définitive, quel qu'en soit le coût. Sur aucun point du monde, il n'est rien arrivé qui puisse affaiblir cette résolution. " Au cours du débat qui a suivi, lord Milner a critiqué l'expédition des Dardanelles, et a conseillé le retrait des troupes de la péninsule de Gallipoli. Lord Lansdowne a répondu que le gouvernement ne pouvait entrer dans la discuslfsion des opérations militaires.

A la suite de ces déclarations et de ces expressions d'opinions, le malaise dans les cercles parlementaires n'a fait que s'accroître. Les rumeurs de divergences de vues au sein du cabinet, déjà mises en circulation, ont pris de jour en jour

plus de consistance, jusqu'à ce qu'elles aient été confirmées par la démission de Sir Edward Carson, le leader orangiste qui a tant fait parler de lui par son attitude intransigeante dans la question du *Home Rule* avant la guerre. Venant après celle de M. Delcassé en France, cette démission ministérielle a produit une vive sensation. On s'est demandé quelle en était la cause précise. Quelques-uns soutenaient qu'elle avait pour motif la question de la conscription.

Sur ces entrefaites la nouvelle de la maladie grave de M. Asquith est venu compliquer la situation. Les médecins ont déclaré qu'il souffrait d'une violente attaque de catarrhe gastro-intestinal, et qu'il devait être soumis, sans retard, à un repos absolu pendant plusieurs jours. Le malheureux état de santé du premier ministre n'a pas peu contribué à énerver l'opinion. M. Asquith a des adversaires politiques, et toutes ses idées ne sont pas également acceptables. Mais il jouit à bon droit d'un immense prestige. Son autorité sur le parlement est incontestée. Et l'on ne voit pas quel autre homme politique pourrait aussi bien que lui, en ce moment, rallier toutes les énergies et toutes les bonnes volontés dans l'accomplissement de la tâche écrasante qui s'impose aux gouvernants de la Grande-Bretagne. La situation du ministère était déjà difficile avant la maladie du premier ministre. Parlant devant la convention nationaliste de Dublin, le 18 octobre, M. John Redmond en a signalé les périls. D'après lui, une grave crise politique pouvait éclater d'un jour à l'autre. La condition du cabinet de coalition était précaire. Il était menacé par des difficultés intérieures et extérieures. Une élection générale était une chose possible. M. Redmond ajoutait que, dans tous les cas, l'Irlande pourrait se vanter qu'elle n'était pas responsable de ces dangers.

Dans la Chambre des communes la maladie du premier ministre a nécessairement suspendu plus d'un débat. Plu-

sieurs des questions qui devaient être posées au gouvernement ont été ajournées, à la demande de M. Lloyd George, qui agissait comme leader de la Chambre en l'absence de M. Asquith. Cependant, Sir Edward Carson a dû donner ses explications. Il a déclaré que la cause de sa démission était la question des Balkans. Ses vues n'étant pas conformes à celles que le cabinet a adoptées, il a cru devoir se retirer. Sur quel point particulier porte la divergence, il ne l'a pas dit. "Dans les circonstances actuelles, a-t-il déclaré, je comprends parfaitement la difficulté de faire un exposé complet ou de dire quoi que ce soit qui puisse être considéré comme un signe de faiblesse et de divergence quant à notre objectif suprême : poursuivre la guerre aux prix de tous les sacrifices jusqu'à sa conclusion finale et victorieuse. Je n'ai pas besoin de dire que, relativevement à cet objectif, il n'y a eu et il n'y a, dans le cabinet, dans la Chambre et dans le pays, aucun dissentiment ni aucune divergence d'opinion. L'unité réelle que le pays demande est l'inébranlable unité dans la résolution de vaincre nos ennemis et de sauver notre pays, et je nie absolument que le fait de différer quant à la meilleure politique et aux meilleures mesures à adopter sur les différents théâtres de la guerre, afin de la conduire à une heureuse issue, soit dans aucun sens un élément de désunion. " Ces déclarations ont été applaudies. Sir Edward Carson a repoussé l'accusation d'être mu par des motifs de partisan politique. Et il a rendu hommage à la loyauté et au dévouement patriotique de tous ses excollègues.

Maintenant la question que tout le monde se pose en ce moment est celle-ci : M. Asqiuth pourra-t-il, dans quelques jours, reprendre son poste à la tête du gouvernement ? Il nous semble que rien n'est plus désirable. Dans la crise que traverse l'empire britannique, nous estimons que le maintien aux affaires d'un ministère de coalition est une chose excel-

lente. Cela donne plus de force au pouvoir exécutif, cela préserve les partis de la tentation de créer des embarras, cela assure plus d'efficacité à l'exécution des mesures jugées nécessaires au salut public. Et il nous paraît que la cohésion du cabinet de coalition dépend, dans une large mesure, de la présence de M. Asquith au poste de premier ministre.

Une des questions qui donnent le plus de préoccupation au gouvernement, à l'heure actuelle, est celle de la conscription. Va-t-on être obligé de recourir à ce moyen rigoureux, inusité en Angleterre, pour remplir les cadres des armées britanniques ? On ne semble pas encore s'y être déterminé, mais on en parle sans cesse dans la presse et dans le parlement. Evidemment on n'essaiera de faire adopter cette mesure que si le système du volontariat ne donne pas les résultats voulus. Le gouvernement a fait un dernier effort en plaçant lord Derby à la tête de l'organisation chargée du recrutement volontaire.

La question financière continue aussi à solliciter l'attention du parlement. Le chancelier de l'échiquier a présenté un bill pour sanctionner l'emprunt contracté conjointement, aux Etats-Unis, par la France et l'Angleterre. Du point de vue économique, cet emprunt est un des plus grands succès remportés par les Alliés, depuis le commencement de la guerre. Cette vaste opération avait surtout pour objet d'obvier aux inconvénients du transfert d'Europe en Amérique des valeurs requises pour solder les immenses commandes d'armes, de munitions et de denrées, faites par les Alliés aux Etats-Unis. Une commission anglo-française s'est rendue à New-York pour négocier l'emprunt. Après délibération, on a résolu d'en fixer le chiffre à deux milliards cinq cent mille francs, soit un demi-milliard de piastres. Malgré une campagne acharnée, menée par les germanophiles américains et par les agents de l'Allemagne et de l'Autriche, l'emprunt a réussi.

L'offre a même dépassé la demande. C'est là, sans contredit, un grand événement financier. Voici comment l'apprécie le *Times* :

" Le succès de l'emprunt anglo-français aux Etats-Unis est en lui-même un fait d'une telle importance que toute critique purement financière au sujet des clauses du prêt n'a qu'une importance secondaire. Les circonstances de cette opération de finances sont sans précédent. Jamais, nous-mêmes, auparavant, n'avons contracté d'emprunt à l'étranger dans les temps modernes. Aucun pays n'a jamais obtenu pour quelque cause que ce soit un prêt aussi élevé même en Angleterre, et on peut dire sans crainte que nos ennemis n'auraient obtenu une telle somme des Etats-Unis à aucune condition. Nous voyons là l'expression de la confiance américaine et,dans les circonstances actuelles, il ne faut pas regarder de trop près à la sévérité des conditions. "

Le succès de cet emprunt affirme une fois de plus la puissance économique des Alliés. Cette puissance, à la longue, ne saurait manquer de jouer un rôle décisif, dans l'issue du formidable conflit qui désole le monde depuis quinze mois.

* * *

Au Canada, Dieu merci, la politique chôme, dans une large mesure. Il semble acquis que nous aurons une session du parlement fédéral au mois de janvier.

**Thomas CHAPAIS.**

Québec, 21 octobre 1915.

# Un Conseil de Guerre à Montréal

## EN MIL-SEPT-CENT-CINQUANTE-SEPT

---

**Procès de huit soldats allemands accusés du crime de désertion et exécutés à Montréal, le 13 septembre 1757**

(SUITE)

---

Du même jour douze septembre mil sept cent cinquante sept vers les onze heures du matin en la chambre du geolier des prisons de cette ville.

A été amené le dit Jean Cougle soldat de la compagnie de Vassan, auquel, avons confronté Pierre Rognier dit Bellefleur second témoin ouï en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit accusé par le ministère du dit interprète, qui à promis après serment fait comme dit est de bien et fidèlement lui faire entendre ce que nous lui dirons et nous rapporter par réponses, avons interpellé le dit accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir demeuré en garnison au fort frontenac et être descendus du dit fort en cette ville.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom age, qualité et demeure et sa déclaration qu'il n'est point parent allié serviteur ni domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin si non et à faute de ce faire qu'il ni sera plus reeu après que lecture lui aura été faite da sa déposition et recole-

ment suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliqué et fait expliqué par le dit interprète.

L'accusé à dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui donné à entendre par le dit interprète de la déposition du témoin, lequel témoin présent à dit que sa déposition est véritable la ainsi soutenue à l'accusé à dit que la déposition du dit témoin est vraie et qu'il n'a rien à dire contre ycelle.

Lecture faite à l'accusé à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et à le dit accusé signé, et le dit témoin ainsi que le dit interprète déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) JEAN COUGLE, SERMONVILLE, PANET.

Du dit jour douze septembre mil sept cent cinquante sept vers les onze heures un quart du matin en la chambre du geolier des prisons de cette ville.

A été amené par le geolier des dites prisons Jean Cougle, soldat de la compagnie de Vassan au quel avons confronté Edouard Gabriel Richer dit la jeunesse troisième témoin oui à l'information par nous faite et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit accusé par le ministère du dit Oustrebeldre interprète, après serment par lui fait de bien et fidèlement lui faire entendre nos interrogatoires et nous rapporter ses réponses, avons interpellé les dits accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent savoir le dit témoin pour être venu de france ensemble et l'avoir vû au fort frontenac où ils ont resté en garnison et le dit accusé seulement, pour l'avoir vû au fort frontenac où ils ont resté ensemble.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du dit témoin, contenant son nom, âge, qualité et demeure et sa déclaration qu'il n'est point parent, allié serviteur ni domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin sinon et à faute par lui de ce faire il ni sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète de la déposition du témoin lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable l'a ainsi soutenue à l'accusé, et l'accusé a dit que la déposition du témoin est vraie et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture faite à l'accusé à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et a le dit accusé signé et le dit témoin ainsi que le dit interprète déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) JEAN COUGLE, SERMONVILLE, PANET.

Du dit jour douze septembre mil sept cent cinquante sept vers les onze heures et demi du matin en la chambre du geolier des prisons de cette ville.

Avons au dit Jean Cougle soldat de la compagnie de Vassan confronté Louis Préjean quatrième et dernier témoin oui en la dite confrontation (dite information) et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit témoin par la bouche et le dit accusé par le ministère du dit interprète qui à de nou-

veau promis faire entendre fidèlement au dit accusé nos interrogatoires et nous rapporter ses réponses, avons interpellé le dit accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit le dit témoin qu'il ne se rappelle pas bien le dit accusé et le dit accusé qu'il lui semble l'avoir vû quand il a été pris.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom age, qualité et demeure et sa déclaration qu'il n'est point parent allié serviteur ni domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin si non et à faute par lui de ce faire qu'il ni sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui donné à entendre par le dit interprète de la déposition et racolement du dit témoin, lequel témoin présent à dit que sa déposition est véritable l'a ainsi soutenue à l'accusé, et l'accusé à dit que la déposition du témoin est véritable et qu'il n'a rien à dire contre y celle que les sauvages l'ont bien maltraité.

Lecture faite à l'accusé à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et a le dit accusé signé avec le dit témoin et le dit interprète a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) LOUIS PRÉJANT, JEAN COUGLE,
SERMONVILLE, PANET.

*Confrontation faite* par *Nous Christophe de Sabrevoy*, Ecuyer sieur *de Sermonville,* capitaine aide major des troupes et de la ville et Gouvernement de Montréal commissaire

en cette partie nommé par ordonnance de Monsieur le marquis de Vaudreuil commandeur de l'ordre Royal et militaire de St.Louis, Gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la nouvelle france assisté du sieur Pierre Panet greffier commis du conseil de guerre en l'absence du greffier du dit conseil, contre les nommés Jean Cougle soldat de la compagnie de Vassan, Joseph Oder dit Celesta, soldat de la compagnie Boucherville, Dominique Mayer dit Mayer, de la compagnie de St-Vincent, Jean Logon dit Logon soldat de la compagnie de Vergor, Philippe Fouque dit Mayence, soldat de la compagnie de Dumas, Martin Leteulier dit Leteulier, soldat de la compagnie de Villemonde, Michel Fourtre dit St. Michel soldat de la compagnie de St. Luc Lacorne, prisonniers es prisons Royaux de cette ville accusés de crime de désertion, par la plainte qu'en à faite Monsieur Dumuy faisant les fonctions de major au fort frontenac et par celle portée à mon dit sieur le marquis de Vaudreuil par monsieur Duplessis Faber chevallier de l'ordre militaire de St. Louis major des dites troupes et de la ville et gouvernement de Montréal faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie au bas de la quelle est son ordonnance du dit jour dix de ce mois à laquelle confrontation avons procédé ainsi qu'il sait.

Du lundi douze septembre mil sept cent cinquante sept onze heures trois quarts du matin en la chambre du geolier des prisons de cette ville.

A été amené par le geolier des dites prisons Martin Leteulier dit Leteulier soldat de la compagnie de Villemonde, auquel avons confronté Michel Demary dit la douceur, premier témoin oui en la dite information et après serment fait par eux de dire vérité savoir le dit témoin par sa bouche et le dit

accusé par le ministère du nommé Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours que nous avons choisi pour interprète et de lui pris le serment de bien et fidèlement faire entendre au dit accusé nos interrogatoires et nous rapporter ses réponses, avons interpellé le dit accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac et être descendus en cette ville.

Sur quoi nous avons fait lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom, âge, qualité et demeure et sa déclaration qu'il n'est point parent, allié, serviteur ni domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin, sinon et à faire par lui de ce faire qu'il ni sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète de la déposition du témoin et de son recolement, lequel témoin a dit que sa déposition est véritable la ainsi soutenue au dit accusé, et l'accusé a dit que la déposition du dit témoin est vraie et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture à lui faite et à lui répété mot à mot par le dit interprète et au dit témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et à le dit accusé signé et le dit témoin ainsi que le dit interprète déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) MARTIN LETEULIER, SERMONVILLE, PANET.

Du même jour douze septembre mil sept cent cinquante sept vers les midi en la chambre du geolier des dites prisons de cette ville.

Avons au dit Martin Leteulier dit Leteulier de la compagnie de Villemonde, confronté Pierre Rognier dit Bellefleur second témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit témoin par sa bouche et le dit accusé par le ministère du dit interprète qui à de nouveau juré par serment de bien et fidèlement faire entendre au dit accusé nos interrogatoires et nous dire ses réponses, avons interpellé le dit accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac et être descendu en cette ville.

Sur quoi avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom, age, qualité et demeure et sa déclaration qu'il n'est point parent allié, serviteur ni domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin si non et à faute par lui de ce faire qu'il ni sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance à lui expliqué par le dit interprète.

L'accusé à dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui donné à entendre par le dit interprète de la déposition et recolement du dit témoin lequel témoin présent à dit que sa déposition est véritable la ainsi soutenue à l'accusé et l'accusé à dit que la déposition du dit témoin est vraie et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture faite à l'accusé à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et a le dit accusé signé et le dit témoin de même que l'interprète déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) MARTIN LETEULIER, SERMONVILLE, PANET.

Du même jour douze septembre mil sept cent cinquante sept deux heures de relevé en la chambre du geolier des prisons de cette ville.

A été amené Martin Leteulier dit Leteulier soldat de la compagnie de Villemonde auquel avons confronté Edouard Gabriel Richer dit lajeunesse troisième témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit accusé par le ministère du dit Oustrebeldre interprète allemand par nous choisi après serment par lui fait de bien et fidèlement faire entendre au dit accusé nos interrogatoires et nous rapporter ses réponses, avons interpellé les dits accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac et être descendu de ce fort en cette ville.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du dit témoin contenant son nom age qualité et demeure et sa déclaration qu'il n'est point parent allié serviteur ni domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin si non et à faute par lui de ce faire, qu'il ni sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le dit témoin.

Ce fait avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète de la déposition du dit témoin présent a dit que sa déposition est véritable la ainsi soutenue à l'accusé et l'accusé à dit que la déposition du dit témoin est vraie et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture faite à l'accusé à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et à le dit accusé signé et le dit témoin ainsi que le dit interprète déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) MARTIN LETEULIER, SERMONVILLE, PANET.

Du dit jour douze septembre mil sept cent cinquante sept vers les deux heures un quart de relevé en la chambre de la geole.

Avons au dit Martin Leteulier dit Leteulier soldat de Villemonde confronté Louis Préjean quatrième et dernier témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit témoin par sa bouche et le dit accusé par le ministère du dit interprète qui a de nouveau promis faire entendre fidèlement au dit accusé nos interrogatoires et nous rapporter ses réponses avons interpellé le dit accusé et témoin de dire s'ils se connoissent, ont dit qu'ils se connoissent savoir le dit témoin pour l'avoir arrêté dans sa désertion.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du dit témoin contenant son nom âge qualité et demeure et de sa déclaration qu'il n'est point parent, allié, serviteur ni domestique des parties et in-

terpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre le témoin si non et à faute par lui de ce faire qu'il ni sera plus reçu après que lecture lui aura été faite de sa déposition et recolement suivant l'ordonnance que nous lui avons fait expliquer par le dit interprète.

L'accusé a dit qu'il n'a aucun reproche à fournir contre le témoin.

Ce fait nous avons fait faire lecture mot à mot au dit accusé et à lui expliqué par le dit interprète de la déposition et recolement du dit témoin, lequel témoin présent a dit que sa déposition est véritable, la ainsi soutenue au dit accusé, et l'accusé à dit que la déposition du dit témoin est véritable et qu'il n'a rien à dire contre y celle.

Lecture faite à l'accusé à lui répété mot à mot par le dit interprète et au témoin de la présente confrontation y ont persisté chacun à leur égard et à l'accusé signé, et le dit témoin et à le dit interprète déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis lecture faite.

(Signé) LOUIS PRÉJANT, MARTIN LETEULIER,
SERMONVILLE, PANET.

(À SUIVRE)

Pour copie conforme,

**Pierre-Georges ROY.**

---

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LE SALUT ASSURE PAR LA DEVOTION A MARIE. Témoignages et exemples. Nouvelle édition. 1 vol. in-18 de XII-188 pages. Prix : 20 sous. — Librairie Notre-Dame, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal,

Nous apprenons de l'auteur anonyme que toute sa pensée tient dans ce texte abrégé de saint Hilaire : *Devotus Mariae nunquam peribit*, en faveur duquel il cite, avec les Pères et les docteurs de l'Eglise, les saints et les mystiques, ajoutant à cette " masse de témoignages ", de nombreux exemples. Ce qui rend plus louable encore le zèle de l'écrivain à nous inculquer une vérité si consolante pour les âmes de bonne volonté, c'est qu'il ne néglige pas de rappeler aux pêcheurs qu'il faut y puiser l'espérance et le désir de la conversion, et non la présomption si funeste à tant de faux dévots.

* * *

MATUTINAUD LIT LA BIBLE, par M. l'abbé E. Duplessy. 1 vol. in-8, illustré. Prix: 2 fr. 50. — Librairie Notre-Dame, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

Dans un langage courtois et amical, qui n'exclut ni l'érudition ni l'ironie, l'auteur dissipe les idées fausses et les préjugés, mais souligne surtout le côté absurde de certaines opinions ou théories. Cet ouvrage contient des chapitres fort instructifs sur ce qu'on appelle dans certains milieux, les *erreurs de la Bible*, puis l'examen des sujets les plus critiqués par l'ignorance ou la mauvaise foi, tels que: histoire de la création du monde, longévité de l'homme, déluge, passage de la mer Rouge, manne du désert, renards et mâchoires employés par Samson, cadran d'Ezéchias et baleine de Jonas, etc.

* * *

# M. l'abbé François-Xavier Lafrance

**Fondateur du lazaret de Tracadie et " préfondateur " du collège Saint-Joseph de Memramcook**

---

JUSQU'EN 1829, il n'y eut qu'un seul évêque en titre pour toute l'étendue du Canada : l'évêque de Québec. Le Souverain-Pontife, à la vérité, lui avait accordé, dix ans auparavant, quatre auxiliaires ayant caractère épiscopal. C'étaient Mgr J.-J. Lartigue, qui devait résider à Montréal, Mgr A. Macdonnell, à Kingston, Mgr F.-X. Provencher, à Saint-Boniface, et Mgr McEachern, à Charlottetown. Ces évêques avaient les pouvoirs de vicaires-généraux, chacun dans leur district. De fait, en vertu de nombreux indults et vu la distance qui les séparait de l'église métropolitaine, ils jouissaient à l'égard de Québec d'une certaine indépendance. C'est ainsi qu'ils pouvaient, de leur propre autorité, conférer les ordres et nommer aux cures. N'empêche que c'était un état de chose anormal. Rome y remédia. Après entente avec le gouvernement britannique, des districts déjà nommés on fit quatre diocèses réguliers et on accorda juridiction ordinaire aux évêques qui y résidaient.

Ces diocèses, surtout ceux de Saint-Boniface et de Charlottetown, furent longtemps encore incapables de se suffire à eux-mêmes. On s'adressait à Québec surtout pour le recrutement des missionnaires. Et les évêques de Québec — il faut le dire à leur louange — recevaient toujours avec bienveillance ces demandes de secours. Les évêques du Nord-Ouest et des Provinces-Maritimes eurent leurs entrées franches dans nos séminaires et purent en toute liberté faire appel aux sentiments généreux du clergé. Ils réussirent à s'approprier, à

*incardiner* pour employer le mot propre, d'une façon d'ailleurs très légitime, plusieurs jeunes prêtres nés dans Québec ou dans Montréal. C'était à qui irait en mission ! Et c'est ainsi que les plaines de l'ouest et les plages des provinces de l'est ont été, on peut le dire, évangélisées par les nôtres.

L'abbé Lafrance se sentit appelé vers ces derniers rivages pour une raison particulière. Né à Québec, le 27 février 1814, d'un père français et d'une mère écossaise, il avait connu dans son enfance celui qui devait succéder à Charlottetown (1837) à Mgr McEachern. Mgr B.-A. McDonald avait étudié au séminaire de la vieille cité de Champlain, et s'y était lié, durant son séjour de quelques années, avec la famille Lafrance. De retour dans son pays, il avait continué à correspondre avec cette famille amie. Ses voyages en canot, les misères et les souffrances qu'il endurait, la pénurie des ouvriers évangéliques dans les régions qu'il visitait, tel était le thème ordinaire de ses correspondances. Ces lettres frappèrent vivement l'imagination du jeune François-Xavier. Aussi, quand Mgr McDonald vint, en 1838, faire une lecture spirituelle aux élèves du séminaire de Québec, il n'hésita pas un instant à lui offrir ses services. Evangéliser les Acadiens, porter les secours de la religion aux nombreux immigrants irlandais et écossais, c'était là son rêve. Il allait enfin l'exécuter.

Quelques jours plus tard, en effet, il disait adieu à sa famille. Son nouvel évêque et lui partaient pour les missions du bas du fleuve. L'Ile du Prince-Edouard est à deux cents lieues de Québec. On n'avait alors pour s'y rendre que la légère goélette. Aussi le voyage fut-il long, ennuyeux, et non sans dangers. On débarqua à Rustico, lieu du domicile épiscopal. M. Lafrance, qui n'était encore que clerc, fut envoyé, après quelques jours de repos, au collège de Saint Andrew. Il se donna à l'enseignement avec toute l'ardeur d'un zèle infatigable. Il faisait parfois jusqu'à sept heures de

classe par jour et enseignait tout ensemble le catéchisme, le français, l'anglais, le latin, le grec et le plain-chant. Il eut comme élève un jeune Sweeney, qui devait être plus tard Mgr Sweeney, évêque de Saint-Jean. On comprend qu'avec un tel surcroît de travail ses études théologiques aient été quelque peu écourtées. Il tâcha de trouver du temps,en prenant sur ses heures de sommeil. Après trois années d'un dévouement admirable, le 2 avril 1841, il avait le bonheur de recevoir l'onction sacerdotale des mains du vieil ami de sa famille, Mgr B.-A. Mc Donald, son évêque et son père spirituel. La joie qu'il ressentit fut sans doute quelque peu assombrie par le souvenir d'un père absent et d'une mère qui n'était plus de ce monde. Seul un frère était là comme témoin de ses émotions. Mais tout cela était prévu et le sacrifice fut accepté généreusement.

* * *

Le premier poste de M. l'abbé Lafrance, après son ordination, fut celui du vicaire à Saint-Jean, N.-B. A peine s'était-il installé chez le Rév. M. Dumphy, curé de cette ville, que toute la province du Nouveau-Brunswick était séparée de Charlottetown pour le spirituel et qu'un nouveau diocèse était créé.

A l'occasion de cette division, il se passa un événement que nous voulons rapporter ici, dût-il nous éloigner quelque peu de notre sujet. Il projettera une grande lumière sur les questions de race qui s'agitent actuellement entre catholiques au Canada et fera voir pourquoi il n'est pas toujours bon d'avoir un esprit trop chevaleresque. Le Nouveau-Brunswick comptait alors treize prêtres, dont huit étaient canadiens-français et cinq irlandais. Ce clergé fut réuni en assemblée à Miramichi pour le choix d'un évêque. Tous étaient présents. Le vote devait être donné au scrutin secret. Les deux vicaires-

généraux, M. l'abbé William Dollard, curé de Frédéricton, et M. l'abbé Antoine Gagnon, curé de Barachois, obtinrent chacun six voix. M. l'abbé Joseph Paquet, neveu de M. Gagnon, présidait. C'est alors que, obéissant sans doute à un motif d'une grande noblesse, il se leva et alla donner son vote pour le Père Dollard. La majorité se trouvait par le fait en faveur de celui-ci. M. Gagnon fut le premier à accepter ce choix et à féliciter l'élu. Retournant chez lui, il ne put cependant s'empêcher de prononcer ces paroles prophétiques : " Mon neveu a fait le généreux : eh bien, soit ! Mais ce n'est pas dans ce siècle que l'on verra un évêque français au Nouveau-Brunswick. " En effet, il fallut attendre soixante-et-dix ans pour avoir un évêque acadien (Mgr Leblanc), dans un pays où les Acadiens forment les quatre-cinquièmes de la population catholique. Mgr Dollard, nommé par Rome, fut du reste un bon et saint évêque.

M. l'abbé Lafrance demeura à Saint-Jean un an et quelques mois, assez longtemps pour y laisser des souvenirs durables. Le *French priest* était universellement estimé, surtout par les pauvres. Outre sa paroisse proprement dite, il avait aussi plusieurs missions éloignées à desservir. Il lui fallait souvent parcourir de grandes distances. Un jour qu'il était à Musquash, il ne put trouver de voiture chez ses catholiques pour le ramener. Force lui fut de s'adresser à un protestant. " Je ne saurais y aller, lui fut-il répondu, tous mes voisins me jetteraient la pierre. Et d'ailleurs pourquoi vos catholiques n'ont-ils pas de chevaux comme nous? " Les catholiques venaient d'arriver. On comprend qu'ils n'étaient pas fortunés. Sans perdre patience, M. l'abbé Lafrance lui dit : " Mon ami, le temps viendra où votre propre ministre n'aura ni cheval, ni voiture ; mais les catholiques lui en donneront en présent. "

Trente ans plus tard, en effet, les catholiques de Musquash offraient un bel équipage au pasteur anglican de leur localité.

Celui-ci, qui était pauvre, avait su sans doute s'attirer l'estime des catholiques par ses idées larges et exemptes de fanatisme. Pour en revenir à notre missionnaire, il avait dû retourner chez lui à pied en portant sa chapelle sur son dos.

* * *

M. l'abbé Lafrance était nommé curé de Tracadie le 5 octobre 1842. Ce qu'il fit dans cette paroisse très étendue, pour le bien des âmes, nous pouvons le dire en peu de mots. " Le curé Lafrance, écrit son biographe, le Père Bourgeois, se dévoua corps et âme pour le bien de ses paroissiens. Travail du confessionnal le jour et la nuit jusqu'à dix heures du soir, visite des malades souvent très éloignés, préparation des enfants à la première communion, instructions simples et substantielles, voilà pour le domaine spirituel. Ecoles, colonisation, ouverture de nouveaux chemins, voilà pour l'autre. Il ne resta indifférent à aucun besoin de son peuple. "

Mais ce qui a immortalisé sa mémoire chez les Acadiens, c'est la fondation d'un lazaret pour les lépreux. Comment la lèpre s'est-elle introduite chez les habitants du Nouveau-Brunswick ? On ne saurait le dire au juste. Quelques-uns croient qu'elle y aurait été apportée par l'équipage d'un vaisseau français. D'autres pensent que ce mal fit son apparition à la suite du passage à Caraquet d'un lépreux, échappé de l'une des maladreries de Trinidad. Tous s'accordent à désigner l'année 1794 comme date de l'apparition de ce fléau. Il fit de nombreuses victimes et chez les Acadiens et chez les habitants de langue anglaise. A qui ignorerait les effets désastreux de cette maladie nous n'aurions qu'à rappeler les lois édictées par Moïse contre ceux qui en étaient atteints et la législation sévère de tous les peuples civilisés pour enrayer ce fléau. Les peuples catholiques ont compris que les malheureux

affligés par ce terrible mal étaient dignes de pitié. Aussi la charité chrétienne a-t-elle érigé de nombreuses maisons de refuge où ils sont reçus et soignés.

M. l'abbé Lafrance fut le premier à se préoccuper, dans son pays, de porter secours aux lépreux. Avant lui, personne n'y avait pratiquement pensé. Dès l'hiver de 1843, il écrivit aux membres de la législature, aux notables des comtés de Gloucester et de Northumberland, pour aviser aux moyens de combattre le fléau. Avec le Dr Key, qui avait fait en Norvège des études spéciales sur la lèpre, il fit plusieurs fois des instances auprès du gouverneur de la province. En 1844, il se présentait à la législature de Frédéricton et obtenait qu'une commission spéciale fût nommée. La première réunion de cette commission, dont il était naturellement l'un des membres, mieux encore comme l'âme dirigeante, eut lieu le 27 avril 1844. Elle fut suivie de cinq autres. A cause de la haute intelligence et de la force de caractère de M. Lafrance, l'affaire marcha si bien qu'un lazaret fut érigé, cette même année, à l'île Sheldrake. Plusieurs lépreux y furent internés. Détruit par l'incendie, le 16 octobre 1845, le lazaret fut rebâti immédiatement. L'île Sheldrake était bien isolée. Les malades y souffraient terriblement de l'ennui, outre qu'ils avaient aussi à se plaindre de la conduite peu sympathique de leurs gardiens. Les parents de ces pauvres infortunés n'étaient pas non plus sans faire entendre de sérieuses récriminations. Et si l'oeuvre était ainsi mal vue du public, n'allait-elle pas se trouver en partie paralysée ? Les pauvres lépreux, par exemple, qui vivaient encore dans leur famille, isolés, est-ce qu'on ne les cacherait pas plutôt que de les mettre au lazaret ? Le bon coeur de M. Lafrance souffrait de cet état de choses. Il pouvait difficilement donner les secours spirituels à ces malades. Aussi forma-t-il le projet de les amener plus près de lui, à Tracadie même. Il s'adressa de nouveau au gouverneur Colebrook.

Nous citons une partie de la requête, signée de sa main et de celle de M. James Blackhall : " Nous prenons donc la liberté, y est-il dit, de proposer à Votre Excellence qu'une léproserie soit construite à Tracadie, où est maintenant le siège de la maladie ; que des fonds soient prélevés, afin de payer le salaire d'un surintendant médical ainsi que les remèdes et les provisions qui conviennent ; et qu'une commission composée de trois ou cinq citoyens respectables soit nommée pour obliger toute personne qui souffre de cette contagion à se rendre immédiatement à la léproserie et à y demeurer jusqu'à ce qu'elle soit renvoyée chez les siens par le médecin du lazaret, et par une majorité des membres de la commission. " La requête reçut une réponse favorable. On construisit donc en 1849 un lazaret à Tracadie, sur un terrain situé tout près du presbytère. " Là, disait M. Lafrance, les malades se trouveront plus rapprochés de leurs parents, de leurs amis et de moi, et, s'il reste encore quelques infortunés que les familles cachent chez elles, on les attirera plus facilement." Le 25 juillet 1849, quinze lépreux étaient transférés au nouvel établissement de Tracadie.

Cette léproserie, administrée par une commission laïque, M. Lafrance aurait voulu la confier à une communauté religieuse. Mais il ne fallait pas y songer, dans un temps où tout était à organiser. Ce n'est que trente ans plus tard, le 12 septembre 1868, que six religieuses hospitalières de Montréal, après entente avec les autorités, prirent possession de cet asile de la souffrance. Nous voulons ici inscrire leurs noms, ils méritent d'être conservés à l'histoire. Ce furent les soeurs Pagé, supérieure, Quelnel, Viger, Brault, Clémence et Lumina. Détail édifiant, quand la supérieure de Montréal donna communication à ses religieuses de la demande qu'elle avait reçue d'envoyer des sujets à cette léproserie de Tracadie, quand elle leur annonça que le conseil de la communauté avait

accepté la noble tâche, quand enfin elle pria celles qui voudraient se destiner à l'oeuvre de lever la main, il arriva que toutes le firent sans exception. La supérieure n'eut donc que l'embarras du choix. De tels actes nous mettent en droit de n'être pas très contents quand on nous reproche de n'avoir jamais aidé nos frères d'Acadie. Jusqu'en 1880, le lazaret de Tracadie fut sous la direction du gouvernement provincial. Depuis, il dépend du gouvernement fédéral qui lui alloue un subside d'à peu près six mille piastres par année.

Où en est l'oeuvre aujourd'hui ? Voilà la question que nous posions dernièrement à la digne supérieure de l'institut. Et voici la réponse que nous avons reçue. Nous la transcrivons presque intégralement. La lettre est datée du 28 octobre 1915. "Présentement nous avons quatorze lépreux dont six hommes, six femmes et deux petites filles de sept et de quinze ans. L'enfant de sept ans est venue chez nous, quand elle en avait à peine cinq. Elle rejoignait sa mère et deux de ses frères. Depuis 1903, il en est mort dix-huit, un est sorti avec l'autorisation du médecin, le Dr J.-A. Langis. Nous en avons admis vingt-et-un en ces dix dernières années. Ceux que nous avons, à l'heure actuelle, sont acadiens-français pour la plupart, trois seulement sont étrangers. Quatorze lépreux présentement, c'est le plus petit nombre que nous ayons jamais eu. Nous ne savons s'il faut attribuer cette diminution à la disparition graduelle de la lèpre,ou à la mort qui a fait plusieurs victimes il y a quelques années. La première opinion est la nôtre. Mais ce qui ne diminue pas, c'est l'attachement profond que nous gardons à ces pauvres malheureux et le dévouement sincère avec lequel nous traitons ces chers malades que nous nommons fièrement *le trésor de la communauté.*"

Ces dernières paroles, que nous soulignons nous-même, sont vraiment admirables. Honneur et reconnaissance sans doute soient rendus à ces dignes filles de Jeanne Mance ! Mais,

en même temps, ne conviendrait-il pas d'honorer aux yeux du peuple le fondateur de cette oeuvre et de cet institut ? Ne mériterait-il pas d'avoir sa statue bien en vue en face du lazaret de Tracadie ?

* * *

M. l'abbé Lafrance demeura dix ans à Tracadie. En 1852, son évêque le nommait curé de Memramcook. Parmi ses prédécesseurs à ce dernier poste, nous signalons au hasard les noms de MM. les abbés Brodeur (1801-1818), Louis Gingras (1821-1825), Célestin Gauvreau (1825-1829). Ferdinand Gauvreau (1829-1832 et 1836-1852), Antoine Gagnon (1833) et J.-N. Couture (1833-1836), tous canadiens-français. Et dire qu'on veut accréditer la fable que le clergé de la province de Québec s'est désintéressé du sort des Acadiens !

En prenant possession de sa nouvelle cure, M. Lafrance recevait une promotion. Memramcook était la paroisse acadienne la plus importante du diocèse de Saint-Jean. Elle contenait plus de six cents familles. Le curé percevait annuellement cinq mille minots de patates, trois mille minots d'avoine, douze cents minots de sarrazin, cent-cinquante minots de blé et autant d'orge. Il y avait de quoi rêver à l'établissement de grandes oeuvres. M. Lafrance était bien l'homme d'un tel rêve. Dans toute la force de l'âge (38 ans), doué d'une intelligence vive et d'une énergie de fer, il avait l'ambition de travailler plus que jamais au relèvement du peuple acadien. Malheureusement sa santé faiblissait, les symptômes de la maladie qui devait l'emporter, l'épilepsie, commençaient à se manifester. D'autre part, ce qui lui tenait le plus au coeur, c'était l'instruction de ses ouailles. Aussi s'occupa-t-il de fonder, dès son arrivée, un couvent pour les jeunes filles et un collège pour les jeunes gens.

M. le curé Lafrance voulait voir les Acadiens instruits, capables de défendre leurs intérêts, de réclamer leurs droits. Il aimait à répéter la parole de Franklin " que, pour obtenir le nombre des intellectuels nécessaires à la prospérité d'une nation, il y a beaucoup plus à attendre de l'éducation de la jeunesse que de tout autre moyen ". Il disait encore aux protestants : "C'est un grand malheur quand une nation est méprisée de l'autre. Pourquoi, vous autres, méprisez-vous les Acadiens? Est-ce parce qu'ils ne sont pas honnêtes, sincères, laborieux, industrieux, intelligents, sobres et d'une excellente conduite ? Oh non ! C'est parce qu'ils n'ont aucune instruction. "

L'achat d'un terrain et la construction d'un couvent lui coûtèrent trois mille piastres. L'école, qui était en bois, avait soixante-quinze pieds de front par trente-deux de largeur, avec, en arrière, une cuisine de quinze pieds par vingt. Durant la construction des locaux, la question d'engager des institutrices compétentes préoccupa le bon curé. Aussi vint-il consulter son évêque. L'évêque offrit de lui donner les Soeurs de la Charité, arrivées récemment dans le diocèse. M. Lafrance, parce qu'il voulait que dans son école on enseignât le français et que les susdites Soeurs de la Charité ne le savaient pas, ne voulut pas de l'offre de Monseigneur. De là survinrent des malentendus, des correspondances plus ou moins vives, des ennuis de toutes sortes. Les choses s'arrangèrent si peu que les travaux de construction furent bientôt suspendus et que les matériaux se détériorèrent sur place. Ce fut son successeur, le Père Lefebvre, qui régla cette difficulté et réussit à obtenir des religieuses " bilingues ". On voit que la question du bilinguisme n'est pas une question nouvelle.

Pour bâtir son collège, M. Lafrance acheta de grands terrains, plusieurs centaines d'âcres. Ces différents achats lui coûtèrent, au bas mot, une quinzaine de mille dollars. L'emplacement étant choisi,le curé fit couper le bois de charpente dans

l'hiver de 1855, et les travaux de construction du futur collège commencèrent dès le printemps suivant. " Vous savez, écrivait-il à un ami, que le peuple acadien n'a jamais eu justice du côté de l'instruction, et voilà pourquoi j'ai décidé une grande entreprise : la fondation d'un séminaire ! La construction principale aura quarante-cinq pieds par trente, deux étages, avec un toit mansard. Nous y ajouterons, en arrière, une cuisine de trente pieds sur vingt, à deux étages également. Tous les matériaux tels que planches,madriers, lattes, briques, chaux, sable et pierre, seront sur les lieux dans quinze jours." Cette perspective mettait dans la jubilation le coeur du bon curé. Tout fut prêt pour l'automne et le 15 novembre de l'année 1854 s'ouvrait, à Memramcook, un cours d'étude avec une moyenne de soixante élèves. " Notre collège marche, disait le vénérable fondateur à un ami de Néguac, nous avons quarante-quatre élèves pour les classes du jour et une vingtaine pour les classes du soir. " L'assistance moyenne des élèves ne dépassa jamais le nombre cent. C'était bien assez pour la population de cette région.

M. Lafrance avait-il suffisamment calculé avec les embarras à venir, avec les préjugés,avec la difficulté du recrutement de son personnel? " Je ne me cache pas, disait-il, que les Acadiens ont des préjugés. Mais tant qu'on ne commencera pas à déraciner ces préjugés, ils ne feront que s'accroître. " L'ignorance, après un siècle de persécution, avait rendu le peuple acadien défiant même envers ceux qui lui voulaient du bien. Il ne croyait guère à la sincérité, d'où qu'elle vienne. Il n'avait cure de l'instruction. Le fait suivant le montre bien. Un groupe de braves gens étaient un jour à regarder les travaux de construction du collège. Ils abordent leur curé : " Qu'est-ce que vous voulez faire de cette bâtisse dont vous nous parlez tous les dimanches depuis un an, lui demandèrent-ils ? Personne n'a bien besoin de çà pour apprendre à

bêcher les patates, à faucher le foin et à battre l'avoine au fléau."—"Ce que je ferai de mon collège, repartit le curé? J'y préparerai des avocats pour plaider la cause des Acadiens opprimés, des marchands pour leur vendre ce dont ils ont besoin à des prix raisonnables, des prêtres qui leur apprendront à connaître et à aimer leur religion, des médecins qui visiteront leurs malades et des juges qui les jugeront. " La réponse était pleine de sens. Mais les Acadiens furent très lents à comprendre les bienfaits de l'éducation. La rumeur que les protestants avaient mise en circulation, à savoir que l'entretien de ce collège coûterait aux Acadiens au moins huit mille piastres par année, n'était pas de nature à calmer les esprits. Une autre difficulté non moins grande était celle du recrutement du personnel enseignant. Il n'y avait dans tout le Nouveau-Brunswick qu'une douzaine de prêtres, tous naturellement retenus par le saint ministère. On s'adressa à des laïques, voire même à des institutrices. De là naquirent encore des conflits et des tiraillements de toutes sortes. Un procès qu'un frère lui avait intenté et la maladie achevèrent d'accabler le bon curé, si bien qu'en 1864 il remit tout ce qu'il possédait à l'évêque diocésain,avec liberté pour ce dernier d'en faire ce qu'il jugerait à propos pour l'instruction du peuple acadien. Le *collère Saint-Thomas* — c'était son nom —, fondé au milieu de tant de difficultés, avait vécu dix ans.

* * *

Tout était-il perdu ? Non. A M. Lafrance qui usait peut-être trop largement du commandement bref et sec, et qui, malgré de réelles qualités, était peu fait pour mener une pareille oeuvre à bon terme, Dieu donna un successeur mieux fait pour réussir : le Père Lefebvre. M. Lafrance avait offert

généreusement le sacrifice de s'effacer. Son oeuvre en fut bénie. En effet, la Providence voulut qu'après cet héroïque abandon par le curé Lafrance d'une oeuvre qui lui tenait tant au coeur, l'évêque de Saint-Jean, Mgr Sweeney, rencontrât le Père Moreau, fondateur de la communauté de Sainte-Croix. L'évêque, ayant offert au religieux, pour sa communauté, la cure de Memramcook, lui proposa en même temps de prendre tous les biens de M. Lafrance, avec l'entente qu'on continuerait le cours d'études classiques. M. Lafrance, consulté, accepta avec joie cette combinaison. Pour ne pas gêner la nouvelle administration, il alla prendre la direction de la cure de Barachois.

Le Père Lefebvre arriva donc à Memramcook en 1864. Au prix de mille sacrifices, lui aussi, il ressuscita l'oeuvre de M. Lafrance et la baptisa du nom de *collège de Saint-Joseph.* L'oeuvre, ainsi reprise, fut évidemment bénie de Dieu. On n'a pour s'en convaincre qu'à la contempler aujourd'hui. Or, il faut dire que M. Lafrance est pour beaucoup dans ce succès. C'est lui qui, le premier, en a lancé l'idée. C'est lui qui, le premier, a travaillé à déraciner les préjugés et à faire disparaître les défiances. Sans lui, l'oeuvre eût été retardée d'un quart de siècle. Et voilà pourquoi, si le mot était français, nous décernerions volontiers à M. Lafrance le titre de *préfondateur* de Memramcook. Les directeurs de cet important collège reconnaissent du reste les services qu'il a rendus aux débuts de leur oeuvre. Ils ne célèbrent jamais les gloires de leur maison, aux jours de fêtes,sans faire résonner les échos de leur salle du nom vénéré de M. Lafrance, aussi bien que de celui du non moins vénéré Père Lefebvre.

A Barachois, M. Lafrance vécut encore trois ans, dans des alternances de bonne santé et de maladie. Il eût voulu encore fonder un couvent à Fox-Creek et dépensa à cette fin deux mille dollars. Mais, comme ses forces le trahissaient

sans cesse, il dut encore abandonner ce projet. Il revint de temps à autre à Memramcook, et c'était toujours pour encourager le nouveau fondateur et lui donner des fonds que la pratique de l'économie lui avait assurés.

* * *

Nous tenons à ne pas clore cette modeste étude sans faire remarquer encore que M. Lafrance fut un curé modèle. Il convient, en effet, d'y insister et de montrer comment ce bon pasteur vaquait aux oeuvres du saint ministère et à l'administration curiale. A Memramcook, il fit terminer l'église. Les travaux durèrent trois ans. Cette construction, en pierre de taille du pays, avec ses trois nefs et son clocher élancé, existe encore. Elle fut même solennellement consacrée, le 15 août 1856, par Mgr Connolly, évêque de Saint-Jean, qui prononça le sermon. Le souvenir de cette solennité est encore gravé dans la mémoire des anciens.

M. Lafrance avait à desservir, en même temps que sa paroisse, les missions de Saint-Anselme, de Scoudouc, de Moncton et de la Montagne. Il ne négligea aucune de ces " bergeries ", aucune des " brebis " confiées à sa garde. Pour porter aux malades les secours de la religion, il ne craignait pas de parcourir de grandes distances et cela par n'importe quelle température. Le jour, la nuit, il était prêt. Il y aurait beaucoup à dire sur ces courses périlleuses entreprises durant les tempêtes de l'hiver. Mais, pour qui connaît le pays, son étendue, son climat, il est facile de s'en faire une idée. Il rendit aussi d'éminents services à ses fidèles en obtenant du gouvernement des allocations pour les bonnes routes, la construction des ponts, etc.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si sa mémoire est encore en vénération. " Vous ne sauriez croire, disait un vieillard de

l'endroit au supérieur actuel de Memramcook, quels sacrifices ce digne prêtre s'est imposés pour nous, quelles souffrances il a endurées et cela au moment même où les Acadiens lui faisaient la guerre et s'opposaient à ses projets. " Et ce brave vieillard en avait les yeux tout pleins de larmes, nous écrit le même supérieur.

M. Lafrance mourut subitement en 1867, le 27 novembre. Ses funérailles eurent lieu à Memramcook, le 30. Après le service, le corps fut inhumé dans le cimetière de l'église, où il reposa durant 22 ans. En 1889, il fut exhumé et transporté avec solennité dans le cimetière nouveau. Un monument, dû à la générosité de quelques amis dévoués, rappelle ce que fut cet autre sauveur de l'Acadie. On y lit l'inscription suivante : " A la mémoire du Rév. F.-X.-S. Yanveu Lafrance, ancien curé de Saint-Thomas de Memramcook, promoteur de l'éducation du peuple acadien, bienfaiteur insigne du collège de Saint-Joseph, mort curé de Barachois, le 27 novembre 1867, âgé de 53 ans. "

Et c'est pour nous, Canadiens français, un sujet d'orgueil de saluer cette belle et noble figure de l'un des nôtres, qui a tant fait honneur à sa race et qui jouit dans son pays d'adoption d'une gloire méritée.

**Le chanoine L.-E. COUSINEAU.**

---

# La Science meurtrière

---

QUAND l'heure fatidique aura sonné, on verra ces choses: Mobilisez, mobilisez... Quelques heures après, les cavaliers alertes seront en selle. Sabrez, sabrez, au galop, derniers soldats des combats épiques d'autrefois; chargez et sabrez vite, votre heure sera courte, car derrière vous s'avancent et s'alignent les fusils et les canons modernes. La grande bataille nouvelle va commencer... — Et d'abord, un grand silence : silence fait du recueillement des âmes qui vont quitter les corps; silence fait des épouvantes muettes à la pensée de l'énorme hécatombe; silence fait des prières mentales des époux, des pères, des fils... 6,000 mètres séparent les gueules des canons d'acier, 2,000 mètres séparent les baïonnettes, et déjà la bataille va commencer. Un feu terrible s'ouvre, canon contre canon, batterie contre batterie, groupe de batteries contre groupe de batteries... 2,000 mètres! Mais déjà les balles de petit calibre, fines, coquettes, argentées, pointues, sifflent et tuent... Les munitions s'épuisent... Un million de cartouches et des milliers d'obus couvrent la terre hachée de leurs étuis de cuivre, de leurs tôles déchirées, de leurs éclats tranchants, et le feu continue toujours, toujours, tant que les caissons vides seront remplacés par d'autres... Le jour baisse, la nuit arrive, les ombres cachent l'horrible charnier. — A qui la victoire ? — A qui? A Dieu peut-être... qui a résolu de faire périr sous le déluge de fer tous les fils qui ont oublié la parole du Christ : *Aimez-vous les uns les autres.* "

En cette vision exultante et prophétique de la guerre future, Edouard Drumont ne révélait, il y a trente ans, qu'une

partie de la vérité, une vérité atténuée. La vérité entière est encore plus tragique avec moins de beauté scénique et moins de grandeur. Les grands tableaux des frères Vernet dans la galerie des batailles du palais de Versailles ne sont plus vraisemblables. Le petit caporal du peintre Meissonier, debout sur la pointe du rocher d'Eylau, et s'écriant: "Ils sont à nous ", semble aujourd'hui une prétentieuse moquerie.

Voyez le champ de bataille des Flandres, depuis les dunes jusqu'à Ypres. — Promenez vos regards autour de Soissons, de Reims. Que voyez-vous? Rien! — Rien de la guerre, rien de ses préparatifs, de son mode d'action; pas un fantassin à l'horizon, pas une batterie.

Autrefois, les armées se mettaient vraiment en campagne. La cavalerie évoluait. Les canons se montraient,bouchebéante, sur leurs affûts découverts. Il y avait des corps à corps homériques, dont les plus récents, ceux de 1870 particulièrement, ont inspiré magnifiquement les peintres, les écrivains et les musiciens. " La tactique de la guerre change tous les dix ans ", aurait dit Napoléon. Napoléon retarde ! C'est d'heure en heure aujourd'hui que la tactique change, ou plutôt il n'y a plus de tactique, il n'y a que du tact ! Déjouer rapidement les plans de l'ennemi, en imaginer de nouveaux, à sa face et sur l'heure, qui le dépistent totalement, telle est, de nos jours, la science du stratège. Et le secret de tant de mouvements inefficaces et vains, de ce renversement subit des vieilles méthodes, de ces changements à vue, c'est dans la science moderne qu'il gît.

La science n'est pas batailleuse, c'est là son moindre défaut. Mais que de batailles ont éclaté sous son couvert! Elle préside et dirige les attaques et les contre-attaques. Supprimez la science et vous enlevez l'âme de la guerre !

Voulez-vous, par exemple, assister aux préparatifs d'un engagement de nuit? Il s'agit de surprendre l'ennemi tapi

dans une tranchée. Le premier indice d'un mouvement s'annonce par un tic tac à peine perceptible dans le récepteur de l'appareil de télégraphie sans fil attaché nuit et jour à l'oreille du veilleur. Oh! ces appels, discrets, étouffés, voudraient bien n'atteindre que les oreilles complices. Mais le moyen de donner une direction unique à leurs émissions n'est pas encore connu. Leurs ondes rayonnent et percent en tous les sens. Les signes ne sont pas compris partout, car on use d'un alphabet convenu. Mais il suffit qu'ils soient entendus pour déceler l'imminence d'une attaque. Aussitôt un appareil similaire entre en jeu dans le camp opposé. Les ondes sifflantes et musicales du telefunken allemand sont couvertes par le son net et martelé des instruments français et anglais. Il en résulte un chassé-croisé de messages multiples qui sont perçus à la façon d'une parole que votre oreille poursuit et saisit à travers la conversation simultanée de cinquante interlocuteurs.

La sortie des tranchées semble être sans danger au milieu de l'obscurité, mais voici que la nuit cède au jour. Une fusée lumineuse, un soleil de magnésium brûle tout-à-coup dans les airs. L'aurore n'a jamais été mieux réussie, dirait Chantecler. Les broussailles, la fougère, les chaumes, les lignes de petits peupliers, tout se dessine en un clin d'oeil. Les fantassins en marche se voient découverts et servant de cible. Ils s'écrasent sur terre et rentrent en rampant dans leurs terriers. L'alerte a été vive, mais infructueuse ! Ce sera pour une autre fois, pour une dixième ou centième fois.

Comme il faut toujours avancer, on essaiera d'une autre tactique. Elle s'exercera dans les airs. Au lever du grand soleil dans le firmament, les hommes-oiseaux sillonneront l'atmosphère en reconnaissance. Il s'agit de repérer les points forts et surtout les points faibles de l'ennemi : le site, les lignes, le développement de leurs tranchées, la position et la puissance de leurs batteries masquées sous des amas de feuillages et de

verdure. Il y a quelques années, les armées étaient accompagnées de ballons captifs, très encombrants, lents à agir, plus lents à fuir, mais qui rendaient malgré tout de réels services. Quelle supériorité présentent aujourd'hui les aéroplanes! En un clin d'oeil, ils escaladent le ciel et les voici, après quelques circuits, grimpant à quatre, cinq, six mille pieds au-dessus de la terre. A cette hauteur, ils font fi des balles du fusil Lebel ou du Mauser. Les canons, il est vrai, peuvent les atteindre. Mais le moyen, quel est-il de pointer ces lourdes pièces sur une cible grosse comme une hirondelle volant avec une vitesse de cinquante à soixante-quinze milles à l'heure et sachant se dérober adroitement derrière l'écran des nuages ? C'est pourquoi les avions s'en donnent assez librement, aussi longtemps que la mêlée se déroule sur terre. Ce sont eux qui donnent les ordres et dirigent le tir. A l'aide de fusées, de feuilles brillantes de clinquant et de bouffées de suie, longues ou brèves, alignées dans l'espace selon l'orthographe Morse, ils se font un vocabulaire intelligible sur terre.

Notons cependant que la science des aviateurs est quelque peu gênée par une découverte plus ancienne, laquelle, après avoir, il y a trente ans, révolutionné totalement l'art de la guerre, est encore la grande force des belligérants. Nous voulons parler de la poudre sans fumée. Jadis le canon trahissait sa présence à son premier coup. La fumée noire résultant de la détonation ne pouvait être masquée. Rien de cela n'apparaît maintenant. Tout au plus les grosses pièces d'artillerie, et durant un feu de salve, produisent-elles une légère buée transparente, qui, vue de haut, se confond avec les vapeurs du sol, sans compter que les artilleurs tentent souvent de tromper la sagacité des aviateurs en faisant de la fumée à quelques centaines de pieds de leurs batteries.

Il faut donc un grand discernement aux bons éclaireurs aériens. Ils y arrivent, par l'étude et l'observation. Ils pui-

sent l'expérience dans leurs écoles spéciales. On les y entraîne à la façon de chiens de chasse! Comme ces derniers pour le gros gibier, les aviateurs ne vont plus isolément. Ils chassent de concert. Ils sont généralement deux par appareil. L'un est le chauffeur et c'est lui qui a la plus rude tâche. L'autre est l'éclaireur proprement dit qui fait le guet, transmet les avis et dirige, selon le cas, l'attaque ou la défense. Le chauffeur toutefois prend aussi sa part directe à la lutte. Mille petites flèches d'acier sont à sa portée. D'un mouvement du pied, il ouvrira toute grande la caisse qui les renferme et les laissera tomber en pluie meurtrière sur le camp ennemi. " J'obscurcirai le soleil par un nuage de flèches ", disait autrefois Xercès à Léonidas. " Tant mieux, répondait ce dernier, nous combattrons à l'ombre. " Il est fort peu probable que les Teutons appellent d'un tel voeu les fléchettes françaises, car elles sont un instrument de combat redoutable. Tombant d'une hauteur de quatre à cinq mille pieds, elles arrivent sur les casques à pointe avec une vitesse de plus de cinq cents pieds à la seconde et deviennent aussi meurtrières que les balles des anciens fusils.

Elle serait vraiment trop belle la tâche des aviateurs, s'ils n'avaient d'autre occupation que de suivre l'ennemi dans ses évolutions, de le cribler de leurs flèches ou de l'arroser d'explosifs. A vrai dire, leur grand souci, c'est l'ennemi aérien. Là gît le danger, danger à nul autre pareil. Le lecteur imaginera facilement l'horreur en même temps que le tragique d'une lutte, dans ces hautes régions, entre deux avions armés en guerre. Le secret de la victoire réside dans l'habileté à survoler l'adversaire. Celui des deux combattants qui réussit à dominer l'autre, le tient à sa merci. Mais que de ruses, que d'efforts, que d'adresse, que de puissance requiert un tel art !

Le milan, qui décrit ses gracieux circuits au-dessus de sa

proie, n'est ni plus admirable, ni plus habile, qu'un Pégoud ou qu'un Garros. Voyez le jeu d'un de ces maîtres de l'air ! Entendez le grondement, sinistre comme un clairon funèbre, de sa machine d'une centaine de chevaux. Il monte, monte encore, monte toujours, en de savantes circonvolutions. Bientôt, il atteint la position dominatrice et conquérante. La victoire lui est assurée, car ses projectiles lancés de haut en bas sont mortels. Mais parfois les deux gigantesques oiseaux parviennent à se tenir dans un même plan et alors, après avoir épuisé leurs moyens d'attaque : pistolets d'abordage, mitrailleuses, bombes, grenades, ils finissent, pris d'une rage inconsciente et désespérée, par se heurter en un féroce abordage et se vouent à une mort certaine en se précipitant sur le sol qu'ils couvrent de leurs lamentables et glorieux débris.

On comprend facilement, d'après ces données, qu'un Zeppelin est inévitablement voué à l'écrasement lorsqu'il rencontre un avion ennemi. Le Zeppelin n'est qu'un monstre, un noctambule, un lâche assassin, avec une âme allemande, lourde, encombrante, compliquée de mille artifices. Il ne sait pas s'élever. La lumière lui est fatale. Le vent, d'où qu'il vienne, le paralyse. Le froid l'écrase, et alors il roule et se traîne sur son ventre. Cette machine rappelle à l'esprit la conformation hideuse des monstres antédiluviens si nombreux aux anciennes époques géologiques. Malgré leur puissance, ils ont dû céder sous les coups d'animaux chez lesquels l'adresse suppléait la faiblesse des moyens d'attaque.

* * *

Il a été écrit plus haut que la poudre sans fumée a changé l'art de la guerre. Les métaphores aimées — la fumée des combats, l'âcre encens offert au dieu de la guerre — ne signifient plus rien.

On donne le nom de poudre sans fumée à des produits tri-nitrés dont le plus anciennement connu est le coton-poudre. Celui-ci est préparé en plongeant du coton dans l'acide nitrique concentré rendu plus actif par la présence de l'acide sulfurique. On obtient des combinaisons similaires en substituant au coton plusieurs autres substances assez disparates, tels que le toluol, la glycérine, la cellulose en ses multiples états. L'acide picrique et les picrates jouissent sensiblement des mêmes propriétés. C'est le chimiste suédois Nobel qui a donné le secret de toutes les poudres dont on se sert aujourd'hui, en révélant les propriétés étonnantes d'un mélange de camphre et de gélatine explosive dérivée de la nitroglycérine. De cette formule sont sorties la cordite, la nobélite, la roburite, la ménilite, la lyddite et nombre d'autres explosifs, dont le nom varie au gré des fabricants. Ce Nobel, après avoir fait une immense fortune dans la confection des poudres de guerre, fonda cinq grands prix, de quarante mille dollars chacun, décernés tous les ans à ceux qui auront contribué le plus à l'avancement de la médecine, de la poésie, de la physique et de la chimie. Ironie des choses, il a même fondé un prix destiné à récompenser les oeuvres de paix, accomplies par la parole ou par les actes.

Nous ne dirons rien de la turpinite dont les effets terrifiants émeuvent si profondément le sentiment public. Nous n'en parlerons pas pour la bonne raison que nous n'en savons rien. Existe-t-il une substance, liquide ou gazeuse, douée d'une toxicité telle que sa combustion en plein air puisse faire passer instantanément de vie à trépas un régiment entier, tout en communiquant aux victimes une rigidité capable de le tenir dans la position de combat, l'arme au bras ? Il est fort difficile de l'admettre et nous ne cachons pas notre incrédulité touchant cette prétendue découverte. D'ailleurs, il y a longtemps que le nom de Turpin est associé en France à l'idée de fumisterie.

Quoiqu'il en soit de la turpinite, il est indiscutable que la puissance balistique de la nouvelle poudre est vraiment prodigieuse. Sous sa poussée, la balle du fusil français acquiert une vitesse de 2,700 pieds par seconde à la sortie de l'arme. Et les gros canons de 10 et 15 pouces de diamètre, quelle puissance ils renferment en leur âme d'acier ! Le boulet du canon de 15 pouces de diamètre peut atteindre à la distance de 20 milles après s'être élevé à une hauteur de 50,000 pieds—presque le double du sommet le plus élevé des Himalayas. Sa force vive égale celle d'un cube de granit de 30 pieds de côté tombant d'une hauteur de 100 pieds ! C'est la chute du Niagara, tout entière attachée à sa proie ! Contre une telle immensité de $m\ v^2$ il n'y a, comme disait l'autre, ni $m$ ni $v$ qui tiennent, mais il y a $r$, c'est-à-dire la résistance, la résolution qui valent tous les $m\ v^2$ du monde!

* * *

Cette revue des méfaits de la science serait tout-à-fait incomplète s'il n'était pas fait ici mention des sous-marins. Qui n'a rêvé, au temps jadis, avec l'esprit agile des jeunes ans, de voler par les airs et de nager sous les eaux ? Même cet imbécile d'Icare, avec ses ailes de cire, fascinait notre imagination. Aujourd'hui la navigation aérienne et la sous-marine sont assurées à l'homme. Sous-marins et submersibles sont des poissons mécaniques aussi aptes à nager que les avions à voler. En les qualifiant de poissons, nous faisons peut-être injure aux habitants des profondeurs aqueuses. Aucun poisson ne détruit pour détruire,tandis que le sous-marin et le submersible n'ont pas d'autre but ! Voilà bien la perversion la plus lamentable de la science.

Ces deux appareils sont sensiblement semblables. L'unique différence réside dans la forme et la flottabilité. Le sous-

marin proprement dit a généralement la forme d'un cigare et il ne se tient aisément entre deux eaux que lorsqu'il est en marche. Excepté parmi les hommes de l'art, l'un et l'autre sont communément désignés sous l'unique nom de sous-marins. Tous deux semblent l'expression la plus étonnante de la pensée humaine appliquée à la mécanique.

Le sous-marin a des oreilles. Son enveloppe métallique constitue un immense tympan et, comme l'eau transmet le son cinq fois mieux que l'air, il perçoit le bruit d'une hélice battant la mer à la distance de dix milles ; les cloches microphoniques dont il est pourvu lui permettent de déterminer la direction des ondes sonores, mais par contre sa coque de fer l'empêche de capter les ondes hertziennes quand il est en plongée. — Le sous-marin a des yeux, pour lesquels le champ visuel est tout le pourtour de l'horizon. Il voit sans être vu, car son appareil de vision, nommé périscope, n'est pas visible à plus de trois milles. Sans sortir de l'élément liquide, sa vaste rétine reçoit, comme un écran de lanterne, l'image de tout ce qui l'entoure. L'équipage peut étudier celle-ci avec le compas et en repérer tous les détails plus exactement que ne le pourrait faire la rétine humaine visant directement l'objet. —Le sous-marin possède un appareil pulmonaire, formé par l'ensemble des poumons de l'équipage, qui respire et expire. Il respire de l'oxygène et exhale des gaz délétères. Qui lui fournira le premier et qui chassera les seconds? Ce problème ardu, la science l'a résolu de manière à procurer une respiration normale à une vingtaine d'hommes, au sein de l'océan, huit à dix heures durant. Des milliers de pieds cubes d'oxygène, confinés dans des réservoirs, sont distribués à demande; la chaux et les oxydes alcalins absorbent les éléments irrespirables : vapeur d'eau et gaz carbonique. — Le sous-marin a la vie et le mouvement. Il nage en surface et en plongée, avec une vitesse de vingt à vingt-cinq milles à l'heure dans le premier

cas, de dix à quinze milles dans le second. Deux organismes l'animent. Mieux pourvu que le fameux Nautilus de Jules Verne, il exploite la puissance explosive, centuplée, de la banale auto de nos rues et il joint à cette jolie mécanique la force mystérieuse du moteur électrique qui travaille sans bruit et sans fumée et dont l'énergie semble créée sur place et se régénérer indéfiniment. — Ce qui caractérise enfin le sous-marin, ce qui en montre l'astuce et le rend odieux en dépit de sa beauté scientifique de construction, c'est qu'il est puissamment armé en guerre. A l'exemple de la pieuvre de Victor Hugo, le sous-marin " n'a pas de masse musculaire, pas de cri menaçant, pas de cuirasse, pas de corne, pas de dard, pas de pince, pas de queue prenante ou contondante, pas d'ailerons tranchants, pas d'ailerons onglés, pas d'épine, pas d'épée, pas de décharge électrique, pas de virus, pas de venin, pas de griffes, pas de bec, pas de dents..." Et pourtant, le sous-marin est de tous les êtres le plus formidablement armé. Pourquoi donc? Parce que le sous-marin, c'est la torpille !

La torpille semble naître du sous-marin. Elle sort de ses flancs avec ses formes reproduites, avec sa vie automatique, avec ses organes de propulsion et de direction. Elle en est la miniature et combien merveilleuse ! Il est vrai de dire que la torpille est la plus complète, la plus délicate, la plus énigmatique, la plus homicide de toutes les inventions modernes. Les Allemands s'en attribuent la paternité, et cette ambition est bien conforme à leur instinct barbare. Mais en cela, comme en un grand nombre d'autres cas, il faut distinguer entre le penseur qui découvre et l'homme habile qui exploite la découverte. Derrière un Christophe Colomb qui couvre un monde, on trouve toujours un Améric Vespuce qui s'y installe et lui donne son nom. Il y a des centaines de Vespuces dans l'empire du Kaiser ! Tout leur mérite, qui n'est pas à dédaigner, réside dans l'exploitation systématique des idées d'autrui et,

en cela, ils réussissent excellemment. Quoiqu'il en soit, la torpille est aux yeux de l'apprenti-physicien le plus beau bijou scientifique qui se puisse désirer. Il y trouve la confirmation de ses formules et de ses problèmes de statique et de dynamique.—Le gyroscope et le pendule, par leurs propriétés de stabilité, y tiennent un rôle mystérieux. Le premier assure la direction rectiligne de la torpille dans le plan horizontal pendant que le second la maintient dans un plan vertical donné. Ajoutons l'air comprimé qui la lance et trahit son sillage à la surface de l'eau, les moteurs aussi puissants que minuscules qui lui communiquent une vélocité de quarante milles à l'heure, le double gouvernail qui en garantit la trajectoire invariable. Ajoutons encore plusieurs autres pièces ingénieuses tendant toutes au même but et nous aurons un parfait automate. Non, le canard artificiel de Caucauson n'aurait pas pu rivaliser avec cet engin, qui se conduit comme un navire de guerre guidé par un équipage humain et qu'on nomme la torpille.

Mais notre admiration cesse lorsque nous pensons que ce merveilleux appareil tire sa valeur des cinq cents livres d'explosifs qu'il porte en proue et qui, hier, précipitaient d'un seul coup mille êtres humains dans les profondeurs de l'océan. O science, que de crimes on commet en ton nom !

**Claude CHOQUETTE,**

étudiant en physique.

Séminaire de Saint-Hyacinthe.

# Encore un Brin de Philosophie

## A PROPOS DE LA GUERRE

(SUITE)

---

LE plus grand désastre qui peut être infligé à une nation, ce n'est pas qu'elle soit injustement assaillie et que son sol soit violé par un adversaire cupide et sauvage, c'est que ses enfants ne sachent plus sacrifier leur vie pour elle. Un moment on a pu croire qu'un tel malheur allait arriver à la France. Les Allemands n'en doutaient guère, semble-t-il, et nombre d'étrangers pensaient comme eux, sans partager la joie qu'une telle perspective causait aux Teutons. Oui, cette France que dominait, depuis plus de trente ans, une secte ténébreuse, acharnée à sa déchristianisation ; cette France officiellement athée et propagatrice d'athéisme, persécutrice de l'élite morale de ses enfants, regorgeant de richesses, plongée dans le plaisir et le luxe ; cette France, qui, à la veille de la guerre, se laissait diviser et déchirer par des intrigues politiques honteuses, qui renversait ses ministres les plus patriotes et tolérait des scandales tels que celui de l'affaire Calmette-Caillaux, cette France-là était-elle encore sensible à l'honneur national? trouverait-elle assez de force d'âme pour renoncer à ses théâtres, à ses bals, à cette fête perpétuelle qu'était sa vie, et courir à la frontière opposer un rempart vivant au torrent de fer et de feu que les hordes teutonnes déversaient sur elle ? Mais quand on vit avec quelle unanimité, avec quelle promptitude, la nation entière se dressait face à l'ennemi, avec quelle allègre bravoure ses citoyens de tout rang, de toute catégorie, de toute profession,

se battaient et mouraient, le monde eut la claire vision que la France n'était pas dégénérée. N'étant pas dégénérée, elle était sauvée. Elle se rendait digne du miracle de la Marne. (1) Sous le coup de l'épreuve elle retrouvait dans tout son éclat sa chevaleresque et traditionnelle vaillance accrue d'une endurance et d'une ténacité qu'on ne lui soupçonnait pas. On peut désormais espérer que, des tranchées humides et sanglantes de l'Aisne et des Vosges, l'âme de la vieille France chrétienne, de la France de Jeanne d'Arc, sortira rajeunie et victorieuse du fatal narcotique, par où ses ennemis de l'intérieur tâchaient de la déviriliser. (2)

Oh! sans doute en face de l'exaltation mystique, avec laquelle tant de jeunes hommes se sacrifient, je me sens repris par mes doutes sur la valeur de l'objet qui provoque une si joyeuse et si prompte immolation. Que l'objet soit adéquat à la grandeur du sacrifice, j'avoue ne pas bien le comprendre. Ces innombrables théories d'hommes en pleine vigueur de santé, qui se mettent en mouvement, prêts à mourir pour la patrie, " ont-elles aperçu un signe dans le ciel ? " Ont-elles aperçu, comme voudrait nous le faire croire M. Lasserre, les

---

(1) Je cueille ces belles paroles dans un billet de Junius : " Quelle était la qualité de la créature humaine, fabriquée dans l'opulente Belgique, dans l'opulente Angleterre, dans la France non moins comblée ? Le civilisé du commencement du 20ème siècle restait-il capable de cet héroïsme, qui est à la fois la suprême parure et la suprême nécessité ? L'épreuve n'est plus douteuse, et c'est pour cela que les événements actuels, s'ils m'accablent par l'évidence de tant de douleurs, me laissent plein de confiance devant l'avenir de notre Europe. Elle traverse de dures journées. Elle aura bien des plaies à panser. Elle n'est pas dégénérée et c'est la grande consolation de tant de misères publiques et privées. "

(2) Un simple maréchal de logis parle, dans une de ses lettres, de ces héros des tranchées, sublimes, résignés, saintement farouches dans leurs trous. Il appelle une tranchée la fosse commune des vivants. Un rédacteur de l'*Echo de Paris*, qui cite ces paroles, observe à son tour que de cette fosse commune, où les Français se sont enfin connus, appréciés et aimés, c'est la vie qui va sortir, la vie et la résurrection du pays.

dieux nationaux ou plutôt les âmes des ancêtres leur rappelant que la paix, la vie civile, tout le beau train de l'existence ordinaire ne sont qu'une halte sur la route séculaire, et que cette race, il s'agit de la sauver, de la conserver avec ses caractères et son génie particuliers ? ([3])

Mais quoi ! Si les Français ont eu cette vision, les Allemands en ont eu une semblable ? Eux aussi ont aperçu leurs dieux nationaux leur faisant signe et les invitant à sauver, à conserver leur *vaterland* à n'importe quel prix. Est-ce que par hasard les esprits des aïeux emporteraient par delà la tombe et continueraient à partager nos petitesses nationales ? Mais s'ils sont témoins de nos faits et gestes, ne seraient-ils pas plutôt portés à pleurer sur les spectacles lamentables que nous leur donnons par nos divisions et nos querelles sanglantes ? Et puis cette race, cette patrie, qu'ils nous inviteraient à conserver ainsi, ignorent-ils qu'elle est fatalement éphémère? Et voilà bien, en effet, un autre problème propre à nous faire réfléchir. Cette France,par exemple, pour laquelle plus d'un demi-million de ses enfants peut-être vont offrir leur vie en 1914-1915, que sera-t-elle devenue en l'an 2015, en l'an 3015, ou, si vous voulez, en l'an 25015 ? Quels remaniements de frontières n'aura-t-elle pas subis ?

---

([3]) P. Lasserre. *Revue hebdomadaire*, 23 janvier 1915, p. 395, 396. — Le même écrivain dit encore : " Je dis à l'ombre de ces jeunes gens : Pourquoi êtes-vous morts? Vous n'aviez qu'une vie et vous l'avez donnée. Pour moi, je ne valais pas cela. Je n'ai qu'une vie, moi aussi. Et les millions de Français vivants et à naître ne sont que des millions de fois un Français. Les préceptes, les formules impératives de devoir et d'honneur, par lesquelles je vous aurais fermement juré à la veille de la bataille que vous étiez obligés vous-mêmes, ne contentent plus ma raison quand il s'agit de justifier votre mort accomplie. Votre tombeau m'inspire une pensée qui les dépasse et qu'elles ne remplissent pas. Pour que cette mort précoce ait été légitime, soldats, il faut que la frontière qui sépare ce que nous appelons vie de ce que nous appelons mort soit moins tranchée qu'il ne paraît aux sens, et que, vivants, nous vivions plus que nous ne le croyons au-dessus de notre vie même. "

Quels maîtres divers n'aura-t-elle pas supportés ? Quelles modifications profondes auront été introduites non seulement dans ses villes et sur son sol, mais dans son génie, sa culture, sa religion peut-être ? Quelle ressemblance gardera-t-elle avec la France d'aujourd'hui ? Son nom lui-même subsistera-t-il autrement que pour désigner une entité nationale qui fut et ne sera plus ? Non, hélas ! ô pauvres et nobles soldats, qui vous laissez héroïquement labourer par les éclats des obus allemands, en mourant pour la France vous ne mourez pas pour quelque chose d'immortel ! *Debemur morti nos nostraque.* Ce n'est pas seulement l'organisme de notre corps, pourtant si admirable, qui est tributaire de la mort, ce sont nos oeuvres, oeuvres des saints aussi bien que celles des artistes, oeuvres des guerriers aussi bien que celles des diplomates, oeuvres fondées dans le sang aussi bien que celles fondées dans l'airain de la victoire !

N'importe ! Je ne veux pas permettre plus longtemps à un philosophisme froid et curieux de minimiser le sublime geste des héros qui meurent allègrement pour la patrie. Quoique puisse me dire une voix narquoise sur la figure des nations qui passe ainsi que tout le reste en notre bas monde, je m'incline, plein d'une sorte d'émotion religieuse, devant l'humble *pioupiou* qui s'élance sous la mitraille,avec la certitude morale d'être haché par elle, en criant : *Vive la France!* Je m'incline de même devant cet estropié qui, sur un lit d'hôpital, offre ses atroces souffrances *pour que la France dure.* L'un et l'autre, je ne suis pas loin de les vénérer comme des martyrs. (1) Je

(1) Nous rapprochons nos soldats des martyrs de la foi ; mais nous ne les identifions pas avec eux. Ecoutez *Junius de l'Echo de Paris* : " Il se produit, en ce moment, de Dunkerque à Belfort, un phénomène moral dont je cherche l'analogue dans l'histoire, et je n'en trouve qu'un : l'élan toujours renouvelé, toujours plus enflammé, des premiers chrétiens vers le martyre. Je suis bon catholique, et je ne crois pas blasphémer en rapprochant cette ferveur sacrée — *usque ad effusionem sanguinis* — de celle dont nos

respecte le sentiment de ce grand blessé qui, rentré dans son pays, par suite d'un échange de prisonniers, sourit agréablement, parcequ'en levant la tête il contemple le ciel de France, bien que je ne m'explique guère quelle différence peut exister entre la parcelle de firmament s'étalant au-dessus de ce petit morceau de territoire nommé la France et celle surplombant cet autre morceau à peu près d'égale étendue qui s'appelle l'Allemagne. J'admire sincèrement cette épouse qui, apprenant le trépas de son mari, répond simplement: " Je n'étais que sa femme, la France était sa mère! ", bien que j'aie quelque peine à comprendre la nature de cette maternité.

Oui, en dépit de tout ce qui peut m'inciter au scepticisme en pareille matière, je me range du côté de la tradition populaire, qui doit être la voix du Créateur, puisqu'elle ne peut qu'être l'expression d'une des parties les plus intimes de notre nature, et qui veut qu'après la trahison à l'égard de son Dieu, il n'y ait pas de félonie pire que la trahison à l'égard de la

---

combattants nous apparaissent possédés, à travers leurs lettres, leurs moindres mots, chacun de leurs gestes. C'est bien la ligne de feu qui va de l'océan à l'Alsace, la ligne du feu des batteries, et aussi la ligne du feu des âmes. Le mysticisme du sacrifice a là son empire. Un appétit grandit dans ces dévoués, avec la durée de la lutte, qui les emporte, qui les exalte, celui de s'immoler... Pour tous, aller au front est une allégresse, comme pour le poète du *Choeur des Muses*, ce charmant Lionel des Rieux, dont M. Maurras nous citait ce martial billet de départ: " Enfin, Charles, à l'heureuse date du 21 août, j'ai quitté les palmiers d'Hyères, et, je l'espère, pour de plus belles palmes. Je pense joindre d'ici deux ou trois jours la ligne des combattants. Vous devinez ma joie... " Telle est la vibration intime de cette armée, qu'un de mes amis, revenu des tranchées, appelait l'*armée merveilleuse*. Il avait raison. C'est réellement une merveille, au sens originel du mot, c'est un miracle que la patrie en péril de mort ait vu jaillir de sa terre cette armée-là... Que la plus profonde France ne ressemblât ni à son gouvernement, ni à ses idées, ni à ses moeurs, quel mystère! Il en était cependant ainsi. Nous le voyons par la résurrection soudaine des croisés dans les enfants d'un peuple qui, l'an dernier (1914), nommait le parlement que vous savez, tolérait les scandales dont vous vous souvenez et dansait le *tango*. "

patrie. ([5]) Avec le vieil Horace, si souvent cité, et que le christianisme n'a pas désavoué, je répète qu'il est doux, qu'il est beau de tomber, les armes à la main, pour son pays :

*Dulce et decorum pro patria mori !*

Si une telle mort ne peut sauver définitivement et rendre éternel ce qui est fatalement caduc et passager, du moins, parce qu'elle est encourue au poste d'honneur, elle affirme qu'il y a, même ici-bas, des choses au-dessus du bien-être et des aises d'une existence tranquille, à savoir le devoir, la vérité, la justice, le respect des traités. Devoir, vérité, justice, sainteté de la parole donnée, cela est immortel, et puisque c'est pour de telles choses aussi que nos petits soldats immolent leur jeunesse, leur mort reste éternellement glorieuse. Notre terre passera avec les nations qu'elle aura portées ; mais la gloire et la félicité, qu'ils se seront acquises, ne passeront pas.

---

([5]) D'une lettre du front, qu'a citée M. Barrès dans l'*Echo de Paris*, je tire ces quelques lignes : " L'harmonie du combat et sa grande poésie ne sont pas dans sa musique, non plus que dans le spectacle fort peu animé somme toute qu'il offre aux regards. Elles sont tout entières à un degré extrêmement élevé dans la notion du sacrifice total et permanent que consent volontairement chacun des combattants et qu'il consent avec une allégresse soutenue. Préférer quelque chose à sa propre vie et donner celle-ci pour que ce quelque chose, c'est-à-dire l'existence de la patrie, soit prolongé, voilà bien la cantate la plus magnifique qu'un musicien génial qui serait aussi un poète inspiré puisse composer pour l'enchantement des hommes. Eh bien ! ce grand poète et musicien, c'est chaque soldat pendant le combat ; et l'assemblage de toutes ces lyres, dont chacune donne son plus beau chant, sa note la plus suave, quand elle se brise, c'est cela l'orchestre formidable, l'orchestre élyséen de la bataille qui rugit et que les dieux écoutent empoignés... " M. Barrès ajoute : " A travers l'ouragan, dans la confusion de la bataille et des sentiments intérieurs qu'elle déchaîne, cet officier a su voir le vieil et éternel génie qui anime et construit les sociétés humaines... il a projeté de la lumière dans les parties les plus inintelligibles de l'être, dans le plus effroyable mystère de la vie des sociétés. "

* * *

Seulement, on le voit, pour que les combattants méritent ainsi nos éloges, pour qu'ils soient comparés à des martyrs, il n'est pas du tout indifférent qu'ils aient la justice de leur côté. Nous ne saurions englober dans la même admiration l'assaillant et l'assailli, le spoliateur et le spolié, le bourreau et sa victime. L'escroc peut trouver la mort dans son acte d'effraction. Allons-nous pour cela faire le panégyrique de son courage et de sa vaillance ?

Malheureusement, dans toute guerre, les deux adversaires se proclament les champions du droit et les défenseurs de leur patrie. Il est parfois très difficile aux neutres de distinguer lequel a raison. Ce qui est sûr d'abord, c'est que l'immense majorité des combattants ne connaissent rien des motifs qui les ont amenés sur le champ de bataille, et ce n'est pas une des moindres misères de la guerre qu'il faille voir aux prises les uns contre les autres, déployant à s'entretuer une ardeur qu'ils ne déploieraient pas contre les bêtes féroces, des millions d'hommes qui ne demandaient qu'à rester eux-mêmes tranquilles dans leurs foyers et à laisser les ennemis en repos dans les leurs.

Nous pouvons plaindre ces humbles, que le destin de la guerre a dressés contre nous et qui, eux aussi, ont cru obéir au devoir en répondant à l'appel de leurs chefs. Nous ne saurions leur en vouloir. Et la bravoure, l'acceptation courageuse de la mort ne sont pas moins admirables chez eux que chez les nôtres.

Même dans les hautes sphères gouvernementales et diplomatiques, où se décident les conflits internationaux, il n'est pas toujours clair à qui revient la réelle initiative. Il ne suffit pas qu'un gouvernement ait été l'agresseur pour qu'il soit tenu responsable du fléau. S'apercevant que la guerre allait

lui être imposée, il a pu simplement précipiter l'événement fatal et s'attribuer une première chance de victoire en prenant l'offensive, ce qu'on ne saurait raisonnablement lui reprocher. D'autres fois, la déclaration de guerre a pu être provoquée par des insultes préméditées, par des falsifications de dépêches ou d'autres stratagèmes semblables, qui ne font qu'ajouter l'hypocrisie au crime. Qu'on se rappelle la fameuse dépêche d'Ems que Bismarck s'est vanté d'avoir sciemment altérée pour ne pas manquer le coup qu'il avait monté contre la France. En 1870, l'agresseur apparent fut Napoléon III. Qui doute cependant aujourd'hui que le véritable auteur du conflit ne fût le chancelier de fer ?

Quant à ces chefs d'Etat qui, sous l'aiguillon d'une ambition personnelle ou par le désir immodéré d'agrandir les frontières de leur empire, plongent volontairement leur peuple et les peuples voisins dans les horreurs d'une guerre, quant à ces conquérants qui, pour la satisfaction d'une convoitise sans bornes, décrètent de sang-froid la perte de millions de leurs semblables, dont ils sèmeront les cadavres sur toutes les grandes routes d'un continent, leur génie, leurs succès et le large sillon qu'ils laissent dans l'histoire ne sauraient nous faire illusion, ils ne méritent qu'un qualificatif : ce sont des criminels et criminels d'autant moins excusables qu'ils ont été mieux doués pour s'attacher leurs sujets et les entraîner à leur suite. Au nombre de ces criminels il semble bien qu'il faille ranger le kaiser allemand, Guillaume II, avec cette nuance pourtant que son crime est largement partagé par toute une caste militariste, que hante, depuis quarante ans surtout, le rêve de l'hégémonie allemande sur le reste des nations de la terre. C'est cette caste qui depuis près d'un demi-siècle s'est acharnée à orienter l'éducation du peuple teuton vers la conquête de la suprématie mondiale. Pour cela, elle a mobilisé tous les organes de publicité. Par le journal, par le livre, par l'école, par les universités, par la tribune, elle a

répété ouvertement, ou tout au moins insinué, que la nation allemande était la première par ses qualités morales, intellectuelles et physiques non moins que par ses forces militaires, la première par la science, la première par la vertu, la première par le don d'organisation, la première par l'ordre et le respect de l'autorité ; qu'à elle par conséquent revenait le rôle de dirigeante dans l'humanité, et que, si elle ne pouvait entrer dans sa mission providentielle autrement que par la guerre, la guerre était juste, voire sainte, d'une justice et d'une sainteté suréminentes, transcendantales, excusant toutes les cruautés, justifiant toutes les usurpations et toutes les violations de la parole donnée.

N'en doutons pas, si la guerre présente avait tourné comme on l'espérait au-delà du Rhin, si elle avait d'abord été une marche triomphale sur Paris, puis une volte-face foudroyante contre les Moscovites refoulés jusqu'à Pétrograd et Moscou, on aurait gardé cette attitude à Berlin. On n'aurait pas songé à nier les pillages et les excès des nobles armées allemandes. Ils auraient été noyés dans l'auréole de la victoire. On aurait prononcé que l'heure de l'Allemagne avait sonné, que Dieu était visiblement avec elle et que par une série de triomphes rapides il l'avait définitivement consacrée pour l'organisation du monde. ([6])

---

([6]) L'histoire nous cite des individus ayant rêvé de se soumettre toute la terre. Tels Xerxès, Alexandre, Napoléon. Mais elle ne nous cite pas de peuple ayant été intoxiqué d'une pareille chimère, hors du peuple teuton d'aujourd'hui. " Le point d'appui des soldats allemands, c'est un prodigieux orgueil national, notion acquise, juxtaposée par le moyen d'une instruction méthodique, qui a donné foi à chaque soldat allemand dans la supériorité allemande, notion soutenue à coups de mensonges et de bluffs, comme le trot d'un cheval fatigué se soutient à coups d'éperons, notion qui a sa grandeur, et que nous avons trop négligée. " (M. Barrès. *Echo de Paris*, 18 juillet 1915). — " Le sentiment essentiel qui a soutenu le soldat français s'est composé de la soumission au devoir, d'un amour d'autant plus tendre qu'il s'est découvert menacé pour son foyer, son horizon, son indépendance, ses façons de sentir et de vivre, enfin de la révolte contre l'injuste agression. " (id-ibid.)

Mais parceque la guerre a tourné différemment, parce qu'elle s'est étendue et prolongée au-delà des prévisions des diplomates germaniques, parceque leur plan primitif a été complètement bouleversé et que la liste de leurs morts s'allonge chaque jour sans amener rien de décisif sur aucun front de bataille, les surhommes berlinois ont changé de ton. Le kaiser a été le premier à répudier toute responsabilité dans ces effroyables tueries. Ministres, journalistes, hommes de science, hommes d'église, protestants, catholiques ont à l'envi fait écho à la parole de leur souverain. Les plus notables d'entre eux ont signé des deux mains des manifestes où l'Allemagne était proclamée puissance essentiellement pacifique, nullement ambitieuse, et où était affirmé qu'elle ne faisait que lutter pour son existence.

Des évêques se sont indignés qu'on osât appeler cette guerre la guerre allemande; ils ont dénoncé au pape un ouvrage, parmi beaucoup d'autres, où une pareille énormité était soutenue, voire prouvée. Ces efforts de justification démontrent au moins une chose, c'est que l'écroulement de leur rêve a ouvert les yeux aux Allemands sur la grandeur du cataclysme. Ils comprennent que l'homme qui en serait responsable ne pourrait être qu'un fou par trop dangereux ou un scélérat digne de châtiments introuvables sur la terre. Ils ne peuvent se faire à l'idée que leur empereur soit cet homme-là.

Mon Dieu! Que le kaiser germanique et son peuple aient quelques prétextes pour se faire illusion, je ne le nie pas. Les causes lointaines de la présente guerre étaient nombreuses, et toutes n'avaient pas été posées par les empires du centre de l'Europe. A ceux-ci revenait la tension entre l'Allemagne et la France provoquée par la question d'Alsace-Lorraine et plus récemment par les intrusions du turbulent Guillaume II dans les affaires marocaines ainsi que la tension entre l'Autriche et la Russie provenant de l'annexion de la

Bosnie-Herzégovine en 1909. Mais il y avait, en outre, la susceptibilité de l'Ours moscovite s'attribuant la protection exclusive de tous les éléments slaves ; il y avait la défaite des Turcs par les Puissances balkaniques et la main-mise de celles-ci sur la Macédoine, barrant ainsi à l'Autriche-Hongrie le chemin vers Salonique, un des buts les plus constamment poursuivis par la politique bismarckienne; il y avait la rivalité commerciale entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne, la prétention qu'affichait celle-ci de garder, coûte que coûte, la suprématie maritime ; il y avait enfin cette question marocaine, où la diplomatie germanique avait dû encaisser plusieurs échecs retentissants. On ne peut nier que l'incident d'Agadir (juillet-novembre 1911), quoique réglé pacifiquement par une cession au kaiser d'une partie du Congo français, n'eût chargé d'électricité l'atmosphère de la politique internationale ([7]) et qu'il suffisait du jaillissement d'une étincelle pour causer la conflagration tant redoutée.

On pouvait prévoir que la guerre serait fatalement déclanchée d'ici à peu d'années, je le veux bien. Les signes pré-

---

([7]) Le traité du 4 novembre 1911, qui dénoua l'incident d'Agadir, fut pour le peuple allemand une grande déception. Le gouvernement impérial en profita pour surexciter l'orgueil national. Pendant toute l'année 1913, on commémora les victoires du siècle dernier. Le rétablissement du service de trois ans en France provoqua en certains milieux d'Allemagne une véritable colère. Certains estimaient " que la France avec ses 40 millions d'âmes n'avait pas le droit de rivaliser ainsi avec l'Allemagne ".— Dans un rapport secret rédigé par les grands chefs militaires pour être présenté au cabinet de l'empereur, on lit : " Il faut faire pénétrer dans le peuple l'idée que nos armements sont une réponse aux armements et à la politique française. " On y lit encore ceci : " L'aigle provoqué prendra son vol, saisira l'ennemi dans ses serres acérées et le rendra inoffensif. Nous nous souviendrons alors que les provinces de l'ancien empire allemand (comté de Bourgogne et une belle part de la Lorraine) sont encore aux mains des Francs. C'est une question nationale de rendre à l'Allemagne ce qu'elle a autrefois possédé. "

curseurs jetaient leur clarté sinistre dans le firmament. N'importe! L'auteur de l'incendie n'est-il pas celui qui approche le feu de la matière qu'il sait très facilement inflammable? ([8])

Or, c'est ce qu'a fait Guillaume II. Il le nie; mais les documents diplomatiques, publiés par les différents gouvernements, lui donnent un démenti accablant. Il peut momentanément en imposer à son peuple et même à sa conscience ; il n'en imposera pas à la postérité! "L'histoire dira comment, avec sa complicité, l'Autriche, malgré les avertissements réitérés de l'Italie, a prémédité une attaque contre la Serbie. Elle dira comment cette petite et vaillante nation a, sur les conseils de la Russie et de la France, répondu dans les termes les plus conciliants à un ultimatum injurieux. Elle dira comment l'Autriche, au lieu de se laisser désarmer par cet exemple de modération, a persévéré dans son dessein meurtrier. Elle dira comment, depuis le début de cette crise redoutable, le gouvernement de la France n'a pas cessé d'agir, auprès de tous, et avec une volonté tenace, dans le sens de la paix. Mais l'impérialisme militaire des pays germaniques était résolu à défier le jugement des peuples civilisés. La

---

([8]) Parmi les causes de l'incendie, M. Lanzac de Laborie (*Revue hebdomadaire*, 17 juillet 1915, p. 320, 321) note avec beaucoup d'à propos "la folie des grandeurs unie chez le souverain allemand et chez beaucoup d'entre ses gouvernés à une dépravation du sens religieux: la conviction plus ou moins sincère que la nation élue peut et doit accomplir sa destinée par tous les moyens; la naïve et grossière infatuation qui traite d'ingrat et de félon quiconque a l'audace de ne point fléchir le genou devant elle; la griserie du joueur heureux, dédaigneux des patientes combinaisons et déterminé à risquer la totalité de son gain; l'intoxication d'un homme et d'un peuple qui, à force de se complaire en des images belliqueuses, se trouvent moralement acculés à la guerre; par-dessus tout, la persistance d'un double atavisme, celui de la barbarie germanique se ruant au pillage des nations plus riches et plus civilisées, et celui de l'Etat prussien faisant de la guerre son industrie nationale."

guerre a été brusquement déclarée à la Russie (9), elle a été, sous des prétextes hypocrites, déclarée à la France, et la postérité apprendra avec stupéfaction qu'un jour l'ambassadeur d'Allemagne, après avoir vainement cherché à se faire insulter par la population parisienne, a présenté sans rire, comme un *casus belli,* au ministre des affaires étrangères de France, une fable imaginée dans les bureaux de la *Wilhelmstrasse,* le raid d'un de nos aviateurs, qui serait allé jeter des bombes sur Nuremberg, sans y être, et pour cause, aperçu par personne. Et l'histoire vengeresse dira également le reste : l'ignominie et la lâcheté des propositions faites à l'Angleterre et dédaigneusement repoussées par l'honneur britannique, la neutralité de la Belgique outrageusement violée, les traités les plus solennels déchirés comme des chiffons de papier, les moyens les plus barbares employés pour terroriser, dans les régions traversées, des habitants inoffensifs, la science déshonorée au service de la violence et de la sauvagerie. " (*Discours de M. R. Poincaré à la translation des restes de Rouget de l'Isle,* 14 juillet 1915).

Voilà de nobles paroles, et qui ne font qu'évoquer des faits connus. Il ne sert de rien au chancelier de l'empire allemand d'affirmer que la guerre devait lui être imposée tôt ou

---

(9) L'Allemagne, dont toute la supériorité consistait dans la concentration rapide de ses troupes, ne pouvait laisser la Russie continuer tranquillement sa mobilisation. Mais remarquons que la mobilisation russe avait été précédée par la mobilisation autrichienne et même par l'envahissement du territoire serbe. Le kaiser savait pertinemment que le tsar ne pouvait permettre l'écrasement de la Serbie. Si donc il avait voulu sincèrement la paix, avant d'envoyer son ultimatum à Pétrograd, il aurait agi à Vienne pour arrêter les hostilités. Il aurait eu d'autant plus de chance d'être écouté qu'à Vienne on ne faisait pas mauvais accueil à la conférence à quatre que proposait Sir Edward Grey. L'Allemagne a précipité les choses, parce qu'elle ne voulait pas laisser échapper cette occasion de guerre, étant sûre par avance de la victoire. Voilà la triste vérité.

tard par la situation politique, l'excuse est nulle. ([10]) La situation n'était pas encore désespérée. Avec de la bonne volonté de la part de chacun des gouvernements intéressés elle pouvait être modifiée dans le sens de la paix. En tous les cas, pour déclancher

> ... le mécanisme de l'histoire,
> Qui sans retour possible, automatiquement,
> Etait forcé d'aller jusqu'à l'égorgement,

il fallait un *oui* fatidique. Ce *oui,* c'est le kaiser Guillaume II qui l'a prononcé. Après l'émission de ce terrible monosyllabe, l'homme néfaste avait beau invoquer son vieux dieu allemand, il avait beau faire sur ses vaillantes troupes un geste qui bénit,

> Les mains, que sur les siens on lui voyait étendre,
> Etaient rouges du sang qui devait se répandre. ([11])

Il était le *responsable.* Un peu de son *oui,* comme le note le poète, allait être dans chaque balle et dans chaque boulet, dans " les cris de désespoir et les cris d'agonie, dans les douleurs inguérissables, dans les sanglots superflus

> Des mères en grand deuil qui ne souriront plus,
> Des vieux désemparés, des soeurs et puis des veuves
> Pressant des tout petits dans des toilettes neuves.

---

([10]) Pas une excuse non plus le fait que, si l'Angleterre avait, dès le début de la crise, manifesté ouvertement son intention de ne pas rester neutre, la guerre eût été évitée. Les hésitations du cabinet de Londres étaient causées par les éléments pacifistes qu'il contenait dans son sein et dans la majorité du parlement, elles ne provenaient point d'un jeu hypocrite pour déchaîner plus sûrement le conflit et en retirer son avantage, comme on l'en a faussement accusé à Berlin. Que ces hésitations aient décidé le gouvernement de Guillaume II à consommer le crime, possible; mais elles n'en laissent pas moins toute la responsibilité à celui-ci.

([11]) *Michel Zamacoïs.* Poésie parue dans le *Figaro,* reproduite dans la *Grande guerre du 20ème siècle.* (Maison de la Bonne Presse, Paris, fascicule 3, p. 9).

En face de tant de spectres, qui le poursuivent au camp et sur son lit royal, " dénombrant devant lui leurs blessures nouvelles ", je comprends que le malheureux Hohenzollern ait mesuré toute l'horrible portée de son acte. Je comprends qu'il ait été saisi d'épouvante et qu'il crie à qui veut l'entendre son innocence. Cris inutiles ! Ils ne peuvent convaincre aucun esprit impartial. Il est trop clair qu'ils lui sont arrachés moins par le remords que par les déceptions qu'a rencontrées sa politique. La guerre, il l'a voulue. Mais il n'a pas voulu, j'en conviens, cette guerre. Il a voulu une guerre courte et couronnée par une victoire foudroyante sur la Russie et la France. Il n'a pas voulu d'une guerre longue, où l'empire britannique tout entier s'engagerait à fond, où la Belgique arrêterait le premier élan de ses armées, où l'Italie, son alliée d'hier, se rangerait du côté de ses ennemis. Il n'a pas voulu d'une guerre où les routes de la mer lui seraient fermées, où ses flottes marchandes aussi bien que sa flotte militaire seraient embouteillées dans ses ports, où toutes ses colonies lui échapperaient, où la prise de bicoques et de villages lui coûterait plus d'hommes que n'en coûta la prise de Numance, de Carthage, de Sarragosse et de Sébastopol, où vingt victoires resteraient stériles et où les trous humides des tranchées dévoreraient encore plus de soldats que les mitrailleuses et les canons géants.

Oui, nous en convenons volontiers, cette guerre-là a été imposée à Guillaume, moins par la Russie, la France et la Grande-Bretagne, que par Dieu lui-même, qui, après s'être servi des monstrueux préparatifs d'extermination que nous savons pour punir la France de son athéisme officiel, la Russie de ses persécutions contre la véritable Eglise du Christ, l'Angleterre de ses anciennes rapines, a voulu abattre à son tour l'arrogance allemande, laquelle, atteignant les propor-

tions d'une véritable idôlatrie, était devenue insupportable au ciel lui-même. ([12])

Que devant ces dispositions providentielles Guillaume II reconnaisse son erreur, qu'il crie son repentir, qu'il se courbe sous la verge qui le frappe comme elle frappe ses voisins ! Mais qu'il n'en appelle pas à son innocence initiale. Ce serait persévérer dans son orgueil et aggraver son châtiment.

(À SUIVRE)

**M. TAMISIER, s. j.**

---

([12]) Junius. (*Echo de Paris*, 26 septembre 1915) : " A mon âge on croit à la justice immanente... Que l'esprit de justice qui pleure sur les victimes des atrocités allemandes se rassure. Dès maintenant, le Kaiser assiste à l'échec de ses projets les mieux médités ; dès maintenant, éclate à ses propres yeux l'inutilité de ses crimes. Et déjà quel châtiment ! Que cherchait-il ? Par l'attaque foudroyante de ses hordes, par les coups atroces frappés avec une férocité inouïe, il comptait répandre la stupeur et l'effroi, s'ouvrir en quelques jours le chemin de Paris, en quelques semaines ceux de Saint-Petersbourg, imposer à l'Europe la paix germanique et régner sur le monde. Quand, il y a quelques mois, il annonçait la fin de la guerre pour octobre, c'est qu'il croyait fermement être aujourd'hui à Pétrograd. Aucun de ses espoirs ne s'est réalisé. Le voilà contraint à une guerre dont la durée lui échappe. Donc c'est en vain que les incendies se sont allumés en Belgique, en vain que les cathédrales se sont écroulées, en vain que les plus beaux témoignages du génie humain se sont anéantis, en vain que des femmes ont été égorgées, que le sang le plus innocent à été versé à flots... Et si la vision bien nette du peu d'efficacité de tant d'horreurs ne suffit pas à arrêter les battements du coeur de cet homme, ne suffit pas pour l'accabler, les perspectives que tant de crimes ouvrent sur l'avenir de son empire doivent lui imposer une suite de tourments, où il peut distinguer le commencement de l'expiation. Il sait bien, le Kaiser, qu'on n'excite pas sans péril chez toute une nation une telle frénésie, qu'on n'ordonne pas impunément à un peuple entier de brûler les villes, de violer les femmes, de tuer les enfants, de pendre les prêtres, de saccager les couvents, de piller les maisons. Quand on déchaine la brute qui sommeille au coeur des hommes, comment la retenir ensuite?"

# A travers les Faits et les Oeuvres

La guerre. — *Statu quo* en France et en Russie. — Ecrasement de la Serbie. — Les Alliés dans les Balkans. — Situation difficile. — Les tergiversations et les fluctuations de la Grèce. — Le coup d'Etat du roi Constantin. — La mission de lord Kitchener et de M. Cochin. — Agitation parlementaire en Angleterre. — Un exposé de M. Asquith. — Débats fâcheux. — Un comité de la guerre dans le cabinet. — La démission de Winston Churchill. — Une demande de crédits de deux milliards de piastres. — Un conseil de guerre conjoint. — Crise ministérielle en France. — M. Viviani démissionne. — Un ministère Briand. — Rentrée en scène des anciens. — L'accession de M. Denys Cochin. — La déclaration ministérielle. — Succès de M. Briand. — Le parlementarisme et la guerre. — Au Canada. — Un emprunt d'Etat sur le marché canadien.

PURANT les semaines qui viennent de s'écouler, les opérations militaires, sur le front occidental, ont produit peu de résultats très appréciables. Çà et là, quelques kilomètres de tranchées prises et reprises, mais rien de capital. Du côté de la Russie, l'offensive allemande semble avoir perdu toute sa force. Les armées du tsar, au contraire, paraissent faire preuve d'une vigueur nouvelle, et ont fait reculer les envahisseurs sur plusieurs points.

Mais c'est dans la péninsule balkanique qu'ont eu lieu surtout les événements saillants. Combinant leurs efforts, les armées allemandes, autrichiennes et bulgares, ont écrasé les malheureux Serbes par la supériorité du nombre et de l'armement. Ces derniers ont pourtant déployé une intrépidité et une ténacité extraordinaires. Ils ont défendu pied à pied leur sol, se battant comme des lions, et infligeant à l'ennemi des pertes cruelles. La défense de la petite nation serbe est vrai-

ment héroïque. Mais comment pouvait-elle triompher de l'invasion, lorsqu'elle était assaillie de trois côtés, à l'est par les Autrichiens, au nord par les Allemands, et à l'ouest par les Bulgares ? Belgrade, Pirot, Nish, Uskub, ont tour à tour succombé. Le siège du gouvernement a été successivement transféré de Belgrade à Nish, et de Nish à Mitrovitza. Devant des forces accablantes, contraints à retraiter en combattant sans cesse, les armées serbes se sont vues lentement acculées à la frontière du Monténégro. Il ne pourrait y avoir de salut pour elles que dans l'arrivée des troupes alliées débarquées à Salonique. Mais celles-ci ont à lutter contre des difficultés presque insurmontables. Transportées par mer et descendues en territoire grec, elles ont dû être expédiées par une ligne unique vers la Serbie méridionale, lorsque déjà les Serbes étaient menacés d'enveloppement et que les Bulgares occupaient la Macédoine. Il est difficile de dire à quel chiffre peuvent s'élever les corps expéditionnaires anglo-français. Ce qui est certain, c'est qu'il est bien moindre que celui des effectifs dont disposent les Allemands, les Autrichiens et les Bulgares. C'est une rude entreprise que d'expédier par mer des armées à des centaines de milles. On peut donc augurer que les forces alliées actuellement dans les Balkans sont de beaucoup inférieures à celles des ennemis. De plus, elles n'ont à Salonique qu'une base d'opération instable et incertaine, se trouvant à la merci des mauvaises dispositions du gouvernement grec, dont la loyauté est douteuse.

La situation balkanique, à l'heure où nous écrivons, est donc franchement mauvaise et grosse de périls. Les Serbes sont écrasés. Les troupes françaises et anglaises, qui s'avancent par la vallée de la Vardar, sont en mauvaise posture, exposées à une attaque simultanée des Allemands, des Autrichiens, des Bulgares et des Turcs. La Grèce, dont le territoire les sépare de la mer, peut, à un moment donné, leur couper le

chemin du retour, et passer de la neutralité passive à la neutralité active, en essayant de les désarmer et de les interner. Pendant ce temps la Russie, dont l'intervention aurait pu donner une tout autre tournure aux événements, s'est vue paralysée par la neutralité de la Roumanie, à travers laquelle il lui aurait fallu passer pour atteindre la Bulgarie et secourir les Serbes.

On reproche à la diplomatie des Alliés d'avoir manqué de clairvoyance, de promptitude et de vigueur. On soutient que si la Russie, la France et l'Angleterre avaient, dès le printemps dernier, d'une part forcé la main à la Serbie et à la Grèce, afin de leur faire consentir les concessions territoriales nécessaires — pour lesquelles d'ailleurs on leur aurait assuré d'amples compensations à même la Turquie d'Europe et d'Asie —et, d'autre part, grâce à ces concessions, enlevé de haute lutte le concours de la Bulgarie et de la Roumanie, la Serbie serait présentement intacte, le sultan serait chassé de Constantinople, et les empires du centre seraient enserrés dans un cercle de fer dont l'étreinte les forcerait bientôt à demander grâce. Nous sommes bien prêt à admettre qu'il y a du vrai dans ces critiques, quoiqu'il soit difficile de porter un jugement sûr en des matières aussi complexes. Mais nous persistons à croire qu'en somme ce sont les défaites militaires qui ont entraîné la défaite diplomatique. Si la Russie avait continué à repousser les Allemands et à tailler des croupières aux Autrichiens, si elle avait tenu, si elle tenait encore la Bukovine, la Galicie et les Carpathes, si elle occupait Czernowitz et faisait trembler Buda-Pesth, on peut affirmer sans témérité qu'à l'heure actuelle la Roumanie, la Bulgarie et la Grèce seraient aux côtés des Alliés et les aideraient à achever l'effondrement de l'empire turc. Au lieu de cela, en ce moment, le sultan exulte, et Constantinople dresse des arcs de triomphe pour recevoir le kaiser sauveur.

Les Alliés sentent combien leur situation orientale est critique, et ils font les plus grands efforts pour empêcher qu'elle ne s'empire encore par l'attitude semi-hostile que pourrait être tentée de prendre la Grèce. Celle-ci a joué, depuis quelques mois, un singulier rôle. Elle est liée avec la Serbie par un traité défensif. Son ancien premier ministre et son plus remarquable homme d'Etat, M. Venizelos, voulait qu'elle y fût fidèle et prêtât secours aux Serbes. Mais, le roi Constantin n'étant pas du même avis, le ministre donna sa démission et un autre cabinet prit les rênes de l'administration. Le nouveau gouvernement n'ayant pas de majorité parlementaire, il fallut faire des élections générales qui eurent lieu le printemps dernier. Elles furent favorables au parti de M. Venizelos, et, devant ce résultat, le roi crut opportun de rappeler cet homme politique. A ce moment, on crut que désormais la Grèce allait marcher avec la Quadruple Entente. Mais on comptait sans les intrigues allemandes, sans les instances passionnées de la reine, soeur de Guillaume II, sans les sympathies germaniques de Constantin. A l'heure décisive où la Grèce aurait dû secourir les Serbes attaqués par les Bulgares, on apprit que, de nouveau, M. Venizelos se retirait par suite d'un désaccord avec le roi. M. Zaimis devenait son successeur, et le gouvernement grec proclamait sa neutralité. Cependant ce cabinet, né du bon plaisir royal, était en minorité dans le Parlement. Il vécut quelques semaines, par la tolérance de M. Venizelos. Mais, au commencement de novembre, un incident de séance provoqua un vote hostile et le ministère fut renversé. Le roi parvint à en former un nouveau dont le chef est M. Skouloudis. Et il a décrété que des élections générales seraient tenues incessamment.

Constantin Ier joue gros jeu, et compte évidemment sur les victoires allemandes pour justifier sa conduite. Les Alliés ont résolu de mettre fin à l'équivoque dans laquelle il se ren-

ferme en attendant de faire acte d'hostilité. Les gouvernements français et anglais ont envoyé chacun un de leurs membres, pour faire auprès de lui des représentations énergiques, et peser sur ses déterminations ultérieures, au besoin par la crainte d'une action militaire et d'un blocus commercial désastreux pour la Grèce, s'il est réfractaire à des raisons d'un autre ordre. Lord Kitchener et M. Denys Cochin — membre du nouveau ministère français, dont nous dirons un mot plus loin — se sont rendus à Athènes, et ont eu successivement des entrevues avec le roi et les ministres. Certains symptômes semblent indiquer que leur mission n'a pas été sans résultat.

En somme, on peut résumer comme suit les opérations militaires du dernier mois : *statu quo* sur les fronts russe et français, écrasement de la Serbie par les Allemands, les Autrichiens et les Bulgares, et, comme conséquence, situation très difficile des Alliés en orient.

* * *

Pendant ce temps, les Parlements nous font assister à de fâcheuses agitations en Angleterre et en France. A Londres, après la démission de Sir Edward Carson et les critiques acerbes exprimées de divers côtés, on attendait avec impatience la rentrée de M. Asquith, qui s'est heureusement remis assez promptement de son indisposition pour reprendre son poste à la tête du gouvernement et de la Chambre des communes. A la séance du 2 novembre, il a fait l'exposé qu'il avait annoncé d'avance. La Chambre et les tribunes étaient combles. Après avoir fait allusion à l'accident de cheval subi par le roi en France, et à son heureux retour en bonne voie de rétablissement, le premier ministre a fait une revue de la situation. Il a commencé par cette déclaration : " Nous sommes, en ce moment, aussi déterminés que jamais à continuer la

guerre jusqu'à la victoire. " Et la Chambre a couvert ces paroles d'applaudissements. Poursuivant, il a fait observer que cette guerre, comme toutes les grandes guerres de l'histoire, a été fertile en surprises et en désappointements pour tous les pays engagés dans le conflit. "Il semble, a-t-il ajouté, que la situation exige actuellement de l'Angleterre, à un degré exceptionnel, trois choses: un juste sens de la perspective, un approvisionnement illimité de patience et une réserve surabondante de courage actif et passif. " M. Asquith a demandé à la Chambre de considérer la part prise jusqu'ici par la Grande-Bretagne dans la guerre européenne. Elle y est entrée avec six divisions d'infanterie et deux divisions de cavalerie, soit environ 160,000 hommes. Et aujourd'hui, d'après les opérations décrites par les derniers rapports du commandant en chef, on constate que, en septembre et octobre, Sir John French commandait à tout près d'un million d'hommes. A cela il faut ajouter les troupes aux Dardanelles, en Egypte, et sur d'autres théâtres de la guerre, ainsi que les réserves, les garnisons dans le Royaume-Uni et d'autres parties de l'empire. On sait quel magnifique contingent l'Inde a envoyé. Le Canada a expédié 96,000 hommes, l'Australie 92,000, la Nouvelle-Zélande 25,000. Le Sud-Africain, non content de conquérir la colonie allemande du sud-ouest, a fourni d'importants contingents dans l'Afrique centrale et orientale, et envoyé en outre 6,500 hommes servir en Europe. Quant à la flotte, l'oeuvre accomplie par elle a été gigantesque. Prenons seulement le service des transports. Depuis le commencement des hostilités l'Amirauté a transporté par mer deux millions et demi d'hommes, trois cent vingt mille blessés, malades et gardes-malades, deux millions et demi de tonnes de munitions et d'approvisionnements, huit cent mille chevaux, mulets et chameaux. Ces opérations ont nécessité des milliers de voyages à travers les mers infestées de croiseurs allemands, au dé-

but de la guerre, et, plus tard, de sous-marins,dont toutefois le péril diminue rapidement. Quant à la grande flotte britannique, la tâche accomplie par elle n'a rien de comparable dans l'histoire. Elle a sauvegardé la sécurité de l'empire,assuré aux Alliés la maîtrise des flots, et forcé la fameuse flotte allemande, qui a coûté tant de paroles, tant de travail et tant d'argent, à se cacher dans la Baltique. En face de ces résultats, le premier ministre a cru pouvoir s'écrier : " Je n'ai pas l'intention de faire d'excuses soit pour le peuple de cet empire, qui a fait si magnifiquement sa part, soit pour le gouvernement, qui, au meilleur de son habileté, au prix de quelques erreurs et de quelques fautes sans doute, et avec la confiance de la grande masse de ses concitoyens, a organisé, surveillé et dirigé cette grande campagne. "

Il restait à M. Asquith un sujet moins agréable à traiter, celui de l'expédition des Dardanelles et des événements balkaniques. Il ne l'a pas éludé. De ses explications il ressort que les résultats de l'attaque des Dardanelles par mer et de la campagne sur la péninsule de Gallipoli ont causé au gouvernement un désappointement cruel. Ces tentatives avaient pourtant été faites après délibération, après consultation, conformément à l'avis des experts en matière navale et militaire. Mais évidemment on ne s'était pas fait une idée suffisamment exacte des difficultés à vaincre. Cependant, suivant lui, il est encore prématuré de prononcer un jugement sur la campagne des Dardanelles. Si elle n'eut pas été entreprise, la Turquie aurait eu la puissance de nuire sur d'autres théâtres, et les 200,000 Turcs immobilisés à Gallipoli auraient pu frapper ailleurs des coups dangereux. Et d'autre part,si elle eut réussi, les résultats eussent été d'une importance incalculable. Quant aux Balkans il ne faut pas oublier que la volte-face de la Grèce a bouleversé toutes les prévisions. Le premier ministre Venizelos, sorti des élections avec une forte majorité parle-

mentaire, avait annoncé catégoriquement une politique d'intervention. A la mobilisation de la Bulgarie il opposait la mobilisation grecque et demandait à la France et à l'Angleterre la coopération de 150,000 hommes. Ceci eût changé la face des choses. C'est le coup d'Etat du roi Constantin qui a modifié désastreusement la situation.

Au sujet de la question financière, M. Asquith a recommandé l'économie et le retranchement des dépenses superflues. Il a mentionné, en passant, le coût de l'armée qui, en temps ordinaire, était de 100 louis par tête annuellement, et qui s'élève depuis la guerre à 250 ou 300 louis. Il a dit enfin un mot du service obligatoire, auquel on ne recourra qu'à la dernière extrémité et s'il rallie un assentiment presque général. D'après lui, le mouvement de recrutement organisé par lord Derby sera suffisant. Avant de terminer, il a annoncé la création d'un comité de la guerre formé d'un petit nombre de membres du cabinet, et dont les décisions lui seront constamment communiquées.

Ce discours de M. Asquith n'a pas mis fin à la nervosité parlementaire. Il a provoqué un débat au cours duquel Sir Edward Carson, l'ex-procureur général, et lord Charles Beresford ont vertement critiqué l'action du gouvernement dans l'affaire des Dardanelles et son attitude dans les Balkans. La Chambre des lords est entrée en ligne à son tour. Durant deux séances, plusieurs de ses membres ont dénoncé la manière dont la guerre est conduite, et attaqué le ministère, particulièrement M. Asquith. Lord Willoughby de Broke, un homme aux vues extrêmes, s'est écrié que si la Russie avait pu se débarrasser du grand duc Nicolas au milieu de la guerre il ne voyait pas pourquoi l'Angleterre ne se débarrasserait pas d'Asquith. Lord Saint-Davids a demandé la convocation d'une assemblée plénière du conseil privé, qui comprend plusieurs centaines de membres. Lord Loreburn a signalé avec amertume ce qu'il a

appelé les mésaventures de la guerre, c'est-à-dire l'expédition d'Anvers, la destruction de l'escadre du contre-amiral Cradock, les opérations des Dardanelles et l'expédition des Balkans,et il a déclaré que si le conflit continue indéfinitivement on marche à la révolution ou à l'anarchie. Lord Milner a fait une charge contre la censure. Le baron Courtney de Penwith, un pacifiste, a demandé s'il n'était pas temps de mettre un terme à cette guerre horrible. En un mot, la Chambre des lords a entendu pendant deux jours un concert de critiques et de récriminations, auxquelles lord Curzon, lord Crewe et lord Lansdowne ont répondu longuement. Nous estimons que l'impression qui se dégage de ces débats est déplorable. Que dans une guerre formidable et quasi mondiale, comme celle dont nous avons le douloureux spectacle, il y ait des erreurs, de fausses manoeuvres, des maladresses, des mécomptes, c'est inévitable. L'on doit s'y attendre et se résigner d'avance aux fluctuations de la fortune. Surtout, l'on doit se garder de semer la défiance, d'alarmer l'opinion, d'affaiblir le prestige des chefs, d'ébranler la discipline morale et l'inflexible résolution dont un peuple a besoin pour vaincre. Les récentes discussions dans la Chambre des communes et dans la Chambre des lords rendent à nos oreilles un son fâcheux. On peut en dire autant des campagnes de presse menées en ces derniers temps. Elles sont détestables. Et nous considérons que le gouvernement a fait un acte d'énergie salutaire en ordonnant la saisie et la suspension du journal le *Globe,* coupable de mettre délibérément et malicieusement en circulation de fausses nouvelles relatives à lord Kitchener.

Nous avons vu que M. Asquith, dans son discours, avait annoncé la création d'un comité de la guerre, pris parmi les ministres. Quelques jours après, il a mis devant la Chambre les noms des membres de ce comité. Ce sont M. Asquith lui-même, comme remplaçant lord Kitchener au ministère de la

guerre, durant son absence en orient, MM. Balfour, premier lord de l'Amirauté, Lloyd-George, ministre des munitions, Bonar Law, secrétaire colonial, et McKenna, chancelier de l'échiquier. Outre ces cinq, il est entendu que Sir Edward Grey sera appelé chaque fois qu'on devra discuter des questions d'affaires étrangères. La formation de ce comité a donné lieu à une nouvelle démission ministérielle. M. Winston Churchill n'y était pas inclus, et il n'a pas cru pouvoir rester dans le cabinet. C'était d'abord l'intention de M. Asquith de l'y appeler, et il l'en avait informé. Mais à la dernière minute des difficultés d'ordre personnel l'en ont empêché. M. Churchill, qui avait déjà accepté un poste inférieur dans la réorganisation du cabinet, a décidé cette fois d'en sortir. Et il a écrit au premier-ministre une lettre dans laquelle il lui dit qu'après avoir été chef de l'Amirauté, et connaissant la situation comme il la connaît, il ne peut consentir à accepter une position de responsabilité générale dans une politique de guerre, sans avoir une part effective à sa direction. Il ajoute qu'étant officier dans un régiment actuellement devant l'ennemi, il va le rejoindre et prendre du service actif. La retraite de M. Winston Churchill a fait sensation. Il a été l'un des membres les plus en vue de l'administration libérale, l'un des plus laborieux, l'un des plus combatifs et l'un des plus brillants. Il s'est signalé à la tête du département de la marine et a fait beaucoup pour accroître la puissance navale de l'Angleterre. Avant de devenir homme politique,il a été longtemps soldat. Il a fait la campagne de Cuba avec les Espagnols en 1895, celle du Makaland aux Indes en 1897, celle du Nil avec lord Kitchener en 1898, et celle du Transvaal en 1900. Il entra ensuite dans la Chambre des communes comme député conservateur, brisa avec son parti sur la question fiscale et devint promptement l'un des leaders les plus influents du parti libéral.

Avant de partir pour le front, il a tenu à défendre sa position devant la Chambre, et il a prononcé un long discours dans lequel il a répondu aux critiques dont il avait été l'objet, spécialement au sujet de l'expédition d'Anvers et de celle des Dardanelles. Il s'est plaint de l'attitude de lord Fisher, le chef naval de l'Amirauté, lorsque lui en était le chef politique. Ce dernier a relevé, en quelques mots, dans la Chambre des lords, les paroles de M. Churchill. Les explications de l'ancien ministre de la marine ont été accueillies avec beaucoup d'applaudissements dans la Chambre des communes.

Une autre occasion de débat a été fournie au Parlement par une nouvelle demande de crédits. Le premier-ministre a proposé l'adoption d'un vote de $2,000,000,000 (deux milliards de piastres), ce qui porte à $8,310,000,000 le total voté jusqu'à présent pour la guerre. Le nouveau crédit devra suffire à solder les dépenses jusqu'à la fin de février 1916. Du 12 septembre au 6 novembre elles ont été de $21,750,000 par jour. Durant les deux prochains mois elles ne devront pas excéder $25,000,000 par jour. A la suite de l'exposé fait par M. Asquith, une discussion très animée a eu lieu dans les deux Chambres. Des députés et des lords ont signalé l'énormité du fardeau imposé au Royaume-Uni. Quelques-uns — entre autres M. Lynch, représentant de West Clare — ont profité de l'occasion pour critiquer une fois de plus la manière dont sont conduites les opérations militaires, à quoi M. Balfour a répondu qu'évidemment il y avait dans le pays beaucoup de talents méconnus. C'était là un excellent trait à l'adresse des stratégistes en Chambre.

Au cours de ce débat, le premier ministre a annoncé la formation d'une sorte de conseil de guerre conjoint où siégeraient ensemble des représentants des gouvernements anglais et français, à qui s'adjoindraient bientôt des représentants de la Russie et de l'Italie. Ce nouveau conseil assurerait plus

d'unité d'action dans les opérations générales. Une première séance de ce corps important a eu lieu à Paris le 17 novembre. Y assistaient pour l'Angleterre, MM. Asquith, Balfour, Lloyd George et Sir Edward Grey, et pour la France, M. Briand, le général Galliéni, l'amiral Lacaze et le général Joffre. Il est permis d'attendre beaucoup de cette haute collaboration.

* * *

Parmi les listes des membres français de ce conseil adjoint, on cherche en vain le nom de M. Viviani. C'est qu'il y a eu quelque chose de changé en France depuis notre dernière chronique. La retraite de M. Delcassé et le nombre considérable des abstentions dans le vote de confiance demandé par le cabinet, le 13 octobre, ont déterminé une crise ministérielle. Après avoir mûrement considéré la situation, M. Viviani a conclu qu'il fallait constituer un gouvernement capable de commander un concours plus universel. Et il a donné sa démission. M. Poincaré a alors chargé M. Aristide Briand d'organiser un nouveau ministère. M. Briand a accepté, et il a réussi à former la combinaison suivante : président du conseil et ministre des affaires étrangères, M. Briand ; ministre de la guerre, le général Galliéni ; ministre de la marine, l'amiral Lacaze ; ministre des finances, M. Ribot ; ministre de l'intérieur, M. Malvy ; ministre du commerce, M. Clémentel ; ministre de la justice, M. Viviani ; ministre des travaux publics, M. Sembat ; ministre des colonies, M. Doumergue ; ministre de l'instruction publique et des inventions de guerre, M. Painlevé ; ministre de l'agriculture, M. Méline ; ministres d'Etat, sans portefeuilles, MM. de Freycinet, Léon Bourgeois, Emile Combes, Jules Guesde et Denys Cochin. M. Briand s'est adjoint M. Jules Cambon, ancien ambassadeur à Berlin, comme secrétaire-général des affaires étrangères, avec siège dans

le cabinet. Les sous-secrétaires d'Etat sont MM. Albert Thomas, pour la guerre et les munitions; Joseph Thierry, pour les subsistances; Justin Godart, pour le service sanitaire ; René Besnard, pour l'aviation; Louis Noël, pour la marine.

Comme on le voit, M. Briand a fait appel à l'expérience des plus anciens parlementaires. Il a formé un cabinet qui comprend quelques-uns des vétérans de la politique française, tels que MM. de Freycinet, âgé de 87 ans, Combes, âgé de 80, Méline, âgé de 77, Ribot, âgé de 73. Sept anciens premiers ministres en font partie: MM. de Freycinet, Ribot, Méline, Bourgeois, Combes, Viviani et Briand lui-même. Le chef de ce nouveau ministère s'est évidemment efforcé de rallier, autant que possible, tous les éléments. Pour la première fois, depuis trente-cinq ans, un catholique et un monarchiste figure parmi les gouvernants de la France. C'est M. Denys Cochin. Il y a là un fait nouveau et important. Plût au ciel que ce fût un symptôme ! Il serait sans doute prématuré de voir dans cet événement une promesse d'évolution vers une politique de justice et de liberté. Toutefois ce simple fait d'avoir appelé un catholique à faire partie du ministère indique que la guerre a considérablement transformé la mentalité de certains hommes. L'entrée de M. Cochin dans l'administration a fait sensation. Parmi ses amis l'approbation n'a pas été unanime. On lui a reproché d'accepter de siéger dans un cabinet dont fait partie M. Combes, de douloureuse mémoire, et de se solidariser avec des hommes au milieu desquels il sera noyé et ne pourra exercer qu'une influence infime. M. Jules Delahaye lui a adressé une lettre ouverte où ce regret est exprimé. M. Joseph Denais a écrit dans la *Libre Parole* un article où il manifeste le même sentiment. Mais M. Cochin, en acceptant, a cru accomplir un devoir : " Ce qui importe le plus, a-t-il déclaré, c'est qu'on ne puisse pas dire qu'un catholique, un monarchiste, a refusé de concourir au salut commun. " En d'au-

tres termes, des circonstances exceptionnelles peuvent justifier une collaboration exceptionnelle. Et cette collaboration peut avoir d'heureux résultats pour l'avenir,en faisant tomber des préjugés, en établissant une prescription contre la politique d'ostracisme et d'exclusivisme tyrannique.

La formation du nouveau cabinet a produit, pour le moment du moins, un heureux résultat. Elle a paru rétablir " l'union sacrée ", qui, depuis quelque temps, semblait compromise par les intrigues et les discussions parlementaires. Lorsque M. Briand est venu lire sa déclaration ministérielle devant la Chambre, il y avait cinq interpellations, plus ou moins comminatoires, à l'ordre du jour. Cette déclaration a été accueillie avec faveur. Elle était de très belle allure. Elle respirait la confiance, l'énergie, l'inébranlable résolution de lutter jusqu'à la victoire. En voici les dernières phrases : "L'entreprise actuelle de l'Allemagne dans les Balkans atteste l'insuccès de ses efforts sur les théâtres principaux des hostilités. C'est parce que son offensive s'est brisée sur le front français et sur le front russe qu'elle tente cette diversion. Elle cherche par là à tenir en haleine l'opinion mondiale, à qui tant de mois passés sans les résultats à annoncer par une propagande effrénée commencent à révéler des indices de faiblesse sous une apparence de force. Ses espoirs seront déçus. Les empires du centre pourront reculer leur défaite; ils ne l'empêcheront pas. Quant à nous, nous sommes décidés à aller jusqu'au bout; nos ennemis n'ont à escompter de notre part ni lassitude, ni défaillance. Après avoir mesuré notre tâche, et si rude qu'elle soit, nous entendons la poursuivre jusqu'à son aboutissement nécessaire. Nous avons la volonté de vaincre, nous vaincrons. " La Chambre a acclamé ces paroles. Mais restaient les interpellations. Quelques-unes ont été retirées. D'autres ont pris une tournure anodine. Seul, M. Renaudel, député socialiste, qui semble aspirer à jouer le rôle

de Jaurès, a fait entendre une note qui donnait à la déclaration ministérielle une fausse interprétation. La Chambre est devenue houleuse. M. Briand est alors remonté à la tribune. Et dans un discours de vingt minutes, où il a déployé toutes les ressources de son incontestable éloquence, il a littéralement enlevé son auditoire. Il a fait appel à l'union, au dévouement, à la fierté nationale. Il a adjuré la Chambre de songer toujours aux héros qui luttent et meurent dans les tranchées, et aux femmes françaises qui ne pleurent pas parce qu'elles souffrent pour la patrie. Et il s'est écrié en terminant: " Si vous avez ces pensées au moment où la décision de la division pourrait vous tenter, vous vous rapprocherez les uns des autres, vous vous grouperez unanimes autour du gouvernement et tous unis nous crierons vers la victoire: Vive la France! " Cette adjuration émouvante a provoqué une scène indescriptible. Toute la Chambre s'est levée, et du parquet jusqu'aux tribunes, un cri unanime et puissant a ébranlé la salle: " Vive la France! " L'ordre du jour suivant a été adopté d'enthousiasme par 515 voix contre 1: "La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et confiante en lui, passe à l'ordre du jour. " Puisse cette union se maintenir. Les derniers débats avaient attristé tous les bons Français. L'heure n'est pas aux récriminations ni aux critiques mesquines. En temps de guerre nous imposerions volontiers silence aux voix parlementaires et à tous les faiseurs d'embarras. Arrière les discussions lorsque l'action pour le salut commun doit primer toutes les préoccupations secondaires !

* * *

Au Canada, le fait saillant à signaler est l'émission d'un emprunt national sur notre propre marché. Le ministre des

finances, l'honorable M. White, a fait appel à l'épargne et au capital canadiens pour contracter un emprunt de cinquante millions, destiné à solder nos dépenses de guerre. Pour cette fin, le gouvernement du Canada a émis des obligations au taux d'émission de 97½ pour cent, portant un intérêt de 5 pour cent par année et remboursable le 13 décembre 1925. La souscription à ces obligations est payable comme suit : 10 pour cent sur demande, 7½ pour cent le 3 janvier et 20 pour cent les 1er février, mars, avril et mai 1916. Les obligations sont émises en dénominations de $100, $500, $1,000, $5,000, ou tout multiple autorisé de $5,000. Le gouvernement s'engage à les maintenir exemptes de taxes, y compris la taxe sur le revenu si elle venait à être introduite.

Les circulaires du ministère des finances ont été émises le 22 novembre, et déjà le succès de cet emprunt national est assuré. Le gouverneur-général, Son Altesse Royale le duc de Connaught, a tenu à honneur de souscrire le premier. Les souscriptions affluent de toutes parts. A l'heure où nous écrivons, on affirme que les $50,000,000 requis sont de beaucoup dépassés par l'offre. Cet emprunt d'Etat sur le marché canadien — le premier de cette nature — marque une date dans notre histoire financière. Il démontre combien notre crédit est sûr et combien notre situation économique est solide. C'est un événement notable.

**Thomas CHAPAIS.**

Québec, 25 novembre 1915.

# Chronique des Revues

SOMMAIRE. — LE SENS DE LA MORT (Article de M. G. de Lamarzelle, dans *Le Gaulois*—12 octobre 1915). — LES CATHOLIQUES ET LE PAPE (Article de M. le chanoine H. Collin, directeur du *Lorrain*—21 septembre 1915). — LE PAPE ET LA PAIX (Article de M. Oscard Havard, dans la *Libre Parole* de Paris—25 septembre 1915). — LA CHAÎNE DE L'HISTOIRE (Lettre aux instituteurs de France, par M. Paul Deschanel, président de la Chambre des députés, dans le *Manuel général de l'instruction primaire* — septembre 1915). — RÈGLEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE CATHOLIQUE (Extrait d'une conférence de M. Aegidius Fauteux, de la bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal—26 octobre 1915). — Conclusion.

LE SENS DE LA MORT (Article de M. G. de Lamarzelle dans *Le Gaulois* — 12 octobre 1915). — *Le sens de la mort,* tel est le titre du dernier livre de M. Paul Bourget. Et ce livre, où s'affirme une fois de plus la maîtrise de l'éminent psychologue, est, à son ordinaire, dans la note des préoccupations actuelles. Jamais, sans doute, plus qu'en nos temps, la souffrance et la mort n'ont multiplié leurs coups et leurs victimes, et n'ont ramené devant l'opinion la donnée toujours mystérieuse du problème qu'elles posent. Pourquoi souffrir, pourquoi mourir ? Alors que cette horrible guerre fait tant souffrir et fait tant mourir, on se le demande, semble-t-il, avec plus d'angoisse qu'en aucun temps. Le Père Rutten, le dominicain belge qui a passé plusieurs semaines à Montréal, et dont tous nos lecteurs connaissent la haute valeur, nous disait à son retour du " front " et des villes qui l'avoisinent, en octobre dernier: " Ce qui est navrant surtout, c'est de rencontrer partout des femmes en

deuil et des hommes éclopés. Des milliers et des milliers d'infirmes se voient partout, s'appuyant sur des béquilles ou portant le bras en écharpe quand ils ne sont pas simplement manchots. Et tous ces meurtris, tous ces diminués, ce sont les mutilés de la guerre. De même, toutes ces femmes en noir, encore jeunes, ce sont les veuves de la guerre. " Et il répétait, le bon Père Rutten: " C'est navrant, c'est navrant ! " Hélas! Le monde est bien malade. Et les plus heureux sont peut-être encore ceux qui meurent tout de suite. Et pourtant, quel problème la mort elle-même ne pose-t-elle pas ? Quel est donc le sens de la mort ? Plus spécialement, comment et pourquoi peut-on se faire un point d'honneur et un titre de gloire de mourir pour la patrie ?

De ceux qui ont consenti ce sacrifice sublime — se demande M. le sénateur de Lamarzelle, en analysant le livre de M. Bourget — ne reste-t-il qu'un peu de matière putride, objet pour les vivants d'un universel dégoût et qu'ils demandent à la terre de cacher et d'absorber au plus vite? — Ou bien la mort, en le dépouillant de cette enveloppe condamnée à la décomposition, au lieu d'anéantir notre être, peut-elle, au contraire, le libérer pour lui donner la vraie vie, belle de lumière, d'amour, de bonheur et qui jamais ne doit finir ? — Tel est le grand problème. Les deux solutions sont toujours là devant nous en présence: les deux adversaires sont toujours aux prises; et jamais, à aucune époque de l'histoire, leur duel ne fut plus poignant qu'aux instants si tragiques où nous sommes. — Ces deux conceptions de la destinée humaine, M. Paul Bourget nous les présente sous la figure de deux hommes. — Le premier est le professeur Ortègue,l'un des maîtres de la chirurgie contemporaine. Ortègue est un être de génie et de force, grand savant, grand praticien, qui, par la hauteur de son intelligence et l'énergie de sa volonté, a conquis dans notre société l'une des places les plus enviées. Il est " l'incarnation du succès ". Il a tout: grande renommée, grande fortune, une femme qu'il aime avec passion, dont il est aimé et qu'il entoure d'un luxe princier; pour couronner tout cela, une haute moralité et la bonté pour tous, sans laquelle le véritable bonheur n'existe pas. Ortègue est donc bien l'un des rois de la vie de ce monde, et il ne croit qu'à la vie de ce monde; elle lui a tout donné ; il

s'y complaît, il s'y épanouit; elle est sa fin dernière; elle est son dieu, le seul dieu qu'il reconnaisse et qu'il adore. — L'autre, " l'adversaire ", est Le Gallic, un jeune cousin de Mme Ortègue, Breton à l'âme haute, mais si simple et si modeste. Pendant ses années de Saint-Cyr, Ortègue lui fait, à son somptueux hôtel de la place des Etats-Unis, le meilleur accueil. Mais combien son affabilité cache de dédain pour ce pauvre cerveau qui n'a pas su " se purger " de la foi religieuse et de toutes les autres traditions ancestrales pour s'adapter à son temps! Ah! comme au fond, avant le coup de foudre de juillet 1914, il le méprisait pour avoir choisi une carrière le condamnant à " servir " toute sa vie, et inutilement, puisque, malgré toutes ces menaces ridicules se répétant sans cesse depuis quarante ans, " notre époque de science et de progrès ne connaîtrait plus jamais la guerre. "

Mais cependant la guerre éclate, plus épouvantable, plus atroce que ne la vit jamais aucun siècle de barbarie. Et voici que ces deux êtres si dissemblables vont se trouver bientôt mourir l'un à côté de l'autre. Dans la clinique qu'Ortègue a organisée rue Saint-Guillaume et qu'il ne quitte ni jour ni nuit, Le Gallic, qui s'est battu en héros, est porté après trois mois de campagne. Une balle l'a frappé à la nuque: il n'a plus que bien peu de temps à vivre et il le sait. Presque au même moment, Ortègue est atteint d'un cancer que son diagnostic infaillible lui révèle tout de suite être inopérable: c'est la fin certaine précédée de cette agonie debout particulière à cette maladie, agonie qui est un supplice terrible de plusieurs mois. — Ortègue d'abord regarde la mort bien en face, dans un stoïcisme qui a sa grandeur, mais qui n'est au fond que le masque superbe du désespoir. Il a des moments de faiblesse où le courage lui manque pour le cacher. Alors, il pleure avec rage l'écroulement total et définitif de son bonheur, de son amour, de sa pensée retournant à l'abîme du néant. Et la souffrance, l'horrible souffrance! Oh! il n'en a pas peur, il n'a peur de rien ; mais il la juge " une horreur inutile "... il la trouve "absurde". Pour lui, elle n'a pas de sens, pas plus de sens que la vie d'ailleurs! Logique avec lui-même, il le proclame, et cela, que l'on prenne le terme *sens* dans l'une ou l'autre de ses deux acceptions. Quelle signification, en effet, peut avoir ce qui aboutit au rien, et quelle peut être la direction de ce qui mène au rien ? D'après sa doctrine, rien dans le monde n'a de sens puisque tout y obéit à " une énergie éternelle, infinie, toujours identique en ses éléments et en ses lois, qui crée, détruit, renouvelle inépuisablement, sans commencement, sans terme et par conséquent sans but ". La souffrance

étant absurde, et uniquement et parce qu'elle est absurde, Ortègue n'en veut pas. Et pour s'en débarrasser n'a-t-il pas la morphine que sa science chérie lui donne et qui supprime la douleur humaine ? Oui, mais la morphine a d'autres effets que la science n'a pu lui enlever ; et, peu à peu, sous son action délétère, " les portions affectives de la personne d'Ortègue se dépravent ", sa bonté elle-même disparaît, il devient " colérique et soupçonneux ", sa passion pour sa femme se transforme en un féroce égoïsme. Le redoublement d'attentions qu'elle a pour lui " accroît son irritabilité au lieu de l'adoucir "... Il devient le malade ingrat " qui en veut de sa maladie à ceux qui le soignent ". Ortègue se rend compte de " cette décomposition morale de son être ". Elle l'atterre plus encore que sa décomposition physique, et ce désespéré finit de la fin des désespérés, dans le suicide.

Combien différente de cette agonie du géant moderne est celle du petit sous-lieutenant catholique Le Gallic ! Lui, il rejette la morphine qu'on lui offre. Il veut souffrir. Pour lui, la souffrance n'est pas " absurde ", " elle sert à payer pour soi-même et pour les autres ". Et il offre sa souffrance comme il offrira sa mort qui, elle aussi, a un sens, car elle signifie expiation et elle nous dirige vers la vie de toujours. La mort, combien de fois l'a-t-il vue de près, depuis le début de la guerre, et de quel oeil il l'a regardée ! A la clinique, quand, pour le consoler en le trompant, on lui dit : " Courage, vous guérirez : vous verrez encore de beaux jours ", il répond : " Jamais je ne verrai de plus beaux jours que ceux que j'ai vécus dans la tranchée, ces dernières semaines. C'est une chose magnifique d'être là, sous le feu, et de se dire : d'un moment à l'autre, je peux voir Dieu face à face. "

Donc, tandis que l'agonie d'Ortègue est un désespoir, celle de Le Gallic est " un enthousiasme, une joie, un amour ". Où l'autre défaille, il triomphe. Où l'autre se renonce, il s'affirme. Néant de tout d'un côté, plénitude morale de l'autre ! Les voilà donc, ces deux conceptions de la destinée humaine mises, par M. Paul Bourget, en parallèle devant la souffrance et devant la mort. Et c'est bien là qu'il faut surtout se placer pour les juger, puisque c'est à la souffrance et à la mort que tous nous devons aboutir. Combien, dans les circonstances actuelles, la conception matérialiste apparaît blessant le sentiment de justice qui est dans notre âme ! C'est pour les générations futures que s'immole notre jeunesse. Quel droit ont-elles donc de le lui demander, ce sacrifice, s'il ne reçoit, comme récompense suprême, que la douleur et l'anéantissement ! Eh quoi ! Ces

générations auraient la vie honorée, paisible, heureuse ! Elles la devraient à nos héros morts, et, si elles étaient logiques avec la doctrine matérialiste, le souvenir de ces morts ne devrait même pas venir attrister leur existence de joie dont tout ce qu'on peut bannir de souffrance doit être banni ! Et pourquoi d'ailleurs songer à ceux qui ne sont plus? N'est-il pas absurde, en vérité, de penser à ce qui n'est plus rien, quand on n'a à soi que les jours d'ici-bas et qu'après eux soi-même on ne sera plus rien ? Pour nous autres chrétiens, au contraire, nos morts restent vivants, plus vivants que nous-mêmes : nous pouvons vivre avec eux, les aimer, les secourir par nos prières et nos souffrances, rester toujours — ce mot seul du catholicisme dit tout — en *communion* avec eux.

Les catholiques et le pape (Article de M. le chanoine H. Collin, directeur du *Lorrain*—21 septembre 1915). — Donc, si la mort a un sens, c'est pour ceux-là qui croient en Dieu et en la vie future. Quant aux autres, il n'y a pas à dire, il faut, pour peu qu'on réfléchisse, considérer qu'ils sont surtout à plaindre. La gloire qui aboutit au néant, est-ce bien une gloire véritable, ou n'est-ce pas plutôt un mot, rien qu'un mot, et combien décevant! C'est pourquoi les vrais croyants, les vrais catholiques, doivent s'attacher, en nos jours meurtriers plus que jamais, à leur foi, à ses enseignements, à sa discipline, à sa tradition. Or, M. le chanoine Collin, l'ardent Lorrain que l'on sait, estime que beaucoup de catholiques en France, emportés par l'exaltation patriotique, sont en train, à ce sujet, de faire fausse route. Plus d'un, en effet, s'obstine — nous en parlions dans notre dernière *Chronique des Revues* avec M. le chanoine Desgranges — à ne pas comprendre l'attitude pourtant si légitime du pape Benoît XV dans la présente guerre.

Et d'abord — écrit M. le chanoine Collin — les catholiques français ne sont plus assez romains. Ils discutent le pape, ses paroles, ses actes, même ce qu'il n'a pas fait et ce qu'il n'a pas dit. Ils ont encore la discipline extérieure et sont soumis à la hiérarchie pour l'ordinaire de leur

vie religieuse. Mais ils n'ont ni assez surnaturelle ni assez vivante la foi simple qu'il faut avoir dans le vicaire et le représentant du Christ sur la terre. Il suffit qu'un reporter aux abois ou une agence tendancieuse publie une sornette sur son compte pour qu'on l'accepte comme vérité d'Evangile. Nous ne voyons pas que par là nous diminuons notre patrimoine catholique et affaiblissons notre Eglise. Nous ne voyons pas que nous fournissons des armes à ses ennemis et à tous ceux qui veulent corrompre ses fidèles. Par notre veulerie, nous nous associons, sans y réfléchir, à tous les fauteurs de l'indifférence et de l'insoumission et nous manquons à tous les engagements pris dans notre jeunesse. — Ce qui jusqu'ici a sauvé la France chrétienne, c'est son attachement au pape et à l'Eglise romaine. Le danger de l'Eglise d'Allemagne, ce qui l'a amenée dans les voisinages d'un schisme que plusieurs redoutaient prochain, c'est sa désaffection du pape et de Rome. Il est notoire, en effet, que malgré toutes les pressions de la diplomatie allemande autour du Vatican, elle n'en voulait obtenir que des bénéfices pour sa politique, et que religieusement elle tendait plutôt à diminuer l'union de Rome et des catholiques — témoins tous les efforts faits par ceux-ci pour rester à peu près libres dans leur modernisme et toutes les exigences du gouvernement pour faire annuler plusieurs encycliques. En entendant parfois certains catholiques parler du pape, je me demande très sincèrement s'ils ne se sont pas laissé influencer par la *bocherie* du libre examen et de la libre critique. Ils ne se doutent pas de cela, et je les prie très humblement de m'excuser de le leur dire... Oui, vraiment, ceux-là aussi font de la *bocherie*, parce qu'ils aboutissent à séparer la France d'un de ses points d'appui, d'une de ses forces, le pape et l'Eglise. Et c'est pourquoi tous ceux qui ont à coeur de servir et d'aider la France doivent soutenir et défendre envers et contre tout le pape que Victor Hugo appelait " cette moitié de Dieu ". Il y a là une des conditions de notre vitalité future, et puisque c'est l'Eglise qui, au fond, a fait la France, comme l'histoire le reconnaît, c'est elle aussi qui contribuera à la refaire avec les éléments rajeunis et sacrés que la guerre lui prépare. Se conduire ainsi serait utile, non seulement à la France, mais au gouvernement même qui mène la défense nationale et doit prévoir l'avenir...

Le pape et la paix (Article de M. Oscard Havard dans *La Libre Parole* de Paris—25 septembre 1915). — Au fond, certains catholiques se laissent ainsi tromper, parce qu'ils

tombent dans le piège gigantesque que par tous les moyens les ennemis de l'Eglise recommencent tous les jours à leur tendre. Comme au temps où se forma le tribunal de la Haye, vers 1899, on voudrait exclure le pape du futur congrès de la paix, parce qu'on sait bien quel rôle y jouerait l'Eglise et quelle influence elle y exercerait. M. Havard l'expose, dans l'article que nous voulons maintenant signaler, en termes très clairs et avec un remarquable sens de l'histoire.

La papauté — écrit-il — se trouve, à l'heure actuelle, en présence de la même machination qui la fit exclure, il y a seize ans, du congrès de La Haye. Le 6 avril 1899, le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, M. de Beaufort, avait invité les gouvernements européens à déléguer des représentants à la future conférence de la paix. Sur les instances de l'ambassade d'Italie, le Saint-Siège fut exclu. Cet ostracisme eut un retentissement profond et douloureux dans le monde entier. Parmi la presse italienne, de nombreux organes, même libéraux, tels que le *Popolo Romano* et la *Perseveranza*, protestèrent. En France, la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juin 1899, par la plume de son directeur, M. Francis Charmes, fit entendre les paroles que voici : " Une exclusion qui a paru plus singulière encore, c'est celle du Souverain Pontife. Nous savons bien que le pape n'a pas de soldats, de fusils, de canons, de navires cuirassés, ni de torpilleurs. S'il n'existe plus comme puissance purement matérielle, comme puissance morale il n'a peut-être jamais eu plus d'autorité que depuis qu'il est un souverain dépossédé, mais non pas cependant détrôné. Il semblait que le *vieillard* du Vatican dût être écouté avec profit, sans que sa présence à La Haye portât ombrage à personne... Elle aurait présenté de réels avantages. "

Le pape Léon XIII, dans le consistoire du 14 décembre 1899, fit entendre, lui aussi, comme il était naturel, les protestations les plus autorisées, après avoir évoqué le souvenir de l'action de la papauté à travers les âges.

Ces protestations — continue M. Havard — émurent vivement les chancelleries. Elles n'enregistrèrent pas avec moins de déférence la noble

réponse que le cardinal Rampolla crut devoir adresser à M. Tcharijkoff, le ministre du tsar auprès du Saint-Siège. Ce diplomate avait remis au cardinal la circulaire du comte de Mouravieff sur la paix et le désarmement : " Le pape, répondit le cardinal Rampolla, considère que la paix ne pourra jamais trouver son assiette si elle ne s'appuie sur le fondement du droit public chrétien, d'où résultent la concorde des princes entre eux et la concorde des peuples avec leurs princes. Pour que cessent les défiances et les motifs réciproques d'offensive et de défensive qui ont amené les Etats, de nos jours, à développer leurs armements, et pour qu'un esprit de paix se répande à travers les peuples de l'univers, les amène à se regarder entre eux comme des frères, il faut que la justice chrétienne ait pleine vigueur dans le monde, que les maximes de l'Evangile rentrent en honneur, et que l'art difficile de gouverner les peuples ait pour facteur principal cette crainte de Dieu qui est le commencement de la sagesse. " Et, pour bien mettre en lumière la vraie cause du mal auquel la conférence de La Haye aurait dû consacrer tous ses soins, le cardinal ajoutait avec une sorte de vision prophétique : " On a voulu régler le rapport des nations par un droit nouveau, fondé sur l'intérêt utilitaire, sur la prédominance de la force, sur le succès des faits accomplis, sur d'autres théories qui sont la négation des principes éternels et immuables de justice : voilà l'erreur capitale qui a conduit l'Europe à un état désastreux. " La carence du Saint-Siège à la conférence de La Haye—conclut M. Havard—détermina la banqueroute d'une entreprise qui aurait dû mettre un terme à nos litiges et qui ne fit hélas ! que les aggraver. Veut-on recommencer la même faute? Veut-on s'exposer aux mêmes mésaventures? Refuser au pape le rôle d'arbitre et bannir la papauté du concert des puissances qui donneront à l'Europe un nouvel équilibre, ce serait frapper d'avance de caducité l'oeuvre de la diplomatie.

La chaîne de l'histoire (Lettre aux instituteurs de France, par M. Paul Deschanel, président de la Chambre des députés, dans le *Manuel général de l'instruction primaire* — septembre 1915). — " Si l'on ose encore bannir la papauté du concert des puissances qui donneront à l'Europe un nouvel équilibre, dit donc M. Oscard Havard, on frappera d'avance de caducité l'oeuvre de la diplomatie. " Voilà hélas ! ce qu'un grand nombre d'hommes d'Etat s'obstinent à ne pas

comprendre. Lisez, par exemple, cette très belle lettre aux instituteurs de France de l'éloquent M. Deschanel, président de la Chambre, homme de lettres éminent et membre de l'Académie française, que publiait le *Manuel général de l'instruction primaire* de septembre dernier. M. Deschanel, dans un raccourci magistral, qui rappelle la manière de Bossuet dans son *Discours sur l'histoire universelle*, expose ce qu'il dénomme lui-même " la chaîne de l'histoire ". Certes, c'est là une belle page. Mais vous sentez qu'il y manque quelque chose, et quelque chose de souverainement important. En la lisant, j'ai pensé au discours que prononça M. Barthou, lors du passage à Montréal de la délégation française (Hanotaux, Lamy, Barthou, Bazin, etc.), vénue en Amérique pour les fêtes de Champlain, il y a deux ans. M. Barthou, parlant au Monument National, avait traité de l'aviation dans la littérature française. Il dit de fort belles choses. Il s'éleva très haut dans le ciel. Mais il n'y pénétra pas. Ainsi fait M. Deschanel. Il adjure les instituteurs français de rappeler aux enfants de France " cette grande politique, si habile, si avisée de l'ancienne France ". Il ne dit pas que la grande force des rois, malgré leurs fautes personnelles à plusieurs, était de s'appuyer sur Dieu et de se proclamer les rois très chrétiens! Et pourtant, c'est là la pure vérité. Cette réserve faite, et tout en regrettant la lacune, admirez ce précis des luttes séculaires dont la guerre d'aujourd'hui n'est que l'aboutissant.

Je m'adresse à ceux et à celles qui continuent d'enseigner, même sous le canon, à Dunkerque, à Soissons, à Saint-Dié, dans les caves de Reims, ou dans les villages de l'Alsace reconquise. Instituteurs et institutrices, plus que jamais votre tâche est sacrée et, pour la bien remplir, vous n'avez, ce me semble, qu'à reprendre votre leçon accoutumée, votre leçon de géographie et d'histoire, et à en tirer les conséquences.

Voici une carte de France et une carte d'Europe. Vous indiquez

d'abord aux enfants, et par eux aux parents, la position des armées, la marche des combats. Vous leur montrez comment, pourquoi la France est un chef-d'oeuvre, une merveille unique : situation incomparable, mers, fleuves, montagnes, mines, faune et flore infiniment variées, doux climat, toutes les richesses, toutes les forces, toutes les grâces... proie magnifique, sans cesse convoitée !

La France, presque de tous côtés, est défendue par la nature : mer du Nord, Manche, océan Atlantique, Pyrénées, Méditerranée, Alpes. Mais, à l'est et au nord, elle se trouve exposée. Par là, depuis des siècles, elle est menacée, attaquée, envahie. La lutte contre le péril de l'est domine toute notre histoire. Attila, Bouvines, la politique des Capétiens et celle des Bourbons, deux siècles de luttes contre la maison d'Autriche, enfin, depuis la révolution, cinq invasions : voilà notre drame national. Sans doute, ce n'est point toute notre histoire. Nous avons combattu d'autres ennemis. Mais c'est là l'ouvrage essentiel. Que le péril s'appelât Othon, Hapsbourg ou Hohenzollern, nos plus grands souverains, nos hommes d'Etat les plus clairvoyants, nos meilleurs capitaines se sont efforcés de le conjurer, tantôt par la diplomatie, tantôt par les armes. La question de l'unité allemande s'est posée à l'Europe du moyen âge et à l'Europe de la renaissance comme à l'Europe contemporaine. Le problème est toujours le même : la France n'est pas en sûreté tant que les armées allemandes se trouvent à quelques jours de marche de Paris. Ainsi, de Mérovée à Philippe-Auguste et à Philippe le Bel, de Richelieu et de Mazarin à Sedan et à la Marne, tout s'enchaîne, tout s'éclaire. De cette tragique histoire, les esprits les plus simples saisissent la trame — avec tous les devoirs familiaux, civiques et militaires qu'elle commande.

Comment le danger, longtemps écarté, est-il devenu si pressant ? Il fut une heure où, l'Autriche étant suffisamment abaissée, le péril changea de côté, et la Prusse commença de devenir inquiétante. Déjà, il y a deux cents ans, en 1715, Louis XIV, à la fin de son règne, avait senti la nécessité d'une politique nouvelle et donné à ses agents des instructions pour s'appuyer sur l'Autriche, contre la Prusse. Cependant, jusque vers le milieu du XIXe siècle, la question pouvait se discuter. Mais à partir de l'avènement de Bismarck, comment douter encore? Tandis que le danger était à Berlin, on continua de le voir à Vienne. On s'obstina à soutenir la Prusse, protestante et " libérale ", contre l'Autriche, " ultramontaine et absolutiste ". Fatal anachronisme, grand et terrible contresens de notre histoire qui nous a coûté si cher. D'une Allemagne dispersée, " des Allemagnes ",

nous avons fait, de nos propres mains, une Allemagne unie sous le sceptre de la Prusse ; d'une " mosaïque disjointe ", suivant le mot du prince de Buelow, nous avons, nous-mêmes, rassemblé les morceaux. Politique "des grandes agglomérations ", disait Napoléon III. Hélas! en laissant démembrer le Danemark et écraser l'Autriche, il prépara les revers et le démembrement de la France.

Aujourd'hui, il s'agit de savoir si, la leçon de 1870-1871 ayant si mal servi, la leçon de 1914-1915 servira. Il s'agit de savoir si les mêmes erreurs, les mêmes illusions, les mêmes oublis funestes vont recommencer. Cela dépend en partie de vous, instituteurs et institutrices. Relisons ensemble, si vous le voulez bien, le préambule des traités de Westphalie, de Nimègue, de Ryswick : " Pour établir une paix durable et perpétuelle entre Sa Majesté très chrétienne et l'empire germanique, etc. " et le discours de Vergniaud, après Jemmapes : " Il a péri beaucoup d'hommes, pour qu'il n'en périsse plus!... " Rappelons-nous Bonaparte, après le traité d'Amiens, acclamé comme le dieu de la paix, et, à la veille de 1870, les adresses de la Ligue de la paix aux étudiants d'outre-Rhin, à l'heure même où Bismarck nous jouait encore une fois dans l'affaire du Luxembourg !

Les peuples ne voient que le moment présent, ils sont simplistes ; l'histoire, elle, est complexe et elle est lente. Vous, éducateurs de la jeunesse, vous devez prêcher la patience et expliquer pourquoi il faut être patient. Vous pouvez prendre le recul nécessaire pour juger sainement les choses. Aux yeux de ceux qui savent, qui raisonnent, qui comprennent, cette guerre n'est pas un accident, c'est un épisode de la lutte séculaire, un anneau de la chaîne. Expliquez tout cela à ceux qui vous entourent. Faites-les descendre du royaume de la chimère. Faites-leur toucher du doigt la réalité vivante, notre histoire, notre chair et notre sang : d'abord, cette grande politique si habile, si avisée, de l'ancienne France, pour laquelle, vous, instituteurs républicains, vous n'inspirerez jamais assez d'admiration à vos élèves, cette politique qui tantôt brisait par les armes le cercle de fer de la monarchie universelle, tantôt défendait les libertés germaniques — et la nôtre — contre l'oppression de dynasties ambitieuses ; puis, par une fatale erreur, l'abandon de cette sage politique, et la France contribuant à élever la formidable puissance qui est devenue pour elle un péril de toutes les heures. Faites comprendre autour de vous qu'on ne répare pas en un jour une série de fautes séculaires, et qu'en tout cas, si l'on veut en détruire les pernicieux effets, il faut s'y préparer sans relâche, et tout subordonner à cela, et ne penser qu'à cela ; qu'il ne suffit pas,

quand la guerre éclate, d'aller se faire tuer bravement, comme font toujours les Français ; que rien ne s'improvise, surtout la guerre, et que, s'il est beau de repousser l'invasion, il est mieux de l'empêcher.

RÈGLEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE CATHOLIQUE (Extrait d'une conférence de M. Aegidius Fauteux, de la bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal—26 octobre 1915). — C'est à bon droit sans doute que nous sommes toujours curieux des choses de France, que nous suivons les mouvements de son histoire, que nous nous préoccupons de son avenir. Car la France, c'est toujours pour nous la mère-patrie. Qu'elle " repousse l'invasion " et qu'elle " l'empêche " à l'avenir, comme parle M. Deschanel, en s'appuyant sur les vraies données de son passé historique si glorieux, voilà le voeu de tous les Canadiens, restés de coeur fils de France. Mais cela ne nous amène pas, bien au contraire, à nous désintéresser de notre propre vie nationale. Parmi les événements notables de notre vie montréalaise, il faut noter, en septembre dernier, l'inauguration de la nouvelle bibliothèque Saint-Sulpice. Dans une conférence qu'il donnait, à la salle même de la susdite bibliothèque, son gardien, M. Aegidius Fauteux, a heureusement exposé ce qu'il faut entendre et comprendre par une bibliothèque catholique. Nous voulons reproduire ici cette partie, substantielle s'il en fut jamais, de l'étude de M. Fauteux, qui constitue comme le programme d'action, à la fois prudent et large, d'un lecteur catholique qui veut s'instruire avec intelligence et discernement.

Dans toute bibliothèque catholique — disait donc M. Fauteux — les livres se partagent en trois catégories : 1o Les livres prohibés qui ne se prêtent qu'à un nombre restreint de personnes ayant qualité pour les lire ; 2o—Les livres simplement dangereux que l'on peut prêter impunément à plusieurs en tenant compte de leur âge, de leur éducation ou de leur tempérament, mais qu'il serait imprudent de confier à un plus grand nombre d'autres moins bien armés ou moins mûris ; 3o—Enfin, les livres inoffensifs qui peuvent être lus de tous ou à peu près.

Sur le chapitre des livres prohibés, il est bien entendu que nous n'avons qu'une loi. Ces livres ne sont prêtés qu'à ceux qui ont qualité pour les lire. Pourquoi trouverait-on étrange que, bibliothèque catholique, nous suivions les prescriptions de l'Eglise? C'est le contraire qui serait singulier. Il n'y a d'ailleurs rien de plus sage et de plus juste que la législation de l'Index. Francisque Sarcey, qui était un homme rond, c'est-à-dire carré dans ses opinions, a, quoique libre-penseur, écrit sur ce sujet une page du plus clair bon sens. Permettez que je vous la lise: "C'est à mon jugement, dit-il, un des lieux-communs de la déclaration libre-penseuse que de crier contre la Congrégation de l'Index et les condamnations qu'elle porte sur certains livres. Comment ! Voilà des hommes qui ont un ensemble de croyances, qui sont chargés de les protéger contre toutes les attaques du dehors, qui font de ce devoir une affaire de conscience; ils lisent un ouvrage qu'on vient de publier et ils disent à ceux qui partagent la même foi : " Prenez garde! les idées répandues dans ce livre sont propres à ébranler les principes sur lesquels repose notre croyance commune. Vous pourriez, sans vous en apercevoir, y prendre un secret plaisir et vous abandonner à des nouveautés hardies; elles couvrent un piège, nous vous en avertissons, abstenez-vous." Eh bien! que trouvez-vous dans ce langage qui ne soit en tout conforme au bon sens et à la raison? La Congrégation de l'Index n'agit pas par d'autres voies que la critique littéraire. L'*Homme qui rit* est mis en vente. Que faisons-nous, nous journalistes, à qui l'oeuvre paraît grotesque? Nous nous écrions sur tous les tons: "Ne vous avisez pas de lire ces quatre volumes, ils sont mortellement ennuyeux, vous courriez risque d'y perdre l'usage du bon sens et le goût de la bonne langue. Cela est tout à fait insupportable et ridicule." Qu'est-ce autre chose, s'il vous plaît, qu'une condamnation en forme du livre, qu'une mise à l'index? Ceux qui n'ont point foi en nous ne nous croiront pas sur parole, la chose est évidente, et ils n'en achèteront pas moins, malgré nos conseils, les quatre volumes de l'*Homme qui rit*... Notre office était de prévenir le public, nous l'avons accompli. C'est son affaire, ensuite, de nous écouter ou non. Il est maître de ses folies et agit à sa guise. Le raisonnement est le même pour la Congrégation de l'Index. Elle aussi remplit un devoir en avertissant les fidèles des dangers qu'ils courent; faut-il lui en vouloir si elle s'en acquitte en conscience?... "

Oh! je sais bien que, dans notre époque émancipée, il en coûte à beaucoup de catholiques de se soumettre à cette tutelle. Cela est assez naturel; nous n'aimons pas ce qui nous gêne. Quel est celui d'entre nous qui ne

s'est jamais surpris à répéter le cri de Barberousse: " Saladin est bien heureux; il n'a pas de pape pour l'empêcher de faire ce qu'il veut "? Et pourtant, non, nous sommes plus heureux que Saladin; le pape nous protège contre nous-mêmes. Sans doute, il peut arriver qu'un livre prohibé ne nuise pas à celui qui le lit; mais presque toutes les chances sont qu'il en sorte diminué. Et pour notre part, selon le sage proverbe américain, nous aimons mieux une clôture à la crête du rocher qu'une ambulance au bas du précipice. Plusieurs fois déjà, nous nous sommes vus dans la pénible obligation de refuser certains livres prohibés, surtout à des jeunes gens qui cèdent plus facilement à l'attrait du fruit défendu. La plupart ont eu le bon goût de ne pas insister, mais il y en a quelques-uns, évidemment plus à cheval sur la *Déclaration des Droits de l'homme*, qui se rebiffent. " Pourquoi ces ouvrages sont-ils au catalogue? ", nous décochent-ils avec assurance du haut de leurs vingt-deux ou vingt-trois ans ? Nous pourrions nous contenter de hausser les épaules. Mais nous tâchons toujours d'être très polis et nous leur répondons simplement qu'un catalogue est un catalogue. Les pharmaciens ont à leur catalogue toutes sortes de poisons, mais cela ne veut pas dire qu'ils les distribuent à tout venant. Il y a, par exemple, dans les oeuvres complètes de Diderot certains ouvrages dont Carlyle a pu dire que quiconque les lit, y fût-il même obligé par métier comme critique littéraire, devrait ensuite se plonger dans l'eau courante, changer de vêtements et rester impur jusqu'au soir. Comment voulez-vous qu'il y ait à hésiter lorsqu'un de ces ouvrages, comme il arrive, nous est demandé par un jeune homme qui n'est certainement pas un critique littéraire et qui, souvent, n'est même pas un lettré? Et dire qu'il y a tant d'autres livres, aussi captivants, qui ne troublent pas les idées et ne souillent pas les âmes !

Si, des livres nettement prohibés, nous passons aux livres qui ne sont que relativement dangereux, la ligne de conduite à suivre n'est plus aussi simple. Tout dépend de l'idée plus ou moins haute que se font les bibliothécaires de leur responsabilité morale. Les bibliothèques, on le sait, partagent avec la langue d'Esope la rare distinction d'être à la fois ce qu'il y a de meilleur et ce qu'il y a de pire. Il n'y a rien de meilleur pour édifier et il n'y a rien de pire pour détruire. Et qui sait si, en somme, elles ne détruisent pas plus qu'elles n'édifient? Tout le monde connaît le sanglant reproche adressé par Jules Vallès au journalisme, cet autre instrument à deux tranchants. Or, non moins que le journal, les bibliothèques, surtout de nos jours, font travailler les juges et pleurer les mères. Combien de jeunes gens, combien de jeunes filles, qui font aujourd'hui la

honte de leurs honorables familles, doivent leur funeste dégringolade à la lecture imprudente d'un livre dangereux, il y a dix ans peut-être ! Que n'y a-t-il eu quelqu'un pour leur crier : gare ! à la porte de cette bibliothèque trop facile où la fatale curiosité les avait entraînés ! Vous connaissez tous le *Regard jeté dans une mansarde*, cet admirable poème dont Victor Hugo ne savait peut-être pas, lorsqu'il l'écrivait, qu'il serait à lui-même sa condamnation. Permettez-moi cependant de vous en relire quelques vers. Ils sont si beaux qu'ils vous reposeront de ma prose et ils sont si vrais que nous en profiterons.

Frêle barque assoupie à quelques pas d'un gouffre,
Prends garde, enfant ! coeur tendre où rien encor ne souffre,
O pauvre fille d'Eve, ô pauvre jeune esprit,
Voltaire, le serpent, le doute, l'ironie,
Voltaire est dans un coin de ta chambre bénie,
Avec son oeil de flamme, il t'espionne, il rit !

Oh ! tremble, ce sophiste a sondé bien des fanges ;
Oh ! tremble, ce faux sage a perdu bien des anges.
Ce démon, noir milan, fond sur les coeurs pieux
Et les brise, et souvent, sous ses griffes cruelles,
Plume à plume j'ai vu tomber ces blanches ailes
Qui font qu'une âme vole et s'enfuit dans les cieux !

Il compte de ton sein les battements sans nombre.
Le moindre mouvement de ton esprit dans l'ombre,
S'il penche un peu vers lui, fait resplendir son oeil.
Et, comme un loup rôdant, comme un tigre qui guette,
Par moments, de Satan, visible au seul poète,
La tête monstrueuse apparaît à ton seuil.

Hélas ! si ta main chaste ouvrait ce livre infâme,
Tu sentirais soudain Dieu mourir dans ton âme.
Ce soir tu pencherais ton front triste et boudeur
Pour voir passer au loin, dans quelque verte allée,
Les chars étincelants à la roue étoilée,
Et demain tu rirais de la sainte pudeur.

Malheureusement, il n'y a pas que Voltaire qui guette les faibles âmes. Ce sont les romans qui constituent le principal danger d'une bibliothèque. L'on ne se contente plus guère aujourd'hui des honnêtes et romanesques fictions qui faisaient les délices de nos mères. C'est, paraît-il, une nourri-

ture trop fade. A nos palais blasés il faut plus de piquant. C'est là le grand problème que se pose continuellement le bibliothécaire conscient de sa responsabilité. Comment concilier la sauvegarde des consciences délicates avec la nécessité d'apaiser un juste appétit de lecture ?

Une chose certaine, c'est que, dans notre hôtellerie, nous ne vendons pas de boissons enivrantes aux mineurs intellectuels. Et personne n'ignore que l'on peut être intellectuellement mineur à trente ans aussi bien qu'à dix-huit. L'Ecriture ne nous parle-t-elle pas d'enfants de cent ans —*pueri centum annorum?* On prétend que Mithridate, roi du Pont, soupçonneux de son entourage, avait conçu l'idée de s'immuniser contre le poison en s'en administrant des doses progressives. Il s'y accoutuma si bien, paraît-il, que lorsqu'il voulut à la fin s'empoisonner lui-même, il n'y réussit pas. Beaucoup de gens prétendent de même être immunisés contre le livre. Ils disent qu'ils ont tout lu et qu'ils n'ont plus rien à craindre. Croyez que la plupart du temps ils se vantent. Il y a bien peu de Mithridates du livre. Cependant j'admets que certaines personnes, étant donné leur caractère plus sérieux ou leur plus grande expérience de la vie, sont plus capables que d'autres de supporter la lecture de tel roman capiteux. Mais comment les découvrir ? Quelquefois, c'est facile, mais le plus souvent, c'est fort difficile. Nous ne sommes malheureusement pas des Asmodées et nous n'avons pas l'avantage de soulever les crânes, comme il soulevait les toits, pour y découvrir le degré de murescence de telle ou telle cervelle. Ce n'est pas en deux mots de conversation au comptoir que nous pouvons jauger la capacité réceptive de celui-ci et de celui-là. Il est très possible que nous fassions à un jeune homme très sérieux l'injure imméritée de lui refuser tel ouvrage plus ou moins sujet à caution, tandis que nous avons eu le tort de le prêter sans hésitation, sur la foi de sa barbiche grise, à une tête plus vieille, mais légère. Nous risquons de nous tromper et nous nous trompons certainement. Mais, en attendant de vous mieux connaître, mesdames et messieurs, ne nous blâmez pas trop de faire pour le mieux.

De la troisième catégorie, celle des livres inoffensifs ou à peu près et qui peuvent être lus de tous, je ne dirai que peu de chose. Il est possible que nous ne soyons pas d'accord avec tout le monde sur la définition précise du livre inoffensif. La chose est à ce point possible qu'elle est arrivée déjà. Une brave mère de famille nous renvoyait dernièrement sa fille avec un livre que nous lui avions prêté et elle la chargeait de nous dire qu'elle était bien surprise de voir de pareils ouvrages dans une bibliothèque de sulpiciens. La rebuffade était sévère et elle nous a fort marri. Comment

cela se pouvait-il ? Il nous semblait avoir pris toutes les précautions pour ne laisser circuler dans les familles que des romans de tout repos. J'ai parcouru le roman incriminé et j'avoue que je n'ai pas réussi à y trouver de quoi fouetter un chat. C'était tout simplement un de ces romans modernes mais honnêtes, dont nous avions cru devoir renforcer le stock vénérable de Zénaïde Fleuriot et de Mme Raymond pour donner à notre bibliothèque une couleur moins vieillotte. Il était lisible, sans être bêbête. Hélas ! Comme il est difficile de contenter tout le monde ! D'un côté, l'on nous reproche d'être trop sévères ; de l'autre, l'on nous accuse d'être trop larges. Mesdames et messieurs, priez pour les bibliothécaires !

Il ne nous reste qu'à conclure, et la conclusion de tout ce qui précède, c'est que nous ne nous instruirons jamais trop, nous Canadiens français, en nous efforçant de maintenir nos aspirations à la hauteur de nos traditions.

Avec l'année nouvelle, nous commencerons, en janvier prochain, la publication de documents inédits, relatifs à l'une des époques les plus tourmentées de notre histoire canadienne, que l'un de nos collaborateurs, M. Montarville Boucher de la Bruère, veut bien extraire pour nous de la correspondance de Sir Louis-Hippolyte La Fontaine, correspondance dont il a la garde en sa qualité de préposé aux archives du Canada en résidence à Montréal.

De même, nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que nous venons de recevoir de M. le chanoine Desgranges la suite des "Choses vues" à propos de la guerre, qui ont tant intéressé notre public. Cette série — de juillet à la fin d'octobre —nous tâcherons de la publier dans notre livraison de janvier.

En attendant, au seuil bientôt de l'an nouveau, nous souhaitons aux lecteurs de la *Revue Canadienne*, dont la sympathie nous est si précieuse, une bonne, heureuse et sainte année.

**Elie-J. AUCLAIR,**

Professeur à l'Université Laval,
Secrétaire de la Rédaction.

# Le Français et l'Annonce

---

LA vraie note française, ce n'est pas dans les annonces de journaux, ni dans les circulaires commerciales, ni dans les en-têtes de lettres, ni dans les cartes d'affaires de nos négociants qu'il faut aller la chercher.

Là, plus que partout ailleurs, les anglicismes, les barbarismes, les traductions serviles et mal faites abondent.

La page des petites annonces de nos journaux quotidiens est remplie d'expressions méli-mélesques.

En voici quelques échantillons pris dans une seule page :

— " Charretiers demandés pour tombereaux (aussi une *dompeuse* seule) pour charbon *lousse.* ".

— " Couseur de *turns* demandé. "

— " *Fille générale* demandée. "

— " Homme demandé pour voyager *dans* (!) *l'épicerie* et les vins. "

— " On demande des *rouleuses* et des *buncheuses* de cigares. "

— " Examineuse d'expérience dans le *fittage* des chaussures. "

— " A vendre, 500 *parts préférentielles* (actions privilégiées) "...

— " Terre *claire* (libre) de toute hypothèque. "

Comme véhicule éminemment propagateur de termes propres ou impropres, il n'y a rien de comparable à nos journaux.

L'acheteur désirant se procurer un objet, dont il a vu l'annonce dans une gazette, désignera infailliblement cet objet par le terme indiqué. De là vient l'importance pour notre langue que chaque article soit désigné par le terme approprié.

Certains grands magasins, tels que Dupuis Frères, Almy, Arsène Lamy, L.-N. Messier, à Montréal, et, à Québec, la Compagnie Paquet, Laliberté, etc., se réservent des pages complètes de nos grands quotidiens et en confient le soin à un rédacteur d'annonces plus ou moins qualifié sans que la rédaction du journal ait à s'en mêler. Ces pages-réclames se ressentent du plus ou moins de compétence, d'esprit patriotique et de bonne volonté, de celui à qui la charge en est attribuée. Des maisons de cette importance, pour leur renom et l'honneur de la race canadienne qu'ils ne manquent pas d'exalter dans leurs tintamaresque " ventes patriotiques ", ne devraient nommer à cet emploi que des hommes ayant du vocabulaire commercial français la connaissance la plus parfaite.

Si l'on suit attentivement les pages-réclames de Dupuis Frères, d'Almy, etc., on voit qu'il y a sur ce point une considérable amélioration.

On ne dit plus :

*Mop,* mais VADROUILLE ;

*Freezer,* mais SORBETIÈRE ;

*Grape fruits,* mais PAMPLEMOUSSE ;

*Pine apple,* mais ANANAS ;

*Beurre de peanut,* mais . . . DE PISTACHES ;

*Yoke,* mais EMPIÈCEMENT ;

*Frill,* mais RUCHE ;

*Net à cheveux,* mais RÉSILLE ;

*Chaussons* (demi-bas), mais CHAUSSETTES ;

*Corn flakes,* mais FLOCONS DE MAÏS ;

*Tordeurs,* mais ESSOREUSES ;

*Moulin,* mais MACHINE (à laver, à coudre, à tricoter) ;

*Sweaters,* mais CHANDAILS ;

*Guillaume,* mais GUINGAN ;

*Floss* ou *flâse,* mais FILOSELLE ;

*Rideaux à ressorts,* mais STORES ;

*Rideaux de portes,* mais PORTIÈRES ;

*Fixtures,* mais GARNITURES ;

*Leghorn,* mais PAILLE DE LIVOURNE.

* * *

Certains annonceurs prétendent que, s'ils emploient le mot français, ils ne seront pas compris.

Cette objection a de la valeur jusqu'à un certain point, mais elle est facile à résoudre.

Pour cela, il n'y a qu'à employer le véritable mot français et à mettre, entre parenthèses, le mot populaire, en caractères moins voyants, si possible :

CHANDAIL (sweater).

MOUFLE (mit).

ANANAS (pine apple).

VACHERIE (dairy).

Après quelque temps, le mot français sera popularisé, et on pourra enlever le mot vicieux mis d'abord entre parenthèses.

* * *

Le mot *set* commence à se faire plus rare. Souhaitons qu'il disparaisse complètement. En effet, n'est-il pas à propos de dire, au lieu de *set* :

JEU d'avirons.

COLLECTION de livres.

GARNITURE de boutons.

SERVICE à fumer.

BATTERIE de cuisine.

PARURE de fourrures.

SERVICE à liqueurs.

TROUSSE d'outils.

PAIRE de pentures.

* * *

D'autres mots ou expressions sont encore à remplacer :

*Tout est réduit,* par RABAIS GÉNÉRAL.

*Vieux stock,* par MARCHANDISES DÉFRAÎCHIES.

*Charger,* par FACTURER, METTRE AU COMPTE DE.

*Couper,* par RÉDUIRE (les prix).

*Collections,* par RECOUVREMENTS.

*L'express,* par LES MESSAGERIES.

*Gilet simple breast,* par VESTON DROIT.

*Paiement mensuel de, etc.,* par MENSUALITÉ DE, ETC.

*Bargain,* par SOLDE.

*Cent* ou *centin,* par SOU.

On hésite à accepter le mot " sou ", ne sachant comment l'abréger. On écrit bien 10 c., 10 cts, mais, quand il s'agit de dix sous, faut-il nécessairement écrire les quatre lettres s - o - u - s ? Cela semble trop long. — Ne pourrait-on pas écrire : 10 s., ou .10, ou $0.10.

* * *

Voici quelques fautes propres à notre pays qu'il faudrait faire disparaître des cartes d'affaires et des en-têtes de lettres :

1o L'omission d'un trait d'union entre les prénoms. Ex.: Jean Charles, pour Jean-Charles; Georges Henri, pour Georges-Henri.

Si on n'écrit que les initiales des prénoms, on y insère le trait d'union quand même : J.-C. Trudeau; G.-H. Larose, etc.

2o Le remplacement d'un trait d'union par un point entre l'abréviation ST ou STE, et le nom qui suit. Il faut écrire St-Jean, Ste-Catherine, St-Denis, et non St. Jean, Ste. Catherine, St. Denis.

Le mieux serait d'écrire: S.-Jean, S.-Catherine, S.-Denis.

3o L'abréviation de Province de Québec est P. Q., et non *Que,* comme en anglais.

4o L'abréviation de Charles est CHS, et non CHAS. Georges prend préférablement une s en français.

5o La première lettre des mois de l'année et des jours de la semaine doit être une minuscule et non une majuscule, comme en anglais. Ex. : le mardi, 4 avril, et non *Mardi,* le 4 *Avril.*

6o Les mots : auditeur, encanteur, évaluateur, résidence, qui sont des anglicismes, devraient être remplacés par expert-comptable, commissaire-priseur, estimateur, domicile ou demeure.

7o L'abus des majuscules est emprunté à l'usage anglais. Ex. : Nous Avons De Beaux Habits A Vendre, pour : Nous avons de beaux habits à vendre. Cette faute est également faite dans les circulaires commerciales et dans les annonces des journaux. Voici ce qu'en a dit Buies :

La majuscule, c'est l'indice le plus irrécusable de la prétention, de l'orgueil sot, de la bouffissure et de la suffisance. Elle est devenue une véritable épidémie dans notre journalisme, une épidémie qui a envahi et qui submerge notre minuscule littérature. Disons entre parenthèses, pour nous consoler un peu, que c'est une épidémie essentiellement anglaise ; mais nous abusons de la liberté d'emprunter, et nous ne savons plus où est la limite, comme ceux qui n'ont jamais monté un cheval ne savent plus où ni quand s'arrêter quand ils sont dessus.

Les majuscules dans notre journalisme ! mais c'est un torrent. Elles ont l'air de vouloir entraîner toutes les lignes où elles débordent : elles feraient pencher le journal tout d'un côté, si elles n'étaient retenues par les majuscules de la page en regard ; elles émaillent les colonnes des promontoires, et c'est à peine si l'on peut lire les lettres qui les accompagnent, tant elles les masquent de leur ombre immense !

8o *Co.* est l'abréviation anglaise de Comté. En français, on écrit S.-Jean-Baptiste de Rouville, *ou* Cté de Rouville, ou mieux, S.-Jean-Baptiste (Rouville), en mettant le nom du comté entre parenthèses. C'est ce qu'on fait en France pour indiquer le nom du département. Ex. : Courbevoie (Seine) ; Lille (Nord) ; Lyon (Rhône), etc.

* * *

Dernièrement, le propriétaire d'une cordonnerie vint me demander de l'aider à rédiger une circulaire commerciale et m'expliqua ainsi ce qu'il voulait dire au public :

— Je fais du " quick shoe repairing " à la machine. Je pose des " rubber heels " à la machine aussi, et avec des vieilles bottines, j'en fais des neuves " while you wait ". Les personnes qui ne veulent pas se déranger n'ont qu'à m'appeler au téléphone. J'envoie un petit garçon chercher les chaussures et je les retourne après les avoir bien raccommodées, rendues solides, avec un bon " shine ", etc.

L'un aidant l'autre, nous fîmes la circulaire suivante :

Vos chaussures recousues, ressemelées, lustrées, caoutchoutées, remises complètement à neuf par des procédés mécaniques, vous seront rendues à l'instant, si vous les confiez à la

CORDONNERIE MECANIQUE.

Ne vous dérangez pas ; appelez Est 4381, et vos chaussures, prises à domicile, vous seront bientôt rendues, belles, luisantes, solides, meilleures que des neuves.

**Etienne BLANCHARD, p. s. s.**

331 est, Sainte-Catherine, Montréal.

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

**" CAUSONS ", par le Père Louis Lalande.**

Ce titre — *Causons* — du nouveau livre qu'il vient de donner au public canadien convient admirablement au talent, au style et au genre du Père Lalande. Car partout, au parloir des jésuites, à sa chambre, dans un salon, dans un wagon de chemin de fer, ou même en chaire quand il prêche, le Père Lalande est avant tout un *causeur*.

Tout le monde connaît le Père Lalande. Il a passé partout, il a prêché dans toutes les églises, il a confessé des milliers de pécheurs et de pécheresses. Il a même dit à l'une de ces dernières, dans une préface (1) qu'on n'oublie pas : " Allez... et recommencez ". Il a toutes les audaces, celles, je veux dire, qui sont de bonnes et saintes audaces. Ses rares aptitudes au bien-dire, son savoir-faire élégant et distingué lui ouvrent toutes les portes des maisons et des coeurs. On ne compte plus les retraites et les triduums qu'il a présidés. Il fit ses premières armes de prédicateur, si j'ai bonne mémoire, au *Gésu*, rue Bleury, dans un *carême* retentissant. Il lui est arrivé, plus d'une fois, de s'élever, en chantant les gloires de la religion ou en fustigeant les travers de la société, jusqu'à la plus haute et la plus réelle éloquence. Mais — j'ai confiance qu'il ne m'en voudra pas de le dire tel que je pense — il est d'abord, avant tout et par-dessus tout, un *causeur*, c'est-à-dire un homme qui dit les choses avec abandon autant qu'avec aisance, avec charme autant qu'avec force. Irai-je jusqu'à prétendre que, parfois, dans ses discours et dans ses conférences, on a pu regretter trop d'abandon, de laisser-aller, de familiarité? Ce serait osé de ma part. En fait, dans tous les cas, ses innombrables auditeurs—depuis vingt-cinq ans qu'il parle et qu'il prêche—en conviendront, le Père Louis Lalande est l'un des plus solides et des plus populaires ouvriers de la bonne parole que nous avons au Canada.

Or, ce jésuite beau parleur est aussi un écrivain de valeur et, quand il écrit, tout comme quand il parle, il *cause*. C'est pourquoi sans doute, naturellement et spontanément, quand il publie quelque volume, le titre qui vient à sa plume alerte c'est *Entre amis* ou encore *Causons*.

On a dit de *Causons* : " C'est un beau livre et c'est une bonne oeuvre." En effet, c'est bien cela. Et je voudrais en convaincre tous ceux qu'inquiètent et que troublent les doutes embarrassants et les soucis moraux an-

---

(1) Préface de *Mon Premier Péché*, par *Madeleine*.

goissants de tant de leurs contemporains. La vie apporte si souvent et de si nombreuses désillusions! On s'était promis au sortir du collège d'être un homme de devoir et de marcher droit toujours. Les tentations sont venues et les occasions aussi. Le *Maurice Lejeune* du Père Lalande est de tous les temps, et il a tous les âges. Il est sincère, pas toujours, mais assez souvent. Il souffre plus souvent encore. Il voudrait être meilleur. Son coeur est blessé, ici ou là. Sa conscience n'est pas sans reproches ! Alors, quoi? Il lui arrive que la vertu fait peur chez lui à la vérité. Avec ça que la vérité, la vraie, est toujours mystérieuse par quelque endroit. On se dit: " A quoi bon! " On ferme les yeux pour mieux s'étourdir, et on s'en va, dans la vie, comme au hasard. A certaines heures pourtant, on se réveille. Les croyances vives de l'enfance et de la jeunesse ont comme un sursaut dans l'âme attiédie et refroidie. On se dit — je l'ai entendu de mes oreilles —: " Si c'était vrai, tout de même ! " Je souhaite à tous les *Maurice Lejeune* de connaître et d'étudier le *Causons* du Père Lalande. Et j'ose demander à tous mes confrères du saint ministère et de l'enseignement, ceux-ci pour prévenir, ceux-là pour tenter au moins de guérir, de répandre et de faire connaître ce bon livre, cet excellent précis d'apologétique.

Deux citations, la première d'Henri Beauvais (*Le Devoir*—20 novembre) et l'autre d'Ernest Bilodeau (*Le Nationaliste*—21 novembre), me permettront de situer le genre, le ton et la réelle valeur aussi de ce livre captivant. Ces écrivains ont écrit justement ce que j'aurais voulu dire, et dans des termes que je n'aurais peut-être pas su imaginer. Ils me pardonneront de prendre mon bien où je le trouve, à même le leur, sans scrupule et... avec gratitude.

" Le prédicateur si apprécié du Gésu et de tant de chaires du Canada et des Etats-Unis—écrit M. Henri Beauvais—se retrouve là tout entier avec ses qualités habituelles de psychologue, de fin lettré, de théologien, avant tout d'apôtre. " En rapport avec des âmes diverses ", se mouvant pour ainsi dire " dans le monde intérieur des consciences, autrement peuplé et vivant que le monde extérieur s'agitant sous nos yeux ", il a pu " regarder " la vie, dans " toute sa poignante réalité ". Il a rencontré, le long de son ministère, beaucoup de coeurs malades et d'esprits tourmentés; il a entendu les plaintes innombrables des meurtris de l'existence, il a écouté " les objections ", sans nombre elles aussi, qui naissent comme spontanément ou que l'on cueille dans les livres et les revues, les unes " sincères ", la plupart fruits " de l'ignorance, de l'intérêt et de la légèreté mondaine ", et c'est pour aider " tous ceux qui luttent, qui doutent et qui souffrent ",

que sa plume vigoureuse et alerte, venant à la rescousse de sa parole ardente, a écrit ces trois cents pages, claires, substantielles, chaudes, prenantes. — Le Père Lalande a adopté la forme dialoguée. Elle s'accorde bien à son talent souple et varié. Elle lui permet de s'élever facilement du ton badin, légèrement ironique, aux puissantes envolées, où semble se prolonger comme un écho de ses prédications. Du reste, il est toujours à son aise, qu'il s'agisse de décrire un paysage, de camper un personnage bien vivant, de bâtir un raisonnement fortement lié, ou encore de conduire pendant plusieurs pages une discussion serrée jusqu'à donner parfois l'illusion de deux combattants réels luttant en champ clos. Qu'on lise, à la page 163, les " dogmes momifiés " et qu'on me dise si on ne croit pas entendre le cliquetis de deux épées qui se croisent, si on ne sent pas ses nerfs se tendre et sa poitrine comme haleter sous le coup du plus vif intérêt..."

" Dans l'édifice que vient d'élever le Père Lalande—écrit de son côté M. Ernest Bilodeau—c'est mieux qu'un espoir qui s'abrite en sécurité, c'est une consolation, c'est une confirmation, c'est une conviction, complète, parfaite, finale. On pose le livre avec le sentiment d'être plus éclairé, plus appuyé, plus outillé, et par conséquent plus solidement heureux qu'on ne l'était avant de l'ouvrir. Les doutes subtils qu'avaient éveillés dans l'âme des objections banales mais affirmées avec aplomb, l'auteur de ce livre vigoureux les fait voler autour de lui comme les copeaux sous la varlope du diligent menuisier ; les sophismes courants, il les renvoie d'un mot ou d'une brève citation dans le néant d'où ils procèdent ; la suffisance ignorante des libres-penseurs de notre temps, il la démasque d'un mot ou d'un rappel, et la laisse démasquée, impuissante et rougissante. En même temps, et d'une main preste qui ne nous laisse pas le temps de goûter l'âcre saveur de l'effort, il nous glisse le remède, la solution, la citation de saint Thomas d'Aquin, du Père Van Tricht, de Garcia Moreno, de Brunetière, de Pasteur. Et toujours la vérité éclate, fulgure et console avec douceur notre pauvre âme chancelante, faite pour la souffrance et la recherche de la vérité, recherche douloureuse souvent parce que mal inspirée et mal dirigée... "

Je n'ajouterai qu'un mot à ces appréciations, très justes, il me semble, et tout à fait au point, et ce sera pour recommander une dernière fois ce livre utile à tous ceux que le doute travaille — ils sont plus nombreux qu'on ne pense — et qui aiment à causer avec un homme d'esprit qui sait convaincre sans froisser. Le Père Lalande est jésuite, et il y paraît de bien des façons. C'est un homme vraiment distingué avec lequel il y a tout à gagner à ouvrir l'oreille ou l'oeil quand il dit ou qu'il écrit : *Causons*. Je viens d'en faire de nouveau l'expérience et j'en suis ravi.

Ce nouveau livre du Père Lalande, très bien imprimé et de lecture facile, est édité par la maison Arbour et Dupont, les imprimeurs de l'archevêché depuis trente ans. De ce point de vue spécial, le volume fait vraiment honneur à ses éditeurs, comme du reste, à tous les autres, à son auteur. E.-J. A.

* * *

MILLE MOTS ILLUSTRES, par l'auteur du *Dictionnaire du bon langage*, M. l'abbé Etienne Blanchard, p. s. s. — Chez l'auteur, au presbytère de Saint-Jacques, 331, Sainte-Catherine (est), ou dans les principales librairies de Montréal.

Dans cette brochure (112 p., 8 x 5.5 pcs) d'un genre tout à fait nouveau, un millier d'objets usuels sont étiquetés de leur nom véritable. A la fin, une table alphabétique permet de trouver facilement la gravure en cherchant les noms soit français, soit anglais, soit vulgaire de l'objet. Les maisons d'éducation peuvent l'employer tout à la fois comme dictionnaire aide-mémoire et manuel de leçons de choses. L'explication des gravures fera acquérir aux élèves une foule de connaissances pratiques. Prix de l'ouvrage, 25 sous ; port 4 sous. — PARLER AUX YEUX, *tel a bien été le but de l'auteur dans le présent ouvrage. — L'écriture, certes, est très précieuse pour l'acquisition des connaissances pratiques, mais l'illustration l'est davantage. Si, par des mots écrits, on donne " de la couleur et du corps aux pensées ", de quel secours les mots illustrés ne sont-ils pas pour l'esprit et la mémoire? Quand il s'agit de désigner les articles de commerce, les outils et même les choses les plus usuelles, notre vocabulaire de mots français, à nous Canadiens, est d'une désolante pauvreté. C'est ce vocabulaire qui est enrichi par le moyen de la gravure.* — Les 27 planches de mots illustrés contenues dans cet ouvrage ont été imprimées en feuillets dépliants avec la page explicative en regard. Ces feuillets se vendent assortis (pas moins de cent), 50 sous le cent, $4.00 le mille. Il suffit d'indiquer le numéro et la quantité désirée de chacun d'eux. Peu coûteux et par là faciles à distribuer périodiquement dans les classes, ils ont l'avantage de stimuler chaque fois le zèle des élèves pour l'étude des mots de notre langue.

* * *

CATALOGUE DE PHILOLOGIE, par le même abbé Etienne Blanchard.

Ce catalogue (40 p., 10 pcs x 7 pcs) est publié par le *Comité permanent des Congrès de l'Enseignement secondaire de l'Université Laval.* Il a pour but de diriger les philologues dans l'étude à fond de la langue française et

il indique les prix, le nom des éditeurs, etc., d'une foule de livres rares et peu connus qui seraient très utiles aux studieux et aux bibliophiles désirant enrichir leur bibliothèque d'un rayon spécial de philologie. — Prix : 25 sous ; franco, 27 sous.

* * *

LE MOIS DES FRUITS, par un Religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. 1 vol. in-16 de 356 pages. Prix : 1 fr. 25. — Librairie Notre-Dame, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

La nouvelle édition de ce petit livre est honorée d'une lettre du T. R. Père Monsabré. L'ouvrage est un hommage à Notre-Dame du Rosaire, à qui le mois d'octobre est spécialement consacré. L'auteur suit les quinze mystères et en fait l'objet de trente lectures ou méditations, pleines de doctrine, d'affections pieuses, de résolutions pratiques. Ce sont les fruits que l'âme recueille et qui sont comme la suite du mois des fleurs, où la nature et les chrétiens honorent la très Sainte Vierge.

Cet ouvrage fait pendant au mois de Marie. On y trouve des pages délicieuses, qui éclairent l'esprit, excitent la piété et portent à la sanctification de tous les actes de la vie.

* * *

ALLOCUTIONS POUR LES JEUNES GENS, par Paul Lallemand, prêtre de l'Oratoire, agrégé de l'Université, docteur ès lettres, professeur à l'école Massillon. Première Série. 3e édition. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. — Librairie Notre-Dame, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

Voici un recueil d'excellentes allocutions. Adressées à des enfants de petite division, elles sont admirablement adaptées à leur âge, et en même temps la forme ne laisse rien à désirer. Elles ont toujours été rédigées avec le soin que suppose une intelligence vraie du respect dû à la parole publique et surtout à la prédication.

Les titres des sujets traités donneront une idée du contenu de l'ouvrage. Ce sont : Attendre — Maintenir — L'Immaculée-Conception — La Rencontre — La Crise — Saint Joseph. — Chercher Jésus — La Délivrance — Le Témoignage — Dieu avec nous — La Vie Eucharistique — En haut les coeurs — La Joie — La Reconnaissance — L'Aumône — La Foi — Connaître Jésus — Le Patronage — Le Regret.

* * *

L'INDEPENDANCE EUROPEENNE. Etude sur les conditions de la paix, par André Sardou. Brochure in-8, avec cinq cartes et croquis. Prix : 50 centimes. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris (6e).

Il convient d'envisager dès maintenant quelle sera la sanction du formidable effort tenté contre la " barbarie savante " par la Quadruple Entente et de définir les lois qui devront être dictées à nos ennemis dans l'intérêt de la paix du monde. C'est pourquoi l'exposé précis, substantiel, si bien fondé en droit et en fait de M. André Sardou vient à son heure. Tout d'abord, la paix, dit-il, doit être précédée de l'écrasement de la Duplice, achetée par conséquent au prix d'une lutte sans merci. Il estime, en outre, que la première condition à imposer à nos adversaires est un complet désarmement, le démembrement des empires d'Allemagne et d'Autriche et de la Turquie, la juste réparation des maux causés par eux et par leurs destructions sauvages, garantie par une hypothèque sur les chemins de fer d'Etat, les richesses minières, les douanes et une occupation temporaire. La partie la plus originale et la plus neuve du travail de l'auteur est relative aux cessions territoriales, qui devront, dans sa pensée, prendre la forme de restitutions dans certains cas et, en règle générale, se conformer aux conditions connues de la formation des nationalités, aux principes géographiques consacrés par les savants les plus autorisés. Neutres et belligérants sont, par là, intéressés au triomphe de la vraie civilisation sur la monstrueuse " kultur " allemande.

* * *

DIXMUDE. Un chapitre de l'histoire des Fusiliers Marins (7 octobre — 10 novembre 1914), par Charles Le Goffic. 1 vol. in-16 avec une carte et douze gravures. Prix : 3 frs. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris (6e).

Une épopée ou, comme on l'a dit, une " geste " digne du cycle chevaleresque, cet épisode émouvant de la résistance à la ruée allemande sur l'Yser. Deux fois encore, du reste, les fusiliers marins, que Joffre a appelés d'un mot historique, dans sa simplicité parlante, " ses meilleurs fantassins ", s'illustrèrent à Ypres et à Saint-Georges. Mais à Dixmude ils opéraient en enfants perdus et c'était le sort des deux Flandres qu'ils tenaient dans leurs mains. Aussi le récit de ce qui se passa aux " Thermopyles du Nord " a-t-il obtenu, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un suc-

cès d'émotion qui se retrouvera, à coup sûr, à l'apparition du présent volume. Nulle déclamation dans cet enchaînement de faits, dans cette sobre narration où revit, dans une lueur sinistre d'incendie et d'orage, l'iliade de nos Bretons, où, comme l'a écrit l'auteur en une préface éloquente, l'héroïsme n'a rien de raide ni de compassé, où l'horreur d'un drame sans précédent ne réussit pas à entamer la " jeune gaieté de la race ". L'histoire de la grande guerre a là aussi en réserve, suivant l'élogieuse appréciation du *Times*, des éléments précieux et très sûrs : documents officiels, informations étrangères, surtout nombre de correspondances privées, de carnets de route, d'enquêtes verbales auprès des survivants, etc. Et le grand journal anglais ajoute : " Pour le récit des opérations sur l'Yser, il faudra désormais recourir à M. Le Goffic. "

* * *

LETTRES DU MAROC, par Georges Roulleaux Dugage. 1 vol. in-16 avec gravures dans le texte. Prix : 3 fr. 50. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris (6e).

Voici un livre dont la publication a été retardée de plusieurs mois par les événements et dont l'auteur, appelé sous les drapeaux dès les premiers jours de la guerre, est actuellement encore sur le front. Mais nous présentons cependant le livre aux lecteurs avec confiance. Il n'a point vieilli et ne date point.

M. Georges Roulleaux Dugage, qui a déjà publié il y a quelques années un livre fort délicat d'impressions de voyages : *Paysages et silhouettes exotiques*, a réussi, dans ses *Lettres du Maroc*, écrites au cours d'une mission des Beaux-Arts, à nous donner une impression d'exactitude pittoresque et de sincérité vivante. Nous assistons aux silencieuses chevauchées dans le bled, aux commencements de la civilisation européenne à Casablanca, aux premières courses de Marrakech, honorées de la présence du sultan Moulay-Youssef, au départ de la *harka* contre le prétendant Moulay-el-Hibba, à la mascarade marocaine du *sultan des Tolba*, qui semble renouvelée des farces des clercs parisiens du moyen âge. Avec l'auteur, nous pénétrons dans l'intimité d'un grand seigneur religieux de là-bas, nous visitons, en pieux pèlerins, la célèbre *zaouïa* de Moulay-Idriss, où s'affirme la foi passionnée des fidèles du Prophète. Deux chapitres très curieux sont consacrés aux recoins de la cité chrétienne, aux réceptions du maghzen et de ses représentants, à la musique marocaine — étudiée tout particulièrement et d'une façon fort intéressante.

* * *

TABLETTES CHRONOLOGIQUES DE LA GUERRE. *Première série* : 1er août au 31 décembre 1914 ; *Deuxième série* : 1er janvier au 31 mars 1915. Prix: 1 fr. le volume. — Paris, Librairie Larousse.

Précédé d'un historique résumant d'une façon succincte et claire les causes de la guerre européenne, et illustré d'un grand nombre de portraits, ce petit volume donne jour par jour le bulletin des événements importants de la guerre, ainsi que le texte des principales proclamations.

La deuxième série est en outre illustrée de 30 portraits et 9 cartes des opérations militaires (Belgique, Argonne, Hauts-de-Meuse, Haute-Alsace, Lorraine, Vosges, etc.).

* * *

SUR LE FRONT : CONSIGNES DE GUERRE, par Mgr Tissier, évêque de Châlons. 1 vol. in-12. Prix: 3 fr. 50. — Librairie Notre-Dame, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

Sous ce titre, Mgr l'évêque de Châlons a réuni en volume les discours et allocutions qu'il avait prononcés dans diverses cathédrales pour combattre l'antipatriotisme et puis ceux que la guerre et l'invasion lui ont inspirés. D'où deux parties: *Avant* — *Pendant*.

*Avant*, l'orateur faisait appel à " l'unité nationale ". Aux ennemis de la religion il montrait ce que la religion a fait de la France au cours des siècles et flétrissait le crime de ceux qui ont prétendu en expulser Dieu.

Et *Pendant* cette longue et douloureuse guerre, au milieu des actes généreux de l'évêque patriote, les allocutions vibrantes se succèdent : Aux prêtres-soldats — La prière des enfants de France — Pour nos églises — Le rôle actuel des femmes — Les gages de la victoire — Honnêtes hommes! bons soldats! chrétiens fidèles—Terre de France, terre de Marie, terre immortelle! — Gloire aux soldats!

* * *

---

## NOTE AUX LECTEURS DE LA REVUE

Ceux de nos abonnés qui ne conservent pas la collection de la *Revue Canadienne* rendraient service à l'administration, en nous renvoyant LE NO D'AOÛT 1915. Prière de l'adresser à M. l'administrateur de la *Revue Canadienne*, 471, rue Lagauchetière (ouest), Montréal.

# TABLES

## 1o TABLE DES SOMMAIRES

JUILLET. — I. Le problème des races au Canada (*Mgr Bruchési*), p. 5. — II. L'attitude de la Belgique (*Le Père Rutten*), p. 17. — III. Nos luttes constitutionnelles (*Lionel Groulx*), p. 42. — IV. Un conseil de guerre à Montréal (*Pierre-Georges Roy*), p. 61. — V. Etude sur notre langage usuel (IV) (*Etienne Blanchard*), p. 68. — VI. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 75. — VII. Notes bibliographiques (***), p. 92.

AOÛT. — I. A l'université d'Oxford (*Oxoniensis*), p. 97. — II. Nos luttes constitutionnelles (*Lionel Groulx*), p. 120. — III. Coeur d'indienne (*Danielle Aubry*), p. 131. — IV. " Choses vues " (*chan. Desgranges, abbés Thellier de Poncheville et Ardant*), p. 135. — V. Un conseil de guerre à Montréal. (*Pierre-Georges Roy*), p. 157. — VI. Etude sur notre langage usuel (V) (*Etienne Blanchard*), p. 166. — VII. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 171. — VII. Notes bibliographiques (***), p. 188.

SEPTEMBRE. — I. Un sauveur de la race acadienne (*chan. L.-E. Cousineau*), p. 193. — II. Les catholiques italiens et la guerre (*Max Turmann*), p. 210. — III. La colonie de rapatriement (*C.-Edmond Chartier*), p. 227. — IV. Un conseil de guerre à Montréal (*Pierre-Georges Roy*), p. 237. — V. " Choss vues " (*chan. Desgranges, abbés Thellier de Poncheville et Ardant*), p. 248. — VI. Etude sur notre langage usuel (*Etienne Blanchard*), p. 262. — VII. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 271.—VIII. Notes bibliographiques (***), p. 287.

OCTOBRE. — I. La question bilingue ontarienne (*Thomas Chapais*), p. 289. — II. Le prétendu drapeau de Carillon (*Pierre Sully—Ernest Gagnon*), p. 304. — III. L'enseignement secondaire en Angleterre (*Mgr Choquette*), p. 310. — IV. L'obscure souffrance (*Laure Conan*), p. 322. — V. Réflexions d'un homme du monde (*Dr Adrien Plouffe*), p. 334. — VI. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 338. — VII. Chronique des revues (*Elie-J. Auclair*), p. 356. — VIII. Etude sur

notre langage usuel (VII) (*Etienne Blanchard*), p. 372. — IX. Un Conseil de guerre à Montréal (*Pierre-Georges Roy*), p. 376. — X. Notes bibliographiques (***), p. 381.

NOVEMBRE. — I. Jacques Cartier (poème inédit) (***), p. 385. — II. Les fêtes de Chambly (*Elie-J. Auclair*), p. 390. — III. L'enseignement secondaire en Angleterre (II) (*Mgr Choquette*), p. 418. — IV. Encore un brin de philosophie (à propos de la guerre) (*M. Tamisier*), p. 431. — V. L'obscure souffrance (II) (*Laure Conan*), p. 447. — VI. A travers les faits et les oeuvres. (*Thomas Chapais*), p. 454. — VII. Un conseil de guerre à Montréal (*Pierre-Georges Roy*), p. 470. — VIII. Notes bibliographiques (***), p. 480.

DÉCEMBRE. — I. M. l'abbé Lafrance (*chan. L.-E. Cousineau*), p. 481. — II. La science meurtrière (*Claude Choquette*), p. 496. — III. Encore un brin de philosophie (à propos de la guerre) (II), (*M. Tamisier*), p. 507. — IV. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 523. — V. Chronique des revues (*Elie-J. Auclair*), p. 539. — VI. Le français et l'annonce (*Etienne Blanchard*), p. 556. — VII. Notes bibliographiques (***), p. 563. — VIII. Tables (**), p. 571.

---

## 2o TABLE DES CHRONIQUES

### A.—A TRAVERS LES FAITS ET LES OEUVRES (*Thomas Chapais*)

JUILLET. — Le onzième mois de la grande guerre. — Perspective d'un conflit prolongé. — Les défaites russes. — La Galicie reconquise par les Austro-Allemands. — Moment critique pour les Alliés. — Victoires françaises dans l'Artois. — La diversion italienne encore peu appréciable. — La question romaine. — La guerre et la papauté. — Anomalie de la situation pontificale. — Le pouvoir temporel. — La loi des garanties de 1871. — Une législation illusoire. — L'indépendance du pape violée. — Une solution est-elle probable? — L'Italie et l'Autriche. — Nouveaux éclaircissements. — Le cabinet de coalition en Angleterre. — Débuts orageux. — M. Asquith. — La question des munitions.—Une loi d'emprunt.—Les Etats-Unis et l'Allemagne.—Au Canada.....p. 75

AOÛT. — Le bilan des opérations militaires. — Les défaites russes. — Varsovie menacée. — Le danger actuel pour les Alliés.—L'immense effort

de la France. — Une appréciation du *Times*. — Les pertes allemandes. — Les effectifs anglais. — Au parlement britannique. — Le bill d'enregistrement parlementaire. — Lord Kitchener. — La grève des mineurs gallois. — Le Saint-Père et la presse. — Fausses représentations et calomnies. — L'entrevue du sieur Latapie. — Démenties autorisés. — Le devoir des catholiques. — L'Allemagne et les Etats-Unis. ..... p. 171

SEPTEMBRE. — Un mois funeste. — Défaites russes. — Les Allemands à Varsovie. — La prise de Kovno. — Les Russes retraitent en combattant. — Les victoires allemandes en Pologne sont une menace pour les Alliés en Flandre et en France. — Aux Dardanelles. — L'attitude des Etats balkaniques. — La guerre des sous-marins. — Ses résultats pratiques. — Ce que coûte la guerre. — A la Douma russe. — Au Parlement britannique. — MM. Asquith et Lloyd George. — Au Parlement français. — Un exposé de M. Ribot. — Message de M. Poincaré. — Discours de M. Deschanel. — Le pape et la guerre. — Un émouvant appel de Benoît XV en faveur de la paix. — Une lettre des cardinaux français. ..... p. 271

OCTOBRE. — La guerre. — Les défaites russes. — Situation grave. — Quelques opinions de critiques militaires. — En Angleterre. — Reprise de session. — Agitation autour de la conscription. — Division dans le ministère. — M. Lloyd George. — Une préface, une lettre et un discours. — Un exposé de lord Kitchener. — M. Asquith et la situation. — Un budget inouï. — Effroyable augmentation de la dette et des taxes. — L'effort de l'Angleterre. — L'attitude du Saint-Père. — Un article des *Etudes*. — Les Balkans. — Les Etats-Unis et l'Allemagne. — Au Canada. — Une liste funèbre. — M. Ernest Gagnon..... p. 339

NOVEMBRE. — Les événements militaires. — La résistance russe. — Echecs allemands en Courlande et en Volhynie. — Victoires franco-anglaises en Flandre, dans l'Artois et en Champagne. — Les Allemands refoulés et décimés. — Du côté des Balkans. — Une ruée austro-allemande contre la Serbie. — A la rescousse du Turc. — La perfidie bulgare. — Le rôle du roi Ferdinand. — Au Parlement français. — Critiques et récriminations. — Déclaration de M. Viviani. — Un débat. — Démission de M. Delcassé. — Un vote de confiance. — Au parlement britannique. — Déclaration de Sir Edward Grey à propos des Balkans. — La démission de Sir Edward Carson. — Grave maladie de M. Asquith. — Les embarras du cabinet. — L'emprunt anglo-français aux Etats-Unis. — Au Canada ..... p. 454

DÉCEMBRE. — La guerre. — *Statu quo* en France et en Russie. — Ecrasement de la Serbie. — Les Alliés dans les Balkans. — Situation difficile. — Les tergiversations et les fluctuations de la Grèce. — Le coup d'Etat du roi Constantin. — La mission de lord Kitchener et de M. Cochin. — Agitation parlementaire en Angleterre. — Un exposé de M. Asquith. — Débâts fâcheux. — Un comité de la guerre, dans le cabinet. — La démission de Winston Churchill. — Une demande de crédits de deux milliards de piastres. — Un conseil de guerre conjoint.—Crise ministérielle en France. — M. Viviani démissionne. — Un ministère Briand. — Rentrée en scène des anciens. — L'accession de M. Denys Cochin. — La déclaration ministérielle. — Succès de M. Briand. — Le parlementarisme et la guerre. — Au Canada. — Un emprunt d'Etat sur le marché canadien.....p. 523

B. — CHRONIQUE DES REVUES (*Elie-J. Auclair*).

OCTOBRE. — Ce que l'Eglise pense de la guerre (Article de M. Jean Desgranges—*Le Petit Démocrate*—9 mai 1915). — Le pape Benoît XV et la France (Extraits d'un conférence du Père Sertillanges, donnée à La Madeleine, à Paris, le 1er août 1915). — Un poème anglais sur la France (traduit de l'*English Review*—4 septembre 1915). — Une conséquence de la guerre pour l'étude du français (Article de M. René Doumic, de l'Académie française, 17 août 1915). — La foi et les peuples (Article de Mgr Louis-Adolphe Paquet—*Le Devoir* (Montréal), 15 juillet 1915).....p. 356

DÉCEMBRE. — Le sens de la mort (Article de M. G. de Lamarzelle, dans *Le Gaulois*—12 octobre 1915). — Les catholiques et le pape (Article de M. le chanoine H. Collin, directeur du *Lorrain*—21 septembre 1915). — Le pape et la paix (Article de M. Oscard Havard, dans la *Libre Parole* de Paris—25 septembre 1915). — La chaîne de l'histoire (Lettre aux instituteurs de France, par M. Paul Deschanel, président de la Chambre des députés, dans le *Manuel général de l'instruction primaire* — septembre 1915).—Programme d'une bibliothèque catholique (Extrait d'une conférence de M. Aegidius Fauteux, de la bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal—26 octobre 1915). — Conclusion.....p. 539

## 3o TABLE DE LA BIBLIOGRAPHIE

PAGES

Allocutions pour les jeunes gens, par Paul Lallemand..... 567
Amour (Sur l') de la patrie, par Zamoyska..... 288
Apprêts (Les) du beau jour de la vie, par l'abbé Fliche..... 384
Canadien (Un) errant, par E. Bilodeau..... 92
Catalogue de philologie, par l'abbé Etienne Blanchard..... 567
" Causons ", par le Père Louis Lalande..... 563
Claude Bernard, par de Broqua..... 287
Cours de pansements, par le Dr Abraud..... 96
Cuisine (La) des malades..... 96
De Smet (Le Père), par Laveille..... 188
Direction pour rassurer dans leurs doutes les âmes timorées, par Quadrupani ..... 383
Direction pratique pour vivre chrétiennement, par Quadrupani..... 383
Dixmude, par Charles Le Goffic..... 568
Etude comparative des deux synthèses catholique et moderniste, par J. Fontaine..... 93
Excursion sacerdotale chez des Tête-de-Boule, par A. Joyal..... 92
Françaises d'Amérique, par C. Rocheleau..... 381
Guide (Le) de la jeunesse, par l'abbé de Lamennais..... 383
Indépendance (L') européenne, par André Sardou..... 568
Instructions d'un quart d'heure, par J. Pailler..... 94
Jeux et chants du patronage, par Marie-Lucie..... 191
Lettres du Maroc, par Georges Roulleaux Dugage..... 569
Matutinaud lit la Bible, par l'abbé Duplessy..... 480
Mille mots illustrés, par l'abbé Etienne Blanchard..... 566
Mois (Le) des fruits, par un Religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs 567
Notes d'une infirmière, par Eydoux-Démians..... 190
Pour se bien nourrir, par V. de Kéréven..... 287
Premier congrès de la langue française au Canada..... 96
Question (La) juive, par l'abbé Huot..... 190
Relevé des fermes à vendre ou à louer dans le Québec..... 382
Saints et Saintes de Dieu, par Mgr Baunard..... 95
Salut (Le) assuré par la dévotion à Marie..... 480
Sur le front : Consignes de guerre, par Mgr Tissier..... 570
*Sursum Corda*, par Mère Marie-Loyola..... 95
Tablettes chronologiques de la guerre, par ***..... 570
Traité des scrupules, par l'abbé Grimes..... 384
Trésors d'histoires sur le Sacré-Coeur, par l'abbé Millot..... 192
Vertus (Les) du Christ, par H.-C. Schuyler..... 192

## 4o TABLE GENERALE PAR ORDRE ALPHABETIQUE

PAGES

A travers les faits et les oeuvres, par *Thomas Chapais*....75, 171, .....271, 338, 454, 523
Attitude (L') de la Belgique, par *le Père Rutten*..... 17
Bibliographiques (Notes), par ***.....92, 188, 287, 381, 480, 563
Bilingue (La question), par *Thomas Chapais*..... 289
Chambly (Les fêtes de), par *Elie-J. Auclair*..... 390
Chronique des Revues, par *Elie-J. Auclair*.....356, 539
"Choses vues", par *chan. Desgranges et abbés de Poncheville et Ardant* .....135, 248
Coeur d'Indienne, par *Danielle Aubry*..... 131
Constitutionnelles (Nos luttes), par *Lionel Groulx*.....42, 120
Encore un brin de philosophie (à propos de la guerre), par *M. Tamisier*.....431, 507
Etude sur notre langage usuel, par *Etienne Blanchard*.....68, 166, .....262, 372
Français (Le) et l'annonce, par *Etienne Blanchard*..... 556
Jacques Cartier (poème inédit), par ***..... 385
La colonie de rapatriement, par *C. Edmond Chartier*..... 227
La science meurtrière, par *Claude Choquette*..... 496
La question bilingue ontarienne, par *Thomas Chapais*..... 289
L'abbé Lafrance, par *le chan. L.-E. Cousineau*..... 481
L'attitude de la Belgique, par *le Père Rutten*..... 17
Le prétendu drapeau de Carillon, par *Pierre Sully* (*Ernest Gagnon*). 304
Le problème des races au Canada, par *Mgr Bruchési*..... 5
L'enseignement secondaire en Angleterre, par *Mgr Choquette*....310, 418
Les catholiques italiens et la guerre, par *Max Turmann*..... 210
Les fêtes de Chambly, par *Elie-J. Auclair*..... 390
L'obscure souffrance, par *Laure Conan*.....322, 447
Nos luttes constitutionnelles, par *Lionel Groulx*.....42, 120
Notes bibliographiques, par ***.....92, 188, 287, 381, 480, 563
Races (Le problème des... au Canada), par *Mgr Bruchési*..... 5
Réflexions d'un homme du monde, par *Dr Adrien Plouffe*..... 334
Science (La) meurtrière, par *Claude Choquette*..... 496
Tables, par ***..... 571
Un conseil de guerre à Montréal (1757), par *Pierre-Georges Roy*. .....61, 157, 237, 376, 470
Université (A l') d'Oxford, par *Oxoniensis*..... 99
Un sauveur de la race acadienne, par *le chan. L.-E. Cousineau*..... 195

AP
21
R34
v.69

Revue canadienne

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY